



Conservatoire
et Jardin botaniques
Genève

CODE INTERNATIONAL DE NOMENCLATURE

POUR

LES ALGUES, LES CHAMPIGNONS ET LES PLANTES

(CODE DE SHENZHEN)

2018

traduit en 2019



Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève

Code International de Nomenclature

pour les Algues, les Champignons et les Plantes

(Code de Shenzhen)

<http://www.cjb-geneve.ch>
Une institution
Ville de Genève



Directeur Pierre-André Loizeau
Rédacteur des publications Martin W. Callmander
Rédacteurs de ce volume Pierre-André Loizeau, Anouchka Maeder & Michelle J. Price
Réalisation technique Pierre-André Loizeau & Maud Oihénart

Publication Hors-Série n°19, disponible aussi en version électronique

ISBN de la version française : 978-2-8277-0137-7

version française : DOI : 10.5281/zenodo.2558299

version bilingue français-anglais : DOI : 10.5281/zenodo.2558315



© CONSERVATOIRE ET JARDIN BOTANIKES DE LA VILLE DE GENÈVE

Code International de Nomenclature pour les Algues, les Champignons et les Plantes

(Code de Shenzhen)

adopté par le Dix-Neuvième Congrès International de Botanique
Shenzhen, Chine, Juillet 2017

préparé et édité par

NICHOLAS J. TURLAND, Président

JOHN H. WIERSEMA, Secrétaire

et

FRED R. BARRIE

WERNER GREUTER

DAVID L. HAWKSWORTH

PATRICK S. HERENDEEN

SANDRA KNAPP

WOLF-HENNING KUSBER

DE-ZHU LI

KAROL MAROLD

TOM W. MAY

JOHN MC NEIL

ANNA M. MONRO

JEFFERSON PRADO

MICHELLE J. PRICE

GIDEON F. SMITH

Membres du Comité Editorial

Koeltz Scientific Books

2018

Seule la version officielle imprimée du Code a été publiée sous le titre
International Code of Nomenclature for algae, fungi, and plants (Shenzhen Code)
Regnum Vegetabile 159. Koeltz Scientific Books.

ISBN 978-3-946583-16-5.

Cette traduction du Code a été approuvée par l'International Association for Plant Taxonomy.

traduction française de Pierre-André Loizeau, Anouchka Maeder et Michelle J. Price
Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève

6 février 2019

Edition originale :
Regnum Vegetabile Volume 159
ISSN 0080-0694
Koeltz Scientific Books, 61479 Glashütten, Allemagne
www.koeltz.com/product.aspx?pid=212180
© 2018, International Association for Plant Taxonomy
ISBN 978-3-946583-16-5

Illustration de la page de couverture :

L'illustration de la page de couverture a été dessinée par Pollyanna von Knorring (Stockholm). Le concept est basé sur le thème du ginkgo, emblème du XIX^e Congrès International de Botanique à Shenzhen, en juillet 2017, et incluant des éléments représentant les trois groupes mentionnés dans le titre du *Code*, ainsi que des fossiles. Les plantes sont illustrées par des feuilles de *Ginkgo biloba* L. ; les algues le sont par des thalles de l'algue rouge marine antarctique *Nereoginkgo adiantifolia* Kylin ; les champignons par les taches sombres sur les feuilles de ginkgo et les téliosporés et les basides du basidiomycète *Bartheletia paradoxa* G. Arnaud ex Scheuer & al., qui poussent sur les feuilles mortes de *G. biloba* ; et les fossiles sont représentés par la reconstruction de *Ginkgo yimaensis* Zhi-Yan Zhou & Bo-Le Zhang provenant de dépôts Jurassiques en Chine. Veuillez noter que les images ne sont pas à l'échelle.

Comment citer ce *Code* :

TURLAND, N. J., WIERSEMA, J. H., BARRIE, F. R., GREUTER, W., HAWKSWORTH, D. L., HERENDEEN, P. S., KNAPP, S., KUSBER, W.-H., LI, D.-Z., MARHOLD, K., MAY, T. W., MCNEILL, J., MONRO, A. M., PRADO, J., PRICE, M. J. & SMITH, G. F. (eds.), LOIZEAU, P.-A., MAEDER, A. & PRICE, M. J. (trad.) (2019) *Code International de Nomenclature pour les Algues, les Champignons et les Plantes (Code de Shenzhen) adopté par le Dix-Neuvième Congrès International de Botanique, Shenzhen, Chine, Juillet 2017*. Publication hors-Série n°19, Genève, Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève. 228 pp. DOI : 10.5281/zenodo.2558299

Importante note concernant les noms des organismes traités comme des champignons :

Après la publication de ce *Code*, le contenu du Chapitre F (Noms des Organismes traités comme des Champignons) peut être modifié par les Congrès Internationaux de Mycologie en 2018 et 2022. En conséquence les mycologues devraient toujours consulter la version en ligne en anglais du *Code de Shenzhen* en cas de modifications subséquentes (www.iapt-taxon.org/nomen/main.php).

COMITÉ ÉDITORIAL POUR CE CODE

Nicholas J. Turland, *Botanischer Garten und Botanisches Museum Berlin, Freie Universität Berlin, Königin-Luise-Str. 6–8, 14195 Berlin, Germany*; n.turland@bgbm.org (Président)

John H. Wiersema, *USDA, Agricultural Research Service, National Germplasm Resources Laboratory, Bldg. 003, BARC-West, Beltsville, Maryland 20705, U.S.A.*; john.wiersema@ars.usda.gov (Secrétaire)

Fred R. Barrie, *Missouri Botanical Garden, P.O. Box 299, St. Louis, Missouri 63166-0299, U.S.A.*; address for correspondence : *Department of Science and Education, The Field Museum, 1400 S. Lake Shore Drive, Chicago, Illinois 60605, U.S.A.*; fbarrie@fieldmuseum.org

Werner Greuter, *Herbarium Mediterraneum, c/o Orto Botanico, Via Lincoln 2/A, 90123 Palermo, Italy*; and *Botanischer Garten und Botanisches Museum Berlin, Freie Universität Berlin, Königin-Luise-Str. 6–8, 14195 Berlin, Germany*; w.greuter@bgbm.org

David L. Hawksworth, *Comparative Plant and Fungal Biology, Royal Botanic Gardens, Kew, Richmond, Surrey TW9 3AE, U.K.*; and *Department of Life Sciences, The Natural History Museum, Cromwell Road, London SW7 5BD, U.K.*; and *Jilin Agricultural University, Changchun, Jilin 130118, China*; d.hawksworth@nhm.ac.uk

Patrick S. Herendeen, *Chicago Botanic Garden, 1000 Lake Cook Road, Glencoe, Illinois 60022, U.S.A.*; pherendeen@chicagobotanic.org

Sandra Knapp, *Department of Life Sciences, The Natural History Museum, Cromwell Road, London SW7 5BD, U.K.*; s.knapp@nhm.ac.uk

Wolf-Henning Kusber, *Botanischer Garten und Botanisches Museum Berlin, Freie Universität Berlin, Königin-Luise-Str. 6–8, 14195 Berlin, Germany*; w.h.kusber@bgbm.org

De-Zhu Li, *Kunming Institute of Botany, Chinese Academy of Sciences, 132 Lanhei Road, Heilongtan, Kunming, Yunnan 650201, P. R. China*; dzl@mail.kib.ac.cn

Karol Marhold, *Plant Science and Biodiversity Centre, Slovak Academy of Sciences, Dúbravská cesta 9, 845 23 Bratislava, Slovak Republic*; and *Department of Botany, Faculty of Science, Charles University, Benátská 2, 128 01 Praha, Czech Republic*; karol.marhold@savba.sk

Tom W. May, *Royal Botanic Gardens Victoria, 100 Birdwood Avenue, Melbourne, Victoria 3004, Australia*; tom.may@rbg.vic.gov.au

John McNeill, *Royal Botanic Garden, Edinburgh, 20A Inverleith Row, Edinburgh EH3 5LR, U.K.*; and *Royal Ontario Museum, Toronto, Canada*; jmcneill@rbge.org.uk

Anna M. Monro, *Australian National Herbarium, Centre for Australian National Biodiversity Research, GPO Box 1700, Canberra ACT 2601, Australia*; anna.monro@environment.gov.au

Jefferson Prado, *Instituto de Botânica, Av. Miguel Estéfano 3687, CEP 04301-902, São Paulo, SP, Brazil*; jprado.01@uol.com.br

Michelle J. Price, *Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève (CJBG), chemin de l'Impératrice 1, 1292 Chambésy, Genève, Switzerland*; michelle.price@ville-ge.ch

Gideon F. Smith, *Department of Botany, P.O. Box 77000, Nelson Mandela University, Port Elizabeth, 6031 South Africa*; and *Centre for Functional Ecology, Departamento de Ciências da Vida, Universidade de Coimbra, 3001-455 Coimbra, Portugal*; smithgideon1@gmail.com

Photo de la Section de Nomenclature



La Section de Nomenclature du XIX^e Congrès International de Botanique
Schenzhen, Chine, 20 juillet 2017

avec le Comité de Nomenclature assis au premier rang (de gauche à droite) :
Li Zhang, Yun-Fei Deng (Rapporteurs), Anna M. Monro (Assistante des rapporteurs),
John H. Wiersema (Vice-président), Nicholas J. Turland (Secrétaire Général),
Sandra Knapp (Présidente), Renée H. Fortunato, John McNeill, Werner Greuter,
Gideon F. Smith et Karen L. Wilson (Vice-présidents).
(Photo : Li Zhang, avec la permission de l'IAPT)

PRÉFACE DE LA VERSION FRANÇAISE

Bien que la communication scientifique se fasse essentiellement en anglais, il nous a paru important de fournir au monde francophone une version traduite du *Code de Nomenclature des Algues, des Champignons et des Plantes*. En effet, les règles de nomenclature ne sont pas toujours simples et nécessitent une bonne compréhension pour être appliquées valablement. Les personnes ne parlant pas couramment l'anglais doivent pouvoir être informées afin qu'elles puissent participer à l'effort mondial de connaissance du monde végétal.

Le travail de traduction s'est fait autour d'une base de donnée dans laquelle le texte original a été découpé en paragraphes, identifiés par la numérotations des Articles, Notes Exemples, etc. Une première version avait permis de mettre en place le système en traduisant le *Code de Melbourne*. Celui-ci a servi de base pour la présente traduction. Chaque paragraphe a pu aussi être confronté à la traduction française du *Code de Saint Louis*, dont nous avons aussi repris quelques formulations.

La production de la publication s'est faite en exportant les informations de la base de données de manière codée, afin de les reprendre en utilisant le système L^AT_EX.

L'équipe des Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève a cherché dans sa traduction à rester aussi près que possible du texte original anglais, renonçant parfois à des tournures de phrases plus élégantes.

Dans la mesure où le présent document est publié uniquement de manière électronique, nous avons voulu utiliser les facilités de déplacement au sein du document par lien hypertexte. Aussi toutes les références sont-elles cliquables. En ouvrant le fichier PDF dans une browser par exemple, on peut utiliser la flèche de retour en arrière pour revenir à son point de départ.

Comme une traduction peut parfois être sujette à interprétation, la version papier en français, disponible en version électronique (DOI : 10.5281/zenodo.2558299), est doublée d'une version électronique bilingue pour les règles et le glossaire (DOI : 10.5281/zenodo.2558315).

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Genève, le 1^{er} février 2019

Pierre-André Loizeau

Anouchka Maeder

Michelle J. Price

avec la collaboration de Maud Oihénart

PRÉFACE

Les règles régissant la dénomination scientifique des algues, des champignons et des plantes sont passées en revue au cours de la Section de Nomenclature d'un Congrès International de Botanique (International Botanical Congress, IBC). Cette édition de l'*International Code of Nomenclature for algae, fungi, and plants* [*Code International de Nomenclature pour les Algues, les Champignons et les Plantes*] représente les décisions prises durant le XIX^e IBC, qui s'est déroulé à Shenzhen, en Chine en juillet 2017. Le *Code de Shenzhen* annule le *Code de Melbourne* (McNeill & al. dans *Regnum Veg.* 154. 2012), publié il y a six ans à la suite du XVIII^e IBC de Melbourne, Australie, et, comme ses cinq dernières éditions, est entièrement rédigé en anglais (britannique). Le *Code de Melbourne* a été traduit en chinois, français, italien, japonais, coréen, portugais, espagnol, et turque; il est prévu que le *Code de Shenzhen* soit lui aussi disponible en plusieurs langues. En cas de doute sur la signification des dispositions des éditions traduites du *Code*, la version anglaise fait foi.

Modifications du *Code* – de Melbourne à Shenzhen

Somme toute, 397 propositions de modification numérotées du *Code de Melbourne* ont été publiées dans *Taxon*, le journal de l'International Association for Plant Taxonomy (IAPT) [Association Internationale pour la Taxonomie des Plantes], entre février 2014 et décembre 2016. Un résumé de ces propositions, incluant les commentaires du Rapporteur général et du Vice-rapporteur, est paru en février 2017 (Turland & Wiersema dans *Taxon* 66 : 217–274. 2017) et a servi de base au vote préliminaire des membres de l'IAPT, des auteurs des propositions, et des membres des Comités Permanents de Nomenclature, comme indiqué à la Division III du *Code de Melbourne*. Le décompte du vote préliminaire ("vote postal") a été effectué au bureau central de l'IAPT à Bratislava par Eva Senková et Matúš Kempa. Ces résultats ont été publiés en tant qu'article "fast-track" en ligne le 26 juin 2017 en prévision de la Section de Nomenclature (Turland & al. dans *Taxon* 66 : 995–1000. 2017).

La Section de Nomenclature s'est réunie du lundi au vendredi, 17-21 juillet 2017 en salle de conférence 502, 5^{ème} étage, HSBC Business School de l'Université de Pékin, University Town, District de Nanshan, Shenzhen 518055, Guangdong, Chine (et a été suivie, du 23-29 juillet, par la partie principale de l'IBC au centre de Convention & d'Exposition de Shenzhen). Il y avait 155 membres inscrits présents, portant 427 votes institutionnels en sus de leur vote personnel, soit un total de 582 votes possibles. Les membres du comité de la Section, précédemment nommés conformément à la Division III du *Code de Melbourne*, étaient Sandra (Sandy) Knapp (Présidente), Nicholas (Nick) Turland (Rapporteur général), John Wiersema (Vice-rapporteur), et Yun-Fei Deng et Li Zhang (Greffiers). Comme à Melbourne, les Greffiers ont été assistés avec expertise par Anna Monro. Les discussions de cette Section ont été menées en anglais.

Chaque Section de Nomenclature est autorisée à définir ses propres règles de procédure dans les limites fixées par le *Code*. Avant que les discussions sur les propositions de modification du *Code* ne débutent, la Section a adopté pour cette Section les règles de procédure appropriées et énoncées dans la nouvelle Division III proposée. Cette dernière fut officiellement examinée et votée ultérieurement lors de la Section. Ces procédures sont détaillées dans le "Report of Congress action [Rapport d'action du Congrès]", mentionné dans le paragraphe suivant. Sur les 397 propositions de modification du *Code de Melbourne* publiées, 113 ont été acceptées et 103 ont été renvoyées au Comité Editorial; parmi les 16 nouvelles propositions présentées par les participants à la Section, sept autres ont été acceptées.

Les règles du *Code de Shenzhen* sont entrées en vigueur immédiatement après l'adoption de la résolution déposée au nom de la Section lors de la séance plénière de clôture du XIX^e IBC le 29 juillet 2017, approuvant les décisions et les nominations de la Section de Nomenclature. Le "Report of Congress action on nomenclatural proposals [Rapport d'action du Congrès sur les propositions de nomenclature]", présentant dans le détail les

comités et les membres nommés par l'IBC et les résultats des propositions, a été publié en tant qu'article " fast-track " en ligne le 14 août 2017 (Turland & al. dans *Taxon* 66 : 1234–1245. 2017). L'ensemble des procès-verbaux hebdomadaires de la Section formeront une publication distincte prévue pour fin 2018 ou 2019. Les enregistrements audios de la Section ont été transcrits par Pacific Transcription, Indoeroopilly, Australie, de novembre 2017 à janvier 2018, sous la coordination d'Anna Monro et avec le soutien financier de l'IAPT. La transcription sera éditée dans le format de discours indirect comme il en est maintenant devenu habituel dans les Rapports de Section de Nomenclature précédents (voir p.ex. Flann & al. dans *PhytoKeys* 41 : 1–289. 2014 [Melbourne] et Flann & al. dans *PhytoKeys* 45 : 1–341. 2015 [Vienne]).

La Section de Nomenclature a également élu un Comité Editorial pour le *Code de Shenzhen*. Comme d'habitude, et conformément à la Div. III Disp. 7.4, le Comité de Nomination a recommandé des membres de la Section, physiquement présents, pour siéger au Comité Editorial, aux côtés du Rapporteur général et du Vice-rapporteur, faisant respectivement office de Président et de Secrétaire. La composition du Comité Editorial a été élargie de 14 membres précédemment à 16 membres, afin d'assurer une représentation de chaque continent, d'inclure une expertise dans les principaux groupes d'organismes traités par le *Code* (plantes vasculaires, bryophytes, champignons, et algues, tous deux existants et fossiles), et d'améliorer l'équilibre entre les genres (trois femmes siégeant dès lors dans le Comité, comparé à une auparavant).

Comme toujours, le Comité Editorial a reçu le mandat de gérer les questions le concernant spécifiquement, d'incorporer dans le nouveau *Code* les modifications acceptées par la Section, de clarifier toute formulation ambiguë sans en modifier le sens, d'assurer la cohérence et le placement optimal des dispositions, tout en y conservant, dans la mesure du possible, la numérotation actuelle, et d'ajouter (de retirer) des Exemples pour illustrer au mieux les dispositions.

Une ébauche du corps principal du *Code de Shenzhen*, intégrant les modifications décidées par la Section, a été élaborée entre août et octobre 2017 par huit membres du Comité Editorial, à savoir : Barrie (Art. 16–28), Greuter (Art. 60–62, avec restructuration de l'Art. 60), May (Chapitre F), McNeill (Art. 51–58), Monro (Art. 46–50, Chapitre H), Price (Glossaire), Turland (Préambule, Principes, Art. 29–45, Division III), and Wiersema (Art. 1–14). Cette ébauche du *Code* a été distribuée à l'ensemble du Comité par courrier électronique le 16 octobre 2017. Elle a été mise à jour en fonction des commentaires des membres reçus ultérieurement et a été utilisée comme base pour les discussions menées durant la réunion du Comité Editorial.

Le Comité Editorial s'est réuni du 11-15 décembre 2017 dans sa totalité au *Botanischer Garten und Botanisches Museum Berlin* (BGBM), Allemagne, pour cinq jours de travail intensif : examen de l'intégralité du *Code*, relecture non seulement des changements apportés à Shenzhen et des Exemples dédiés au Comité, mais révision également de la formulation actuelle et, le cas échéant, proposition de nouveaux Exemples. Les détails essentiels du nouveau chapitre F ont été décidés, de même que la manière d'intégrer les noms protégés (Art. F.2, anciennement Art. 14.13) dans les annexes. Ce fut une semaine intense, mais très productive.

A la suite de la réunion, une version révisée du *Code de Shenzhen* a été finalisée et distribuée à tous les membres du Comité Editorial le 13 janvier 2018 pour un examen plus approfondi. Après une multitude de commentaires et environ cinq semaines d'échanges de courriers électroniques, une version presque finale du *Code* a été compilée et redistribuée à tous les membres le 21 février. Après un dernier tour de vérification et de correction, le texte final a été envoyé à Franz Stadler, Editeur de Production du *Regnum Vegetabile*, le 26 mars afin de débiter le formatage et la mise en page. L'Index des noms scientifiques, compilé par Knapp et Turland, et l'Index des sujets, compilé par Monro, ont suivi peu après. Après le formatage, la mise en page, la relecture et les corrections finales, le *Code de Shenzhen* a été envoyé à Koeltz Botanical Books pour publication.

Noms des organismes considérés comme des champignons

Le changement le plus radical du *Code* résultant de l'IBC de Shenzhen porte sur la décision prise par la Section de Nomenclature, selon laquelle les futures propositions de modification du *Code* portant uniquement sur les noms des organismes considérés comme des champignons seront traitées exclusivement par la Session de Nomenclature d'un Congrès International de Mycologie (International Mycological Congress, IMC), dont les décisions seront contraignantes lors du prochains IBC. L'IMC n'aura cependant aucune autorité pour modifier toute autre disposition du *Code*. S'il existe un doute quant au fait de savoir si les propositions de modification du *Code* concernent uniquement les noms des champignons, le Comité Général, en consultation avec le Comité

de Nomenclature des Champignons, a le dernier mot. Ces règles ont été élaborées par le Sous-Comité Spécial sur la Gouvernance du *Code* relativement aux Champignons (May & al. dans Taxon 65 : 918–920 ; May dans Taxon 65 : 921–925. 2016), instaurées à l'IBC de Melbourne en 2011, rapportées à l'IBC de Shenzhen et sont incluses dans la nouvelle Division III, Dispositions pour la Gouvernance du *Code*, évoquée ci-dessous.

Dispositions sur les champignons à présent dans le Chapitre F

Une modification importante apportée à la proposition soumise par le Sous-Comité Spécial sur la Gouvernance du *Code* relativement aux Champignons a été acceptée par la Section, à savoir de regrouper toutes les dispositions traitant uniquement des noms des organismes considérés comme des champignons en un Chapitre spécial, appelé **Chapitre F** (le "F" faisant référence, évidemment, à "fungi" ["champignons"]), de manière à ce que l'IMC ait l'autorité exclusive sur ce Chapitre et l'IBC ait l'autorité exclusive sur tout le reste du *Code*. Le Chapitre F vient directement après l'Art.62 et compte neuf Articles, numérotés de l'Art. F.1 – F.9 (pareillement aux Art. H.1 – H.12 traitant des noms des hybrides dans le Chapitre H), avec la Clé de renumérotation des Articles, Notes et Recommandations de la p.v montrant quelles dispositions du *Code de Melbourne* ont été déplacées au Chapitre F et lesquelles sont nouvelles. L'**Art. F.1** porte sur le point de départ nomenclatural des champignons, extrait de l'Art. 13.1. L'**Art. F.2** autorise les noms de champignons, soumis sous forme de listes, à être protégés et inclus dans les Annexes du *Code* (Art. 14.13 du *Code de Melbourne*). Dans cet Article, le terme "protégé" a été adopté à Shenzhen, avec un concept étendu comprenant les champignons formant des lichens et considère les noms protégés comme conservés, contre des synonymes et homonymes concurrents non-inscrits. L'**Art. F.3** concerne les noms sanctionnés et englobe la totalité de l'ancien Art. 15, et réunit également des éléments de sanction provenant d'autres Articles. Les ouvrages de sanctionnement mentionnés précédemment dans les points de départ dans l'Art. 13.1 (dans lequel ils ont cessé d'être des points de départ dans le *Code* de Sydney de 1983) ont été déplacés à l'Art. F.3.1. Un nom sanctionné peut être indiqué en ajoutant " : Fr." ou " : Pers." à la citation formelle, et à présent, la Rec. F.3A.1 propose une manière alternative de les indiquer en ajoutant "nom. sanct." (nomen sanctionatum) à la citation. L'**Art. F.4** régit la "tribus", terme désignant un rang, dans *Systema mycologicum* de Fries et constitue l'ancien Art. 37.9. L'**Art. F.5** porte sur l'enregistrement des noms de champignons et englobe l'ancien Art.42. En plus de l'obligation d'enregistrer une nouveauté nomenclaturale, dès le 1^{er} janvier 2019, la désignation d'un lectotype, d'un néotype et d'un épitype exigera la citation d'un identifiant émis par un dépôt reconnu (Art. F.5.4). Les Art. F.6 et F.7 portent sur le rejet des noms, où l'**Art. F.6** est une nouvelle règle selon laquelle un nom de champignon publié dès le 1^{er} janvier 2019 inclus est illégitime s'il est un homonyme postérieur d'un nom de procaryote ou de protozoaire. L'**Art. F.7** représente l'ancien Art. 56.3, autorisant les noms des champignons, soumis sous forme de listes, à être rejetés et incorporés dans les Annexes du *Code*, bien que, jusqu'à présent, aucune liste de noms de ce type n'ait été approuvée. L'**Art. F.8** est l'ancien Art. 59, portant sur les noms des champignons à cycle de vie pléomorphe, et l'**Art. F.9** est l'ancien Art. 60.13 traitant de l'orthographe des épithètes de noms de champignons dérivées du nom générique d'un organisme associé. La renumérotation exhaustive des dispositions de l'Art. 15 et suivants a été évitée dans cette édition du *Code* en conservant par souci de clarté et de continuité l'"Article 15" et l'"Article 59" comme titres de la séquence normale, mais avec des renvois au Chapitre F auquel leur contenu a été transféré.

L'introduction du Chapitre F rappelle de manière catégorique que la plupart du reste du *Code* s'applique autant aux noms des champignons qu'aux noms des algues et des plantes, et que le Chapitre F n'est certainement pas la seule partie du *Code* utile pour les mycologues. Une liste annotée de dispositions particulièrement pertinentes dans d'autres parties du *Code* est fournie.

Comme le Chapitre F peut être modifié par l'un ou l'autre des Congrès Internationaux de Mycologie en 2018 et 2022, les mycologues doivent toujours consulter la version en ligne [en anglais] du *Code*, dans laquelle les modifications seront incorporées de telle manière à ce qu'il soit clairement indiqué qu'elles proviennent d'un IMC spécifique.

Gouvernance du *Code* – une nouvelle Division III

Le second changement majeur du *Code*, accepté à l'IBC de Shenzhen, est le remplacement de la **Division III**, les Dispositions pour la Gouvernance du *Code*, par une version presque entièrement nouvelle et très élargie. Celle-ci fut développée par le Comité Spécial des Règlements de la Section de Nomenclature (Knapp & al. dans Taxon 65 : 661–664 ; 665–669. 2016) instaurée à l'IBC de Melbourne, rapportée à Shenzhen. La Comité

a décidé que les procédures de fonctionnement de la Section de Nomenclature, et, pendant la période comprise entre les IBCs, des Comités Permanents de Nomenclature, étaient largement fondées sur la tradition, en partie enregistrées dans différents rapports pour la plupart publiés dans *Taxon*, mais également en partie ancrées dans la mémoire des participants (p. ex. le Rapporteur général) d'un IBC à l'autre. Il a été décidé que, pour protéger ces connaissances, stabiliser la pratique au fil du temps et rendre la nomenclature moins obscure, ces traditions devaient être ancrées dans des dispositions concrètes du *Code*, dans une Division III actualisée et élargie. La majorité de la nouvelle Division III est le reflet des méthodes actuelles, bien que certaines procédures soient nouvelles, notamment celles concernant les votes institutionnels (**Disp. 3**), qui ont été développées par la Comité Spécial des Votes Institutionnels (Funk & Turland dans *Taxon* 65 : 1449–1454. 2016) et celles traitant des propositions de modification du *Code* portant uniquement sur les noms des organismes considérés comme des champignons (**Disp. 8**), développées par le Sous-Comité Spécial sur la Gouvernance du *Code* relativement aux Champignons, comme précédemment cité. La **Disp. 1** se compose des dispositions générales de la gouvernance, la **Disp. 2** porte sur les propositions de modification du *Code*, la **Disp. 4** définit les rôles et responsabilités de la Section de Nomenclature, la **Disp. 5** régit la procédure et le vote de la Section de Nomenclature, la **Disp. 6** spécifie quels rapports apparaîtront après un IBC, et la **Disp. 7** décrit les neuf Comités Permanents de Nomenclature et leurs compositions, fonctions et règles de procédure. Il existe deux nouveaux Comités Permanents de Nomenclature : le Comité des Votes Institutionnels et le Comité sur l'Enregistrement. Les Comités pour les Plantes Vasculaires, les Bryophytes, les Champignons, les Algues, et les Fossiles sont à présent conjointement dénommés " Comités d'Experts " et ce qui était précédemment appelé Comités Spéciaux (instaurés durant un IBC, rendant rapport au suivant et ayant un mandat spécifique) sont devenus des " Comités Spécialisés ".

La méthode selon laquelle le Bureau de Nomenclature est nommé fait partie des nouvelles règles apparaissant dans la Division III. Le Président de la Section de Nomenclature est à présent élu par la Comité Général et le Vice-Rapporteur est nommé par le Rapporteur général et approuvé par le Comité Général. Ces membres sont donc sous la responsabilité du Comité Général au lieu du Comité d'Organisation d'un IBC, dont les membres n'ont pas forcément d'expérience en nomenclature.

Gouvernance des dispositions sur les champignons

Comme précisé dans la **Division III**, l'IMC fonctionne selon les mêmes principes que l'IBC, bien que la *Session* de Nomenclature des Champignons soit dénommée en anglais *Session* plutôt que *Section* pour l'IBC, avec un Bureau de Nomenclature des Champignons, comprenant un Président, un Secrétaire, et un Secrétaire Adjoint, qui sont respectivement les homologues du Président, du Rapporteur général, et du Vice-rapporteur. Un vote indicatif préliminaire est organisé avant un IMC, cependant, il n'y a pas de vote institutionnel durant la *Session* de Nomenclature des Champignons. Le Rapporteur général est invité à participer à la *Session* en tant que conseiller sans droit de vote. La *Session* a son propre Comité de Nomination et élit le Secrétaire du Bureau de Nomenclature des Champignons pour le prochain IMC, ainsi que les membres du Comité de Nomenclature des Champignons, Comité qui, à son tour, nomme les membres du Comité Editorial. Les publications pertinentes relatives aux propositions de modification du Chapitre F du *Code* sont publiées dans le journal *IMA Fungus* au lieu de *Taxon*. Les Dispositions importantes de la Division III sont les Disp. 1.4 (y compris sa note de bas de page), 4.13, 7.1(g), 7.4, 7.8, 7.10, 7.14, et 8.1-8.12.

Notons que pour les propositions individuelles concernant les noms des champignons (y compris les noms des champignons fossiles), il n'y a pas de changements dans la procédure de conservation ou de rejet des noms ou des ouvrages retirés, ni dans la procédure de demandes de décisions contraignantes. Toutes ces propositions individuelles ou ces demandes concernant les noms des champignons doivent continuer à être soumises au Comité Général, qui les transmettra pour consultation aux comités d'experts correspondants, et sont actuellement publiées dans *Taxon*, non pas dans *IMA Fungus*. Cependant, la liste des noms proposés à la protection en vertu de l'Art. F.2.1 ou proposés pour un rejet en vertu de l'Art. F.7.1 doit être soumise au Comité Général au travers d'une publication dans *IMA Fungus*.

Enregistrement des noms des algues et des plantes

Le troisième changement majeur apporté au *Code* à Shenzhen a été l'acceptation de la plupart des propositions élaborées par le Comité Spécial pour l'Enregistrement des Noms des Algues et des Plantes (y compris les

fossiles) (Barkworth & al. dans *Taxon* 65 : 656–658 ; 670–672. 2016). Ces dernières sont à présent comprises dans l'**Art. 42** (et le contenu de l'Art. 42 du *Code de Melbourne* ne se référant pas aux noms des algues et des plantes a été transféré au Chapitre F, sous l'Art. F.5). Le mécanisme régissant l'enregistrement des noms des algues et des plantes est décrit dans les Art. 42.1-42.3, bien qu'un tel enregistrement ne soit pas encore exigé pour une publication valide et qu'il ne puisse pas le devenir avant le XX^e IBC à Rio de Janeiro en 2023. Un Comité d'Enregistrement a été constitué pour aider à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et au fonctionnement des dépôts nomenclaturaux et pour conseiller le Comité Général (voir Div. III Disp. 7).

Autres modifications du *Code*

De nombreux autres petits changements ont été apportés au *Code* à Shenzhen, et ils sont abordés ci-dessous. La liste suivante n'englobe pas tous les changements, mais elle inclut les éléments les plus importants.

Les règles de l'**Art. 6** définissant le statut d'un nom en tant que nom de remplacement ou nom d'un nouveau taxon ont été révisées. Alors qu'un nom de remplacement est normalement proposé en tant que substitut explicite (substitut déclaré) d'un nom antérieur (**Art. 6.11**), un nom non explicitement proposé en tant que substitut peut néanmoins être un nom de remplacement (**Art. 6.12**), ou être traité en tant que nom de remplacement ou nom d'un nouveau taxon (**Art. 6.13**). L'énoncé incorrect relatif au statut d'un nom, p. ex. le nom d'un nouveau taxon, d'une nouvelle combinaison, ou d'un nom de remplacement, n'exclut pas sa publication valide avec un statut différent (**Art. 6.14**).

L'**Art. 7.5** a été amélioré afin de mieux clarifier comment un nom illégitime, puisque nomenclaturellement superflu au moment de sa publication (Art. 52), est typifié. La clause concernant un taxon subordonné n'incluant pas le type prévu du nom illégitime a été séparée de l'**Art. 7.6**.

Dans l'**Art. 8.2**, la définition d'une récolte, qui était seulement implicite dans le *Code de Melbourne*, a été rendue explicite dans une note de bas de page.

La définition d'un holotype dans l'**Art. 9.1** a été modifiée afin de montrer qu'un holotype est le spécimen ou l'illustration indiqué par l'auteur comme étant le type ou, à défaut, utilisé par l'auteur. Pour des noms plus anciens, où aucun type n'a été indiqué, il est souvent impossible de s'assurer que l'auteur n'a utilisé qu'un seul spécimen ou illustration, puisque l'auteur pouvait posséder les spécimens, qui ont depuis été perdus ou détruits. De plus, la mention d'un spécimen ou d'une illustration unique dans le protologue ne doit pas être interprétée comme une indication du type, sauf en ce qui concerne l'Art. 40.3, qui s'applique uniquement aux fins de l'Art. 40.1, à savoir uniquement aux noms publiés à partir du 1^{er} janvier 1958 inclus et cesse de s'appliquer le 1^{er} janvier 1990 lorsqu'un type est explicitement désigné en utilisant le mot "typus" ou "holotypus" ou un équivalent (Art. 40.6).

L'**Art. 9.4** a été modifié afin de préciser que le matériel original comprend des illustrations publiées dans le cadre du protologue. De plus, les spécimens et illustrations sont du matériel original si l'auteur les a associés au taxon et qu'ils étaient à disposition de l'auteur en temps opportun. Ceci remplace l'exigence plutôt gênante, introduite pour la première fois dans le *Code de Tokyo* en 1994, voulant définir que la description ou diagnose validante reposait sur certains spécimens ou illustrations pour pouvoir être considérés comme du matériel original. En vertu de l'**Art. 9.17**, la notion des "deux étapes" de lectotypification ou néotypification, où une première désignation d'un type qui s'avère ultérieurement se référer à une seule récolte mais à plus d'un spécimen, a été étendue pour s'appliquer également à l'épitypification.

En vertu de l'**Art. 9.19** du *Code de Melbourne*, un lectotype ou un néotype, en contradiction flagrante avec le protologue, pourrait être supplanté si un autre élément n'entrant pas en conflit avec le protologue était disponible. Cependant, si tous les éléments du matériel original sont en contradiction, les seules options seraient d'accepter la rupture nomenclaturale qui en résulte ou de proposer le nom pour conservation avec un type conservé. En vertu de l'Art. 9.19 modifié, un lectotype ne peut être supplanté que par un élément non-conflictuel ; et si aucun élément n'existe, un néotype peut être désigné.

A partir du 1^{er} janvier 2001, l'**Art. 9.23** nécessitait l'emploi du terme "lectotypus" ou "neotypus" ou un équivalent pour la désignation d'un lectotype ou néotype. Lors de la désignation d'un épitype, il faut à présent utiliser le terme "epitypus" ou un équivalent, et ce, rétroactivement à 2001, ce qui ne devrait poser aucun

problème car toutes les désignations d'épitypes doivent avoir utilisé un tel terme depuis que le concept a été introduit dans le *Code de Tokyo* en 1994.

Le Comité Spécial des Publications Utilisant Largement une Méthode Mécanique de Sélection des Types (Art. 10.5(b)) a élaboré un ensemble de propositions (McNeill & al. dans *Taxon* 65 : 1441–1442 ; 1443–1448. 2016) pour gérer le problème récurrent du choix du type utilisant largement une méthode mécanique de sélection, p. ex. les auteurs suivant l'*American Code of Botanical Nomenclature* (Arthur & al. dans *Bull. Torrey Bot. Club* 34 : 172–174. 1907). Les propositions ont été acceptées à Shenzhen. En vertu de l'**Art. 10.5** modifié, de tels choix de type sont remplaçables, sauf s'ils ont été "confirmés" par une sélection ultérieure du même type n'utilisant pas une telle méthode. L'**Art. 10.6** définit "une méthode largement mécanique de sélection" et l'Art. 10.7 énonce les critères permettant de déterminer qu'un auteur a utilisé une telle méthode.

Un autre changement de l'**Art. 10.5** fut la suppression de la clause redondante (a), qui portait sur le remplacement d'un type étant en contradiction flagrante avec le protologue. Soit un tel élément fait partie du protologue et ne peut donc pas entrer en conflit avec lui, soit le remplacement est déjà autorisé par l'Art. 10.2.

Le nom exact pour un taxon de rang inférieur au genre peut être déterminé en vertu de l'Art. 11.4 du *Code de Melbourne*, sauf lorsque la combinaison résultante n'a pu être validement publiée (puisqu'elle serait un tautonyme) ou est illégitime (puisqu'elle serait un homonyme postérieur). Dans de tels cas, il n'y avait pas de directives explicites pour déterminer le nom exact. Une nouvelle phrase finale de l'**Art. 11.4** explique à présent ce qui doit être fait, à savoir l'épithète finale du prochain nom légitime antérieur au même rang doit être utilisé à la place, si elle est disponible, sinon un nom de remplacement ou le nom d'un nouveau taxon peut être publié.

Dans l'**Art. 14.3** une phrase a été ajoutée pour statuer que l'application des noms conservés et rejetés de nothogenres n'est pas déterminée par le type, mais par une déclaration de lignée, que ces genres de noms n'ont pas selon l'Art. H.9.1. La modification a été suscitée par le cas de \times *Brassolaeliocattleya* J. G. Fowler, récemment proposé pour conservation avec cette orthographe contre deux synonymes précédents (Shaw dans *Taxon* 65 : 887. 2016).

Les modifications de l'**Art. 14.15** permettent à présent de déterminer la date de conservation d'un nom. Auparavant, le *Code* ne fournissait aucun détail à ce sujet, ce qui pouvait être important, notamment pour déterminer si un nom était ou non nomenclaturellement superflu lors de sa publication, puisque l'Art. 52.2(c) permet l'inclusion explicite du type pouvant être effectuée par la citation du type *précédemment conservé*. Pour les noms conservés depuis 1954, la conservation prend effet lors de la publication effective de l'approbation de la proposition de conservation par le Comité Général et cela peut être consulté en ligne dans la base de données des Annexes du *Code* (<http://botany.si.edu/references/codes/props/index.cfm>). Cela s'applique également aux noms protégés en vertu de l'**Art. F.2**.

Lorsque le précédent Comité Editorial préparait le *Code de Melbourne*, il a évité de remplacer uniformément les termes " basé sur " en " formé à partir de " dans les Art. 16-19, où cela s'appliquait à un nom supragénérique typifié automatiquement formé à partir d'un nom générique, p. ex. *Asteraceae* formé à partir de *Aster*, alors que " basé sur " pourrait impliquer à tort que *Aster* était le basionyme d'*Asteraceae*. A la suite d'une proposition renvoyée au Comité Editorial à Shenzhen, " basé sur " a été remplacé par " formé à partir de " lorsque cela était approprié dans le *Code* entier.

L'**Art. 16.3** a été modifié de sorte que les noms d'algues aux rangs de division ou de phylum et de subdivision ou de subphylum se terminent respectivement par *-phyta* et *-phytina*, au lieu de *-phycota* et *-phycotina* comme dans le *Code de Melbourne*. Cependant pour les noms des algues aux rangs de classe et de sous-classe, les terminaisons en *-phyceae* et *-phycidae* sont toujours exigées.

Les règles relatives à la publication électronique introduites à l'IBC de Melbourne se sont avérées tenaces pour la plupart. L'aspect le plus controversé a peut-être été l'utilisation des numéros de pages préliminaires dans les articles publiés en ligne avant leur incorporation dans une parution paginée en ligne et / ou imprimée ou un volume d'un journal. Il a été suggéré que les numéros de page préliminaires constituaient la preuve d'une " version préalable qui était, ou doit être remplacée par une version que l'éditeur considère comme finale », qui, en vertu de l'Art. 30.2 du *Code de Melbourne* n'aurait pas été effectivement publiée. Dans le *Code de Shenzhen*, l'accent a été mis sur le *contenu* d'une publication, qui exclut le volume, la parution, l'article, et le nombre de pages (**Art. 30.3**), de sorte que lorsqu'il existe des preuves que le *contenu* est simplement

préliminaire et qu'il était ou doit être remplacé par un contenu que l'éditeur considère comme final, seule la version contenant ce contenu final est effectivement publiée (**Art. 30.2**).

La **Rec. 30A.1**, insistant pour que les versions préalables et finales d'une publication électronique soient clairement indiquées en tant que telles lorsqu'elles paraissent a été renforcée, avec le conseil selon lequel la phrase "Version of record [Version de l'éditeur]" ne devrait être utilisée que pour indiquer une version finale dans laquelle le contenu ne changera pas.

La possibilité de supprimer une publication de l'**Art. 34.1** et de l'inclure dans l'**Annexe 1**, de sorte que de nouveaux noms au rang spécifié dans cette publication ne soient pas valablement publiés, a été étendue afin de rendre inefficace tout acte nomenclatural associé à n'importe quel nom au rang spécifié. L'**Art. 34.2** a également été modifié afin de déclarer que la suppression a un effet rétroactif.

En vertu de l'**Art. 36.3**, des noms alternatifs publiés dès le 1^{er} janvier 1953 inclus ne sont pas valablement publiés. La définition de noms alternatifs a été modifiée afin que non seulement il y ait "deux ou plusieurs noms différents basés sur le même type . . . proposés simultanément pour le même taxon par le même auteur", mais qu'il y ait aussi les noms "acceptés simultanément . . . et *acceptés* comme alternatives par cet auteur dans la même publication". Si ces critères sont respectés, aucun de ces noms, *si nouveau*, n'est publié valablement.

L'**Art. 38.4** autorise les décisions contraignantes quant à savoir si les noms sont ou non valablement publiés lorsqu'il y a doute sur le fait qu'une déclaration descriptive satisfasse à l'exigence de l'Art. 38.1(a). Il est à présent décidé que de telles décisions contraignantes ont un effet rétroactif.

Comme susmentionné dans l'Art. 9.1 au sujet des holotypes, la deuxième phrase de l'**Art. 40.3** a été modifiée pour préciser qu'elle ne s'applique qu'aux fins de l'Art. 40.1, à savoir seulement pour l'indication du type comme exigence pour la publication du nom d'un nouveau taxon au rang de genre ou inférieur publié dès le 1^{er} janvier 1958 inclus. Tous les autres Articles de l'Art. 40 étaient déjà explicitement limités par la date et aucun ne s'appliquait aux noms publiés avant 1958.

L'**Art. 40.8** est nouveau, et exige que, pour les noms publiés dès le 1^{er} janvier 2019 inclus, quand le type est une culture, le protologue doit inclure une déclaration montrant que la culture est préservée dans un état métaboliquement inactif.

Les citations d'auteurs ont été extrêmement compliquées pour plusieurs éditions du *Code*, mais le nouvel **Art. 46 Note 1** (à la suite de l'Art. 46.1) peut faciliter un peu les choses en montrant que "le nom d'un taxon est attribué à le ou les auteurs de la publication dans lequel il apparaît . . . à moins qu'une ou plusieurs dispositions de l'Art. 46 ne le règle autrement."

L'**Art. 46.4** décrète qu'un nom valablement publié repris d'un autre "nom" qui n'a pas été valablement publié (à savoir une désignation différente) est attribuable seulement aux auteurs du nom valablement publié. La portée de la règle a été étendue de sorte qu'elle ne s'applique plus uniquement aux noms et désignations binaires (à savoir au rang spécifique).

L'Art. 52.2 énumère les manières avec lesquelles l'inclusion explicite du type d'un nom peut être effectuée aux fins de l'Art. 52.1, concernant le caractère superflu nomenclatural. L'une de ces manières est "par la citation du nom lui-même ou de n'importe quel nom homotypique à ce moment". Une nouvelle règle à l'**Art. 52.3** décrète qu'une telle citation d'un nom peut être effectuée "par une référence directe et non ambiguë à celui-ci", ce qui peut être une citation de son "numéro séquentiel original ou son "nom phrase" diagnostique exact", le dernier voulant désigner, p. ex., un polynôme linnéen plutôt que son binôme correspondant. De plus, le nouvel **Art. 52 Note 3** montre que la citation d'un isonyme postérieur peut dans certains cas être équivalente à la citation du nom lui-même.

L'**Art. 53.4** autorise les décisions contraignantes quant à savoir si les noms doivent ou non être traités comme des homonymes lorsqu'il y a un doute sur le fait que ces noms ou leurs épithètes soient suffisamment similaires pour être confondus. Il est à présent décidé que de telles décisions contraignantes ont un effet rétroactif.

L'homonymie inter-Code est traitée à l'**Art. 54.1**, où deux clauses sont nouvelles. Premièrement, le nom d'un organisme couvert par et valablement publié dans le *Code International de Nomenclature pour les Algues, les*

Champignons et les Plantes, mais initialement publié pour un taxon autre sous un autre *Code*, est illégitime s'il n'est pas disponible pour une utilisation sous cet autre *Code*, généralement à cause de l'homonymie (Art. 54.1(b)(1)). Deuxièmement, un nom de genre est considéré comme un homonyme postérieur illégitime s'il est orthographié de manière identique à un "nom" d'hybride greffé intergénérique établi selon le *Code International de Nomenclature pour les Plantes Cultivées* (Art. 54.1(c)). De plus, concernant l'homonymie inter-*Code*, le nouvel **Art. F.6.1**, susmentionné dans le Chapitre F, déclare qu'un nom de champignons publié dès le 1^{er} janvier 2019 inclus est illégitime s'il est un homonyme postérieur d'un nom de procaryote ou de protozoaire.

L'**Art. 55.4** est nouveau, et permet explicitement à une combinaison placée à l'origine sous une espèce ou un nom générique, étant un homonyme postérieur, d'être placée sous l'homonyme antérieur respectif (qui est en fait la même combinaison) sans modification d'auteur ou de date de publication.

L'**Art. 56.3** a été élargi afin de décréter que le rejet d'un nom en vertu des Art. 56 ou F.7, prend effet à la date effective de publication de l'approbation du Comité Général au sujet de la proposition de rejet correspondante. Au même titre que les propositions de conservation ou de protection, ces données peuvent être consultées en ligne dans la base de données des Annexes au *Code*.

L'**Art. 57.2**, faisant référence à une situation particulière parmi les noms des champignons pléomorphes, n'a pas été transféré au Chapitre F, mais a été supprimé à la suite d'une proposition acceptée à Shenzhen.

En réponse à une proposition renvoyée au Comité Editorial à Shenzhen, l'**Art. 60**, traitant de l'orthographe des noms, a été restructuré en organisant les règles dans un ordre plus logique et en éliminant les deux " règles détournées " selon lesquelles l'Art. 60.8 fait appliquer la Rec. 60G.1(a), alors que l'Art 60.12 fait appliquer la Rec. 60C.1. Les informations pertinentes pour ces deux Recommandations ont maintenant été incorporées dans les règles, l'**Art. 60.8** portant sur les terminaisons et l'**Art. 60.10** sur les formes composées.

Le nouvel **Art. 60.6** peut sembler superficiellement semblable à l'**Art. 60.5** mais, là où l'Art. 60.5 traite de l'usage des lettres *u*, *v* ou *i*, *j* utilisées de manière *interchangeable* ou de toute autre manière incompatible avec les pratiques *typographiques* modernes, l'Art. 60.6 traite de leur usage dans un sens incompatible avec les pratiques de la *nomenclature* moderne (d'où *japonicus*, et non '*iaponicus*'), et, contient également les règles de transcription des diphtongues grecques *eu* en *eu* et non *ev* (d'où *Euonymus*, et non '*Evonymus*').

L'**Art. 60.12** est également nouveau et décrète que le trait d'union dans le nom d'un genre fossile est toujours traité comme une erreur à corriger par élimination du trait d'union. Dans les noms de genre non-fossiles, la présence d'un trait d'union dans le protologue doit être maintenue et ne peut être retiré que par conservation.

Enfin, suite à une proposition acceptée à Shenzhen, l'ancienne Annexe I portant sur les noms des hybrides n'est plus une Annexe, mais une partie du corps principal du *Code*. L'ancienne numérotation de ses Articles (Art. H.1–H.12) a été maintenue, et forme le **Chapitre H** (le "H" pour hybrides), suivant immédiatement le Chapitre F et précédant immédiatement la Division III.

Références bibliographiques dans les Exemples

Le Comité Editorial était interpellé par les incohérences présentes au sein des Exemples, où les noms étaient succédés, entre parenthèses, par soit l'année de publication, soit la référence bibliographique complète. Cette différence dans la citation était logique : les noms pouvant se trouver dans des index nomenclaturaux (p. ex. l'Index International des Noms des Plantes [International Plant Names Index, IPNI]) étaient cités seulement avec l'année, alors que les noms plus difficiles à trouver, comme les noms de taxons infraspécifiques publiés avant 1976 ou les noms de taxons fossiles, étaient indiqués avec la référence complète. Cependant, des références complètes ont parfois été fournies pour des noms pouvant facilement se trouver dans des index, en partie puisque ces index ont été développés après l'insertion de l'Exemple dans le *Code* (e.g. Index Fungorum, MycoBank, and Index Nominum Algarum), et, réciproquement, seules les années de publication étaient parfois citées alors que la référence complète était difficile à trouver. Plutôt que de supprimer les références déjà fournies, le Comité Editorial a décidé que toute date citée serait enrichie d'une référence, rendant ainsi le *Code* plus autonome. Nous remercions tout particulièrement Sandra Knapp d'avoir mené à bien cette tâche difficile en recherchant et en insérant la majorité des références manquantes, qui ont par la suite été vérifiées par le Rapporteur général.

Le Glossaire

Le Glossaire a conservé sa structure de base, mais il a été révisé et mis à jour. Les nouvelles inscriptions dans le Glossaire comptent : "affirmation", "attribué", "identifiant", "acte nomenclatural", "pro synonymo (pro syn., comme synonyme).", "nom protégé", et "remplacé", alors que certaines inscriptions ont été considérablement révisées, p. ex. "autonyme", "holotype", et "rang" ; l'inscription pour "nom de famille alternatif" a été modifiée en "nomen alternativum" ("noms alternatifs") pour correspondre au terme préféré dans le *Code*. Cela démontre le rôle fondamental du Glossaire qui consiste strictement à expliquer les termes utilisés dans le *Code* et, dans la mesure du possible, utiliser le libellé précis associé à ces termes dans le *Code*. Le Glossaire n'a pas pour but d'englober tous les termes utiles à la nomenclature des algues, champignons et plantes ; pour cela, les utilisateurs peuvent se référer à l'ouvrage de Hawksworth, *Terms used in Bionomenclature [Termes utilisés en Bionomenclature]* (2010 ; en ligne sur <https://www.gbif.org/document/80577>).

Les Annexes

Ces dernières années, les Annexes au *Code* (hormis l'ancienne Annexe I, à présent Chapitre H, portant sur les noms des hybrides) ont été maintenues par John Wieseema comme base de données en ligne, actuellement hébergée par le *Department of Botany at the Smithsonian National Museum of Natural History* à Washington, DC (<http://botany.si.edu/references/codes/props/index.cfm>). Elles continueront à être disponibles en ligne sous cette forme, bien que la possibilité d'une publication sous forme imprimée ou au format PDF (Portable Document Format) ne soit pas exclue.

Lorsque l'ancienne Annexe I (noms des hybrides) a été transformée en Chapitre H, les autres Annexes ont dû être renumérotées. Le Comité Editorial a décidé que l'ancienne Annexe VI (ouvrages retirés) pouvait logiquement prendre la place de l'**Annexe I**, puisque son impact peut toucher les noms de tous les rangs. Ainsi, les **Annexes II-V** restent inchangées, et les anciennes Annexes VII et VIII (décisions contraignantes), qui étaient relativement nouvelles au *Code*, sont devenues respectivement les **Annexes VI et VII**. Les listes des noms de champignons protégés (Art. F.2) approuvées à Shenzhen sont incorporées en tant que noms individuels, indiqués comme protégés, dans les Annexes IIA, III, et IV conformément à leur rang. Aucune des listes de noms de champignons rejetés (Art. F.7) n'ont encore été approuvées.

Mise en forme et standards utilisées dans le *Code*

Les éditions récentes du *Code* ont utilisé trois tailles de police différentes, avec les Recommandations et les Notes utilisant une police de taille plus petite que les Articles, et les Exemples et notes de bas de page dans une police plus petite que celle utilisée pour les Recommandations et les Notes. Ces tailles de police, qui ont été maintenues dans cette édition, mettent bien en évidence la distinction entre les règles obligatoires (Articles), les informations complémentaires et les conseils (Notes et Recommandations) et le matériel explicatif (Exemples et notes de bas de page). Les Notes, expliquant quelque chose qui peut ne pas être évident au premier abord mais qui est abordé explicitement ou implicitement ailleurs dans le *Code*, sont identifiées de manière adéquate (du moins dans la version imprimée du *Code*) avec un "i" pour "information", mis en évidence de la même manière que les numéros d'Articles. Les Notes ont un effet contraignant, cependant, à la différence des Articles, elles n'introduisent aucune nouvelle disposition ou concept. En plus de leur taille de police plus petite, les Exemples sont reconnaissables de par leur indentation. On compte 19 Exemples qui illustrent des clauses particulières des Articles (Art. 9.19, 10.7, 36.1, 41.8, et 54.1), auquel cas la lettre respective est citée entre parenthèses au début de l'Exemple, p. ex. "(a)".

Comme dans toutes les éditions récentes, les noms scientifiques relevant de la juridiction du *Code*, indépendamment du rang, sont constamment imprimés en *italique*. Le *Code* ne fixe aucune norme contraignante à cet égard, car la typographie relève du style éditorial et de la tradition, et non de la nomenclature. Néanmoins, dans l'intérêt de l'uniformité internationale, les éditeurs et les auteurs souhaiteront peut-être envisager de suivre la pratique illustrée par le *Code*, qui a été généralement bien accueillie et est suivie dans plusieurs revues botaniques et mycologiques. Afin de mettre encore mieux en évidence les noms scientifiques, les caractères italiques ne sont pas utilisés pour les termes techniques et d'autres mots en Latin, bien qu'ils soient toujours

utilisés pour les éléments des mots faisant partie d'un nom scientifique.

Le Comité Editorial s'est efforcé de parvenir à une uniformité de style bibliographique et de présentation formelle. Les citations d'auteurs de noms scientifiques apparaissant dans le *Code* sont standardisées conformément à Brummitt & Powell, *Authors of plant names* (1992), mis à jour, le cas échéant, à partir de l'*International Plant Names Index* (<http://www.ipni.org/>), mais avec un espacement supplémentaire, comme mentionné dans la Rec. 46A Note 1. Les titres des livres dans les citations bibliographiques sont raccourcis conformément à *Taxonomic literature*, ed. 2 (TL-2; Stafleu & Cowan dans *Regnum Veg.* 94, 98, 105, 110, 112, 115, 116. 1976–1988; Suppléments 1–6 par Stafleu & Mennega dans *Regnum Veg.* 125, 130, 132, 134, 135, 137. 1992–2000; Suppléments 7 & 8 par Dorr & Nicolson dans *Regnum Veg.* 149, 150. 2008 & 2009; en ligne sur <http://www.sil.si.edu/digitalcollections/tl-2/index.cfm>) ou, s'ils ne sont pas dans TL-2, par analogie, mais toujours avec la première lettre en majuscule. Pour les titres des journaux, les abréviations suivent Bridson & al., *BPH-2. Periodicals with botanical content. Constituting a second edition of Botanico-periodicum-huntianum* (2004; en ligne sur <http://huntbotanical.org/databases/show.php?1>), ou, s'ils ne sont pas dans BPH-2, par analogie. Les codes standards d'herbier suivent Thiers, *Index herbariorum* (continuellement mis à jour; en ligne sur <http://sweetgum.nybg.org/science/ih/>).

Remerciements

Nous aimerions tout d'abord remercier nos collègues du Comité Editorial pour leur dur labeur, leur patience, leur serviabilité, et leur amitié, et nous saluons le soutien de leurs institutions respectives pour leurs travaux en matière de nomenclature.

Nous sommes reconnaissants envers les personnes suivantes pour leur contribution durant la Section de Nomenclature : De-Yuan Hong pour un inspirant discours d'ouverture de la Section ; les Greffiers : Li Zhang et Yun-Fei Deng ; l'Assistante des Greffiers, Anna Monro ; les Vice-présidents, Renée Fortunato, Werner Greuter, De-Zhu Li, John McNeill, Gideon Smith, et Karen Wilson ; les membres du Comité de Nomination, Alina Freire-Fierro, Vicki Funk, Dmitry Geltman, David Hawksworth, Regina Hirai, Jin-Shuang Ma, David Middleton, Gideon Smith, et Kevin Thiele ; les Scrutateurs, Heather Lindon, Melanie Schori, Gustavo Shimizu, et Yi-Hua Tong ; et naturellement le Comité d'Organisation de l'IBC ainsi que tout le personnel sur place et les volontaires à Shenzhen qui ont veillé au bon déroulement de la Section.

Nous remercions le Conseil et les membres de l'IAPT, y compris ses Présidents successifs, Vicki Funk et Patrick Herendeen, et le Secrétaire Général, Karol Marhold, pour le maintien de l'engagement habituel de l'IAPT envers la nomenclature, en finançant le Comité Editorial à Berlin. Eva Senková, la Secrétaire Générale du bureau central de l'IAPT à Bratislava, est particulièrement remerciée pour son aide lors du vote préliminaire, des votes institutionnels, de la logistique des voyages, et des dépenses pour l'IBC et pour la réunion du Comité Editorial. Matúš Kempa, également du bureau central de l'IAPT, a apporté son soutien lors du vote préliminaire.

Nous tenons à remercier Thomas Borsch, directeur du *Botanischer Garten und Botanisches Museum Berlin* (BGBM), *Freie Universität Berlin*, pour avoir accueilli la réunion du Comité Editorial, d'avoir mis à disposition une salle de conférence, la bibliothèque, et un accès à internet. Nous sommes également reconnaissants envers Gabriela Michaelis, de la Direction du BGBM, pour son aide précieuse dans la logistique de la réunion. Le personnel de la Bibliothèque du BGBM est également remercié d'avoir fourni des publications non-disponibles en ligne. Le personnel de la Bibliothèque du *Natural History Museum* de Londres a aidé Sandra Knapp à accéder à diverses publications lorsqu'elle a été chargée d'ajouter des références bibliographiques aux Exemples du *Code*.

Nous remercions Paul van Rijckevorsel pour ses suggestions éditoriales et particulièrement pour avoir créé son "Overview of the Codes since 1867" [Aperçu des Codes depuis 1867], une ressource particulièrement utile, hébergée sur le site de l'IAPT (<http://www.iapt-taxon.org/historic/index.htm>). Elle a été inestimable pour retracer dans le temps les dispositions du *Code*, afin de clarifier des significations qui n'étaient pas immédiatement évidentes.

Nous exprimons également notre gratitude à toutes les personnes qui ont fourni des suggestions, des idées ou des exemples éditoriaux : Robert Andersen, John David, Vincent Demoulin, Yun-Fei Deng, Kanchi Gandhi, Mark Garland, Rafaël Govaerts, Martin Head, Paul Kirk, Joseph Kirkbride, David Mabberley, Gregory Mueller, Luis Parra, Richard Rabeler, Rosa Rankin, Alexander Sennikov, Judith Skog, Mark Watson, Karen Wilson,

Peter Wilson, William Woelkerling, Xiang-Yun Zhu, et Gea Zijlstra.

Nous remercions Franz Stadler, Editeur de Production du *Regnum Vegetabile*, pour son excellent travail d'édition, de formatage et de mise en page de la version finale du *Code de Shenzhen*. La maquette de couverture a été talentueusement réalisée par Pollyanna von Knorring. La photographie de la Section de Nomenclature a été prise et mise à disposition par Li Zhang, Greffier. Nous remercions également Sven et Per Koeltz, de Koeltz Botanical Books pour la publication du *Code de Shenzhen* et pour avoir permis sa publication en ligne par l'IAPT.

Le Rapporteur général souhaite remercier sa femme, Christine Turland, pour sa perpétuelle tolérance et compréhension durant toute la période qu'il consacre à l'édition de ce *Code*.

L'élaboration de ce *Code*, s'effectuant entre deux Congrès, dépend continuellement des efforts investis par les membres des Comités Permanents de Nomenclature, à savoir un total d'environ 130 personnes, travaillant principalement sur des propositions de conservation, de protection, ou de rejet de noms, de suppression d'ouvrages, et de demandes de décisions contraignantes. A cela s'ajoute les membres des Comités Spécialisés mis en place par un IBC et ayant pour mandat d'examiner des problèmes de nomenclature particuliers et de présenter un rapport assorti de solutions au prochain IBC. Les éditeurs appropriés des journaux *Taxon* et *IMA Fungus*, dans lesquels sont publiées les propositions, les demandes de décisions et les rapports de comité, se joignent à l'effort avec un apport considérable de temps et d'expertise. La nomenclature des algues, des champignons et des plantes est remarquable, car elle est soutenue par une grande quantité de travail méticuleux et efficace entrepris volontairement par énormément de taxonomistes. Tous les utilisateurs de ce *Code* bénéficient de ces efforts investis, et nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont participé à cet ouvrage.

La version en ligne du texte de base du *Code* et la base de données en ligne de ses Annexes sont tributaires du soutien continu des deux institutions hébergeant les sites internet : le bureau central de l'IAPT (Bratislava), pour le texte de base, et le *Department of Botany at the Smithsonian National Museum of Natural History* (Washington, DC) pour les Annexes.

Le *Code International de Nomenclature pour les Algues, les Champignons et les Plantes* est publié sous l'autorité du Congrès International de Botanique (International Botanical Congress, IBC), tandis que son Chapitre F, portant sur les noms des organismes considérés comme des champignons, est publié sous l'autorité du Congrès International de Mycologie (International Mycological Congress, IMC). Les dispositions pour la modification du *Code* sont détaillées à la Division III. Le prochain IMC, IMC11, aura lieu à San Juan, Puerto Rico, du 16-21 juillet 2018. IMC 12 aura lieu en 2022. Le prochain IBC, le XX^e IBC, aura lieu à Rio de Janeiro, Brésil, du 23-29 juillet 2023, dont la réunion de la Section de Nomenclature se tiendra la semaine précédente (17-21 juillet). Les propositions de modification du *Code* (mis à part pour le Chapitre F) peuvent être publiées dans *Taxon* à partir de 2020 et jusqu'à la fin de 2022. Une notification sera publiée dans *Taxon*, fin 2019 ou début 2020, pour annoncer l'ouverture de la colonne dédiée aux Propositions et fournissant les instructions de procédure et de format. Les propositions de modification du Chapitre F, qui seront examinées au IMC12 en 2022, peuvent être publiées dans *IMA Fungus*, dans lequel une notification similaire paraîtra.

Ce *Code*, comme avec les éditions précédentes, représente l'aboutissement d'un processus de coopération et de collaboration international s'étendant sur plusieurs années. Son statut scientifique dépend de l'acceptation volontaire de ses règles par les auteurs, les éditeurs, les maisons d'édition, et tout autre utilisateur de noms d'algues, de champignons et de plantes. Nous sommes convaincus que vous, en tant que l'un de ces utilisateurs, serez ravis d'accepter ce *Code de Shenzhen*.

Berlin et Beltsville, 24 mai 2018

Nicholas J. Turland

John H. Wiersema

CORRESPONDANCES POUR LA RENUMÉROTATION DES ARTICLES, NOTES ET RECOMMANDATIONS

Cette clé inclut toutes les modifications dans la renumérotation des Articles, des Notes et des Recommandations dans le *Code*, y compris les modifications résultant du déplacement des dispositions expressément limitées aux organismes traités comme des champignons dans le Chapitre F. Les Exemples Votés et les notes de bas de page sont aussi indiqués, les Exemples normaux ont été omis dès lors qu'ils peuvent être retrouvés via les Index, en faisant références aux noms scientifiques mentionnés.

1. DU CODE DE MELBOURNE VERS LE CODE DE SHENZHEN

Art. 6 Note 3	Art. 6 Note 4	Rec. 9C.1	Art. 9.4 note de bas de page
Art. 6 Note 4	Art. 6 Note 5	Rec. 9D	Rec. 9C
Art. 7.5	Art. 7.5 et 7.6	Art. 10.5(a)	supprimé
Art. 7.6	Art. 7.7	Art. 10 *Ex. 7	converti en Art. 10 Ex. 6
Art. 7.7	Art. 7.8	Art. 10.6	Art. 10.9
Art. 7.8	Art. 7.9	Art. 10.7	Art. 10.10
Art. 7.9	Art. 7.10	Art. 10 Note 3	supprimé
Art. 7.10	Art. 7.11	Art. 11.4(b, c)	Art. 11.4(c, b)
Art. 7 *Ex. 13	Art. 7 *Ex. 16	Art. 11.4 note de bas de page	Art. 6.10 note de bas de page
Art. 8.1 note de bas de page	Art. 6.1 note de bas de page	Art. 13.1(d)	Art. F.1.1 (en partie) et F.3.1
Art. 8.3 note de bas de page (3 ^e phrase)	Art. 8.2 note de bas de page (2 ^e phrase)	Art. 14.13	Art. F.2.1
Rec. 8A.4 note de bas de page	Art. 6.13 note de bas de page	Art. 14.14	Art. 14.13
Rec. 8B.3	supprimée	Art. 14.15	Art. 14.14
Art. 9.2	Art. 9.3	Art. 14.16	Art. 14.15
Art. 9.3	Art. 9.4	Art. 15.1	Art. F.3.2
Art. 9.3(b, c)	Art. 9.4(c, d)	Art. 15.2	Art. F.3.4
Art. 9 Note 4	Art. F.3 Note 2	Art. 15.3	Art. F.3.5
Art. 9.4	Art. 9.5	Art. 15.4	Art. F.3.6
Art. 9.5	Art. 9.6	Art. 15 Note 1	Art. F.3 Note 1
Art. 9.6	Art. 9.7	Art. 15.5	Art. F.3.7
Art. 9.7	Art. 9.8	Art. 15.6	Art. F.3.8
Art. 9.8	Art. 9.9	Art. 22.6	Art. 10.8
Art. 9.9	Art. 9.10	Art. 22 Note 2	supprimée
Art. 9.10	Art. F.3.9	Art. 23 *Ex. 19	Art. 23 *Ex. 23
Art. 9.19(b, c)	Art. 9.19(c, b)	Rec. 29A.2(c)	supprimée
Art. 9 Note 7	Art. 9 Note 8		

Art. 30 Note 1	Art. 29 Note 2	Art. 56.4	Art. 56.3
Art. 30.3	Art. 30.4	Art. 57.2	supprimé
Art. 30 Note 2 (modifiée)	Art. 30.3	Art. 59.1	Art. F.8.1
Art. 30.4	Art. 30.5	Art. 59 Note 1	Art. F.8 Note 1
Art. 30.5	Art. 30.6	Art. 59 Note 2	Art. F.8 Note 2
Art. 30.6	Art. 30.7	Art. 59 Note 3	Art. F.8 Note 3
Art. 30.7	Art. 30.8	Art. 60 *Ex. 2	Art. 60 *Ex. 3
Art. 30 Note 3	Art. 30 Note 2	Art. 60 *Ex. 5	Art. 60 *Ex. 6
Art. 30.8	Art. 30.9	Art. 60 *Ex. 8	Art. 60 *Ex. 10
Art. 30 Note 4	Art. 30 Note 3	Art. 60.6	Art. 60.7
Rec. 30A.2	Rec. 30A.4	Art. 60.7	Art. 60.9
Rec. 30A.3	Rec. 30A.5	Art. 60 Note 2	Art. 60 Note 5
Rec. 30A.4	Rec. 30A.6	Art. 60.8	Art. 60.10 (en partie)
Art. 32 Note 2	Art. 32 Note 3	Art. 60.9	Art. 60.11
Art. 32 Note 3	Art. 32 Note 4	Art. 60 Note 3	Art. 60 Note 6
Art. 36.1(a)	Art. 36.1 (1 ^e clause)	Art. 60.10	Art. 60.13
Art. 36.1(b, c)	Art. 36.1(a, b)	Art. 60.11	Art. 60.14
Art. 36.1(d)	Art. 36.2	Art. 60.12	Art. 60.8 (en partie)
Art. 36.2	Art. 36.3	Art. 60.13	Art. F.9.1
Art. 37.9	Art. F.4.1	Rec. 60C.1	Art. 60.8 (en partie)
Rec. 38B.1	Rec. 38B.2	Rec. 60C Note 1	Art. 60 Note 2
Rec. 40A.2	Rec. 40A.4	Rec. 60C.2	Rec. 60C.1
Rec. 40A.3	Rec. 40A.5	Rec. 60C.3	Rec. 60C.2
Rec. 40A.4	Rec. 40A.6	Rec. 60C.4	Rec. 60C.3
Art. 42.1	Art. F.5.1	Rec. 60C.5	Rec. 60C.4
Art. 42.2	Art. F.5.2	Rec. 60G.1(a)	Art. 60.10 (en partie)
Art. 42 Note 1	Art. F.5 Note 1	Rec. 60G.1(b)	Rec. 60G.1(a)
Art. 42.3	Art. F.5.3	Rec. 60G.1(c) et	Rec. 60G.1(b)
Rec. 42A.1	Rec. F.5A.1	Note 1	
Rec. 42A.2	Rec. F.5A.2	Rec. 60G Note 2	Rec. 60G Note 1
Art. 46 Note 1	Art. 46 Note 2	Div.III.1	Div. III Disp. 1.2
Art. 46 Note 2	Art. 46 Note 4	Div.III.2	incluse dans la Div. III Disp. 4.8, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4 et 7.11
Art. 46 Note 3	Art. 46 Note 5		
Art. 48.3	Art. F.3.10	Div.III.3	incluse dans la Div. III Disp. 4.5, 4.6, 4.8, 4.9 et 4.10
Art. 49 Note 1	Art. 49 Note 2		
Rec. 50E.3	Rec. F.3A.1	Div.III.4 et note de bas de page	incluses dans la Div. III Disp. 2.5, 3.1, 3.2 et 5.9
Art. 52.3	Art. 52.4	Annexe I (Art. H.1–H.12)	Chapitre H (Art. H.1–H.12)
Art. 52 Note 3	Art. 52 Note 4	Annexe VI	Annexe I
Art. 53 Note 1	Art. 53 Note 2	Annexe VII	Annexe VI
Art. 53.2	Art. F.3.3	Annexe VIII	Annexe VII
Art. 53.3	Art. 53.2		
Art. 53.4	Art. 53.3		
Art. 53 Note 2	Art. 53 Note 3		
Art. 53.5	Art. 53.4		
Art. 53.6	Art. 53.5		
Art. 53 Note 3	Art. 53 Note 4		
Art. 56.3	Art. F.7.1		

2. DU CODE DE SHENZHEN VERS LE CODE DE MELBOURNE

Art. 6.1 note de bas de page	Art. 8.1 note de bas de page	Art. 14 Note 4	nouveau
Art. 6.10 note de bas de page	Art. 11.4 note de bas de page	Art. 19 Note 3	nouveau
Art. 6 Note 3	nouveau	Art. 23 *Ex. 23	Art. 23 *Ex. 19
Art. 6 Note 4	Art. 6 Note 3	Art. 29 Note 2	Art. 30 Note 1
Art. 6 Note 5	Art. 6 Note 4	Art. 30 Note 1	nouveau
Art. 6.12	nouveau	Art. 30.3	Art. 30 Note 2 (amendé)
Art. 6.13	nouveau	Art. 30.4	Art. 30.3
Art. 6.13 note de bas de page	Rec. 8A.4 note de bas de page	Art. 30.5	Art. 30.4
Art. 6.14	nouveau	Art. 30.6	Art. 30.5
Art. 7.5 et 7.6	Art. 7.5	Art. 30.7	Art. 30.6
Art. 7.7	Art. 7.6	Art. 30.8	Art. 30.7
Art. 7.8	Art. 7.7	Art. 30 Note 2	Art. 30 Note 3
Art. 7.9	Art. 7.8	Art. 30.9	Art. 30.8
Art. 7.10	Art. 7.9	Art. 30 Note 3	Art. 30 Note 4
Art. 7.11	Art. 7.10	Rec. 30A.2	nouveau
Art. 7 *Ex. 16	Art. 7 *Ex. 13	Rec. 30A.3	nouveau
Art. 8.2 note de bas de page	nouveau, plus Art. 8.3 note de bas de page (3 ^e phrase)	Rec. 30A.4	Rec. 30A.2
Art. 8 Note 1	nouveau	Rec. 30A.5	Rec. 30A.3
Art. 9.2	nouveau	Rec. 30A.6	Rec. 30A.4
Art. 9.3	Art. 9.2	Rec. 31B.2	nouveau
Art. 9.4	Art. 9.3	Art. 32 Note 2	nouveau
Art. 9.4(b)	nouveau	Art. 32 Note 3	Art. 32 Note 2
Art. 9.4(c, d)	Art. 9.3(b, c)	Art. 32 Note 4	Art. 32 Note 3
Art. 9.4 note de bas de page	Rec. 9C.1	Art. 34.1 note de bas de page	nouveau
Art. 9.5	Art. 9.4	Art. 36.1 (1 ^e clause)	Art. 36.1(a)
Art. 9 Note 4	nouveau	Art. 36.1(a, b)	Art. 36.1(b, c)
Art. 9.6	Art. 9.5	Art. 36.2	Art. 36.1(d)
Art. 9.7	Art. 9.6	Art. 36.3	Art. 36.2
Art. 9.8	Art. 9.7	Art. 37.2 note de bas de page	nouveau
Art. 9.9	Art. 9.8	Art. 38 Note 2	nouveau
Art. 9.10	Art. 9.9	Rec. 38B.1	nouveau
Art. 9.19(b, c)	Art. 9.19(c, b)	Rec. 38B.2	Rec. 38B.1
Art. 9 Note 7	nouveau	Art. 40.8	nouveau
Art. 9 Note 8	Art. 9 Note 7	Rec. 40A.2	nouveau
Rec. 9B.2	nouveau	Rec. 40A.3	nouveau
Rec. 9C	Rec. 9D	Rec. 40A.4	Rec. 40A.2
Art. 10 Note 3	nouveau	Rec. 40A.5	Rec. 40A.3
Art. 10.6	nouveau	Rec. 40A.6	Rec. 40A.4
Art. 10.7	nouveau	Rec. 41A.2	nouveau
Art. 10.7 note de bas de page	nouveau	Art. 42.1	nouveau
Art. 10.8	Art. 22.6	Art. 42.2	nouveau
Art. 10.9	Art. 10.6	Art. 42.3	nouveau
Art. 10.10	Art. 10.7	Art. 42 Note 1	nouveau
Rec. 10A.2	nouveau	Art. 43 Note 2	nouveau
Art. 11.4(b, c)	Art. 11.4(c, b)	Art. 46 Note 1	nouveau
Art. 14.13	Art. 14.14	Art. 46 Note 2	Art. 46 Note 1
Art. 14.14	Art. 14.15	Art. 46 Note 3	nouveau
Art. 14.15	Art. 14.16	Art. 46 Note 4	Art. 46 Note 2
		Art. 46 Note 5	Art. 46 Note 3
		Art. 49 Note 1	nouveau
		Art. 49 Note 2	Art. 49 Note 1
		Art. 52.3	nouveau

Art. 52 Note 3	nouveau	Art. F.3.1	Art. 13.1(d) (2 ^e phrase)
Art. 52.4	Art. 52.3	Art. F.3.2	Art. 15.1
Art. 52 Note 4	Art. 52 Note 3	Art. F.3.3	Art. 53.2
Art. 53 Note 1	nouveau	Art. F.3.4	Art. 15.2
Art. 53 Note 2	Art. 53 Note 1	Art. F.3.5	Art. 15.3
Art. 53.2	Art. 53.3	Art. F.3.6	Art. 15.4
Art. 53.3	Art. 53.4	Art. F.3 Note 1	Art. 15 Note 1
Art. 53 Note 3	Art. 53 Note 2	Art. F.3.7	Art. 15.5
Art. 53.4	Art. 53.5	Art. F.3.8	Art. 15.6
Art. 53.5	Art. 53.6	Art. F.3.9	Art. 9.10
Art. 53 Note 4	Art. 53 Note 3	Art. F.3 Note 2	Art. 9 Note 4
Art. 54.1(b)(1)	nouveau	Art. F.3.10	Art. 48.3
Art. 54.1(b) note de bas de page	nouveau	Art. F.3 Note 3	nouveau
Art. 54.1(c)	nouveau	Rec. F.3A.1	Rec. 50E.3
Art. 54.1(c) note de bas de page	nouveau	Rec. F.3A.1 note de bas de page	nouveau
Art. 55 Note 1	nouveau	Art. F.4.1	Art. 37.9
Art. 55.4	nouveau	Art. F.5.1	Art. 42.1
Art. 56 Note 1	nouveau	Art. F.5.2	Art. 42.2
Art. 56.3	Art. 56.4	Art. F.5 Note 1	Art. 42 Note 1
Art. 56 Note 2	nouveau	Art. F.5 Note 2	nouveau
Art. 60 *Ex. 2	nouveau	Art. F.5.3	Art. 42.3
Art. 60 *Ex. 3	Art. 60 *Ex. 2	Art. F.5.4	nouveau
Art. 60 *Ex. 6	Art. 60 *Ex. 5	Art. F.5 Note 3	nouveau
Art. 60 *Ex. 10	Art. 60 *Ex. 8	Art. F.5.5	nouveau
Art. 60.6	nouveau	Art. F.5 Note 4	nouveau
Art. 60.7	Art. 60.6	Rec. F.5A.1	Rec. 42A.1
Art. 60.8	Art. 60.12 et Rec. 60C.1	Rec. F.5A.2	Rec. 42A.2
Art. 60 Note 2	Rec. 60C Note 1	Art. F.6.1	nouveau
Art. 60 Note 3	nouveau	Art. F.7.1	Art. 56.3
Art. 60.9	Art. 60.7	Art. F.8.1	Art. 59.1
Art. 60 Note 5	Art. 60 Note 2	Art. F.8 Note 1	Art. 59 Note 1
Art. 60.10	Art. 60.8 et Rec. 60G.1(a)	Art. F.8 Note 2	Art. 59 Note 2
Art. 60.11	Art. 60.9	Art. F.8 Note 3	Art. 59 Note 3
Art. 60 Note 6	Art. 60 Note 3	Art. F.9.1	Art. 60.13
Art. 60.12	nouveau	Chapitre H (Art. H.1–H.12)	Annexe I (Art. H.1–H.12)
Art. 60.13	Art. 60.10	Div. III Disp. 1.2	Div.III.1
Art. 60.14	Art. 60.11	Div. III Disp. 4.8, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4 et 7.11 (en partie)	Div.III.2
Rec. 60C.1	Rec. 60C.2	Div. III Disp. 4.5, 4.6, 4.8, 4.9 et 4.10 (en partie)	Div.III.3
Rec. 60C.2	Rec. 60C.3	Div. III Disp. 2.5, 3.1, 3.2 et 5.9 (en partie)	Div.III.4 et note de bas de page
Rec. 60C.3	Rec. 60C.4	Div. III : toutes les autres dispositions	nouveau
Rec. 60C.4	Rec. 60C.5	Annexe I	Annexe VI
Rec. 60G.1(a)	Rec. 60G.1(b)	Annexe VI	Annexe VII
Rec. 60G.1(b)	Rec. 60G.1(c) et Note 1	Annexe VII	Annexe VIII
Rec. 60G Note 1	Rec. 60G Note 2		
Art. F.1.1	Art. 13.1 (1 ^e phrase) et (d) (en partie)		
Art. F.1 Note 1	nouveau		
Art. F.2.1	Art. 14.13		

DATES IMPORTANTES DANS LE *CODE*

DATES POUR LESQUELLES DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU *CODE* DEVIENNENT OU CESSENT D'ÊTRE EFFECTIVES

1 ^{er} mai 1753	Art. 7.9, 13.1(a, c, e), 13 Note 1, F.1.1	20 juillet 1950	Art. 14 Note 4(c)(2)
4 août 1789	Art. 13.1(a, c)	1 ^{er} janvier 1953	Art. 30.5, 30.7, 30.8, 30.9, 36.3, 37.1, 37.3, 38.13, 41.3, 41.4, 41.5, 41.6, 41.8
1 ^{er} janvier 1801	Art. 13.1(b)	1 ^{er} janvier 1954	Art. 14.15
31 décembre 1820	Art. 13.1(f)	1 ^{er} janvier 1958	Art. 40.1, 44.1, 44.2
1 ^{er} janvier 1848	Art. 13.1(e)	1 ^{er} janvier 1973	Art. 30.7, 33.1
1 ^{er} janvier 1886	Art. 13.1(e)	1 ^{er} janvier 1990	Art. 9.22, 40.6, 40.7
1 ^{er} janvier 1887	Art. 37.2	1 ^{er} janvier 1996	Art. 43.1
1 ^{er} janvier 1890	Art. 37.4	1 ^{er} janvier 2001	Art. 7.11, 9.15, 9.23, 43.3
1 ^{er} janvier 1892	Art. 13.1(e)	1 ^{er} janvier 2007	Art. 40.4, 41.5
1 ^{er} janvier 1900	Art. 13.1(e)	31 décembre 2011	Art. 39.1, 44.1
17 juin 1905	Art. 14 Note 4(a)	1 ^{er} janvier 2012	Art. 29.1, 29 Note 1, 39.2
1 ^{er} janvier 1908	Art. 38.7, 38.8	1 ^{er} janvier 2013	Art. F.5.1, F.8.1
18 mai 1910	Art. 14 Note 4(b)	1 ^{er} janvier 2019	Art. 40.8, F.5.4, F.6.1
1 ^{er} janvier 1912	Art. 20.2, 43.2		
1 ^{er} janvier 1921	Art. 10.7(c-f)		
1 ^{er} janvier 1935	Art. 10.7(a-f), 39.1		
1 ^{er} juin 1940	Art. 14 Note 4(c)(1)		

DISPOSITIONS CONCERNANT DES DATES APPLICABLES À DES GROUPES PARTICULIERS

Tous les groupes	Art. 7.11, 9.22, 9.23, 10.7, 14.15, 14 Note 4(a, b), 20.2, 29.1, 29 Note 1, 30.5, 30.7, 30.8, 30.9, 33.1, 36.3, 37.1, 37.2, 37.3, 37.4, 38.7, 38.8, 38.13, 39.2, 40.1, 40.6, 40.7, 41.3, 41.4, 41.5, 41.6, 41.8
Algues	Art. 7.9, 13.1(e), 13 Note 1, 40.4, 40.8, 44.1, 44.2
Bryophytes	Art. 7.9, 13.1(b, c), 13 Note 1, 39.1, 40.4
Fossiles	Art. 7.9, 9.15, 13.1(f), 43.1, 43.2, 43.3
Champignons	Art. 13 Note 1, 14 Note 4(c)(2), 39.1, 40.4, 40.8, F.1.1, F.5.1, F.5.4, F.6.1, F.8.1
Plantes vasculaires	Art. 13.1(a), 13 Note 1, 14 Note 4(c)(1), 39.1, 40.4

DISPOSITIONS DÉFINISSANT LES DATES DE CERTAINES PUBLICATIONS

Art. 13.1(a-c, e, f), 13 Note 1, F.1.1

CODE INTERNATIONAL DE NOMENCLATURE POUR LES
ALGUES, LES CHAMPIGNONS ET LES PLANTES

PRÉAMBULE

- 1.** La biologie requiert un système de nomenclature simple et précis qui puisse être utilisé dans tous les pays, traitant d'une part des termes qui désignent les rangs des unités ou des groupes taxonomiques, et d'autre part des noms scientifiques attribués à chaque groupe taxonomique. La raison pour laquelle un nom est donné à un groupe taxonomique ne sert pas à indiquer ses caractéristiques ou son histoire, mais à fournir un moyen permettant de le désigner et de préciser son rang taxonomique. Le présent *Code* tend à établir une méthode stable de dénomination des groupes taxonomiques, permettant d'éviter et de rejeter les noms qui peuvent être source d'erreur ou d'ambiguïté ou qui engendrent la confusion dans la science. En second lieu, il convient d'éviter toute création de noms inutiles. D'autres considérations, telles qu'une grammaire parfaite, la régularité ou l'euphonie des noms, un usage plus ou moins répandu, les égards pour les personnes, etc., sont plutôt accessoires, malgré leur importance incontestable.
- 2.** Les algues, les champignons, et les plantes sont les organismes¹ couverts par ce *Code*.
- 3.** Les Principes forment la base du système de nomenclature réglé par ce *Code*.
- 4.** Les dispositions détaillées sont divisées en règles, qui sont explicitées dans les Articles (Art.) (parfois avec des précisions dans des Notes), et les Recommandations (Rec.). Des Exemples (Ex.)² sont ajoutés aux règles et aux recommandations afin de les illustrer. Un Glossaire est inclus et définit les termes utilisés dans ce *Code*.
- 5.** Les règles ont pour but de mettre de l'ordre dans la nomenclature léguée par le passé et de préparer celle de l'avenir ; des noms en contradiction avec une règle ne peuvent être maintenus.
- 6.** Les Recommandations portent sur des points secondaires ; leur raison d'être est de parvenir à plus d'uniformité et de clarté, particulièrement dans la perspective de la nomenclature à venir ; des noms en contradiction avec une recommandation ne peuvent être rejetés pour cette raison, mais ne constituent pas des modèles à imiter.
- 7.** Les Dispositions régissant l'administration de ce *Code* constituent sa dernière Division (Div. III).
- 8.** Les dispositions de ce *Code* s'appliquent à tous les organismes traditionnellement considérés comme des algues, des champignons, ou des plantes, qu'ils soient fossiles ou non-fossiles, incluant les algues bleues (*Cyanobacteria*)³, les chytrides, les oomycètes, les myxomycètes et les protistes photosynthétiques avec leurs groupes non-photosynthétiques taxonomiquement apparentés (mais en excluant les *Microsporidia*). Les dispositions relatives aux noms des hybrides apparaissent dans le Chapitre H.

1. Dans ce *Code*, à moins d'une indication différente, le mot "organisme" s'applique uniquement aux organismes couverts par ce *Code*, c'est-à-dire ceux traditionnellement étudiés par les botanistes, les mycologues et les phycologues (voir Pre. 8).

2. Voir aussi la note de bas de page de l'Art. 7 *Ex. 13.

3. Pour la nomenclature des autres groupes de procaryotes, voir l'*International Code of Nomenclature of Prokaryotes*. *Prokaryotic Code (révisé en 2008)* ; DOI : <https://doi.org/10.1099/ijsem.0.000778> ; précédemment l'*International Code of Nomenclature of Bacteria (Bacteriological Code)*.

PRÉAMBULE

- 9.** Les noms qui ont été conservés, protégés ou rejetés, les ouvrages retirés et les décisions contraignantes sont donnés dans les Annexes I–VII.
- 10.** Les Annexes font parties intégrantes de ce *Code*, qu'elles soient publiées avec celui-ci ou séparément du texte principal.
- 11.** Le *Code International de Nomenclature des Plantes Cultivées* est rédigé sous la responsabilité de la *Commission Internationale de la Nomenclature des Plantes Cultivées* et traite de l'utilisation et de la formation des noms appliqués à des catégories particulières d'organismes dans l'agriculture, la sylviculture et l'horticulture.
- 12.** Les seuls motifs qui justifient un changement de nom sont, soit une connaissance plus approfondie des faits résultant d'une étude taxonomique adéquate, soit la nécessité d'abandonner une nomenclature qui est contraire aux règles.
- 13.** A défaut de règle pertinente ou lorsque les conséquences des règles sont douteuses, l'usage établi prévaut.
- 14.** La présente édition du *Code* annule toutes les précédentes.

DIVISION I

PRINCIPES

Principe I

- I** La nomenclature des algues, des champignons et des plantes est indépendante des nomenclatures zoologique et procaryotique. Ce *Code* s'applique également à tous les noms de groupes taxonomiques considérés comme des algues, des champignons, ou des plantes, qu'ils aient ou non été traités comme tels à l'origine (voir Pré. 8).

Principe II

- II** L'application des noms de groupes taxonomiques est déterminée par la méthode des types nomenclaturaux.

Principe III

- III** La nomenclature d'un groupe taxonomique est fondée sur la priorité de publication.

Principe IV

- IV** Chaque groupe taxonomique de délimitation, position et rang donnés ne peut porter qu'un seul nom correct, à savoir le plus ancien en conformité avec les Règles, sauf exceptions spécifiées.

Principe V

- V** Les noms scientifiques des groupes taxonomiques sont traités comme Latins, sans considération pour leur origine.

Principe VI

- VI** Les règles de nomenclature sont rétroactives, à moins d'être explicitement limitées dans le temps.

DIVISION II

RÈGLES ET RECOMMANDATIONS

CHAPITRE I

LES TAXONS ET LEURS RANGS

ARTICLE 1

1.1. Les groupes taxonomiques à n'importe quel rang sont, dans ce *Code*, nommés taxons (singulier : taxon).

1.2. Un taxon (excepté pour les taxons de diatomées), dont le nom est basé sur un type d'un fossile, est un taxon fossile. Un taxon fossile contient les restes d'une ou de plusieurs parties de l'organisme parent, ou une ou plusieurs parties des étapes de leur cycle de vie, dans un ou plusieurs états de préservation, comme indiqué dans la description ou la diagnose originale ou dans n'importe laquelle subséquente du taxon (voir aussi les Art. 11.1 et 13.3).

Ex. 1. *Alcicornopteris hallei* J. Walton (dans Ann. Bot. (Oxford), ser. 2, 13 : 450. 1949) est une espèce fossile pour laquelle la description originale incluait des rachis, des sporanges et des spores d'un ptéridosperme, préservés en partie comme des compressions, et en partie comme des pétrifications.

Ex. 2. *Protofagacea allonensis* Herend. & al. (dans Int. J. Pl. Sci. 156 : 94. 1995) est une espèce fossile pour laquelle la description originale incluait des dichasiums de fleurs staminées, avec des anthères contenant des grains de pollen, des fruits et des cupules, et donc contient plus qu'une partie et plus qu'une étape de l'histoire de vie.

Ex. 3. *Stamnostoma* A. G. Long (dans Trans. Roy. Soc. Edinburgh 64 : 212. 1960) est un genre fossile qui a été initialement décrit avec une seule espèce, *S. huttonense* A. G. Long, contenant des ovules anatomiquement préservés avec des téguments internes complètement soudés formant un collier ouvert autour du lagenostome. Rothwell & Scott (dans Rev. Palaeobot. Palynol. 72 : 281. 1992) ont ensuite modifié la description du genre, l'amplifiant afin d'inclure aussi les cupules dans lesquelles les ovules sont nés. Le nom *Stamnostoma* peut être appliqué à un genre avec soit la première ou la seconde délimitation, soit n'importe lequel qui puisse impliquer d'autres parties, d'autres étapes de l'histoire de vie, ou d'autres états de préservation, aussi longtemps qu'ils comprennent *S. huttonense*, mais pas le type de n'importe quel nom de genre légitime antérieur.

ARTICLE 2

2.1. Chaque organisme individuel est considéré comme appartenant à un nombre indéfini de taxons de rangs hiérarchiquement subordonnés, dont l'espèce constitue le rang de base.

ARTICLE 3

3.1. Les principaux rangs des taxons par ordre décroissant sont : le règne (regnum), l'embranchement ou phylum (divisio ou phylum), la classe (classis), l'ordre (ordo), la famille (familia), le genre (genus), et l'espèce (species). Ainsi chaque espèce peut être attribuée à un genre, chaque genre à une famille, etc.

i Note 1. Les espèces et subdivisions de genres doivent être attribuées à des genres, et les taxons infraspécifiques doivent être attribués à des espèces, parce que leurs noms sont des combinaisons (Art. 21.1, 23.1, et 24.1), mais cette disposition ne doit pas empêcher le positionnement de taxons en tant que *insertae sedis* relativement aux rangs supérieurs au genre.

Ex. 1. Le genre *Haptanthus* Goldberg & C. Nelson (dans Syst. Bot. 14 : 16. 1989) a été initialement décrit sans être attribué à une famille.

Ex. 2. Le genre fossile *Paradinandra* Schönenberger & E. M. Friis (dans Amer. J. Bot. 88 : 478. 2001) a été attribué aux "*Ericales* s.l." mais le positionnement de sa famille a été considéré en tant qu'"*insertae sedis*".

3.2. Les principaux rangs des taxons hybrides (nothotaxons) sont le nothogénère et la nothospèce. Ces rangs sont les mêmes que le genre et l'espèce. Le préfixe "notho-" indique leur caractère hybride (voir l'Art. H.1.1).

ARTICLE 4

4.1. Les rangs secondaires des taxons par ordre décroissant sont la tribu (*tribus*) entre la famille et le genre, la section (*sectio*) et la série (*series*) entre le genre et l'espèce, ainsi que la variété (*varietas*) et la forme (*forma*) au-dessous de l'espèce.

4.2. Si un plus grand nombre de rangs de taxons est souhaité, leurs noms se forment par l'addition du préfixe "sous-" ("sub-") aux noms des rangs principaux ou secondaires. Un organisme peut être ainsi classé dans des taxons aux rangs suivants (par ordre décroissant) : le règne (*regnum*), le sous-règne (*subregnum*), l'embranchement ou phylum (*divisio* ou *phylum*), le sous-embranchement ou sous-phylum (*subdivisio* ou *subphylum*), la classe (*classis*), la sous-classe (*subclassis*), l'ordre (*ordo*), le sous-ordre (*subordo*), la famille (*familia*), la sous-famille (*subfamilia*), la tribu (*tribus*), la sous-tribu (*subtribus*), le genre (*genus*), le sous-genre (*subgenus*), la section (*sectio*), la sous-section (*subsectio*), la série (*series*), la sous-série (*subseries*), l'espèce (*species*), le sous-espèce (*subspecies*), la variété (*varietas*), la sous-variété (*subvarietas*), la forme (*forma*), la sous-forme (*subforma*).

i Note 1. Les rangs formés en ajoutant "sub-" aux rangs principaux (Art. 3.1) peuvent être formés et utilisés, que des rangs secondaires soient adoptés ou non (Art. 4.1).

4.3. Des rangs supplémentaires peuvent également être intercalés ou ajoutés, pour autant qu'une confusion ou une erreur ne soit pas de ce fait introduite.

4.4. Les rangs subordonnés des nothotaxons sont les mêmes que les rangs subordonnés des taxons non-hybrides, sauf que le nothogénère est le rang le plus élevé qui soit autorisé (voir le Chapitre H).

i Note 2. Partout dans ce *Code*, l'expression "subdivision d'une famille" ne s'applique qu'aux taxons de rang intermédiaire entre la famille et le genre et l'expression "subdivision d'un genre" ne s'applique qu'aux taxons de rang intermédiaire entre le genre et l'espèce.

i Note 3. Pour la désignation de catégories particulières d'organismes utilisés en agriculture, en sylviculture et en horticulture, voir Pré. 11 et l'Art. 28 Notes 2, 4, et 5.

i Note 4. En classant des parasites, surtout des champignons, les auteurs qui n'attribuent pas de rang spécifique, subsécifique ou variétal aux taxons identifiables par leurs caractères physiologiques mais à peine ou pas du tout par leurs caractères morphologiques, peuvent distinguer, à l'intérieur de l'espèce, des formes spéciales (*formae speciales*), caractérisées par leur adaptation à des

hôtes différents, mais dont la nomenclature n'est pas réglée par les dispositions de ce *Code*.

ARTICLE 5

- 5.1.** L'ordre relatif des rangs indiqués dans les Art. 3 et 4 ne doit pas être changé (voir les Art. 37.6 et F.4.1).

Recommandation 5A

- 5A.1.** Pour des raisons de standardisation, les abréviations suivantes sont recommandées : cl. (classe), ord. (ordre), fam. (famille), tr. (tribu), gen. (genre), sect. (section), ser. (série), sp. (espèce), var. (variété), f. (forma). Les abréviations pour des rangs additionnels créées par l'ajout du préfixe sub-, ou pour les nothotaxons avec le préfixe notho-, doivent être formées en ajoutant les préfixes, p. ex. subsp. (sous-espèce), nothosp. (nothoespèce), mais subg. (sous-genre) et pas "subgen."

CHAPITRE II

STATUT, TYPIFICATION ET PRIORITÉ DES NOMS

SECTION 1

DÉFINITIONS DES STATUTS

ARTICLE 6

6.1. Une publication est effective si elle est conforme aux Art. 29–31. A l'exception des cas spécifiés (Art. 8.1, 9.4(a), 9.22, Rec. 9A.3, and Art. 40.7), le texte et les illustrations⁴ doivent être effectivement publiés pour être pris en compte par les dispositions de ce *Code*.

6.2. Une publication de noms est valide si elle est conforme aux dispositions appropriées des Art. 32–45, F.4, F.5.1, F.5.2, et H.9 (voir aussi l'Art. 61).

i Note 1. Pour les besoins de la nomenclature, une publication valide crée un nom, et parfois aussi un autonome (Art. 22.1 et 26.1), mais n'implique pas elle-même quelque concept taxonomique que se soit au-delà de l'inclusion du type du nom (Art. 7.1).

6.3. Dans ce *Code*, à moins d'une indication contraire, le mot "nom" désigne un nom qui a été valablement publié, qu'il soit légitime ou illégitime (voir l'Art. 12 ; mais voir les Art. 14.9 et 14.14).

i Note 2. Si le même nom, basé sur le même type, a été publié indépendamment à différents moments, peut-être par différents auteurs, alors seul le plus ancien de ces "isonymes" a un statut nomenclatural. Le nom doit toujours être cité avec son lieu originel de publication valide, et les "isonymes" postérieurs peuvent être ignorés (mais voir l'Art. 14.14).

Ex. 1. Baker (Summary New Ferns : 9. 1892) et Christensen (Index Filic : 44. 1905) ont publié indépendamment le nom *Alsophila kalbreyeri* en remplacement de *A. podophylla* Baker (dans J. Bot. 19 : 202. 1891) non Hook. (dans Hooker's J. Bot. Kew Gard. Misc. 9 : 334. 1857). Tel que publié par Christensen, *A. kalbreyeri* est un "isonyme" postérieur de *A. kalbreyeri* Baker, sans statut nomenclatural (voir aussi l'Art. 41 Ex. 24).

Ex. 2. En publiant "*Canarium pimela* Leenh. nom. nov.", Leenhouts (dans Blumea 9 : 406. 1959) réutilise le nom illégitime *C. pimela* K. D. König (dans Ann. Bot. (König & Sims) 1 : 361. 1805), en l'attribuant à lui-même et en le basant sur le même type. De ce fait, il a créé un "isonyme" postérieur sans statut nomenclatural.

Ex. 3. Le nom *Dalbergia brownei* (Jacq.) Schinz (dans Bull. Herb. Boissier 6 : 731. 1898) était nomenclaturalement superflu au moment de sa publication parce que Schinz citait le nom légitime *Hedysarum ecastaphyllum* L. (Syst. Nat., ed. 10 : 1169. 1759) comme un synonyme. Du fait que

4. Ici et ailleurs dans ce *Code*, le terme "illustration" désigne une oeuvre d'art ou une photographie dépeignant une ou des caractéristiques d'un organisme, p. ex. un dessin, une image d'un échantillon d'herbier, ou une image d'un Microscope Electronique à Balayage.

D. brownei a un basionyme (*Amerimnon brownei* Jacq.), cela est néanmoins légitime (Art. 52.4). En excluant *H. ecastaphyllum*, Urban (Symb. Antill. 4 : 295. 1905) publia "*D. Brownei* Urb." en tant que nom de remplacement. C'est un isonyme postérieur qui n'a pas de status nomenclatural.

6.4. Un nom est illégitime s'il est ainsi désigné par les Art. 18.3, 19.6, 52–54, F.3.3, ou F.6.1 (voir aussi l'Art. 21 Note 1 et l'Art. 24 Note 2). Un nom qui selon ce *Code* était illégitime lors de sa publication ne peut devenir légitime ultérieurement ; à moins que les Art. 18.3 ou 19.6 ne l'autorisent ; à moins qu'il ne soit conservé (Art. 14), protégé (Art. F.2), ou sanctionné (Art. F.3) : ou à moins que le nom ne soit superflu selon l'Art. 52 et que son basionyme prévu ne soit conservé ou protégé.

Ex. 4. *Skeletonemopsis* P. A. Sims (dans *Diatom Res.* 9 : 389. 1995) était illégitime lors de sa publication parce qu'il incluait le type original de *Skeletonema* Grev. (dans *Trans. Microscop. Soc. London*, n.s., 13 : 43. 1865). Quand *Skeletonema* fut conservé avec un type différent, *Skeletonemopsis* est néanmoins resté illégitime et a dû être conservé de façon à être disponible pour son utilisation (voir Annexe III).

6.5. Un nom légitime est un nom qui est conforme aux règles, c'est-à-dire qui n'est pas illégitime comme défini dans l'Art. 6.4.

6.6. Au rang de la famille ou à un rang inférieur, le nom correct d'un taxon de délimitation, position et rang donnés est le nom légitime qui doit être adopté pour cela selon les règles (voir l'Art. 11).

Ex. 5. Le nom de genre *Vexillifera* Ducke (dans *Arch. Jard. Bot. Rio de Janeiro* 3 : 140. 1922), basé sur la seule espèce *V. micranthera* Ducke, est légitime. Il en est de même du nom de genre *Dussia* Krug & Urb. ex Taub. (dans *Engler & Prantl, Nat. Pflanzenfam.* 3(3) : 193. 1892) basé sur la seule espèce *D. martinicensis* Krug & Urb. ex Taub. Ces deux noms de genre sont corrects si les deux genres sont considérés comme distincts. Harms (dans *Repert. Spec. Nov. Regni Veg.* 19 : 291. 1924) a cependant réuni *Vexillifera* et *Dussia* en un seul genre ; ce dernier est le nom correct pour le genre ainsi délimité. Le nom légitime *Vexillifera* peut donc être correct ou non selon différentes conceptions taxonomiques.

6.7. Le nom d'un taxon de rang inférieur au genre, étant composé du nom d'un genre combiné avec une ou deux épithètes, est appelé une combinaison (voir les Art. 21, 23 et 24).

Ex. 6. Combinaisons : *Mouriri* subg. *Pericrene* Morley (dans *Univ. Calif. Publ. Bot.* 26 : 280. 1953), *Arytera* sect. *Mischarytera* Radlk. (dans *Engler, Pflanzenr.* IV. 165 (Heft 98f) : 1271. 1933), *Gentiana lutea* L. (Sp. Pl. : 227. 1753), *Gentiana tenella* var. *occidentalis* J. Rousseau & Raymond (dans *Naturaliste Canad.* 79(2) : 77. 1952), *Equisetum palustre* var. *americanum* Vict. (dans *Contr. Lab. Bot. Univ. Montréal* 9 : 51. 1927), *Equisetum palustre* f. *fluitans* Vict. (l.c. : 60. 1927).

6.8. Les autonymes sont les noms qui sont établis automatiquement en fonction des Art. 22.3 et 26.3, qu'ils apparaissent ou non dans la publication dans laquelle ils sont créés (voir l'Art. 32.3, les Rec. 22B.1 et 26B.1).

6.9. Le nom d'un nouveau taxon (p. ex. genus novum, gen. nov., species nova, sp. nov.) est un nom validement publié de plein droit, c'est-à-dire un nom qui n'est pas basé sur un nom publié précédemment validement ; ce n'est pas une nouvelle combinaison, un nom placé dans un nouveau rang, ou un nom de remplacement.

Ex. 7. *Cannaceae* Juss. (Gen. Pl. : 62. 1789), *Canna* L. (Sp. Pl. : 1. 1753), *Canna indica* L. (l.c. 1753), *Heterotrichum pulchellum* Fisch. (dans *Mém. Soc. Imp. Naturalistes Moscou* 3 : 71. 1812), *Poa sibirica* Roshev. (dans *Izv. Imp. S.-Peterburgsk. Bot. Sada* 12 : 121. 1912), *Solanum umtuma* Voronts. & S. Knapp (dans *PhytoKeys* 8 : 4. 2012).

6.10. Une nouvelle combinaison (combinatio nova, comb. nov.) ou un nom à un nouveau rang (status novus, stat. nov.) est un nouveau nom basé sur un nom légitime précédemment publié, qui est son basionyme. Le basionyme n'a pas lui-même un basionyme; il fournit l'épithète finale⁵, le nom, ou la racine de la nouvelle combinaison ou du nom à un nouveau rang. (Voir aussi l'Art. 41.2).

Ex. 8. Le basionyme de *Centaurea benedicta* (L.) L. (Sp. Pl., ed. 2 : 1296. 1763) est *Cnicus benedictus* L. (Sp. Pl. : 826. 1753), le nom qui fournit l'épithète.

Ex. 9. Le basionyme de *Crupina* (Pers.) DC. (dans Ann. Mus. Natl. Hist. Nat. 16 : 157. 1810) est *Centaurea* subg. *Crupina* Pers. (Syn. Pl. 2 : 488. 1807), l'épithète dont le nom fournit le nom du genre; ce n'est pas *Centaurea crupina* L. (Sp. Pl. : 909. 1753) (voir l'Art. 41.2(b)).

Ex. 10. Le basionyme d'*Anthemis* subg. *Ammanthus* (Boiss. & Heldr.) R. Fern. (dans Bot. J. Linn. Soc. 70 : 16. 1975) est *Ammanthus* Boiss. & Heldr. (dans Boissier, Diagn. Pl. Orient., ser. 1, 11 : 18. 1849), le nom qui fournit l'épithète.

Ex. 11. Le basionyme de *Ricinocarpaceae* Hurus. (dans J. Fac. Sci. Univ. Tokyo, Sect. 3, Bot. 6 : 224. 1954) est *Ricinocarpeae* Müll. Arg. (dans Bot. Zeitung (Berlin) 22 : 324. 1864), pas *Ricinocarpos* Desf. (dans Mém. Mus. Hist. Nat. 3 : 459. 1817) (voir l'Art. 41.2(a); voir aussi l'Art. 49.2), duquel les noms de la famille et de la tribu sont formés.

i Note 3. Un nom descriptif (Art. 16.1(b)) utilisé à un rang différent de celui auquel il a été initialement publié valablement n'est pas un nom à un nouveau rang parce que les noms descriptifs peuvent être utilisés sans modifications à différents rangs.

i Note 4. L'expression "nouveau nom nomenclatural", comme employée dans ce *Code*, se réfère à n'importe laquelle ou à toutes les catégories : le nom d'un nouveau taxon, d'une nouvelle combinaison, d'un nom à un nouveau rang et d'un nom de remplacement.

i Note 5. Une nouvelle combinaison peut être en même temps un nom à un nouveau rang (comb. & stat. nov.); une nouveauté nomenclaturale avec un basionyme ne peut être aucun de ceux-ci.

Ex. 12. *Aloe vera* (L.) Burm. f. (Fl. Indica : 83. 1768), basé sur *A. perfoliata* var. *vera* L. (Sp. Pl. : 320. 1753), est à la fois une nouvelle combinaison et un nom à un nouveau rang.

Ex. 13. *Centaurea jacea* subsp. *weldeniana* (Rchb.) Greuter, "comb. in stat. nov." (dans Willdenowia 33 : 55. 2003), basé sur *C. weldeniana* Rchb. (Fl. Germ. Excurs. : 213. 1831), n'était pas une nouvelle combinaison parce que *C. jacea* var. *weldeniana* (Rchb.) Briq. (Monogr. Centaurées Alpes Marit. : 69. 1902) avait été publiée précédemment; ce n'était pas non plus un nom à un nouveau rang, en raison de l'existence de *C. amara* subsp. *weldeniana* (Rchb.) Kušan (dans Prir. Istraž. Kral. Jugoslavije 20 : 29. 1936); c'était néanmoins une nouveauté nomenclaturale.

6.11. Un nom de remplacement (nomen novum, nom. nov.) est un nouveau nom publié en tant que substitut explicite (substitut déclaré) pour un nom légitime ou illégitime, précédemment publié, qui est son synonyme remplacé. Le synonyme remplacé, quand légitime, ne fournit pas l'épithète finale, le nom, ou la racine du nom de remplacement (voir aussi les Art. 41.2 et 58.1).

Ex. 14. Gussone (Fl. Sicul. Syn. 2 : 468. 1844) a décrit des plantes des Iles Eoliennes près de la Sicile sous le nom *Helichrysum litoreum* Guss., citant en synonymie *Gnaphalium angustifolium* Lam. (Encycl. 2 : 746. 1788), mais sans indication que le nom existant *H. angustifolium* (Lam.) DC. (dans Candolle & Lamarck, Fl. Franç., ed. 3, 6 : 467. 1815) était un homonyme postérieur illégitime de *H. angustifolium* Pers. (dans Syn. Pl. 2 : 415. 1807) qui nécessitait un remplacement. A la fin du

5. Ici et ailleurs dans ce *Code*, l'expression "l'épithète finale" fait référence, dans l'ordre, à la dernière épithète dans n'importe quel nom distinct, que ce soit au rang d'une subdivision d'un genre, ou d'une espèce, ou d'un taxon infraspécifique.

protologue, Gussone écrivait : "nomen mutavi confusionis vitendi gratia [J'ai changé le nom afin d'éviter la confusion]". Ceci rend explicite l'intention de Gussone de proposer *H. litoreum* comme nom de remplacement basé sur le type de *G. angustifolium* (de Posillipo près de Naples), et non pas sur le matériel qu'il décrit et cita dans le protologue.

Ex. 15. *Mycena coccineoides* Grgur. (dans Fungal Diversity Res. Ser. 9 : 287. 2003) a été publié en tant que substitut explicite ("nom. nov.") de *Omphalina coccinea* Murrill (dans Britton, N. Amer. Fl. 9 : 350. 1916) parce que *M. coccinea* (Murrill) Singer (dans Sydowia 15 : 65. 1962) est un homonyme postérieur illégitime de *M. coccinea* (Sowerby) Quél. (dans Bull. Soc. Amis Sci. Nat. Rouen, ser. 2, 15 : 155. 1880).

Ex. 16. *Centaurea chartolepis* Greuter (dans Willdenowia 33 : 54. 2003) a été publié en tant que substitut explicite ("nom. nov.") du nom légitime *Chartolepis intermedia* Boiss. (Diagn. Pl. Orient., ser. 2, 3 : 64. 1856) parce que l'épithète *intermedia* n'était pas disponible dans *Centaurea* à cause de *Centaurea intermedia* Mutel (dans Rev. Bot. Recueil Mens. 1 : 400. 1846).

6.12. Un nom non explicitement proposé en tant que substitut d'un nom antérieur est néanmoins un nom de remplacement soit (a) s'il est validé uniquement par référence à ce nom antérieur ou (b) en fonction des disposition de l'Art. 7.5.

6.13. Un nom non explicitement proposé en tant que substitut d'un nom antérieur et non couvert par l'Art. 6.12 peut être traité soit comme un nom de remplacement, soit comme le nom d'un nouveau taxon, si dans le protologue⁶ à la fois (a) un synonyme potentiel remplacé est cité et (b) toutes les conditions pour la publication valide du nom d'un nouveau taxon sont indépendamment réunies. La décision sur le statut d'un tel nom doit être basée sur l'usage qui prévaut et doit être effectuée au moyen de la désignation du type approprié (Art. 9 et 10).

Ex. 17. En décrivant *Astragalus penduliflorus* Lam. (Fl. Franç. 2 : 636. 1779) sur la base de matériel provenant des Alpes françaises, Lamarck cita aussi en synonymie *Phaca alpina* L. (Sp. Pl. : 755. 1753) [non *Astragalus alpinus* L., Sp. Pl. : 760. 1753], décrite à partir de matériel de Sibérie. On peut se demander si les plantes de Linné et de Lamarck appartiennent à la même espèce. Greuter (dans Candollea 23 : 265. 1969) désigna des types différents pour les deux noms, de sorte que, en conformité avec l'usage prévalant, *A. penduliflorus* est traité comme le nom d'une nouvelle espèce européenne.

6.14. L'énoncé factuellement incorrect du statut d'un nom, comme défini dans les Art. 6.9–6.11, n'exclut pas la publication valide de ce nom à un statut différent ; il est traité comme une erreur correctible (voir aussi les Art. 41.4 et 41.8).

Ex. 18. *Racosperma nelsonii* a été publié par Pedley (dans Bot. J. Linn. Soc. 92 : 249. 1986) en tant que nouvelle combinaison ("comb. nova") en citant *Acacia nelsonii* Maslin (dans J. Adelaide Bot. Gard. 2 : 314. 1980) comme "basionyme". Pourtant, *A. nelsonii* Maslin est illégitime selon l'Art. 53.1 parce qu'il est un homonyme postérieur de *A. nelsonii* Saff. (dans J. Wash. Acad. Sci. 4 : 363. 1914). *Racosperma nelsonii* Pedley est donc validement publié comme nom de remplacement (Art. 6.11), avec *A. nelsonii* Maslin son synonyme remplacé, et l'énoncé de Pedley est traité comme une erreur correctible.

SECTION 2

TYPIFICATION

ARTICLE 7

7.1. L'application des noms de taxons du rang de la famille ou d'un rang inférieur est régie par la méthode des types nomenclaturaux (types des noms de taxons). L'application des noms de

6. Protologue (du grec πρῶτος : protos, premier ; λόγος : logos, discours) : tout élément associé à un nom au moment de sa publication valide, p. ex. une description, une diagnose, des illustrations, des références, une synonymie, des données géographiques, la citation de spécimens, une discussion et des commentaires.

taxons aux rangs supérieurs est également régie par la méthode des types lorsque les noms dérivent d'un nom de genre (voir l'Art. 10.10).

7.2. Un type nomenclatural (typus) est l'élément auquel le nom d'un taxon, qu'il soit correct ou synonyme, est attaché d'une manière permanente. Le type nomenclatural n'est pas nécessairement l'élément le plus typique ou le plus représentatif d'un taxon.

7.3. Une nouvelle combinaison ou un nom à rang nouveau (Art. 6.10) est typifié par le type du basionyme même s'il a pu être appliqué de manière erronée à un taxon dont on considère actuellement qu'il n'inclut pas ce type (mais voir l'Art. 48.1).

Ex. 1. *Pinus mertensiana* Bong. (dans Mém. Acad. Imp. Sci. St.-Petersbourg, Sér. 6, Sci. Math. 2 : 163. 1832) a été transféré dans le genre *Tsuga* par Carrière (dans Traité Gén. Conif., ed. 2 : 250. 1867) qui, comme cela ressort de sa description, appliqua par erreur la nouvelle combinaison *T. mertensiana* à une autre espèce de *Tsuga*, soit *T. heterophylla* (Raf.) Sarg. (Silva 12 : 73. 1899). La combinaison *Tsuga mertensiana* (Bong.) Carrière ne doit pas s'appliquer à *T. heterophylla* mais doit être retenue pour *P. mertensiana* lorsque cette espèce est placée dans *Tsuga*; la citation entre parenthèses (selon l'Art. 49.1) du nom de l'auteur original, Bongard, indique le basionyme, et donc le type, du nom.

Ex. 2. *Delesseria gmelinii* J. V. Lamour. (dans Ann. Mus. Natl. Hist. Nat. 20 : 124. 1813) est un nom de remplacement légitime pour *Fucus palmetta* S. G. Gmel. (Hist. Fuc. : 183. 1768), le changement d'épithète étant rendu nécessaire par la publication simultanée de *D. palmetta* (Stackh). J. V. Lamour. (voir l'Art. 11 Note 2). Toutes les combinaisons basées sur *D. gmelinii* (et n'excluant pas le type de *F. palmetta*; voir l'Art. 48.1) ont le même type que *F. palmetta* bien que le matériel en possession de Lamouroux soit maintenant attribué à une espèce différente, *D. bonnemaisonii* C. Agardh (Spec. Alg. : 186. 1822).

Ex. 3. La nouvelle combinaison *Cystocoleus ebeneus* (Dillwyn) Thwaites (dans Ann. Mag. Nat. Hist., ser. 2, 3 : 241. 1849) est typifiée par le type de son basionyme *Conferva ebenea* Dillwyn (Brit. Conferv. : t. 101. 1809) bien que le matériel illustré par Thwaites ait été celui de *Racodium rupestre* Pers. (dans Neues Mag. Bot. 1 : 123. 1794).

7.4. Un nom de remplacement (Art. 6.11) est typifié par le type du synonyme remplacé même s'il a pu être appliqué de manière erronée à un taxon dont on considère actuellement qu'il n'inclut pas ce type (mais voir les Art. 41 Note 3 et 48.1).

Ex. 4. *Myrcia lucida* McVaugh (dans Mem. New York Bot. Gard. 18(2) : 100. 1969) a été publié comme un nom de remplacement pour *M. laevis* O. Berg (dans Linnaea 31 : 252. 1862), un homonyme illégitime de *M. laevis* G. Don (Gen. Hist. 2 : 845. 1832). Le type de *M. lucida* est donc le type de *M. laevis* O. Berg (non G. Don).

7.5. Un nom qui est illégitime selon l'Art. 52 est un nom de remplacement, typifié automatiquement par le type du nom (le synonyme remplacé) dont lui-même ou l'épithète de celui-ci aurait dû être adopté selon les règles (Art. 7.4 ; mais voir l'Art. 7.6), à moins qu'un type différent ait été désigné ou indiqué précisément dans le protologue, auquel cas il est soit (a) un nom de remplacement avec un synonyme remplacé différent ou (b) traité comme le nom d'un nouveau taxon. La typification automatique ne s'applique pas aux noms sanctionnés en vertu de l'Art. F.3.

Ex. 5. *Bauhinia semla* Wunderlin (dans Taxon 25 : 362. 1976) est illégitime selon l'Art. 52 (voir l'Art. 52 Ex. 8), mais sa publication en tant que nom de remplacement pour *B. retusa* Roxb. (Fl. Ind., ed. 1832, 2 : 322. 1832) non Poir. (dans Lamarck, Encycl. Suppl. 1 : 599. 1811) est l'indication précise d'un type différent (celui de *B. retusa* Roxb.) de celui du nom (*B. roxburghiana* Voigt, Hort. Suburb. Calcutt. : 254. 1845) qui aurait dû être adopté.

Ex. 6. *Hewittia bicolor* Wight & Arn. (dans Madras J. Lit. Sci. 5 : 22. 1837), qui fournit le type d'*Hewittia* Wight & Arn., est illégitime selon l'Art. 52 parce que, en plus du basionyme illégitime prévu *Convolvulus bicolor* Vahl (Symb. Bot. 3 : 25. 1794) non Desr. (dans Lamarck, Encycl. 3 : 564. 1792), le

légitime *C. bracteatus* Vahl (Symb. Bot. 3 : 25. 1794) était cité comme un synonyme. L'adoption de l'épithète "*bicolor*" par Wight & Arnott est l'indication précise que le type d'*H. bicolor*, et donc le type d'*Hewittia*, est le type de *C. bicolor*, pas celui de *C. bracteatus*, dont l'épithète aurait dû être adoptée.

7.6. Si le type d'un nom causant l'illégitimité (Art. 52.2) est inclus dans un taxon subordonné n'incluant pas le type prévu du nom illégitime, alors la typification n'est pas automatique (voir l'Art.7.5).

Ex. 7. Maçon & Grant (dans Madroño 9 : 212. 1948) publièrent valablement les noms *Gilia splendens* et *G. splendens* subsp. *grinnellii*, le premier sans indication de type (parce qu'ils pensaient le nom déjà valablement publié) et le second comme "a long-tubed form of the species [une forme à long tube de l'espèce]". En vertu de l'Art. 52, *G. splendens* était illégitime à cause de l'inclusion du type de *G. grinnellii* Brand (dans Engler, Pflanzenr. IV. 250 (Heft 27) : 101. 1907), le basionyme de la sous-espèce *grinnellii*. Mais, puisque la sous-espèce *grinnellii* était appliquée à un taxon subordonné qui n'incluait pas le type prévu du nom illégitime, le type de *G. grinnellii* n'est pas automatiquement celui de *G. splendens*. Les noms *G. splendens* et *G. grinnellii* ont depuis été conservés et rejetés, respectivement (voir les Annexes IV et V).

7.7. Le type d'un autonome est le même que celui du nom dont il est dérivé.

Ex. 8. Le type de *Caulerpa racemosa* (Forssk.) J. Agardh var. *racemosa* est celui de *C. racemosa*; le type de *C. racemosa* est celui de son basionyme, *Fucus racemosus* Forssk. (Fl. Aegypt.-Arab. : 191. 1775), c'est-à-dire Herb. Forsskål No. 845 (C).

7.8. Un nom d'un nouveau taxon valablement publié uniquement par référence à une description ou diagnose effectivement publiée antérieurement (Art. 38.1(a)) (et non par une reproduction d'une telle description ou diagnose) doit être typifié par un élément choisi dans le contexte entier de la description ou de la diagnose de validation, à moins que l'auteur de validation n'ait désigné expressément un type différent, mais pas par un élément explicitement exclu par l'auteur de validation (voir aussi l'Art. 7.9).

Ex. 9. *Adenantha bicolor* Moon (Cat. Pl. Ceylon : 34. 1824) a été valablement publié uniquement par référence à la description associée à une illustration exempte d'analyse, "Rumph. amb. 3 : t. 112", cité par Moon. Parce que Moon ne désigna pas précisément comme type le spécimen qu'il avait récolté (dans K, avec l'étiquette "*Adenantha bicolor*"), ce spécimen n'est pas disponible comme type. En l'absence du matériel sur lequel la description de validation était basée, le lectotype ne peut être que l'illustration associée (Rumphius, Herb. Amboin. 3. 1743).

Ex. 10. *Echium lycopsis* L. (Fl. Angl. : 12. 1754) a été publié sans description ni diagnose mais avec une référence à Ray (Syn. Meth. Stirp. Brit. ed. 3 : 227. 1724), dans lequel une espèce de "*Lycopsis*" était discutée sans description ni diagnose mais avec citation de références antérieures, dont Bauhin (Pinax : 255. 1623). La description de validation admise pour *E. lycopsis* est celle de Bauhin, et le type doit être choisi selon le contexte de cet ouvrage. Par conséquent le spécimen de Sherard de l'herbier Morison (OXF), choisi par Klotz (dans Wiss. Z. Martin-Luther-Univ. Halle-Wittenberg Math.-Naturwiss. Reihe 9 : 375–376. 1960), quoique probablement examiné par Ray, ne peut être choisi comme type. Le premier choix acceptable d'un lectotype est celui de l'illustration, citée tant par Ray que par Bauhin, de "*Echii altera species*", dans Dodonaeus (Stirp. Hist. Pempt. : 620. 1583), comme suggéré par Gibbs (dans Lagasalia 1 : 60–61. 1971) et formellement proposé par Stearn (dans Ray Soc. Publ. 149, Introd. : 65. 1973).

Ex. 11. *Hieracium oribates* Brenner (dans Meddeland. Soc. Fauna Fl. Fenn. 30 : 142. 1904) a été valablement publié sans description l'accompagnant mais par référence à la description de validation d'*H. saxifragum* subsp. *oreinum* Dahlst. ex Brenner (dans Meddeland. Soc. Fauna Fl. Fenn. 18 : 89. 1892). Puisque Brenner a expressément exclu son nom infraspécifique précédent et une partie de son matériel original, *H. oribates* est le nom d'un nouveau taxon, pas un nom de remplacement, et ne peut être typifié par un élément exclu.

7.9. Un nom d'un taxon assigné à un groupe avec un point de départ nomenclatural postérieur au 1^{er} mai 1753 (voir l'Art. 13.1) doit être typifié par un élément choisi dans le contexte de sa publication valide (Art. 32–45).

i Note 1. La typification des noms des taxons fossiles (Art. 1.2) et de tout autres taxons analogues de rang générique ou inférieur ne diffère pas de celle indiquée ci-dessus.

7.10. Concernant la priorité (Art. 9.19, 9.20 et 10.5), la désignation d'un type n'est accomplie que par une publication effective (Art. 29–31).

7.11. Concernant la priorité (Art. 9.19, 9.20 et 10.5), la désignation d'un type n'est accomplie que si ce type est expressément accepté comme tel par l'auteur qui typifie, et si l'élément type est clairement indiqué par une citation directe comportant le terme "type" (typus) ou un équivalent, et si, à partir du 1^{er} janvier 2001 inclus, la déclaration de typification inclut la phrase "ici désigné" (hic designatus) ou un équivalent.

i Note 2. Les Art. 7.10 et 7.11 s'appliquent seulement à la désignation de lectotypes (et leurs équivalents conformément à l'Art. 10), de néotypes et d'épitypes ; pour les holotypes voir l'Art. 9.1.

Ex. 12. Le matériel original pour le nom *Quercus acutifolia* Née inclut neuf spécimens à MA. En 1985, Breedlove apposa une étiquette sur l'un d'eux (code-barre MA 25953) comme "Lectotype", mais, comme ceci n'a pas été effectivement publié, Breedlove n'a pas effectué une désignation de type (voir l'Art. 7.10). Valencia-A. & al. (dans *Phytotaxa* 218 : 289–294. 2015) publièrent effectivement une désignation de type du même spécimen comme "lectotype", mais n'inclurent pas les mots "designated here [désigné ici]" ou un équivalent linguistique, comme requis par l'Art. 7.11. Nixon & Barrie (dans *Novon* 25 : 449. 2017) publièrent une déclaration de lectotypification effective "TYPE : Mexico. Guerrero, *Née s.n.* (lectotype, designated here, MA [bc] MA25953 as image !)" répondant à toutes les conditions de l'Art. 7.11.

Ex. 13. Le protologue de *Dryopteris hirsutosea* Hieron. (dans *Hedwigia* 46 : 343–344, t. 6. 1907) citait seulement une localité ("Aequatoria : crescit in altiplanicie supra Allpayacu inter Baños et Jivaría de Píntuc") et le numéro de collecteur de Stübel ("n. 903"), mais ne spécifiait pas d'herbier, indiquant de ce fait tous les spécimens de cette récolte comme des syntypes (Art. 40 Note 1). En citant "Type from Ecuador : Baños-Píntuc, Stübel nr. 903 (B !)" Christensen (dans *Kongel. Danske Vidensk. Selsk. Skr., Naturvidensk. Math. Afd., ser. 8, 6 : 112. 1920*) a désigné le spécimen déposé à B comme le lectotype de *D. hirsutosea* satisfaisant aux conditions de l'Art. 7.11. Un double déposé à BM est un isolectotype.

Ex. 14. L'absence de tout matériel original (Art. 9.13) pour *Ocimum gratissimum* L. (Sp. Pl. : 1197. 1753) signifie que la citation de Cramer (dans *Dassanayake & Fosberg, Revis. Handb. Fl. Ceylon* 3 : 112. 1981) de "Type : Hortu Upsalensi, 749.2 (LINN)" comme "type" doit être acceptée comme désignation (Art. 7.11) d'un néotype, antedatant la néotypification superflue de Paton (dans *Kew Bull.* 47 : 411. 1992).

Ex. 15. *Chlorosarcina* Gerneck (dans *Beih. Bot. Centralbl., Abt. 2, 21 : 224. 1907*) comprenait à l'origine deux espèces, *C. minor* Gerneck et *C. elegans* Gerneck. Vischer (dans *Beih. Bot. Centralbl., Abt. 1, 51 : 12. 1933*) a transféré *C. minor* dans *Chlorosphaera* G. A. Klebs et retenu *C. elegans* dans *Chlorosarcina*. Cependant, il n'a pas fait usage du terme "type" ou d'un équivalent, en conséquence de quoi son action ne constitue pas une typification de *Chlorosarcina*. Le premier auteur à désigner un type comme "LT.", fut Starr (dans *ING Card No. 16528, Nov. 1962*), qui a choisi *Chlorosarcina elegans*.

***Ex. 16.** ⁷La locution "standard species" utilisée par Hitchcock & Green (dans *Sprague., Nom. Prop. Brit. Bot.* : 110–199. 1929) est aujourd'hui considérée comme équivalent à "type", et en conséquence

7. Ici et ailleurs dans ce *Code*, un astérisque en préfixe indique un "Exemple voté", accepté par un *Congrès International Botanique* afin d'orienter la pratique nomenclaturale lorsque l'Article correspondant du *Code* est ouvert à des interprétations divergentes ou ne couvre pas suffisamment la question. Un Exemple voté est donc comparable avec une règle, contrairement à d'autres Exemples fournis par le Comité éditorial uniquement dans un but explicatif.

les désignations de types dans cet ouvrage sont acceptables.

- Ex. 17.** Pfeiffer (Nomencl. Bot. 1 : [Praefatio, p. 2]. 1871) a expliqué qu'il ne citait les noms d'espèce que lorsqu'il voulait indiquer le type des noms des genres et des sections : "Species plantarum in libro meo omnino negliguntur, excepta indicatione illarum, quae typum generis novi aut novo modo circumscripti vel sectionis offerunt. [Les espèces de plantes sont complètement ignorées dans mon livre, excepté pour l'indication de celles qui sont présentées comme le type d'un nouveau genre ou d'une section ou de leur nouvelle délimitation.]" Cette explication comprend le terme type, et la citation d'un nom d'espèce a donc été acceptée comme désignation d'un type.

Recommandation 7A

- 7A.1.** Il est fortement recommandé que le matériel sur lequel se fonde le nom d'un taxon, et tout spécialement son holotype, soit déposé dans un herbier public ou dans toute autre collection publique ayant une politique offrant aux chercheurs de bonne foi un accès libre au matériel déposé, et que celui-ci soit scrupuleusement conservé.

ARTICLE 8

- 8.1.** Le type (holotype, lectotype, ou néotype) du nom d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique est soit un spécimen unique conservé dans un herbier ou une autre collection ou institution, ou une illustration publiée ou non (mais voir l'Art. 8.5 ; voir aussi les Art. 40.4, 40.5 et l'Art. 40 Ex. 6).

- 8.2.** Dans le but de la typification un spécimen est une récolte⁸ ou une partie d'une récolte, d'une seule espèce ou d'un seul taxon infraspécifique, sans tenir compte des mélanges (voir l'Art. 9.14). Il peut consister en un unique organisme, ou des parties d'un ou plusieurs organismes, ou de multiples petits organismes. Un spécimen est généralement monté sur une unique planche d'herbier ou une préparation équivalente, telle qu'une boîte, un paquet, un bocal ou une préparation destinée à être observée avec un microscope.

- Ex. 1.** L'holotype d'*Asparagus kansuensis* F. T. Wang & Tang ex S. C. Chen (dans Acta Phytotax. Sin. 16(1) : 94. 1978), *Hao 416* PE [code-barre 00034519]) appartient à une récolte d'une espèce dioïque faite en une fois dans une unique localité. Elle consiste en une branche staminée et une branche pistillée, c'est-à-dire des parties de deux individus, montés sur une seule planche d'herbier.

- Ex. 2.** L'espèce de diatomée *Tursiocola denysii* Frankovich & M. J. Sullivan (dans Phytotaxa 234 : 228. 2015) a été décrite à partir de matériel collecté sur la peau du cou de quatre tortues Caouannes et le type désigné comme "Type :—UNITED STATES. Florida : Florida Bay, samples removed from the skin in the dorsal neck area of loggerhead sea turtles *Caretta caretta*, 24° 55' 01" N, 80° 48' 28" W, B.A. Stacy, 24 June 2015 (holotype CAS! 223049, illustrated as Figs 1–4, 6, 12, 15–30, paratypes ANSP! GC59142, BM! 101 808, illustrated as Figs 7–10, 14, BRM! ZU10/31, Figs 5, 11, 13)." Comme les spécimens ont été récoltés à la même date, à la même place, par le même collecteur ils constituent une unique récolte, à l'exception des mélanges, et la citation des auteurs comme "paratype" est corrigéable en isotypes selon l'Art. 9.10.

- Ex. 3.** "*Echinocereus sanpedroensis*" (Raudonat & Rischer dans Echinocereenfreund 8(4) : 91–92. 1995) était basé sur un "holotype" consistant en une plante complète avec des racines, une branche détachée, une fleur entière, une fleur coupée en deux, et deux fruits qui, selon l'étiquette, avaient été prélevés à des périodes différentes sur le même individu cultivés et conservés, dans de l'alcool, dans un seul bocal. Du fait que ce matériel ait été récolté en plus d'une fois, il appartient à plus d'une récolte et ne peut pas être accepté comme un type. Le nom de Raudonat & Rischer n'est pas valablement publié en vertu de l'Art. 40.2.

8. Ici et ailleurs dans ce *Code*, le terme "récolte" est utilisé pour une collection supposée être un taxon unique faite par le ou les même(s) collecteur(s) en un seul moment provenant d'une unique localité. On doit toujours considérer la possibilité d'une collecte mélangée, particulièrement lorsque l'on désigne un type.

i **Note 1.** Des numéros de terrain, des numéros de récolte, des numéros d'accession, ou des identifiants de spécimens ne dénotent pas nécessairement à eux seuls des récoltes différentes.

Ex. 4. *Solidago × snarskisii* Gudžinskas & Žalneravičius (dans *Phytotaxa* 253 : 148. 2016) a été valide-ment publié (Art. 40.2) avec une récolte unique à BILAS mentionnée comme type, les parties de celle-ci furent numérotées séparément dans le terrain, montées sur des feuilles séparées et désignées ainsi : "Holotype :—LITHUANIA. Trakai district, Aukštadvaris Regional Park, environs of Zabaraukai village, in an abandoned meadow on the edge of forest (54.555191° N ; 24.512987° E), 13 September 2014, Z. Gudžinskas & E. Žalneravičius 76801 (generative shoot) and 76802 (vegetative shoot) (BILAS, on two cross-referenced sheets). Isotypes :—Z. Gudžinskas & E. Žalneravičius 76803, 76804 (BILAS)."

8.3. Un spécimen peut être monté en plusieurs préparations, tant que les parties sont clairement étiquetées comme faisant parties de ce même spécimen, ou portent une unique étiquette originale commune. Des préparations multiples d'une seule récolte qui ne sont pas clairement étiquetées comme faisant parties d'un seul spécimen sont des doubles⁹, indépendamment de savoir si la source était constituée d'un ou plusieurs individus.

Ex. 5. Le spécimen holotype de *Delissea eleeleensis* H. St. John, *Christensen 261* (BISH), est monté comme deux préparations, une feuille d'herbier (BISH No. 519675 [code-barre BISH1006410]) portant l'annotation "fl. bottled" ("fl. embouteillée") et une inflorescence conservée dans l'alcool dans un bocal étiqueté "*Cyanea, Christensen 261*". L'annotation indique que l'inflorescence est une partie du spécimen holotype et non un double, et n'est pas par ailleurs une partie du spécimen isotype (BISH No. 519676 [code-barre BISH1006411]), qui n'est pas étiqueté comme incluant de matériel supplémentaire conservé dans une préparation séparée.

Ex. 6. Le spécimen holotype de *Johannesteijsmannia magnifica* J. Dransf., *Dransfield 862* (K), consiste en une feuille monté sur cinq planches d'herbier, une inflorescence et une infructescence dans une boîte, et du matériel conservé en milieu liquide dans une bouteille.

Ex. 7. L'holotype de *Cephaelis acanthacea* Standl. ex Steyerl., *Cuatrecasas 16572* (F), consiste en un seul spécimen monté sur deux planches d'herbier, étiquetées "sheet 1 [planche 1]" et "sheet 2 [planche 2]". Bien que les deux planches aient des numéros d'accession d'herbier séparés, F No. 1153741 et F No. 1153742, respectivement, l'étiquetage croisé indique qu'elles forment un spécimen unique. Une troisième planche de *Cuatrecasas 16572*, F-1153740, est étiquetée sans renvoi et est donc un double. (La publicatin valide de ce nom a été discutée par Taylor dans *Novon* 25 : 331–332. 2017.)

Ex. 8. Le spécimen holotype d'*Eugenia ceibensis* Standl., *Yuncker & al. 8309*, est monté sur une seule planche d'herbier à F. Un fragment a été enlevé du spécimen subséquemment à sa désignation comme holotype et est maintenant conservé à LL. Le fragment est monté sur une planche d'herbier avec une photo de l'holotype et est étiqueté "fragment of type!" ("fragment du type!"). Le fragment ne fait dès lors plus partie du spécimen holotype parce qu'il n'est pas conservé de manière permanente dans le même herbier que l'holotype. Il s'agit d'un double, c'est-à-dire d'un isotype.

Ex. 9. Dans les herbiers de Genève, un unique spécimen est souvent monté sur deux ou plusieurs planches, qui ne sont pas de ce fait des doubles. Bien que les planches ne soient généralement pas étiquetées individuellement comme faisant partie du même spécimen, elles sont physiquement conservées ensemble dans leur propre fourre de spécimen et portent une unique étiquette originale commune.

Ex. 10. Trois spécimens récoltés par Martius (Brazil, Maranhão, "in sylvis ad fl. Itapicurú", May 1819, *Martius s.n.*, M) sont des syntypes d'*Erythrina falcata* Benth. (dans *Martius, Fl. Bras.* 15(1) : 172. 1859). Seule l'une des planches (code-barre M-0213337) a l'étiquette bleue originale de Martius, alors que les deux autres (code-barres M-0213336 et M-0213338) ont été étiquetées avec la localité afin de les identifier comme faisant partie de la même récolte. Dès lors que les trois spécimens ne portent pas une unique étiquette originale en commun, et ne sont pas étiquetés de façon croisée, ils sont considérés comme des doubles.

9. Ici et ailleurs dans ce *Code*, on donne au mot "double" sa signification habituelle dans la pratique curatoriale. Un double est une partie d'une seule récolte d'une seule espèce ou d'un seul taxon infraspécifique.

8.4. Les spécimens types de noms des taxons doivent être conservés de manière permanente et ne peuvent pas être des organismes vivants ou des cultures. Néanmoins, les cultures d'algues et de champignons, si elles sont conservées dans un état métabolique inactif (p. ex. par lyophilisation ou congélation afin de rester vivantes dans cet état inactif), sont acceptables comme types (voir aussi l'Art. 40.8).

Ex. 11. "*Dendrobium sibuyanense*" (Lubag-Arquiza & al. dans Philipp. Agric. Sci. 88 : 484–488. 2005) a été décrit avec le commentaire "Type specimen is a living specimen being maintained at the Orchid Nursery, Department of Horticulture, University of the Philippines Los Baños (UPLB). Collectors : Orville C. Baldos & Ramil R. Marasigan, April 5, 2004". Cependant, il s'agit d'une collection vivante et, en tant que telle, ne peut être acceptée comme un type. Par conséquent aucun type n'a été indiqué et le nom n'a pas été valablement publié (Art. 40.1).

Ex. 12. La souche CBS 7351 est acceptable comme type du nom *Candida populi* Hagler & al. (dans Int. J. Syst. Bacteriol. 39 : 98. 1989) parce qu'elle est conservée de façon permanente à un stade métabolique inactif par lyophilisation (voir aussi la Rec. 8B.2).

8.5. Le type, épitypes (Art. 9.9) exceptés, du nom d'un taxon fossile au rang de l'espèce ou à un rang inférieur est toujours un spécimen (voir l'Art. 9.15). Un seul spécimen complet doit être considéré comme le type nomenclatural (voir la Rec. 8A.3).

Recommandation 8A

8A.1. Lorsqu'un holotype, un lectotype, ou un néotype est une illustration, le spécimen ou les spécimens sur lesquels l'illustration est basée doivent être utilisés afin d'aider à déterminer l'application du nom (voir aussi l'Art. 9.15).

8A.2. Quand une illustration est désignée comme le type d'un nom en vertu de l'Art. 40.5, les données de récolte du matériel illustré doivent être fournies (voir aussi la Rec. 38D.2).

8A.3. Si le spécimen type d'un nom d'un taxon fossile est coupé en morceaux (sections de bois fossilisé, fragments de nodules intra-houille (*pieces of coalball plants*), etc.), toutes les parties utilisées initialement pour établir la diagnose devraient être clairement marquées.

8A.4. Quand un unique spécimen désigné comme type est monté en préparations multiples, ce fait devrait être énoncé dans le protologue, et les préparations étiquetées de manière appropriée.

Recommandation 8B

8B.1. Chaque fois que cela est possible, une culture vivante devrait être préparée à partir du matériel holotype du nom d'un taxon nouvellement décrit d'algues ou de champignons et déposée dans au moins deux collections institutionnelles de cultures ou de ressources génétiques. (Une telle démarche ne lève pas l'exigence d'un spécimen holotype conformément à l'Art. 8.4).

8B.2. Dans les cas où le type d'un nom est une culture préservée de façon permanente dans un état métabolique inactif (voir Art. 8.4), tout isolats obtenus à partir de cette culture doivent être cités comme "ex-type" (ex typo), "ex-holotype" (ex holotypo), "ex-isotype" (ex isotypo), etc., de manière qu'il soit clair qu'ils sont dérivés du type mais qu'ils ne sont pas eux-mêmes le type nomenclatural.

ARTICLE 9

9.1. L'holotype d'un nom d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique est le seul spécimen ou la seule illustration (mais voir l'Art. 40.4) soit (a) indiqué par le ou les auteurs comme le type nomenclatural, soit (b) utilisé par le ou les auteurs si aucun type n'était indiqué. Tant que l'holotype existe, il définit l'application du nom concerné (mais voir l'Art. 9.15).

i Note 1. Toute désignation du type effectuée par l'auteur d'origine, dès lors qu'elle est indiquée explicitement au moment de la publication originale du nom du taxon, est définitive (mais voir les Art. 9.11, 9.15 et 9.16). Si l'auteur n'a utilisé qu'un seul spécimen ou illustration, qu'il soit cité ou non, en préparant la description du nouveau taxon, celui-ci doit être accepté comme l'holotype, mais la possibilité que l'auteur utilise des spécimens ou des illustrations additionnels non cités (qui peuvent avoir été perdus ou détruits) doit toujours être considérée. Si un nom d'un nouveau taxon est valablement publié seulement en référence à une description ou une diagnose précédemment publiée, les mêmes considérations s'appliquent aux spécimens et aux illustrations utilisés par l'auteur de cette description ou diagnose (voir l'Art. 7.8 ; mais voir l'Art. 7.9).

Ex. 1. Quand Tuckerman a établi *Opegrapha oulocheila* Tuck. (Lich. Calif. : 32. 1866) il l'a référencé à "the single specimen, from Schweinitz's herbarium (Herb. Acad. Sci. Philad.) before me [l'unique spécimen, de l'herbier de Schweinitz (Herb. Acad. Sci. Philad.) avant moi]". Bien que le terme "type" ou son équivalent n'ait pas été employé dans le protologue, ce spécimen (à PH) est clairement celui utilisé par l'auteur et est donc l'holotype.

Ex. 2. Dans le protologue de *Coronilla argentea* L. (Sp. Pl. : 743. 1753), Linné a cité une illustration d'Alpini (Pl. Exot. : 16. 1627) et n'a pas désigné de type. Bien qu'aucun spécimen ou illustration non cité ne soit connu, rendant l'illustration d'Alpini le seul élément existant du matériel original, celle-ci n'est pas l'holotype dans la mesure où il n'est pas certain que Linné n'utilisa seulement cet unique élément en préparant la description du nouveau taxon ; il aurait pu posséder un spécimen qui a depuis été perdu ou détruit. De plus, la citation de l'illustration ne peut être acceptée comme indication du type en vertu de la deuxième phrase de l'Art. 40.3 parce que cette disposition ne s'applique qu'aux fins de l'Art. 40.1, c'est-à-dire l'indication du type comme condition d'une publication valide de noms publiés dès le 1^{er} janvier 1958 inclus. L'illustration d'Alpini a été désignée comme le lectotype de *C. argentea* par Greuter (dans Ann. Mus. Goulandris 1 : 44. 1973).

9.2. Si on trouve plus tard que la désignation d'un holotype faite dans le protologue du nom d'un taxon contient des erreurs (p. ex. dans la localité, la date, le collecteur, le numéro de collecte, le code de l'herbier, l'identifiant du spécimen, ou la citation d'une illustration), ces erreurs doivent être corrigées de manière à ce que l'intention du ou des auteurs originaux ne soit pas altérée. Cependant, l'omission d'informations requises selon les Art. 40.6–40.8 ne sont pas corrigeables.

Ex. 3. Le nom *Phoebe calcarea* S. Lee & F. N. Wei (dans Guihaia 3 : 7. 1983) a été valablement publié avec l'holotype désigné en tant que *Du'an Expedition "4-10-004"* à IBK, mais aucun spécimen portant ce numéro de récolte n'existe à IBK. Cependant, un spécimen à IBK annoté "*Phoebe calcarea* sp. nov.", "Typus", et correspondant dans tous les autres détails du protologue porte le numéro de récolte *Du'an Expedition 4-10-0243*. Donc, la citation originale du type est clairement erronée et doit être corrigée.

9.3. Un lectotype est un spécimen ou une illustration désigné à partir du matériel original (Art. 9.4) comme le type nomenclatural, conformément aux Art. 9.11 et 9.12, si le nom a été publié sans holotype, ou si l'holotype est perdu ou détruit, ou s'il apparaît qu'un type appartient à plus d'un seul taxon (voir aussi l'Art. 9.14). Pour des noms sanctionnés (Art. F.3), un lectotype peut être choisi parmi des éléments associés avec l'un des deux ou bien à la fois le protologue et le traitement de sanctionnement (Art. F.3.9).

Ex. 4. *Adansonia grandidieri* Baill. (dans Grandidier, Hist. Phys. Madagascar 34 : t. 79B bis, fig. 2 & t. 79E, fig. 1. 1893) a été valablement publié dès lors qu'il était accompagné de seulement deux illustrations comportant une analyse (voir l'Art. 38.8). Baum (dans Ann. Missouri Bot. Gard. 82 : 447. 1995) désigna, comme le lectotype de ce nom, l'une des deux planches de *Grévé 275* (spécimen en fleur à P [code-barre P00037169]), qu'il considérait être le même spécimen duquel la plupart ou tous les composants de t. 79E, fig. 1 étaient dessinés.

9.4. Aux fins de ce *Code*, le matériel original comprend les éléments suivants : (a) les spécimens et illustrations (qu'ils soient publiés ou non antérieurement à la publication du protologue) que l'auteur a associés au taxon, et qui étaient à disposition de l'auteur avant, ou au moment de la préparation de la description, de la diagnose ou de l'illustration comprenant une analyse (Art.

38.7 et 38.8) validant le nom ; (b) toute illustration publiée comme partie du protologue ; (c) l'holotype et les spécimens qui, même s'ils n'ont pas été vus par l'auteur de la description ou diagnose validant le nom, étaient indiqués comme types (syntypes ou paratypes) du nom à sa publication valide ; et (d) les isotypes ou isosyntypes¹⁰ du nom, indépendamment du fait que de tels spécimens aient été vus soit par l'auteur de la diagnose ou description validante, soit par l'auteur du nom (mais voir les Art. 7.8, 7.9 et F.3.9).

i Note 2. Pour des noms relevant de l'Art. 7.9, seuls des éléments du contexte du protologue lui-même sont considérés comme matériel original.

i Note 3. Pour des noms relevant de l'Art. 7.8, seuls des éléments du contexte de la description validante sont considérés comme matériel original, à moins que l'auteur validant n'ait expressément désigné un type différent.

9.5. Un isotype est un double quelconque de l'holotype ; c'est toujours un spécimen.

i Note 4. Le terme isotype est aussi utilisé pour le double d'un type d'un nom conservé d'une espèce parce que, en vertu de l'Art. 14.8, un tel type, comme un holotype, ne peut être changé qu'en suivant la procédure de conservation.

9.6. Un syntype est n'importe lequel des spécimens cités dans le protologue lorsqu'il n'y a aucun holotype, ou n'importe lequel des deux spécimens ou plus désignés simultanément dans le protologue comme types (voir aussi l'Art. 40 Note 11). La référence à une récolte entière, ou une partie de celle-ci, est considérée comme une citation des spécimens inclus.

Ex. 5. Dans le protologue de *Laurentia frontidentata* E. Wimm. (voir l'Art. 40 Ex. 2) une unique récolte dans deux herbiers a été désignée comme le type. En conséquence, il devrait exister au moins deux spécimens et ceux-ci sont des syntypes.

Ex. 6. Dans le protologue d'*Anemone alpina* L. (Sp. Pl. : 539. 1753), deux spécimens sont cités sous les variétés (sans noms) β et γ, comme "Burs. IX : 80" et "Burs. IX : 81". Ces spécimens, déposés l'herbier de Burser (UPS), sont des syntypes d'*A. alpina*.

9.7. Un paratype est n'importe quel spécimen cité dans le protologue qui n'est ni l'holotype, ni un isotype, ni l'un des syntypes si dans le protologue deux spécimens ou plus ont été simultanément désignés comme des types.

Ex. 7. L'holotype du nom *Rheedia kappleri* Eyma (dans Meded. Bot. Mus. Herb. Rijks Univ. Utrecht 4 : 26. 1932), qui s'applique à une espèce polygame, est un spécimen mâle, *Kappler 593a* (U). L'auteur a désigné un spécimen hermaphrodite, *Forestry Service of Surinam B. W. 1618* (U), comme un paratype.

i Note 5. Dans la plupart des cas où aucun holotype n'a été désigné il n'y aura pas non plus de paratypes, puisque tous les spécimens cités seront des syntypes. Cependant, lorsqu'un auteur a désigné comme type deux spécimens ou plus (Art. 9.6), tous les autres spécimens cités sont des paratypes et non des syntypes.

Ex. 8. Dans le protologue d'*Eurya hebeclados* Y. Ling (dans Acta Phytotax. Sin. 1 : 208. 1951) l'auteur a simultanément désigné deux spécimens comme types, *Y. Ling 5014* comme "typus, ♂" et *Y. Y. Tung 315* comme "typus, ♀", qui sont donc des syntypes. Ling a aussi cité le spécimen *Y. Ling 5366* mais sans le désigner comme un type ; c'est donc un paratype.

10. Les doubles d'un syntype, d'un lectotype, d'un néotype et d'un épitype sont, respectivement, des isosyntypes, des isolectotypes, des isonéotypes et des isoépitypes.

9.8. Un néotype est un spécimen ou une illustration choisi pour servir de type nomenclatural si aucun matériel original n'existe, ou aussi longtemps qu'il manque (voir aussi l'Art. 9.16 et 9.19(c)).

9.9. Un épitype est un spécimen ou une illustration choisi pour servir de type interprétatif lorsque l'holotype, le lectotype ou le néotype précédemment désigné, ou tout le matériel original associé à un nom validement publié, est ambigu de façon démontrable et ne peut être identifié de manière probante en vue de l'application précise d'un nom à un taxon. La désignation d'un épitype n'est effective que si l'holotype, le lectotype, ou le néotype que cet épitype représente est explicitement cité (voir l'Art. 9.20).

Ex. 9. Podlech (dans *Taxon* 46 : 465. 1997) a désigné Herb. Linnaeus No 926.43 (LINN) comme le lectotype d'*Astragalus trimestris* L. (Sp. Pl. : 761. 1753). Il a simultanément désigné un épitype (Egypt. Dünen oberhalb Rosetta am linken Nilufer bei Schech Mantur, 9 May 1902, *Anonymous*, BM) parce que le lectotype manque de fruits, "which show important diagnostic features for this species [qui présentent d'importants caractères diagnostiques pour cette espèce]".

Ex. 10. Le lectotype de *Salicornia europaea* L. (Herb. Linnaeus No. 10.1, LINN, désigné par Jafri & Rateeb in Jafri & El-Gadi, Fl. Libya 58 : 57. 1978) ne présente pas les caractères utiles avec lesquelles il pourrait être identifié pour une application précise de son nom dans un groupe critique de taxons qui sont mieux caractérisés moléculairement. Ainsi, Kadereit & al. (dans *Taxon* 61 : 1234. 2012) désignèrent comme épitype un spécimen testé moléculairement provenant de la localité type (Sweden, Gotland, W shore of Burgsviken Bay, Näsudden Cape, *Piirainen & Piirainen* 4222, uniquement la plante numérotée G38-1, MJG).

9.10. L'utilisation d'un terme défini dans le *Code* (Art. 9.1, 9.3 et 9.5–9.9) pour désigner un type, dans un sens différent de celui pour lequel il est ainsi défini, est considéré comme une erreur à corriger (p. ex. l'emploi du terme lectotype pour désigner ce qui est en fait un néotype).

Ex. 11. Borssum Waalkes (dans *Blumea* 14 : 198. 1966) a cité Herb. Linnaeus No. 866.7 (LINN) comme l'holotype de *Sida retusa* L. (Sp. Pl., ed. 2 : 961. 1763). Cependant, des illustrations dans Plukenet (*Phytographia* : t. 9, fig. 2. 1691) et Rumphius (Herb. Amboin. 6 : t. 19. 1750) ont été citées par Linné dans le protologue. Donc, le matériel original de *S. retusa* comprend trois éléments (Art. 9.4(a)) et l'utilisation de l'holotype par Borssum Waalkes est une erreur à corriger en lectotype.

i Note 6. Un terme employé improprement peut être corrigé seulement si les exigences de l'Art. 7.11 (pour la correction en lectotype, néotype et épitype) sont remplies et l'Art. 40.6 (pour la correction en holotype) ne s'applique pas.

9.11. Si le nom d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique a été publié sans holotype (Art. 9.1), ou lorsque l'holotype ou le lectotype désigné précédemment a été perdu ou détruit, ou lorsque le matériel désigné comme le type s'avère appartenir à plus d'un taxon, un lectotype ou, si cela est permis (Art. 9.8), un néotype peut être désigné pour se substituer à lui (voir aussi l'Art. 9.16).

9.12. Pour la désignation d'un lectotype, un isotype doit être choisi s'il existe, ou autrement un syntype ou un isosyntype s'il existe. Si aucun isotype, syntype ou isosyntype n'existe, le lectotype doit être choisi parmi les paratypes s'ils existent. Si aucun des spécimens ci-dessus n'existe, le lectotype doit être choisi parmi les spécimens non cités et les illustrations citées ou non citées qui comprennent le matériel original restant, s'il en existe.

Ex. 12. Baumann & al. (dans *J. Eur. Orch.* 34 : 176. 2006) ont désigné une illustration citée dans le protologue de *Gymnadenia rubra* Wettst. (dans *Verh. K. K. Zool.-Bot. Ges. Wien* 39 : 83. 1889) comme "lectotype". Parce que Wettstein citait aussi des syntypes, qui ont toujours la priorité sur des illustrations pour la désignation d'un lectotype, le choix de Baumann n'était pas conforme à l'Art. 9.12 et ne devait pas être suivi. Par la suite, Baumann & Lorenz (dans *Taxon* 60 : 1775. 2011) désignèrent correctement l'un des syntypes en tant que lectotype.

9.13. Si aucun matériel original n'existe, ou aussi longtemps qu'il manque, un néotype peut être choisi. Un lectotype a toujours la priorité sur un néotype, sauf comme stipulé par l'Art. 9.16 et 9.19(c).

9.14. Quand un type (planche d'herbier ou préparation équivalente) contient des parties appartenant à plus d'un taxon (voir l'Art. 9.11), le nom doit rester attaché à la partie (un spécimen comme défini dans l'Art. 8.2) qui correspond le mieux avec la description ou la diagnose originale.

Ex. 13. Le type du nom *Tillandsia bryoides* Griseb. ex Baker (dans Abh. Königl. Ges. Wiss. Göttingen 24 : 334. 1878) est *Lorentz 128* (BM); le matériel sur cette planche, cependant, s'est avéré être un mélange. Smith (dans Proc. Amer. Acad. Arts 70 : 192. 1935) a agi conformément à l'Art. 9.14 en désignant une partie de la planche du BM comme le lectotype.

9.15. L'holotype (ou lectotype) d'un nom d'une espèce fossile ou d'un taxon infraspécifique fossile (Art. 8.5) est le spécimen (ou l'un des spécimens) sur lequel les illustrations validantes (Art. 43.2) sont basées. Quand, antérieurement au 1^{er} janvier 2001 (voir l'Art. 43.3), dans le protologue d'un nom d'un nouveau taxon fossile du rang d'espèce ou inférieur, un spécimen type est indiqué (Art. 40.1) mais non identifié parmi les illustrations validantes, un lectotype doit être désigné parmi les spécimens illustrés dans le protologue. Ce choix est supplanté s'il peut être démontré que le spécimen type original correspond à une autre illustration validante.

9.16. Si un holotype ou un lectotype précédemment désigné a été perdu ou détruit et s'il peut être démontré que tout le matériel original restant diffère taxonomiquement du type perdu ou détruit, un néotype peut être choisi pour conserver l'usage établi par la typification précédente (voir aussi l'Art. 9.18).

9.17. Une désignation d'un lectotype, d'un néotype ou d'un épitype qui s'avère ultérieurement se référer à un seule récolte mais à plus d'un spécimen doit néanmoins être acceptée (sujet des Art. 9.19 et 9.20), mais peut encore être restreinte à un seul de ces spécimens au moyen d'une lectotypification, d'une néotypification ou d'une épitypification ultérieure (voir aussi l'Art. 9.14).

Ex. 13. *Erigeron plantagineus* Greene (dans Pittonia 3 : 292. 1898) a été décrit à partir du matériel récolté par R. M. Austin en Californie. Cronquist (dans Brittonia 6 : 173. 1947) mentionne "Type : *Austin s.n.*, Modoc County, California (ND)", désignant ainsi le matériel d'Austin dans ND comme le lectotype [première étape]. Strother & Ferlatte (dans Madroño 35 : 85. 1988), notant qu'il y avait deux spécimens de cette récolte à ND, ont désigné l'un d'entre eux "ND-G, 057228" [code-barre NDG57228] comme le lectotype [seconde étape]. Dans des références ultérieures, les deux étapes de lectotypification peuvent être citées à la suite l'une de l'autre.

9.18. Un néotype choisi selon l'Art. 9.16 peut être supplanté s'il peut être démontré qu'il diffère taxonomiquement de l'holotype ou du lectotype qu'il a remplacé.

9.19. L'auteur qui le premier désigne (Art. 7.10, 7.11 et F.5.4) un lectotype ou un néotype conformément aux Art. 9.11–9.13 doit être suivi, mais ce choix est supplanté si (a) l'holotype ou, dans le cas d'un néotype, une partie quelconque du matériel original est retrouvée; le choix peut aussi être supplanté s'il peut être démontré que (b) il est contraire à l'Art. 9.14 ou (c) il est en contradiction flagrante avec le protologue, auquel cas un élément qui n'est pas en conflit avec le protologue doit être choisi; un lectotype ne peut être supplanté que par un élément non-conflictuel du matériel original, s'il existe; si aucun n'existe, il peut être supplanté par un néotype.

Ex. 14. (b) Navarro & Rosúa (dans Candollea 45 : 584. 1990) désignèrent une planche dans G-DC comme lectotype de *Teucrium gnaphalodes* L'Hér. (Stirp. Nov. : 84. 1788), mais cette préparation contient plus d'une récolte et un mélange hétérogène de plus d'une espèce, dont toutes ne correspondent pas à la diagnose de L'Héritier. Ferrer-Gallego & al. (dans Candollea 67 : 38. 2012) supplantèrent le précédent lectotype en choisissant l'un des spécimens sur la même préparation qui correspond le mieux avec la diagnose originale.

Ex. 15. (c) Fischer (dans Feddes Repert. 108 : 115. 1997) désigna Herb. Linnaeus No. 26.58 (LINN) comme le lectotype de *Veronica agrestis* L. (Sp. Pl. : 13. 1753). Pourtant, Martínez-Ortega & al. (dans Taxon 51 : 763. 2002) établirent que le lectotype désigné entraînait en sérieux conflit avec la diagnose de Linné et que trois planches du matériel original n'entrant pas en conflit avec le protologue étaient disponibles dans l'herbier Celsius. L'une d'elle a été désignée comme le nouveau lectotype de *V. agrestis*, supplantant le choix de Fischer.

i Note 7. Seul le choix comme lectotype de matériel non cité peut être supplanté en vertu de l'Art. 9.19(c) ; les spécimens et les illustrations cités font partie du protologue et ne peuvent donc être en conflit avec celui-ci.

9.20. L'auteur qui le premier désigne (Art. 7.10, 7.11 et F.5.4) un épitype doit être suivi ; un épitype différent peut être désigné seulement si l'épitype original est perdu ou détruit (voir aussi l'Art. 9.17). Un lectotype ou un néotype soutenu par un épitype peut être supplanté conformément à l'Art. 9.19 ou, dans le cas d'un néotype, en accord avec l'Art. 9.18. S'il peut être démontré qu'un épitype et le type qu'il soutient diffèrent taxonomiquement et que ni l'Art. 9.18 ni le 9.19 ne s'appliquent, le nom peut être proposé pour la conservation avec un type conservé (Art. 14.9 ; voir aussi l'Art. 57).

i Note 8. Un épitype ne soutient que le type auquel il est lié par l'auteur typifiant. Si le type soutenu est perdu, détruit ou supplanté, l'épitype n'a aucun statut par rapport au type de remplacement.

9.21. La désignation d'un épitype n'est effectuée que si l'herbier, la collection ou l'institution dans laquelle l'épitype est conservé est précisé ou, si l'épitype est une illustration publiée, une référence bibliographique complète et directe (Art. 41.5) à celle-ci étant fournie.

9.22. À partir du 1^{er} janvier 1990 inclus, une lectotypification ou néotypification d'un nom d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique par un spécimen ou une illustration non publié n'est effectuée que si l'herbier, la collection ou l'institution dans lequel ce type est conservé est spécifié.

9.23. À partir du 1^{er} janvier 2001 inclus, la lectotypification, la néotypification ou l'épitypification d'un nom d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique n'est effectuée que si elle est indiquée par l'emploi du terme "lectotypus", "neotypus" ou "epitypus", leur abréviation, ou leur équivalent dans une langue moderne (voir aussi les Art. 7.10 et 9.9).

Recommandation 9A

9A.1. La typification des noms pour lesquels aucun holotype n'a été désigné ne devrait être entreprise qu'avec une compréhension de la méthode de travail de l'auteur ; en particulier il devrait être tenu compte du fait qu'une partie du matériel utilisé par l'auteur pour décrire un taxon peut ne pas se trouver dans l'herbier de cet auteur ou peut même ne pas avoir survécu, et au contraire, que le matériel conservé dans l'herbier de l'auteur n'a pas forcément été utilisé intégralement pour décrire le taxon.

9A.2. La désignation d'un lectotype ne devrait être entreprise qu'avec une bonne compréhension du groupe en question. Lors du choix d'un lectotype, tous les aspects du protologue doivent être considérés comme un guide fondamental. Les méthodes mécaniques, comme le choix automatique du premier élément cité ou d'un spécimen récolté par la personne à laquelle l'espèce est dédiée, doivent être évitées comme non scientifiques et conduisant à de possibles confusions futures et entraînant de nouveaux changements.

9A.3. En choisissant un lectotype, toute indication sur les intentions de l'auteur d'un nom devrait avoir la préférence, à moins qu'une telle indication ne soit contraire au protologue. De telles indications sont des notes manuscrites, des annotations sur des planches d'herbier, des figures identifiables et des épithètes telles que *typicus*, *genuinus*, etc.

- 9A.4.** Quand deux ou plusieurs éléments hétérogènes ont été inclus dans ou cités avec la description ou la diagnose originale, le lectotype doit être choisi de manière à préserver l'usage courant. En particulier si un autre auteur a déjà isolé un ou plusieurs éléments pour d'autres taxons, un des éléments restants doit être désigné comme le lectotype à condition que cet élément n'entre pas en conflit avec la description ou la diagnose originale (voir l'Art. 9.19(c)).

Recommandation 9B

- 9B.1.** Lors de la sélection d'un néotype, un soin particulier et une connaissance critique doivent être exercés, parce qu'il n'y a généralement pas d'autre guide que le jugement personnel pour discerner ce qui s'accorde le mieux avec le protologue; si cette sélection s'avère être erronée il peut en résulter de futures changements.
- 9B.2.** Les auteurs désignant un épitype doivent établir en quoi l'holotype, le lectotype, le néotype ou tout matériel original est ambigu au point que l'épitypification est nécessaire.

Recommandation 9C

- 9C.1.** La spécification de l'herbier, de la collection ou de l'institution de dépôt devrait être suivie par n'importe quel nombre disponible permanent et non-ambigu identifiant le spécimen lectotype, néotype ou épitype (voir aussi la Rec. 40A.6).

ARTICLE 10

- 10.1.** Le type d'un nom d'un genre ou de n'importe quelle subdivision d'un genre est le type d'un nom d'une espèce (sauf exception prévue par l'Art. 10.4). Dans le but de désigner ou de citer un type, seul le nom d'espèce suffit, c'est-à-dire il est considéré comme le plein équivalent de son type (voir aussi la Rec. 40A.3).

i Note 1. Les termes comme "holotype", "syntype" et "lectotype", tels que définis dans l'Art. 9, bien qu'inapplicables aux types des noms de rangs supérieurs à l'espèce, ont parfois été utilisés comme cela par analogie.

- 10.2.** Si dans le protologue d'un nom d'un genre ou de n'importe quelle subdivision d'un genre l'holotype ou le lectotype d'un ou de plusieurs noms d'espèces publiés précédemment ou simultanément est expressément inclus (voir l'Art. 10.3), le type doit être choisi parmi ces types, à moins que (a) le type n'ait été indiqué (Art. 10.8, 40.1 et 40.3) ou désigné par l'auteur du nom; ou (b) le nom a été sanctionné (Art. F.3), auquel cas le type peut aussi être choisi parmi les types de noms d'espèces inclus dans le traitement de sanctionnement. Si aucun type d'un nom d'espèce publié précédemment ou simultanément n'était explicitement inclus, un type doit être choisi autrement, mais ce choix doit être supplanté s'il peut être démontré que le type choisi n'est conspécifique d'aucun matériel associé soit avec le protologue soit avec le traitement de sanctionnement.

Ex. 1. Le genre *Anacyclus*, tel que défini à l'origine par Linné (Sp. Pl. : 892. 1753), comprenait trois espèces validement nommées. Cassini (dans Cuvier, Dict. Sci. Nat. 34 : 104. 1825) désigna *Anthemis valentina* L. (l.c. : 895. 1753) comme type de *Anacyclus*, alors que ce n'était pas un élément original du genre. Green (dans Sprague, Nom. Prop. Brit. Bot. : 182. 1929) désigna *Anacyclus valentinus* L. (l.c. : 892. 1753), "the only one of the three original species still retained in the genus [la seule des trois espèces originales à faire toujours partie du genre]", comme "standard species [l'espèce standard]" (voir l'Art. 7 *Ex. 16), et son choix doit être suivi (Art. 10.5). Humphries (dans Bull. Brit. Mus. (Nat. Hist.) Bot. 7 : 109. 1979) désigna un spécimen dans l'Herbier Clifford (BM) comme lectotype de *Anacyclus valentinus*, et ce spécimen est devenu de ce fait le type de *Anacyclus*.

Ex. 2. *Castanella* Spruce ex Benth. & Hook.f. (Gen. Pl. 1 : 394. Août 1862) a été décrit sur la base d'un unique spécimen récolté par Spruce et sans mention d'un nom d'espèce. Swart (dans ING Card No 2143. 1957) fut le premier à désigner un type (avec la mention "T.") : *C. granatensis* Planch. & Linden (dans Ann. Sci. Nat., Bot., ser. 4, 18 : 365. Déc. 1862), basé sur *Linden 1360*. Tant que le spécimen de Spruce est considéré comme conspécifique du matériel de Linden, le type désigné par Swart ne peut pas être supplanté, même si le spécimen de Spruce est devenu le type de *Paullinia paullinoides* Radlk. (Monogr. Paullinia : 173. 1896), parce que ce dernier n'est pas un "nom d'espèce précédemment ou simultanément publié".

10.3. Aux fins de l'Art. 10.2, l'inclusion définitive du type du nom d'une espèce est effectuée par citation de, ou la référence (directe ou indirecte) à, un nom d'espèce valablement publié, qu'il soit accepté ou mis en synonymie par son auteur, ou par la citation de l'holotype ou du lectotype d'un nom d'espèce publié précédemment ou simultanément.

Ex. 3. Le protologue d'*Elodes* Adans. (Fam. Pl. 2 : 444, 553. 1763) inclut des références à "*Elodes*" de Clusius (Alt. App. Rar. Pl. Hist., App. Alt. Auct. : [7]. 1611, i.e. "*Ascyrum supinum* ἐλώδης"), "*Hypericum*" de Tournefort (Inst. Rei Herb. 1 : 255. 1700, i.e. "*Hypericum palustre, supinum, tomentosum*") et *Hypericum aegypticum* L. (Sp. Pl. : 784. 1753). Cette dernière est la seule référence à un nom d'espèce valablement publié, alors qu'aucun des autres éléments n'est le type d'un nom d'espèce. Le type d'*H. aegypticum* est donc le type d'*Elodes* même si des auteurs ultérieurs ont désigné *H. elodes* L. (Amoen. Acad. 4 : 105. 1759) comme type (voir Robson dans Bull. Brit. Mus. (Nat. Hist.), Bot. 5 : 305, 337. 1977).

10.4. Par et uniquement par conservation (Art. 14.9), le type d'un nom d'un genre peut être un spécimen ou une illustration, de préférence utilisé par l'auteur dans la préparation du protologue, autre que le type d'un nom d'une espèce incluse.

i Note 2. Si l'élément désigné en fonction de l'Art. 10.4 est le type d'un nom d'espèce, ce nom peut être cité comme le type du nom de genre. Si l'élément n'est pas le type d'un nom d'espèce, une référence au nom correct de l'élément type peut être ajoutée entre parenthèses.

Ex. 4. *Physconia* Poelt (dans Nova Hedwigia 9 : 30. 1965) a été conservé avec le spécimen "*Lichen pulverulentus*", Germania, Lipsia in *Tilia*, 1767, *Schreber* (M)" comme le type conservé. Ce spécimen est le type de *P. pulverulacea* Moberg (dans Mycotaxon 8 : 310. 1979), dont le nom est à présent cité dans la liste des types dans l'Annexe III.

Ex. 5. *Pseudolarix* Gordon (Pinetum : 292. 1858) a été conservé avec un spécimen de l'herbier Gordon (K No. 3455) comme son type conservé. Parce que ce spécimen n'est le type d'aucun nom d'espèce, son identité acceptée "[= *P. amabilis* (J. Nelson) Rehder ...]" a été ajoutée à la liste correspondante dans l'Annexe III.

10.5. L'auteur qui le premier désigne (Art. 7.10, 7.11 et F.5.4) un type d'un nom d'un genre ou de la subdivision d'un genre doit être suivi, mais ce choix peut être supplanté si l'auteur a largement utilisé une méthode mécanique de sélection (Art. 10.6). Le choix d'un type utilisant largement une méthode mécanique de sélection est supplanté par n'importe quel choix ultérieur d'un type différent ne faisant pas appel à une telle méthode, à moins que, dans l'intervalle, le choix supplantable ait été confirmé par son adoption dans une publication qui n'utilisait pas une méthode mécanique de sélection.

i Note 3. La date effective d'une typification (voir les Art. 22.2, 48.2 et 52.2(b)), sous réserve de son remplacement en vertu de l'Art. 10.5, reste celle de la sélection originale, à moins que le type n'ait été supplanté.

10.6. Aux fins de l'Art. 10.5, "une méthode largement mécanique de sélection" est définie comme celle par laquelle le type est sélectionné en suivant une série de critères objectifs tels que ceux définis dans "Canon 15" du ainsi nommé "Philadelphia Code" (Arthur & al. in Bull. Torrey Bot.

Club 31 : 255–257. 1904) ou du "Canon 15" de l'*American Code of Botanical Nomenclature* (Arthur & al. in Bull. Torrey Bot. Club 34 : 172–174. 1907).

Ex. 6. La première désignation du type de *Delphinium* L. fut faite par Britton (dans Britton & Brown, Ill. Fl. N. U.S., ed. 2, 2 : 93. 1913), qui suivait l'*American Code* et dont la sélection de *D. consolida* L. est par conséquent considérée comme ayant été largement mécanique. Son choix a été supplanté en vertu de l'Art. 10.5 par la désignation de *D. peregrinum* L. par Green (dans Sprague, Nom. Prop. Brit. Bot. : 162. 1929).

10.7. A moins que le ou les auteurs n'aient spécifiquement établi qu'ils n'utilisaient pas une méthode mécanique de sélection, les critères suivants déterminent si une publication particulière, paraissant avant le 1^{er} janvier 1935, a adopté une méthode largement mécanique de sélection :

- (a) tout énoncé à cet égard, comprenant le fait que l'*American Code* ou le "Philadelphia Code" ait été suivi ou que des types aient été déterminés d'une manière mécanique particulière (p. ex. la première espèce dans l'ordre) ; ou
- (b) l'adoption de n'importe quelle disposition du "Philadelphia Code" ou de l'*American Code* qui était contraire aux dispositions des *International Rules of Botanical Nomenclature* [Règles Internationales de la Nomenclature Botanique] en force à cette époque, p. ex. l'inclusion d'un ou plusieurs tautonymes comme noms d'espèce.
- (b) De plus pour des publications paraissant avant le 1^{er} janvier 1921 :
- (c) si un auteur de la publication était signataire du "Philadelphia Code"¹¹ (et était donc aussi signataire de l'*American Code*) ;
- (d) si un auteur de la publication a déclaré publiquement (p. ex. dans une autre publication) que dans la typification de noms génériques le "Philadelphia Code" ou l'*American Code* ont été suivis ;
- (e) si un auteur de la publication était un employé ou un associé reconnu du New York Botanical Garden ; ou
- (f) si un auteur de la publication était un employé du gouvernement des Etats-Unis.

Ex. 7. (a) Fink (dans Contr. U.S. Natl. Herb. 14 : 2. 1910) a spécifié qu'il fixait "the types of the genera according to the 'first species' rule [les types des genres conformément à la règle de la 'première espèce']". Ses désignations de type peuvent donc être supplantées conformément à l'Art. 10.5. Par exemple, Fink avait désigné *Biatorina griffithii* (Ach.) A. Massal. comme le type de *Biatorina* A. Massal. ; mais son choix a été supplanté quand la désignation suivante, par Santesson (dans Symb. Bot. Upsal. 12 : 428. 1952), a fixé un type différent, *B. atropurpurea* (Schaer.) A. Massal.

Ex. 8. (a) Underwood (dans Mem. Torrey Bot. Club 6 : 247–283. 1899) écrivit (p. 251) : "For each genus established the first named species will be regarded as type [Pour chaque genre établi le premier nom d'espèce sera considéré comme type]". En conséquence, sa désignation (p. 276) de *Caenopteris furcata* Bergius comme le type de *Caenopteris* Bergius (dans Acta Acad. Sci. Imp. Petrop. 1782(2) : 249. 1786) est supplantable ; ceci a été effectué par Copeland (Gen. Filicum : 166. 1947), qui a désigné *C. rutifolia* Bergius comme le type.

Ex. 9. (a) Murrill (dans J. Mycol. 9 : 87. 1903), se référant aux types génériques, a écrit : "The principles by which I have been chiefly guided are also quite well known having been stated and explained by Underwood [Les principes par lesquels j'ai principalement été guidé sont aussi bien connus pour

11. Une liste de 23 signataires du "Philadelphia Code" a été publiée dans Taxon 5 : 1448. 2016, ainsi que dans Bull. Torrey Bot. Club 31 : 250. 1904.

avoir été déclarés et expliqués par Underwood] " [voir Ex. 8]. En conséquence Murrill (l.c. : 95, 98. 1903) inscrit les espèces nommées en premier dans le traitement de Quélet (Enchir. Fung. : 175. 1886), *Coriolus lutescens* (Pers.) Quél., comme le type de *Coriolus* Quél. (l.c.), et plus tard (dans Bull. Torrey Bot. Club 32 : 640. 1906) inscrit *Polyporus zonatus* Nees comme le type parce qu'il était "the first species accompanied by a correct citation of a figure [la première espèce accompagnée d'une citation correcte d'une figure]". Les deux lectotypifications sont considérées comme mécaniques et ont été supplantées par le choix de *Polyporus versicolor* (L.) Fr. par Donk (Revis. Niederl. Homobasidiomyc. : 180. 1933).

- Ex. 10.** (b) Britton & Wilson (Bot. Porto Rico 6 : 262. 1925) désignèrent *Cucurbita lagenaria* L. comme le type de *Cucurbita* L. (Sp. Pl. : 1010. 1753). Cependant, puisqu'ils avaient de manière évidente suivi l'*American Code* (ils inclurent de nombreux tautonymes dans leur publication, p. ex. "*Abrus Abrus* (L.) W. Wight", "*Acisanthera Acisanthera* (L.) Britton", et "*Ananas Ananas* (L.) Voss"), leurs sélections de types suivaient largement une méthode mécanique. Leur sélection de *C. lagenaria* (actuellement traitée comme *Lagenaria siceraria* (Molina) Standl.) a été supplantée par la sélection de *C. pepo* L. par Green (dans Sprague, Nom. Prop. Brit. Bot. : 190. 1929).
- Ex. 11.** (d) En considérant la typification de *Achyranthes* L. dans une version préalable à son compte-rendu des *Amaranthaceae* dans la *North American Flora*, Paul C. Standley (dans J. Wash. Acad. Sci. 5 : 72. 1915) sélectionna *A. repens* L. comme le type déclarant que "there seems, moreover, no doubt as to the type of the genus *Achyranthes* under the *American Code* of nomenclature [il semble, d'ailleurs, n'y avoir aucun doute quant au type du genre *Achyranthes* selon l'*American Code* de nomenclature]", notant que, par conséquent, "the name *Achyranthes* must be used in a sense other than that in which it has generally been employed in recent years [le nom *Achyranthes* doit être utilisé dans un sens autre que celui dans lequel il a généralement été employé dans les années récentes]". En conséquence de cette déclaration d'acceptation publiée de l'*American Code*, non seulement la sélection de Standley de *A. repens* fut supplantée par celle de *A. aspera* L. par Hitchcock (dans Sprague, Nom. Prop. Brit. Bot. : 135. 1929), mais les types cités dans d'autres publications de Standley (p. ex. dans Britton, N. Amer. Fl. 21 : 1–254. 1916–1918) sont aussi supplantables en vertu de l'Art. 10.5. Donc, la déclaration de Standley (l.c. : 134. 1917) disant que *A. repens* était le type de *Achyranthes* ne constitue pas la confirmation de sa sélection antérieure; de même sa publication de désignation de types précédemment faite par Britton & Brown, telle que *Chenopodium rubrum* L. (l.c. : 9. 1916) et *Amaranthus caudatus* L. (l.c. : 102. 1917), ne constitue pas la confirmation de leur sélection; la typification de *Chenopodium* L. a été supplantée par la sélection de *C. album* L. par Hitchcock (dans Sprague, Nom. Prop. Brit. Bot. : 137. 1929) et celle de *Amaranthus* L. a d'abord été confirmée par Green (dans Sprague, l.c. : 188. 1929).

10.8. Quand l'épithète du nom d'une subdivision d'un genre est identique à ou dérivé de l'épithète de l'un des noms d'espèce initialement inclus, le type du nom de rang supérieur est le même que celui du nom d'espèce, à moins que l'auteur original du nom de rang supérieur n'ait désigné un autre type.

Ex. 12. Le type de *Euphorbia* subg. *Esula* Pers. (Syn. Pl. 2 : 14. 1806) est le type de *E. esula* L., l'un des noms d'espèce inclus par Persoon; la désignation de *E. peplus* L. (également inclus par Persoon) comme type par Croizat (dans Revista Sudamer. Bot. 6 : 13. 1939) n'as pas de statut.

Ex. 13. Le type de *Cassia* [sans rang] *Chamaecrista* L. (Sp. Pl. : 379. 1753) est le type de *C. chamaecrista* L., nom. rej. (Annexe V), l'un des cinq noms d'espèce inclus par Linné.

10.9. Le type d'un nom d'une famille ou de n'importe quelle subdivision d'une famille est le même que celui du nom de genre à partir duquel il est formé (voir l'Art. 18.1). Aux fins de désignation ou de citation d'un type, le nom de genre seul suffit. Le type d'un nom d'une famille ou d'une sous-famille non formé à partir d'un nom de genre est le même que celui du nom alternatif correspondant (Art. 18.5 et 19.8).

10.10. Le principe de typification ne s'applique pas aux noms de taxons supérieurs au rang de la famille, excepté pour les noms qui sont automatiquement typifiés par le fait qu'ils dérivent de noms génériques (voir l'Art. 16(a)), pour lesquels le type est le même que celui du nom de genre.

Recommandation 10A

- 10A.1.** Quand une combinaison à un rang de subdivision de genre a été publiée sous un nom de genre qui n'a pas encore été typifié, le type du nom de genre devrait être choisi parmi la subdivision de genre qui avait été désignée comme nomenclaturalement typique, si la chose est apparente.
- 10A.2.** En citant un type choisi en utilisant une méthode de sélection largement mécanique qui a ensuite été confirmé par un auteur n'utilisant pas une telle méthode, on devrait citer à la fois le lieu de la sélection originale et celui de la confirmation, p. ex. "*Quercus* L. ... Type : *Q. robur* L. désigné par Britton & Brown (Ill. Fl. N. U.S., ed. 2, 1 : 616 1913) ; confirmé par Green (dans Sprague, Nom. Prop. Brit. Bot. : 189. 1929)".

SECTION 3

PRIORITÉ

ARTICLE 11

11.1. Chaque famille ou taxon d'un rang inférieur ayant une délimitation, une position et un rang particuliers ne peut porter qu'un seul nom correct. Des exceptions spéciales sont faites pour neuf familles et une sous-famille pour lesquelles des noms alternatifs sont permis (voir les Art. 18.5 et 19.8). L'utilisation de noms distincts est autorisée pour les taxons fossiles qui représentent différentes parties, différentes étapes d'histoire de vie, ou différents états de préservation de ce que devrait avoir été le taxon d'un seul organisme ou même un seul individu (Art. 1.2).

Ex. 1. Le nom de genre *Sigillaria* Brongn. (dans Bull. Sci. Soc. Philom. Paris 1822 : 26. 1822) a été établi pour les fossiles de fragments "d'écorce", mais par la suite Brongniart (dans Arch. Mus. Hist. Nat. 1 : 405. 1839) a inclus des tiges avec une anatomie préservée dans son concept de *Sigillaria*. Les cônes avec une anatomie préservée qui peuvent en partie représenter le même taxon biologique se réfèrent à *Mazocarpon* M. J. Benson (dans Ann. Bot. (Oxford) 32 : 569. 1918), tandis que de tels cônes préservés par "adpressions" (compression-impression) sont connus comme *Sigillariostrobus* Schimp. (Traité Paléont. Vég. 2 : 105. 1870). Tous ces noms génériques peuvent être employés simultanément malgré le fait qu'ils puissent, au moins en partie, s'appliquer au même organisme.

11.2. Un nom n'a aucune priorité en dehors du rang auquel il est publié (mais voir l'Art. 53.3).

Ex. 2. Quand *Campanula* sect. *Campanopsis* R. Br. (Prodr. : 561. 1810) est traité comme un genre, il est appelé *Wahlenbergia* Roth (1821), un nom conservé contre le synonyme hétérotypique (taxonomique) *Cervicina* Delile (Descr. Egypte, Hist. Nat. : 150. 1813), et non *Campanopsis* (R. Br.) Kuntze (Revis. Gen. Pl. 2 : 378. 1891).

Ex. 3. *Solanum* subg. *Leptostemonum* Bitter (dans Bot. Jahrb. Syst. 55 : 69. 1919) est le nom correct du sous-genre qui inclut son type, *S. mammosum* L., parce qu'il est le plus ancien nom disponible dans ce rang. L'homotypique *S.* sect. *Acanthophora* Dunal (Hist. Nat. Solanum : 131, 218. 1813), dont l'inclusion a causé l'illégitimité de *S.* sect. *Leptostemonum* Dunal (dans Candolle, Prodr. 13(1) : 29, 183. 1852), n'a aucune priorité en dehors de son propre rang.

Ex. 4. *Helichrysum stoechas* subsp. *barrelieri* (Ten.) Nyman (Consp. Fl. Eur. : 381. 1879) quand traité au rang spécifique est appelé *H. conglobatum* (Viv.) Steud. (Nomencl. Bot., ed. 2, 1 : 738. 1840), basé sur *Gnaphalium conglobatum* Viv. (Fl. Libyc. Spec. : 55. 1824), et non *H. barrelieri* (Ten.) Greuter (dans Boissiera 13 : 138. 1967), basé sur *G. barrelieri* Ten. (Fl. Napol. 5 : 220. 1835–1838).

Ex. 5. *Magnolia virginiana* var. *foetida* L. (Sp. Pl. : 536. 1753) quand élevé au rang spécifique est appelé *M. grandiflora* L. (Syst. Nat., ed. 10 : 1082. 1759), non *M. foetida* (L.) Sarg. (dans Gard. & Forest 2 : 615. 1889).

i **Note 1.** Les dispositions de l'Art. 11 déterminent la priorité entre différents noms applicables au même taxon ; elles ne concernent pas l'homonymie.

11.3. Pour tout taxon de la famille au genre inclus, le nom correct est le plus ancien nom légitime de même rang, sauf en cas de limitation de la priorité par conservation ou protection (voir l'Art. 14 et F.2) ou lorsque les Art. 11.7, 11.8, 19.4, 56, 57, F.3 ou F.7 s'appliquent.

Ex. 6. Quand *Aesculus* L. (Sp. Pl. : 344. 1753), *Pavia* Mill. (Gard. Dict. Abr., ed. 4 : *Pavia*. 1754), *Macrothyrsus* Spach (dans Ann. Sci. Nat., Bot., ser. 2, 2 : 61. 1834), et *Calothyrsus* Spach (l.c. : 62. 1834) sont affectés à un seul genre, son nom correct est *Aesculus*.

11.4. Pour n'importe quel taxon de rang inférieur au genre, le nom correct est la combinaison de l'épithète finale du plus ancien nom légitime du taxon de même rang, avec le nom correct du genre ou de l'espèce auquel il est assigné, sauf (a) dans des cas de limitation de priorité en vertu des Art. 14, 56, 57, F.2, F.3, or F.7, ou (b) si les Art. 11.7, 11.8, 22.1, ou 26.1 exigent qu'une combinaison différente soit utilisée, ou (c) si la combinaison résultante n'a pu être validement publiée en vertu de l'Art. 32.1(c) ou est illégitime en vertu de l'Art. 53. Si (c) s'applique, l'épithète finale du prochain nom légitime antérieur au même rang doit être utilisée à la place ou, s'il n'y a pas d'épithète finale disponible, un nom de remplacement ou le nom d'un nouveau taxon peut être publié.

Ex. 7. *Primula* sect. *Dionysiopsis* Pax (dans Jahresber. Schles. Ges. Vaterländ. Kultur 87 : 20. 1909), transféré dans *Dionysia* Fenzl, devient le *D.* sect. *Dionysiopsis* (Pax) Melch. (dans Mitt. Thüring. Bot. Vereins 50 : 164–168. 1943) ; le nom de remplacement *D.* sect. *Ariadna* Wendelbo (dans Bot. Not. 112 : 496. 1959) est illégitime selon l'Art. 52.1.

Ex. 8. *Antirrhinum spurium* L. (1753), transféré dans *Linaria* Mill., est appelé *L. spuria* (L.) Mill. (1768).

Ex. 9. En transférant *Serratula chamaepeuce* L. (Sp. Pl. : 819. 1753) à *Ptilostemon* Cass., Cassini a illégitimement (Art. 52.1) nommé l'espèce *P. muticus* Cass. (dans Cuvier, Dict. Sci. Nat. 44 : 59. 1826). Dans ce genre, *Ptilostemon*, le nom correct est *P. chamaepeuce* (L.) Less. (Gen. Cynarocceph. : 5. 1832).

Ex. 10. Le nom correct pour *Rubus aculeatiflorus* var. *taitoensis* (Hayata) T. S. Liu & T. Y. Yang (dans Annual Taiwan Prov. Mus. 12 : 12. 1969) est *R. taitoensis* Hayata var. *taitoensis*, parce que *R. taitoensis* Hayata (dans J. Coll. Sci. Imp. Univ. Tokyo 30(1) : 96. 1911) est prioritaire sur *R. aculeatiflorus* Hayata (Icon. Pl. Formosan. 5 : 39. 1915).

Ex. 11. En transférant *Spartium biflorum* Desf. (Fl. Atlant. 2 : 133. 1798) dans *Cytisus* Desf., Ball a correctement proposé le nom de remplacement *C. fontanesii* Spach ex Ball (dans J. Linn. Soc., Bot. 16 : 405. 1878), tenant compte de *C. biflorus* L'Hér. (Stirp. Nov. : 184. 1791) validement publié précédemment ; la combinaison *C. biflorus* basée sur *S. biflorum* serait illégitime selon l'Art. 53.1.

Ex. 12. *Spergula stricta* Sw. (dans Kongl. Vetensk. Acad. Nya Handl. 20 : 235. 1799), transféré dans *Arenaria* L., est appelé *A. uliginosa* Schleich. ex Schldl. (dans Mag. Neuesten Entdeck. Gesamnten Naturk. Ges. Naturf. Freunde Berlin 7 : 207. 1808) à cause de l'existence du nom *A. stricta* Michx. (Fl. Bor.-Amer. 1 : 274. 1803), basé sur un type différent ; mais en raison d'un transfert ultérieur au genre *Minuartia* L. l'épithète *stricta* redevient disponible et l'espèce est appelée *M. stricta* (Sw.) Hiern (dans J. Bot. 37 : 320. 1899).

Ex. 13. *Arum dracuncululus* L. (Sp. Pl. : 964. 1753), transféré dans *Dracunculus* Mill., est nommé *D. vulgaris* Schott (Melet. Bot. 1 : 17. 1832). L'utilisation de l'épithète linnéenne dans *Dracunculus* aurait engendré un tautonyme (Art. 23.4), qui n'aurait pas été validement publié (Art. 32.1(c)).

Ex. 14. *Cucubalus behen* L. (Sp. Pl. : 414. 1753), transféré à *Behen* Moench, fut légitimement rebaptisé *B. vulgaris* Moench (Methodus : 709. 1794) pour éviter le tautonym "*B. behen*". Dans *Silene* L., l'épithète *behen* n'est pas disponible à cause de l'existence de *S. behen* L. (Sp. Pl. : 418. 1753).

Par conséquent, le nom de remplacement *S. cucubalus* Wibel (Prim. Fl. Werth. : 241. 1799) a été proposé. Cette proposition est cependant illégitime (Art. 52.1) puisque l'épithète spécifique *vulgaris* était disponible. Dans *Silene*, le nom correct de l'espèce est *S. vulgaris* (Moench) Garcke (Fl. N. Mitt.-Deutschland, ed. 9 : 64. 1869).

Ex. 15. *Helianthemum italicum* var. *micranthum* Gren. & Godr. (Fl. France 1 : 171. 1847), lorsque transféré comme une variété de *H. penicillatum* Thibaud ex Dunal garde son épithète variétale et est nommé *H. penicillatum* var. *micranthum* (Gren. & Godr.) Grosser (dans Engler, Pflanzenr. IV. 193 (Heft 14) : 115. 1903).

Ex. 16. L'épithète finale dans la combinaison *Thymus praecox* subsp. *arcticus* (Durand) Jalas (dans Veröff. Geobot. Inst. ETH Stiftung Rübel Zürich 43 : 190. 1970), basé sur *T. serpyllum* var. *arcticus* Durand (Pl. Kaneanae Groenl. : 196. 1856), a été employée en premier au rang de sous-espèce dans la combinaison *T. serpyllum* subsp. *arcticus* (Durand) Hyl. (dans Uppsala Univ. Årsskr. 1945(7) : 276. 1945). Cependant, si *T. britannicus* Ronniger (dans Repert. Spec. Nov. Regni Veg. 20 : 330. 1924) est inclus dans ce taxon, le nom correct au rang sous-spécifique est *T. praecox* subsp. *britannicus* (Ronniger) Holub (dans Preslia 45 : 359. 1973), pour lequel l'épithète finale a été d'abord employée à ce rang dans la combinaison *T. serpyllum* subsp. *britannicus* (Ronniger) P. Fourn. (Quatre Fl. France : 841. 1938, "S.-E. [Sous-Espèce] *Th. Britannicus*").

Ex. 17. Le transfert de *Polypodium tenerum* Roxb. (dans Calcutta J. Nat. Hist. 4 : 490. 1844) à *Cyclosorus* Link (Hort. Berol. 2 : 128. 1833) aurait eu pour conséquence un homonyme postérieur dû à l'existence de *C. tener* (Fée) Christenh. (dans Bot. J. Linn. Soc. 161 : 250. 2009), basé sur *Goniopteris tenera* Fée (Mém. Foug. 11 : 60. 1866). Le nom correct est un synonyme hétérotypique, *C. ciliatus* (Wall. ex Benth.) Panigrahi (dans Res. J. Pl. Environm. 9 : 66. 1993), basé sur le nom légitime du taxon au même rang le second plus ancien, *Aspidium ciliatum* Wall. ex Benth. (Fl. Hongkong. : 455. 1861).

i Note 2. La publication valide d'un nom à un rang inférieur au genre écarte toute combinaison homonyme simultanée (Art. 53), quelle que soit la priorité d'autres noms avec la même épithète finale qui peuvent requérir le transfert au même genre ou à la même espèce.

Ex. 18. Tausch a inclus deux espèces dans son nouveau genre *Alkana* : *A. tinctoria* Tausch (dans Flora 7 : 234. 1824), une nouvelle espèce basée sur "*Anchusa tinctoria*" au sens de Linné (Sp. Pl., ed. 2 : 192. 1762), et *A. matthioli* Tausch (l.c. 1824), un nom de remplacement basé sur *Lithospermum tinctorium* L. (Sp. Pl. : 132. 1753). Les deux noms sont légitimes et prennent la priorité sur 1824.

Ex. 19. Raymond-Hamet a transféré au genre *Sedum* à la fois *Cotyledon sedoides* DC. (dans Mém. Agric. Econ. Soc. Agric. Seine 11 : 11. 1808) et *Sempervivum sedoides* Decne. (dans Jacquemont, Voy. Inde 4(Bot.) : 63. 1844). Il a combiné l'épithète du nom postérieur, *Sempervivum sedoides*, sous *Sedum*, comme *S. sedoides* (Decne). Raym.-Hamet (dans Candollea 4 : 26. 1929) et publié un nom de remplacement, *S. candollei* Raym.-Hamet (l.c. 1929), pour le nom le plus ancien. Les deux noms de Raymond-Hamet sont légitimes.

11.5. Lorsque, pour tout taxon du rang de la famille ou de rang inférieur, un choix est possible entre des noms légitimes de priorité égale au rang correspondant, ou entre des épithètes finales disponibles de noms de priorité égale au rang correspondant, le premier choix effectivement publié (Art. 29–31) établit la priorité du nom choisi, et de toute combinaison légitime avec le même type et la même épithète finale à ce rang, sur le ou les autres noms en compétition (voir cependant l'Art. 11.6 ; voir aussi la Rec. F.5A.2).

i Note 3. Un choix tel que prévu à l'Art. 11.5 est effectué par l'adoption de l'un des noms en compétition, ou de son épithète finale dans la combinaison requise, et par le rejet ou la relégation simultanée en synonymie du ou des autres noms ou de leurs synonymes homotypiques (nomenclaturaux).

Ex. 20. Lorsque *Dentaria* L. (Sp. Pl. : 653. 1753) et *Cardamine* L. (l.c. : 654. 1753) sont réunis, le genre résultant est appelé *Cardamine* parce que ce nom a été choisi par Crantz (Cl. Crucif. Emend. : 126. 1769), qui le premier a réuni les deux genres.

- Ex. 21.** Quand *Claudopus* Gillet (Hyménomycètes : 426. 1876), *Eccilia* (Fr. : Fr.) P. Kumm. (Führer Pilzk. : 23. 1871), *Entoloma* (Fr. ex Rabenh.) P. Kumm. (l.c. : 23.1871), *Leptonia* (Fr. : Fr.) P. Kumm. (l.c. : 24. 1871) et *Nolanea* (Fr. : Fr.) P. Kumm. (l.c. : 24. 1871) sont réunis, l'un des quatre noms génériques publiés simultanément par Kummer doit être utilisé pour le genre combiné. Donk (dans Bull. Jard. Bot. Buitenzorg, ser. 3, 18(1) : 157. 1949) a choisi *Entoloma*, qui est donc considéré comme ayant priorité sur les autres noms.
- Ex. 22.** Brown (dans Tuckey, Narr. Exped. Zaire : 484. 1818) fut le premier à réunir *Waltheria americana* L. (Sp. Pl. : 673. 1753) et *W. indica* L. (l.c. 1753). Il a adopté le nom *W. indica* pour désigner l'espèce combinée, et ce nom est traité en conséquence comme ayant priorité sur *W. americana*.
- Ex. 23.** Baillon (dans Adansonia 3 : 162. 1863), en réunissant pour la première fois *Sclerocroton integerrimus* Hochst. (dans Flora 28 : 85. 1845) et *S. reticulatus* Hochst. (l.c. 1845), a adopté le nom *Stillingia integerrima* (Hochst). Baill. pour le taxon combiné. Par conséquent *Sclerocroton integerrimus* est traité comme ayant priorité sur *S. reticulatus*, quel que soit le genre (*Sclerocroton*, *Stillingia*, ou n'importe quel autre) auquel l'espèce est assignée.
- Ex. 24.** Linné (Sp. Pl. : 902. 1753) a publié simultanément les noms *Verbesina alba* et *V. prostrata*. Plus tard (Mant. Pl. : 286. 1771), il a publié *Eclipta erecta*, un nom illégitime parce que *V. alba* était cité dans la synonymie, ainsi que *E. prostrata*, basé sur *V. prostrata*. Le premier auteur à réunir ces taxons fut Roxburgh (Fl. Ind., ed. 1832, 3 : 438. 1832), qui adopta le nom de *E. prostrata* (L) L. Il s'ensuit que *V. prostrata* est considéré comme ayant priorité sur *V. alba*.
- Ex. 25.** *Donia speciosa* et *D. formosa*, qui ont été publiés simultanément par Don (Gen. Hist. 2 : 468. 1832), ont été renommés *Clianthus oxleyi* et *C. dampieri*, respectivement, de façon illégitime par Lindley (dans Trans. Hort. Soc. London, ser. 2, 1 : 522. 1835). Brown (dans Sturt, Narr. Exped. C. Australia 2 : 71. 1849) a réuni les deux espèces en une, en adoptant le nom illégitime *C. dampieri* et en citant *D. speciosa* et *C. oxleyi* comme synonymes; son choix n'est pas celui prévu par l'Art. 11.5. *Clianthus speciosus* (G. Don) Asch. & Graebn. (Syn. Mitteleur. Fl. 6(2) : 725. 1909), publié avec *D. speciosa* et *C. dampieri* cités comme synonymes, est un homonyme postérieur illégitime de *C. speciosus* (Endl.) Steud. (Nomencl. Bot., ed. 2, 1 : 384. 1840); à nouveau, les conditions pour un choix conforme à l'Art. 11.5 ne sont pas remplies. Ford & Vickery (dans Contr. New South Wales Natl. Herb. 1 : 303. 1950) ont publié la combinaison de légitimation *C. formosus* (G. Don) Ford & Vickery et cités *D. formosa* et *D. speciosa* comme synonymes, mais puisque l'épithète de cette dernière n'est pas disponible dans *Clianthus* Sol. ex Lindl., le choix n'était pas possible et l'Art. 11.5 ne s'applique toujours pas. Thompson (dans Telopea 4 : 4. 1990) fut le premier à effectuer un choix acceptable en publiant la combinaison *Swainsona formosa* (G. Don) Joy Thomps. et en indiquant que *D. speciosa* en est un synonyme.

11.6. Un autonyme est considéré avoir priorité sur le ou les noms de même date et de même rang qui par leur publication valide ont établi l'autonyme (voir les Art. 22.3 et 26.3)

i Note 4. Quand l'épithète finale d'un autonyme est employée dans une nouvelle combinaison selon les exigences de l'Art. 11.6, le basionyme de cette combinaison est le nom duquel l'autonyme est dérivé, ou son basionyme s'il en a un.

- Ex. 26.** La publication de *Synthyris* subg. *Plagiocarpus* Pennell (dans Proc. Acad. Nat. Sci. Philadelphia 85 : 86. 1933) a simultanément établi l'autonyme *Synthyris* Benth. (dans Candolle, Prodr. 10 : 454. 1846) subg. *Synthyris*. Si *Synthyris*, incluant le subg. *Plagiocarpus*, est reconnu comme un sous-genre de *Veronica* L. (Sp. Pl. : 9. 1753), le nom correct est *V.* subg. *Synthyris* (Benth). M. M. Mart. Ort. & al. (dans Taxon 53 : 440. 2004), qui a la préséance sur une combinaison de *Veronica* basée sur *S.* subg. *Plagiocarpus*.
- Ex. 27.** *Heracleum sibiricum* L. (Sp. Pl. : 249. 1753) inclut *H. sibiricum* subsp. *lecokii* (Godr. & Gren.) Nyman (Consp. Fl. Eur. : 290. 1879) et *H. sibiricum* subsp. *sibiricum* automatiquement établis en même temps. Dès lors que *H. sibiricum*, ainsi circonscrit, est inclus dans *H. sphondylium* L. (l.c. 1753) en tant qu'unique sous-espèce, le nom correct de cette sous-espèce est *H. sphondylium* subsp. *sibiricum* (L). Simonk. (Enum. Fl. Transsilv. : 266. 1887), non pas "*H. sphondylium* subsp. *lecokii*".

Ex. 28. La publication de *Salix tristis* var. *microphylla* Andersson (Salices Bor.-Amer. : 21. 1858) a établi simultanément l'autonyme *S. tristis* Aiton (dans Hort. Kew. 3 : 393. 1789) var. *tristis*. Si *S. tristis*, incluant la var. *microphylla*, est reconnu comme une variété de *S. humilis* Marshall (Arbust. Amer. : 140. 1785), son nom correct est *S. humilis* var. *tristis* (Aiton) Griggs (dans Proc. Ohio Acad. Sci. 4 : 301. 1905). Cependant, si ces deux variétés de *S. tristis* sont reconnues comme des variétés de *S. humilis*, alors les noms *S. humilis* var. *tristis* et *S. humilis* var. *microphylla* (Andersson) Fernald (dans Rhodora 48 : 46. 1946) sont employés.

11.7. Aux fins de la priorité, des noms de taxons fossiles (taxons de diatomées exceptés) entrent en compétition seulement avec des noms basés sur un type de fossile.

Ex. 29. Le nom *Polysphaeridium zoharyi* (M. Rossignol) J. P. Bujak & al. (dans Special Pap. Palaeontol. 24 : 34. 1980), basé sur *Hystrichosphaeridium zoharyi* M. Rossignol (dans Pollen & Spores 4 : 132. 1962), peut être retenu pour une espèce fossile de cystes même si des cystes de la même sorte sont connus pour faire partie du cycle de vie de l'espèce non-fossile *Pyrodinium bahamense* L. Plate (dans Arch. Protistenk. 7 : 427. 1906).

Ex. 30. Reid (dans Nova Hedwigia 29 : 429–462. 1977) a indiqué que sa nouvelle espèce fossile *Votadinium calvum* était le cyste au repos du non-fossile dinoflagellé *Peridinium oblongum* (Auriv.) Cleve (dans Kongl. Svenska Vetensk. Acad. Handl., n.s., 32(8) : 20. 1900). *Votadinium calvum* peut être employé comme le nom correct de l'espèce fossile de cyste parce qu'elle présente un type fossile et donc n'interfère pas sur la priorité avec *P. oblongum*.

11.8. Les noms d'organismes (diatomées exceptées) basés sur un type non-fossile sont traités comme ayant priorité sur les noms du même rang basés sur un type fossile où ces noms sont traités comme des synonymes pour un taxon non-fossile.

Ex. 31. Si *Platycarya* Siebold & Zucc. (dans Abh. Math.-Phys. Cl. Königl. Bayer. Akad. Wiss. 3 : 741. 1843), basé sur un type non-fossile, et *Petrophiloides* Bowerb. (Hist. Fruits London Clay : 43. 1840), basé sur un type fossile, sont traités comme des synonymes hétérotypiques pour un genre non-fossile, le nom *Platycarya* est correct, même s'il est antidaté par *Petrophiloides*.

Ex. 32. Le nom de genre *Metasequoia* Miki (dans Jap. J. Bot. 11 : 261. 1941) était basé sur le type fossile de *M. disticha* (Heer) Miki. Après la découverte de l'espèce non-fossile *M. glyptostroboïdes* Hu & W. C. Cheng, la conservation de *Metasequoia* Hu et W. C. Cheng (dans Bull. Fan Mem. Inst. Biol., Bot., ser. 2, 1 : 154. 1948) telle que basée sur le type non-fossile a été approuvée. S'il n'en avait pas été ainsi, tout nouveau nom de genre basé sur *M. glyptostroboïdes* aurait été considéré comme ayant priorité sur *Metasequoia* Miki.

Ex. 33. *Hyalodiscus* Ehrenb. (dans Ber. Bekanntm. Verh. Königl. Preuss. Akad. Wiss. Berlin 1845 : 71. 1845), basé sur le type fossile d'*H. laevis* Ehrenb. (l.c. : 78. 1845), est le nom d'un genre de diatomées qui inclut l'espèce non-fossile. S'il existe des noms génériques synonymes postérieurs basés sur un type non-fossile, ils ne sont pas considérés comme ayant priorité sur *Hyalodiscus*, à cause de l'Art. 11.8 qui fait exception aux diatomées.

Ex. 34. Boalch & Guy-Ohlson (dans Taxon 41 : 529–531. 1992) ont mis en synonymie les deux noms de genre d'algues qui ne sont pas des diatomées *Pachysphaera* Ostenf. (dans Knudsen & Ostenfeld, lagtt. Overfladevand. Temp. Salth. Plankt. 1898 : 52. 1899) et *Tasmanites* E. J. Newton (dans Geol. Mag. 12 : 341. 1875). *Pachysphaera* est basé sur un type non-fossile et *Tasmanites* sur un type fossile. Selon le Code en application en 1992, *Tasmanites* avait la priorité et a donc été adopté. Selon l'Art. 11.8 actuel, qui fait une exception seulement pour les diatomées et pas pour les algues en général, *Pachysphaera* est le nom correct pour un genre non-fossile pour lequel ces deux noms sont traités comme des synonymes hétérotypiques.

Ex. 35. L'espèce non-fossile *Gonyaulax ellegaardiae* K. N. Mertens & al. (dans J. Phycol. 51 : 563. 2015) était signalée dans le protologue comme produisant un cyste correspondant à l'espèce fossile *Spiniferites pachydermus* (M. Rossignol) P. C. Reid (dans Nova Hedwigia 25 : 607. 1974). Les deux noms étaient corrects dès lors que Mertens & al. ne les avaient pas traités comme des synonymes. Cependant, si ces noms sont traités comme synonymes de l'espèce non-fossile, *G. ellegaardiae* est

considéré comme ayant priorité même s'il est antérieur par *S. pachydermus*.

i **Note 5.** Conformément à l'Art. 53, des homonymes postérieurs sont illégitimes que le type soit fossile ou non-fossile.

Ex. 36. *Endolepis* Torr. (dans Pacif. Railr. Rep. 12(2, 2) : 47. 1860–1861), basé sur un type non-fossile, est un homonyme illégitime postérieur d'*Endolepis* Schleid. (dans Schmid & Schleiden, Geognos. Verhältnisse Saalthales Jena : 72. 1846), basé sur un type fossile.

Ex. 37. *Cornus paucinervis* Hance (dans J. Bot. 19 : 216. 1881), basé sur un type non-fossile, est un homonyme illégitime postérieur de *C. paucinervis* Heer (Fl. Tert. Helv. 3 : 289. 1859), basé sur un type fossile.

Ex. 38. *Ficus crassipes* F. M. Bailey (Rep. Pl. Prelim. Gen. Rep. Bot. Meston's Exped. Bellenden-Ker Range : 2. 1889), *F. tiliifolia* Baker (dans J. Linn. Soc., Bot. 21 : 443. 1885) et *F. tremula* Warb. (dans Bot. Jahrb. Syst. 20 : 171. 1894), chacun basé sur un type non-fossile, étaient des homonymes illégitimes postérieurs de, respectivement, *F. crassipes* (Heer) Heer (Fl. Foss. Arct. 6(2) : 70. 1882), *F. tiliifolia* (A. Braun) Heer (Fl. Tert. Helv. 2 : 68. 1856) et *F. tremula* Heer (dans Abh. Schweiz. Paläontol. Ges. 1 : 11. 1874), chacun basé sur un type fossile. Les trois noms avec des types non-fossiles ont été conservés contre leurs homonymes antérieurs afin de maintenir leur usage (voir l'Annexe IV).

11.9. Aux fins de la priorité, les noms donnés aux hybrides suivent les mêmes règles que celles des taxons non-hybrides de rang équivalent (mais voir l'Art. H.8).

Ex. 39. Le nom \times *Solidaster* H. R. Wehrh. (dans Bonstedt, Pareys Blumengärtn. 2 : 525. 1932) a la priorité sur \times *Asterago* Everett (dans Gard. Chron., ser. 3, 101 : 6. 1937) pour les hybrides entre *Aster* L. et *Solidago* L.

Ex. 40. *Anemone* \times *hybrida* Paxton (dans Paxton's Mag. Bot. 15 : 239. 1849) a la priorité sur *A.* \times *elegans* Decne. (pro sp.) (Rev. Hort. (Paris) 1852 : 41. 1852). Le premier est correct quand on considère que tous les deux s'appliquent au même hybride, *A. hupehensis* (Lemoine & É. Lemoine) Lemoine & É. Lemoine \times *A. vitifolia* Buch.-Ham. ex DC. (Art. H.4.1).

Ex. 41. Camus (dans Bull. Mus. Natl. Hist. Nat. 33 : 538. 1927) a publié le nom \times *Agroelymus* E. G. Camus ex A. Camus sans description ni diagnose, mentionnant seulement les noms des genres parentaux (*Agropyron* Gaertn. et *Elymus* L.). Comme le nom n'était pas valablement publié suivant le Code alors en vigueur, Rousseau (dans Mém. Jard. Bot. Montréal 29 : 10–11. 1952) a publié une diagnose latine. Cependant, conformément au présent Code (Art. H.9), la date de publication valide de \times *Agroelymus* est 1927, et non 1952, et ainsi il a priorité sur le nom \times *Elymopyrum* Cugnac (dans Bull. Soc. Hist. Nat. Ardennes 33 : 14. 1938).

11.10. Le principe de priorité ne s'applique pas au-dessus du rang de la famille (mais voir la Rec. 16A).

ARTICLE 12

12.1. Un nom d'un taxon n'a aucun statut selon ce Code à moins qu'il ne soit valablement publié (voir l'Art. 6.3; mais voir les Art. 14.9 et 14.14).

SECTION 4

LIMITATION DU PRINCIPE DE PRIORITÉ

ARTICLE 13

13.1. La publication valide de noms pour les organismes de différents groupes est considérée comme débutant aux dates suivantes (pour chaque groupe un ouvrage est mentionné et considéré avoir été publié à la date donnée pour ce groupe) :

Organismes non-fossiles :

- (a) SPERMATOPHYTA et PTERIDOPHYTA, noms aux rangs de genre et au-dessous, le 1^{er} mai 1753 (Linnaeus, *Species plantarum*, ed. 1) ; noms supragénériques, le 4 août 1789 (Jussieu, *Genera plantarum*).
- (b) MUSCI (*Sphagnaceae* exceptées), le 1^{er} janvier 1801 (Hedwig, *Species muscorum frondosorum*).
- (c) SPHAGNACEAE et HEPATICAE (incluant les *Anthocerotae*), noms aux rangs de genre et au-dessous, le 1^{er} mai 1753 (Linnaeus, *Species plantarum*, ed. 1) ; noms supragénériques, le 4 août 1789 (Jussieu, *Genera plantarum*).
- (d) FUNGI (Pré. 8), voir l'Art. F.1.1.
- (e) ALGAE, le 1^{er} mai 1753 (Linnaeus, *Species plantarum*, ed. 1). Exceptions :

NOSTOCACEAE HOMOCYSTEAE, le 1^{er} janvier 1892 (Gomont, "Monographie des Oscillariées", dans *Ann. Sci. Nat., Bot.*, ser. 7, 15 : 263–368 ; 16 : 91–264). Les deux parties de la "Monographie" de Gomont, qui ont paru respectivement en 1892 et 1893, sont considérées comme ayant été publiées simultanément le 1^{er} janvier 1892.

NOSTOCACEAE HETEROCYSTEAE, le 1^{er} janvier 1886 (Bornet & Flahault, "Révision des Nostocacées hétérocystées", dans *Ann. Sci. Nat., Bot.*, ser. 7, 3 : 323–381 ; 4 : 343–373 ; 5 : 51–129 ; 7 : 177–262). Les quatre parties de la "Révision", qui ont paru respectivement en 1886, 1886, 1887 et 1888, sont considérées comme ayant été publiées le 1^{er} janvier 1886.

DESMIDIACEAE (s. l.), le 1^{er} janvier 1848 (Ralfs, *British Desmidiaceae*).

OEDOGONIACEAE, le 1^{er} janvier 1900 (Hirn, "Monographie und Iconographie der Oedogoniaceen", dans *Acta Soc. Sci. Fenn.* 27 (1)).

Organismes fossiles (diatomées exceptées) :

- (f) TOUS LES GROUPES, le 31 décembre 1820 (Sternberg, *Flore der Vorwelt, Versuch 1* : 1–24, t. 1–13). Le *Petrefactenkunde* de Schlotheim (1820) est considéré comme ayant été publié avant le 31 décembre 1820.

13.2. Le groupe auquel un nom est assigné au sens des Art. 13.1 et F.1 est déterminé par la position taxonomique acceptée du type du nom.

Ex. 1. Le genre *Porella* et son unique espèce, *P. pinnata*, ont été affectés par Linné (*Sp. Pl.* : 1106. 1753) aux *Musci* ; puisque le spécimen type de *P. pinnata* est maintenant reconnu comme appartenant aux *Hepaticae*, les noms furent valablement publiés en 1753.

Ex. 2. Le type désigné de *Lycopodium* L. (Sp. Pl. : 1100. 1753) est *L. clavatum* L. (l.c. : 1101. 1753), le spécimen type de ce qui est actuellement accepté comme un ptéridophyte. En conséquence, bien que le genre figure selon Linné parmi les *Musci*, le nom de genre et les noms des espèces de ptéridophytes incluses par Linné sous celui-ci ont été valablement publiés en 1753.

13.3. Pour les besoins de la nomenclature, un nom est considéré appartenir à un taxon non-fossile à moins que son type soit d'origine fossile (Art. 1.2). Le matériel fossile se distingue du matériel non-fossile par les relations stratigraphiques du site de la récolte originale. En cas de doute sur les relations stratigraphiques, et pour toutes les diatomées, ce sont les dispositions propres aux taxons non-fossiles qui s'appliquent.

13.4. Les noms génériques qui apparaissent dans le *Species plantarum* de Linné, ed. 1 (1753) et ed. 2 (1762–1763), sont associés à la première description subséquente donnée sous ces noms dans le *Genera plantarum* de Linné, ed. 5 (1754) et ed. 6 (1764). L'orthographe des noms de genres inclus dans le *Species plantarum*, ed. 1, ne doit pas être modifiée parce qu'une orthographe différente a été utilisée dans le *Genera plantarum*, ed. 5.

i Note 1. Les deux volumes du *Species plantarum* de Linné, ed. 1 (1753), parus respectivement l'un en mai et l'autre en août 1753, sont considérés comme ayant été publiés simultanément le 1^{er} mai 1753 (Art. 13.1).

Ex. 3. Les noms génériques *Thea* L. (Sp. Pl. : 515. 24 May 1753; Gen. Pl., ed. 5 : 232. 1754) et *Camellia* L. (Sp. Pl. : 698. 16 août 1753; Gen. Pl., ed. 5 : 311. 1754), sont considérés comme ayant été publiés simultanément le 1^{er} mai 1753. Suivant l'Art. 11.5, le genre combiné porte le nom le *Camellia* Sweet (Hort. Suburb. Lond. : 157. 1818), qui fut le premier à réunir les deux genres, choisit ce nom et cita *Thea* comme un synonyme.

Ex. 4. *Sideroxylon* L. (Sp. Pl. : 192. 1753) ne doit pas être changé parce que Linné l'a orthographié '*Sideroxylum*' dans le *Genera plantarum*, ed. 5 (p. 89. 1754); l'utilisation de *Brunfelsia* L. (Sp. Pl. : 191. 1753, orth. cons., '*Brunsfelsia*'), que Linné a adopté en 1754, a été rendue possible seulement grâce à la conservation (voir l'Annexe III).

ARTICLE 14

14.1. Pour éviter des changements nomenclatureux désavantageux entraînés par l'application stricte des règles, et particulièrement du principe de priorité débutant aux dates spécifiées dans les Art. 13 et F.1, ce *Code* fournit, dans les Annexes II–IV, des listes de noms de familles, de genres et d'espèces qui sont conservés (nomina conservanda) (voir la Rec. 50E.1). Les noms conservés sont légitimes même si initialement ils peuvent avoir été illégitimes. Le nom d'une sous-division d'un genre ou d'un taxon infraspécifique peut être conservé avec un type conservé et figurant dans les Annexes III et IV, respectivement, quand il est le basionyme ou le synonyme remplacé d'un nom d'un genre ou d'une espèce qui ne pouvait pas continuer à être employé dans son sens actuel sans conservation.

14.2. La conservation vise au maintien de ces noms qui servent le mieux la stabilité de la nomenclature.

14.3. L'application tant des noms conservés que des noms rejetés est déterminée par les types nomenclatureux. Le type du nom d'espèce cité comme le type d'un nom de genre conservé peut, si cela est souhaitable, être conservé et mis sur la liste de l'Annexe IV. L'application des noms conservés et rejetés de nothogenres est déterminée par une déclaration de lignée (Art. H.9.1)

14.4. Un nom conservé d'une famille ou d'un genre est conservé contre tous les autres noms de même rang ayant le même type (synonymes homotypiques, c'est-à-dire nomenclatureux, qui doivent être rejetés), que ceux-ci soient cités ou non dans la liste correspondante en tant que

noms rejetés, et contre ces noms ayant des types différents (synonymes hétérotypiques, c'est-à-dire taxonomiques), qui figurent comme rejetés¹². Un nom conservé d'une espèce est conservé contre tous les noms inscrits comme rejetés, et contre toutes les combinaisons basées sur les noms rejetés.

i Note 1. A l'exception de l'Art. 14.14 (voir aussi l'Art. 14.9), le *Code* ne prévoit pas la conservation d'un nom contre lui-même, c'est-à-dire contre un "isonyme" (Art. 6 Note 2 : le même nom avec le même type mais avec une place et une date de publication valide différente et peut-être avec un auteur différent). Seuls les premiers isonymes connus sont inscrits dans les Annexes IIA, III et IV.

i Note 2. Un nom d'espèce inscrit comme conservé ou rejeté dans l'Annexe IV peut avoir été publié comme le nom d'un nouveau taxon, ou comme une combinaison basée sur un nom antérieur. Le rejet d'un nom basé sur un nom antérieur n'exclut pas l'emploi de ce nom antérieur, parce que ce nom n'est pas "une combinaison fondée sur un nom rejeté" (Art. 14.4).

Ex. 1. Le rejet de *Lycopersicon lycopersicum* (L.) H. Karst. (Deut. Fl. : 966. 1882) en faveur de *L. esculentum* Mill. (Gard. Dict., ed. 8 : *Lycopersicon* No. 1. 1768) n'exclut pas l'emploi du nom homotypique *Solanum lycopersicum* L. (Sp. Pl. : 185. 1753).

14.5. Quand un nom conservé entre en compétition avec un ou plusieurs noms basés sur des types différents et contre lequel il n'est pas explicitement conservé, le nom le plus ancien est adopté conformément à l'Art. 11, à l'exception des noms de famille conservés inscrits dans l'Annexe IIB, qui sont conservés contre des noms non inscrits.

Ex. 2. Si *Mahonia* Nutt. (Gen. N. Amer. Pl. 1 : 211. 1818) est uni à *Berberis* L. (Sp. Pl. : 330. 1753), le genre combiné portera le nom antérieur *Berberis*, bien que *Mahonia* soit conservé et *Berberis* ne le soit pas.

Ex. 3. *Nasturtium* W. T. Aiton (Hort. Kew., ed. 2, 4 : 109. 1812) n'a été conservé qu'à l'encontre de l'homonyme *Nasturtium* Mill. (Gard. Dict. Abr., ed. 4 : *Nasturtium*. 1754) et du synonyme homotypique (nomenclatural) *Cardaminum* Moench (Methodus : 262. 1794); par conséquent s'il est réuni à *Rorippa* Scop. (Fl. Carniol. : 520. 1760), il doit porter le nom *Rorippa*.

Ex. 4. *Combretaceae* R. Br. (Prodr. : 351. 1810) est conservé contre le nom hétérotypique antérieur non inscrit de *Terminaliaceae* J. St.-Hil. (Expos. Fam. Nat. 1 : 178. 1805).

14.6. Quand un nom d'un taxon a été conservé contre un synonyme hétérotypique antérieur, ce dernier doit être rétabli, selon l'Art. 11, s'il est considéré comme le nom d'un taxon au même rang distinct de celui du nom conservé.

Ex. 5. Le nom de genre *Luzuriaga* Ruiz & Pav. (Fl. Peruv. 3 : 65. 1802) est conservé contre les noms antérieurs *Enargea* Banks ex Gaertn. (Fruct. Sem. Pl. 1 : 283. 1788) et *Callixene* Comm. ex Juss. (Gen. Pl. : 41. 1789). Cependant, si l'on considère *Enargea* comme un genre distinct, le nom *Enargea* doit être maintenu pour celui-ci.

Ex. 6. Pour préserver le nom *Roystonea regia* (Kunth) O. F. Cook (dans Science, n.s., 12 : 479. 1900), son basionyme *Oreodoxa regia* Kunth (dans Humboldt & al., Nov. Gen. Sp. 1, ed. qu. : 305; ed. fol. : 244. 1816) est conservé contre *Palma elata* W. Bartram (Travels Carolina : iv, 115–116. 1791). Cependant, le nom *R. elata* (W. Bartram) F. Harper (dans Proc. Biol. Soc. Washington 59 : 29. 1946) peut être employé pour une espèce distincte de *R. regia*.

14.7. Un nom rejeté, ou une combinaison basée sur un nom rejeté, ne peut pas être rétabli pour un taxon qui inclut le type du nom conservé correspondant.

12. Le *Code International de Nomenclature Zoologique* emploie les termes "objective synonym [synonyme objectif]" et "subjective synonym [synonyme subjectif]" respectivement pour les synonymes homotypiques et hétérotypiques.

Ex. 7. *Enallagma* (Miers) Baill. (Hist. Pl. 10 : 54. 1888) est conservé contre *Dendrosicus* Raf. (Sylva Tellur. : 80. 1838), mais pas contre *Amphitecna* Miers (dans Trans. Linn. Soc. London 26 : 163. 1868) ; si *Enallagma*, *Dendrosicus* et *Amphitecna* sont réunis, le genre combiné doit porter le nom *Amphitecna*, bien que ce dernier ne soit pas explicitement conservé contre *Dendrosicus*.

14.8. Le type inscrit et l'orthographe d'un nom conservé (à l'exception de fautes d'orthographe évidentes) ne peuvent être changés qu'en suivant la procédure qui figure à l'Art. 14.12.

Ex. 8. Bullock & Killick (dans Taxon 6 : 239. 1957) ont publié une proposition disant que le type inscrit de *Plectranthus* L'Hér. soit passé de *P. punctatus* (L. f.) L'Hér. à *P. fruticosus* L'Hér. Cette proposition a été approuvée par les comités compétents et par un Congrès International de Botanique (voir l'Annexe III).

14.9. Un nom peut être conservé avec un type différent de celui désigné par l'auteur ou déterminé par l'application du Code (voir aussi l'Art. 10.4). Un tel nom peut être conservé soit (a) sur la base de son lieu de publication valide (même si le type peut ne pas avoir été inclus lors de la dénomination du taxon) soit (b) à partir d'une publication postérieure par un auteur qui a effectivement inclus le type considéré comme conservé. Dans ce second cas le nom considéré comme conservé est traité comme validement publié dans la dernière publication, que le nom considéré comme conservé soit, ou non, accompagné d'une description ou d'une diagnose du taxon nommé ; le nom original et le nom considéré comme conservé sont traités comme des homonymes (voir l'Art. 14.10).

Ex. 9. *Bromus sterilis* L. (Sp. Pl. : 77. 1753) a été conservé sur la base de son lieu de publication valide même si son type conservé, un spécimen (*Hubbard 9045*, E) récolté en 1932, n'était pas à l'origine inclus dans l'espèce de Linné.

Ex. 10. *Protea* L. (Sp. Pl. : 94. 1753) n'incluait pas le type conservé du nom de genre, *P. cynaroides* (L.) L. (Mant. Pl. : 190. 1771), qui en 1753 était placé dans le genre *Leucadendron*. *Protea* a donc été conservé sur la base de la publication de 1771, et *Protea* L. (Mant. Pl. : 187. 1771), bien que pas supposé être un nouveau nom de genre et incluant toujours les éléments types originaux, est considéré comme s'il avait été un homonyme validement publié de *Protea* L. (1753).

14.10. Un nom conservé, avec n'importe quel autonome correspondant, est conservé contre tous les homonymes antérieurs. Un homonyme antérieur d'un nom conservé n'est pas rendu illégitime par cette conservation, mais devient indisponible ; s'il n'est pas illégitime pour une autre raison, il peut servir de basionyme pour un autre nom ou une autre combinaison basée sur le même type (voir aussi l'Art. 55.3).

Ex. 11. Le nom de genre *Smithia* Aiton (Hort. Kew. 3 : 496. 1789), conservé contre *Damapana* Adans. (Fam. Pl. 2 : 323, 548. 1763), est conservé automatiquement contre l'homonyme antérieur *Smithia* Scop. (Intr. Hist. Nat. : 322. 1777). – *Blumea* DC. (dans Arch. Bot. (Paris) 2 : 514. 1833) est conservé automatiquement contre *Blumea* Rchb (Consp. Regn. Veg. : 209. 1828–1829), bien que ce dernier nom ne soit pas inscrit aux côtés du précédent dans l'Annexe III.

14.11. Un nom peut être conservé afin de préserver une orthographe ou un genre particulier. Un nom ainsi conservé doit être attribué sans changement de date à l'auteur qui l'a validement publié, et non à un auteur qui a ultérieurement introduit l'orthographe ou le genre conservé.

Ex. 12. L'orthographe *Rhodymenia*, employée par Montagne (dans Ann. Sci. Nat., Bot., ser. 2, 12 : 44. 1839), a été conservée contre l'orthographe originale '*Rhodomenia*', employée par Greville (Alg. Brit. : xlviii, 84. 1830). Le nom est cité comme *Rhodymenia* Grev. (1830).

i Note 3. La date à laquelle un nom a été conservé n'affecte pas sa priorité (Art. 11), qui est déterminée uniquement sur la base de la date de sa publication valide (Art. 32–45 ; voir aussi les F.4, F.5.1, F.5.2 et H.9 ; mais voir les Art. 14.9 et 14.14).

14.12. Les listes de noms conservés resteront ouvertes en permanence à des additions et des modifications. Toute proposition d'addition d'un nom doit être accompagnée d'un exposé détaillé des motifs qui plaident pour et contre la conservation. Ces propositions doivent être soumises au Comité Général, qui les enverra pour examen aux comités d'experts pour les divers groupes taxonomiques (voir Rec. 14A, Div. III Disp. 2.2, 7.9, et 7.10 ; voir aussi les Art. 34.1 et 56.2).

14.13. Les noms conservés ne peuvent être supprimés de la liste.

Ex. 13. Dans le *Code* de Seattle de 1972 (p. 254), "*Alternaria* C. G. Nees ex Wallroth, Fl. Crypt. Germ. 148. 1833" se trouvait dans la liste des noms conservés contre "*Macrosporium* E. M. Fries, Syst. Mycol. 3 : 373. 1832" parce que *Macrosporium* Fr. antidatait *Alternaria* "C. G. Nees ex Wallroth" relativement à l'ouvrage de point de départ des champignons (Fries, *Systema mycologicum*, vol. 1, 1 January 1821). La conservation ne devint plus nécessaire suite à l'abandon de ce dernier point de départ des dates pour les champignons au Congrès de Sydney en 1981 et dans le *Code* de Sydney de 1983, ayant pour conséquence qu'*Alternaria* soit reconnu comme ayant été validement publié par Nees (Syst. Pilze : 72. 1816). De plus, on réalisa qu'*Alternaria* avait été adopté par Fries dans l'introduction de l'ouvrage de sanctionnement (Syst. Mycol. 1 : xlvi. 1821 ; Art. F.3.1). Comme l'entrée ne peut être supprimée, *Alternaria* Nees : Fr. continue d'être inscrit dans l'Annexe III, mais sans nom rejeté correspondant.

14.14. Les lieux de publication cités pour les noms conservés de familles dans l'Annexe IIB sont considérés comme corrects dans toutes les circonstances et en conséquence ne doivent pas être modifiés, sous réserve des dispositions de l'Art. 14.12, même si pour une autre raison un tel nom n'a pas été validement publié ou s'il est un isonyme postérieur.

14.15. Si une proposition de conservation (Art. 14) ou de protection (Art. F.2) d'un nom a été approuvée par le Comité Général sur rapport du comité d'experts compétent pour le groupe taxonomique concerné, le maintien de ce nom comme approuvé est autorisé en attendant la décision d'un Congrès International de Botanique ultérieur (voir aussi les Art. 34.2 et 56.3). Avant le 1^{er} janvier 1954, la conservation prend effet à la date de décision par le Congrès International de Botanique approprié. Dès cette date incluse, la conservation ou la protection prend effet sur la date effective de publication (Art. 29–31) de l'approbation du Comité Général.

i Note 4. Les dates effectives pour des décisions de conservation de noms des Congrès Internationaux de Botaniques (International Botanical Congress, IBC) prononcées avant 1954 sont les suivantes :

- (a) La conservation des noms des Règles de Vienne (Vienna Rules) en 1906 devint effective le 17 juin 1905 à l'IBC II à Vienne (voir Verh. Int. Bot. Kongr. Wien 1905 : 135–137. 1906).
- (b) La conservation des noms des Règles de Bruxelles (Brussels Rules) en 1912 devint effective le 18 mai 1910 à l'IBC III à Bruxelles (voir Actes Congr. Int. Bot. Bruxelles 1910 : 67–83. 1912).
- (c) La conservation des noms dans le *Code* de Stockholm de 1952 inclut : (1) celle du Comité Spécial pour les Phanérogames et les Ptéridophytes, qui devint effective le 1^{er} juin 1940 sous l'autorité de l'IBC VI qui s'était tenu à Amsterdam en 1935 (voir Bull. Misc. Inform. Kew 1940 : 81–134) ; (2) celle du Comité Spécial pour les Champignons, qui devint effective le 20 juillet 1950 à l'IBC VII à Stockholm (voir Regnum Veg. 1 : 549–550. 1953).
- (c) La date, depuis 1954 et ensuite, de l'approbation par le Comité Général d'une proposition particulière de conservation ou de protection peut être déterminée en consultant la base de données des Annexes du *Code International de Nomenclature pour les algues, les champignons et les plantes* (<http://botany.si.edu/references/codes/props/index.cfm>).

Recommandation 14A

14A.1. Si une proposition de conservation (Art. 14) ou de protection (Art. F.2) d'un nom a été soumise pour étude au comité d'experts compétent, les auteurs devraient suivre autant que possible l'usage établi jusqu'à ce que le Comité Général ait formulé une recommandation sur la proposition (voir aussi les Rec. 34A et 56A).

ARTICLE 15

(NOMS SANCTIONNÉS)

VOIR L'ART. F.3 DANS LE CHAPITRE F

CHAPITRE III

NOMENCLATURE DES TAXONS D'APRÈS LEUR RANG

SECTION 1

NOMS DES TAXONS DE RANG SUPÉRIEUR À LA FAMILLE

ARTICLE 16

16.1. Le nom d'un taxon de rang supérieur à la famille est traité comme un nom au pluriel et est écrit avec sa première lettre en majuscule. De tels noms peuvent être soit (a) des noms automatiquement typifiés (Art. 10.10), formés à partir d'un nom de genre de la même manière qu'un nom de famille (Art. 18.1 ; mais voir l'Art. 16.4) en ajoutant la terminaison appropriée dénotant le rang (Art. 16.3 et 17.1), précédé par la voyelle de liaison *-o-* si la terminaison commence par une consonne ; ou (b) des noms descriptifs, non ainsi formés, qui peuvent être employés inchangés à différents rangs (voir aussi l'Art. 6 Note 3).

Ex. 1. Noms automatiquement typifiés au rang supérieur à la famille : *Lycopodiophyta*, formé à partir de *Lycopodium* ; *Magnoliophyta*, à partir de *Magnolia* ; *Gnetophytina*, à partir de *Gnetum* ; *Pinopsida*, à partir de *Pinus* ; *Marattiidae*, à partir de *Marattia* ; *Caryophyllidae* et *Caryophyllales*, à partir de *Caryophyllus* ; *Fucales*, à partir de *Fucus* ; *Bromeliineae*, à partir de *Bromelia*.

Ex. 2. Noms descriptifs de rang supérieur à la famille : *Angiospermae*, *Anthophyta*, *Ascomycetes*, *Ascomycota*, *Ascomycotina*, *Centrospermae*, *Chlorophyta*, *Coniferae*, *Enantioblastae*, *Gymnospermae*, *Lycophyta*, *Parietales*.

16.2. Pour des noms automatiquement typifiés, le nom de la subdivision ou du subphylum qui inclut le type du nom adopté d'une division ou d'un phylum, le nom de la sous-classe qui inclut le type du nom adopté d'une classe, et le nom d'un sous-ordre qui inclut le type du nom adopté d'un ordre doivent être formés à partir du même nom de genre (voir aussi l'Art. 16.4) que le nom correspondant de rang supérieur.

Ex. 3. *Pteridophyta* Schimp. (dans Zittel, Handb. Palaeont., Palaeophyt. : 1. 1879) et *Pteridophytina* B. Boivin (dans Bull. Soc. Bot. France 103 : 493. 1956) ; *Gnetopsida* Prantl (Lehrb. Bot., ed. 5 : 194. 1883) et *Gnetidae* Pax (dans Prantl, Lehrb. Bot., ed. 9 : 210. 1894) ; *Liliales* Perleb (Lehrb. Naturgesch. Pflanzenr. : 129. 1826) et *Liliineae* Rchb. (Deut. Bot. Herb.-Buch : xxxvii. 1841).

16.3. Les noms automatiquement typifiés ont la terminaison suivante : le nom d'une division ou d'un embranchement se termine en *-phyta*, sauf s'il fait référence à des champignons auquel cas il se termine en *-mycota* ; le nom d'une sous-division ou d'un sous-embranchement se termine en *-phytina*, sauf s'il fait référence à des champignons auquel cas il se termine en *-mycotina* ; le nom d'une classe chez les algues se termine en *-phyceae*, et d'une sous-classe en *-phycidae* ; le nom d'une classe chez les champignons se termine en *-mycetes*, et d'une sous-classe en *-mycetidae* ; le nom d'une classe chez les plantes se termine en *-opsida*, et d'une sous-classe en *-idae* (mais pas *-viridae*). Les noms automatiquement typifiés ayant une terminaison qui ne soit pas conforme à cette règle ou à l'Art.17.1 doivent être corrigés, doivent être corrigés, sans modification de citation de l'auteur ou de la date de publication (voir l'Art. 32.2). Cependant, si de tels

noms sont publiés avec une terminaison qui ne soit pas latine, ils ne sont pas publiés validement.

Ex. 4. '*Cacteeae*' Juss. ex Bercht. & J. Presl (Přir. Rostlin : 238. 1820, formé à partir de *Cactus* L.) et '*Coriales*' Lindl. (Nix. Pl. : 11. 1833, formé à partir de *Coriaria* L.), tous les deux publiés pour des taxons au rang de l'ordre, doivent être corrigés respectivement en *Cactales* Juss. ex Bercht. & J. Presl (1820) et *Coriariales* Lindl. (1833).

Ex. 5. *Ptéridées* (Kirschleger, Fl. Alsace 2 : 379. 1853–Jul 1857), publié pour un taxon au rang de l'ordre, ne doit pas être accepté en tant que "*Pteridales* Kirschl.", du fait qu'il a une terminaison française plutôt que latine. Le nom *Pteridales* fut publié ultérieurement validement par Doweld (Prosyll. Tracheophyt., Tent. Syst. Pl. Vasc. : xi. 2001).

i Note 1. Les termes "divisio" et "phylum", et leurs équivalents en langues modernes, sont traités comme se référant à un seul et même rang (Art. 3.1). Quand "divisio" et "phylum" sont employés simultanément pour désigner des rangs différents non-consécutifs, on doit les considérer comme un usage informel de termes désignant des rangs (voir l'Art. 37.8 ; voir aussi l'Art. 37 Note 1).

16.4. Aux rangs supérieurs à l'ordre, les radicaux *-clad-*, *-cocc-*, *-cyst-*, *-monad-*, *-mycet-*, *-nemat-*, ou *-phyt-*, qui sont les racines au génitif singulier de la seconde partie d'un nom d'un genre inclus, peuvent être omis devant la terminaison désignant le rang. De tels noms sont automatiquement typifiés si la déclinaison est évidente ou est indiquée dans le protologue.

Ex. 6. Le nom *Raphidophyceae* Chadef. ex P. C. Silva (dans Regnum Veg. 103 : 78. 1980) a été indiqué par son auteur être formé à partir de *Raphidomonas* F. Stein (Organismus Infus. 3(1) : x, 69, 152, 153. 1878). Le nom *Saccharomycetes* G. Winter (Rabenh. Krypt.-Fl., ed. 2, 1(1) : 32. 1880) est considéré être formé à partir de *Saccharomyces* Meyen (dans Arch. Naturgesch. 4 : 100. 1838). Le nom *Trimerophytina* H. P. Banks (dans Taxon 24 : 409. 1975) a été indiqué par son auteur être formé à partir de *Trimerophyton* Hopping (dans Proc. Roy. Soc. Edinburgh, B, Biol. 66 : 25. 1956).

i Note 2. Le principe de priorité ne s'applique pas à un rang supérieur à la famille (Art. 11.10 ; mais voir la Rec. 16A).

Recommandation 16A

16A.1. En choisissant entre des noms typifiés pour un taxon de rang supérieur à la famille, les auteurs devraient généralement se conformer au principe de priorité.

ARTICLE 17

17.1. Les noms automatiquement typifiés des ordres ou des sous-ordres doivent se terminer respectivement par *-ales* (mais pas *-virales*) et *-ineae* (voir les Art. 16.3 et 32.2).

17.2. Des noms destinés à être des noms d'ordres, mais publiés à un rang désigné par des termes tels que "cohors", "nexus", "alliance" ou "Reihe" au lieu d'"ordre", sont considérés comme ayant été publiés comme noms d'ordres.

Recommandation 17A

17A.1. Un nouveau nom ne devrait pas être publié pour une ordre dont le nom existe déjà qui est basé sur le même type que le nom d'une famille incluse.

SECTION 2

NOMS DE FAMILLES, DE SOUS-FAMILLES, DE TRIBUS ET DE SOUS-TRIBUS

ARTICLE 18

18.1. Le nom d'une famille est un adjectif pluriel employé comme un nom ; il est formé à partir du génitif singulier d'un nom d'un genre inclus en remplaçant la terminaison génitive singulière (en latin : *-ae*, *-i*, *-us*, *-is* ; en grec translittéré : *-ou*, *-os*, *-es*, *-as*, ou *-ous* et son équivalent *-eos*) par la terminaison *-aceae* (mais voir l'Art. 18.5). Pour les noms générique d'origine non-classique, si l'analogie avec les noms classiques est insuffisante pour déterminer le génitif singulier, *-aceae* est ajouté au mot complet. De même, lorsque la formation d'un nom de genre d'un génitif singulier provient d'un homonyme, *-aceae* peut être ajouté au nominatif singulier. Pour les noms génériques comportant des génitifs alternatifs, celui qui est utilisé implicitement par l'auteur original doit être maintenu, à part le fait que le génitif des noms se terminant en *-opsis* est toujours *-opsidis*.

i Note 1. Le nom de genre duquel le nom de famille est formé fournit le type du nom de famille (Art. 10.6) mais ne constitue pas le basionyme de ce nom (Art. 6.10 ; voir l'Art. 41.2(a)).

Ex. 1. Noms de famille formés à partir d'un nom de genre d'origine classique : *Rosaceae* (de *Rosa*, génitif singulier : *Rosae*), *Salicaceae* (de *Salix*, *Salicis*), *Plumbaginaceae* (de *Plumbago*, *Plumbaginis*), *Rhodophyllaceae* (de *Rhodophyllus*, *Rhodophylli*), *Rhodophyllidaceae* (de *Rhodophyllis*, *Rhodophyllidos*), *Sclerodermataceae* (de *Scleroderma*, *Sclerodermatos*), *Aextoxicaceae* (de *Aextoxicon*, *Aextoxicou*), *Potamogetonaceae* (de *Potamogeton*, *Potamogetonos*).

Ex. 2. Noms de famille formés à partir d'un nom de genre d'origine non classique : *Nelumbonaceae* (de *Nelumbo*, *Nelumbonis*, décliné par analogie avec *umbo*, *umbonis*), *Ginkgoaceae* (de *Ginkgo*, indéclinable).

i Note 2. Le nom d'une famille peut être formé à partir d'un nom valablement publié d'un genre inclus, même si l'un n'est pas disponible pour être utilisé, bien que les dispositions de l'Art. 18.3 s'appliquent si le nom de genre est illégitime.

Ex. 3. *Cactaceae* Juss. (Gen. Pl. : 310. 1789) formé à partir de *Cactus* L. (Sp. Pl. : 466. 1753), un nom de genre actuellement rejeté en faveur de *Mammillaria* Haw. (Syn. Pl. Succ. : 177. 1812).

18.2. Les noms destinés à être des noms de famille, mais publiés à un rang désignant l'un des termes "ordre" (*ordo*) ou "ordre naturel" (*ordo naturalis*) au lieu de "famille", sont considérés comme ayant été publiés en tant que noms de familles (voir aussi l'Art. 19.2), à moins que ce traitement résulte en une séquence taxonomique incluant une désignation de rang mal placée.

Ex. 4. *Cyperaceae* Juss. (Gen. Pl. : 26. 1789), *Lobeliaceae* Juss. (dans Bonpland, Descr. Pl. Malmaison : [19]. 1813), et *Xylomataceae* Fr. (*Scleromyceti Sveciae* 2 : p. post titulum. 1820) ont été publiés respectivement comme "ordo *Cyperoideae*", "ordo naturalis *Lobeliaceae*" et "ordo *Xylomaceae*".

i Note 3. Si le terme "famille" est simultanément utilisé pour désigner un rang différent de l'"ordre" ou "ordre naturel", un nom publié pour un taxon au dernier rang ne peut être considéré comme ayant été publié en tant que nom d'une famille.

***Ex. 5.** Les noms publiés au rang d'ordre ("řad") par Berchtold & Presl (*O přirozenosti rostlin...* 1820) ne sont pas considérés comme ayant été publiés au rang de la famille, puisque le terme famille ("čeled") a parfois été utilisé pour désigner un rang au-dessous de l'ordre.

18.3. Un nom de famille formé à partir d'un nom de genre illégitime est illégitime à moins et jusqu'à ce que lui-même ou le nom de genre à partir duquel il est formé soit conservé ou protégé.

Ex. 6. *Caryophyllaceae* Juss. (Gen. Pl. : 299. 1789), nom. cons., formé à partir de *Caryophyllus* Mill. non L. ; *Winteraceae* R. Br. ex Lindl. (Intr. Nat. Syst. Bot. : 26. 1830), nom. cons., formé à partir de *Wintera* Murray, un nom de remplacement illégitime de *Drimys* J. R. Forst. & G. Forst.

Ex. 7. *Nartheceae* Fr. ex Bjurzon (Skand. Vaxtfam. : 64. 1846), formé à partir de *Nartheceum* Huds., nom. cons. (Fl. Angl. : 127. 1762), devint légitime dès lors que le nom de genre fut conservé contre son homonyme antérieur *Nartheceum* Gérard (Fl. Gallo-Prov. : 142. 1761) (voir l'Annexe III).

18.4. Quand un nom de famille a été publié avec une terminaison latine non conforme, la terminaison doit être modifiée conformément à l'Art. 18.1, sans changement de la citation du nom d'auteur ou de date (voir l'Art. 32.2). Cependant, si un tel nom est publié avec une terminaison non latine, il n'est pas valablement publié.

Ex. 8. '*Coscinodisceae*' Kütz. (Kieselschal. Bacill. : 130. 1844), publié pour désigner une famille, doit être accepté en tant que *Coscinodisceaceae* Kütz. (1844) et ne doit pas être attribué à De Toni, qui utilisa le premier la terminaison correcte (dans *Notarisia* 5 : 915. 1890).

Ex. 9. '*Atherospermeae*' R. Br. (dans Flinders, Voy. Terr. Austral. 2 : 553. 1814), publié pour désigner une famille, doit être accepté en tant que *Atherospermataceae* R. Br. et ne doit pas être attribué à Airy Shaw (dans Willis, Dict. Fl. Pl. ed. 7. 104. 1966), qui utilisa l'orthographe correcte, ni à Lindley (Veg. Kingd. : 300. 1846), qui utilisa l'orthographe '*Atherospermaceae*'.

Ex. 10. *Tricholomées* (Roze dans Bull. Soc. Bot. France 23 : 49. 1876), publié pour désigner une famille, ne doit pas être accepté en tant que "*Tricholomataceae* Roze", dans la mesure où il a une terminaison française plutôt que latine. Le nom *Tricholomataceae* a été valablement publié par Pouzar (dans *Česká Mykol.* 37 : 175. 1983 ; voir l'Annexe IIA).

18.5. Les noms suivants, consacrés par un long usage, sont traités comme valablement publiés : *Compositae* (nom. alt. : *Asteraceae* ; type : *Aster* L.) ; *Cruciferae* (nom. alt. : *Brassicaceae* ; type : *Brassica* L.) ; *Gramineae* (nom. alt. : *Poaceae* ; type : *Poa* L.) ; *Guttiferae* (nom. alt. : *Clusiaceae* ; type : *Clusia* L.) ; *Labiatae* (nom. alt. : *Lamiaceae* ; type : *Lamium* L.) ; *Leguminosae* (nom. alt. : *Fabaceae* ; type : *Faba* Mill. [= *Vicia* L.]) ; *Palmae* (nom. alt. : *Arecaceae* ; type : *Areca* L.) ; *Papilionaceae* (nom. alt. : *Fabaceae* ; type : *Faba* Mill.) ; *Umbelliferae* (nom. alt. : *Apiaceae* ; type : *Apium* L.). Si les *Papilionaceae* sont considérées comme une famille distincte du reste des *Leguminosae*, le nom *Papilionaceae* est conservé contre *Leguminosae*.

18.6. L'utilisation, comme alternatives, des huit noms de famille indiqués comme "nom. alt." (nomen alternativum) à l'Art. 18.5 est autorisée.

ARTICLE 19

19.1. Un nom de sous-famille est un adjectif pluriel employé comme un nom ; il est formé de la même manière qu'un nom de famille (Art. 18.1) mais en ajoutant la terminaison *-oideae* au lieu de *-aceae*.

19.2. Les noms prévus comme noms de sous-familles, mais publiés avec une indication de rang comme sous-ordre (subordo) au lieu de sous-famille, sont considérés comme ayant été publiés en tant que noms de sous-familles (voir aussi l'Art. 18.2), à moins qu'il en résulte une séquence taxonomique avec un terme désignant un rang mal placé.

Ex. 1. *Cyrilloideae* Torr. & A. Gray (Fl. N. Amer. 1 : 256. 1838) et *Sphenocleoideae* Lindl. (Intr. Nat. Syst. Bot., ed. 2 : 238. 1836) furent publiés en tant que "suborder *Cyrilleae*" et "Sub-Order? *Sphenocleaceae*", respectivement.

i Note 1. Si le terme "sous-famille" est utilisé simultanément pour désigner un rang différent de "sous-ordre", un nom pour un taxon à ce dernier rang ne peut pas être considéré comme ayant été publié en tant que nom d'une sous-famille.

19.3. Le nom d'une tribu ou d'une sous-tribu est formé de la même manière que le nom d'une sous-famille (Art. 19.1), à l'exception de la terminaison qui est *-eae* pour une tribu et *-inae* (mais pas *-virinae*) pour une sous-tribu.

19.4. Le nom de toute subdivision d'une famille qui comprend le type du nom légitime adopté pour la famille à laquelle il est attribué doit être formé à partir du nom de genre correspondant à ce type (Art. 10.9; mais voir l'Art. 19.8).

Ex. 2. Le type du nom de famille *Rosaceae* Juss. est *Rosa* L. et il s'ensuit que la sous-famille et la tribu attribuées aux *Rosaceae* qui comprennent *Rosa* doivent s'appeler respectivement *Rosoideae* Endl. et *Roseae* DC.

Ex. 3. Le type du nom de famille *Gramineae* Juss. (nom. alt. : *Poaceae* Barnhart, voir l'Art. 18.5) est *Poa* L. et il s'ensuit que la sous-famille, la tribu et la sous-tribu attribuées aux *Gramineae* qui comprennent *Poa* doivent s'appeler respectivement *Pooideae* Asch., *Poeae* R. Br., and *Poinae* Dumort.

i Note 2. L'Art. 19.4 s'applique seulement aux noms dont les taxons subordonnés comprennent le type du nom adopté pour la famille (mais voir la Rec. 19A.2).

Ex. 4. Le type du nom de la famille des *Ericaceae* Juss. est *Erica* L. et par conséquent la sous-famille et la tribu attribuées aux *Ericaceae* qui comprennent *Erica* doivent être appelées respectivement *Ericoideae* Endl. et *Ericae* D. Don, malgré la priorité de n'importe quel nom en compétition. La sous-famille qui inclut *Rhododendron* L. est appelée *Rhododendroideae* Endl. Cependant, le nom correct de la tribu des *Ericaceae* qui inclut à la fois *Rhododendron* et *Rhodora* L. est *Rhodoreae* D. Don (dans *Edinburgh New Philos. J.* 17 : 152. 1834), et pas *Rhododendreae* Brongn. (*Énum. Pl. Mus. Paris* : 127. 1843).

i Note 3. Un nom d'une subdivision d'une famille qui inclut le type du nom légitime adopté de la famille à laquelle il est assigné, mais qui n'est pas formé à partir du nom de genre équivalent à ce type, est incorrect mais peut néanmoins être valablement publié et peut devenir correct dans un contexte différent.

Ex. 5. À sa publication, le nom *Lippieae* Endl. (*Gen. Pl.* : 633. 1838) s'appliquait à une tribu de *Verbenaceae* J. St.-Hil. qui comprenait *Verbena* L., le type du nom de la famille, ainsi que *Lippia* L. Bien qu'incorrect à l'origine, *Lippieae* peut devenir correct si utilisé pour une tribu de *Verbenaceae* qui inclut *Lippia* mais exclut *Verbena*.

19.5. Le nom de n'importe quelle subdivision d'une famille qui comprend le type d'un nom répertorié dans l'Annexe IIB (c'est-à-dire un nom de famille conservé contre tous les noms non répertoriés, voir l'Art. 14.5) doit être formé à partir du nom de genre équivalent à ce type (Art. 10.9), à moins que cela contrevienne à l'Art. 19.4 (voir aussi l'Art. 19.8). Si plus d'un tel type est inclus, le nom correct est déterminé par la préséance dans l'Annexe IIB des noms de famille correspondant.

Ex. 6. Une sous-famille assignée aux *Rosaceae* Juss. qui comprend *Malus* Mill., le type des *Malaceae* Small (*Fl. S.E. U.S.* : 495, 529. 1903) répertorié dans l'Annexe IIB, doit être appelée *Maloideae* C. Weber (dans *J. Arnold Arbor.* 45 : 164. 1964) à moins qu'elle ne comprenne aussi *Rosa* L., c'est-à-dire le type des *Rosaceae*, ou le type d'un autre nom répertorié dans l'Annexe IIB qui prend la préséance sur *Malaceae*. C'est ainsi même si la sous-famille inclut *Spiraea* L. et/ou *Pyrus* L. parce que, bien que *Spiraeoideae* Arn. (dans *Hooker & Arnott, Bot. Beechey Voy.* : 107. 1832) et *Pyroideae* Burnett (*Outlines Bot.* : 695, 1137. 1835) furent publiés antérieurement à *Maloideae*, ni *Spiraeaceae* ni *Pyraceae* ne sont répertoriés dans l'Annexe IIB. Cependant, si *Amygdalus* L. est inclus dans la même sous-famille que *Malus*, le nom *Amygdaloideae* Arn. (dans *Hooker & Arnott,*

Bot. Beechey Voy. : 107. 1832) prend la préséance dans la mesure où *Amygdalaceae* Marquis (Esq. Règne Vég. : 49. 1820) est répertorié dans l'Annexe IIB avec priorité sur *Malaceae*.

Ex. 7. *Monotropaceae* Nutt. (Gen. N. Amer. Pl. 1 : 272. 181) et *Pyrolaceae* Lindl. (Syn. Brit. Fl. : 175. 1829) sont les deux répertoriés dans l'Annexe IIB, mais *Pyrolaceae* est conservé contre *Monotropaceae*. Donc, une sous-famille incluant à la fois *Monotropa* L. et *Pyrola* L. est appelée *Pyroloideae* Kostel. (dans Flora 16(Beibl. 1) : 72, 109. 1833).

19.6. Un nom d'une subdivision de famille formé à partir d'un nom de genre illégitime est illégitime à moins et jusqu'à ce que ce nom de genre ou le nom de famille correspondant soit conservé ou protégé.

Ex. 8. Le nom *Caryophylloideae* Arn. (dans Hooker & Arnott, Bot. Beechey Voy. : 99. 1832), formé à partir de l'illégitime *Caryophyllus* Mill. non L., est légitime par le fait que le nom de famille correspondant, *Caryophyllaceae* Juss., est conservé.

Ex. 9. *Thunbergioideae* T. Anderson (dans Thwaites, Enum. Pl. Zeyl. : 223. 1860), formé à partir de *Thunbergia* Retz., nom. cons. (dans Physiogr. Sölsk. Handl. 1(3) : 163. 1780), devint légitime lorsque le nom de genre fut conservé contre son homonyme antérieur *Thunbergia* Montin (dans Kongl. Vetensk. Acad. Handl. 34 : 288. 1773) (voir l'Annexe III).

19.7. Si un nom de subdivision de famille a été publié avec une terminaison latine non conforme, telle que *-eae* pour une sous-famille ou *-oideae* pour une tribu, la terminaison doit être rectifiée conformément aux Art. 19.1 et 19.3, sans modification du nom d'auteur ou de la date de publication (voir l'Art. 32.2). Cependant, si un tel nom est publié avec une terminaison non latine, il n'est pas valablement publié.

Ex. 10. '*Climacieae*' (Grout, Moss Fl. N. Amer. 3 : 4. 1928), publié pour désigner une sous-famille, doit être accepté en tant que *Climacioideae* Grout (1928).

Ex. 11. *Melantheen* (Kittel dans Richard, Nouv. Elém. Bot., ed. 3, Germ. Transl. : 727. 1840), publié pour désigner une tribu, ne doit pas être accepté comme "*Melanthiae* Kitt", puisqu'il a une terminaison allemande plutôt que latine. Le nom *Melanthiae* a été valablement publié par Grisebach (Spic. Fl. Rumel. 2 : 377. 1846).

19.8. Si les *Papilionaceae* sont incluses dans la famille des *Leguminosae* (nom. alt., *Fabaceae* ; voir l'Art. 18.5) en tant que sous-famille, le nom *Papilionoideae* peut être utilisé à la place de *Faboideae*.

Recommandation 19A

19A.1. Si une famille est mise au rang d'une subdivision de famille, ou l'inverse, et si aucun nom légitime n'est disponible au nouveau rang, on devrait retenir le nom et ne changer que sa terminaison (*-aceae*, *-oideae*, *-eae*, *-inae*).

19A.2. Si une subdivision de famille est transférée à un autre rang de même type, et qu'aucun nom légitime n'est disponible à ce nouveau rang, son nom, l'Art. 19.5 le permettant, devrait être formé à partir du même nom de genre que le nom au rang précédent.

Ex. 1. La sous-tribu *Drypetinae* Griseb. (Fl. Brit. W. I. : 31. 1859) élevée au rang de tribu a été appelée *Drypeteae* Small (Man. S.E. Fl. : 775. 1933) ; la sous-tribu *Antidesmatinae* Müll. Arg. (dans Linnaea 34 : 64. 1865) élevée au rang de sous-famille a été appelée *Antidesmatoideae* Hurus. (dans J. Fac. Sci. Univ. Tokyo, Sect. 3, Bot. 6 : 322, 340. 1954).

SECTION 3

NOMS DE GENRES ET DE SUBDIVISIONS DE GENRES

ARTICLE 20

20.1. Le nom d'un genre est un nom au nominatif singulier, ou un mot considéré comme tel, et est écrit avec sa première lettre en majuscule (voir l'Art. 60.2). Il peut avoir une origine quelconque, et même être constitué de façon tout à fait arbitraire, mais il ne doit pas se terminer en *-virus*.

Ex. 1. *Bartramia, Convolvulus, Gloriosa, Hedysarum, Ifloga* (un anagramme de *Filago*), *Impatiens, Liquidambar, Manihot, Rhododendron, Rosa*.

20.2. Le nom d'un genre ne peut pas coïncider avec un terme technique latin utilisé en morphologie au moment de la publication à moins d'avoir été publié avant le 1^{er} janvier 1912 et d'avoir été accompagné d'un nom d'espèce publié en conformité au système binaire de Linné.

Ex. 2. "*Radicula*" (Hill, Brit. Herb. : 264. 1756) coïncide avec le terme technique latin "*radicula*" (radicule) et n'a pas été accompagné d'un nom d'espèce conforme au système binaire de Linné. Le nom *Radicula* est correctement attribué à Moench (Methodus : 262. 1794), qui, le premier, l'a combiné avec des épithètes spécifiques.

Ex. 3. *Tuber* F. H. Wigg. : Fr. était accompagné à sa publication en 1780 d'un nom d'espèce binaire (*Tuber gulosorum* F. H. Wigg., Prim. Fl. Holsat. : 109. 178) et est de ce fait valablement publié même s'il coïncide avec un terme technique latin.

Ex. 4. Les noms de genre voulus "*Lanceolatus*" (Plumstead in Trans. Geol. Soc. South Africa 55 : 299. 1952) et "*Lobata*" (Chapman in Trans. Roy. Soc. New Zealand 80 : 48. 1952) coïncident avec des termes techniques latins et ne sont pas de ce fait valablement publiés.

Ex. 5. *Cleistogenes* Keng (dans Sinensia 5 : 147. 1934) coïncide avec "*cleistogenes*", le pluriel anglais d'un terme technique utilisé au moment de la publication. Le nom de Keng est valablement publié du fait que le terme technique n'est pas latin. *Kengia* Packer (dans Bot. Not. 113 : 291. 1960), publié en tant que nom de substitution pour *Cleistogenes*, est illégitime en vertu de l'Art. 52.1.

Ex. 6. Des mots tels que "*caulis*", "*folium*", "*radix*", "*spina*", etc., ne peuvent plus actuellement être publiés valablement en tant que noms génériques.

20.3. Le nom d'un genre ne doit pas être formé de deux mots, à moins que ces mots ne soient reliés par un trait d'union (mais voir l'Art. 60.12 pour des noms de genres fossiles).

Ex. 7. "*Uva ursi*", tel que publié à l'origine par Miller (Gard. Dict. Abr., ed. 4 : *Uva ursi*. 1754), était formé de deux mots distincts non reliés par un trait d'union, et n'est par conséquent pas valablement publié (Art. 32.1(c)); le nom est correctement attribué à Duhamel (Traité Arbr. Arbust. 2 : 371. 1755) sous la forme *Uva-ursi* (pourvu du trait d'union à sa publication).

Ex. 8. Des noms tels que *Quisqualis* L. (formé en combinant deux mots en un lors de sa publication initiale), *Neves-armondia* K. Schum., *Sebastiano-schaueria* Nees, et *Solms-laubachia* Muschl. ex Diels (tous pourvus d'un trait d'union lors de leur publication originale) sont valablement publiés.

i Note 1. Les noms d'hybrides intergénériques sont formés selon les dispositions de l'Art. H.6.

20.4. Les termes suivants ne sont pas considérés comme noms de genre :

(a) Les mots non destinés à devenir des noms.

Ex. 9. La désignation "*Anonymos*" a été appliquée par Walter (Fl. Carol. 2, 4, 9, etc. 1788) à 28 genres différents pour indiquer que ces genres n'étaient pas nommés (voir Sprague in Bull. Misc. Inform. Kew 7 : 318–319, 331–334. 1939).

Ex. 10. "*Schaenoides*" et "*Scirpoides*", tels qu'utilisés par Rottbøll (Descr. Pl. Rar. Progr. 14, 27. 1772) pour désigner des genres innommés ressemblant à *Schoenus* et *Scirpus* et au sujet desquels il déclarait, en page 7, qu'il avait l'intention de les nommer plus tard, sont des mots symboliques et non pas des noms de genre. Ces genres innommés furent ultérieurement nommés respectivement *Kyllinga* Rottb. (Descr. Icon. Rar. Pl. : 12. 1773), nom. cons., et *Fuirena* Rottb (l.c. : 70. 1773).

(b) Des désignations uninominales d'espèces.

i Note 2. Des exemples tels que "*Leptostachys*" et "*Anthopogon*", répertoriés dans les éditions du *Code* antérieures au *Code de Tokyo* de 1994 étaient tirés de publications qui sont actuellement supprimées (voir l'Annexe I).

Recommandation 20A

20A.1. Les auteurs formant des noms génériques devraient se conformer aux points suivants :

- (a) Utiliser autant que possible des terminaisons latines.
- (b) Éviter les noms qui ne sont pas facilement adaptables à la langue latine.
- (c) Ne pas créer des noms très longs ou difficiles à prononcer en latin.
- (d) Ne pas créer des noms en combinant des mots de langues différentes.
- (e) Indiquer, si possible, par la composition ou la terminaison du nom, les affinités ou les analogies du genre.
- (f) Éviter d'utiliser des adjectifs comme substantifs.
- (g) Ne pas utiliser un nom similaire à ou dérivé d'une épithète dans le nom de l'une des espèces du genre.
- (h) Ne pas dédier de genre à des personnes tout à fait étrangères à la botanique, la mycologie, la phycologie ou aux sciences naturelles en général.
- (i) Donner une forme féminine à tous les noms génériques dérivant de noms des personnes, qu'ils soient dédiés à un homme ou à une femme (voir la Rec. 60B ; voir aussi la Rec. 62A.1).
- (j) Ne pas former de noms génériques en combinant des parties de deux noms génériques existants, car de tels noms sont susceptibles d'être confondus avec des noms nothogénériques (voir l'Art. H.6).

ARTICLE 21

21.1. Le nom d'une subdivision d'un genre est la combinaison d'un nom de genre et d'une épithète subdivisionnaire. Un terme de connexion (subgenus, sectio, series, etc.) est utilisé pour désigner le rang.

i Note 1. Les noms de subdivisions d'un même genre, même s'ils diffèrent au niveau du rang, sont homonymes s'ils ont la même épithète mais sont basés sur des types différents (Art. 53.3), parce que le terme désignant le rang ne fait pas partie du nom.

21.2. L'épithète du nom d'une subdivision d'un genre est soit de la même forme que le nom de genre, soit un nom au génétif pluriel, soit un adjectif pluriel s'accordant en genre avec le nom de genre (voir l'Art. 32.2), mais pas un nom au génétif singulier. Elle s'écrit avec une lettre initiale majuscule (voir l'Art. 60.2).

Ex. 1. *Euphorbia* sect. *Tithymalus*, *Ricinocarpos* sect. *Anomodiscus*; *Pleione* subg. *Scopulorum*; *Arenaria* ser. *Anomala*, *Euphorbia* subsect. *Tenellae*, *Sapium* subsect. *Patentinervia*.

Ex. 2. Dans "*Vaccinium* sect. *Vitis idaea*" (Koch, Syn. Fl. Germ. Helv. : 474. 1837), l'épithète prévue consistait en deux mots séparés non connectés par un trait d'union; ce n'est donc pas un nom publié valablement (Art. 20.3 et 32.1(c); "*Vitis idæa*" est un nom de genre binaire pré-linnéen). Le nom est correctement attribué à Gray (dans Mem. Acad. Arts Sci., n.s., 3 : 53. 1846) en tant que *Vaccinium* sect. *Vitis-idaea* (avec un trait d'union à sa publication).

21.3. L'épithète dans le nom d'une subdivision d'un genre ne doit pas être formée à partir du nom du genre auquel elle appartient en ajoutant le préfixe *Eu-* (voir aussi l'Art. 22.2).

Ex. 3. *Costus* subg. *Metacostus*; *Valeriana* sect. *Valerianopsis*; mais pas "*Carex* sect. *Eucares*".

21.4. Un nom avec une combinaison binaire au lieu d'une épithète subdivisionnaire, mais par ailleurs en accord avec le *Code*, est traité comme valablement publié dans la forme déterminée par l'Art. 21.1 sans changement d'autorat ou de date de publication.

Ex. 4. *Sphagnum* "b. *Sph. rigida*" (Lindberg dans Öfvers. Förh. Kongl. Svenska Vetensk.-Akad. 19 : 135. 1862) et *S.* sect. "*Sphagna rigida*" (Limpricht, Laubm. Deutschl. 1 : 116. 1885) doivent être cités respectivement comme *Sphagnum* [sans rang] *Rigida* Lindb. et *S.* sect. *Rigida* (Lindb.) Limpr.

i Note 2. Les noms d'hybrides au rang d'une subdivision d'un genre sont formés conformément aux dispositions de l'Art. H.7.

Recommandation 21A

21A.1. Si l'on désire mentionner le nom d'une subdivision du genre auquel une espèce particulière appartient en lien avec le nom de genre et l'épithète spécifique, l'épithète subdivisionnaire devrait être placée entre parenthèses entre les deux; au besoin, le rang subdivisionnaire peut aussi être indiqué.

Ex. 1. *Astragalus* (*Cycloglottis*) *contortuplicatus*; *A. (Phaca) umbellatus*; *Loranthus* (sect. *Ischnanthus*) *gabonensis*.

Recommandation 21B

21B.1. Les recommandations faites pour former le nom d'un genre (la Rec. 20A) s'appliquent de la même manière à une épithète d'une subdivision d'un genre, à moins que les Recs. 21B.2–4 ne le recommandent autrement.

21B.2. L'épithète du nom d'un sous-genre ou d'une section est, de préférence, un nom; celle du nom d'une sous-section ou d'une subdivision inférieure au genre est, de préférence, un adjectif au pluriel.

21B.3. Les auteurs, en proposant de nouvelles épithètes pour des noms de subdivisions de genres, devraient éviter celles sous la forme d'un nom si les épithètes des autres subdivisions coordonnées du même genre sont des adjectifs au pluriel, ou vice versa. Ils devraient aussi éviter, en proposant une épithète pour un nom d'une subdivision d'un genre, une épithète déjà utilisée pour une subdivision d'un genre voisin, ou une épithète identique au nom de ce genre.

21B.4. Si l'on élève une section ou un sous-genre au rang de genre, ou si on opère le changement inverse, le nom original ou l'épithète devrait être retenu à moins que le nom en résultant ne soit contraire au *Code*.

ARTICLE 22

22.1. Le nom de toute subdivision d'un genre qui comprend le type du nom légitime adopté du genre auquel il est assigné doit répéter ce nom de genre inchangé comme son épithète, sans être suivi d'une citation d'auteur (voir l'Art. 46.). De tels noms sont des autonymes (Art. 6.8 ; voir aussi l'Art. 7.7).

Ex. 1. Le sous-genre qui inclut le type du nom *Rhododendron* L. doit être nommé *Rhododendron* L. subg. *Rhododendron*.

Ex. 2. Le sous-genre qui comprend le type de *Malpighia* L. (*M. glabra* L.) doit être nommé *M.* subg. *Malpighia*, pas *M.* subg. *Homoistylis* Nied. ; et la section qui inclut le type de *Malpighia* doit être appelée *M.* sect. *Malpighia*, pas *M.* sect. *Apyrae* DC.

i Note 1. L'Art. 22.1 ne s'applique qu'aux noms des taxons subordonnés qui comprennent le type du nom adopté pour le genre (mais voir la Rec. 22A).

Ex. 3. Le nom correct du sous-genre du genre *Solanum* L. qui inclut *S. pseudocapsicum* L., le type de *S.* sect. *Pseudocapsicum* (Medik.) Roem. & Schult. (Syst. Veg. 4 : 569 ('*Pseudocapsica*'), 584 ('*Pseudo-Capsica*'). 1819), si considéré différent de *S.* subg. *Solanum*, est *S.* subg. *Minon* Raf. (Autikon Bot. : 108. 1840), le nom le plus ancien à ce rang, et pas "*S.* subg. *Pseudocapsicum*".

22.2. Un nom d'une subdivision d'un genre qui inclut le type (c'est-à-dire le type original ou tous les éléments susceptibles d'être choisis comme type ou le type précédemment désigné) du nom de genre légitime adopté, n'est pas validement publié à moins que son épithète ne répète le nom de genre sans altération. Aux fins de cette disposition, une indication explicite que l'élément nomenclaturalement typique est inclus est considérée équivaloir à l'inclusion du type, qu'il ait ou non été précédemment désigné (voir aussi l'Art. 21.3).

Ex. 4. "*Dodecatheon* sect. *Etubulosa*" (Knuth dans Engler, Pflanzenr. IV. 237 (Heft 22) : 234. 1905) n'a pas été validement publié parce qu'il a été proposé pour une section qui inclut *D. meadia* L., le type original du nom de genre *Dodecatheon* L.

Ex. 5. *Cactus* [sans rang] *Melocactus* L. (Gen. Pl., ed. 5 : 210. 1754) a été proposé pour l'une des quatre subdivisions nommées sans rang (Art. 37.3) du genre *Cactus*, comprenant *C. melocactus* L. (son type selon l'Art. 10.8) et *C. mammillaris* L. Il est validement publié même si *C. mammillaris* a été ultérieurement désigné comme le type de *Cactus* L. (par Coulter dans Contr. U. S. Natl. Herb. 3 : 95. 1894).

22.3. La première occurrence de publication valide d'un nom d'une subdivision d'un genre sous un nom de genre légitime établit automatiquement l'autonyme correspondant (voir aussi les Art. 11.6 et 32.3).

Ex. 6. La publication de *Tibetoseris* sect. *Simulatrix* Sennikov (dans Komarovia 5 : 91. 2008) a établi automatiquement l'autonyme *Tibetoseris* Sennikov sect. *Tibetoseris*. La publication de *Pseudoyoungia* sect. *Simulatrix* (Sennikov) D. Maity & Maiti (dans Compositae Newslett. 48 : 31. 2010) a établi automatiquement l'autonyme *Pseudoyoungia* D. Maity & Maiti sect. *Pseudoyoungia*.

22.4. L'épithète dans le nom d'une subdivision d'un genre ne peut pas répéter de manière inchangée le nom correct du genre à moins que les deux noms aient le même type.

22.5. L'épithète dans le nom d'une subdivision d'un genre ne peut pas répéter le nom de genre inchangé si ce dernier est illégitime.

Ex. 7. Lorsque Kuntze (dans Post & Kuntze, Lex. Gen. Phan. : 106. 1903) a publié *Caulinia* sect. *Hardenbergia* (Benth.) Kuntze sous *Caulinia* Moench (Suppl. Meth. : 47. 1802), un homonyme postérieur

de *Caulinia* Willd. (dans Mém. Acad. Roy. Sci. Hist. (Berlin) 1798 : 87. 1801), il n'a pas établi l'autonyme "*Caulinia* sect. *Caulinia*".

Recommandation 22A

22A.1. Une section englobant le type du nom correct d'un sous-genre, mais n'incluant pas le type du nom correct du genre, devrait, si les règles ne s'y opposent pas, recevoir un nom avec la même épithète et le même type que le nom de sous-genre.

22A.2. Un sous-genre n'englobant pas le type du nom correct du genre devrait, si les règles ne s'y opposent pas, recevoir un nom avec la même épithète et le même type que le nom correct de l'une de ses sections subordonnées.

Ex. 1. Lorsque Brizicky éleva *Rhamnus* sect. *Pseudofrangula* Grubov au rang de sous-genre, au lieu d'utiliser une nouvelle épithète il nomma le taxon *R. subg. Pseudofrangula* (Grubov) Brizicky de sorte que le type des deux noms soit le même.

Recommandation 22B

22B.1. En publiant un nom d'une subdivision d'un genre qui établira par ailleurs un autonyme, l'auteur devrait mentionner cet autonyme dans la publication.

SECTION 4

NOMS D'ESPÈCES

ARTICLE 23

23.1. Le nom d'une espèce est une combinaison binaire formée du nom du genre suivi par une unique épithète spécifique qui prend la forme d'un adjectif, d'un nom au génitif, ou d'un mot en apposition (voir l'Art. 23.6). Si une épithète consistait initialement en deux ou plusieurs mots, ceux-ci doivent être combinés en un seul ou reliés par un trait d'union. Une épithète non assemblée ainsi dans la publication initiale n'est pas à rejeter, mais en cas d'utilisation, doit être réunie ou reliée par un trait d'union, comme spécifié à l'Art. 60.11.

23.2. L'épithète dans le nom d'une espèce peut avoir une origine quelconque, et peut même être formée arbitrairement (voir cependant l'Art. 60.1).

Ex. 1. *Adiantum capillus-veneris*, *Atropa bella-donna*, *Cornus sanguinea*, *Dianthus monspessulanus*, *Embelia sarasiniorum*, *Fumaria gussonei*, *Geranium robertianum*, *Impatiens noli-tangere*, *Papaver rhoeas*, *Spondias mombin* (une épithète sans déclinaison possible), *Uromyces fabae*.

23.3. Les symboles faisant partie des épithètes spécifiques proposées par Linné n'empêchent pas la publication valide des noms considérés mais doivent être transcrits.

Ex. 2. *Scandix 'pecten* ♀ L. doit être transcrit en tant que *Scandix pecten-veneris*; *Veronica 'anagallis* Δ L. doit être transcrit en tant que *Veronica anagallis-aquatica*.

23.4. L'épithète spécifique, avec ou sans l'addition d'un symbole transcrit, ne doit pas répéter exactement le nom de genre (une désignation formée par une telle répétition est un tautonyme).

Ex. 3. "*Linaria linaria*" et "*Nasturtium nasturtium-aquaticum*" sont des tautonymes et ne peuvent pas être validement publiés.

- Ex. 4.** *Linum radiola* L. (Sp. Pl. : 281. 1753) lorsqu'il a été transféré à *Radiola* Hill ne peut pas être nommé "*Radiola radiola*", comme cela a été fait par Karsten (Deut. Fl. : 606. 1882), parce que cette combinaison est un tautonyme et ne peut pas être valablement publiée. Le plus ancien nom venant ensuite, *L. multiflorum* Lam. (Fl. Franç. 3 : 70. 1779) est un nom illégitime superflu pour *L. radiola*. Sous *Radiola*, l'espèce a été nommée de façon légitime *R. linoïdes* Roth (Tent. Fl. Germ. 1 : 71. 1788).

23.5. L'épithète spécifique, lorsqu'elle est de forme adjectivale et non utilisée comme un nom, s'accorde avec le genre du nom de genre; quand l'épithète est un nom en apposition ou un nom au génitif, elle garde son propre genre et sa terminaison quel que soit le genre du nom de genre. Les épithètes ne se conformant pas à cette règle doivent être corrigées (voir l'Art. 32.2) à la forme propre de la terminaison (en latin ou en grec transcrit) du ou des auteurs originaux. En particulier, l'usage de l'élément de mot *-cola* comme un adjectif est une erreur à corriger.

- Ex. 5.** Noms avec des épithètes adjectivales latines : *Helleborus niger* L., *Brassica nigra* (L.) W. D. J. Koch, *Verbascum nigrum* L.; *Rumex cantabricus* Rech. f., *Daboecia cantabrica* (Huds.) K. Koch (*Vaccinium cantabricum* Huds.); *Vinca major* L., *Tropaeolum majus* L.; *Bromus mollis* L., *Geranium molle* L.; *Peridermium balsameum* Peck, dérivé de l'épithète d'*Abies balsamea* (L.) Mill. traitée comme un adjectif.

- Ex. 6.** Noms avec des épithètes adjectivales transcrites du grec : *Brachypodium distachyon* (L.) P. Beauv. (*Bromus distachyos* L.); *Oxycoccus macrocarpos* (Aiton) Pursh (*Vaccinium macrocarpon* Aiton).

- Ex. 7.** Noms avec un nom pour épithète : *Convolvulus cantabrica* L., *Gentiana pneumonanthe* L., *Liriodendron tulipifera* L., *Lythrum salicaria* L., *Schinus molle* L., tous avec des épithètes représentant des noms génériques pré-linnéens. *Gloeosporium balsameae* Davis, dérivé de l'épithète d'*Abies balsamea* (L.) Mill. traitée comme un nom.

- Ex. 8.** Erreurs corrigibles dans des épithètes adjectivales latines : *Zanthoxylum trifoliatum* L. (Sp. Pl. : 270. 1753) par transfert à *Acanthopanax* (Decne. & Planch.) Miq. (m, voir l'Art. 62.2(a)) est correctement *A. trifoliatum* (L.) Voss (Vilm. Blumengärtn., ed. 3 : 1 : 406. 1894, '*trifoliatum*'); *Mimosa latisiliqua* L. (Sp. Pl. : 519. 1753) par transfert à *Lysiloma* Benth. (n) est correctement *L. latisiliquum* (L.) Benth. (dans Trans. Linn. Soc. London 30 : 534. 1875, '*latisiliqua*'); *Corydalis chaerophylla* DC. (Prodr. 1 : 128. 1824) par transfert à *Capnoides* Mill. (f, see Art. 62.4) est correctement *Capnoides chaerophylla* (DC.) Kuntze (Revis. Gen. Pl. 1 : 14. 1891, '*chaerophyllum*').

- Ex. 9.** Erreurs corrigibles dans des épithètes adjectivales transcrites du grec : *Andropogon distachyos* L. (Sp. Pl. : 1046. 1753, '*distachyon*'), nom. cons.; *Bromus distachyos* L. (Fl. Palaest. : 13. 1756) par transfert à *Brachypodium* P. Beauv. (n) est correctement *B. distachyon* (L.) P. Beauv. (Ess. Agrostogr. : 155. 1812, '*distachyum*') ou à *Trachynia* Link (f) est correctement *T. distachyos* (L.) Link (Hort. Berol. 1 : 43. 1827, '*distachya*'); *Vaccinium macrocarpon* Aiton (Hort. Kew. 2 : 13. 1789) par transfert à *Oxycoccus* Hill (m) est correctement *O. macrocarpos* (Aiton) Pursh (Fl. Amer. Sept. 1 : 263. 1813, '*macrocarpus*') ou à *Schollera* Roth (f) est correctement *S. macrocarpos* (Aiton) Steud. (Nomencl. Bot. 746. 1821, '*macrocarpa*').

- Ex. 10.** Erreurs corrigibles dans des épithètes qui sont des noms : l'épithète de *Polygonum segetum* Kunth (dans Humboldt & al., Nov. Gen. Sp. 2, ed. qu. : 177. 1817) est un nom au génitif pluriel (des champs de maïs); lorsque Small (Fl. S.E. U.S. : 378. 1903) proposa la nouvelle combinaison *Persicaria 'segeta'*, il en a résulté une erreur à corriger en *Persicaria segetum* (Kunth) Small. Dans *Masdevallia echidna* Rchb. f. (dans Bonplandia 3 : 69. 1855), l'épithète correspond au nom de genre d'un animal; lorsque Garay (dans Svensk Bot. Tidskr. 47 : 201. 1953) proposa la nouvelle combinaison *Porroglossum 'echidnum'*, il en a résulté une erreur à corriger en *P. echidna* (Rchb. f.) Garay.

- Ex. 11.** Erreur corrigible dans l'utilisation de *-cola* en tant qu'adjectif : lorsque Blanchard (dans Rhodora 8 : 170. 1906) proposa *Rubus 'amnicolus'*, il en a résulté une erreur à corriger en *R. amnicola* Blanch.

23.6. Les désignations suivantes ne doivent pas être considérées comme des noms d'espèce :

- (a) Les désignations consistant en un nom de genre suivi d'une phrase nominale [*phrase name*] ("nomen specificum legitimum" de Linné) communément composée d'un ou de plusieurs substantifs associés à des adjectifs à l'ablatif, mais incluant aussi n'importe quelles phrases nominales constituées de mots uniques dans des travaux dans lesquels prédominent des phrases nominales de deux ou plusieurs mots.

Ex. 12. *Smilax "caule inermi"* (Aublet, Hist. Pl. Guiane 2, Tabl. : 27. 1775) est une référence descriptive abrégée d'une espèce insuffisamment connue, à laquelle il n'est pas donné de binôme dans le texte mais à laquelle on se réfère simplement à l'aide d'une phrase nominale citée de Burman.

Ex. 13. Dans Miller, *The gardeners dictionary . . . abridged*, ed. 4 (1754), les phrases nominales de deux ou plusieurs mots prédominent largement sur celles consistant en un mot unique et en cela similaires au nomina trivialia de Linné (épithètes spécifiques) mais ne sont pas distinguées typographiquement ou d'une autre manière des autres phrases nominales. Ainsi les désignations dans cet ouvrage telles que "*Alkekengi officinarum*", "*Leucanthemum vulgare*", "*Oenanthe aquatica*", et "*Sanguisorba minor*" ne sont pas des noms validement publiés.

- (b) D'autres désignations d'espèces consistant en un nom de genre suivi d'un ou plusieurs mots non prévus comme épithètes spécifiques.

Ex. 14. *Viola "qualis"* [de quelle sorte] (Krocker, Fl. Siles. 2 : 512, 517. 1790) ; *Urtica "dubia ?"* [douteuse] (Forsskål, Fl. Aegypt.-Arab. : cxxi. 1775), le mot "dubia ?" étant utilisé de manière répétitive dans l'ouvrage de Forsskål pour des espèces qui ne pouvaient être identifiées avec certitude.

Ex. 15. *Atriplex "nova"* (Winterl, Index Horti Bot. Univ. Pest. fol. A.[8]. recto et verso. 1788) ; le mot "nova" (nouveau) était ici utilisé en liaison avec quatre espèces différentes d'*Atriplex*. Cependant, dans *Artemisia nova* A. Nelson (dans Bull. Torrey Bot. Club 27 : 274. 1900), l'espèce était nouvellement distinguée des autres et *nova* était voulue comme une épithète spécifique.

Ex. 16. *Cornus "gharaf"* (Forsskål, Fl. Aegypt.-Arab. : xci, xcvi. 1775) est une désignation provisoire qui n'est pas prévue comme un nom d'espèce. Une désignation provisoire dans l'ouvrage de Forsskål est une désignation originale (pour un taxon accepté et donc non pas un "nom provisoire" comme défini dans l' Art. 36.1(a)) avec un nom vernaculaire qui ressemble à une épithète mais qui n'est pas employé comme épithète dans la partie des "Centuriae" de l'ouvrage. *Elcaja "roka"* (Forsskål, Fl. Aegypt.-Arab. : xcv. 1775) est un autre exemple d'une telle désignation provisoire ; dans les autres parties de l'ouvrage (pp. c, cxvi, 127) cette espèce n'est pas nommée.

Ex. 17. Dans *Agaricus "octogesimus nonus"* et *Boletus "vicesimus sextus"* (Schaeffer, Fung. Bavar. Palat. Nasc. 1 : t. 100. 1762 ; 2 : t. 137. 1763), les noms génériques sont suivis d'adjectifs ordinaux servant à l'énumération. Les espèces correspondantes ont reçu des noms validement publiés, *A. cinereus* Schaeff. : Fr. et *B. unguatus* Schaeff., dans le volume final du même ouvrage (l.c. 4 : 100, 88. 1774).

Ex. 18. Honckeny (1782 ; voir l' Art. 46 Ex. 47) employait des désignations d'espèces telles que, dans *Agrostis*, "*A. Reygeri I.*", "*A. Reygeri II.*", "*A. Reygeri III.*" (tous se référant à des espèces décrites mais non nommées dans Reyger, Tent. Fl. Gedan. : 36–37. 1763), et aussi "*A. alpina II.*" pour une espèce nouvellement décrite à la suite de *A. alpina* Scop. Ce sont des désignations informelles employées pour l'énumération, non des binômes validement publiés ; ils ne peuvent pas être développés en, p. ex. "*Agrostis reygeri-prima*".

- (c) Les désignations d'espèces consistant en un nom de genre suivi de deux ou plusieurs adjectifs au nominatif.

Ex. 19. "*Salvia africana caerulea*" (Linnaeus, Sp. Pl. : 26. 1753) et "*Gnaphalium fruticosum flavum*" (Forsskål, Fl. Aegypt.-Arab. : cxix. 1775) sont des noms génériques suivis par deux termes adjectifs au nominatif. Ils ne doivent pas être considérés comme des noms d'espèces.

Ex. 20. *Rhamnus 'vitis idaea'* Burm. f. (Fl. Ind. : 61. 1768) doit être considéré comme un nom d'espèce, puisque le nom de genre est suivi par un substantif et un adjectif, tous deux au nominatif; ces mots doivent être reliés par un trait d'union (*R. vitis-idaea*) conformément aux dispositions des Art. 23.1 et 60.11. Dans *Anthyllis 'Barba jovis'* L. (Sp. Pl. : 720. 1753) le nom de genre est suivi par un substantif au nominatif et un substantif au génitif, et il doivent être reliés par un trait d'union (*A. barba-jovis*). De même, *Hyacinthus 'non scriptus'* L. (Sp. Pl. : 316. 1753), où le nom de genre est suivi d'un adverbe négatif et d'un participe passé employés comme un adjectif, est corrigé en *H. non-scriptus*, et *Impatiens 'noli tangere'* L. (Sp. Pl. : 938. 1753), où le nom de genre est suivi de deux verbes, est corrigé en *I. noli-tangere*.

Ex. 21. Dans *Narcissus 'Pseudo Narcissus'* L. (Sp. Pl. : 289. 1753) le nom de genre est suivi d'un préfixe (un mot qui ne peut pas rester indépendant) et d'un substantif au nominatif, et le nom doit être corrigé en *N. pseudonarcissus* selon les prescriptions des Art. 23.1 et 60.11.

(d) Les formules désignant des hybrides (voir l'Art. H.10.2).

23.7. Les phrases nominales employées par Linné comme épithètes spécifiques ("nomina trivialia") sont à corriger en conformité avec l'usage qu'en a fait Linné lui-même ultérieurement (mais voir l'Art. 23.6(c)).

Ex. 22. *Apocynum 'fol. [foliis] androsaemi'* L. est cité comme *A. androsaemifolium* L. (Sp. Pl. : 213. 1753 [corr. L., Syst. Nat., ed. 10 : 946. 1759]); et *Mussaenda 'fr. [fructu] frondoso'* L., comme *M. frondosa* L. (Sp. Pl. : 177. 1753 [corr. L., Syst. Nat., ed. 10 : 931. 1759]).

23.8. Lorsque le statut d'une désignation d'une espèce est incertain en vertu de l'Art. 23.6, l'usage établi doit être suivi (Pré. 13).

***Ex. 23.** *Polypodium 'F. mas'*, *P. 'F. femina'*, et *P. 'F. fragile'* (Linnaeus, Sp. Pl. : 1090–1091. 1753) sont, selon l'usage établi, à considérer comme *P. filix-mas* L., *P. filix-femina* L., et *P. fragile* L., respectivement. De même, *Cambogia 'G. gutta'* est à considérer comme *C. gummi-gutta* L. (Gen. Pl. : [522]. 1754). Les intercalations "*Trich.*" [*Trichomanes*] et "*M.*" [*Melilotus*] dans les noms des espèces linnéennes d'*Asplenium* et de *Trifolium*, respectivement, sont à supprimer, de sorte que des noms comme *Asplenium 'Trich. dentatum'* et *Trifolium 'M. indica'*, par exemple, deviennent *A. dentatum* L. et *T. indicum* L. (Sp. Pl. : 765, 1080. 1753).

Recommandation 23A

23A.1. Les noms de personnes, ainsi que de pays et de localités, employés comme épithètes spécifiques, devraient prendre la forme de substantifs au génitif (*clusii*, *porsildiorum*, *saharae*) ou d'adjectifs (*clusianus*, *dahuricus*) (voir aussi l'Art. 60, les Rec. 60C et 60D).

23A.2. L'emploi de formes génitives et adjectives d'un même mot pour désigner deux espèces différentes du même genre devrait être évité (p. ex. *Lysimachia hemsleyana* Oliv. et *L. hemsleyi* Franch.).

23A.3. En formant des épithètes spécifiques, les auteurs devraient en outre se conformer aux points suivants :

- (a) Utiliser des terminaisons latines autant que possible.
- (b) Éviter les épithètes qui sont très longues ou difficile à prononcer en latin.
- (c) Ne pas créer des épithètes en combinant des mots empruntés à différentes langues.
- (d) Éviter celles formées de deux ou plusieurs mots unis par un trait d'union.
- (e) Éviter celles qui ont la même signification que le nom de genre (pléonasme).

- (f) Éviter celles qui expriment un caractère commun à toutes ou presque toutes les espèces d'un genre.
- (g) Éviter dans le même genre celles qui sont trop semblables, notamment celles qui ne diffèrent que par leurs dernières lettres ou par la disposition de deux lettres.
- (h) Éviter celles qui ont déjà été utilisées auparavant dans n'importe quel genre voisin.
- (i) Ne pas adopter des épithètes de noms inédits pris dans la correspondance, les notes de voyageurs, sur des étiquettes d'herbier, ou à d'autres sources analogues, en les attribuant à leurs auteurs, à moins que ces auteurs n'en aient approuvé la publication (voir la Rec. 50G).
- (j) Éviter les noms de localités peu connues ou très restreintes à moins que l'espèce ne soit tout à fait locale.

SECTION 5

NOMS DE TAXONS DE RANG INFÉRIEUR A L'ESPÈCE (TAXONS INFRASPÉCIFIQUES)

ARTICLE 24

24.1. Le nom d'un taxon infraspécifique est une combinaison du nom d'une espèce et d'une épithète infraspécifique. Un terme intermédiaire est utilisé pour en désigner le rang.

Ex. 1. *Saxifraga aizoon* subf. *surculosa* Engl. & Irmsch. Ce taxon peut aussi être désigné comme *Saxifraga aizoon* var. *aizoon* subvar. *brevifolia* f. *multicaulis* subf. *surculosa* Engl. & Irmsch.; de cette manière la classification complète de la sous-forme dans l'espèce est ainsi indiquée, pas uniquement son nom.

24.2. Les épithètes des taxons infraspécifiques sont formées comme celles des espèces et, si elles sont de forme adjectivale et non utilisées comme des substantifs, elles s'accordent grammaticalement avec le nom de genre (voir l'Art. 23.5 et 32.2).

Ex. 2. *Solanum melongena* var. *insanum* (L.) Prain (Bengal Pl. : 746. 1903, 'insana').

24.3. Les noms infraspécifiques avec des épithètes finales telles que *genuinus*, *originalis*, *originarius*, *typicus*, *verus* et *veridicus*, ou avec le préfixe *eu-*, lorsqu'ils sont censés indiquer le taxon contenant le type du nom du taxon de rang immédiatement supérieur, ne sont pas validement publiés à moins qu'ils n'aient la même épithète finale que le nom du taxon correspondant de rang supérieur (voir l'Art. 26.2, les Rec. 26A.1 et 2A.3).

Ex. 3. "*Hieracium piliferum* var. *genuinum*" (Rouy, Fl. France 9 : 270. 1905) était basé sur "*H. armerioides* var. *genuinum*" de Arvet-Touvet (*Hieracium* Alpes Franç. : 37. 1888), une désignation qui n'a pas été publiée validement en vertu de l'Art. 26.2. Comme l'a révélé Rouy, le taxon n'inclut pas le type de *H. piliferum* Hoppe, mais inclut le type du nom du prochain taxon de rang supérieur, *H. piliferum* subsp. *armerioides* (Arv.-Touv.) Rouy. Donc, "*H. piliferum* var. *genuinum*" n'est pas un nom validement publié d'une nouvelle variété.

Ex. 4. "*Narcissus bulbocodium* var. *eu-praecox*" et "*N. bulbocodium* var. *eu-albidus*" n'ont pas été validement publiés par Emberger & Maire (dans Jahandiez & Maire, Cat. Pl. Maroc : 961. 1941) parce qu'ils avaient été placés, respectivement, dans *N. bulbocodium* subsp. *praecox* Gattef. & Maire (dans Bull. Soc. Hist. Nat. Afrique N. 28 : 540. 1937) et *N. bulbocodium* subsp. *albidus* (Emb. & Maire) Maire (dans Jahandiez & Maire, Cat. Pl. Maroc : 138. 1931) et leur épithète est censée inclure le type du nom de rang supérieur dans la variété subordonnée.

Ex. 5. "*Lobelia spicata* var. *originalis*" (McVaugh dans *Rhodora* 38 : 308. 1936) n'a pas été validement publié (voir l'Art. 26 Ex. 1), tandis que les autonymes *Galium verum* L. subsp. *verum* and *G. verum* var. *verum* sont validement publiés.

Ex. 6. *Aloe perfoliata* var. *vera* L. (Sp. Pl. : 320. 1753) est validement publié parce qu'il n'est pas censé contenir le type de *A. perfoliata* L. (l.c. 1753).

24.4. Un nom avec une combinaison binaire au lieu d'une épithète infraspécifique, mais par ailleurs en accord avec ce *Code*, est traité comme validement publié dans la forme déterminée par l'Art. 24.1 sans modification d'autorat ou de date.

Ex. 7. *Salvia grandiflora* subsp. "*S. willeana*" (Holmboe dans *Bergens Mus. Skr.*, ser. 2, 1(2) : 157. 1914) doit être modifié en *S. grandiflora* subsp. *willeana* Holmboe.

Ex. 8. *Phyllerpa prolifera* var. "*Ph. firma*" (Kützing, *Sp. Alg.* : 495. 1849) doit être modifié en *P. prolifera* var. *firma* Kütz.

Ex. 9. *Cynoglossum cheirifolium* "β. *Anchusa (lanata)*" (Lehmann, *Pl. Asperif. Nucif.* : 141. 1818), une nouvelle combinaison basée sur *Anchusa lanata* L. (*Syst. Nat.*, ed. 10, 2 : 914. 1759), doit être modifiée en *C. cheirifolium* var. *lanatum* (L.) Lehm.

i Note 1. Des taxons infraspécifiques d'espèces différentes peuvent porter des noms ayant la même épithète finale ; ceux inclus dans une seule espèce peuvent porter des noms avec la même épithète finale que les noms d'autres espèces (voir cependant la Rec. 24B.1).

Ex. 10. *Rosa glutinosa* var. *leioclada* H. Christ (dans Boissier, *Fl. Orient. Suppl.* : 222. 1888) et *Rosa jundzillii* f. *leioclada* Borbás (dans Math. *Term. Közlem.* 16 : 376, 383. 1880) sont les deux acceptables, tout comme *Viola tricolor* var. *hirta* Ging. (dans Candolle, *Prodr.* 1 : 304. 1824), en dépit de l'existence préalable de *Viola hirta* L. (*Sp. Pl.* : 934. 1753).

i Note 2. Les noms des taxons infraspécifiques appartenant à la même espèce, même s'ils diffèrent en rang, sont homonymes s'ils ont la même épithète finale mais sont basés sur des types différents (Art. 53.3), parce que le terme désignant le rang ne fait pas partie du nom.

Recommandation 24A

24A.1. Les recommandations concernant la formation des épithètes spécifiques (Rec. 23A) s'appliquent également aux épithètes infraspécifiques.

Recommandation 24B

24B.1. Les auteurs proposant de nouveaux noms infraspécifiques devraient éviter des épithètes finales employées précédemment comme épithètes spécifiques dans le même genre.

24B.2. Si un taxon infraspécifique est élevé au rang d'espèce, ou si le changement inverse se produit, l'épithète finale de son nom devrait être maintenue à moins que la combinaison résultante ne soit contraire au *Code*.

ARTICLE 25

25.1. Pour les besoins de la nomenclature, une espèce ou tout taxon inférieur au rang d'espèce est considéré comme la somme de ses taxons subordonnés, s'il y en a.

- Ex. 1.** Si *Montia parvifolia* (DC.) Greene est considéré contenir deux sous-espèces, le nom *M. parvifolia* s'applique à l'espèce dans sa globalité, c'est-à-dire incluant à la fois *M. parvifolia* subsp. *parvifolia* et *M. parvifolia* subsp. *flagellaris* (Bong.) Ferris, et son utilisation pour *M. parvifolia* subsp. *parvifolia* seulement peut prêter à confusion.

ARTICLE 26

26.1. Le nom de tout taxon infraspécifique qui comprend le type du nom légitime adopté de l'espèce à laquelle il appartient doit répéter l'épithète spécifique inchangée comme son épithète finale, sans être suivie de la citation d'un auteur (voir l'Art. 46). De tels noms sont des autonymes (Art. 6.8 ; voir aussi l'Art. 7.7).

- Ex. 1.** La variété qui comprend le type du nom *Lobelia spicata* Lam. doit être nommée *Lobelia spicata* Lam. var. *spicata* (voir aussi l'Art. 24 Ex. 5).

i Note 1. L'Art. 26.1 ne s'applique qu'aux noms des taxons subordonnés qui comprennent le type du nom adopté pour l'espèce (voir aussi la Rec. 26A).

26.2. Le nom d'un taxon infraspécifique qui inclut le type (c'est-à-dire l'holotype ou tous les syntypes ou le type préalablement désigné) du nom légitime adopté de l'espèce à laquelle il est attribué, n'est pas valablement publié, à moins que son épithète finale répète l'épithète spécifique sans modification. Aux fins de cette disposition, l'indication explicite que l'élément nomenclaturalement typique de l'espèce est inclus est considérée équivaloir à l'inclusion du type, qu'il ait été ou non préalablement désigné (voir aussi l'Art. 24.3).

- Ex. 2.** La combinaison prévue "*Vulpia myuros* subsp. *pseudomyuros* (Soy.-Will.) Maire & Weiller" n'a pas été valablement publiée dans Maire (Fl. Afrique N. 3 : 177. 1955) parce qu'elle incluait dans la synonymie "*F. myuros* L., Sp. 1, p. 74 (1753) sensu stricto", c'est-à-dire *Festuca myuros* L., le basionyme de *Vulpia myuros* (L.) C. C. Gmel.

- Ex. 3.** Linné (Sp. Pl. : 3. 1753) reconnaissait deux variétés nommées sous *Salicornia europaea*. Parce que *S. europaea* n'a ni holotype ni syntypes, les deux noms variétaux sont valablement publiés malgré le fait que le lectotype de *S. europaea* (désigné par Jafri & Rateeb in Jafri & El-Gadi, Fl. Libya 58 : 57. 1979) peut être attribué à *S. europaea* var. *herbacea* L. (l.c. 1753) et que le nom de la variété a été ultérieurement lectotypifié (par Piirainen in Ann. Bot. Fenn. 28 : 82. 1991) avec le même spécimen que le nom d'espèce.

- Ex. 4.** Linné (Sp. Pl. : 779–781. 1753) reconnaissait 13 variétés nommées sous *Medicago polymorpha*. Parce que *M. polymorpha* L. n'a ni holotype ni syntypes, tous les noms variétaux sont valablement publiés, et le lectotype choisi ultérieurement pour le nom d'espèce (par Heyn in Bull. Res. Council Israel, Sect. D, Bot., 7 : 163. 1959) ne fait pas partie du matériel original pour aucun des noms variétaux de 1753.

26.3. La première instance de publication valide d'un nom d'un taxon infraspécifique sous un nom d'espèce légitime établit automatiquement l'autonyme correspondant (voir aussi les Art. 11.6 et 32.3).

- Ex. 5.** La publication du nom *Lycopodium inundatum* var. *bigelovii* Tuck. (dans Amer. J. Sci. Arts 45 : 47. 1843) établit automatiquement le nom d'une autre variété, *L. inundatum* L. var. *inundatum*, l'autonyme, dont le type est celui du nom *L. inundatum* L. (Art. 7.7).

- Ex. 6.** Pangalo (dans Trudy Prikl. Bot. 23 : 258. 1930) en décrivant *Cucurbita mixta* Pangalo a distingué deux variétés, *C. mixta* var. *cyanoperizona* Pangalo et var. *stenosperma* Pangalo, englobant ensemble l'entière circonscription de l'espèce. Bien que Pangalo n'ait pas mentionné l'autonyme (voir la Rec. 26B.1), *C. mixta* var. *mixta* a été automatiquement établi en même temps. Parce que ni un holotype ni aucuns syntypes n'étaient indiqués pour *C. mixta*, les deux noms variétaux

ont été validement publiés (voir l'Art. 26.2). Merrick & Bates (dans *Baileya* 23 : 96, 101. 1989), en l'absence de matériel type connu, néotypifièrent *C. mixta* par un élément qui peut être attribué à *C. mixta* var. *stenosperma*. Aussi longtemps que leur choix du néotype est suivi, le nom correct pour cette variété placée dans *C. mixta* est *C. mixta* var. *mixta*, datant de 1930, pas *C. mixta* var. *stenosperma*. Si cette variété est placée dans *C. argyrosperma* C. Huber (Cat. Graines : 8. 1867), comme ce fut le cas par Merrick & Bates, son nom correct selon l'Art. 11.6 n'est pas *C. argyrosperma* var. *stenosperma* (Pangalo) Merrick & D. M. Bates; une combinaison basée sur *C. mixta* est requise.

Recommandation 26A

- 26A.1.** Une variété englobant le type du nom correct d'une sous-espèce, mais n'incluant pas le type du nom correct de l'espèce, devrait, si les règles ne s'y opposent pas, recevoir un nom avec la même épithète finale et le même type que le nom de la sous-espèce.
- 26A.2.** Une sous-espèce n'englobant pas le type du nom correct de l'espèce, devrait, si les règles ne s'y opposent pas, recevoir un nom avec la même épithète finale et le même type que le nom de l'une de ses variétés subordonnées.
- 26A.3.** Un taxon de rang inférieur à la variété qui inclut le type du nom correct d'une sous-espèce ou d'une variété, mais pas le type du nom correct de l'espèce, devrait, si les règles ne s'y opposent pas, recevoir un nom avec la même épithète finale et le même type que le nom de la sous-espèce ou variété. D'autre part, une sous-espèce ou variété qui n'englobe pas le type du nom correct de l'espèce ne devrait pas recevoir un nom avec la même épithète finale que le nom de l'un de ses taxons subordonnés de rang inférieur à la variété.

Ex. 1. Fernald a considéré *Stachys palustris* subsp. *pilosa* (Nutt.) Epling (dans *Repert. Spec. Nov. Regni Veg. Beih.* 8 : 63. 1934) composé de cinq variétés, pour l'une desquelles (celle incluant le type de *S. palustris* subsp. *pilosa*) il créa la combinaison *S. palustris* var. *pilosa* (Nutt.) Fernald (dans *Rhodora* 45 : 474. 1943) parce qu'aucun nom variétal légitime n'était disponible.

Ex. 2. Parce qu'il n'y avait pas de nom légitime disponible au rang de sous-espèce, Bonaparte créa la combinaison *Pteridium aquilinum* subsp. *caudatum* (L.) Bonap. (*Notes Ptérid.* 1 : 62. 1915), employant la même épithète finale que Sadebeck avait utilisée auparavant dans la combinaison *P. aquilinum* var. *caudatum* (L.) Sadeb. (dans *Jahrb. Hamburg. Wiss. Anst. Beih.* 14(3) : 5. 1897), avec les deux combinaisons basées sur *Pteris caudata* L. Chaque nom est légitime, et les deux peuvent être utilisés, comme l'a fait Tryon (dans *Rhodora* 43 : 52–54. 1941), qui a considéré *P. aquilinum* var. *caudatum* comme l'une des quatre variétés de la subsp. *caudatum* (voir aussi l'Art. 36.3).

Recommandation 26B

- 26B.1.** En publiant un nom d'un taxon infraspécifique qui établira aussi un autonome, l'auteur devrait mentionner cet autonome dans la publication.

ARTICLE 27

27.1. L'épithète finale dans le nom d'un taxon infraspécifique ne peut répéter inchangée l'épithète du nom correct de l'espèce à laquelle le taxon est affecté à moins que les deux noms n'aient le même type.

27.2. L'épithète finale dans le nom d'un taxon infraspécifique ne peut pas répéter inchangée l'épithète du nom de l'espèce si ce nom d'espèce est illégitime.

Ex. 1. Lorsque Honda (dans *Bot. Mag. (Tokyo)* 41 : 385. 1927) a publié *Agropyron japonicum* var. *haskellianum* Honda sous l'illégitime *A. japonicum* Honda (l.c. : 384. 1927), qui est un homonyme postérieur d'*A. japonicum* (Miq.) P. Candargy (dans *Arch. Biol. Vég. Pure Appl.* 1 : 42. 1901), il n'a pas validement publié un autonome "*A. japonicum* var. *japonicum*" (voir aussi l'Art. 55 Ex. 3).

SECTION 6

NOMS DES ORGANISMES CULTIVÉS

ARTICLE 28

28.1. Les organismes rapportés à l'état sauvage en culture gardent les noms qui leur étaient appliqués lorsqu'ils croissaient dans le milieu naturel.

i Note 1. Les hybrides, y compris ceux apparus en culture, peuvent recevoir des noms conformément aux dispositions du Chapitre H (voir aussi les Art. 11.9, 32.4 et 50).

i Note 2. Les désignations indépendantes supplémentaires pour des catégories spéciales d'organismes employés dans l'agriculture, la sylviculture, et l'horticulture (et apparaissant soit dans la nature soit en culture) sont traitées dans le *Code International de Nomenclature des Plantes Cultivées (International Code of Nomenclature for Cultivated Plants, ICNCP)*, qui définit le cultivar comme sa catégorie de base (voir le Pré. 11).

i Note 3. Rien ne s'oppose à l'emploi, pour les organismes cultivés, de noms publiés conformément aux exigences de ce *Code*.

i Note 4. Les épithètes des noms publiés en conformité avec ce *Code* sont conservées comme des épithètes de cultivar, incluses dans des guillemets simples, selon les règles de l'*ICNCP* quand il est considéré approprié de traiter le taxon concerné selon ce *Code*.

Ex. 1. *Mahonia japonica* DC. (Syst. Nat. 2 : 22. 1821) peut être traité comme un cultivar, qui est alors désigné comme *Mahonia* 'Japonica'; *Taxus baccata* var. *variegata* Weston (Bot. Univ. 1 : 292, 347. 1770), quand il est traité comme un cultivar, est désigné comme *Taxus baccata* 'Variegata'.

i Note 5. L'*ICNCP* prévoit également la création d'épithètes différant nettement des épithètes prévues par ce *Code*.

Ex. 2. ×*Disophyllum* 'Frühlingsregen'; *Eriobotrya japonica* 'Golden Ziad' et *E. japonica* 'Maamora Golden Yellow'; *Phlox drummondii* 'Sternenzauber'; *Quercus frainetto* 'Hungarian Crown'.

Ex. 3. *Juniperus* ×*pfitzeriana* 'Wilhelm Pfitzer' (P. A. Schmidt in Folia Dendrol. 10 : 292. 1998) a été établi pour un cultivar tétraploïde présumé résulter du croisement original entre *J. chinensis* L. et *J. sabina* L.

CHAPITRE IV

PUBLICATION EFFECTIVE

SECTION 1

CONDITIONS DE PUBLICATION EFFECTIVE

ARTICLE 29

29.1. La publication est effectuée, en vertu du présent *Code*, par la distribution d'imprimés (par vente, échange, ou don) au grand public ou au moins à des institutions scientifiques possédant des bibliothèques généralement accessibles. La publication est aussi effectuée par la distribution à partir du 1^{er} janvier 2012 inclus de matériel électronique dans un format PDF (Portable Document Format, voir aussi l'Art. 29.3 et la Rec. 29A.1) dans une publication en ligne avec un numéro ISSN (International Standard Serial Number) ou un numéro ISBN (International Standard Book Number).

Ex. 1. L'article contenant la nouvelle combinaison *Anaeromyces polycephalus* (Y. C. Chen & al.) Fliegerová & al. (Kirk in Index Fungorum 1 : 1. 2012), basé sur *Piromyces polycephalus* Y. C. Chen & al. (dans Nova Hedwigia 75 : 411. 2002), a été effectivement publié lorsqu'il a été mis en ligne dans un format PDF (Portable Document Format) avec un ISSN le 1^{er} janvier 2012.

Ex. 2. Les nouveautés nomenclaturales prévues par Ruck & al. (dans Molec. Phylogen. Evol. 103 : 155–171. 22 Jul 2016) parurent uniquement dans le matériel supplémentaire publié en ligne dans un document au format Microsoft Word et ne furent donc pas effectivement publiées. Ces nouveautés ont été effectivement publiées lorsqu'elles parurent dans un format PDF (Portable Document Format) (Ruck & al. in Notul. Alg. 10 : 1–4. 17 Aug 2016), répondant aux exigences de l'Art. 29.1.

i Note 1. La distribution avant le 1^{er} janvier 2012 de matériel électronique ne constitue pas une publication effective.

Ex. 3. Les notes floristiques des *Asteraceae* dans la *Flora of China* 20–21, contenant de nombreuses nouveautés nomenclaturales, ont été publiées en ligne dans un format PDF (Portable Document Format) le 25 octobre 2011. Parce qu'elles ont été distribuées avant le 1^{er} janvier 2012 elles n'ont pas été effectivement publiées. La publication effective eut lieu lorsque la version imprimée du même volume devint disponible le 11 novembre 2011.

Ex. 4. L'article dans lequel la diatomée "*Tursiocola podocnemicola*" a été décrite pour la première fois a été distribué en ligne le 14 décembre 2011 en tant qu'un document PDF "iFirst" (DOI : <https://doi.org/10.1080/0269249X.2011.642498>) disponible à travers le site internet *Diatom Research* (ISSN 0269-249X, imprimé ; ISSN 2159-8347, en ligne). Bien que l'article ait paru en ligne dans une publication électronique portant un numéro ISSN dans un format PDF (Portable Document Format), il a été distribué avant le 1^{er} janvier 2012 et de ce fait n'a pas été effectivement publié. Il ne devint pas effectivement publié le 1^{er} janvier 2012 simplement en restant disponible en ligne. La publication a été rendue effective le 28 février 2012, par la distribution de la version imprimée du journal dans lequel le nom *T. podocnemicola* C. E. Wetzel (dans *Diatom Res.* 27 : 2. 2012) était valablement publié.

29.2. Aux fins de l'Art. 29.1, "en ligne" est défini comme accessible électroniquement via le "World Wide Web".

29.3. Si le format PDF (Portable Document Format) devait être remplacé, un format international standard lui succédant communiqué par le Comité Général (voir la Div. III Disp. 7.9) est acceptable.

i Note 2. La citation, pour du matériel électronique, d'un numéro ISSN ou ISBN inapproprié (p. ex. un qui n'existe pas ou qui se réfère à un périodique ou un livre dans lequel ce matériel électronique n'est pas inclus, pas même comme un supplément déclaré à un article inclus) ne rend pas effective la publication selon l'Art. 29.1.

Ex. 5. L'article de Meyer, Baquero, et Cameron dans lequel "*Dracula trigonopetala*" a été décrit comme une nouvelle espèce pressentie a été mis en ligne en tant qu'un document PDF/A le 1^{er} mars 2012. Il n'y avait aucune mention d'un journal ou d'un numéro ISSN dans le document lui-même, mais dès lors qu'il a été rendu accessible à travers la page d'accueil du *OrchideenJournal* (ISSN 1864-9459), on pourrait faire valoir qu'il se qualifiait comme une publication en ligne avec numéro de série standard international (ISSN) (Art.29.1). Cependant, le contenu de l'article n'était pas présenté dans un format adapté pour une publication dans le *OrchideenJournal* et n'était à l'évidence pas destiné à être inclus dans ce journal. Une nouvelle version de l'article, traduit en allemand, parut sous forme imprimée (*OrchideenJ.* 19 : 107–112) le 15 août 2012. Bien qu'il ait été effectivement publié, "*D. trigonopetala*" n'a pas été validement publié parce qu'aucune description latine ou anglaise ou diagnose n'était fournie. Le nom a été validé plus tard sous *D. trigonopetala* Gary Mey. & Baquero ex A. Doucette in *Phytotaxa* 74 : 59. 9 December 2012.)

Recommandation 29A

29A.1. La publication électronique en format PDF (Portable Document Format) devrait se conformer à la norme d'archivage PDF/A (ISO 19005).

29A.2. Les auteurs de matériel électronique devraient donner la préférence à des publications qui sont archivées et conservées, satisfaisant dans la mesure du possible aux critères suivants (voir aussi la Rec. 29A.1) :

- (a) Le matériel devrait être placé dans plusieurs dépôts numériques en ligne fiables, p. ex. un dépôt certifié ISO.
- (b) Les dépôts numériques devraient être situés dans plus d'une région du monde et de préférence sur différents continents.

ARTICLE 30

30.1. La publication n'est pas effectuée par la communication de nouveautés nomenclaturales lors d'une réunion publique, par la mise en place de noms dans des collections ou des jardins ouverts au public, par l'émission de microfilms reproduisant des manuscrits ou des documents dactylographiés ou d'autre matériel non publié, ou par la distribution de matériel électronique autre que celui décrit à l'Art. 29.

Ex. 1. Cusson a annoncé sa création du genre *Physospermum* dans un mémoire lu à la Société des Sciences de Montpellier en 1770, puis en 1782 ou 1783 à la Société de Médecine de Paris; mais sa publication effective date de 1787 (dans *Hist. Soc. Roy. Méd.* 5(1) : 279).

30.2. Une publication électronique n'est pas effectivement publiée s'il y a une preuve au sein de ou associé à la publication que son contenu est simplement préliminaire et a été, ou doit être, remplacé par un contenu que l'éditeur considère comme final, auquel cas seule cette version ayant ce contenu final est effectivement publiée.

- Ex. 2.** "*Rodaucea*" a été publié dans un article mis en ligne pour la première fois le 12 janvier 2012 en tant qu'un document PDF accessible à travers le site web du journal *Mycologia* (ISSN 0027-5514, imprimé; ISSN 1557-2436, en-ligne). Ce document avait une entête déclarant "In Press [sous presse]", et sur le site web du journal il était qualifié de "Preliminary version [version préliminaire]", ce qui est une preuve claire qu'il n'était pas considéré par l'éditeur comme final. Parce que la version finale du document est parue simultanément en ligne et imprimée, la citation correcte du nom est : *Rodaucea* W. Rossi & Santam. in *Mycologia* 104 (print and online) : 785. 11 Jun 2012.
- Ex. 3.** "*Lycopinae*" parut dans un article mis d'abord en ligne le 26 avril 2012 en tant qu'un document PDF "Advance Access [Accessible en Avance]" accessible à travers le site internet du périodique *American Journal of Botany* (ISSN 0002-9122, imprimé; ISSN 1537-2197, en ligne). Parce que le site internet du périodique déclarait (mai 2012) que "AJB Advance Access articles ... have not yet been printed or posted online by issue [les articles accessibles en avance de AJB... n'ont pas été imprimés ou mis en ligne par numéro]" et que "minor corrections may be made before the issue is released [des corrections mineures peuvent être faites avant que le numéro ne soit distribué]" celui-ci n'était à l'évidence pas considéré comme la version finale par l'éditeur. Le nom *Lycopinae* B. T. Drew & Sytsma a été valablement publié dans *Amer. J. Bot.* 99 : 945. 1 May 2012, lorsque le volume imprimé le contenant a été effectivement publié.
- Ex. 4.** L'article (dans *S. African J. Bot.* 80 : 63–66; ISSN 0254-6299) dans lequel le nom *Nanobubon hypogaeum* J. Magee parut a été effectivement publié en ligne en tant que document PDF le 30 mars 2012 dans sa forme "final and fully citable [finale et pleinement référençable]", précédant la publication de la version imprimée (mai 2012). Les articles qui parurent en ligne dans le même journal sous l'entête "In Press Corrected Proof [Epreuves corrigées sous presse]" ne sont pas effectivement publiés, parce que le site internet du périodique déclarait clairement : "Corrected proofs : articles that contain the authors' corrections. Final citation details, e.g. volume/issue number, publication year and page numbers, still need to be added and the text might change before final publication [Epreuves corrigées : articles qui contiennent les corrections des auteurs. Les détails de citation finale, p. ex. volume/numéro de série, année de publication et nombre de pages, doivent encore être ajoutés et le texte peut être modifié avant la publication finale]."



Note 1. Une publication électronique peut être une version finale même si des détails, p. ex. le volume, la parution, l'article, ou le nombre de pages, doivent être ajoutés ou modifiés, à condition que ces détails ne fassent pas partie du contenu (voir l'Art. 30.3).

30.3 Le contenu d'une publication électronique inclut ce qui est visible sur la page, p. ex. du texte, des tables, des illustrations, etc., mais exclut le volume, la parution, l'article, et le nombre de pages; il exclut aussi des sources externes accessibles via un lien hypertexte ou un URL (Uniform Resource Locator [Localisateur Universel de Ressources]).

- Ex. 5.** Un article décrivant le nouveau genre *Partitatheca* et ses quatre espèces constituantes, accepté par le *Botanical Journal of the Linnean Society* (ISSN 0024-4074, imprimé; ISSN 1095-8339, en ligne), a été mis en ligne le 1^{er} février 2012 en tant qu'un document PDF "Early View" avec une pagination préliminaire (1–29). Ceci était à l'évidence la version considérée comme finale par l'éditeur du journal parce que, dans le document lui-même, il était déclaré la "Version of Record [Version définitive]" (une expression définie par le standard NISO-RP-8-2008). Plus tard, dans la version électronique, par ailleurs identique, publiée ensemble avec la version imprimée le 27 février 2012, la pagination du volume (229–257) a été ajoutée. Une citation correcte du nom de genre est : *Partitatheca* D. Edwards & al. in *Bot. J. Linn. Soc.* 168 (en ligne) : [2 of 29], 230. 1 fév 2012, ou seulement "... 168 (en ligne) : 230. 1 fév 2012."
- Ex. 6.** La nouvelle combinaison *Rhododendron aureodorsale* a été faite dans un article du *Nordic Journal of Botany* (ISSN 1756-1051, en ligne; ISSN 0107-055X, imprimé), effectivement publié pour la première fois en ligne le 13 mars 2012 en "Early View", la "Online Version of Record published before inclusion in an issue [Version définitive en ligne publiée avant l'insertion dans une publication]", avec DOI permanent (Digital Object Identifier) mais avec une pagination préliminaire (1-EV to 3-EV). Quand la version imprimée a été publiée le 20 avril 2012, la pagination de la version électronique a été modifiée en 184–186 et la date de la version imprimée a été ajoutée. La combinaison peut être citée comme *Rhododendron aureodorsale* (W. P. Fang ex J. Q. Fu) Y. P. Ma & J. Nielsen dans *Nordic J. Bot.* 30 (en ligne) : 184. 13 mars 2012 (DOI :

<https://doi.org/10.1111/j.1756-1051.2011.01438.x>).

Ex. 7. Deux nouvelles espèces d'*Echinops*, comprenant *E. antalyensis*, ont été décrites dans les *Annales Botanici Fennici* (ISSN 1797-2442, en ligne ; ISSN 0003-3847, imprimé) dans un article effectivement publié dans sa forme définitive le 13 mars 2012 en tant qu'un document PDF en ligne, encore avec une pagination préliminaire ([1]-4) et le filigrane "preprint". Quand la version imprimée a été publiée le 26 avril 2012, le document en ligne a été repaginé ([95]–98) et le filigrane enlevé. Une citation correcte du nom est : *E. antalyensis* C. Vural dans *Ann. Bot. Fenn.* 49 (en ligne) : 95. 13 mars 2012.

30.4. Le contenu d'une publication électronique particulière ne doit pas être modifié après qu'elle ait été effectivement publiée. De telles modifications ne sont elles-mêmes pas effectivement publiées. Des corrections ou des révisions doivent être publiées séparément pour être effectivement publiées.

30.5. La publication par autographie indélébile avant le 1^{er} janvier 1953 est effective. Une autographie indélébile produite à cette date ou après n'est pas effectivement publiée.

30.6. Aux fins de l'Art. 30.5, une autographie indélébile est un document manuscrit reproduit selon un processus mécanique ou graphique (tel que la lithographie, l'offset ou la gravure sur métal).

Ex. 8. Lèveillé, *Flore du Kouy Tchéou* (1914–1915), est un ouvrage reproduit par lithographie d'un texte écrit à la main.

Ex. 9. *Catalogus plantarum hispanicarum . . . ab A. Blanco lectarum* (Webb & Heldreich, Paris, Jul 1850, folio) a été effectivement publié comme un catalogue autographe indélébile.

Ex. 10. Le *Journal of the International Conifer Preservation Society*, vol. 5[1]. 1997 ("1998"), consiste en feuilles polycopiées d'un texte dactylographié avec des additions manuscrites et des corrections en plusieurs endroits. Les portions manuscrites ne sont pas effectivement publiées parce qu'elles sont une autographie indélébile publiée après le 1^{er} janvier 1953. Les nouvelles combinaisons prévues (p. ex. "*Abies koreana* var. *yuanbaoshanensis*", p. 53) pour lesquelles la référence du basionyme est manuscrite ne sont pas validement publiées. La partie entièrement manuscrite d'un nouveau taxon (p. 61 : nom, description latine, déclaration du type) est traitée comme non effectivement publiée.

Ex. 11. La désignation générique "*Lindenia*" a été écrite à la main à l'encre par Bentham dans la marge des copies d'un fascicule publié mais pas encore distribué de *Plantae hartwegianae* (p. 84. 1841) pour remplacer le nom barré *Siphonia* Benth., dont il avait découvert qu'il était un homonyme postérieur de *Siphonia* Rich. ex Schreb. (*Gen. Pl.* : 656. 1791). Bien que le fascicule ait été ensuite distribué, la partie manuscrite n'a pas été elle-même reproduite par un procédé mécanique ou graphique et n'est pas de ce fait effectivement publiée.

30.7. La publication à partir du 1^{er} janvier 1953 inclus dans des catalogues commerciaux ou dans des journaux non scientifiques, et à partir du 1^{er} janvier 1973 inclus dans des listes d'échange de graines, ne constitue pas une publication effective.

30.8. La distribution à partir du 1^{er} janvier 1953 inclus de matériel imprimé accompagné de spécimens ne constitue pas une publication effective.



Note 2. Si le matériel imprimé est également distribué indépendamment des spécimens, il est effectivement publié.

Ex. 12. Les étiquettes imprimées de Fuckel *Fungi rhenani exsiccati* (1863–1874) sont effectivement publiées même si pas émises indépendamment. Les étiquettes antedatent des traitements subséquents de Fuckel (p. ex. dans *Jahrb. Nassauischen Vereins Naturk.* 23–24. 1870).

Ex. 13. *Lichenes selecti exsiccati* de Vězda (1960–1995) ont été émis avec des étiquettes imprimées qui étaient aussi distribuées comme fascicules imprimés ; ces derniers sont effectivement publiés, et les nouveautés nomenclaturales paraissant sur les étiquettes de Vězda doivent être citées des fascicules.

30.9. La publication à partir du 1^{er} janvier 1953 inclus d'un travail indépendant qui n'est pas une série, déclaré être une thèse soumise à une université ou à une autre institution éducative dans le but d'obtenir un diplôme ne constitue pas une publication effective à moins que le travail ne contienne une déclaration explicite (se référant aux exigences du *Code* pour une publication effective) ou une autre preuve interne qui fasse qu'il est considéré comme une publication effective par son auteur ou son éditeur.

i Note 3. La présence d'un numéro ISBN (International Standard Book Number) ou d'une déclaration du nom de l'imprimeur, de l'éditeur, ou du distributeur dans la version imprimée originale est considérée comme une preuve interne que le travail était destiné à être effectivement publié.

Ex. 14. "*Meclatis* in *Clematis*; yellow flowering *Clematis* species – Systematic studies in *Clematis* L. (*Ranunculaceae*), inclusive of cultonomic aspects", un "Proefschrift ter verkrijging van de graad van doctor ... van Wageningen Universiteit" par Brandenburg, a été effectivement publié le 8 juin 2000 parce qu'il porte le numéro ISBN 90-5808-237-7.

Ex. 15. La thèse "Comparative investigations on the life-histories and reproduction of some species in the siphonous green algal genera *Bryopsis* and *Derbesia*" par Rietema, soumise à la "Rijksuniversiteit te Groningen" en 1975, est déclarée avoir été imprimée ("Druk") par "Verenigde Reproductie Bedrijven, Groningen" et a donc été effectivement publiée.

Ex. 16. La dissertation "Die Gattung *Mycena* s.l." par Rexer, soumise à la "Eberhard-Karls-Universität Tübingen", a été effectivement publiée en 1994 parce qu'elle porte la déclaration "Druck : Zeeb-Druck, Tübingen 7 (Hagelloch)", se référant à un imprimeur commercial. Le nom de genre *Roridomyces* Rexer et les noms des nouvelles espèces dans *Mycena*, comme *M. taiwanensis* Rexer, sont par conséquent validement publiés.

Ex. 17. La thèse de Demoulin, "Le genre *Lycoperdon* en Europe et en Amérique du Nord", défendue en 1971, n'a pas été effectivement publiée parce qu'elle ne contient pas de preuve interne qui permette de la considérer en tant que telle. Même si des photocopies de celle-ci peuvent être trouvées dans certaines bibliothèques, les noms des nouvelles espèces de *Lycoperdon*, p. ex. "*L. americanum*", "*L. cokeri*", et "*L. estonicum*", introduits ici, ont été validement publiés dans l'article effectivement publié "Espèces nouvelles ou méconnues du genre *Lycoperdon* (Gastéromycètes)" (Demoulin dans *Lejeunia*, ser. 2, 62 : 1–28. 1972).

Ex. 18. La dissertation de Funk, "The Systematics of *Montanoa* Cerv. (*Asteraceae*)", soumise à la "Ohio State University" en 1980, n'a pas été effectivement publiée parce qu'elle ne contient pas de preuve interne qui permette de la considérer en tant que telle. Ceci s'applique de même aux copies fac-similées de la dissertation imprimée à partir de microfiches et distribuées, à la demande, depuis 1980, par la "University Microfilms, Ann Arbor". Le nom *Montanoa imbricata* V. A. Funk, introduit dans la dissertation, a été validement publié dans l'article effectivement publié "The systematics of *Montanoa* (*Asteraceae*, *Heliantheae*)" (Funk in *Mem. New York Bot. Gard.* 36 : 1–133. 1982).

Ex. 19. La dissertation "Revision der südafrikanischen Astereengattungen *Mairia* und *Zyrphelis*" soumise en 1990 par Ursula Zinnecker-Wiegand à la "Ludwig-Maximilians-Universität München" (Université de Munich) n'est pas effectivement publiée parce qu'elle n'inclut pas un numéro ISBN, le nom d'un imprimeur ou d'un éditeur ou d'un diffuseur, ou une déclaration quelconque disant qu'elle a été effectivement publiée selon le *Code*, même si environ 50 copies furent distribuées à d'autres bibliothèques publiques et que toutes les autres formalités pour la publication de nouveaux taxons avaient été remplies. Les noms prévus d'être publiés dans cette thèse ont été validement publiés dans l'article effectivement publié par Ortiz & Zinnecker-Wiegand (dans *Taxon* 60 : 1194–1198. 2011).

Recommandation 30A

- 30A.1.** Les versions préliminaires et finales de la même publication électronique devraient clairement être indiquées en tant que telles lorsqu'elles paraissent la première fois. La phrase "Version of record [Version finale]" ne devrait être utilisée que pour indiquer une version finale dans laquelle le contenu ne changera pas.
- 30A.2.** Afin d'en faciliter la citation, les versions finales des publications électroniques devraient contenir la pagination finale.
- 30A.3.** Il est fortement recommandé aux auteurs et aux éditeurs d'inclure les numéros de page sur les pages réelles des publications, de telle manière que si les publications électroniques sont imprimées, ces numéros de page soient visibles.
- 30A.4.** Il est vivement recommandé que les auteurs évitent de publier des nouveautés nomenclaturales dans des imprimés éphémères quelconques, notamment dans des imprimés qui sont multipliés en nombre limité et incertain, dans lesquels la persistance du texte peut être limitée, pour lesquels la publication effective en termes de nombre d'exemplaires n'est pas évidente, ou qui n'ont guère de chance d'atteindre le grand public. Les auteurs devraient éviter également de publier des nouveautés nomenclaturales dans des périodiques populaires, dans des journaux de résumés ("abstracting journals") ou sur des feuillets de correction.
- Ex. 1.** Kartesz a fourni un insert imprimé non paginé intitulé "Nomenclatural innovations" pour accompagner la version électronique (1.0) de la *Synthesis of the North American flora* produite sur disque compact (un CD-ROM, qui n'est pas effectivement publié selon l'Art. 30.1). Cet insert, qui est effectivement publié selon les Art. 29 à 31, est l'endroit de publication valide de 41 nouvelles combinaisons, qui paraissent aussi sur le disque, dans un article signé par Kartesz : "A synonymized checklist and atlas with biological attributes for the vascular flora of the United States, Canada, and Greenland" (p. ex., *Dichantheium hirstii* (Swallen) Kartesz dans Kartesz & Meacham, *Synth. N. Amer. Fl., Nomencl. Innov.* : [1]. Aug. 1999). La procédure de Kartesz ne doit pas être recommandée, comme il apparaît peu vraisemblable que l'insert soit conservé définitivement et catalogué dans des bibliothèques et ainsi atteindre le grand public.
- 30A.5.** Afin de garantir la disponibilité à travers le temps et l'espace, les auteurs publiant des nouveautés nomenclaturales devraient donner la préférence aux périodiques qui publient régulièrement des travaux taxonomiques, ou bien ils devraient envoyer une copie d'une publication (imprimée ou électronique) à un centre d'indexation approprié au groupe taxonomique. Si de telles publications n'existent que sous forme imprimée, elles devraient être déposées dans au moins dix bibliothèques, mais plus de préférence, accessibles dans le monde entier.
- 30A.6.** Les auteurs et les éditeurs sont encouragés à mentionner les nouveautés nomenclaturales dans le sommaire ou le résumé, ou à les énumérer sous forme d'un index dans la publication.

SECTION 2

DATES DE PUBLICATION EFFECTIVE

ARTICLE 31

31.1. La date de publication effective est la date à laquelle l'imprimé ou le matériel électronique est devenu disponible selon les dispositions des Art. 29 et 30. En l'absence de preuve permettant de fixer une autre date, celle qui figure sur l'imprimé ou le matériel électronique doit être tenue pour correcte.

Ex. 1. Les diverses parties du *Species plantarum* de Willdenow ont été publiées aux dates suivantes : 1(1), juin 1797 ; 1(2), juillet 1798 ; 2(1), mars 1799 ; 2(2), décembre 1799 ; 3(1), 1800 ; 3(2), novembre 1802 ; 3(3), avril à décembre 1803 ; 4(1), 1805 ; 4(2), 1806 ; ces dates sont actuellement admises comme étant les dates effectives de publication (voir Stafleu & Cowan dans *Regnum Veg.* 116 :

303. 1988).

- Ex. 2.** Fries a publié pour la première fois *Lichenes arctoi* en 1860 sous forme d'une pré-publication à pagination autonome, ce qui antedate la version identique publiée dans un journal (Nova Acta Reg. Soc. Sci. Upsal., ser. 3, 3 : 103–398. 1861).
- Ex. 3.** *Diatom Research* 2(2) porte la date de décembre 1987. Néanmoins, Williams & Round, les auteurs d'un article dans cette parution, déclarèrent dans un article ultérieur (dans *Diatom Res.* 3 : 265. 1988) que la date réelle de publication avait été le 18 février 1988. Selon l'Art. 31.1 leur déclaration est acceptable en tant que preuve établissant une autre date de publication pour la parution 2(2) du journal.
- Ex. 4.** L'article dans lequel *Ceratocystis omanensis* Al-Subhi & al. est décrit a été disponible en ligne dans sa forme finale sur *Science Direct* le 7 novembre 2005, mais pas effectivement publié (Art. 29 Note 1). Il a été distribué sous forme imprimée (dans *Mycol. Res.* 110(2) : 237–245) le 7 mars 2006, qui est la date de publication effective.

31.2. Lorsqu'une publication sort en parallèle comme matériel électronique et comme imprimé, les deux doivent être considérés comme effectivement publiés à la même date à moins que les dates des versions soient différentes en vertu de l'Art. 31.1.

- Ex. 5.** L'article dans lequel *Solanum baretiae* a été validement publié a été mis en ligne dans sa forme finale, en tant qu'un document PDF, le 3 janvier 2012 dans le périodique *PhytoKeys* (ISSN 1314-2003). La version imprimée (ISSN 1314-2011) de la parution correspondante de *PhytoKeys*, avec une pagination et un contenu identique, n'est pas datée mais à l'évidence ultérieure, dans la mesure où il contient un article daté du 6 janvier 2012. Une citation correcte du nom est : *S. baretiae* Tepe dans *PhytoKeys* 8 (online) : 39. 3 janvier 2012.

31.3. Lorsque les tirés-à-part de périodiques ou d'autres ouvrages mis en vente sont distribués à l'avance, la date du tiré-à-part est acceptée comme date de la publication effective à moins qu'il y ait une preuve qu'elle est erronée.

- Ex. 6.** Les noms d'espèces de *Selaginella* publiés par Hieronymus (dans *Hedwigia* 51 : 241–272. 1911) ont été effectivement publiés le 15 octobre 1911, parce que le volume contenant l'article, quoique daté de 1912, indique (p. ii) que le tiré-à-part a paru à cette date.

Recommandation 31A

- 31A.1.** La date à laquelle l'éditeur ou son représentant remet les imprimés à l'une des agences habituelles de distribution au public devrait être acceptée comme sa date de publication effective.

Recommandation 31B

- 31B.1.** La date de publication effective devrait être clairement indiquée de manière aussi précise que possible dans une publication. Lorsqu'une publication paraît par parties, cette date devrait être indiquée dans chaque partie.
- 31B.2.** Pour du matériel électronique, les dates précises (année, mois et jour) de publication effective devraient être incluses.

Recommandation 31C

- 31C.1.** Sur des réimpressions d'articles publiés dans un périodique, le nom du périodique, le volume et le numéro de la partie, la pagination originale, et la date (année, mois, et jour) de publication devraient être indiqués.

CHAPITRE V

PUBLICATION VALIDE DES NOMS

SECTION 1

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 32

32.1. Pour être validement publié, un nom d'un taxon (autonymes exceptés) doit : (a) être effectivement publié (voir les Art. 29–31) à ou après la date servant de point de départ pour le groupe correspondant (Art. 13.1) ; (b) être composé uniquement de lettres de l'alphabet latin, sauf tel que prévu dans les Art. 23.3, 60.4, 60.7, et 60.11–14 ; et (c) avoir une forme qui soit en accord avec les dispositions des Art. 16–27 (mais voir les Art. 21.4 et 24.4) et les Art. H.6 et H.7 (voir aussi l'Art. 61).

i Note 1. L'utilisation de signes typographiques, de numéros, ou de lettres d'un alphabet non latin dans l'organisation des taxons (telles que les lettres grecques α , β , γ , etc. dans l'organisation des variétés à l'intérieur d'une espèce) n'empêche pas la publication valide, dans la mesure où les termes désignant un rang ou un dispositif ne font pas partie du nom.

32.2. Les noms au dessus du rang de l'espèce sont validement publiés même si eux ou leurs épithètes avaient été publiés avec une terminaison latine non conforme mais par ailleurs en accord avec ce *Code* ; ils doivent être modifiés en accord avec les Art. 16–19 et 21, sans modification d'auteur ou de date. Les noms d'espèces ou de taxons infraspécifiques sont validement publiés si leurs épithètes avaient été publiées avec une terminaison latine ou transcrite du grec non conforme mais par ailleurs en accord avec ce *Code* ; ils doivent être modifiés en accord avec les Art. 23 et 24, sans modification d'auteur ou de date (voir aussi l'Art. 60.8).

Ex. 1. L'épithète dans *Cassia* "*" ' *Chamaecristae* ' L. (Sp. Pl. : 379. 1753), le nom d'une subdivision d'un genre, est un substantif au nominatif pluriel, dérivé de "*Chamaecrista*", une désignation générique pré-linnéenne. En vertu de l'Art. 21.2, cependant, cette épithète doit avoir la même forme que le nom de genre, c'est-à-dire, un substantif au nominatif singulier (Art. 20.1). Le nom doit être par conséquent modifié et est cité en tant que *Cassia* [sans rang] *Chamaecrista* L.

i Note 2. Les terminaisons non conformes de noms ou d'épithètes par ailleurs formés correctement peuvent aboutir à l'utilisation d'une forme flexionnelle autre que celle requise par l'Art. 32.2.

Ex. 2. *Senecio* sect. *Synotii* Benth. (dans Bentham & Hooker, Gen. Pl. 2 : 448. 1873) a été validement publié en référence à certaines espèces qui constituaient une section ("in speciebus . . . sectionem subdistinctam (*Synotios*) constituentibus"). Bien que l'épithète de section ait été écrite comme un adjectif à l'accusatif pluriel (parce qu'elle était un objet direct), elle doit être citée au nominatif pluriel, *S. sect. Synotii*, comme le requière l'Art. 21.2.

32.3. Les autonymes (Art. 6.8) sont acceptés en tant que noms validement publiés, datant de la publication dans laquelle ils ont été établis (voir les Art. 22.3 et 26.3), qu'ils apparaissent ou

non réellement dans cette publication.

32.4. Pour être validement publiés, les noms d'hybrides de rang spécifique ou inférieur ayant une épithète latine doivent être conformes aux mêmes règles qui s'appliquent aux noms des taxons non-hybrides de même rang.

Ex. 3. "*Nepeta* × *faassenii*" (Bergmans, *Vaste Pl. Rotsheesters*, ed. 2 : 544. 1939, avec une description en néerlandais; Lawrence dans *Gentes Herb.* 8 : 64. 1949, avec une diagnose en anglais) n'est pas validement publié, parce qu'il n'était pas accompagné par ou associé à une description ou une diagnose latine (Art. 39.1). Le nom *Nepeta* × *faassenii* Bergmans ex Stearn (dans *J. Roy. Hort. Soc.* 75 : 405. 1950) est validement publié, parce qu'il est accompagné d'une description latine.

Ex. 4. "*Rheum* × *cultorum*" (Thorsrud & Reisaeter, *Norske Plantenavn* : 95. 1948), est un nomen nudum, et n'est donc pas validement publié (Art. 38.1(a)).

Ex. 5. "*Fumaria* × *salmonii*" (Druce, *List Brit. Pl.* : 4. 1908) n'est pas validement publié (Art. 38.1(a)) parce que seuls les parents présumés *F. densiflora* × *F. officinalis* étaient déclarés.

i Note 3. Pour les noms d'hybrides au rang de genre ou d'une subdivision d'un genre, voir l'Art. H.9.

i Note 4. Pour la publication valide des noms d'organismes qui à l'origine étaient assignés à un groupe non couvert par ce *Code*, voir l'Art. 45.

Recommandation 32A

32A.1. En publiant des nouveautés nomenclaturales, les auteurs devraient l'indiquer par une phrase incluant le mot "novus" ou son abréviation, p. ex. genus novum (gen. nov., nouveau genre), species nova (sp. nov., nouvelle espèce), combinatio nova (comb. nov., nouvelle combinaison), nomen novum (nom. nov., nom de remplacement), ou status novus (stat. nov., nom à un nouveau rang).

ARTICLE 33

33.1. La date d'un nom est celle de sa publication valide. Si les diverses conditions nécessaires à la publication valide ne sont pas réalisées simultanément, la date est celle à laquelle la dernière condition est remplie. Cependant, le nom doit toujours être explicitement accepté dans la publication où il est validé. Un nom publié dès le 1^{er} janvier 1973 inclus pour lequel les diverses conditions de publication valide ne sont pas réalisées simultanément n'est pas validement publié à moins qu'une référence complète et directe (Art. 41.5) ne soit fournie du ou des lieux où ces exigences furent remplies antérieurement (mais voir l'Art. 41.7).

Ex. 1. "*Clypeola minor*" est apparu pour la première fois dans la thèse linnéenne *Flora monspeliensis* (p. 21, 1756), dans une liste de noms précédés de chiffres mais sans explication du sens de ces chiffres et sans aucun autre élément de description; lorsque la thèse fut réimprimée dans le volume 4 des *Amoenitates academicae* (1759), une mention fut ajoutée (p. 475) expliquant que les chiffres se rapportaient à des descriptions antérieurement publiées dans le *Botanicum monspeliense* de Magnol (1676). Cependant, "*Clypeola minor*" était absent de la réimpression et n'a pas été par conséquent validement publié.

Ex. 2. En proposant "*Graphis meridionalis*" comme une espèce nouvelle, Nakanishi (dans *J. Sci. Hiroshima Univ.*, Ser. B(2), 11 : 75. 1966) a fourni une description latine mais n'a pas désigné de type. *Graphis meridionalis* M. Nakan. a été validement publié seulement lorsque Nakanishi (dans *J. Sci. Hiroshima Univ.*, Ser. B(2), 11 : 265. 1967) a désigné l'holotype du nom et fourni une référence complète et directe à sa publication précédente.

- Ex. 3.** "*Passiflora salpoense*" (Leiva & Tantalean in Arnaldoa 22 : 39. 2015) n'a pas été validement publié parce que, bien qu'une seule récolte, *S. Leiva & M. Leiva 5806*, ait été désignée comme "tipo", il était précisé qu'elle était conservée dans cinq herbiers, contrairement à l'Art. 40.7. Le nom *P. salpoensis* S. Leiva & Tantalean (encore comme '*salpoense*', mais corrigeable en *salpoensis* selon les Art. 23.5 et 32.2) a été validement publié seulement lorsque les mêmes auteurs (dans Arnaldoa 23 : 628. 2016) désignèrent la même récolte comme "lectotipo" dans un unique herbier, HAO, avec des "isolectotipos" à CORD, F, MO et HUT (corrigeables, respectivement, en holotype et isotypes selon l'Art. 9.10), tout en fournissant une référence complète et directe à une diagnose validante de l'espèce publiée précédemment en anglais (l.c. 2015).

33.2. Une correction de l'orthographe originale d'un nom (voir les Art. 32.2 et 60) n'affecte pas sa date.

- Ex. 4.** La correction de l'orthographe erronée de *Gluta 'benghas'* (Mant. Pl. : 293. 1771) en *G. renghas* L. n'affecte pas la date du nom même si la correction date de 1883 (Engler in Candolle & Candolle, Monogr. Phan. 4 : 225).

ARTICLE 34

34.1. De nouveaux noms aux rangs spécifiés inclus dans les publications énumérées comme des ouvrages retirés (opéra utique oppressa ; Annexe I) ne sont pas validement publiés et aucun acte nomenclatural¹³ à l'intérieur de cet ouvrage associé à n'importe quel nom au rang spécifié n'est effectif. Les propositions d'additions de publications à l'Annexe I doivent être soumises au Comité Général, qui les soumettra pour avis aux comités d'experts des divers groupes taxonomiques (voir les Rec. 34A, Div. III Disp. 2.2, 7.9 et 7.10 ; voir aussi les Art. 14.12 et 56.2).

- Ex. 1.** Dans l'ouvrage retiré de Motyka (voir l'Annexe I), *Porosty, Lecanoraceae* (3 : 97. 1996), l'un des trois spécimens de *Lecanora dissipata* Nyl. (dans Bull. Soc. Bot. France 13 : 368. 1866) de l'herbier de Nylander à H a été désigné comme le lectotype de ce nom. Cette désignation n'est pas effective et n'a donc aucun statut nomenclatural.

34.2. Lorsqu'une proposition de suppression d'une publication a été approuvée par le Comité Général après examen par les comités d'experts pour les groupes taxonomiques concernés, la suppression de cette publication est autorisée, sous réserve de la décision d'un prochain Congrès International de Botanique (voir aussi les Art. 14.15 et 56.3) et prend un effet rétroactif.

Recommandation 34A

34A.1. Lorsqu'une proposition de suppression d'une publication en vertu de l'Art. 34.1 a été transmise aux comités d'experts appropriés pour examen, les auteurs devraient suivre l'usage des noms existant autant que possible dans l'attente de la recommandation du Comité Général sur la proposition (voir aussi les Rec. 14A et 56A).

ARTICLE 35

35.1. Un nom d'un taxon de rang inférieur au genre n'est pas validement publié à moins que le nom du genre ou de l'espèce auquel il est attribué soit validement publié en même temps ou ait été validement publié précédemment (mais voir l'Art. 13.4).

- Ex. 1.** Des désignations binaires pour six espèces de "*Suaeda*" incluant "*S. baccata*" et "*S. vera*", ont été publiées avec diagnoses et descriptions par Forsskål (Fl. Aegypt.-Arab. : 69–71. 1775), qui n'a cependant fourni ni diagnose ni description du genre : ceux-ci n'ont donc pas été validement publiés.

13. Un acte nomenclatural est un acte requérant une publication effective aboutissant à une nouveauté nomenclaturale (Art. 6 Note 4) ou affectant des aspects comme la typification (Art. 7.10, 7.11 et F.5.4), la priorité (Art. 11.5 et 53.5), l'orthographe (Art. 61.3) ou le genre (Art. 62.3).

Ex. 2. Müller (dans Flora 63 : 286. 1880) a publié le nouveau genre "*Phlyctidia*" avec les espèces "*P. hampeana* n. sp.", "*P. boliviensis*" (*Phlyctis boliviensis* Nyl.), "*P. solediiformis*" (*Phlyctis solediiformis* Kremp.), "*P. brasiliensis*" (*Phlyctis brasiliensis* Nyl.), et "*P. andensis*" (*Phlyctis andensis* Nyl.). Cependant, les nouveaux binômes prévus n'ont pas été validement publiés à cet endroit parce que le nom de genre prévu "*Phlyctidia*" n'as pas été validement publié; Müller ne donnait pas de description ni de diagnose générique mais seulement une description et une diagnose pour une espèce addtionnelle, "*P. hampeana*", et ainsi échoua à publier validement "*Phlyctidia*" selon l'Art. 38.5 parce que le genre n'était pas monotypique (voir l'Art. 38.6). La publication valide du nom *Phlyctidia* est due à Müller (dans Hedwigia 34 : 141. 1895), qui a fourni une courte diagnose générique et a explicitement inclus seulement deux espèces, les noms de celles-ci, *P. ludoviciensis* Müll. Arg. et *P. boliviensis* (Nyl.) Müll. Arg., ont été aussi validement publiés en 1895.

i Note 1. L'Art. 35.1 s'applique aussi lorsque des épithètes spécifiques ou autres sont publiées en combinaison avec des mots qui ne peuvent être considérés comme des noms de genre ou d'espèce (voir les Art. 20.4 et 23.6).

Ex. 3. La désignation binaire "*Anonymos aquatica*" (Walter, Fl. Carol. : 230. 1788) n'est pas un nom validement publié. Le nom pour la première fois validement publié pour l'espèce concernée est *Planera aquatica* J. F. Gmel. (Syst. Nat. 2 : 150. 1791). Le nom ne doit pas être cité comme *P. aquatica* "(Walter) J. F. Gmel."

Ex. 4. Malgré l'existence du nom de genre *Scirpoides* Ség. (Pl. Veron. Suppl. : 73. 1754), la désignation binaire "*S. paradoxus*" (Rottbøll, Descr. Pl. Rar. : 27. 1772) n'est pas validement publiée parce que "*Scirpoides*" dans le contexte de Rottbøll n'était pas un mot destiné à être un nom de genre (voir l'Art. 20 Ex. 10). Le premier nom validement publié pour cette espèce est *Fuirena umbellata* Rottb. (Descr. Icon. Rar. Pl. 70. 1773).

35.2. Une combinaison (autonymes exceptés) n'est pas validement publiée à moins que l'auteur associe expressément l'épithète finale avec le nom du genre ou de l'espèce, ou avec son abréviation (voir l'Art. 60.14).

Ex. 5. Combinaisons validement publiées. Dans le *Species plantarum* de Linné le fait de placer l'épithète dans la marge opposée au nom du genre associe clairement l'épithète avec le nom du genre. Le même résultat est obtenu dans le *The gardeners dictionary* de Miller, ed. 8, par l'insertion de l'épithète entre parenthèses immédiatement après le nom du genre, dans le *Nomenclator botanicus* de Steudel par la disposition des épithètes dans une liste dont l'entête est le nom du genre, et en général par n'importe quel artifice typographique qui associe une épithète à un nom donné d'un genre ou d'une espèce.

Ex. 6. Combinaisons non validement publiées. Le commentaire de Rafinesque au sujet de *Blephilia* : "Le type de ce genre est la *Monarda ciliata* Linn." (dans J. Phys. Chim. Hist. Nat. Arts 89 : 98. 1819) ne constitue pas une publication valide de la combinaison *B. ciliata*, parce que Rafinesque n'a pas vraiment associé l'épithète *ciliata* au nom de genre *Blephilia*. De même, la combinaison *Eulophus peucedanooides* ne peut être attribuée à Bentham & Hooker (Gen. Pl. 1 : 885. 1867) sur la base de leur mention "*Cnidium peucedanooides* H. B. et K." sous *Eulophus*.

Ex. 7. *Erioderma polycarpum* subsp. *verruculosum* Vain. (dans Acta Soc. Fauna Fl. Fenn. 7(1) : 202. 1890) est validement publié parce que Vainio a clairement lié l'épithète subsppécifique à l'épithète spécifique par une astérisque.

Ex. 8. Lorsque Tuckerman (dans Proc. Amer. Acad. Arts 12 : 168. 1877) a décrit "*Erioderma velligerum*, sub-sp. nov.", il a déclaré que sa nouvelle sous-espèce était très proche de *E. chilense*, pour laquelle il a fourni des caractères distinctifs. Cependant, parce qu'il n'a pas associé sans doute possible l'épithète subsppécifique avec ce nom d'espèce, il n'a pas validement publié "*E. chilense* subsp. *velligerum*".

ARTICLE 36

36.1. Un nom n'est pas validement publié s'il n'est pas accepté par son auteur dans la publication originale, par exemple (a) s'il est simplement proposé en anticipation de l'acceptation future du taxon concerné, ou d'une délimitation particulière, d'une position, ou du rang du taxon (ainsi nommé nom provisoire) ou (b) s'il est uniquement cité en tant que synonyme. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux noms publiés avec un point d'interrogation ou tout autre signe exprimant un doute d'ordre taxonomique, pourtant acceptés par leur auteur.

- Ex. 1.** "*Sebertia*", proposé par Pierre (ms.) pour un genre monospécifique, n'a pas été validement publié par Baillon (dans Bull. Mens. Soc. Linn. Paris 2 : 945. 1891) parce qu'il n'acceptait pas le genre. Bien qu'il ait donné une description de celui-ci, il a référé son unique espèce "*Sebertia acuminata* Pierre (ms.)" au genre *Sersalisia* R. Br., en tant que "*Sersalisia? acuminata*", qu'il a ainsi validement publiée selon les dispositions de l'Art. 36.1 dernière phrase. Le nom *Sebertia* a été validement publié par Engler (dans Engler & Prantl, Nat. Pflanzenfam., Nachtr. 1 : 280. 1897).
- Ex. 2.** Les désignations placées dans la colonne de gauche de la thèse linnéenne *Herbarium amboinense* soutenue par Stickman (1754) n'étaient pas des noms acceptés par Linné à la publication et ne sont pas validement publiés.
- Ex. 3.** *Coralloides gorgonina* Bory a été validement publié dans un article de Flörke (dans Mag. Neuesten Entdeck. Gesammten Naturk. Ges. Naturf. Freunde Berlin 3 : 125. 1809) même si Flörke ne l'acceptait pas comme une nouvelle espèce. A la demande de Bory, Flörke a inclus la diagnose (et le nom) de Bory rendant Bory l'auteur du nom comme défini dans l'Art. 46.6. L'acceptation ou non du nom par Flörke n'est donc pas pertinente pour une publication valide.
- Ex. 4.** (a) La désignation "*Conophyton*", proposée par Haworth (Rev. Pl. Succ. : 82. 1821) pour *Mesembryanthemum* sect. *Minima* Haw. (Rev. Pl. Succ. : 81. 1821) en ces termes "If this section proves to be a genus, the name of *Conophyton* would be apt [Si cette section se révèle être un genre, le nom *Conophyton* serait approprié]", ne constituait pas une publication valide du nom de genre parce qu'Haworth ne l'avait pas adopté ou n'avait pas accepté le genre. Le nom a été validement publié en tant que *Conophytum* N. E. Br. (dans Gard. Chron., ser. 3, 71 : 198. 1922).
- Ex. 5.** (a) "*Pteridospermaexylon*" et "*P. theresiae*" furent publiés par Greguss (dans Földt. Közl. 82 : 171. 1952) pour un genre et une espèce de bois fossile. Comme Greguss déclarait explicitement "Vorläufig benenne ich es mit den Namen ... [provisoirement je le désigne par les noms ...]", ce sont des noms provisoires et à ce titre ils ne sont pas validement publiés.
- Ex. 6.** (a) La désignation "*Stereocaulon subdenudatum*" proposée par Havaas (dans Bergens Mus. Årbok. 12 : 13, 20. 1954) n'est pas validement publiée, même si elle était présentée comme une nouvelle espèce avec une diagnose latine, parce que sur les deux pages elle était indiquée être "ad int." [ad interim, pour le moment].
- Ex. 7.** (b) "*Ornithogalum undulatum* hort. Bouch." n'a pas été validement publié par Kunth (Enum. Pl. 4 : 348. 1843), qui le cite comme synonyme de *Myogalum boucheanum* Kunth ; la combinaison correcte sous *Ornithogalum* L. a été publiée ultérieurement : *O. boucheanum* (Kunth) Asch. (dans Verh. Bot. Vereins Prov. Brandenburg 8 : 165. 1866).
- Ex. 8.** *Besenna* A. Rich. et *B. anthelmintica* A. Rich. (Tent. Fl. Abyss. 1 : 253. 1847) ont été publiés simultanément par Richard, les deux avec un point d'interrogation ("*Besenna?*" et "*Besenna anthelmintica? Nob.*"). Le doute de Richard était dû à l'absence de fleurs ou de fruits à examiner, mais les noms étaient malgré tout acceptés par lui, avec *Besenna* énuméré en tant que tel (c'est-à-dire pas en italique) dans l'index (p. [469]).

36.2. Un nom n'est pas validement publié par l'unique mention des taxons subordonnés inclus dans le taxon concerné.

- Ex. 9.** La désignation de famille "*Rhaptopetalaceae*" n'a pas été validement publiée par Pierre (dans Bull. Mens. Soc. Linn. Paris 2 : 1296. Mai 1897), qui a simplement mentionné les genres la constituant,

Brazzeia Baill., *Rhaptopetalum* Oliv., et "*Scytopetalum*", mais n'en a donné aucune description ni diagnose; une description de la famille a été publiée sous le nom *Scytopetalaceae* Engler (dans Engler & Prantl, Nat. Pflanzenfam., Nachtr. 1 : 242. Oct 1897).

Ex. 10. La désignation générique "*Ganymedes*" n'a pas été validement publiée par Salisbury (dans Trans. Hort. Soc. London 1 : 353–355. 1812), qui mentionnait simplement trois espèces incluses mais ne fournissait aucune description ou diagnose générique.

36.3. Lorsque, dès le 1^{er} janvier 1953 inclus, deux ou plusieurs noms différents basés sur le même type sont acceptés simultanément pour le même taxon par le même auteur et acceptés comme alternatives par cet auteur dans la même publication (ainsi nommés noms alternatifs), aucun d'eux, s'il est nouveau, n'est validement publié. Cette règle ne s'applique pas dans les cas où la même combinaison est utilisée simultanément à des rangs différents, que ce soit pour des taxons infraspécifiques ou pour des subdivisions d'un genre (voir les Rec. 22A.1, 22A.2 et 26A.1–3), ou pour des noms prévus à l'Art. F.8.1.

Ex. 11. Les espèces de *Brosimum* Sw. décrites par Ducke (dans Arch. Jard. Bot. Rio de Janeiro 3 : 23–29. 1922) ont été publiées avec des noms alternatifs sous *Piratinera* Aubl. ajoutés en note de bas de page (pp. 23–24), dans laquelle Ducke indiquait l'acceptabilité de ces noms sous le *American Code* concurrent (alternatif). La publication des deux ensembles de noms est valide parce qu'elle a été effectuée avant le 1^{er} janvier 1953.

Ex. 12. "*Euphorbia jaroslavii*" (Poljakov dans Bot. Mater. Gerb. Bot. Inst. Komarova Akad. Nauk SSSR 15 : 155. 1953) a été publié avec une désignation alternative, "*Tithymalus jaroslavii*". Aucune n'a été validement publiée. Pourtant, un nom, *Euphorbia jaroslavii* (translittéré différemment pour l'initiale), a été validement publié par Poljakov (dans Bot. Mater. Gerb. Bot. Inst. Komarova Akad. Nauk SSSR 21 : 484. 1961), qui a fourni une référence complète et directe à la publication antérieure et a rejeté l'attribution à *Tithymalus*.

Ex. 13. Freytag (dans Sida Bot. Misc. 23 : 211. 2002) a publié *Phaseolus leptostachyus* "var. *pinnatifolius* Freytag forma *purpureus* Freytag, var. et forma nov.", utilisant une unique diagnose et désignant un unique holotype prévu. La diagnose fait référence à *P. leptostachyus* f. *purpureus*, pas à "*P. leptostachyus* var. *pinnatifolius*" sous lequel Freytag reconnaissait une seconde forme dans le même article. La désignation variétale "*pinnatifolius*" est donc un nomen nudum, qui n'est pas validement publié.

Ex. 14. Hitchcock (dans Univ. Washington Publ. Biol. 17(1) : 507–508. 1969) s'est servi du nom *Bromus inermis* subsp. *pumpellianus* (Scribn.) Wagnon et a fourni une référence complète et directe à son basionyme, *B. pumpellianus* Scribn. (dans Bull. Torrey Bot. Club 15 : 9. 1888). Dans cette sous-espèce, il reconnaissait des variétés, dont il a nommé l'une d'elles *B. inermis* var. *pumpellianus* (sans citation d'auteur mais clairement basée sur le même basionyme et le même type). En procédant de la sorte, il satisfait les conditions pour une publication valide de *B. inermis* var. *pumpellianus* (Scribn.) C. L. Hitchc.

ARTICLE 37

37.1. Un nom publié dès le 1^{er} janvier 1953 inclus sans une claire indication du rang du taxon concerné n'est pas validement publié.

37.2. Pour les noms supragénériques publiés le ou depuis le 1^{er} janvier 1887, l'emploi de l'une des terminaisons¹⁴ précisées dans les Art. 16.3, 17.1, 18.1, 19.1, et 19.3 est accepté comme une indication du rang correspondant, à moins que (a) ceci entre en conflit avec le rang explicitement

14. Les terminaisons spécifiées dans les Art. 16.3, 17.1, 18.1, 19.1 et 19.3 sont : *-phyta* (division ou phylum chez les algues ou les plantes), *-mycota* (division ou phylum chez les champignons), *-phytina* (subdivision ou subphylum chez les algues et les plantes), *-mycotina* (subdivision ou subphylum chez les champignons), *-phyceae* (classe chez les algues), *-mycetes* (classe chez les champignons), *-opsida* (classe chez les plantes), *-phycidae* (sous-classe chez les algues), *-mycetidae* (sous-classe chez les champignons), *-idae* (sous-classe chez les plantes), *-ales* (ordre), *-ineae* (sous-ordre), *-aceae* (famille), *-oideae* (sous-famille), *-eae* (tribu), et *-inae* (sous-tribu).

désigné du taxon (qui prend la préséance), (b) qu'il en résulterait une séquence de rang contraire à l'Art. 5 (auquel cas l'Art. 37.6 s'applique), ou (c) qu'il en résulterait une séquence de rang dans laquelle le même terme désignant le rang apparaîtrait à plus d'une position hiérarchique.

Ex. 1. Jussieu (dans Mém. Mus. Hist. Nat. 12 : 497. 1827) a proposé *Zanthoxyleae* sans en préciser le rang. Bien qu'il ait employé la terminaison actuelle pour la tribu (-eae), ce nom est sans rang parce qu'il a été publié antérieurement à 1887. *Zanthoxyleae* Dumort. (Anal. Fam. Pl. : 45. 1829), cependant, est le nom d'une tribu, dans la mesure où Dumortier a précisé son rang.

Ex. 2. Nakai (Chosakuronbun Mokuroku [Ord. Fam. Trib. Nov.]. 1943) a validement publié les noms *Parnassiales*, *Lophiolaceae*, *Ranzanioideae*, et *Urospatheae*. Il a indiqué les rangs respectifs d'ordre, de famille, de sous-famille, et de tribu, par l'utilisation de leurs terminaisons même s'il n'a pas mentionné ces rangs explicitement.

37.3. Un nom publié avant le 1^{er} janvier 1953 sans une claire indication de son rang est validement publié pour autant que toutes les autres conditions pour une publication valide soient remplies ; ceci ne joue toutefois aucun rôle en matière de priorité, excepté pour l'homonymie (voir l'Art. 53.3). S'il s'agit du nom d'un nouveau taxon, celui-ci peut servir de basionyme ou de synonyme remplacé pour de nouvelles combinaisons ultérieures, pour des noms à de nouveaux rangs, ou pour des noms de remplacement à des rangs définis.

Ex. 3. Les groupes sans rang "*Soldanellae*", "*Sepincoli*", "*Occidentales*", etc., furent publiés sous *Convolvulus* L. par House (dans *Muhlenbergia* 4 : 50. 1908). Les noms *C.* [unranked] *Soldanellae* House, etc., sont des noms validement publiés mais ne possèdent pas de statut en matière de priorité sauf pour des raisons d'homonymie en vertu de l'Art. 53.3.

Ex. 4. Dans le genre *Carex* L., l'épithète *Scirpinae* a été utilisée dans le nom d'une subdivision sans rang d'un genre par Tuckerman (Enum. Meth. Caric. : 8. 1843) ; le rang de section a été attribué à ce taxon par Kükenthal (dans Engler, Pflanzenr. IV. 20 (Heft 38) : 81. 1909) et son nom est donc cité comme *Carex* sect. *Scirpinae* (Tuck.) Kük. (*C.* [sans rang] *Scirpinae* Tuck.).

Ex. 5. Loesener a publié "*Geranium andicola* var. vel forma *longipedicellatum*" (Bull. Herb. Boissier, ser. 2, 3(2) : 93. 1903) avec une indication ambiguë de rang infraspécifique. Le nom est correctement cité comme *G. andicola* [unranked] *longipedicellatum* Loes. L'épithète a été utilisée dans une combinaison ultérieure, *G. longipedicellatum* (Loes.) R. Knuth (dans Engler, Pflanzenr. IV. 129 (Heft 53) : 171. 1912).

37.4. Si dans l'intégralité d'une publication (Art. 37.5), antérieure au 1^{er} janvier 1890, un seul rang infraspécifique est admis, il est considéré comme étant celui d'une variété, à moins que cela soit contraire aux déclarations de l'auteur dans la même publication.

37.5. En matière d'indication de rang, toutes les publications paraissant sous le même titre et par le même auteur, telles que les différentes parties d'une flore parues à différents moments (mais pas dans différentes éditions du même ouvrage), doivent être considérées comme un tout, et toute déclaration y incluse désignant le rang des taxons compris dans l'ouvrage doit être considérée comme si elle avait été publiée avec le premier fascicule.

Ex. 6. Dans le *Handbuch* de Link (1829–1833) le terme désignant le rang "O." (ordo) a été utilisé dans les trois volumes. Ces noms d'ordres ne peuvent pas être considérés comme ayant été publiés en tant que noms de familles (Art. 18.2) parce que le terme famille a été utilisé pour *Agaricaceae* et *Tremellaceae* sous l'ordre *Fungi* dans le vol. 3 (pp. 272, 337 ; voir l'Art. 18 Note 3). Ceci s'applique à tous les trois volumes du *Handbuch* même si le vol. 3 a été publié postérieurement (juillet–29 septembre 1833) aux vols. 1 et 2 (4–11 juillet 1829).

37.6. Un nom n'est pas validement publié s'il est donné à un taxon dont le rang est en même temps indiqué par une désignation mal placée, contrairement à l'Art. 5. Un tel mauvais placement comprend, p. ex., des formes divisées en variétés, des espèces contenant des genres, et des

genres contenant des familles ou des tribus (mais voir l'Art. F.4.1).

37.7. Seuls les noms publiés avec des termes indiquant le rang qui doivent être éliminés de manière à obtenir une séquence correcte doivent être considérés comme non validement publiés. Dans les cas où les termes sont intervertis, p. ex. famille-ordre, et qu'une séquence correcte peut être obtenue en retirant le terme indiquant le rang, les noms à aucun rang sont validement publiés à moins que l'un soit un rang secondaire (Art. 4.1) et l'autre soit un rang principal (Art. 3.1.), p. ex. famille-genre-tribu, auquel cas seuls les noms publiés au rang secondaire ne sont pas validement publiés.

Ex. 7. "Sectio *Orontiaceae*" (Brown, Prodr. : 337. 1810) n'est pas un nom validement publié, parce que Brown a appliqué de façon non conforme le terme "sectio" à un rang supérieur au genre.

Ex. 8. "Tribus *Involuta*" et "tribus *Brevipedunculata*" (Huth dans Bot. Jahrb. Syst. 20 : 365, 368. 1895) ne sont pas des noms validement publiés, parce que Huth a appliqué de façon non conforme le terme "tribus" à un rang inférieur à la section, dans le genre *Delphinium*.

i Note 1. L'utilisation consécutive du même terme désignant un rang dans une séquence taxonomique ne représente pas des termes désignant des rangs mal placés.

Ex. 9. Danser (dans Recueil Trav. Bot. Néerl. 18 : 125–210. 1921) a publié dix noms de nouvelles sous-espèces dans un traitement de *Polygonum* dans lequel il reconnaissait des sous-espèces (indiquées par des chiffres romains) à l'intérieur de sous-espèces (indiquées par des chiffres arabes). Ceci ne représente pas des termes désignant des rangs mal placés, l'Art. 37.6 ne s'applique pas, et les noms sont validement publiés.

37.8. Les situations où le même terme ou un terme équivalent désignant un rang est utilisé à plus d'une position non consécutive dans la séquence taxonomique représente un usage informel de termes désignant un rang. Les noms publiés avec de tels termes désignant un rang sont considérés comme sans rang (voir les Art. 37.1 et 37.3, voir aussi l'Art. 16 Note 1).

Ex. 10. Les noms publiés avec le terme "series" par Bentham & Hooker (Gen. Pl. 1–3. 1862–1883) sont considérés sans rang parce que ce terme a été utilisé à sept positions hiérarchiques différentes dans la séquence taxonomique. En conséquence, la séquence dans *Rhynchospora* (3 : 1058–1060. 1883) genre-"séries"-section ne contient pas de terme désignant un rang mal placé.

SECTION 2

LES NOMS DE NOUVEAUX TAXONS

ARTICLE 38

38.1. Afin d'être validement publié, un nom d'un nouveau taxon (voir l'Art. 6.9) doit (a) être accompagné par une description ou une diagnose du taxon (voir aussi les Art. 38.7 et 38.8) ou, si aucune n'est fournie dans le protologue, par une référence (voir l'Art. 38.13) à une description ou une diagnose effectivement et précédemment publiée (sous réserve des dispositions des Art. 13.4 et H.9 ; voir aussi les Art. 14.9 et 14.14) ; et (b) être conforme aux dispositions pertinentes des Art. 32–45 et F.4–F.5.

i Note 1. Une exception à l'Art. 38.1

38.2. Une diagnose d'un taxon est un énoncé de ce qui dans l'esprit de son auteur distingue le taxon d'autres taxons.

- Ex. 1.** "*Egeria*" (Néraud in Gaudichaud, Voy. Uranie, Bot. : 25, 28. 1826) a été publié sans description ni diagnose ni référence à l'une ou l'autre antérieure (et c'est donc un nomen nudum); il n'a pas été validement publié.
- Ex. 2.** "*Loranthus macrosolen*" parut initialement sans description ni diagnose sur des étiquettes imprimées distribuées aux environs de 1843 avec la Sect. II, No. 529, 1288, des spécimens d'herbier de Schimper "Abyssinische Reise". Le nom *L. macrosolen* Steud. ex A. Rich. (Tent. Fl. Abyss. 1 : 340. 1848) a été validement publié lorsque Richard en a fourni une description.
- *Ex. 3.** Dans Don, *Sweet's Hortus britannicus*, éd. 3 (1839), pour chaque espèce énumérée, la couleur de la fleur, la durée de vie de la plante, et une traduction en anglais de l'épithète spécifique sont fournies sous forme de tableau. Dans bien des genres la couleur de la fleur et la durée de vie peuvent être identiques pour toutes les espèces et il est évident que leur mention n'équivaut pas à une description ou une diagnose en permettant la validation. Les noms de nouveaux taxons apparaissant dans cet ouvrage ne sont, en conséquence, pas validement publiés, à l'exception de quelques cas où référence est faite à des descriptions ou des diagnoses antérieures.
- Ex. 4.** "*Crepis praemorsa* subsp. *tatrensis*" (Dvořák & Dadáková dans *Biologia* (Bratislava) 32 : 755. 1977) a paru avec "a subsp. *praemorsa* karyotipo achaeniorumque longitudine praecipue differt". Cette indication précise les caractères par lesquels les deux taxons diffèrent mais pas comment ces caractères diffèrent et en cela ne satisfait pas l'exigence de l'Art. 38.1(a) pour "une description ou une diagnose".
- Ex. 5.** Le nom de genre *Epilichen* Clem. (Gen. Fungi : 69, 174. 1909) est validement publié grâce au caractère de la clé "parasitic on lichens" (par opposition avec "saprophytic" pour *Karschia*) et la diagnose latine "*Karschia lichenicola*", se référant à la capacité de l'espèce incluse autrefois incluse dans *Karschia* de pousser sur des lichens. Ces indications, dans l'opinion de Clements, distinguaient le genre des autres, bien que la livraison d'une si maigre diagnose ne soit pas une bonne pratique.
- Ex. 6.** Le protologue de *Iresine borschii* Zumaya & Flores Oliv. (dans *Willdenowia* 46 : 166. 2016) contient à la fois une diagnose moléculaire et une diagnose morphologique. Les deux sont des diagnoses parce qu'elles indiquent comment les caractères de la nouvelle espèce, dans l'opinion des auteurs, diffèrent de ceux d'autres taxons.

i Note 2. Alors qu'une diagnose doit comprendre un ou plusieurs énoncés descriptifs (Art. 38.2 et 38.3), une description validante (Art. 38.1) ne doit pas être diagnostique.

38.3. Les exigences de l'Art. 38.1(a) ne sont pas remplies par des indications décrivant des propriétés telles que des caractéristiques purement esthétiques, économiques, un usage médicinal ou culinaire, une importance culturelle, des techniques culturelles, une origine géographique, ou un âge géologique.

- Ex. 7.** "*Musa basjoo*" (Siebold in Verh. Bat. Genootsch. Kunsten 12 : 18. 1830) parut avec "Ex insulis Luikiu introducta, vix asperitati hiemis resistens. Ex foliis linteum, praesertim in insulis Luikiu ac quibusdam insulis provinciae Satzuma conficitur. Est haud dubie linteum, quod Philippinis incolis audit Nippis". Cet énoncé donne une information sur l'usage économique (la toile de lin est faite à partir de feuilles), la rusticité en culture (survit à peine à l'hiver), et l'origine géographique (introduit des îles Ryukyu), mais parce qu'il n'y a aucune information descriptive sur les "feuilles", le seul caractère mentionné, il ne satisfait pas à l'exigence de l'Art. 38.1(a) pour "une description ou une diagnose". *Musa basjoo* Siebold & Zucc. ex Linum a été validement publié ultérieurement dans *Linum* (Sintei Somoku Dzusetu [Illustrated Flora of Japan], ed. 2, 3 : ad t. 1. 1874) avec des détails floraux et une description en japonais.

38.4. Lorsqu'il y a un doute sur le fait qu'une déclaration descriptive satisfasse à l'exigence de l'Art. 38.1(a) pour une "description ou une diagnose", une demande d'arbitrage peut être soumise au Comité Général, qui en référera pour examen au comité d'experts du groupe taxonomique concerné (voir Div. III Prov. 2.2, 7.9 et 7.10). Une recommandation du Comité, que le nom concerné soit ou non validement publié, peut ensuite être transmise à un Congrès International

de Botanique et, si ratifiée, deviendra une décision contraignante avec effet rétroactif. Ces décisions contraignantes sont énumérées dans l'Annexe VI.

Ex. 8. *Ascomycota* Caval.-Sm. (dans Biol. Rev. 73 : 247. 1998, as "*Ascomycota* Berkeley 1857 stat. nov.") a été publié en tant que le nom d'un phylum avec la diagnose "sporaes intracellulares". Comme Cavalier-Smith (l.c.) n'a pas fourni une référence complète et directe à la publication de Berkeley (Intr. Crypt. Bot. : 270. 1857) du nom *Ascomycetes* [pas *Ascomycota*], la publication valide de *Ascomycota* est dépendante de sa conformité aux exigences de l'Art. 38.1(a), et une demande fut faite pour une décision contraignante selon l'Art. 38.4. Le Comité de nomenclature pour les champignons conclut (dans Taxon 59 : 292. 2010) que les exigences de l'Art. 38.1(a) étaient remplies de manière minimale et recommanda dans une décision contraignante qu'*Ascomycota* soit considéré comme validement publié. Ceci a été approuvé par le Comité Général (dans Taxon 60 : 1212. 2011) et ratifié par le XVIII International Botanical Congress à Melbourne en 2011 (voir l'Annexe VI).

Ex. 9. *Brugmansia aurea* Harrison (Florid. Cab. & Florist's Mag. 5 : 144. 1837) a été décrit dans un compte-rendu d'une visite de jardin comprenant "plants about two feet high [plantes d'environ deux pieds de haut]" avec des fleurs "about the size of the *B. sanguinea*, but of fine rich golden yellow colour [d'à peu près la taille de *B. sanguinea*, mais d'une belle couleur soutenue jaune doré]", et était comparé avec "an inferior kind . . . the flowers of which are of a dull buff colour [une sorte inférieure . . . dont les fleurs sont d'une couleur chamois terne]". Une décision contraignante a été rendue déclarant que le nom est validement publié (voir l'Annexe VI).

38.5. Les noms d'un genre et d'une espèce peuvent être validement publiés simultanément par la fourniture d'une unique description (descriptio generico-specifica) ou diagnose, même si elle était prévue comme uniquement générique ou spécifique, si toutes les conditions suivantes sont remplies : (a) au moment de sa description le genre est monotypique (voir l'Art. 38.6) ; (b) aucun autre nom (à quelque rang que ce soit) n'a été précédemment validement publié en se fondant sur le même type ; et (c) les noms du genre et de l'espèce répondent par ailleurs aux conditions requises pour une publication valide. Une descriptio generico-specifica doit accompagner les noms des taxons décrits ; la référence à une description ou diagnose antérieure n'est pas acceptable.

38.6. Aux fins de l'Art. 38.5, un genre monotypique est un genre pour lequel un seul binôme est validement publié même si l'auteur peut avoir indiqué que d'autres espèces peuvent être rattachées au genre.

Ex. 10. Nylander (dans Flora 62 : 353. 1879) a décrit l'espèce nouvelle "*Anema nummulariellum*" dans un nouveau genre "*Anema*" sans fournir une description générique ou une diagnose. Parce que dans la même publication (l.c. : 354. 1879) il écrivait "Affine *Anemati nummulario* (DR.) Nyl., . . .", qui était une tentative de nouvelle combinaison dans "*Anema*" basée sur *Collema nummularium* Dufour ex Durieu & Mont. (Expl. Sci. Algérie 1 : 200. 1846–1847), aucune de ses désignations n'a été validement publiée. Les noms ont été validement publiés ultérieurement par Forssell (Beitr. Gloeolich. : 40, 91, 93. 1885).

Ex. 11. Les noms *Kedarnatha* P. K. Mukh. & Constance (dans Brittonia 38 : 147. 1986) et *K. sanctuarii* P. K. Mukh. & Constance, le second désignant l'unique nouvelle espèce du genre nouveau, sont tous deux validement publiés bien qu'une description latine ne soit fournie que pour le nom de genre.

Ex. 12. *Piptolepis phillyreoides* Benth. (Pl. Hartw. : 29. 1840) était une nouvelle espèce attribuée au genre monotypique nouveau *Piptolepis*. Les deux noms ont été validement publiés avec une description générique et spécifique combinée.

Ex. 13. En publiant "*Phaelypea*" sans description ou diagnose générique, Browne (Civ. Nat. Hist. Jamaica : 269. 1756) y a inclu et décrit une seule espèce, mais il donna à l'espèce un nom en forme de phrase nominale qui ne constitue pas un binôme validement publié. L'Art. 38.5 ne s'applique donc pas et "*Phaelypea*" n'est pas un nom validement publié.

38.7. Aux fins de l'Art. 38.5, avant le 1^{er} janvier 1908, une illustration avec analyse (voir les Art. 38.9 et 38.10) est acceptable à la place d'une description ou d'une diagnose écrite.

Ex. 14. Le nom de genre *Philgamia* Baill. (dans Grandidier, Hist. Phys. Madagascar 35 : t. 265. 1894) a été validement publié parce qu'il a paru sur une planche avec analyse de l'unique espèce incluse, *P. hibernioides* Baill.

38.8. Le nom d'une espèce nouvelle ou d'un taxon infraspécifique nouveau publié avant le 1^{er} janvier 1908 peut être validement publié même s'il est accompagné seulement d'une illustration avec analyse (voir les Art. 38.9 et 38.10).

Ex. 15. Quand "*Polypodium subulatum*" (Vellozo, Fl. Flumin. Icon. 11 : ad t. 67. 1831) a été publié, seule une illustration d'une partie d'une fronde fut présentée, sans analyse, ce dessin ne remplit donc pas les dispositions de l'Art. 38.8 et la désignation n'a pas été validement publiée ici. Le nom *P. subulatum* Vell. a été validement publié lorsque les descriptions d'espèces de fougères de Vellozo parurent (dans Arch. Mus. Nac. Rio de Janeiro 5 : 447. 1881).

38.9. Aux fins de ce Code, une analyse est une figure ou un groupe de figures, généralement séparées de l'illustration principale de l'organisme (quoique généralement sur la même page ou planche), montrant des détails utiles à leur identification, avec ou sans une légende séparée (voir aussi l'Art. 38.10).

Ex. 16. *Panax nossibiensis* Drake (dans Grandidier, Hist. Phys. Madagascar 35 : t. 406. 1897) a été validement publié sur une planche avec une analyse qui comprend des détails de la structure de la fleur.

38.10. Pour des organismes autres que des plantes vasculaires, des figures uniques montrant des détails utiles à leur identification sont considérées comme des illustrations avec analyse (voir aussi l'Art. 38.9).

Ex. 17. *Eunotia gibbosa* Grunow (dans Van Heurck, Syn. Diatom Belgique : t. 35, fig. 13. 1881), un nom d'une diatomée, a été validement publié par la fourniture d'une figure d'une seule valve.

38.11. Aux fins de la publication valide d'un nom d'un nouveau taxon, la référence à une description ou une diagnose précédemment et effectivement publiée est restreinte de la manière suivante : (a) pour un nom d'une famille ou d'une subdivision d'une famille, la description ou la diagnose antérieure doit être celle d'une famille ou d'une subdivision d'une famille ; (b) pour un nom d'un genre ou d'une subdivision d'un genre, la description ou la diagnose antérieure doit être celle d'un genre ou d'une subdivision d'un genre ; et (c) pour un nom d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique, la description ou la diagnose antérieure doit être celle d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique (mais voir l'Art. 38.12).

Ex. 18. "*Pseudoditrichaceae* fam. nov." (Steere & Iwatsuki dans Canad. J. Bot. 52 : 701. 1974) n'a pas été un nom d'une famille validement publié dans la mesure où il n'y avait pas de description ou de diagnose en latin ni de référence à l'une ou l'une autre, mais seulement la mention de l'unique genre et de l'unique espèce inclus (voir l'Art. 36.2), en tant que "*Pseudoditrichum mirabile* gen. et sp. nov.", les noms de celle-ci furent les deux validement publiés en vertu de l'Art. 38.5 par une unique diagnose latine.

Ex. 19. *Scirpoides* Ség. (Pl. Veron. Suppl. : 73. 1754) a été publié sans description ou diagnose générique. Il a été validement publié par référence indirecte (grâce au titre du livre et à une déclaration générale dans la préface) à la diagnose générique et à des références directes supplémentaires dans Séguier (Pl. Veron. 1 : 117. 1745).

Ex. 20. Parce que l'Art. 38.11 ne fixe aucune restriction sur les noms à des rangs plus hauts que la famille, *Eucommiales* Nêmejc ex Cronquist (Integr. Syst. Class. Fl. Pl. : 182. 1981) a été validement publié par Cronquist, qui a fourni une référence complète et directe à la description latine associée au genre *Eucommia* Oliv. (dans Hooker's Icon. Pl. 20 : ad t. 1950. 1890).

38.12. Un nom d'une nouvelle espèce peut être validement publié par la référence (directe ou indirecte; voir les Art. 38.13 et 38.14) à une description ou une diagnose d'un genre, si les conditions suivantes sont satisfaites : (a) le nom du genre a été précédemment et validement publié simultanément avec sa description ou sa diagnose et (b) ni l'auteur du nom du genre ni l'auteur du nom de l'espèce n'indiquent que plus d'une espèce appartient au genre en question.

Ex. 21. *Trilepisium* Thouars (Gen. Nov. Madagasc. : 22. 1806) a été validé par une description générique mais sans mention d'un nom d'espèce. *Trilepisium madagascariense* DC. (Prodr. 2 : 639. 1825) a été proposé ultérieurement sans description ou diagnose de l'espèce et avec le nom de genre suivi par une référence à Thouars. Ni l'un ni l'autre des auteurs n'a fourni d'indication portant à croire à la présence de plus d'une espèce dans le genre. Le nom de l'espèce de Candolle est en conséquence validement publié.

38.13. Aux fins de publication valide d'un nom d'un nouveau taxon, la référence à une description ou diagnose précédemment et effectivement publiée peut être directe ou indirecte (Art. 38.14). Pour les noms publiés dès le 1^{er} janvier 1953 inclus, la référence doit, par contre, être complète et directe comme spécifié à l'Art. 41.5.

38.14. Une référence indirecte est une indication évidente (si cryptique), donnée en citant le nom d'un auteur ou par tout autre moyen, qu'une description ou une diagnose précédemment et effectivement publiée s'applique.

Ex. 22. "*Kratzmannia*" (Opiz dans Berchtold & Opiz, Oekon.-Techn. Fl. Böhm. 1 : 398. 1836) a été publié avec une diagnose, mais n'a pas été expressément accepté par l'auteur et par conséquent n'a pas été validement publié selon l'Art. 36.1(a). *Kratzmannia* Opiz (Seznam : 56. 1852), manquant d'une description ou d'une diagnose, est cependant accepté définitivement et la citation "*Kratzmannia* O." constitue une référence indirecte à la diagnose d'Opiz publiée en 1836.

Recommandation 38A

38A.1. Un nom d'un nouveau taxon ne devrait pas être validé seulement par une référence à une description ou une diagnose publiée avant 1753.

Recommandation 38B

38B.1. Lorsqu'une description est fournie pour la publication valide du nom d'un nouveau taxon, une diagnose séparée devrait aussi être présentée.

38B.2. Lorsqu'aucune diagnose séparée n'est fournie, la description de n'importe quel nouveau taxon devrait mentionner les points sur lesquels le taxon diffère des autres.

Recommandation 38C

38C.1. En nommant un nouveau taxon, les auteurs ne devraient pas adopter un nom qui été précédemment mais pas validement publié pour un taxon différent.

Recommandation 38D

38D.1. En décrivant ou en effectuant la diagnose de nouveaux taxons, les auteurs devraient, si possible, fournir des figures avec des détails de structure propres à en faciliter l'identification.

38D.2. Dans la légende des figures, les auteurs devraient indiquer le ou les spécimens sur lesquels elles sont basées (voir aussi la Rec. 8A.2).

38D.3. Les auteurs devraient indiquer avec clarté et précision l'échelle des figures qu'ils publient.

Recommandation 38E

38E.1. Les descriptions ou les diagnostics de nouveaux taxons d'organismes parasites, particulièrement des champignons, devraient toujours être accompagnées par l'indication des hôtes. Les hôtes devraient être désignés par leurs noms scientifiques et pas seulement par des noms dans des langues modernes, dont l'application est souvent équivoque.

ARTICLE 39

39.1. Pour être validement publié, un nom d'un nouveau taxon (algues et fossiles exceptés) publié entre le 1^{er} janvier 1935 et le 31 décembre 2011 inclus, doit être accompagné par une description ou une diagnose latine ou par une référence (voir l'Art. 38.13) à une description ou une diagnose latine précédemment et effectivement publiée (mais voir l'Art. H.9; pour des fossiles voir l'Art. 43.1; pour des algues voir l'Art. 44.1).

Ex. 1. *Arabis* "Sekt. *Brassicoturritis* O. E. Schulz" et *A.* "Sekt. *Brassicarabis* O. E. Schulz" (dans Engler & Prantl, Nat. Pflanzenfam., ed. 2, 17b : 543–544. 1936), publiés avec des descriptions ou des diagnostics en allemand mais pas en latin, ne sont pas des noms validement publiés.

Ex. 2. "*Schiedea gregoriana*" (Degener, Fl. Hawaiiensis, fam. 119. 9 avril 1936) était accompagné d'une description en anglais mais pas en latin, et en conséquence n'est pas un nom validement publié. *Schiedea kealiae* Caum & Hosaka (dans Occas. Pap. Bernice Pauahi Mus. 11(23) : 3. 10 avril 1936), dont le type est une partie du matériel utilisé par Degener, est accompagné d'une description latine et est validement publié.

Ex. 3. *Alyssum flahaultianum* Emb., d'abord publié sans description ou diagnose latine (dans Bull. Soc. Hist. Nat. Maroc 15 : 199. 1936), a été validement publié de façon posthume lorsqu'une traduction latine de la description originale d'Emberger en français a été fournie (dans Willdenowia 15 : 62–63. 1985).

39.2. Pour être validement publié, un nom d'un nouveau taxon publié dès le 1^{er} janvier 2012 inclus doit être accompagné par une description ou une diagnose en latin ou en anglais ou par référence (voir l'Art. 38.13) à une description ou une diagnose validement publiée précédemment (pour les fossiles voir aussi l'Art. 43.1).

Recommandation 39A

39A.1. Les auteurs qui publient des noms de taxons nouveaux devraient donner ou citer une description complète en latin ou en anglais en plus de la diagnose.

ARTICLE 40

40.1. La publication dès le 1^{er} janvier 1958 du nom d'un nouveau taxon au rang de genre ou en-dessous est valide seulement si le type du nom est indiqué (voir les Art. 7–10; mais voir l'Art. H.9 Note 1 pour les noms de certains hybrides).

40.2. Pour le nom d'une nouvelle espèce ou d'un nouveau taxon infraspécifique, l'indication du type comme requis par l'Art. 40.1 peut être réalisée par la référence à une récolte complète, ou à une partie de celle-ci, même si elle consiste en deux ou plusieurs spécimens comme définis dans l'Art. 8 (voir aussi l'Art. 40.7).

Ex. 1. Quand Cheng a décrit "*Gnetum cleistostachyum*" (dans Acta Phytotax. Sin. 13 (4) : 89. 1975) le nom n'a pas été validement publié parce que deux récoltes ont été désignées comme des types : *K. H. Tsai 142* (comme "♀ Typus") et *X. Jiang 127* (comme "♂ Typus").

i Note 1. Quand le type est indiqué par référence à une récolte complète, ou une partie de celle-ci, qui consiste en plus d'un spécimen, ces spécimens sont des syntypes (voir l'Art. 9.6).

Ex. 2. Le protologue de *Laurentia frontidentata* E. Wimm. (dans Engler, Pflanzenr. IV. 276 (Heft 108) : 855. 1968) inclut la déclaration du type "*E. Esterhuysen* No. 17070! Typus - Pret., Bol." Le nom est validement publié parce qu'une seule récolte est citée, malgré la mention de spécimens dupliqués (syntypes) dans deux herbiers différents, et l'Art. 40.7 ne s'applique pas.

Ex. 3. Radcliffe-Smith (dans Gen. Croton. Madag. Comoro : 169. 2016) indiquait le type de *Croton nitidulus* var. *acuminatus* Radcl.-Sm. comme "*Cours 4871* (holotypus P)". On trouve dans l'herbier de P quatre doubles de *Cours 4871*. Le nom est validement publié parce qu'une unique récolte déposée dans un seul herbier était indiquée comme type. Les spécimens sont des syntypes, et l'un d'eux a été subséquemment désigné comme le lectotype par Berry & al. (dans Phytokeys 90 : 69. 2017).

40.3. Pour le nom d'un nouveau genre ou d'une nouvelle subdivision de genre, une référence (directe ou indirecte) au nom d'une seule espèce, ou la citation de l'holotype ou du lectotype d'un seul nom d'espèce publié antérieurement ou simultanément, même si cet élément n'est pas explicitement désigné comme type, est acceptable comme indication du type (voir aussi l'Art. 10.8 ; mais voir l'Art. 40.6). Aux fins de l'Art. 40.1, la mention d'un seul spécimen ou récolte (Art. 40.2) ou d'une illustration, même si cet élément n'est pas explicitement désigné comme type, est acceptable comme indication du type du nom de la nouvelle espèce ou du taxon infraspécifique (mais voir l'Art. 40.6).

Ex. 4. "*Baloghia pininsularis*" fut publié par Guillaumin (dans Mém. Mus. Natl. Hist. Nat., B, Bot. 8 : 260. 1962) avec deux récoltes citées : *Baumann 13813* et *Baumann 13823*. Parce que l'auteur n'a pas désigné l'un des deux comme le type, la désignation n'a pas été validement publiée. La publication valide du nom *B. pininsularis* Guillaumin a été effectuée lorsque McPherson & Tirel (Fl. Nouv.-Calédonie & Dépend. 14 : 58. 1987) écrit "Lectotype (désigné ici) : *Baumann-Bodenheim 13823* (P ! ; iso-, Z)" fournissant ainsi une référence complète et directe à la description latine de Guillaumin (Art. 33.1 ; voir l'Art. 46 Ex. 22) ; l'utilisation du terme "lectotype" par McPherson & Tirel est corrigéable en "holotype" selon l'Art. 9.10.

i Note 2. La simple citation d'une localité ne constitue pas la mention d'un seul spécimen ou d'une seule récolte. La référence concrète à certains détails relatifs au type réel est requise, tels que le nom du collecteur ou le numéro de récolte ou la date, ou l'identifiant unique du spécimen.

i Note 3. Les cultures d'algues et de champignons préservées dans un état métaboliquement inactif sont acceptables comme types (Art. 8.4 ; voir aussi la Rec. 8B et l'Art. 40.8).

40.4. Aux fins de l'Art. 40.1, le type d'un nom d'une nouvelle espèce ou d'un taxon infraspécifique (fossiles exceptés : voir l'Art. 8.5) peut être une illustration avant le 1^{er} janvier 2007 ; dès cette date incluse, le type doit être un spécimen (à l'exception du cas prévu à l'Art. 40.5).

Ex. 5. "*Dendrobium sibuyanense*" (voir l'Art. 8 Ex. 11) a été décrit à partir d'une collection vivante indiquée comme holotype et n'a donc pas été validement publié. Il n'a pas été validement publié ensuite, lorsque Lubag-Arquiza & Christenson (dans Orchid Digest. 70 : 174. 2006) désignèrent comme "lectotype" un dessin publié, en contradiction avec l'Art. 40.6, qui ne permet pas l'utilisation du terme "lectotype" dans le processus de nomination d'une nouvelle espèce à partir du 1^{er} janvier 1990. La publication valide n'a non plus pas été effectuée quand Clements & Cootes (dans OrchideenJ. 16 : 27–28. 2009) publièrent "*Euphlebium sibuyanense*" pour ce taxon parce qu'après le 1^{er} janvier 2007 leur indication de ce dessin comme holotype était exclue par l'Art. 40.4.

40.5. Aux fins de l'Art. 40.1, le type d'un nom d'une nouvelle espèce ou d'un nouveau taxon infraspécifique d'algues ou de champignons microscopiques (fossiles exceptés : voir l'Art. 8.5) peut être une illustration effectivement publiée s'il y a des difficultés techniques de conservation ou

s'il est impossible de préserver un spécimen qui montrerait les particularités attribuées au taxon par l'auteur du nom.

- Ex. 6.** Lücking & Moncada (dans *Fungal Diversity* 84 : 119–138. 2017) introduisirent "*Lawreymyces*" et sept noms envisagés d'espèces microfongiques en utilisant des représentations de séquences de bases d'ADN diagnostiques issues de la région Internal Transcribed Spacer (ITS) comme types prévus. Ces représentations ne sont pas des illustrations selon l'Art. 6.1 note de bas de page parce qu'elles ne décrivent pas des caractères des organismes et, par conséquent, les noms prévus ne sont pas validement publiés.

40.6. Pour le nom d'un nouveau taxon au rang de genre ou en-dessous publié dès le 1^{er} janvier 1990 inclus, l'indication du type doit inclure l'un des mots "typus" ou "holotypus", ou son abréviation, ou son équivalent en langage moderne (voir aussi les Recs. 40A.1 et 40A.4). Mais dans le cas du nom d'un nouveau genre monotypique (comme défini dans l'Art. 38.6) ou d'une sous-division d'un genre avec le nom simultanément publié d'une nouvelle espèce, l'indication du type du nom d'espèce est suffisante.

- Ex. 7.** Lorsque Stephenson décrivit "*Sedum mucizonia* (Ortega) Raym.-Hamet subsp. *urceolatum*" (dans *Cact. Succ. J.* (Los Angeles) 64 : 234. 1992) le nom n'as pas été validement publié parce qu'il manquait dans le protologue l'indication "typus" ou "holotypus", ou leur abréviation, ou leur équivalent dans une langue moderne, une exigence pour les noms publiés dès le 1^{er} janvier 1990.

40.7. Pour le nom d'une nouvelle espèce ou d'un taxon infraspécifique publié dès le 1^{er} janvier 1990 dont le type est un spécimen ou une illustration non publiée, l'unique herbier, collection, ou institution dans lequel le type est conservé doit être spécifié (voir aussi la Rec. 40A.5 et l'Art. 40A.6).

- Ex. 8.** Dans le protologue de *Setaria excurrans* var. *leviflora* Keng ex S. L. Chen (dans *Bull. Nanjing Bot. Gard.* 1988–1989 : 3. 1990) la récolte *Guangxi Team 4088* a été indiquée comme "模式" ["type"] et l'herbier où le type est conservé a été spécifié comme "中国科学院植物研究所本室" [Herbarium, Institute of Botany, The Chinese Academy of Sciences], c'est-à-dire PE.

i Note 4. L'indication de l'herbier, de la collection ou de l'institution peut être faite sous forme abrégée, p. ex. comme indiqué dans l'Index Herbariorum (<http://sweetgum.nybg.org/science/ih/>) ou dans le *World directory of collections of cultures of microorganisms*.

- Ex. 9.** Quand 't Hart a décrit "*Sedum eriocarpum* subsp. *spathulifolium*" (dans *Ot Sist. Bot. Dergisi* 2 (2) : 7. 1995) le nom n'a pas été validement publié parce qu'aucun herbier, collection ou institution dans lequel le spécimen holotype était conservé n'a été spécifié. La publication valide a été effectuée quand 't Hart (dans *Strid & Tan, Fl. Hellen.* 2 : 325. 2002) a écrit "Type ... 't Hart HRT-27104... (U)" tout en fournissant une référence complète et directe à sa diagnose latine précédemment publiée (Art. 33.1).

40.8. Pour le nom d'une nouvelle espèce ou d'un nouveau taxon infraspécifique publié dès le 1^{er} janvier 2019 inclus dont le type est une culture, le protologue doit inclure une déclaration disant que la culture est préservée dans un état métaboliquement inactif.

Recommandation 40A

- 40A.1.** L'indication du type nomenclatural devrait suivre immédiatement la description ou la diagnose et devrait inclure le mot latin "typus" ou "holotypus".
- 40A.2.** Les auteurs proposant des noms de nouvelles familles ou de subdivisions de familles sont priés de s'assurer que le nom de genre à partir duquel le nom est formé est lui-même effectivement typifié (voir les Art. 7 et 10), si nécessaire en désignant un type pour le nom de genre selon les dispositions appropriées des Art. 7 et 10 (voir aussi la Rec. 40A.3).

- 40A.3.** Pour le nom d'un nouveau genre ou d'une subdivision de genre, les auteurs devraient citer le type du nom de l'espèce (voir les Art. 7-9) qui fournit le type (Art. 10.1) du nouveau nom et, si nécessaire, désignent le type de ce nom d'espèce selon les dispositions appropriées des Art. 7 et 9.
- 40A.4.** Les détails du spécimen type du nom d'une nouvelle espèce ou d'un nouveau taxon infraspécifique devraient être publiés en alphabet latin.
- 40A.5.** La spécification de l'herbier, de la collection ou de l'institution de dépôt devrait être suivie par tout numéro disponible identifiant de manière permanente et sans ambiguïté le spécimen holotype.
- Ex. 1.** Le type de *Sladenia integrifolia* Y. M. Shui & W. H. Chen (dans Novon 12 : 539. 2002) a été désigné comme "*Mo Ming-Zhong, Mao Rong-Hua & Yu Zhi-Yong 05* (holotype, KUN 0735701; isotypes, MO, PE)", où KUN No. 0735701 est l'identifiant unique de l'échantillon holotype dans l'herbier du Kunming Institute of Botany (KUN).
- 40A.6.** La citation de l'herbier, de la collection ou de l'institution de dépôt devrait employer l'un des standards mentionnés dans l'Art. 40 Note 4 ou, lorsque ces standards n'ont pas de forme abrégée, devrait être donnée de manière complète avec la localisation.

SECTION 3

NOUVELLES COMBINAISONS, NOMS À DE NOUVEAUX RANGS, NOMS DE REMPLACEMENT

ARTICLE 41

- 41.1.** Pour être validement publié, une nouvelle combinaison, un nom à un nouveau rang, ou un nom de remplacement doit être accompagné par une référence au basionyme ou au synonyme remplacé (voir les Art. 6.10 et 6.11).
- 41.2.** Afin de publier validement une nouvelle combinaison, un nom à un nouveau rang, ou un nom de remplacement, les restrictions suivantes s'appliquent : (a) pour un nom d'une famille ou d'une subdivision d'une famille, le basionyme ou le synonyme remplacé doit être un nom d'une famille ou d'une sous-division d'une famille; (b) pour un nom d'un genre ou d'une subdivision d'un genre, le basionyme ou le synonyme remplacé doit être un nom d'un genre ou d'une sous-division d'un genre; et (c) pour un nom d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique, le basionyme ou le synonyme remplacé doit être un nom d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique.
- Ex. 1.** *Thuspeinanta* T. Durand (Index Gen. Phan. : 703. 1888) est un nom de remplacement pour *Tapeinanthus* Boiss. ex Benth. (dans Candolle, Prodr. 12 : 436. 1848) non Herb. (Amaryllidaceae : 190. 1837); *Aspalathoides* (DC). K. Koch (Hort. Dendrol. : 242. 1853) est basé sur *Anthyllis* sect. *Aspalathoides* DC. (Prodr. 2 : 169. 1825).
- Ex. 2.** Presl n'a pas validement publié "*Cuscuteae*" (dans Presl & Presl, Delic. Prag. : 87. 1822) comme le nom d'une famille (voir "*Praemonenda*", pp. [3-4]) basé sur *Cuscutales* Bercht. & J. Presl (Přir. Rostlin : 247. 1820, '*Cuscuteae*') parce que ce dernier est le nom d'un ordre (voir l'Art. 18 *Ex. 5).
- 41.3.** Avant le 1^{er} janvier 1953 une référence indirecte (voir l'Art. 38.14) à un basionyme ou à un synonyme remplacé est suffisante pour la publication valide d'une nouvelle combinaison, d'un nom à un nouveau rang, ou d'un nom de remplacement. Ainsi, des erreurs dans la citation du basionyme ou du synonyme remplacé, ou dans la citation d'auteur (Art. 46), n'affecte pas la publication valide de tels noms.
- Ex. 3.** Dans une liste de noms par Masamune (dans Bot. Mag. (Tokyo) 51 : 234. 1937), *Persicaria runcinata* a été attribué à "(Hamilt.)" mais sans plus d'informations. Auparavant, le nom *Polygonum*

runcinatum avait été validement publié par Don (Prodr. Fl. Nepal. : 73. 1825) et attribué à "Hamilton MSS." La mention par Masamune de "Hamilt." est considérée comme une référence indirecte au basionyme publié par Don, et ainsi la nouvelle combinaison *Persicaria runcinata* (Buch.-Ham. ex D. Don) Masam. a été validement publiée.

- Ex. 4.** Opiz a validement publié le nom à un nouveau rang *Hemisphace* (Benth). Opiz (Seznam : 50. 1852) en écrivant "*Hemisphace* Benth.", ce qui est considéré comme une référence indirecte au basionyme *Salvia* sect. *Hemisphace* Benth. (Labiata. Gen. Spec. : 193. 1833).
- Ex. 5.** La nouvelle combinaison *Cymbopogon martini* (Roxb.) Will. Watson (dans Gaz. N.-W. Prov. India 10 : 392. 1882) est validement publiée par la notation énigmatique "309", qui, suivant l'explication donnée en tête de la même page, représente le numéro d'ordre de l'espèce (*Andropogon martini* Roxb.) dans Steudel (Syn. Pl. Glumac. 1 : 388. 1854). Bien que la référence au basionyme *A. martini* soit indirecte, il n'existe aucune ambiguïté (mais voir l'Art. 33 Ex. 1 ; voir aussi la Rec. 60C.1).
- Ex. 6.** Miller (1768), dans la préface au *The gardeners dictionary*, ed. 8, déclarait qu'il avait "now applied Linnaeus's method entirely except in such particulars . . . [désormais appliqué la méthode de Linné entièrement sauf dans certains cas...]", pour lesquels il a donné des exemples. Dans le corps du texte, il s'est souvent référé à des genres de Linné dans ses propres titres génériques, p. ex. *Cactus* L. [pro parte] sous *Opuntia* Mill. Par conséquent, une référence implicite à un binôme de Linné peut être supposée lorsqu'il y a lieu, et les binômes du Miller sont acceptés comme de nouvelles combinaisons (p. ex. *O. ficus-indica* (L.) Mill., basé sur *C. ficus-indica* L.) ou des noms de remplacement (p. ex. *O. vulgaris* Mill., basé sur *C. opuntia* L. : les deux noms ayant la référence "*Opuntia vulgo herbariorum*" de Bauhin & Cherler en commun).
- Ex. 7.** Haines (Forest Fl. Chota Nagpur : 530. 1910) publia le nom *Dioscorea belophylla*, il attribua le nom à "Voight". Précédemment, Prain (Bengal Pl. 2 : 1065, 1067. 1903) avait validement publié *D. nummularia* var. *belophylla* Prain, citant "Voigt (sp.)", une référence apparente au nomen nudum "*Dioscorea belophylla*" (Voigt, Hort. Suburb. Calcutt. : 653. 1845). La mention par Haines de "Voight" est considérée comme une référence indirecte au nom de variété de Prain, et ainsi *D. belophylla* (Prain) Haines a été validement publié comme une nouvelle combinaison et un nouveau nom à un nouveau rang.
- Ex. 8.** *Cortinarius collinitus* var. *trivialis* (J. E. Lange) A. H. Sm. (dans *Lloydia* 7 : 175. 1944) a été validement publié comme une nouvelle combinaison basée sur *C. trivialis* J. E. Lange (Fl. Agaric. Danic. 5(Taxon. Consp.) : iii 1940), même si Smith la référait au basionyme en tant que "*C. trivialis* Lange 'Studies,' pt. 10 : 24. 1935", dont ce nom n'a pas été validement publié parce que Lange omit de produire une description ou une diagnose latine.
- 41.4.** Si, pour un nom d'un genre ou d'un taxon de rang inférieur publié avant le 1^{er} janvier 1953, aucune référence à un basionyme n'a été donnée, alors que les conditions pour sa publication valide en tant que nom d'un nouveau taxon ou d'un nom de remplacement sont satisfaites, ce nom est néanmoins traité comme une nouvelle combinaison ou un nom à un nouveau rang si c'était là l'intention présumée de l'auteur et qu'un potentiel basionyme (Art. 6.10) s'appliquant au même taxon existe.
- Ex. 9.** Dans *Der Führer in die Pilzkunde* de Kummer (1871) la note (p. 12) expliquant que l'auteur avait l'intention d'adopter au rang générique les subdivisions d'*Agaricus* alors en usage, qui à cette époque étaient celles de Fries, et la disposition générale de l'œuvre qui suit fidèlement celle de Fries, ont été considérées comme fournissant une référence indirecte aux noms antérieurs des "tribues" de Fries en tant que basionymes (voir l'Art. F.4.1). Bien que cela ait été l'intention présumée de Kummer, il n'a en réalité pas mentionné Fries, et il est douteux qu'il ait donné quelque référence que ce se soit, même indirecte, à un basionyme. Cependant, alors même que l'Art. 41.3 n'est pas considéré comme satisfait, Kummer fournit des diagnoses dans une clé et de ce fait satisfaisait les conditions pour la publication valide des noms de nouveaux taxons, l'Art. 41.4 statue que les noms comme *Hypholoma* (Fr. : Fr.) P. Kumm. et *H. fasciculare* (Huds. : Fr.) P. Kumm. doivent être acceptés comme de nouvelles combinaisons ou des noms à un nouveau rang basés sur les noms correspondant de Fries (ici : *A. "tribus"* [sans rang] *Hypholoma* Fr. : Fr. et *A. fascicularis* Huds. : Fr.).

- Ex. 10.** *Scaevola taccada* a été validement publié par Roxburgh (Hort. Bengal. : 15. 1814) uniquement par la référence à une illustration dans Rheede (Hort. Malab. 4 : t. 59. 1683) qui est associée à une description d'espèce. Parce que la même illustration a été citée dans le protologue d'un nom précédemment publié *Lobelia taccada* Gaertn. (Fruct. Sem. Pl. 1 : 119. 1788) et que les deux noms s'appliquent à la même espèce, *S. taccada* est traité comme une nouvelle combinaison, *S. taccada* (Gaertn.) Roxb., et non pas comme le nom d'une nouvelle espèce, même s'il n'y a aucune référence dans le protologue de Roxburgh, ni de manière directe ni indirecte, à *L. taccada*.
- Ex. 11.** Quand Moench (Methodus : 272. 1794) a décrit *Chamaecrista*, il ne s'est pas référé à *Cassia* [sans rang] *Chamaecrista* L. (Sp. Pl. : 379. 1753; voir l'Art. 32 Ex. 1) mais a employé son épithète comme le nom de genre et a inclus son type, *Cassia chamaecrista* L. (cité dans la synonymie). Par conséquent, il a publié un nom à un nouveau rang, *Chamaecrista* (L.) Moench, et non pas un nom d'un nouveau genre.
- Ex. 12.** *Cololejeunea* a été publié par Stephani (dans Hedwigia 30 : 208. 1891) pour un taxon qui avait été précédemment décrit en tant que *Lejeunea* subg. *Cololejeunea* Spruce (dans Trans. & Proc. Bot. Soc. Edinburgh 15 : 79, 291. 1884) mais sans même une référence indirecte à la publication antérieure de Spruce. Parce que Stephani produisit une description de *C. elegans* Steph. qui selon l'Art. 38.5 est acceptable en tant que descriptio generico-specifica, il satisfait aux exigences pour une publication valide de *Cololejeunea* comme le nom d'un nouveau genre monotypique. En vertu de l'Art. 41.4, *Cololejeunea* doit donc être traité comme un nom à un nouveau rang, *Cololejeunea* (Spruce) Steph., basé sur le nom du sous-genre de Spruce.
- Ex. 13.** Lorsque Sampaio a publié "*Psoroma murale* Samp." (dans Bol. Real Soc. Esp. Hist. Nat. 27 : 142. 1927), il a adopté l'épithète de *Lichen muralis* Schreb. (Spic. Fl. Lips. : 130. 1771), un nom appliqué au même taxon, sans se référer à ce nom soit directement soit indirectement. Il a cité dans la synonymie *Lecanora saxicola* (Pollich) Ach. (Lichenogr. Universalis : 431. 1810), qui est basé sur *Lichen saxicola* Pollich (Hist. Pl. Palat. 3 : 225. 1777). En vertu de l'Art. 41.4, *Psoroma murale* (Schreb.) Samp. est traité comme une nouvelle combinaison basée sur *Lichen muralis*; sinon il constituerait un nom de remplacement validement publié mais illégitime pour *Lichen saxicola*.
- 41.5.** Dès le 1^{er} janvier 1953 inclus, une nouvelle combinaison, un nom à un nouveau rang, ou un nom de remplacement n'est validement publié que si son basionyme ou son synonyme remplacé est clairement indiqué et qu'une référence complète et directe à son auteur et au lieu de publication valide est donnée, incluant la référence à la page ou la planche et la date (mais voir les Art. 41.61 et 41.8). Dès le 1^{er} janvier 2007 inclus, une nouvelle combinaison, un nom à un nouveau rang, ou un nom de remplacement n'est pas publié validement à moins que son basionyme ou son synonyme remplacé soit cité.
- Ex. 14.** En transférant *Ectocarpus mucronatus* D. A. Saunders à *Giffordia*, Kjeldsen & Phinney (dans Madroño 22 : 90. 27 avril 1973) ont cité le basionyme et son auteur, mais sans référence au lieu de sa publication valide. Plus tard (dans Madroño 22 : 154. 2 juillet 1973) ils ont validé le binôme *G. mucronata* (D. A. Saunders) Kjeldsen & H. K. Phinney en donnant une référence complète et directe au lieu de publication valide du basionyme.



Note 1. Aux fins de l'Art. 41.5, une référence à la page (pour les publications avec une pagination continue) est une référence à la page à laquelle ou aux pages auxquelles le basionyme ou le synonyme remplacé a été validement publié ou à laquelle ou auxquelles le protologue apparaît, mais pas comme l'indication de la pagination de la publication entière, à moins qu'elle ne coïncide avec celle du protologue.

- Ex. 15.** En proposant "*Cylindrocladium infestans*", Peerally (dans Mycotaxon 40 : 337. 1991) a cité le basionyme comme "*Cylindrocladiella infestans* Boesew., Can. J. Bot. 60 : 2288–2294. 1982". Parce que cette citation mentionne la pagination de la publication entière de Boeswinkel, et pas seulement celle du protologue du basionyme prévu, la combinaison n'a pas été validement publiée par Peerally.
- Ex. 16.** La nouvelle combinaison *Conophytum marginatum* subsp. *littlewoodii* (L. Bolus) S. A. Hammer (Dumpling & His Wife : New Views Gen. Conophytum : 181. 2002), parce qu'elle a été faite avant le 1^{er} janvier 2007, a été validement publiée bien que Hammer n'ait pas cité le basionyme (C.

littlewoodii L. Bolus) mais l'ait uniquement indiqué en donnant une référence complète et directe à sa place de publication valide.

41.6. Pour des noms publiés dès le 1^{er} janvier 1953 inclus, les erreurs dans la citation du basionyme ou du synonyme remplacé, y compris la citation incorrecte de l'auteur (Art. 46), mais pas les omissions (Art. 41.5), n'invalident pas la publication d'une combinaison nouvelle, d'un nom à un nouveau rang, ou d'un nom de remplacement.

Ex. 17. *Aronia arbutifolia* var. *nigra* (Willd.) F. Seym. (Fl. New England : 308. 1969) a été publié comme une nouvelle combinaison "Based on *Mespilus arbutifolia* L. var. *nigra* Willd., in Sp. Pl. 2 : 1013. 1800. [Fondée sur *Mespilus arbutifolia* L. var. *nigra* Willd., in Sp. Pl. 2 : 1013. 1800.]" Willdenow a traité ces plantes dans le genre *Pyrus*, pas *Mespilus*, et la publication est de 1799, pas de 1800 ; ces erreurs de citation n'invalident pas la publication de la combinaison nouvelle.

Ex. 18. Le nom à un nouveau rang *Agropyron desertorum* var. *pilosiusculum* (Melderis) H. L. Yang (dans Kuo, Fl. Reipubl. Popularis Sin. 9(3) : 113. 1987) a été par mégarde mais valablement publié par Yang, qui a écrit "*Agropyron desertorum*... var. *pilosiusculum* Meld. dans Norlindh, Fl. Mong. Steppe. 1 : 121. 1949", qui constitue une référence complète et directe au basionyme, *A. desertorum* f. *pilosiusculum* Melderis, malgré l'erreur dans la citation du terme désignant le rang.

Ex. 19. *Nekemias grossedentata* (Hand.-Mazz.) J. Wen & Z. L. Nie (dans PhytoKeys 42 : 16. 2014) a été publié comme une nouvelle combinaison, avec le basionyme cité comme "*Ampelopsis cantoniensis* var. *grossedentata* Hand.-Mazz., Sitzungsber. Kaiserl. Akad. Wiss., Math.-Naturwiss. Cl., Abt. 1, 59 : 105. 1877". Le lieu réel de publication du basionyme cité était Anz. Akad. Wiss. Wien, Math.-Naturwiss. Kl. 59 : 105. 1922. Ces erreurs de citation (nom du périodique et date) n'empêchent pas la publication valide de la nouvelle combinaison.

41.7. Le simple renvoi à l'*Index kewensis*, l'*Index of fungi*, ou à tout ouvrage autre que celui dans lequel le nom a été valablement publié ne constitue pas une référence complète et directe au lieu de publication d'un nom (mais voir l'Art. 41.8).

Ex. 20. "*Leptosiphon croceus* (Eastw.) J. M. Porter & L. A. Johnson, comb. nov." (dans Aliso 19 : 80. 2000) a été publié avec la citation du basionyme "*Linanthus croceus* Eastw., Pl. hartw. p. 325. 1849." Parce que le lieu réel de publication de *Linanthus croceus* était Bot. Gaz. 37 : 442-443. 1904, la combinaison de Porter & Johnson n'a pas été valablement publiée.

Ex. 21. Ciferri (dans Mycopathol. Mycol. Appl. 7 : 86-89. 1954), en ayant l'intention de proposer 142 combinaisons nouvelles dans *Meliola*, a omis les références aux lieux de publication des basionymes, indiquant qu'elles pouvaient être trouvées dans les listes de Petrak ou dans l'*Index of fungi* ; aucune de ces combinaisons n'a été valablement publiée. De la même façon, Grumann (Cat. Lich. Germ. : 18. 1963) introduisit une combinaison nouvelle avec la forme *Lecanora campestris* f. "*pseudistera* (Nyl.) Grumm. c.n. – *L. p.* Nyl., Z 5 : 521", où "Z 5" signifiait Zahlbruckner (Cat. Lich. Univ., vol. 5 : 521. 1928), publication dans laquelle se trouvait la citation complète du basionyme *Lecanora pseudistera* Nyl. ; la combinaison de Grumann n'a pas été valablement publiée.

i Note 2. Aux fins de l'Art. 41.7 une publication électronique non paginée ou paginée indépendamment et une version postérieure avec la pagination définitive ne sont pas considérées comme étant des publications différentes (voir l'Art. 30 Note 1).

Note 3. Un nouveau nom publié pour un taxon précédemment connu sous un nom mésappliqué est toujours le nom d'un nouveau taxon et doit donc être conforme aux exigences des Art. 32-45 et F.4-F.5 pour la publication valide d'un tel nom. Cette procédure ne doit pas être confondue avec la publication d'un nom de remplacement pour un nom valablement publié mais illégitime (Art. 58.1), pour lequel le type est nécessairement le même que celui du synonyme remplacé (Art. 7.4).

Ex. 22. *Sadleria hillebrandii* Rob. (dans Bull. Torrey Bot. Club 40 : 226. 1913) a été introduit en tant que "nom. nov." pour "*Sadleria pallida* Hilleb. Fl. Haw. Is. 582. 1888. Non Hook. & Arn. Bot.

Beech. 75. 1832." Puisque les exigences pour la publication valide étaient satisfaites (avant 1935, la simple référence à une description ou une diagnose antérieure dans n'importe quelle langue était suffisante), *S. hillebrandii* est le nom d'une nouvelle espèce validé par la description d'Hillebrand du taxon auquel il a mésappliqué le nom *S. pallida* Hook. & Arn., et non comme un nom de remplacement comme spécifié par Robinson (voir l'Art. 6.14).

Ex. 23. "*Juncus bufonius* var. *occidentalis*" (Hermann dans U.S. Forest Serv., Techn. Rep. RM-18 : 14. 1975) a été publié comme un "nom. et stat. nov." pour *J. sphaerocarpus* "auct. Am., non Nees". Puisqu'il n'y a ni description ou diagnose latine, ni indication du type, ni référence à n'importe quelle publication antérieure fournissant ces éléments requis, le nom n'est pas validement publié.

41.8. Dès le 1^{er} janvier 1953 inclus, dans n'importe lequel des cas suivants, la référence complète et directe à un ouvrage autre que celui dans lequel le basionyme ou le synonyme remplacé a été validement publié est traitée comme une erreur à corriger, n'affectant pas la publication valide d'une nouvelle combinaison, d'un nom à un nouveau rang, ou d'un nom de remplacement :

- (a) si le basionyme ou le synonyme remplacé réel a été validement publié précédemment au nom ou à l'isonyme postérieur cité en tant que tel, mais dans la publication citée, dans laquelle toutes les conditions pour la publication valide du nom cité sont satisfaites, il n'y a aucune référence, en association avec ce nom, au lieu de publication valide du vrai basionyme ou synonyme remplacé ;
- (b) si l'impossibilité de citer le lieu de publication valide du basionyme ou du synonyme remplacé est justifiée par le point de départ nomenclatural ultérieur pour le groupe concerné (Art. 13.1), ou par le décalage en remontant le temps de la date de départ pour certains champignons ;
- (c) si la nouvelle combinaison résultante ou le nom à un nouveau rang est par ailleurs validement publié comme un (légitime ou illégitime) nom de remplacement ; ou
- (d) si une nouvelle combinaison résultante, un nom à un nouveau rang ou un nom de remplacement est par ailleurs le nom validement publié d'un nouveau taxon.

Ex. 24. (a) La combinaison *Trichipteris kalbreyeri* a été proposée par Tryon (dans Contr. Gray Herb. 200 : 45. 1970) avec une référence complète et directe à "*Alsophila Kalbreyeri* C. Chr. Ind. Fil. 44. 1905". Ceci, cependant, n'est pas le lieu de publication valide du basionyme souhaité, qui avait été publié, avec le même type, par Baker (1892 ; voir l'Art. 6 Ex. 1). Comme Christensen n'a fourni aucune référence à la publication antérieure de Baker, l'erreur de citation de Tryon n'affecte pas la publication valide de sa nouvelle combinaison, qui est citée en tant que *T. kalbreyeri* (Baker) R. M. Tryon.

Ex. 25. (a) La nouvelle combinaison prévue de "*Machaerina iridifolia*" fut proposée par Koyama (dans Bot. Mag. (Tokyo) 69 : 64. 1956) avec une référence complète et directe à "*Cladium iridifolium* Baker, Flor. Maurit. 424 (1877)". Cependant, *C. iridifolium* avait été proposé par Baker comme une nouvelle combinaison basée sur *Scirpus iridifolius* Bory (Voy. Îles Afrique 2 : 94. 1804). Comme Baker a fourni une référence explicite à Bory, l'Art. 41.8(a) ne s'applique pas et la combinaison sous *Machaerina* n'a pas été validement publiée par Koyama.

Ex. 26. (b) La combinaison *Lasiobelonium corticale* a été proposée par Raitviir (dans Scripta Mycol. 9 : 106. 1980) avec une référence complète et directe à *Peziza corticalis* dans Fries (Syst. Mycol. 2 : 96. 1822). Celle-ci, cependant, n'est pas le lieu de publication valide du basionyme, qui, selon le Code en vigueur en 1980, était dans Mérat (Nouv. Fl. Env. Paris, ed. 2, 1 : 22. 1821), et selon le Code actuel est dans Persoon (Observ. Mycol. 1 : 28. 1796). L'erreur de citation de Raitviir est partiellement expliquée par le décalage en arrière dans le temps de la date de départ de quelques champignons et partiellement par l'absence d'une référence à Mérat dans l'ouvrage de Fries, et n'invalidé donc pas la publication valide de la combinaison nouvelle, qui est citée en tant que *L. corticale* (Pers. : Fr.) Raitv.

Ex. 27. (b) *Malvidae* C. Y. Wu (dans Acta Phytotax. Sin. 40 : 306. 2002) a été validement publié comme un nom à un nouveau rang basé sur *Malvaceae* Juss. (Gen. Pl. : 271. 1789), même si Wu l'a

citée comme le basionyme de "*Malvaceae*" (Adanson, Fam. Pl. 2 : 390. 1763). L'erreur de citation de Wu, expliquée par le point de départ nomenclatural ultérieur des noms supra-génériques des *Spermatophyta* et des *Pteridophyta* (Art. 13.1(a)), n'empêche pas la publication valide du nom à un nouveau rang.

- Ex. 28.** (c) La nouvelle combinaison *Mirabilis laevis* subsp. *glutinosa* a été proposée par Murray (dans *Kalmia* 13 : 32. 1983) avec une référence complète et directe à "*Mirabilis glutinosa* A. Nels., Proc. Biol. Soc. Wash. 17 : 92 (1904)" comme basionyme prévu. Celui-ci, cependant, ne peut pas être un basionyme parce qu'il est un homonyme postérieur illégitime de *M. glutinosa* Kuntze (Revis. Gen. Pl. 3 : 265. 1898) ; il est aussi le synonyme remplacé d'*Hesperonia glutinosa* Standl. (dans Contr. U. S. Natl. Herb. 12 : 365. 1909). Selon l'Art. 41.8(c), Murray a validement publié une nouvelle combinaison basée sur *H. glutinosa*, parce qu'autrement il aurait dû publier un nom de remplacement pour *M. glutinosa*. Le nom doit donc être cité comme *M. laevis* subsp. *glutinosa* (Standl). A. E. Murray.
- Ex. 29.** (c) La nouvelle combinaison *Tillandsia barclayana* var. *minor* a été proposée par Butcher (dans *Bromeliaceae* 43(6) : 5. 2009) avec une référence, mais pas complète et directe, à *Vriesea barclayana* var. *minor* Gilmartin (dans *Phytologia* 16 : 164. 1968). Butcher a aussi fourni une référence complète et directe à *T. lateritia* André ("BASIONYM : *Tillandsia lateritia* Andre, Enum. Bromel. 6. 13 Dec 1888 ; Revue Hort. 60 : 566. 16 Dec 1888"), qui est le synonyme remplacé de *V. barclayana* var. *minor*. Selon l'Art. 41.8(c), *T. barclayana* var. *minor* (Gilmartin) Butcher a été validement publié comme une nouvelle combinaison basée sur *V. barclayana* var. *minor* parce qu'il aurait autrement été publié comme un nom de remplacement pour *T. lateritia*.
- Ex. 30.** (d) Quand Koyama publia la nouvelle combinaison *Carex henryi* (C. B. Clarke) T. Koyama (dans *Jap. J. Bot.* 15 : 175. 1956), il cita le basionyme, *C. longicuris* var. *henryi* C. B. Clarke (dans *J. Linn. Soc., Bot.* 36 : 295. 1903), avec une référence complète et directe non pas à l'ouvrage dans lequel le nom a été validement publié, mais à un ouvrage ultérieur (Kükenthal in Engler, *Pflanzenr.* IV. 20 (Heft 38) : 603. 1909), dans lequel le nom était accompagné d'une diagnose latine. La référence de Koyama à Kükenthal est traitée comme une erreur à corriger, n'affectant pas la publication de la nouvelle combinaison *C. henryi*, parce qu'autrement le nom aurait été validement publié comme le nom d'une nouvelle espèce par référence directe à la diagnose latine de Kükenthal (Art. 38.1(a)).

Recommandation 41A

- 41A.1.** La référence complète et directe au lieu de publication d'un basionyme ou d'un synonyme remplacé devrait suivre immédiatement la combinaison nouvelle, le nom à un nouveau rang ou le nom de remplacement proposés. Elle ne devrait pas être fournie par une simple renvoi à la bibliographie en fin de publication ou à d'autres parties de la même publication, p. ex. par l'emploi d'abréviations comme "loc. cit." ou "op. cit."
- 41A.2.** En l'absence de tradition établie, si les publications ne sont pas paginées, les numéros de page devraient être référencés entre parenthèses carrées.
- Ex. 1.** Le nom *Crocus antalyensioides* Rukšāns a été publié électroniquement dans l'*International Rock Gardener* (ISSN 2053-7557), Volume 64, avril 2015, dans un format PDF (Portable Document Format), sans numéros de page insérés dans les pages finales de la publication. La référence devrait être citée ainsi *Int. Rock Gard.* 64 : [6]. 2015.

SECTION 4

NOMS DANS DES GROUPES PARTICULIERS

ARTICLE 42

- 42.1.** Les institutions intéressées, en particulier celles qui ont une expertise dans l'indexation nomenclaturale, peuvent prétendre à être reconnues comme dépôts nomenclaturaux en vertu de ce

Code. Un dépôt nomenclatural prend en charge, pour des catégories d'organismes spécifiées, l'enregistrement de nouveautés nomenclaturales (Art. 6 Note 4) et/ou n'importe quel acte nomenclatural (Art. 34.1 note de bas de page).

42.2. Les demandes de reconnaissance en tant que dépôts nomenclaturaux pour des organismes autres que des champignons (pour les champignons voir l'Art. F.5.3) sont à adresser au Comité Général, qui réfèrera les demandes au Comité sur l'Enregistrement (Registration Committee) (voir la Div. III Disp. 7.13) et agira en fonction de ses recommandations. Précédant de telles recommandations, les procédures et modalités de l'enregistrement, et la définition du périmètre, seront développées en consultation avec le ou les demandeurs, le Comité sur l'Enregistrement, et le ou les Comités permanents sur la Nomenclature pour le ou les groupes concernés, et largement divulgué parmi la communauté scientifique; un test public d'au moins une année doit avoir démontré que la procédure fonctionne de manière efficiente et robuste. Le Comité Général a le pouvoir de suspendre ou révoquer une demande accordée.

42.3. L'enregistrement peut être pro actif et/ou synchrone et/ou rétrospectif; c'est-à-dire qu'il peut intervenir avant et/ou simultanément et/ou après la publication valide d'une nouveauté nomenclaturale (Art. 6 Note 4) ou la publication effective de n'importe quel acte nomenclatural (Art. 34.1 note de pas de page).

i Note 1. Pour les procédures dans lesquelles l'enregistrement pro actif de nouveautés nomenclaturales fonctionne, voir les Art. F.5.1 et F.5.2, appropriés pour les noms d'organismes traités comme des champignons, incluant les champignons fossiles et les champignons lichénisés.

Article 43

43.1. Pour être validement publié, le nom d'un nouveau taxon fossile publié dès le 1^{er} janvier 1996 inclus, doit être accompagné d'une description ou d'une diagnose en latin ou en anglais ou par une référence (voir l'Art. 38.13) à une description ou une diagnose effectivement publiée auparavant en latin ou en anglais.

i Note 1. Comme l'Art. 39.1 ne s'applique pas aux noms de taxons fossiles, une description ou une diagnose validantes (voir l'Art. 38) dans n'importe quelle langue est acceptable pour eux avant 1996.

43.2. Un nom d'un nouveau genre fossile ou d'un nouveau taxon fossile d'un rang inférieur publié dès le 1^{er} janvier 1912 inclus n'est validement publié que s'il est accompagné d'une illustration ou d'une figure montrant les caractères essentiels, ou d'une référence à une illustration ou une figure publiée de façon effective antérieurement. À cette fin, dans le cas d'un nom de genre fossile ou de la subdivision d'un genre fossile, la citation de, ou la référence (directe ou indirecte) à, un nom d'une espèce fossile validement publié dès le 1^{er} janvier 1912 inclus suffira.

Ex. 1. "*Laconiella*", quand il a été publié par Krasser (dans Akad. Wiss. Wien Sitzungsber., Math.-Naturwiss. Kl. Abt. 1, 129 : 16. 1920), ne comprenait qu'une seule espèce, dont le nom prévu, "*Laconiella sardinica*", n'a pas été validement publié dans la mesure où aucune illustration ou figure ou référence à une illustration ou figure effectivement publiée précédemment n'a été fournie. "*Laconiella*" n'est par conséquent pas un nom de genre validement publié.

Ex. 2. *Batodendron* Chachlov (dans Izv. Sibirsk. Otd. Geol. Komiteta 2(5) : 9, fig. 23–25. 1921) a été publié avec une description et des illustrations. Bien que le nouveau genre fossile n'incluait aucun nom d'espèce, son nom est validement publié (bien qu'il soit un homonyme illégitime postérieur du nom de genre non fossile *Batodendron* Nutt. in Trans. Amer. Philos. Soc., ser. 2, 8 : 261. 1842).

43.3. Un nom d'une nouvelle espèce fossile ou d'un taxon fossile infraspécifique publié dès le 1^{er} janvier 2001 inclus n'est validement publié que si au moins une des illustrations validantes est identifiée comme représentant le spécimen type (voir aussi l'Art. 9.15).

- i Note 2.** Une nouveauté nomenclaturale appliquée à un taxon fossile de champignon et publiée dès le 1^{er} janvier 2013 doit satisfaire aux Art. F.5.1 et F.5.2 afin d'être validement publiée.

ARTICLE 44

- 44.1.** Afin d'être validement publié, un nom d'un nouveau taxon d'algue non-fossile publié entre le 1^{er} janvier 1958 inclus et le 31 décembre 2011 inclus, doit être accompagné par une description ou une diagnose latine ou par une référence (voir l'Art. 38.13) à une description ou une diagnose latine précédemment et effectivement publiée.

- i Note 1.** Comme l'Art. 39.1 ne s'applique pas aux noms de taxons d'algues, une description ou une diagnose validante (voir l'Art. 38) dans n'importe quelle langue est acceptable pour eux avant 1958.

- Ex. 1.** Bien que *Neoptilota* Kylin (Gatt. Rhodophyc. : 392. 1956) n'ait été accompagné que d'une description en allemand, c'est un nom validement publié puisqu'il s'applique à une algue et a été publié avant 1958.

- 44.2.** Dès le 1^{er} janvier 1958 inclus, le nom d'une nouvelle espèce ou d'un nouveau taxon infraspécifique d'algues non-fossiles n'est validement publié que s'il est accompagné d'une illustration ou d'une figure montrant les caractères morphologiques distinctifs, ou par une référence à une telle illustration ou figure effectivement publiée antérieurement.

Recommandation 44A

- 44A.1.** L'illustration ou la figure requise par l'Art. 44.2 devrait être préparée à partir des spécimens réels, de préférence en incluant l'holotype.

ARTICLE 45

- 45.1.** Si un taxon initialement assigné à un groupe non régi par ce *Code* est traité comme appartenant aux algues ou aux champignons, tous ses noms ne doivent satisfaire qu'aux exigences de l'autre *Code* applicable que l'auteur a utilisé à un statut équivalent à celui d'une publication valide aux termes du présent *Code* (voir cependant les Art. 54 et F.6.1, concernant l'homonymie). Le *Code* employé par l'auteur est déterminé par la preuve interne, sans tenir compte de quelque revendication que ce soit de l'auteur quant au groupe d'organismes auquel le taxon est assigné. Cependant, un nom issu de la nomenclature zoologique conformément au Principe de Coordination n'est pas validement publié selon ce *Code* à moins et jusqu'à ce qu'il apparaisse finalement dans une publication comme le nom accepté d'un taxon.

- Ex. 1.** *Amphiprora* Ehrenb. (dans Abh. Königl. Akad. Wiss. Berlin 1841 : 401, t. II(VI), fig. 28. 1843), disponible¹⁵ selon le *Code International de Nomenclature Zoologique* comme le nom d'un genre d'animaux, a été d'abord traité comme appartenant aux algues par Kützing (Kieselschal. Bacill. : 107. 1844). Selon le *Code International de Nomenclature pour les Algues, les Champignons et les Plantes*, *Amphiprora* est validement publié et date de 1843, non de 1844.

- Ex. 2.** *Petalodinium* Cachon & Cachon-Enj. (dans Protistologia 5 : 16. 1969) est disponible selon le *Code International de Nomenclature Zoologique* comme le nom d'un genre de dinoflagellés. Lorsque le taxon est traité comme appartenant aux algues, son nom est validement publié et conserve son autorat original et sa date originale bien que la publication originale soit dépourvue de description ou de diagnose latine (Art. 44.1).

¹⁵ Le mot "disponible" dans le *Code International de Nomenclature Zoologique* est équivalent à "validement publié" dans ce *Code*.

- Ex. 3.** *Prochlorothrix hollandica* Burger-Wiersma & al. (dans Int. J. Syst. Bacteriol. 39 : 256. 1989) a été publié en conformité avec le *Code International de Nomenclature des Procaryotes*. Lorsque le taxon est traité comme une algue, son nom est valablement publié et conserve son autorat original et sa date originale bien qu'il soit basé sur une culture vivante (Art. 8.4) et que la publication originale soit dépourvue de description ou de diagnose latine (Art. 44.1).
- Ex. 4.** *Labyrinthodictyon* Valkanov (dans Progr. Protozool. 3 : 373. 1969, '*Labyrinthodiction*') est disponible selon le *Code International de Nomenclature Zoologique* comme le nom d'un genre de rhizopodes. Lorsque le taxon est traité comme appartenant aux champignons, son nom est valablement publié et conserve son autorat original et sa date originale bien que la publication originale soit dépourvue de description ou de diagnose latine (Art. 39.1).
- Ex. 5.** *Protodiniferaceae* Kof. & Swezy (dans Mem. Univ. Calif. 5 : 111. 1921, '*Protodiniferidae*'), disponible sous le *Code International de Nomenclature Zoologique*, est valablement publié en tant que nom d'une famille d'algues et conserve son autorat original et sa date originale, mais avec la terminaison originale modifiée conformément aux Art. 18.4 et 32.2.
- Ex. 6.** *Pneumocystis* P. Delanoë & Delanoë (dans Compt. Rend. Hebd. Séances Acad. Sci. 155 : 660. 1912) a été publié comme un genre de "protozoaire" avec une description exprimant un doute quant à son statut générique, "Si celui-ci doit constituer un genre nouveau, nous proposons de lui donner le nom de *Pneumocystis Carinii*." En suivant l'Art. 36.1(b) *Pneumocystis* ne serait pas valablement publié, mais l'Art. 11.5.1 du *Code International de Nomenclature Zoologique* autorise une telle publication conditionnelle avant 1961. Donc, *Pneumocystis*, parce que c'est un nom disponible selon le *Code International de Nomenclature Zoologique*, est valablement publié selon l'Art. 45.1.
- Ex. 7.** *Pneumocystis jirovecii* Frenkel (dans Natl. Cancer Inst. Monogr. 43 : 16. 1976, '*jiroveci*'), traité comme un protozoaire, a été publié avec une description uniquement en anglais et sans désignation d'un type, mais cette première condition n'est pas un obstacle à la disponibilité selon l'Art. 72.3 et la Rec. 13B du *Code International de Nomenclature Zoologique* (voir la Rec. 13B) et la dernière n'est pas un obstacle en vertu de ce *Code* jusqu'à après 1999 (Art. 72.3). Donc, dès lors qu'il est considéré comme le nom d'un champignon, *P. jirovecii*, avec une terminaison corrigée (Art. 60.8), est valablement publié selon l'Art. 45.1. La publication ultérieure d'une diagnose latine et de l'indication du type par Frenkel (dans J. Eukaryot. Microbiol. 46 : 91S. 1999), qui traita l'espèce comme un champignon était nécessaire pour une publication valide suivant l'édition du *Code International de Nomenclature Botanique* en application à cette époque, mais ce n'est plus le cas; *P. jirovecii* date de 1976, pas de 1999.

i Note 1. Les noms de *Microsporidia* ne sont pas couverts par ce *Code* (voir Pré. 8 et l'Art. F.1.1) même quand les *Microsporidia* sont considérés comme des champignons.

i Note 2. Si un taxon initialement assigné à un groupe non couvert par ce *Code* est traité comme appartenant aux plantes (c'est-à-dire pas des algues ou des champignons), l'autorat et la date de chacun de ses noms sont déterminés par la première publication qui satisfasse aux exigences applicables des Art. 32–45 pour une publication valide.

CHAPITRE VI

CITATION

SECTION 1

CITATIONS D'AUTEUR

ARTICLE 46

46.1. Dans des publications, particulièrement celles traitant de taxonomie et de nomenclature, il peut être souhaitable, même quand aucune référence bibliographique au protologue n'est faite, de citer le ou les auteurs du nom concerné (voir aussi les Art. 22.1 et 26.1). Ce faisant, les règles suivantes s'appliquent.

Ex. 1. *Rosaceae* Juss. (Gen. Pl. : 334. 1789), *Rosa* L. (Sp. Pl. : 491. 1753), *Rosa gallica* L. (l.c. : 492. 1753), *Rosa gallica* var. *versicolor* L. (Sp. Pl., ed. 2 : 704. 1762), *Rosa gallica* L. var. *gallica*.

i Note 1. Le nom d'un taxon est attribué à le ou les auteurs de la publication dans lequel il apparaît (voir l'Art. 46.5) à moins qu'une ou plusieurs dispositions de l'Art. 46 ne le règle autrement.

46.2. Le nom d'un nouveau taxon est attribué à le ou les auteurs auxquels le nom a été attribué lorsque la description de validation ou la diagnose ont été simultanément attribuées ou associées sans équivoque à ce ou ces auteurs, même si l'autorité de la publication est différente. Une nouvelle combinaison, un nom à un nouveau rang, ou un nom de remplacement est attribué à l'auteur ou aux auteurs auxquels il a été attribué quand, dans la publication dans laquelle il apparaît, il est explicitement mentionné que le même auteur ou les mêmes auteurs ont contribué de quelque façon que ce soit à cette publication. L'Art. 46.5 nonobstant, l'autorité d'une nouveauté nomenclaturale est toujours acceptée comme attribuée, même si elle est différente de l'autorité de la publication, si au moins un auteur est commun aux deux.

Ex. 2. Le nom *Pinus longaeva* a été publié dans un article de Bailey (dans Ann. Missouri Bot. Gard. 57 : 243. 1971) et a été attribué à "D. K. Bailey". La description validante est associée sans équivoque à Bailey parce qu'il est l'auteur de la publication (voir la Note 5). Le nom est donc cité en tant que *P. longaeva* D. K. Bailey (voir aussi la Note 1).

Ex. 3. Wallich (Pl. Asiat. Rar. 3 : 66. 15 Aug 1832) attribua le nom *Aikinia brunonis* à lui-même ("Wall.") et, bien qu'il l'ait attribué à la fois la diagnose et la description à "Brown", l'attribution correcte est *A. brunonis* Wall. parce que Wallich est l'auteur de la publication et le nom n'est pas attribué à quelqu'un d'autre (voir la Note 1).

Ex. 4. Le nom *Viburnum ternatum* a été publié dans Sargent (Trees & Shrubs 2 : 37. 1907). Il était attribué à "Rehd.", et toute l'explication consacrée à l'espèce était signée "Alfred Rehder" à la fin de l'article. Le nom, en conséquence, se cite *V. ternatum* Rehder.

Ex. 5. Dans un article d'Hilliard & Burt (dans Notes Roy. Bot. Gard. Edinburgh 43 : 365. 1986), les noms de nouvelles espèces de *Schoenoxiphium*, incluant *S. altum*, ont été attribués à Kukkonen, précédé

par une déclaration "The following diagnostic descriptions of new species have been supplied by Dr. I. Kukkonen in order to make the names available for use" ("Les descriptions diagnostiques suivantes d'espèces nouvelles ont été fournies par le Dr. I. Kukkonen afin de rendre ces noms disponibles pour leur utilisation"). En conséquence le nom est cité comme *S. altum* Kukkonen.

- Ex. 6.** Dans Torrey & Gray (Fl. N. Amer. 1 : 198. 1838) les noms *Calyptridium* et *C. monandrum* ont été attribués à "Nutt. Mss.", et les descriptions figuraient entre guillemets pour indiquer que Nuttall les avait écrites, comme indiqué en remerciement dans la préface. Les noms sont donc cités comme *Calyptridium* Nutt. et *C. monandrum* Nutt.
- Ex. 7.** En publiant *Eucryphiaceae* (dans Bot. Zeitung (Berlin) 6 : 130. 1848) l'auteur par ailleurs sans nom "W.", dans un revue de la *Flora chilena* de Gay (1845–1854), a écrit "wird die Gattung *Eucryphia* als Typus einer neuen Familie, der *Eucryphiaceae*, angesehen [le genre *Eucryphia* sera vu comme le type d'une nouvelle famille, les *Eucryphiaceae*]", attribuant ainsi à la fois le nom et sa description de validation à Gay (Fl. Chil. 1 : 348. 1846), qui avait employé la désignation "Eucrifiaées" (voir l'Art. 18.4). Le nom est donc cité comme *Eucryphiaceae* Gay.
- Ex. 8.** Quand Candolle (Essai Propr. Méd. Pl., ed. 2 : 87. 1816) écrivit "*Elaeocarpeae*. Juss., Ann. Mus. 11, p. 233" il attribua le nom à Jussieu et, pour le valider, utilisa la diagnose de Jussieu d'une famille sans nom (dans Ann. Mus. Natl. Hist. Nat. 11 : 233. 1808). Le nom est donc cité comme *Elaeocarpaceae* Juss., nom. cons. (voir l'Annexe IIB), non pas *Elaeocarpaceae* "Juss. ex DC."
- Ex. 9.** Green (Census Vasc. Pl. W. Australia, ed. 2 : 6. 1985) attribua la nouvelle combinaison *Neotysonia phyllostegia* à Wilson et ailleurs dans la même publication le remercia pour sa collaboration. Le nom se cite donc *N. phyllostegia* (F. Muell.) Paul G. Wilson.
- Ex. 10.** L'autorité de *Sophora tomentosa* subsp. *occidentalis* (L.) Brummitt (dans Kirkia 5 : 265. 1966) est acceptée comme attribuée à l'origine, bien que la nouvelle combinaison ait été publiée dans un papier écrit conjointement par Brummitt & Gillett.

i Note 2. Lorsque l'autorité d'un nom diffère de l'autorité de la publication dans laquelle il a été validement publié, l'une et l'autre sont parfois citées reliées par le mot "in". Dans un tel cas, "in" et ce qui le suit font partie d'une citation bibliographique qu'il vaut mieux omettre, à moins que le lieu de publication ne soit mentionné.

- Ex. 11.** Le nom et la description originale de *Verrucaria aethiobola* Wahlenb. (dans Acharius, Methodus, Suppl. : 17. 1803) avaient été publiés dans un paragraphe unique attribué à "Wahlenb. Msc." Le nom est donc cité comme *V. aethiobola* Wahlenb., non pas "Wahlenb. ex Ach." ni "Wahlenb. in Ach." (à moins qu'une citation bibliographique complète ne soit donnée), indépendamment de la description qui l'accompagnait fournie par Acharius.
- Ex. 12.** La nouvelle combinaison *Crepis lyrata* a été publiée dans le *Prodromus systematis naturalis regni vegetabilis* de Candolle (7 : 170. 1838), comme "*C. lyrata* (Froel. in litt. 1837)", et dans une note de bas de page à la p. 160 Candolle remerciait Froelich pour avoir été l'auteur de la description de la section appropriée de *Crepis* ("des Sectiones generis iv, v et vi, à cl. Froelich elaboratae sunt"). Le nom est donc cité comme *C. lyrata* (L.) Froel. ou *C. lyrata* (L.) Froel. in Candolle (suivi par une citation bibliographique de la publication), mais pas comme *C. lyrata* "(L.) Froel. ex DC."
- Ex. 13.** Le nom *Physma arnoldianum* a été publié dans un article signé par Arnold (dans Flora 41 : 94. 1858). Arnold proposait le nom "*Ph. Arnoldianum* Hepp. lit. 12. Decbr. 1857", et la description est immédiatement suivie par la mention "Hepp. in lit." Le nom est donc cité comme *P. arnoldianum* Hepp, non pas comme *P. arnoldianum* "Hepp ex Arnold". Comme Arnold est l'auteur de l'article, mais pas de l'ouvrage en entier (le périodique *Flora*), son nom n'est pas exigé même dans une citation bibliographique complète.

i Note 3. L'autorité d'un nom descriptif (Art. 16.1(b)) n'est pas modifiée si le nom est utilisé à un rang différent de celui auquel il a été d'abord validement publié parce qu'il n'est pas un nom à un nouveau rang (voir l'Art. 6 Note 3 ; voir aussi l'Art. 49.2).

Ex. 14. *Streptophyta* Caval.-Sm. (dans Lewin, *Origins of Plastids* : 340. 1993) a été initialement publié comme un nom au rang d'un infra-royaume (pour désigner un rang entre un sous-royaume et un phylum). Si le nom est utilisé au rang de phylum, il reste cité comme *Streptophyta* Caval.-Sm. (1993).

46.3. Aux fins de l'Art. 46, l'attribution est l'association directe du nom d'une ou de plusieurs personnes avec un nouveau nom ou une nouvelle description ou une nouvelle diagnose d'un taxon. La mention d'un auteur associée à un synonyme ne constitue pas l'attribution du nom accepté, ni la référence à un basionyme ou un synonyme remplacé (indépendamment de l'exactitude bibliographique) ni la référence à un homonyme.

Ex. 15. Le nom *Atropa sideroxyloides* a été publié dans Roemer & Schultes (*Syst. Veg.* 4 : 686. 1819), avec le nom et la diagnose dans un paragraphe unique suivi par "Reliq. Willd. MS." Comme ceci représente l'association directe de Willdenow avec à la fois le nom et la diagnose, le nom est cité comme *A. sideroxyloides* Willd., non pas comme *A. sideroxyloides* "Roem. et Schult." ni *A. sideroxyloides* "Willd. ex Roem. et Schult."

Ex. 16. *Sicyos triqueter* Moc. & Sessé ex Ser. (dans Candolle, *Prodr.* 3 : 309. 1830) a été attribué à Moçiño et Sessé par la mention de Seringe "*S. triqueter* (Moc. & Sessé, fl. mex. mss)". Cependant, *Malpighia emarginata* DC. (*Prodr.* 1 : 578. 1824) n'a pas été attribué à ces auteurs par la mention de Candolle "*M. emarginata* (fl. mex. ic. ined.)".

Ex. 17. *Lichen debilis* Sm. (dans Smith & Sowerby, *Engl. Bot.* 35 : t. 2462. 1812) n'a pas été attribué à Turner et Borrer par la citation de Smith "*Calicium debile*. Turn. and Borr. Mss." comme synonyme.

Ex. 18. Lorsque Opiz (1852) a écrit "*Hemisphace* Benth." il n'a pas attribué le nom de genre à Bentham, mais il a fourni une référence indirecte au basionyme, *Salvia* sect. *Hemisphace* Benth. (voir l'Art. 41 Ex. 4).

Ex. 19. Quand Brotherus (dans Engler & Prantl, *Nat. Pflanzenfam.* 1(3) : 875. 1907) publia "*Dichelodontium nitidum* Hook. fil. et Wils." il fournit une référence indirecte au basionyme, *Leucodon nitidus* Hook. f. & Wilson, et n'attribua pas la nouvelle combinaison à Hooker et Wilson. Il leur a, cependant, attribué le nom de son nouveau genre publié simultanément, *Dichelodontium* Hook. f. & Wilson ex Broth.

Ex. 20. Quand Sheh & Watson (dans Wu & al., *Fl. China* 14 : 72. 2005) écrivirent "*Bupleurum hamiltonii* var. *pacefulcrans* C. Y. Wu ex R. H. Shan & Yin Li, *Acta Phytotax. Sin.* 12 : 291. 1974" ils n'attribuèrent pas la nouvelle combinaison à l'un de ces auteurs, mais fournirent une référence complète et directe au basionyme, *B. tenue* var. *pacefulcrans* C. Y. Wu ex R. H. Shan & Yin Li.

Ex. 21. Quand Sirodot (1872) écrivit "*Lemanea* Bory" il publia en fait un homonyme postérieur (voir l'Art. 48 Ex. 1). Sa référence à l'homonyme antérieur de Bory n'est donc pas l'attribution de cet homonyme postérieur, *Lemanea* Sirodot, à Bory.

i Note 4. Quand le nom d'un nouveau taxon est valablement publié par référence à une description ou une diagnose précédemment et effectivement publiée (Art. 38.1(a)), le nom de l'auteur de cette description ou diagnose, même s'il n'est pas explicitement mentionné, lui est clairement associé.

Ex. 22. La citation appropriée de l'auteur pour *Baloghia pininsularis* (voir l'Art. 40 Ex. 4) est Guillaumin, et non pas McPherson & Tirel, parce que dans le protologue le nom était attribué à Guillaumin et qu'une référence complète et directe était donnée à la précédente description latine de Guillaumin. Bien que McPherson et Tirel n'aient pas explicitement attribué la description de validation à son auteur, Guillaumin, il est "associé sans équivoque" à celle-ci.

Ex. 23. "*Pancheria humboldtiana*" a été publié par Guillaumin (dans *Mém. Mus. Natl. Hist. Nat., Ser. B, Bot.* 15 : 47. 1964), mais pas valablement parce qu'aucun type n'était indiqué. La publication valide a été effectuée par Hopkins & Bradford (dans *Adansonia* 31 : 119. 2009), qui désignèrent

"*Baumann-Bodenheim 15515* (P ! P00143076)" comme l'holotype, attribuèrent le nom à Guillaumin, et en citant "*Pancheria humboldtiana* Guillaumin, *Mémoires du Muséum national d'Histoire naturelle*, sér. B, botanique 15 : 47 (1964), nom. inval.", fournirent une référence complète et directe à une description validante qui est associée sans équivoque à Guillaumin. Malgré l'Art. 46.10, le nom est donc attribué à Guillaumin, pas à "Guillaumin ex H. C. Hopkins & J. Bradford" comme indiqué par Hopkins et Bradford.

i Note 5. Un nom ou sa description ou diagnose validante sont traités comme si attribués à l'auteur ou aux auteurs de la publication (comme défini dans l'Art. 46.6) quand il n'y a aucune attribution à ou association sans équivoque avec un ou des auteurs différents.

Ex. 24. Le nom *Asperococcus pusillus* a été publié dans Hooker (Brit. Fl., ed. 4, 2(1) : 277. 1833), avec le nom et la diagnose attribués simultanément, à la fin du paragraphe, à "Carm. MSS." suivis par une description attribuée de la même façon à Carmichael. L'association directe de Carmichael avec à la fois le nom et la diagnose est évidente et le nom doit être cité comme *A. pusillus* Carmich. Cependant, le paragraphe contenant le nom et la diagnose de *A. castaneus*, publié par Hooker sur la même page du même ouvrage, se termine par "*Scytosiphon castaneus*, Carm. MSS." Parce que Carmichael est directement associé à "*S. castaneus*" et non pas à *A. castaneus*, ce dernier nom est correctement cité comme *A. castaneus* Hook., l'auteur de la publication, bien que la description soit attribuée à Carmichael.

Ex. 25. Brown est accepté comme l'auteur des traitements des genres et des espèces paraissant sous son nom dans l'*Hortus kewensis*, ed. 2 (1810–1813) d'Aiton, même quand les noms des nouveaux taxons ou les descriptions les validant ne lui sont pas explicitement attribués. Dans un post-scriptum à ce travail (5 : 532. 1813), Aiton écrivait : "Much new matter has been added by [Robert Brown] ... the greater part of his able improvements are distinguished by the signature *Brown mss.* [Beaucoup de nouvelle matière a été ajoutée par [Robert Brown]... la plus grande partie de ses habiles améliorations sont identifiées par la signature *Brown mss.*"]. Cette dernière phrase est donc une déclaration d'autorité et non pas simplement une attribution. Par exemple, la combinaison *Oncidium triquetrum*, basée par référence indirecte sur *Epidendrum triquetrum* Sw. (Prodr. : 122. 1788), est citée comme *O. triquetrum* (Sw). R. Br. (dans Aiton, Hort. Kew., ed. 2, 5 : 216. 1813) et n'est pas attribuée à "R. Br. ex W. T. Aiton" ni à Aiton seul, parce que dans le titre générique Brown est crédité en tant qu'auteur du traitement d'*Oncidium*.

46.4. Quand un nom validement publié ou son épithète finale est repris de et attribué à l'auteur d'un "nom" différent qui n'a pas été validement publié, ou un à un rang différent également pas validement publié, seul l'auteur du nom validement publié peut être cité (excepté les dispositions de l'Art. 46.7).

Ex. 26. En publiant le nouveau nom de genre *Anoplou*, Reichenbach (Consp. Regn. Veg. : 212b. 1828–1829) attribua le nom à Wallroth et se référa à la désignation publiée par Wallroth (*Orobanches* Gen. Diask. : 25, 66. 1825) comme *Orobanche Tribus III. Anoplou*, qui n'était pas validement publié selon l'Art. 37.6 parce que son rang était désigné par une terme mal placé (tribus entre genre et espèce). Le nom de genre est cité comme *Anoplou* Rchb., not *Anoplou* "Wallr. ex Rchb."

Ex. 27. En publiant *Andropogon drummondii*, Steudel (Syn. Pl. Glumac. 1 : 393. 1854) attribua le nom à "Nees. (mpt. sub : *Sorghum*.)". Cette référence à la désignation binaire non publiée "*Sorghum drummondii* Nees" n'est pas l'attribution d'*A. drummondii* à Nees, et le nom est cité comme *A. drummondii* Steud., non pas *A. drummondii* "Nees ex Steud."

Ex. 28. "*Porphyra yezoensis* f. *narawaensis*" a été publié par Miura (dans J. Tokyo Univ. Fish. 71 : 6. 1984), mais deux récoltes (provenant du même lieu mais à des dates différentes) étaient citées comme "holotype" et la désignation n'était donc pas validement publiée. Kikuchi & al. (dans J. Jap. Bot. 90 : 381. 2015), utilisant la description de Miura et désignant un unique spécimen comme l'holotype, publièrent validement le nom *Pyropia yezoensis* f. *narawaensis* N. Kikuchi & al., qui ne doit pas être cité comme *P. yezoensis* f. *narawaensis* "A. Miura ex N. Kikuchi & al."

46.5. Un nom d'un nouveau taxon est attribué à le ou aux auteurs de la publication dans laquelle il paraît quand le nom a été attribué à un ou des auteurs différents mais que la description ou la

diagnose validante n'ont été ni attribuées à ni associées sans équivoque avec ce ou ces auteurs. Une nouvelle combinaison, un nom à un nouveau rang, ou un nom de remplacement est attribué à le ou aux auteurs de la publication dans laquelle il paraît, même s'il est attribué à un ou des auteurs différents, lorsqu'aucune déclaration séparée n'est faite indiquant que l'un ou plusieurs de ces auteurs ont contribué de quelque manière que ce soit à cette publication. Cependant, dans les deux cas l'autorité telle qu'attribuée, suivie du mot "ex", peut être insérée devant le ou les noms du ou des auteurs qui publient.

- Ex. 29.** Henry (dans Bull. Trimestriel Soc. Mycol. France 74 : 303. 1958) publia la désignation "*Cortinarius balteatotomentosus*" avec une description latine et une citation de localité mais sans indiquer un type (Art. 40 Note 2). Plus tard (dans Bull. Trimestriel Soc. Mycol. France 101 : 4. 1985) il valida le nom en désignant un holotype et en fournissant une référence complète et directe à sa description précédente (voir l' Art. 33.1). La description est donc associée sans équivoque à Henry (Art. 46 Note 4) et le nom, bien que non explicitement attribué, est traité comme attribué à Henry parce qu'il était l'auteur de la publication (Note 5). Liimatainen & al. (dans Persoonia 33 : 118. 2014) citèrent l'autorat comme *C. balteatotomentosus* "Rob. Henry ex Rob. Henry", mais l'Art. 46.5 ne s'applique pas parce qu'Henry n'attribua pas le nom à un auteur différent. En vertu de l'Art. 46.2, le nom est correctement cité comme *C. balteatotomentosus* Rob. Henry.
- Ex. 30.** *Lilium tianschanicum* a été décrit par Grubov (dans Grubov & Egorova, Rast. Tsent. Azii, Mater. Bot. Inst. Komarova 7 : 70. 1977) comme une nouvelle espèce, avec son nom attribué à Ivanova ; puisqu'il n'y a aucune indication qu'Ivanova ait fourni la description de validation, le nom est cité soit comme *L. tianschanicum* N. A. Ivanova ex Grubov soit comme *L. tianschanicum* Grubov.
- Ex. 31.** Dans un article de Boufford, Tsi & Wang (dans J. Arnold Arbor. 71 : 123. 1990) le nom *Rubus fanjingshanensis* a été attribué à Lu sans indication que Lu ait fourni la description ; le nom est attribué soit à L. T. Lu ex Boufford & al. soit à Boufford & al.
- Ex. 32.** Seemann (Fl. Vit. : 22. 1865) publia *Gossypium tomentosum* "Nutt. mss.", suivi d'une description validante non attribuée à Nuttall ; le nom est cité soit comme *G. tomentosum* Nutt. ex Seem. soit comme *G. tomentosum* Seem.
- Ex. 33.** Rudolphi publia *Pinaceae* (Syst. Orb. Veg. : 35. 1830) comme "*Pinaceae*. Spreng.", suivi par une diagnose validante non attribuée à Sprengel ; le nom est cité soit comme *Pinaceae* Spreng. ex F. Rudolphi soit comme *Pinaceae* F. Rudolphi.
- Ex. 34.** Green (Census Vasc. Pl. W. Australia, ed. 2 : 6. 1985) attribua la nouvelle combinaison *Tersonia cyathiflora* à "(Fenzl) A. S. George" ; comme Green ne mentionne nulle part que George avait contribué de quelque manière que ce soit, le nom est cité soit comme *T. cyathiflora* (Fenzl) A. S. George ex J. W. Green soit comme *T. cyathiflora* (Fenzl) J. W. Green.

46.6. Aux fins de l'Art. 46, l'autorat d'une publication est l'autorat de la partie d'une publication dans laquelle un nom apparaît indépendamment de l'autorat ou de la direction éditoriale de la publication dans l'ensemble.

- Ex. 35.** *Pittosporum buxifolium* a été décrit comme une nouvelle espèce, avec son nom attribué à Feng, dans Wu & Li, *Flora yunnanica*, vol. 3 (1983). Le traitement des *Pittosporaceae* dans cette flore a été écrit par Yin, tandis que le volume entier a été édité par Wu & Li. L'auteur de la publication (incluant la diagnose validante) était Yin. Le nom est donc cité soit comme *P. buxifolium* K. M. Feng ex W. Q. Yin soit comme *P. buxifolium* W. Q. Yin, mais pas comme *P. buxifolium* "K. M. Feng ex C. Y. Wu & H. W. Li" ni comme *P. buxifolium* "C. Y. Wu & H. W. Li".
- Ex. 36.** *Vicia amurensis* f. *sanneensis*, attribué à Jiang & Fu, a été publié dans Ma & al. (ed.), *Flora intramongolica*, ed. 2, vol. 3 (1989). L'auteur du traitement des *Vicia* dans cette flore est Jiang, une des personnes à qui le nom a été attribué (voir l'Art. 46.2 dernière phrase). Le nom est donc cité comme *V. amurensis* f. *sanneensis* Y. C. Jiang & S. M. Fu, non pas comme *V. amurensis* f. *sanneensis* "Y. C. Jiang & S. M. Fu ex Ma & al."

- Ex. 37.** *Centaurea funkii* var. *xeranthemoides* "Lge. ined." a été décrit dans le *Prodromus florum hispanicae*, qui a été écrit en entier par Willkomm & Lange, bien que les différents traitements de famille aient des auteurs particuliers, et que la Fam. 63 *Compositae* ait une note de bas de page "Auctore Willkomm". Parce que la description validante n'a pas été attribuée à Lange, le nom est cité comme *C. funkii* var. *xeranthemoides* Lange ex Willk. Sa citation bibliographique complète est *C. funkii* var. *xeranthemoides* Lange ex Willk. in Willkomm & Lange, Prodr. Fl. Hispan. 2 : 154. 1865.
- Ex. 38.** Le nom *Solanum dasypus* a été publié dans un volume de Candolle (Prodr. 13 (1) : 161. 1852), dans lequel le traitement des *Solanaceae* a été écrit par Dunal. Dunal introduisit le nom "*S. dasypus* (Drège, n. 1933, in h. DC)" l'attribuant ainsi à Drège. Le nom est donc cité soit comme *S. dasypus* Drège ex Dunal soit comme *S. dasypus* Dunal.
- Ex. 39.** Schultes & Schultes (Mant. 3 : 526. 1827), dans une note, publièrent une nouvelle classification des genres traditionnels *Avena* et *Trisetum*, qu'ils avaient reçu de "Besser in litt." L'auteur publiant ce texte, dans lequel les nouveaux genres *Acrospelion* Bess., *Helictotrichon* Bess. et *Heterochaeta* Bess. étaient décrits, est Besser. Les nouveaux noms sont valablement publiés, écrits par Besser seul, sans tenir compte de savoir si les auteurs du volume, Schultes & Schultes, les ont acceptés ou non (voir aussi l'Art. 36 Ex. 3).

46.7. Quand un nom a été attribué par son auteur à un auteur antérieur au point de départ, ce dernier peut être inclus dans la citation d'auteur, suivi de "ex". Pour des groupes avec un point de départ postérieur à 1753, quand un taxon d'un auteur antérieur au point de départ a vu son rang ou sa position taxonomique modifié sur la base de la publication valide de son nom, l'auteur antérieur au point de départ peut être cité entre parenthèses, suivi de "ex".

- Ex. 40.** Linné (Gen. Pl., ed 5 : 322. 1754) attribua le nom *Lupinus* à Tournefort, un auteur antérieur au point de départ ; le nom est cité comme *Lupinus* Tourn. ex L. (Sp. Pl. : 751. 1753) ou *Lupinus* L. (voir l'Art. 13.4).
- Ex. 41.** "*Lyngbya glutinosa*" (Agardh, Syst. Alg. : 73. 1824) a été traité comme *Hydrocoleum glutinosum* par Gomont dans la publication qui marque le point de départ des "*Nostocaceae homocysteeae*" (dans Ann. Sci. Nat., Bot., ser. 7, 15 : 339. 1892). Le nom est cité comme *H. glutinosum* (C. Agardh) ex Gomont ou *H. glutinosum* Gomont.
- Ex. 42.** Les désignations de Desmidiées publiées avant leur point de départ (voir l'Art. 13.1(e)) peuvent, en accord avec leur validation par Ralfs (Brit. Desmid. 1848), être citées ainsi : "*Closterium diana*" (Ehrenberg, Infusionsthierchen : 92. 1838), citée comme *C. diana* Ehrenb. ex Ralfs (Brit. Desmid. : 168. 1848) ; "*Euastrum pinnatifidum*" (Kützing, Phycol. Germ. : 134. 1845), citée comme *Micrasterias pinnatifida* (Kütz.) ex Ralfs (Brit. Desmid. : 77. 1848).

46.8. Pour déterminer la citation correcte d'un auteur, seuls les éléments de preuve interne issus de la publication même (tels que définis dans l'Art. 37.5) dans laquelle le nom a été valablement publié peuvent être acceptés, incluant l'attribution du nom, les commentaires faits dans l'introduction, le titre, ou les remerciements, ainsi que des distinctions typographiques ou de style dans le texte.

- Ex. 43.** Bien que les descriptions dans l'*Hortus kewensis* d'Aiton (1789) soient généralement considérées comme écrites par Solander ou Dryander, les noms de nouveaux taxons publiés ici sont attribués à Aiton, l'auteur déclaré de l'ouvrage, sauf lorsqu'un nom et sa description y étaient tous deux attribués à quelqu'un d'autre.
- Ex. 44.** Le nom *Andraea angustata* a été publié dans un ouvrage de Limpricht (Laubm. Deutschl. 1 : 144. 1885) avec l'attribution "nov sp. Lindb. in litt. ad Breidler 1884", mais il n'y a pas d'élément de preuve interne que Lindberg avait fourni la description validante. L'authorat est donc cité soit comme Limpr. ou comme Lindb. ex Limpr., mais pas "Lindb.".

46.9. Une évidence externe peut être employée pour déterminer l'authorat de nouveautés nomenclaturales incluses dans une publication pour laquelle il n'y a aucune preuve interne de l'authorat.

- Ex. 45.** Si aucune preuve interne ou externe de l'autorat des noms validement et effectivement publiés ne peut être déterminée, la forme standard "Anon." (pour Anonyme) peut être utilisée, p. ex. *Ficus cooperi* Anon. (dans Proc. Roy. Hort. Soc. London 2 : 374. 1862) ou *Nymphaea gigantea* f. *hudsonii* (Anon.) K. C. Landon (dans Phytologia 40 : 439. 1978).
- Ex. 46.** Aucun autorat n'apparaît nulle part dans le travail connu comme "Cat. Pl. Upper Louisiana. 1813", un catalogue de plantes disponible auprès de la "Fraser Brothers Nursery". Basé sur une preuve externe (cf. Stafleu & Cowan in Regnum Veg. 105 : 785. 1981), l'autorat du document, et des nouveautés nomenclaturales incluses telles que *Oenothera macrocarpa*, est attribué à Thomas Nuttall.
- Ex. 47.** Le livre qui parut sous le titre *Vollständiges systematisches Verzeichniß aller Gewächse Teutschlandes...* (Leipzig 1782) ne comporte aucun autorat explicite mais est attribué à "einem Mitgliede der Gesellschaft Naturforschender Freunde [un membre de la société des amis des chercheurs naturalistes]". La preuve externe peut être employée pour établir que G. A. Honckeny est l'auteur de l'ouvrage et des nouveautés nomenclaturales qui parurent dans celui-ci (p. ex. *Poa vallesiana* Honck., *Phleum hirsutum* Honck.; voir aussi l'Art. 23 Ex. 18), comme l'a fait Pritzel (Thes. Lit. Bot. : 123. 1847).

46.10. Les auteurs qui publient des nouveautés nomenclaturales et qui souhaitent indiquer que les noms d'autres personnes suivis de "ex" peuvent précéder le leur dans la citation d'auteur, peuvent adopter la citation du "ex" dans le protologue.

- Ex. 48.** En publiant validement le nom *Nothotsuga*, Page (dans Notes Roy. Bot. Gard. Edinburgh 45 : 390. 1989) l'attribua à "H.-H. Hu ex C. N. Page", en faisant remarquer qu'en 1951 Hu l'avait publié comme nomen nudum; le nom peut être attribué soit à Hu ex C. N. Page soit à C. N. Page.
- Ex. 49.** Atwood (dans Selbyana 5 : 302. 1981) attribua le nom d'une nouvelle espèce, *Maxillaria mombachoensis*, à "Heller ex Atwood", avec une note indiquant qu'elle avait à l'origine été nommée par Heller, depuis décédé; le nom est attribué soit à A. H. Heller ex J. T. Atwood soit à J. T. Atwood.

Recommandation 46A

46A.1. Dans le cadre de la citation des auteurs, les préfixes indiquant l'anoblissement (voir les Rec. 60C.4(d) et (e)) devraient être supprimés à moins qu'ils soient une partie inséparable du nom.

Ex. 1. Lam. pour J. B. P. A. Monet Chevalier de Lamarck, mais De Wild. pour E. De Wildeman.

46A.2. Quand un nom dans une citation d'auteur est abrégé, l'abréviation devrait être assez longue pour être distinctive, et devrait normalement se terminer avec une consonne qui, dans le nom complet, précède une voyelle. Les premières lettres devraient être données sans aucune omission, mais une des dernières consonnes caractéristiques du nom peut être ajoutée quand c'est habituel.

Ex. 2. L. pour Linnaeus; Fr. pour Fries; Juss. pour Jussieu; Rich. pour Richard; Bertol. pour Bertoloni, afin de le distinguer de Bertero; Michx. pour Michaux, afin de le distinguer de Micheli.

46A.3. Les prénoms ou des désignations annexes servant à distinguer deux auteurs portant le même nom doivent être abrégés de la même manière.

Ex. 3. R. Br. pour Robert Brown; A. Juss. pour Adrien de Jussieu; Burm. f. pour Burman filius; J. F. Gmel. pour Johann Friedrich Gmelin, J. G. Gmel. pour Johann Georg Gmelin, C. C. Gmel. pour Carl Christian Gmelin, S. G. Gmel. pour Samuel Gottlieb Gmelin; Müll. Arg. pour Jean Müller argoviensis [d'Aargau].

46A.4. Si un usage bien établi a consacré l'abréviation d'un nom d'une autre manière, il est recommandé de se conformer à cet usage.

- Ex. 4.** DC. pour Augustin-Pyramus de Candolle, St.-Hil. pour Saint-Hilaire, Rchb. for H. G. L. Reichenbach.

i Note 1. L'ouvrage *Authors of plant names* de Brummitt & Powell (1992) fournit des abréviations standardisées dépourvues d'ambiguïté pour un grand nombre d'auteurs de noms d'organismes en conformité avec cette Recommandation. Ces formes standards, mises à jour si nécessaire par l'*International Plant Names Index* (<http://www.ipni.org>) et l'*Index Fungorum* (<http://www.indexfungorum.org>), ont été employées pour les citations d'auteur tout au long du présent Code, quoiqu'avec des espaces additionnels.

Recommandation 46B

- 46B.1.** En citant l'auteur du nom scientifique d'un taxon, la latinisation du nom de l'auteur donné dans la publication originale devrait normalement être acceptée. Si un auteur n'a pas indiqué de latinisation, ou si à différentes périodes un auteur a utilisé des latinisations différentes, alors la latinisation connue pour être préférée par l'auteur ou celle que l'auteur a le plus fréquemment adoptée devrait être acceptée. A défaut d'une telle information le nom de l'auteur devrait être latinisé conformément à un standard international disponible.
- 46B.2.** Les auteurs de noms scientifiques dont le nom personnel n'est pas écrit avec l'alphabet latin devraient translittérer leur nom, de préférence (mais pas nécessairement) en conformité avec un standard international reconnu et, dans le but de simplifier les problèmes typographiques, sans les signes diacritiques. Si les auteurs ont choisi la latinisation de leur nom personnel, ils devraient, par la suite, l'utiliser de manière constante. Autant que possible, les auteurs ne devraient pas permettre aux éditeurs de modifier la latinisation de leur nom personnel.

Recommandation 46C

- 46C.1.** Pour un nom publié conjointement par deux auteurs, les deux auteurs devraient être cités, liés par une esperluète (&) ou par le mot "et".
- Ex. 1.** *Didymopanax gleasonii* Britton & P. Wilson ou *D. gleasonii* Britton et P. Wilson.
- 46C.2.** Pour un nom publié conjointement par plus de deux auteurs, la citation devrait être limitée au premier auteur suivi par "& al." ou "et al.", sauf dans la publication originale.
- Ex. 2.** *Lapeirousia erythrantha* var. *welwitschii* (Baker) Geerinck, Lisowski, Malaisse & Symoens (dans Bull. Soc. Roy. Bot. Belgique 105 : 336. 1972) devrait être cité comme *L. erythrantha* var. *welwitschii* (Baker) Geerinck & al. ou *L. erythrantha* var. *welwitschii* (Baker) Geerinck et al.

Recommandation 46D

- 46D.1.** Les auteurs devraient citer leur propre nom après chaque nouveauté nomenclaturale qu'ils publient plutôt que de se référer à eux même à l'aide d'expressions telles que "nobis" (nob.) ou "mihi" (m.).

ARTICLE 47

47.1. Une modification des caractères diagnostiques ou de la délimitation d'un taxon sans l'exclusion du type n'autorise pas une modification de la citation de l'auteur du nom du taxon.

- Ex. 1.** Lorsque le matériel original de *Arabis beckwithii* S. Watson (dans Proc. Amer. Acad. Arts 22 : 467. 1887) est attribué à deux espèces différentes, comme par Munz (dans Bull. S. Calif. Acad. Sci. 31 : 62. 1932), l'espèce qui n'inclut pas le lectotype doit porter un nom différent (*A. shockleyi* Munz), alors que l'autre espèce continue à être nommée *A. beckwithii* S. Watson.

- Ex. 2.** *Myosotis* selon la révision de Brown diffère du genre circonscrit initialement par Linné, mais le nom de genre reste *Myosotis* L. parce que le type du nom reste inclus dans le genre (on peut le citer comme *Myosotis* L. emend. R. Br. : voir la Rec. 47A).
- Ex. 3.** L'espèce diversement définie qui inclut les types de *Centaurea jacea* L. (Sp. Pl. : 914. 1753), *C. amara* L. (Sp. Pl., ed. 2 : 1292. 1763), et un nombre variable d'autres noms d'espèces reste nommée *C. jacea* L. (ou *C. jacea* L. emend. Coss. & Germ., *C. jacea* L. emend. Vis., ou *C. jacea* L. emend. Godr., selon le cas : voir la Rec. 47A).

Recommandation 47A

47A.1. Quand une modification telle que mentionnée dans l'Art. 47.1 a été importante, la nature du changement peut être indiquée au moyen d'expressions, abrégées lorsque cela est approprié, telles que "emendavit" (emend.) suivi du nom de l'auteur responsable de la modification, "mutatis characteribus" (mut. char.), "pro parte" (p. p.), "excluso genere" ou "exclusis generibus" (excl. gen.), "exclusa specie" ou "exclusis speciebus" (excl. sp.), "exclusa varietate" ou "exclusis varietatibus" (excl. var.), "sensu amplo" (s. ampl.), "sensu lato" (s. l.), "sensu stricto" (s. str.), etc.

- Ex. 1.** *Phyllanthus* L. emend. Müll. Arg.; *Globularia cordifolia* L. excl. var. (emend. Lam.).

ARTICLE 48

48.1. Quand un auteur adopte un nom existant mais exclut explicitement son type, on considère qu'un homonyme postérieur a été publié qui ne doit être attribué qu'à cet auteur. De la même façon, si un auteur qui adopte un nom se réfère en apparence à un basionyme ou à un synonyme remplacé mais qu'il exclut explicitement son type, on considère qu'il a publié le nom d'un nouveau taxon qui ne doit être attribué qu'à cet auteur. L'exclusion peut s'opérer par inclusion explicite et simultanée du type dans un taxon différent par le même auteur.

- Ex. 1.** Sirodot inclut *Lemanea corallina* Bory, le type de *Lemanea* Bory (dans Ann. Mus. Natl. Hist. Nat. 12 : 178. 1808), dans son nouveau genre *Sacheria* Sirodot (dans Ann. Sci. Nat., Bot., ser. 5, 16 : 69. 1872) ; de ce fait, *Lemanea*, tel que traité par Sirodot (l.c.), est cité comme *Lemanea* Sirodot non Bory, et non pas comme *Lemanea* "Bory emend. Sirodot".
- Ex. 2.** Le nom *Amorphophallus campanulatus* Decne. (dans Nouv. Ann. Mus. Hist. Nat. 3 : 366. 1834) était apparemment basé sur la désignation illégitime *Arum campanulatum* Roxb. (Hort. Bengal. : 65. 1819). Cependant, le type de ce dernier était explicitement exclu par Decaisne, et son nom est par conséquent un nom légitime d'une espèce nouvelle, qui ne doit être attribuée qu'à lui.
- Ex. 3.** Le type de *Myginda* sect. *Gyminda* Griseb. (Cat. Pl. Cub. : 55. 1866) est *M. integrifolia* Poir. bien que Grisebach ait mésappliqué le dernier nom. Quand Sargent éleva la section au rang de genre, il nomma l'espèce décrite par Grisebach *G. grisebachii* et exclut explicitement *M. integrifolia* du genre. *Gyminda* Sarg. (dans Gard. & Forest 4 : 4. 1891) est donc le nom d'un nouveau genre, typifié par *G. grisebachii* Sarg., non pas un nom à un nouveau rang basé sur *M.* sect. *Gyminda*.

Note 1. La mésapplication d'une nouvelle combinaison, d'un nom à un nouveau rang or d'un nom de remplacement pour un taxon différent, mais sans exclusion explicite du type du basionyme ou du synonyme remplacé, est traitée aux Art. 7.3–7.4.

Note 2. Le maintien d'un nom dans un sens excluant son type d'origine, ou son type désigné en fonction des Art. 7–10, peut être effectué seulement par la conservation (voir l'Art. 14.9).

48.2. Aux fins de l'Art. 48.1, l'exclusion d'un type signifie l'exclusion (a) de l'holotype selon l'Art. 9.1 ou du type original selon l'Art. 10 ou de tous les syntypes selon l'Art. 9.5 ou de tous les éléments éligibles comme types selon l'Art. 10.2 ; ou (b) du type précédemment désigné sous les Art. 9.11–9.13 ou 10.2 ; ou (c) du type précédemment conservé selon l'Art. 14.9.

ARTICLE 49

49.1. La citation d'auteur d'un nom au rang de genre ou inférieur qui possède un basionyme (Art. 6.10) comprend le ou les auteurs du basionyme cités entre parenthèses suivis par le ou les auteurs du nom lui-même (voir aussi l'Art. 46.7).

- Ex. 1.** *Medicago polymorpha* var. *orbicularis* L. (Sp. Pl. : 779. 1753), élevé au rang d'espèce, est cité comme *M. orbicularis* (L.) Bartal. (Cat. Pianta Siena : 60. 1776).
- Ex. 2.** *Anthyllis* sect. *Aspalathoides* DC. (Prodr. 2 : 169. 1825) élevé au rang de genre, tout en conservant l'épithète *Aspalathoides* comme son nom, est cité comme *Aspalathoides* (DC.) K. Koch (Hort. Dendrol. : 242. 1853).
- Ex. 3.** *Cineraria* sect. *Eriopappus* Dumort. (Fl. Belg. : 65. 1827) quand transféré à *Tephroseris* (Rchb). Rchb. est cité comme *T.* sect. *Eriopappus* (Dumort). Holub (dans Folia Geobot. Phytotax. 8 : 173. 1973).
- Ex. 4.** *Cistus aegyptiacus* L. (Sp. Pl. : 527. 1753) transféré à *Helianthemum* Mill. est cité comme *H. aegyptiacum* (L.) Mill. (Gard. Dict., ed. 8 : *Helianthemum* No. 23. 1768).
- Ex. 5.** *Fumaria bulbosa* var. *solida* L. (Sp. Pl. : 699. 1753) a été élevé au rang spécifique en tant que *F. solida* (L.) Mill. (Gard. Dict. Abr., ed. 6 : *Fumaria* No. 8. 1771). Le nom de cette espèce transférée dans *Corydalis* DC. est cité comme *C. solida* (L.) Clairv. (Gard. Dict. Abr., ed. 6 : *Fumaria* No. 8. 1771), non pas *C. solida* "(Mill.) Clairv."
- Ex. 6.** *Pulsatilla montana* var. *serbica* W. Zimm. (dans Feddes Repert. Spec. Nov. Regni Veg. 61 : 95. 1958), initialement placé dans *P. montana* subsp. *australis* (Heuffel) Zämelis, conserve la même citation d'auteur s'il est placé dans *P. montana* subsp. *dacica* Rummelsp. (voir l'Art. 24.1) et ne doit pas être cité comme var. *serbica* "(W. Zimm.) Rummelsp." (dans Feddes Repert. 71 : 29. 1965).
- Ex. 7.** *Salix* subsect. *Myrtilloides* C. K. Schneid. (Ill. Handb. Laubholz. 1 : 63. 1904), initialement placé dans *S.* sect. *Argenteae* W. D. J. Koch, conserve la même citation d'auteur s'il est placé dans *S.* sect. *Glaucæ* Pax (voir l'Art. 21.1) et ne doit pas être cité comme *S.* subsect. *Myrtilloides* "(C. K. Schneid.) Dorn" (dans Canad. J. Bot. 54 : 2777. 1976).
- Ex. 8.** Le nom *Lithocarpus polystachyus* publié par Rehder (dans J. Arnold Arbor. 1 : 130. 1919) était basé sur *Quercus polystachya* A. DC. (Prodr. 16(2) : 107. 1864), attribué par Candolle à "Wall. ! list n. 2789" (un nomen nudum); la combinaison de Rehder est citée soit comme *L. polystachyus* (Wall. ex A. DC.) Rehder soit comme *L. polystachyus* (A. DC.) Rehder (voir l'Art. 46.5).

i Note 1. La citation d'auteur pour un nom de remplacement (Art. 6.11) comprend seulement le ou les auteurs du nom lui-même, non pas ceux du synonyme remplacé.

- Ex. 9.** *Mycena coccineoides*, un nom de remplacement pour *Omphalina coccinea* Murrill (voir l'Art. 6 Ex. 15), est cité comme *M. coccineoides* Grgur., non pas *M. coccineoides* "(Murrill) Grgur." (voir aussi les Art. 58 Ex. 1, 3 et 4).

i Note 2. L'Art. 46.7 règle le cas des citations d'auteur entre parenthèses avant le mot "ex", s'agissant de noms dans les groupes dont le point de départ est postérieur à 1753.

49.2. Les citations d'auteur entre parenthèses ne sont pas utilisées pour des noms supragénériques.

- Ex. 10.** Bien qu'*Illiciaceae* A. C. Sm. (dans Sargentia 7 : 8. 1947) ait été validement publié en référence à *Illicieae* DC. (Prodr. 1 : 77. 1824) il n'est pas cité comme *Illiciaceae* "(DC.) A. C. Sm."

ARTICLE 50

50.1. Quand un taxon au rang d'espèce ou un taxon de rang inférieur est transféré d'une catégorie non-hybride à une catégorie hybride de même rang (Art. H.10 Note 1), ou vice versa, l'autorité reste sans changement, mais peut être suivie d'une indication entre parenthèses de la catégorie d'origine.

Ex. 1. *Stachys ambigua* Sm. (dans Smith & Sowerby, Engl. Bot. 30 : t. 2089. 1809) a été publié comme le nom d'une espèce. Traité comme s'appliquant à un hybride, il peut être cité comme *S. ×ambigua* Sm. (pro sp.).

Ex. 2. *Salix ×glaucops* Andersson (dans Candolle, Prodr. 16(2) : 281. 1868) a été publié en tant que nom d'un hybride. Plus tard, Rydberg (dans Bull. New York Bot. Gard. 1 : 270. 1899) considéra ce taxon comme une espèce. Si l'on accepte ce point de vue, on peut le citer comme *S. glaucops* Andersson (pro hybr.).

SECTION 2

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CITATIONS

Recommandation 50A

50A.1. Dans la citation d'une désignation qui n'est pas validement publiée parce qu'elle a été simplement citée comme un synonyme (Art. 36.1 (b)), les mots "as synonym" ou "pro syn." devraient être ajoutés.

Recommandation 50B

50B.1. En citant un nomen nudum, son statut devrait être indiqué par l'ajout des mots "nomen nudum" ou "nom. nud."

Ex. 1. "*Carex bebbii*" (Olney, Carices Bor.-Amer. 2 : 12. 1871), publié sans diagnose ni description, devrait être cité comme *Carex bebbii* Olney, nomen nudum (ou nom. nud.).

Recommandation 50C

50C.1. La citation d'un homonyme postérieur devrait être suivie du nom de l'auteur de l'homonyme antérieur précédé par le mot "non", de préférence en ajoutant la date de publication. Dans certains cas, il sera conseillé de citer aussi d'autres homonymes éventuels, précédés du mot "nec".

Ex. 1. *Ulmus racemosa* Thomas in Amer. J. Sci. Arts 19 : 170. 1831, non Borkh. 1800.

Ex. 2. *Lindera* Thunb., Nov. Gen. Pl. : 64. 1783, non Adans. 1763.

Ex. 3. *Bartlingia* Brongn. in Ann. Sci. Nat. (Paris) 10 : 373. 1827, non Rchb. 1824 nec F. Muell. 1882.

Recommandation 50D

50D.1. Les erreurs de détermination ne devraient pas être incluses dans les synonymies, mais ajoutées à leur suite. Un nom mésappliqué doit être indiqué par les mots "auct. non" suivis par le ou les noms de l'auteur ou des auteurs originaux et la référence bibliographique de l'erreur de détermination.

- Ex. 1.** *Ficus stortophylla* Warb. in Ann. Mus. Congo Belge, Bot., ser. 4, 1 : 32. 1904. *F. irumuensis* De Wild., Pl. Bequaert. 1 : 341. 1922. *F. exasperata* auct. non Vahl : De Wildeman & Durand in Ann. Mus. Congo Belge, Bot., ser. 2, 1 : 54. 1899 ; De Wildeman, Miss. Ém. Laurent : 26. 1905 ; Durand & Durand, Syll. Fl. Congol. : 505. 1909.

Recommandation 50E

50E.1. Après un nom conservé (nomen conservandum ; voir l'Art. 14 et les Annexes II–IV) l'abréviation "nom. cons." ou, dans le cas d'une orthographe conservée, "orth. cons." (orthographia conservanda) devrait être ajoutée dans une citation formelle.

- Ex. 1.** *Protea* L., Mant. Pl. : 187. 1771, nom. cons., non L. 1753.

- Ex. 2.** *Combretum* Loefl. 1758, nom. cons. [= *Grislea* L. 1753].

- Ex. 3.** *Glechoma* L. 1753, orth. cons., '*Glecoma*'.

50E.2. Après un nom rejeté selon l'Art. 56 (nomen utique rejiciendum, nom supprimé ; voir l'Annexe V) l'abréviation "nom. rej." devrait être ajoutée dans une citation formelle.

- Ex. 4.** *Betula alba* L. 1753, nom. rej.

i Note 1. La Rec. 50E.2 s'applique aussi à n'importe quelle combinaison basée sur un nomen utique rejiciendum (nom supprimé ; voir l'Art. 56.1).

- Ex. 5.** *Dryobalanops sumatrensis* (J. F. Gmel.) Kosterm. in Blumea 33 : 346. 1988, nom. rej.

Recommandation 50F

50F.1. Si un nom est cité avec des altérations de la forme initialement publiée, il est souhaitable dans une citation complète que la forme exacte originale soit ajoutée, de préférence entre guillemets simples ou doubles.

- Ex. 1.** *Pyrus calleryana* Decne. (*P. mairei* H. Lév. in Repert. Spec. Nov. Regni Veg. 12 : 189. 1913, '*Pirus*').

- Ex. 2.** *Zanthoxylum cribratum* Spreng., Syst. Veg. 1 : 946. 1824, '*Xanthoxylon*' (*Z. caribaeum* var. *floridanum* (Nutt.) A. Gray in Proc. Amer. Acad. Arts 23 : 225. 1888, '*Xanthoxylum*').

- Ex. 3.** *Spathiphyllum solomonense* Nicolson in Amer. J. Bot. 54 : 496. 1967, '*solomonensis*'.

Recommandation 50G

50G.1. Les auteurs devraient éviter de mentionner dans leurs publications des noms précédemment non publiés qu'ils n'acceptent pas, particulièrement si les personnes responsables de ces noms non publiés n'ont pas formellement autorisé leur publication (voir la Rec. 23A.3 (i)).

CHAPITRE VII

REJET DE NOMS

ARTICLE 51

51.1. Un nom légitime ne doit pas être rejeté simplement parce que lui, ou son épithète, est inapproprié ou désagréable, ou parce qu'un autre lui serait préférable ou mieux connu (mais voir les Art. 56.1 et F.7.1), ou parce qu'il a perdu sa signification originale.

Ex. 1. Des changements tels que les suivants sont contraires à l'Art. 51.1 : *Mentha* en *Minthe*, *Staphylea* en *Staphylis*, *Tamus* en *Tamnus*, *Thamnos*, ou *Thamnus*, *Tillaea* en *Tillia*, *Vincetoxicum* en *Alexitoxicon*; et *Orobanche artemisiae* en *O. artemisiepiphyta*, *O. columbariae* en *O. columbarihaerens*, *O. rapum-genistae* en *O. rapum* ou *O. sarothamnophyta*.

Ex. 2. *Ardisia quinquegona* Blume (Bijdr. Fl. Ned. Ind. 13 : 689. 1825) ne doit pas être rejeté en faveur d'*A. pentagona* A. DC. (dans Trans. Linn. Soc. London 17 : 124. 1834) simplement parce que l'épithète spécifique *quinquegona* est un mot hybride (latin et grec) (contrairement à la Rec. 23A.3(c)).

Ex. 3. Le nom *Scilla peruviana* L. (Sp. Pl. : 309. 1753) ne doit pas être rejeté simplement parce que l'espèce ne croît pas au Pérou.

Ex. 4. Le nom *Petrosimonia oppositifolia* (Pall.) Litv. (Sched. Herb. Fl. Ross. 7 : 13. 1911), basé sur *Polycnemum oppositifolium* Pall. (Reise Russ. Reich. 1 : 484. 1771), ne doit pas être rejeté simplement parce que l'espèce possède des feuilles seulement partiellement opposées, et partiellement alternes, bien qu'il existe une autre espèce voisine proche, *Petrosimonia brachiata* (Pall.) Bunge, dont toutes les feuilles sont opposées.

Ex. 5. *Richardia* L. (Sp. Pl. : 330. 1753) ne doit pas être rejeté en faveur de *Richardsonia*, comme le fit Kunth (dans Mém. Mus. Hist. Nat. 4 : 430. 1818), simplement parce que le nom était à l'origine dédié à Richardson.

ARTICLE 52

52.1. Un nom, à moins qu'il ne soit conservé (Art. 14), protégé (Art. F.2), ou sanctionné (Art. F.3), est illégitime et doit être rejeté si, à sa publication, il était superflu du point de vue de la nomenclature, c'est-à-dire si le taxon auquel il était appliqué, tel que délimité par son auteur, incluait explicitement le type (comme qualifié dans l'Art. 52.2) d'un nom qui devait avoir été adopté, ou dont l'épithète aurait dû être adoptée, selon les règles (mais voir les Art. 52.4 et F.8.1).

52.2. Aux fins de l'Art. 52.1, l'inclusion explicite du type d'un nom est effectuée par la citation (a) de l'holotype selon l'Art. 9.1 ou du type original selon l'Art. 10 ou de tous les syntypes selon l'Art. 9.5 ou de tous les éléments susceptibles d'être choisis comme types selon l'Art. 10.2; ou (b) du type précédemment désigné selon les Art. 9.11–13 ou 10.2; ou (c) du type précédemment conservé selon l'Art. 14.9; ou (d) des illustrations de ceux-ci. Elle est également effectuée (e) par la citation du nom lui-même ou de n'importe quel nom homotypique à ce moment, à moins que le type soit au même moment exclu soit explicitement soit implicitement.

- Ex. 1.** Le nom de genre *Cainito* Adans. (Fam. Pl. 2 : 166. 1763) est illégitime car il était un nom superflu pour *Chrysophyllum* L. (Sp. Pl. : 192. 1753), qu'Adanson citait en synonymie.
- Ex. 2.** *Picea excelsa* Link (dans *Linnaea* 15 : 517. 1841) est illégitime, car il est basé sur *Pinus excelsa* Lam. (Fl. Franç. 2 : 202. 1779), un nom superflu pour *Pinus abies* L. (Sp. Pl. : 1002. 1753). Sous *Picea* le nom correct est *Picea abies* (L.) H. Karst. (Deut. Fl. : 324. 1881).
- Ex. 3.** *Salix myrsinifolia* Salisb. (Prodr. Stirp. Chap. Allerton : 394. 1796) est légitime parce qu'il a été explicitement basé sur "*S. myrsinites*" au sens d'Hoffmann (Hist. Salic. III. 71. 1787), une mésapplication de *S. myrsinites* L. (Sp. Pl. : 1018. 1753), un nom que Salisbury exclut implicitement en ne citant pas Linné comme il l'a fait pour chacune des 14 autres espèces de *Salix*.
- Ex. 4.** *Cucubalus latifolius* Mill. et *C. angustifolius* Mill. ne sont pas des noms illégitimes, bien que ces espèces de Miller soient maintenant réunies à l'espèce précédemment nommée *C. behen* L. (Sp. Pl. : 414. 1753) : *C. latifolius* et *C. angustifolius* telles que définies par Miller (Gard. Dict., ed. 8 : *Cucubalus* No. 2, 3. 1768) n'incluaient pas le type de *C. behen* L., un nom qu'il adopta pour une autre espèce.
- Ex. 5.** Exclusion explicite du type. En publiant le nom *Galium tricorutum*, Dandy (dans *Watsonia* 4 : 47. 1957) cita *G. tricorne* Stokes (Bot. Arr. Brit. Pl., ed. 2, 1 : 153. 1787) pro parte comme synonyme en excluant explicitement son type.
- Ex. 6.** Exclusion du type de façon implicite. *Tmesipteris elongata* P. A. Dang. (dans *Botaniste* 2 : 213. 1891) fut publié comme une espèce nouvelle, mais *Psilotum truncatum* R. Br. était cité en synonymie. Cependant, à la page suivante, *T. truncata* (R. Br.) Desv. est considéré comme une espèce différente et deux pages plus loin les deux sont distinguées dans une clef, ce qui indique que la signification du synonyme cité était soit un "*P. truncatum* R. Br. pro parte", soit "*P. truncatum* auct. non R. Br."
- Ex. 7.** Sous *Persicaria maculosa* Gray (Nat. Arr. Brit. Pl. 2 : 269. 1821), le nom *Polygonum persicaria* L. (Sp. Pl. : 361. 175) était cité comme le synonyme remplacé, et par conséquent le type de *Polygonum persicaria* était certainement inclus. Cependant, parce que *Persicaria mitis* Delarbre (Fl. Auvergne ed. 2 : 518. 1806) est un nom légitime de remplacement antérieur pour *Polygonum persicaria* et est ainsi homotypique (Art. 7.4), *Persicaria maculosa* au moment de sa publication était un nom illégitime superflu pour *Persicaria mitis*. Son utilisation continue a été rendue possible par conservation (voir l'Annexe IV).
- Ex. 8.** Sous *Bauhinia semla* Wunderlin (dans *Taxon* 25 : 362. 1976), le nom *B. retusa* Roxb. (Fl. Ind., ed. 1832, 2 : 322. 1832) non Poir. (dans Lamarck, *Encycl. Suppl.* 1 : 599. 1811), était cité comme le synonyme remplacé tandis que *B. emarginata* Roxb. ex G. Don (Gen. Syst. 2 : 462. 1832) non Mill. (Gard. Dict., ed. 8 : *Bauhinia* No. 5. 1768), était aussi cité dans la synonymie, et par conséquent les types des deux synonymes ont été certainement inclus. Cependant, *B. roxburghiana* Voigt (Hort. Suburb. Calcutt. : 254. 1845), qui a été publié comme un nom de remplacement pour *B. emarginata*, est nécessairement homotypique avec celui-ci (Art. 7.4) et aurait dû être adopté par Wunderlin. Donc, *B. semla* est un nom illégitime superflu, mais est typifié par la type de son synonyme remplacé, *B. retusa* (voir l'Art. 7 Ex. 5).
- Ex. 9.** Les deux *Apios americana* Medik. (Vorles. Churpfälz. Phys.-Ökon. Ges. 2 : 355. 1787) et *A. tuberosa* Moench (Methodus : 165. 1794) sont des noms de remplacement pour le légitime *Glycine apios* L. (Sp. Pl. : 753. 1753), dont l'épithète en combinaison avec *Apios* formerait un tautonyme (Art. 23.4) et ne serait donc pas publiée valablement (Art. 32.1(c)). *Apios tuberosa* était nomenclaturalement superflu au moment de sa publication, et est donc illégitime, parce que Moench citait dans la synonymie *G. apios*, qui était alors, comme maintenant, homotypique avec *A. americana*, le nom qui a la priorité et que Moench aurait dû adopter.
- Ex. 10.** *Welwitschia* Rchb. (Handb. Nat. Pfl.-Syst. : 194. 1837) était basé sur *Hugelia* Benth. (Edwards's Bot. Reg. 19 : t. 1622. 1833), non *Huegelia* Rchb. (dans *Mitth. Geb. Fl. Pomona* 1829(13) : 50. 1829). *Welwitschia* Hook. f. (dans *Gard. Chron.* 1862 : 71. 1862) a été conservé contre *Welwitschia* Rchb., devenant effectif le 18 mai 1910 (voir l'Art. 14 Note 4(b)). *Eriastrum* Wootton & Standl. (dans *Contr. U. S. Natl. Herb.* 16 : 160. 1913), aussi basé sur *Hugelia* Benth., n'était donc pas

nomenclaturalement superflu au moment de sa publication parce que *Welwitschia* Rchb. n'était plus disponible pour une utilisation.

i Note 1. L'inclusion, avec une expression de doute, d'un élément dans un taxon nouveau, p. ex. la citation d'un nom avec un point d'interrogation, ou d'une manière qui exclue un ou plusieurs de ses éléments type potentiels, ne rend pas le nom du nouveau taxon nomenclaturalement superflu.

Ex. 11. Le protologue de *Blandfordia grandiflora* R. Br. (Prodr. Fl. Nov. Holland. : 296. 1810) inclut, en synonymie, "*Aletris punicea*. Labill. nov. holl. 1. p. 85. t. 111?", indiquant que la nouvelle espèce pourrait être la même qu'*A. punicea* Labill. (Nov. Holl. Pl. 1 : 85. 1805). *Blandfordia grandiflora* n'en est pas moins un nom légitime.

i Note 2. L'inclusion, dans un nouveau taxon, d'un élément qui a été ultérieurement désigné comme le type d'un nom qui, ainsi typifié, aurait dû avoir été adopté, ou dont l'épithète aurait dû avoir été adoptée, ne rend pas en soi le nom du nouveau taxon illégitime.

Ex. 12. *Leccinum* Gray (Nat. Arr. Brit. Pl. 1 : 646. 1821) n'inclut pas tous les types potentiels (en fait, aucun) de *Boletus* L. (Sp. Pl. : 1176. 1753) : Fr. et n'est donc pas illégitime même s'il incluait, comme *L. edule* (Bull. : Fr.) Gray, le type conservé postérieurement de *Boletus*, *B. edulis* Bull. : Fr.

52.3. Aux fins de l'Art. 52.2(e), la citation d'un nom peut être effectuée par une référence directe et non ambiguë à celui-ci, c'est-à-dire par la citation de son numéro séquentiel original ou par sa phrase nominale diagnostique exacte ("nomen specificum legitimum" linnéen) plutôt que par son épithète.

Ex. 13. En publiant le nom *Matricaria suaveolens* (Fl. Suec., ed. 2 : 297. 1755), Linné adoptait la phrase nominale et incluait tous les synonymes de *M. recutita* L. (Sp. Pl. : 891. 1753), mais ne citait pas explicitement *M. recutita*. Parce qu'en 1755 *M. recutita* n'avait pas d'holotype, ni de syntype, et pas de lectotype désigné ou de type conservé, les dispositions de l'Art. 52.2 seules ne peuvent rendre *M. suaveolens* illégitime. Cependant, parce que la phrase nominale diagnostique exacte (nomen specificum legitimum) de *M. recutita* était celle fournie pour *M. suaveolens*, ce dernier nom est illégitime selon l'Art. 52.3.

i Note 3. Aux fins de l'Art. 52.2(e), la citation d'un isonyme postérieur est équivalente à la citation du nom lui-même si l'auteur la citant ne cite pas normalement la source première, ou si le nom n'est habituellement pas cité à partir de sa source première dans la littérature contemporaine. Cependant, s'il est possible de supposer que l'isonyme est cité "dans le sens" de l'auteur le plus récent ou "comme utilisé dans" la source la plus récente, son inclusion ne cause pas par elle-même l'illégitimité.

52.4. Un nom qui était nomenclaturalement superflu au moment de sa publication n'est pas illégitime en raison de son caractère superflu s'il a un basionyme (qui est nécessairement légitime ; voir l'Art. 6.10), ou s'il est formé à partir d'un nom de genre légitime. Il est incorrect au moment de sa publication, mais il peut devenir correct plus tard.

Ex. 14. *Chloris radiata* (L.) Sw. (Prodr. : 26. 1788) était nomenclaturalement superflu au moment de sa publication, parce que Swartz citait le légitime *Andropogon fasciculatus* L. (Sp. Pl. : 1047. 1753) comme un synonyme. Cependant, il n'est pas illégitime puisqu'il a un basionyme, *Agrostis radiata* L. (Syst. Nat., ed. 10 : 873. 1759). *Chloris radiata* est le nom correct dans le genre *Chloris* pour *Agrostis radiata* quand *Andropogon fasciculatus* est traité comme une espèce différente, comme cela a été fait par Hackel (dans Candolle & Candolle, Monogr. Phan. 6 : 177. 1889).

Ex. 15. *Juglans major* (Torr.) A. Heller (dans Muhlenbergia 1 : 50. 1904), basé sur *J. rupestris* var. *major* Torr. (dans Rep. Exped. Zuni and Colorado Rivers : 171. 1853), était nomenclaturalement superflu au moment de sa publication parce qu'Heller citait le légitime *J. californica* S. Watson (dans Proc. Amer. Acad. Arts 10 : 349. 1875) comme un synonyme. Néanmoins, *J. major* est légitime parce

qu'il a un basionyme, et que cela peut être correct lorsqu'il est considéré taxonomiquement distinct de *J. californica*.

- Ex. 16.** Le nom de genre *Hordelymus* (Jess.) Harz (Landw. Samenk. : 1147. 1885) était superflu au moment de sa publication parce que son type, *Elymus europaeus* L., est aussi le type de *Cuviera* Koeler (Descr. Gram. : 328. 1802). Cependant, il n'est pas illégitime puisqu'il a un basionyme, *Hordeum* [sans rang] *Hordelymus* Jess. (Deutschl. Gräser : 202. 1863). *Cuviera* Koeler a depuis été rejeté en faveur de son homonyme postérieur *Cuviera* DC., et *Hordelymus* peut maintenant être employé comme le nom correct pour un genre séparé contenant *E. europaeus* L.
- Ex. 17.** *Carpinaceae* Vest (Anleit. Stud. Bot. : 265, 280. 1818) était nomenclaturalement superflu au moment de sa publication à cause de l'inclusion de *Salix* L., le type des *Salicaceae* Mirb. (Elém. Physiol. Vég. Bot. 2 : 905. 1815). Cependant, il n'est pas illégitime parce qu'il est formé à partir d'un nom de genre légitime, *Carpinus* L.
- Ex. 18.** *Wormia suffruticosa* Griff. ex Hook. f. & Thomson (dans Hooker, Fl. Brit. India 1 : 35. 1872), nom. cons., était nomenclaturalement superflu au moment de sa publication à cause de l'inclusion de *W. subsessilis* Miq. (Fl. Ned. Ind., Eerste Bijv. : 619. 1861), nom. rej. Avec la conservation, *W. suffruticosa* précédemment illégitime devint disponible pour servir de basionyme de *Dillenia suffruticosa* (Griff. ex Hook. f. & Thomson) Martelli (dans Malesia 3 : 163. 1886), lequel devint ainsi aussi légitime (voir l'Art. 6.4), bien qu'il ait été aussi nomenclaturalement superflu au moment de sa publication à cause de l'inclusion de *W. subsessilis*.

i Note 4. En aucun cas une indication de parenté accompagnant la publication d'un nom d'hybride ne peut rendre le nom illégitime (voir les Art. H.4 et H.5).

- Ex. 19.** Le nom *Polypodium ×shivasiae* Rothm. (dans Kulturpflanze, Beih. 3 : 245. 1962) fut proposé pour les hybrides entre *P. australe* Fée et *P. vulgare* subsp. *prionodes* (Asch.) Rothm., tandis que dans la même publication (l.c.) l'auteur acceptait *P. ×font-queri* Rothm. (dans Cadevall y Diars & Font Quer, Fl. Catalun. 6 : 353. 1937) pour les hybrides entre *P. australe* et *P. vulgare* L. subsp. *vulgare*. En vertu de l'Art. H.4.1, *P. ×shivasiae* est un synonyme de *P. ×font-queri* ; néanmoins, ce n'est pas un nom illégitime.

ARTICLE 53

53.1. Un nom d'une famille, d'un genre ou d'une espèce, à moins qu'il ne soit conservé (Art. 14), protégé (Art. F.2), ou sanctionné (Art. F.3), est illégitime s'il est un homonyme postérieur, c'est-à-dire, s'il est orthographié exactement comme un nom basé sur un type différent qui a été validement publié antérieurement pour un taxon de même rang (voir aussi les Art. 53.3 et F.3.3).

i Note 1. Les homonymes publiés simultanément ne sont pas illégitimes en raison de leur homonymie à moins qu'un homonyme antérieur n'existe.

- Ex. 1.** *Tapeinanthus* Boiss. ex Benth. (dans Candolle, Prodr. 12 : 436. 1848), donné à un genre de *Labiatae*, est un homonyme postérieur de *Tapeinanthus* Herb. (Amaryllidaceae : 190. 1837), un nom validement publié antérieurement pour un genre d'*Amaryllidaceae*. *Tapeinanthus* Boiss. ex Benth. est donc illégitime et indisponible pour une utilisation ; il a été remplacé par *Thuspeinanta* par T. Durand (Index Gen. Phan. : 703. 1888).
- Ex. 2.** *Torreyia* Arn. (dans Ann. Nat. Hist. 1 : 130. 1838) est un nomen conservandum et est donc disponible pour une utilisation en dépit de l'existence de l'homonyme antérieur *Torreyia* Raf. (dans Amer. Monthly Mag. & Crit. Rev. 3 : 356. 1818).
- Ex. 3.** *Astragalus rhizanthus* Boiss. (Diagn. Pl. Orient., ser. 1, 2 : 83. 1843) est un homonyme postérieur du nom validement publié *A. rhizanthus* Royle ex Benth. (dans Royle, Ill. Bot. Himal. Mts. : 200. 1835) et est donc illégitime ; il a été remplacé par *A. cariensis* Boiss. (Diagn. Pl. Orient., ser. 1, 9 : 56. 1849).

- Ex. 4.** *Molina racemosa* Ruiz & Pav. (Syst. Veg. Fl. Peruv. Chil. 1 : 209. 1798) (*Compositae*) est un homonyme postérieur illégitime de *Molina racemosa* Cav. (Diss. 9 : 435. 1790) (*Malpighiaceae*).
- Ex. 5.** *Moreae* Britton & Rose (dans Britton, N. Amer. Fl. 23 : 201, 217. 1930), formé à partir de *Mora* Benth. (dans Trans. Linn. Soc. London 18 : 210. 1839), bien qu'un homonyme postérieur de *Moreae* Dumort. (Anal. Fam. Pl. : 17. 1829), formé à partir de *Morus* L. (Sp. Pl. : 986. 1753), n'est pas illégitime dès lors que les dispositions sur l'homonymie ne s'appliquent pas aux subdivisions de familles.

i Note 2. Un homonyme antérieur validement publié, même s'il est illégitime, rejeté en vertu des Art. 65 ou F.7, ou par ailleurs généralement traité comme un synonyme, provoque le rejet de n'importe quel homonyme postérieur qui n'est pas conservé, protégé ou sanctionné (mais voir l'Art. F.3.3).

- Ex. 6.** *Zingiber truncatum* S. Q. Tong (dans Acta Phytotax. Sin. 25 : 147. 1987) est illégitime, parce qu'il est un homonyme postérieur du nom validement publié *Z. truncatum* Stokes (Bot. Mat. Med. 1 : 68. 1812), même si ce dernier nom est lui-même illégitime en vertu de l'Art. 52.1; *Z. truncatum* S. Q. Tong a été remplacé par *Z. neotruncatum* T. L. Wu & al. (dans Novon 10 : 91. 2000).
- Ex. 7.** *Amblyanthera* Müll. Arg. (dans Martius, Fl. Bras. 6(1) : 141. 1860) est un homonyme postérieur du nom validement publié *Amblyanthera* Blume (Mus. Bot. 1 : 50. 1849) et est en conséquence illégitime, bien qu'*Amblyanthera* Blume soit maintenant considéré comme un synonyme de *Osbeckia* L. (Sp. Pl. : 345. 1753).

53.2. Si deux ou plusieurs noms de genre ou d'espèce basés sur des types différents se ressemblent au point de prêter à confusion (parce qu'ils s'appliquent à des taxons apparentés ou pour toute autre raison) ils doivent être traités comme des homonymes (voir aussi l'Art. 61.5). Si la pratique établie traite deux noms semblables comme des homonymes, cette pratique doit être poursuivie si c'est dans l'intérêt de la stabilité nomenclaturale.

- *Ex. 8.** Noms traités comme des homonymes : *Asterostemma* Decne. (dans Ann. Sci. Nat., Bot., ser. 2, 9 : 271. 1838) et *Astrostemma* Benth. (dans Hooker's Icon. Pl. 14 : 7. 1880); *Pleuropetalum* Hook. f. (dans London J. Bot. 5 : 108. 1846) et *Pleuripetalum* T. Durand (Index Gen. Phan. : 493. 1888); *Eschweilera* DC. (Prodr. 3 : 293. 1828) et *Eschweilera* Boerl. (dans Ann. Jard. Bot. Buitenzorg 6 : 106, 112. 1887); *Skytanthus* Meyen (Reise 1 : 376. 1834) et *Scytanthus* Hook. (dans Icon. Pl. 7 : ad t. 605–606. 1844).
- *Ex. 9.** *Bradlea* Adans. (Fam. Pl. 2 : 324, 527. 1763), *Bradleja* Banks ex Gaertn. (Fruct. Sem. Pl. 2 : 127. 1790), et *Braddleya* Vell. (Fl. Flumin. : 93. 1829), tous dédiés à la mémoire de Richard Bradley, sont traités comme des homonymes car seul l'un d'entre eux peut être utilisé sans grand risque de confusion.
- *Ex. 10.** *Acanthoica* Lohmann (dans Wiss. Meeresuntersuch., Abt. Kiel 7 : 68. 1902) et *Acanthoeca* W. N. Ellis (dans Ann. Soc. Roy. Zool. Belgique 60 : 77. 1930), désignant tous deux des flagellés, sont suffisamment semblables pour être considérés comme des homonymes (Taxon 22 : 313. 1973).
- *Ex. 11.** Epithètes se ressemblant au point de prêter à confusion si elles sont combinées avec le même nom de genre ou d'espèce : *ceylanicus* et *zeylanicus*; *chinensis* et *sinensis*; *heteropodus* et *heteropus*; *macrocarpon* et *macrocarpum*; *macrostachys* et *macrostachyus*; *napaulensis*, *nepalensis* et *nipalensis*; *poikilantha* et *poikilanthos*; *polyanthemos* et *polyanthemus*; *pteroïdes* et *pteroïdeus*; *thibetanus* et *tibetanus*; *thibetensis* et *tibetensis*; *thibeticus* et *tibeticus*; *trachycaulon* et *trachycaulum*; *trinervis* et *trinervius*.
- *Ex. 12.** Noms qui ne risquent pas d'être confondus : *Desmostachys* Miers (dans Ann. Mag. Nat. Hist., ser. 2, 9 : 399. 1852) et *Desmostachya* (Stapf) Stapf (dans Thiselton-Dyer, Fl. Cap. 7 : 316. 1898); *Euphorbia peplis* L. (Sp. Pl. : 455. 1753) et *E. peplus* L. (l.c. : 456. 1753); *Gerrardina* Oliv. (dans Hooker's Icon. Pl. 11 : 60. 1870) et *Gerardiina* Engl. (dans Bot. Jahrb. Syst. 23 : 507. 1897); *Iris* L. (Sp. Pl. : 38. 1753) et *Iria* (Pers.) R. Hedw. (Gen. Pl. : 360. 1806); *Lysimachia hemsleyana* Oliv. (dans Hooker's Icon. Pl. 20 : ad t. 1980. 1891) et *L. hemsleyi* Franch. (dans J.

Bot. (Morot) 9 : 461. 1895) (voir, pourtant, la Rec. 23A.2); *Monochaetum* (DC.) Naudin (dans Ann. Sci. Nat., Bot., ser. 3, 4 : 48. 1845) et *Monochaete* Döll (dans Martius, Fl. Bras. 2(3) : 78. 1875); *Peltophorus* Desv. (dans Nouv. Bull. Sci. Soc. Philom. Paris 2 : 188. 1810) et *Peltophorum* (Vogel) Benth. (dans J. Bot. (Hooker) 2 : 75. 1840); *Peponia* Grev. (dans Trans. Microscop. Soc. London, n.s., 11 : 75. 1863) et *Peponium* Engl. (dans Engler & Prantl, Nat. Pflanzenfam., Nachtr. 1 : 318. 1897); *Rubia* L. (Sp. Pl. : 109. 1753) et *Rubus* L. (l.c. : 492. 1753); *Senecio napaeifolius* (DC.) Sch. Bip. (dans Flora 28 : 498. 1845, '*napaeifolius*'; voir l'Art. 60 Ex. 37) and *S. napifolius* MacOwan (dans J. Linn. Soc., Bot. 25 : 388. 1890; les épithètes dérivées, respectivement, de *Napaea* L. et *Brassica napus* L.); *Symphostemon* Miers (dans Proc. Linn. Soc. London 1 : 123. 1841) et *Symphostemon* Hiern (Cat. Afr. Pl. 1 : 867. 1900); *Urvillea* Kunth (dans Humboldt & al., Nov. Gen. Sp. 5, ed. qu. : 105; ed. fol. : 81. 1821) et *Durvillaea* Bory (Dict. Class. Hist. Nat. 9 : 192. 1826).

Ex. 13. Noms conservés à l'encontre de noms antérieurs traités comme des homonymes (voir l'Annexe III) : *Cephalotus* Labill. (vs. *Cephalotos* Adans.); *Columellia* Ruiz & Pav. (vs. *Columella* Lour., commémorant tous deux Columella, un auteur romain sur l'agriculture); *Lyngbya* Gomont (vs. *Lyngbye* Sommerf.); *Simarouba* Aubl. (contre *Simaruba* Boehm.).

53.3. Les noms de deux subdivisions du même genre, ou de deux taxons infraspécifiques compris dans la même espèce, même s'ils sont de rangs différents, sont homonymes s'ils ne sont pas basés sur le même type et s'ils ont la même épithète finale, ou sont traités comme des homonymes s'ils ont des épithètes finales qui se ressemblent au point de prêter à confusion. Le nom postérieur est illégitime.

Ex. 14. *Andropogon sorghum* subsp. *halepensis* (L.) Hack. (dans Candolle & Candolle, Monogr. Phan. 6 : 501. 1889) et *A. sorghum* var. *halepensis* (L.) Hack. (l.c. : 502. 1889) sont légitimes, car tous deux possèdent le même type (voir aussi la Rec. 26A.1).

Ex. 15. *Anagallis arvensis* subsp. *caerulea* Hartm. (Sv. Norsk Exc.-Fl. : 32. 1846), basé sur l'homonyme postérieur *A. caerulea* Schreb. (Spic. Fl. Lips. : 5. 1771), est illégitime parce qu'il est lui-même un homonyme postérieur d'*A. arvensis* var. *caerulea* (L.) Gouan (Fl. Monsp. : 30. 1765), basé sur *A. caerulea* L. (Amen. Acad. 4 : 479. 1759).

Ex. 16. *Scenedesmus armatus* var. *brevicaudatus* (Hortob.) Pankow (dans Arch. Protistenk. 132 : 153. 1986), basé sur *S. carinatus* var. *brevicaudatus* Hortob. (dans Acta Bot. Acad. Sci. Hung. 26 : 318. 1981), est un homonyme postérieur de *S. armatus* f. *brevicaudatus* L. S. Péterfi (dans Stud. Cercet. Biol. (Bucharest), Ser. Biol. Veg. 15 : 25. 1963) même si les deux noms s'appliquent à des taxons de rangs infraspécifiques différents. Pourtant, *S. armatus* var. *brevicaudatus* (L. S. Péterfi) E. H. Hegew. (dans Arch. Hydro-biol. Suppl. 60 : 393. 1982) n'est pas un homonyme postérieur puisqu'il est basé sur le même type que *S. armatus* f. *brevicaudatus* L. S. Péterfi.

i Note 3. La même épithète finale peut être employée dans les noms de subdivisions de genres différents et dans les noms de taxons infraspécifiques à l'intérieur d'espèces différentes.

Ex. 17. *Verbascum* sect. *Aulacosperma* Murb. (Monogr. Verbascum : 34, 593. 1933) est permis, bien qu'il existe un *Celsia* sect. *Aulacospermae* Murb. (Monogr. Celsia : 34, 56. 1926) antérieur. Ceci, cependant, n'est pas un exemple à reproduire parce qu'il est contraire à la Rec. 21B.3 deuxième phrase.

53.4. Quand la question se pose de savoir si des noms sont suffisamment semblables pour être confondus, une requête demandant une décision peut être soumise au Comité Général, qui la soumettra pour examen à le ou aux comités d'experts pour le ou les groupes taxonomiques appropriés (voir la Div. III Disp. 2.2, les Art. 7.9, et 7.10). Une recommandation précisant si oui ou non les noms concernés sont homonymes peut alors être présentée à un Congrès International de Botanique et, si celle-là est ratifiée, deviendra une décision contraignante avec effet rétroactif. Ces décisions contraignantes sont répertoriées dans l'Annexe VII.

Ex. 18. *Gilmania* Coville (dans J. Wash. Acad. Sci. 26 : 210. 1936) a été publié comme un nom de remplacement pour *Phyllogonum* Coville (dans Contr. U. S. Natl. Herb. 4 : 190. 1893) parce que l'auteur considérait le second comme un homonyme postérieur de *Phyllogonium* Brid. (Bryol. Univ. 2 : 671. 1827). Bien que de traiter *Phyllogonum* Coville et *Phyllogonium* Brid. en tant qu'homonymes soit devenu admis, p. ex. dans l'*Index Nominum Genericorum*, une décision contraignante fut demandée en vertu de l'Art. 53.4. Le Comité de nomenclature des Spermatophytes conclua (dans Taxon 54 : 536. 2005) que les deux noms devaient être traités comme des homonymes, et ceci fut approuvé par le Comité Général (rapporté ultérieurement dans Taxon 55 : 799. 2006) et ratifié par le XVII^e et Congrès International de Botanique de Vienne en 2005 (voir l'Annexe VII). Le nom *Gilmania* doit donc être accepté comme légitime.

53.5. Si deux ou plusieurs homonymes légitimes sont d'égale priorité (voir la Note 1), le premier d'entre eux qui est adopté dans un texte effectivement publié (Art. 29–31) par un auteur qui rejette simultanément le ou les autres est considéré comme ayant priorité. De même, si un auteur, dans un texte effectivement publié, remplace par d'autres noms tous ces homonymes sauf un, l'homonyme du taxon qui n'est pas renommé est considéré comme ayant priorité (voir aussi la Rec. F.5A.2).

Ex. 19. Linné a publié simultanément "10." *Mimosa cinerea* (Sp. Pl. : 517. 1753) et "25." *M. cinerea* (Sp. Pl. 520. 1753). En 1759 (Syst. Nat., ed. 10 : 1311), il renomma l'espèce 10 en tant que *M. cineraria* L. et reteint le nom *M. cinerea* pour l'espèce "25", de sorte que ce dernier est considéré comme ayant la priorité sur son homonyme.

Ex. 20. Rouy & Foucaud (Fl. France 2 : 30. 1895) publièrent deux fois le nom *Erysimum hieraciifolium* var. *longisiliquum*, avec deux types différents, pour deux taxons distincts appartenant à des sous-espèces différentes. Un seul de ces noms peut être retenu.

i Note 4. Un homonyme renommé ou rejeté selon l'Art. 53.5 reste légitime et a priorité sur un synonyme postérieur de même rang si un transfert était effectué dans un autre genre ou une autre espèce.

Ex. 21. *Mimosa cineraria* L. (Syst. Nat., ed. 10 : 1311. 1759), basé sur *M. cinerea* L. (Sp. Pl. : 517 [non 520]. 1753; voir l'Art. 53 Ex. 19), a été transféré dans *Prosopis* L. par Druce (dans Bot. Exch. Club Brit. Isles Rep. 3 : 422. 1914) en tant que *P. cineraria* (L.) Druce. Cependant, le nom correct dans *Prosopis* aurait été une combinaison basée sur *M. cinerea* (l.c.) si ce nom n'avait pas été proposé avec succès pour être rejeté (voir l'Annexe V).

ARTICLE 54

54.1. La prise en compte de l'homonymie ne s'étend pas aux noms de taxons qui ne sont pas considérés dans ce *Code*, à l'exception des cas ci-dessous (voir aussi l'Art. F.6.1) :

- (a) Les homonymes postérieurs des noms de taxons considérés à un moment donné comme des algues, des champignons ou des plantes sont illégitimes, même si les taxons ont été transférés à un groupe d'organismes différent auquel ce *Code* ne s'applique pas.
- (b) Un nom appliqué à un organisme couvert par ce *Code* et validement publié en vertu de celui-ci (Art. 32–45) mais initialement publié pour un taxon autre qu'une algue, un champignon ou une plante, p. ex. sous un autre *Code*, est illégitime si (1) il n'est pas disponible pour une utilisation selon les dispositions de l'autre *Code*¹⁶, généralement à cause de l'homonymie, ou (2) il devient un homonyme du nom d'une algue, d'un champignon ou d'une plante lorsque le taxon auquel il s'applique est pour la première fois traité en tant qu'une algue, un champignon ou une plante (voir aussi l'Art. 45.1).

16. De tels noms sont appelés "objectively invalid [objectivement invalide]" dans l'*International Code of Zoological Nomenclature* et "illegitimate [illégitime]" dans l'*International Code of Nomenclature of Prokaryotes*.

- (c) Un nom de genre est considéré comme un homonyme postérieur illégitime s'il est orthographié de manière identique à un "nom" d'hybride greffé intergénérique publié précédemment établi¹⁷ selon les dispositions de l'*International Code of Nomenclature for Cultivated Plants*.

Ex. 1. (b)(1) *Cribrosphaerella* Deflandre ex Góka (dans Acta Palaeontol. Polon. 2 : 239, 260, 280. 5 Sep 1957) a été publié selon les dispositions de l'*International Code of Zoological Nomenclature* pour des algues coccolithes du Crétacé précédemment connues en tant que *Cribrosphaera* Arkhang. (dans Mater. Geol. Rossii 25 : 411. 1912), un nom objectivement invalide (équivalent à illégitime) selon ce Code parce qu'il est un homonyme postérieur de *Cribrosphaera* Popofsky (dans Ergebn. Plankton-Exped. 3(L.f.β) : 22, 32, 63. 1906), un genre de radiolaires. Bien que *Cribrosphaera* Arkhang. ne soit pas un homonyme postérieur selon ce Code, il est illégitime et n'est pas disponible pour une utilisation en accord avec les dispositions du Code sous lequel il a été publié; en conséquence *Cribrosphaerella* est le nom correct pour le genre de coccolithe selon les deux Codes.

i Note 1. L'*International Code of Nomenclature of Prokaryotes* [Code International de Nomenclature des Procaryotes] prévoit qu'un nom de procaryote est illégitime s'il est un homonyme postérieur d'un nom de taxon de procaryote, d'algues, de champignons, de protozoaires ou de virus.

Recommandation 54A

54A.1. Les auteurs nommant de nouveaux taxons sous ce Code devraient, autant que possible, éviter d'utiliser des noms qui existent déjà pour des taxons zoologiques et de procaryotes (voir aussi l'Art. F.6.1).

ARTICLE 55

55.1. Un nom d'espèce ou de subdivision de genre peut être légitime même si son épithète était à l'origine combinée avec un nom de genre illégitime (voir aussi l'Art. 22.5).

Ex. 1. *Agathophyllum neesianum* Blume (dans Mus. Bot. 1 : 340. 1851) est légitime même si *Agathophyllum* Juss. (Gen. Pl. : 431. 1789) est illégitime (il est un nom de remplacement superflu de *Ravensara* Sonn., Voy. Indes Orient. 3 : 248. 1782). Puisque que Meisner (dans Candolle, Prodr. 15(1) : 104. 1864) citait *A. neesianum* comme synonyme de sa nouvelle *Mespilodaphne mauritiana*, *M. mauritiana* Meisn. est un nom illégitime selon l'Art. 52.

Ex. 2. *Calycotrix* sect. *Brachychaetae* Nied. (dans Engler & Prantl, Nat. Pflanzenfam. 3(7) : 100. 1892) est légitime même s'il a été publié sous *Calycotrix* Meisn. (Pl. Vasc. Gen. : 107. 1838), un nom de remplacement superflu pour *Calytrix* Labill. (Nov. Holl. Pl. 2 : 8. 1806).

55.2. Un nom infraspécifique peut être légitime même si son épithète finale était à l'origine combinée avec un nom d'espèce illégitime (voir aussi l'Art. 27.2).

Ex. 3. *Agropyron japonicum* var. *hackelianum* Honda (1927) est légitime même s'il a été publié sous l'illégitime *A. japonicum* Honda (1927), un homonyme postérieur d'*A. japonicum* (Miq.) P. Candargy (1901) (voir aussi l'Art. 27 Ex. 1).

i Note 1. Un nom tombant sous les dispositions des Art. 55.1 ou 55.2 est indisponible pour une utilisation, mais peut servir de synonyme remplacé ou, s'il n'est pas lui-même illégitime, de basionyme pour un autre nom ou une autre combinaison.

55.3. Les noms d'espèces et de subdivisions de genres attribués à des genres dont les noms sont des homonymes postérieurs conservés, protégés ou sanctionnés, et qui antérieurement avaient été placés dans ces genres sous les homonymes rejetés, sont légitimes sous les noms conservés, protégés ou sanctionnés, sans changement d'auteur ou de date, si les règles ne s'y opposent pas

17. Le terme "established [établi]" est utilisé par l'*International Code of Nomenclature for Cultivated Plants* pour désigner le concept de validement publié dans l'*International Code of Nomenclature for algae, fungi, and plants*.

par ailleurs.

Ex. 4. Au moment de leur publication, *Alpinia languas* J.F. Gmel. (Syst. Nat. 2 : 7. 1791) et *A. galanga* (L.) Willd. (Sp. Pl. 1 : 12. 179) furent assignés à *Alpinia* L. (Sp. Pl. : 1753. 1753). Quand le nom *Alpinia* fut conservé dans une publication ultérieure (Art. 14.9), en tant qu'*Alpinia* Roxb. (dans Asiat. Res. 11 : 350. 1810), ces deux espèces furent incluses dans le genre nouvellement nommé et leur nom doit être accepté sans aucun changement dans leur statut sous ce Code.

55.4. L'épithète du nom d'une espèce ou d'une subdivision d'un genre qui était initialement combinée à un nom de genre qui est un homonyme postérieur, ou l'épithète finale du nom d'un taxon infraspécifique qui était initialement combinée à un nom d'espèce qui est un homonyme postérieur, peut être combinée à l'homonyme antérieur légitime respectif sans modification d'auteur et de date.

Ex. 5. L'épithète d'*Haplanthus hygrophiloides* T. Anderson (dans J. Linn. Soc., Bot. 9 : 503. 1867) était initialement combinée au nom de genre illégitime *Haplanthus* T. Anderson (l.c. 1867), un homonyme postérieur d'*Haplanthus* Nees (dans Wallich, Pl. Asiat. Rar. 3 : 77, 115. 1832). Quand *H. hygrophiloides* est considéré appartenant plutôt à *Haplanthus* Nees, il est donc accepté sans changement d'auteur et de date.

Ex. 6. Quand les homonymes *Acidosasa* B. M. Yang (dans J. Hunan Teachers' Coll., Nat. Sci. Ed., 1981(2) : 54. 1981) et *Acidosasa* C. D. Chu & C. S. Chao (dans J. Bamboo Res. 1 : 165. 1982) sont considérés s'appliquer au même genre, *A. chinensis* C. D. Chu & C. S. Chao (dans J. Bamboo Res. 1 : 165. 1982) est donc accepté même si son épithète était initialement combinée à l'illégitime *Acidosasa* C. D. Chu & C. S. Chao (1982).

ARTICLE 56

56.1. Tout nom susceptible de causer un changement nomenclatural défavorable (Art. 14.1) peut faire l'objet d'une proposition de rejet. Un nom ainsi rejeté, ou son basionyme s'il en possède un, est placé sur une liste de nomina utique rejicienda (noms supprimés, Annexe V). En même temps que chacun des noms répertoriés, tous les noms dont ils sont le basionyme sont rejetés de la même façon, et aucun ne doit être employé (voir la Rec. 50E.2).

i Note 1. Un nom rejeté en vertu de l'Art. 56.1 ne devient pas illégitime en raison de son rejet et peut continuer à fournir le type d'un nom de rang supérieur. De manière similaire, une combinaison sous un nom rejeté, bien qu'indisponible pour une utilisation à cause de l'inclusion du nom rejeté, peut être légitime, et peut servir de basionyme pour une autre combinaison.

56.2. La liste des nomina utique rejicienda (noms supprimés) restera ouverte en permanence à des additions et modifications. Toute proposition de rejet d'un nom doit être accompagnée d'un exposé détaillé des motifs qui plaident à la fois pour et contre le rejet, incluant des considérations de typification. Ces propositions doivent être soumises au Comité Général, qui les transmettra, pour examen, aux comités d'experts pour les divers groupes taxonomiques (voir la Rec. 56A, la Div. III Disp. 2.2, les Art. 7.9 et 7.10; voir aussi les Art. 14.12 et 34.1).

56.3. Lorsqu'une proposition de rejet d'un nom en vertu des Art. 56 ou F.7 a été approuvée par le Comité Général après étude par le comité d'experts du groupe taxonomique concerné, le rejet de ce nom est autorisé après soumission à la décision d'un Congrès International de Botanique ultérieur (voir aussi les Art. 14.15 et 34.2). Le rejet prend effet à la date effective de publication (Art. 29–31) de l'approbation du Comité Général.

i Note 2. La date de la décision du Comité Général sur une proposition particulière de rejet peut être déterminée en consultant la base de données des Annexes de l'*International Code of Nomenclature for algae, fungi, and plants* (<http://botany.si.edu/references/codes/props/index.cfm>).

Recommandation 56A

- 56A.1.** Lorsqu'une proposition de rejet d'un nom selon l'Art. 56 ou F.7 a été transférée au comité d'experts pour étude, les auteurs devraient autant que possible suivre l'usage des noms en cours dans l'attente de la recommandation du Comité Général sur cette proposition (voir aussi les Rec. 14A et 34A).

ARTICLE 57

- 57.1.** Un nom qui a été largement et durablement employé pour un ou des taxons n'incluant pas son type ne doit pas être employé dans un sens qui entre en conflit avec l'usage actuel, à moins et jusqu'à ce qu'une proposition de le traiter selon les Art. 14.1 ou 56.1 n'ait été soumise et rejetée.

- Ex. 1.** Le nom *Bovista pusilla* (Batsch : Pers.) Pers. (Syn. Meth. Fung. : 138. 1801) : Pers., basé sur *Lycoperdon pusillum* Batsch (Elench. Fung. Cont. Secunda : 123. 1789), est typifié par une planche (Batsch, l.c. : t. 41, fig. 228. 1789) qui représente l'espèce actuellement connue comme *B. limosa* Rostr. (dans Meddel. Grønland 18 : 52. 1894) s. l., mais a été largement et durablement employé pour l'une ou l'autre ou pour chacune des deux espèces différentes, dont les noms corrects sont *B. dermoxantha* Vitt. et *B. furfuracea* Pers. : Pers. A moins et jusqu'à ce qu'une proposition de rejeter le nom *B. pusilla* ou de conserver *B. limosa* à sa place n'ait été soumise et rejetée, le nom *B. pusilla* ne doit pas être employé.

ARTICLE 58

- 58.1.** Si les règles ne s'y opposent pas, l'épithète finale d'un nom illégitime peut être réutilisée pour un nom différent, soit au même soit à un rang différent ; ou un nom de genre illégitime peut être réutilisé comme l'épithète d'un nom d'une subdivision d'un genre. Le nom résultant est alors traité soit comme un nom de remplacement avec le même type que le nom illégitime (Art. 7.4 ; voir aussi les Art. 7.5 et Art. 41 Note 3) soit comme le nom d'un nouveau taxon avec un type différent. Sa priorité ne prend pas effet à la publication du nom illégitime (voir les Art. 11.3–11.4).

- Ex. 1.** Le nom *Talinum polyandrum* Hook. (dans Bot. Mag. : ad t. 4833. 1855) est illégitime selon l'Art. 53.1 parce que c'est un homonyme postérieur de *T. polyandrum* Ruiz & Pav. (Fl. Peruv. Prodr. : 65. 1794). Lorsque Benth. (Fl. Austral. 1 : 172. 1863) transféra *T. polyandrum* Hook. dans *Calandrinia* Kunth, il l'appela *C. polyandra*. Ce nom prend priorité dès 1863 et est cité comme *C. polyandra* Benth., non pas *C. polyandra* "(Hook.)" Benth.
- Ex. 2.** *Cymbella subalpina* Hust. (dans Int. Rev. Gesamten Hydrobiol. Hydrogr. 42 : 98. 1942) est illégitime selon l'Art. 53.1 parce qu'il est un homonyme postérieur de *C. subalpina* F. Meister (Kieselalg. Schweiz : 182, 236. 1912). Quand Mann (dans Round & al., Diatoms : 667. 1990) transféra *C. subalpina* Hust. dans *Encyonema* Kütz., il l'appela *E. subalpinum* D. G. Mann. Ce nom est un nom de remplacement avec une priorité débutant en 1990 et en tant que tel est illégitime en vertu de l'Art. 52.1 parce que *C. mendosa* VanLand. (Cat. Fossil Recent Gen. Sp. Diatoms Syn. 3 : 1211, 1236. 1969) avait déjà été publié comme nom de remplacement pour *C. subalpina* Hust.
- Ex. 3.** *Hibiscus ricinifolius* E. Mey. ex Harv. (Fl. Cap. 1 : 171. 1860) est illégitime selon l'Art. 52.1 parce qu'*H. ricinoides* Garcke (dans Bot. Zeitung (Berlin) 7 : 834. 1849) était cité en synonymie. Quand l'épithète *ricinifolius* a été combinée au rang variétal sous *H. vitifolius* par Hochreutiner (dans Annuaire Conserv. Jard. Bot. Genève 4 : 170. 1900) son nom était légitime et est traité comme un nom de remplacement, typifié (Art. 7.4) par le type d'*H. ricinoides*. Le nom est cité comme *H. vitifolius* var. *ricinifolius* Hochr., non pas *H. vitifolius* var. *ricinifolius* "(E. Mey. ex Harv.) Hochr."
- Ex. 4.** *Geiseleria* Klotzsch (dans Arch. Naturgesch. 7 : 254. 1841) est illégitime selon l'Art. 52.1 parce que la délimitation de Klotzsch incluait *Croton glandulosus* L., le type originel de *Decarinium* Raf. (Neogenyton : 1. 1825). Par la suite, Gray (Manual, ed. 2 : 391. 1856) publia *Croton* subg. *Geiseleria*, qui a la priorité à partir de cette date et est cité comme *C.* subg. *Geiseleria* A. Gray, non pas *C.* subg. *Geiseleria* "(Klotzsch) A. Gray". Parce que le nom de sous-genre est un nom de remplacement, son type est *C. glandulosus*, le type (Art. 7.4) de *Decarinium* et le type automatique (Art. 7.5) de *Geiseleria*.

i **Note 1.** Quand l'épithète d'un nom illégitime selon l'Art. 52.1 est réutilisée au même rang, le nom résultant est illégitime sauf si le type du nom causant l'illégitimité est explicitement exclu, ou son épithète est indisponible pour une utilisation.

- Ex. 5.** *Menispermum villosum* Lam. (Encycl. 4 : 97. 1797) est illégitime selon l'Art. 52.1 parce que *M. hirsutum* L. (Sp. Pl. : 341. 1753) était cité en synonymie. Le nom *Cocculus villosus* DC. (Syst. Nat. 1 : 525. 1817), basé sur *M. villosum*, est aussi illégitime puisque le type de *M. hirsutum* n'a pas été exclu et que l'épithète *hirsutus* était disponible pour une utilisation dans *Cocculus*.
- Ex. 6.** *Cenomyce ecmocyna* Ach. (Lichenogr. Universalis : 549. 1810) est un nom illégitime pour *Lichen gracilis* L. (Sp. Pl. : 1152. 1753). *Scyphophorus ecmocynus* Gray (Nat. Arr. Brit. Pl. 1 : 421. 1821), basé sur *C. ecmocyna*, est aussi illégitime puisque le type de *L. gracilis* n'a pas été exclu et que l'épithète *gracilis* était disponible pour une utilisation. En proposant la combinaison *Cladonia ecmocyna*, Leighton (dans Ann. Mag. Nat. Hist., ser. 3, 18 : 406. 1866) a explicitement exclu *L. gracilis* et a ainsi publié le nom légitime d'une nouvelle espèce, *Cladonia ecmocyna* Leight.
- Ex. 7.** *Ferreola ellipticifolia* Stokes (dans Bot. Mat. Med. 4 : 556. 1812) est illégitime selon l'Art. 52.1 parce que *Maba elliptica* J. R. Forst. & G. Forst. (Char. Gen. Pl., ed. 2 : 122. 1776) était cité en synonymie. Bakhuizen van den Brink a publié *Diospyros ellipticifolia* Bakh. (dans Gard. Bull. Straits Settlem. 7 : 162. 1933) comme un nom de remplacement pour *F. ellipticifolia* et n'a pas exclu le type de *M. elliptica*. *Diospyros ellipticifolia* est néanmoins un nom légitime parce qu'en 1933 l'épithète *elliptica* n'était pas disponible pour une utilisation dans *Diospyros* dû à l'existence de *D. elliptica* Knowlt. (dans Bull. U. S. Geol. Surv. 204 : 83. 1902), duquel *D. elliptica* (J. R. Forst. & G. Forst.) P. S. Green (dans Kew Bull. 23 : 340. 1969) est un homonyme illégitime postérieur (Art. 53.1).

ARTICLE 59

(NOMS DE CHAMPIGNONS À CYCLE DE VIE PLÉOMORPHE)

VOIR L'ART. F.8 DANS LE CHAPITRE F

CHAPITRE VIII

ORTHOGRAPHE ET GENRE GRAMMATICAL DES NOMS

SECTION 1

ORTHOGRAPHE

ARTICLE 60

60.1. L'orthographe originale d'un nom ou d'une épithète est à maintenir, à part la correction d'erreurs typographiques ou orthographiques et des standardisations imposées par les Art. 60.4 (lettres et ligatures étrangères au latin classique), 60.5 et 60.6 (permutation entre *u/v*, *i/j* ou *eu/ev*), 60.7 (signes diacritiques et ligatures), 60.8 (terminaisons ; voir aussi l'Art. 32.2), 60.9 (latinisations intentionnelles), 60.10 (formes composées), 60.11 et 60.12 (traits d'union), 60.13 (apostrophes et points finaux), 60.14 (abréviations), et F.9.1 (épithètes des noms de champignons) (voir aussi les Art. 14.8, 14.11 et F.3.2).

Ex. 1. Maintien de l'orthographe originale : les noms génériques *Mesembryanthemum* L. (Sp. Pl. : 480. 1753) et *Amaranthus* L. (Sp. Pl. : 989. 1753) ont été délibérément orthographiés ainsi par Linné et leur orthographe ne doit pas être modifiée respectivement en '*Mesembrianthemum*' et '*Amarantus*', bien que ces dernières formes soient correctes d'un point de vue linguistique (voir Bull. Misc. Inform. Kew 1928 : 113, 287. 1928). – *Phoradendron* Nutt. (dans J. Acad. Nat. Sci. Philadelphia, ser. 2, 1 : 185. 1848) ne doit pas être changé en '*Phoradendrum*'. – *Triaspis mozambica* A. Juss. (dans Ann. Sci. Nat., Bot., ser. 2, 13 : 268. 1840) ne doit pas être modifié en '*T. mossambica*', comme l'a fait Engler (Pflanzenw. Ost-Afrikas C : 232. 1895). – *Alyxia ceylanica* Wight (Icon. Pl. Ind. Orient. 4 : t. 1293. 1848) ne doit pas être modifié en '*A. zeylanica*', comme l'a fait Trimen (Handb. Fl. Ceyl. 3 : 127. 1895). – *Fagus sylvatica* L. (Sp. Pl. : 998. 1753) ne doit pas être modifié en '*F. silvatica*'. Bien que l'orthographe classique soit *silvatica*, l'orthographe médiévale *sylvatica* n'est pas une erreur orthographique (voir aussi la Rec. 60E). – *Scirpus cespitosus* L. (Sp. Pl. : 48. 1753) ne doit pas être modifié en '*S. caespitosus*'.

***Ex. 2** L'épithète de *Agaricus rhacodes* Vittad. (Descr. Fung. Mang. : 158. 1833) doit être orthographiée ainsi, même si elle était initialement orthographiée '*rachodes*' (voir Wilson in Taxon 66 : 189. 2017).

***Ex. 3.** Erreurs typographiques : *Globba 'brachycarpa'* Baker (dans Hooker, Fl. Brit. India 6 : 205. 1890) et *Hetaeria 'alba'* Ridl. (J. Linn. Soc., Bot. 32 : 404. 1896) sont des erreurs typographiques pour respectivement *Globba trachycarpa* Baker et *Hetaeria alta* Ridl. (voir Sprague in J. Bot. 59 : 349. 1921).

Ex. 4. '*Torilis taihasenzanensis* Masam. (dans J. Soc. Trop. Agric. 6 : 570. 1934) était une erreur typographique pour *Trollius taihasenzanensis*, comme indiqué sur le feuillet d'errata inséré entre les pages 4 et 5 du même volume.

Ex. 5. Le mal orthographié *Indigofera 'longipednnkulata'* Y. Y. Fang & C. Z. Zheng (dans Acta Phytotax. Sin. 21 : 331. 1983) est probablement une faute de typographie et doit être corrigée en *I. longipedunculata*.

***Ex. 6.** Erreur orthographique : *Gluta 'benghas'* L. (Mant. Pl. : 293. 1771), qui est une erreur orthographique pour *G. renghas*, est cité comme *G. renghas* L. (voir Engler in Candolle & Candolle, Monogr. Phan. 4 : 225. 1883); le nom vernaculaire utilisé comme épithète spécifique par Linné est "renghas", non pas "benghas".

Ex. 7. L'orthographe originelle du nom de genre '*Nilsonia*' Brongn. (dans Ann. Sci. Nat. (Paris) 4 : 210. 1825) est une erreur orthographique corrigeable en vertu de l'Art. 60.1 en *Nilssonia*, la conservation de celui-ci n'est donc pas requise. Brongniart nomma le genre d'après Sven Nilsson, dont le nom est régulièrement mal orthographié en "Nilson" dans sa publication de 1825.

i Note 1. L'Art. 14.11 prévoit la conservation d'une orthographe particulière d'un nom de famille, de genre, ou d'espèce (voir l'Art. 14.8).

Ex. 8. *Bougainvillea* Comm. ex Juss. ('*Buginvillaea*'), orth. cons. (voir l'Annexe III).

Ex. 9. *Wisteria* Nutt., nom. cons. ne doit pas être changé en '*Wistaria*', bien que le genre ait été nommé en l'honneur de Caspar Wistar, parce que *Wisteria* est l'orthographe employée dans l'Annexe III (voir l'Art. 14.8).

60.2. Les mots "orthographe originale" désignent l'orthographe employée quand un nom d'un nouveau taxon ou d'un nom de remplacement a été validement publié. Ils ne concernent pas l'utilisation d'une lettre initiale majuscule ou minuscule, ceci relevant de la typographie (voir les Art. 20.1, 21.2, et la Rec. 60F).

60.3. La liberté de corriger un nom doit être utilisée avec circonspection, notamment si le changement affecte la première syllabe et, plus particulièrement, la première lettre du nom (mais voir l'*Ex. 6).

***Ex. 10.** L'orthographe du nom de genre *Lespedeza* Michx. (Fl. Bor.-Amer. 2 : 70. 1803) ne doit pas être modifiée, bien que le genre soit dédié à Vicente Manuel de Céspedes (voir *Rhodora* 36 : 130–132, 390–392. 1934). – *Cereus jamacaru* DC. (Prodr. 3 : 467. 1828) ne peut être modifié en *C. 'mandacaru'*, même si *jamacaru* est considéré comme une altération du nom vernaculaire "mandacaru".

60.4. Les lettres *w* et *y*, étrangères au latin classique, et *k*, rare dans cette langue, sont admises dans les noms scientifiques (voir l'Art. 32.1(b)). D'autres lettres et ligatures étrangères au latin classique qui peuvent survenir dans les noms scientifiques, comme le β (*ß*, ou double *s*) allemand, doivent être transcrites.

60.5. Quand un nom a été publié dans un ouvrage où les lettres *u*, *v* ou *i*, *j* sont utilisées de manière interchangeable ou de toute autre manière incompatible avec les pratiques typographiques modernes (p. ex. une lettre d'une paire n'étant pas utilisée en majuscule, ou pas utilisée du tout), ces lettres doivent être transcrites conformément à la pratique nomenclaturale moderne.

Ex. 11. *Curculigo* Gaertn. (Fruct. Sem. Pl. 1 : 63. 1788), non pas '*Cvrcvligo*'; *Taraxacum* Zinn (Cat. Pl. Hort. Gott. : 425. 1757), non pas '*Taraxacvm*'; *Uffenbachia* Fabr. (Enum., ed. 2 : 21. 1763), non pas '*Vffenbachia*'.

Ex. 12. '*Geastrvm hygrometricvm*' et '*Vredo pvstvlata*' de Persoon (dans Syn. Meth. Fung. : 135, 219. 1801) devraient être orthographiés respectivement *Geastrum hygrometricum* Pers. : Pers. et *Uredo pustulata* Pers. : Pers.

60.6. Quand la publication originale d'un nom a adopté l'usage des lettres *u*, *v* ou *i*, *j* dans un sens incompatible avec les pratiques de la nomenclature moderne, ces lettres doivent être transcrites conformément à l'usage nomenclatural moderne. Quand les noms ou les épithètes sont dérivés de mots grecs qui comprennent la diphtongue *ey* ($\epsilon\upsilon$), sa transcription en *ev* est traitée comme

une erreur corrigeable en *eu*. Quand des noms ou des épithètes d'origine latine, mais pas grec, comprennent la lettre *i* utilisée comme une semi-voyelle (suivie par une autre voyelle), celle-ci est considérée comme une erreur corrigeable en *j*.

- Ex. 13.** Le nom de genre '*Mezonevron*' Desf. est corrigeable en *Mezoneuron* Desf., et le basionyme de *Neuropteris* (Brongn.) Sternb. (nom. & orth. cons.), *Filicites* sect. '*Nevropteris*' Brongn., est corrigeable en *Filicites* sect. *Neuropteris*. De même, '*Evonymus*' L. est corrigeable en *Euonymus* L. (nom. & orth. cons.).
- Ex. 14.** *Jatropha* L., *Jondraba* Medik., et *Clypeola jonthlaspi* L., parce qu'ils sont d'origine grecque, ne peuvent pas être modifiés en '*Iatropha*', '*Iondraba*', et *Clypeola 'ionthlaspi'*'; ni *Ionopsidium* Rchb. et *Ionthlaspi* Adans. ne peuvent être modifiés respectivement en '*Jonopsidium*' et '*Jonthlaspi*'.
- Ex. 15.** *Brachypodium 'iaponicum'* Miq. est corrigeable en *Brachypodium japonicum* parce que l'épithète est latine et, qu'en latin, une initiale *i* suivie d'une voyelle est une semi-voyelle. *Meiandra 'maior'* Markgr. est corrigeable en *Meiandra major* parce que l'épithète est latine et, qu'en latin, un *i* entre deux voyelles est une semi-voyelle, mais le nom de genre est d'origine grecque, et donc l'orthographe "*Meiandra*" est correcte.

60.7. Les signes diacritiques ne sont pas employés dans les noms scientifiques. Quand les noms (soit nouveaux soit anciens) sont tirés de mots dans lesquels de tels signes apparaissent, les signes doivent être supprimés avec la transcription nécessaire des lettres ainsi modifiées; p. ex. *ä, ö, ü* deviennent, respectivement, *ae, oe, ue* (non pas *æ* ou *œ*, voir ci-dessous); *é, è, ê* deviennent *e*; *ñ* devient *n*; *ø* devient *oe* (non pas *œ*); *â* devient *ao*. Le trema, indiquant qu'une voyelle doit être prononcée séparément de la voyelle précédente (comme dans *Cephaëlis, Isoëtes*), est un dispositif phonétique qui ne doit pas modifier l'orthographe; en tant que tel, son utilisation est facultative. Les ligatures *æ* et *œ*, indiquant que les lettres sont prononcées ensemble, doivent être remplacées par les lettres séparées *ae* et *oe*.

- Ex. 16.** Transcription (p. ex. trema) : '*Lühea*', dédié à Carl Emil von der Lühe, est orthographié *Luehea* Willd. (dans *Neue Schriften Ges. Naturf. Freunde Berlin* 3 : 410. 1801); suppression (p. ex. tilde) : *Vochysia 'kosñipatae'*, nommé en référence à la vallée de Kosñipata, est orthographié *V. kosnipatae* Huamantupa (dans *Arnaldoa* 12 : 82. 2005).

60.8. La terminaison d'épithètes spécifiques ou infraspécifiques dérivées de noms de personne qui ne sont pas déjà en grec ou en latin et ne possèdent pas de forme latinisée bien établie (voir la Rec. 60C.1) se forme de la manière suivante :

- (a) Si le nom de personne se termine par une voyelle ou *-er*, les épithètes substantives sont formées en ajoutant la terminaison du génitif adéquate au genre et au nombre grammatical de la ou des personnes honorées (p. ex. *scopoli-i* pour Scopoli (m), *fedtschenko-i* pour Fedtschenko (m), *fedtschenko-ae* pour Fedtschenko (f), *glaziou-i* pour Glaziou (m), *lace-ae* pour Lace (f), *gray-i* pour Gray (m), *hooker-orum* pour les Hooker (m)), excepté si le nom se termine en *-a*, auquel cas il convient d'ajouter *-e* (au singulier) ou *-rum* (au pluriel) (p. ex. *triana-e* pour Triana (m), *pojarkova-e* pour Pojarkova (f), *orlovskaja-e* pour Orlovskaja (f)).
- (b) Si le nom de personne se termine par une consonne (mais pas en *-er*), les épithètes substantives sont formées en ajoutant *-i-* (augmentation de la racine) plus la terminaison du génitif appropriée au genre et au nombre grammatical de la ou des personnes honorées (p. ex. *lecard-ii* pour Lecard (m), *wilson-iae* pour Wilson (f), *verlot-iorum* pour les frères Verlot, *braun-iarum* pour les soeurs Braun, *mason-iorum* pour Mason, père et fille).
- (c) Si le nom de personne se termine par une voyelle, les épithètes adjectives sont formées en ajoutant *-an-* plus la terminaison du nominatif singulier appropriée au genre du nom de genre (p. ex. *Cyperus heyne-anus* pour Heyne, *Vanda lindley-ana* pour Lindley, *Aspidium berterio-anum* pour Bertero), excepté si le nom de personne se termine en *-a* auquel cas l'on ajoute *-n-* plus

la terminaison appropriée (p. ex. *balansa-nus* (m), *balansa-na* (f), et *balansa-num* (n) pour Balansa).

(d) Si le nom de personne se termine par une consonne, les épithètes adjectives sont formées en ajoutant *-i-* (augmentation de la racine) plus *-an-* (radical du suffixe adjectif) plus la terminaison du nominatif singulier appropriée au genre du nom de genre (p. ex. *Rosa webb-iana* pour Webb, *Desmodium griffith-ianum* pour Griffith, *Verbena hassler-iana* pour Hassler).

(d) Les terminaisons contraires aux standards ci-dessus sont considérées comme des erreurs à corriger en *-[i]i*, *-[i]ae*, *-[i]ana*, *-[i]anus*, *-[i]anum*, *-[i]arum*, ou *-[i]orum*, le cas échéant (voir aussi l'Art. 32.2). Cependant, les épithètes formées conformément à la Rec. 60C.1 ne sont pas corrigeables (voir aussi l'Art. 60.9).

i Note 2. Les traits d'union dans l'Art. 60.8 sont utilisés uniquement pour mettre en évidence la terminaison.

i Note 3. L'Art. 60.8 n'exclut pas l'utilisation, comme épithètes, de noms de genres commémorant des personnes, ou de noms féminins formés par analogie (voir la Rec 20A.1 (i)), placés en apposition (Art. 23.1).

Ex. 17. Dans *Rhododendron 'potanini'* Batalin (dans Trudy Imp. S.-Peterburgsk. Bot. Sada 11 : 489. 1892), commémorant G. N. Potanin, l'épithète doit être orthographiée *potaninii* en vertu de l'Art. 60.8(b). Cependant, dans *Phoenix theophrasti* Greuter (dans Bauhinia 3 : 243. 1967), commémorant Theophraste, elle n'est pas orthographiée *'theophrastii'* parce que la Rec. 60C.1 s'applique.

Ex. 18. *Rosa 'pissarti'* Carrière (dans Rev. Hort. (Paris) 1880 : 314. 1880) est une erreur typographique pour *R. 'pissardi'* (voir Rev. Hort. (Paris) 1881 : 190. 1881), qui doit être orthographié *R. pissardii* en vertu de l'Art. 60.8(b).

Ex. 19. Dans *Caulokaempferia 'dinabandhuensis'* Biseshwori & Bipin (dans J. Jap. Bot. 92 : 84. 2017), commémorant le Prof. Dinabandhu Sahoo, l'épithète adjectivale reçut à tort la terminaison géographique *-ensis* (voir la Rec. 60D.1), et doit donc être orthographiée *C. dinabandhuana* en vertu de l'Art. 60.8(c).

Ex. 20. Dans *Uladendron codesuri* Marc.-Berti (dans Pittieria 3 : 10. 1971) l'épithète dérive d'un acronyme (CODESUR, Comisión para el Desarrollo del Sur de Venezuela), non pas d'un nom de personne, et ne doit pas être corrigée en *'codesurii'* (comme dans Brenan, Index Kew., Suppl. 16 : 296. 1981).

Ex. 21. Dans *Asparagus tamaboki* Yatabe (dans Bot. Mag. (Tokyo) 7 : 61. 1893) et *Agropyron kamoji* Ohwi (dans Acta Phytotax. Geobot. 11 : 179. 1942) les épithètes correspondent, respectivement, à une désignation japonaise vernaculaire, "tamaboki", ou à la partie d'une telle désignation, "kamojigusa", et ne sont donc pas orthographiées *'tamabokii'* et *'kamojii'*.

i Note 4. Si le genre et/ou le nombre grammatical d'une épithète substantive dérivée d'un nom de personne n'est pas approprié au genre et/ou au nombre grammatical de la ou des personnes dont elle commémore le nom, la terminaison doit être corrigée en conformité avec l'Art. 60.8.

Ex. 22. *Rosa ×'toddi'* Wolley-Dod (dans J. Bot. 69, Suppl. 106. 1931) était dédié à "Miss E. S. Todd"; l'épithète doit être orthographiée *toddiae*.

Ex. 23. *Astragalus 'matthewsii'* Podlech & Kirchhoff (dans Mitt. Bot. Staatssamml. München 11 : 432. 1974) commémore Victoria A. Matthews; l'épithète doit être orthographiée *matthewsiae* et le nom ne doit pas être considéré comme un homonyme postérieur d'*A. matthewsii* S. Watson (dans Proc. Amer. Acad. Arts 18 : 192. 1883) commémorant Washington Matthews (voir l'Annexe VII).

- Ex. 24.** *Codium 'geppii'* (Schmidt in Biblioth. Bot. 91 : 50. 1923), qui commémore A. Gepp et E. S. Gepp, doit être corrigé en *C. geppiorum* O. C. Schmidt.
- Ex. 25.** *Acacia 'Bancrofti'* Maiden (dans Proc. Roy. Soc. Queensland 30 : 26. 1918) "commemorates the Bancrofts, father and son, the former the late Dr. Joseph Bancroft, and the latter Dr. Thomas Lane Bancroft [commémore les Bancrofts, père et fils, le premier le défunt Dr. Joseph Bancroft et le dernier le Dr. Thomas Lane Bancroft]"; l'épithète doit être orthographiée *bancroftiorum*.
- Ex. 26.** *Chamaecrista leonardiae* Britton (N. Amer. Fl. 23 : 281. 1930, '*Leonardae*'), *Scolosanthus leonardii* Alain (dans Brittonia 20 : 160. 1968) et *Frankenia leonardiorum* Alain (l.c. : 155. 1968, '*leonardorum*') étaient tous basés sur du matériel type collecté par Emery C. Leonard et Genevieve M. Leonard. Parce qu'il n'y a pas de déclaration contradictoire explicite, ces noms doivent être acceptés ainsi dédiés à l'un ou l'autre ou aux deux, comme l'indique la terminaison de l'épithète.

60.9. Lorsque les modifications orthographiques voulues par les auteurs sont des latinisations intentionnelles de noms propres, géographiques ou vernaculaires, elles doivent être préservées, sauf dans les épithètes formées à partir de noms de personne, lorsqu'elles concernent (a) uniquement une terminaison pour laquelle l'Art. 60.8 s'applique, ou (b) des noms de personnes dans lesquels les changements impliquent seulement (1) l'omission de la voyelle finale ou de la consonne finale ou (2) la conversion de la voyelle finale en une voyelle différente, pour laquelle la lettre omise ou convertie doit être rétablie.

- Ex. 27.** *Clutia* L. (Sp. Pl. : 1042. 1753), *Gleditsia* J. Clayton (dans Linnaeus, l.c. : 1056. 1753), et *Valantia* L. (l.c. : 1051. 1753), dédiés respectivement à Cluyt, Gleditsch et Vaillant, ne doivent pas être modifiés en '*Cluytia*', '*Gleditschia*' et '*Vaillantia*'; ces noms de personnes ont été délibérément latinisés en Clutius, Gleditsius et Valantius.
- Ex. 28.** *Abies alcoquiana* Veitch ex Lindl. (dans Gard. Chron. 1861 : 23. 1861), commémorant "Rutherford Alcock Esq.", implique une latinisation intentionnelle de son nom de famille en Alcoquius. En transférant l'épithète à *Picea*, Carrière (Traité Gén. Conif., ed. 2 : 343. 1867) a délibérément modifié l'orthographe en '*alcockiana*'. La combinaison résultante est néanmoins citée correctement comme *P. alcoquiana* (Veitch ex Lindl.) Carrière (voir l'Art. 61.4).
- Ex. 29.** *Abutilon glaziovii* K. Schum. (dans Martius, Fl. Bras. 12(3) : 408. 1891), *Desmodium bigelovii* A. Gray (dans Smithsonian Contr. Knowl. 5(6) : 47. 1843), et *Rhododendron bureavii* Franch. (dans Bull. Soc. Bot. France 34 : 281. 1887), commémorant respectivement A. F. M. Glaziou, J. Bigelow et L. E. Bureau, ne doivent pas être changés en A. '*glazioui*', D. '*bigelowii*', ou R. '*bureaui*'. Dans ces trois cas, les latinisations implicites Glaziovius, Bigelovius, et Bureauvius résultent de la conversion de la voyelle ou consonne finale en une consonne et n'affecte pas simplement la terminaison des noms.
- Ex. 30.** *Arnica chamissonis* Less. (dans Linnaea 6 : 238. 1831) et *Tragus berteronianus* Schult. (Mant. 2 : 205. 1824), commémorant L. K. A. von Chamisso et C. L. G. Bertero, ne doivent pas être changés en '*A. chamissoi*' ou en '*T. berteronianus*'. La dérivation de ces épithètes du génitif de la troisième déclinaison (Rec. 60C Ex. 1(b)), une pratique normalement découragée (voir la Rec. 60C.1), implique l'ajout de lettres au nom de la personne et n'affecte pas simplement la terminaison.
- Ex. 31.** *Acacia 'brandegeana'*, *Blandfordia 'backhousii'*, *Cephalotaxus 'fortuni'*, *Chenopodium 'loureiri'*, *Convolvulus 'loureiri'*, *Glochidion 'melvilliorum'*, *Hypericum 'buckleii'*, *Solanum 'rantonnei'*, et *Zygophyllum 'billardieri'* ont été publiés pour commémorer T. S. Brandegee, J. Backhouse, R. Fortune, J. de Loureiro, R. Melville et E. F. Melville, S. B. Buckley, V. Rantonnet, et J. J. H. de Labillardière (de la Billardière). Les latinisations implicites sont Brandegeus, Backhousius, Fortunus, Loureireus ou Loureirus, Melvillius, Buckleius, Rantonneus, et Billardierius, mais ils ne sont pas acceptables selon l'Art. 60.9. Les noms sont correctement cités comme *A. brandegeana* l. M. Johnst. (dans Contr. Gray Herb. 75 : 27. 1925), *B. backhousei* Gunn & Lindl. (dans Edwards's Bot. Reg. 31 : t. 18. 1845), *Cephalotaxus fortunei* Hook. (dans Bot. Mag. : ad t. 4499. 1850), *Chenopodium loureiroi* Steud. (Nomencl. Bot., ed. 2. 1 : 348. 1840), *Convolvulus loureiroi* G. Don (Gen Hist. 10 : 290. 1836), *G. melvilleorum* Airy Shaw (dans Kew Bull. 25 : 487. 1971), *H. buckleyi* M. A. Curtis (dans Amer. J. Sci. Arts 44 : 80. 1843), *S. rantonnetii* Carrière (dans Rev.

Hort. 32 : 135. 1859), and *Z. billardierei* DC. (Prodr. 1 : 705. 1824).

- Ex. 32.** *Mycena seynii* Quél. (dans Bull. Soc. Bot. France 23 : 351. 1877), commémorant Jules de Seynes, ne doit pas être modifié en *M. 'seynesii'*. La latinisation implicite de ce nom en *Seynius* résulte de l'omission de plus de lettres que la dernière lettre.

i Note 5. Les dispositions des Art. 60.8, 60.9, et la Rec. 60C traitent de la latinisation des noms par leur modification. La latinisation n'est pas équivalente à la traduction d'un nom (p. ex. *Tabernaemontanus*, nom latin pour Bergzabern ; *Nobilis*, nom latin pour Noble). Les épithètes dérivées de telles traductions latines tombent sous la Rec. 60C.1 et ne sont pas soumises à la standardisation selon l'Art. 60.8.

- Ex. 33.** Dans *Wollemia nobilis* W. G. Jones & al. (dans *Telopea* 6 : 174. 1995), *nobilis*, un adjectif avec le génitif *nobilis*, est la traduction en latin du nom de famille de l'explorateur David Noble. *Cladonia abbatiana* S. Stenroos (dans *Ann. Bot. Fenn.* 28 : 107. 1991) rend hommage au lichénologue français H. des Abbayes, où Abbayes peut être traduit en *Abbatiae* (abbayes). Aucune des deux épithètes ne peut être modifiée.

60.10. Les épithètes adjectives qui combinent des éléments dérivés de deux ou plusieurs mots grecs ou latins doivent être composées de la manière suivante :

60.10. Un nom ou un adjectif en position non finale apparaît comme une forme composée obtenue généralement

- (a) en éliminant la terminaison du génitif singulier (en latin *-ae*, *-i*, *-us*, *-is* ; en grec transcrit *-ou*, *-os*, *-es*, *-as*, *-ous* et son équivalent *-eos*) et
- (b) devant une consonne, en ajoutant une voyelle de liaison (*-i-* pour les éléments en latin, *-o-* pour les éléments en grec).
- (b) Les épithètes adjectives qui ne sont pas formées en accord avec cette provision doivent être corrigées afin de s'y conformer, à moins que les Rec. 60G.1(a) ou (b) ne s'appliquent. En particulier, l'utilisation de la terminaison du génitif singulier des noms de la première déclinaison latine au lieu d'une voyelle de liaison est traitée comme une erreur à corriger à moins qu'elle ne serve à faire une distinction sémantique.

- Ex. 34.** L'épithète signifiant "ayant des feuilles semblables à celles du *Quercus*" est *quercifolia* (*Querc-*, voyelle de liaison *-i-*, et la terminaison *-folia*).

- Ex. 35.** L'épithète '*aquilegifolia*', dérivée du nom *Aquilegia* doit être changée en *aquilegiifolia* (*Aquilegi-*, voyelle de liaison *-i-*, et la terminaison *-folia*).

- Ex. 36.** L'épithète *Pereskia 'opuntiaeflora'* DC. (dans *Mém. Mus. Hist. Nat.* 17 : 76. 1828) doit être orthographiée *opuntiiiflora*, de même que *Myrosma 'cannaefolia'* L. f. (*Suppl. Pl.* 80. 1782), *cannifolia*.

- Ex. 37.** L'épithète de *Cacalia 'napeaefolia'* DC. (*Prodr.* 6 : 328. 1838) et *Senecio 'napeaefolius'* (DC.) Sch. Bip. (dans *Flora* 28 : 498. 1845) doit être orthographiée *napeaifolia* (*-us*) ; elle se réfère à la ressemblance des feuilles avec celles trouvées chez *Napea* L. (pas '*Napea*'), et la voyelle de liaison *-i-* aurait dû être employée au lieu de l'inflexion du génitif singulier *-ae-*.

- Ex. 38.** Dans *Andromeda polifolia* L. (*Sp. Pl.* : 393. 1753), l'épithète est tirée d'une désignation générique prélinnéenne ("*Polifolia*" de Buxbaum) et est un nom utilisé en apposition, pas un adjectif ; elle ne doit pas être corrigée en '*poliifolia*' (à feuilles de *Polium*).

Ex. 39. *Tetragonia tetragonoides* (Pall.) Kuntze (Revis. Gen. Pl. 1 : 264. 1891) était basé sur *Demidovia tetragonoides* Pall. (Enum. Hort. Demidof : 150. 1781), dont l'épithète spécifique a été dérivée du nom de genre *Tetragonia* et le suffixe *-oides*. Puisqu'il s'agit d'une épithète composée dérivée d'un nom et d'un suffixe, non pas de deux mots grecs ou latins, elle ne doit pas être corrigée en '*tetragonioides*'.

60.11. L'usage d'un trait d'union dans une épithète composée est considéré comme une erreur devant être corrigée par élimination du trait d'union. Un trait d'union n'est autorisé que si l'épithète est formée de mots qui sont habituellement séparés, ou si les lettres précédant et suivant le trait d'union sont les mêmes (voir les Art. 23.1 et 23.3).

Ex. 40. Trait d'union à éliminer : *Acer pseudoplatanus* L. (Sp. Pl. : 1024. 1753, '*pseudo-platanus*'); *Croton ciliatoglandulifer* Ortega (Nov. Pl. Descr. Dec. : 51. 1797, '*ciliato-glandulifer*'); *Eugenia costaricensis* O. Berg (dans *Linnaea* 27 : 213. 1856, '*costa-ricensis*'); *Eunotia rolandschmidtii* Metzeltin & Lange-Bert. (Iconogr. Diatomol. 18 : 117. 2007, '*roland-schmidtii*'), dans lequel le prénom et le nom ne sont pas séparés parce que le dernier n'est pas latinisé séparément ; *Ficus neoebudorum* Summerh. (dans *J. Arnold Arbor.* 13 : 97. 1932, '*neo-ebudorum*'); *Lycoperdon atropurpureum* Vitad. (Monogr. Lycoperd. : 42. 1842, '*atro-purpureum*'); *Mesospora vanbosseae* Børgesen (dans *Kunthberg, Nat. Hist. Juan Fernandez* 2 : 258. 1924, '*van-bosseae*'); *Peperomia lasierrana* Trel. & Yunck. (Piperac. N. South Amer. : 530. 1950, '*la-sierrana*'); *Scirpus* sect. *Pseudoeriophorum* Jurtzev (dans *Byull. Moskovsk. Obshch. Isp. Prir., Otd. Biol.* 70(1) : 132. 1965, '*Pseudo-eriophorum*').

Ex. 41. Trait d'union à maintenir : *Athyrium austro-occidentale* Ching (dans *Acta Bot. Boreal.-Occid. Sin.* 6 : 152. 1986) ; *Enteromorpha roberti-lamii* H. Parriaud (dans *Botaniste* 44 : 247. 1961), dans lequel le nom et le prénom restent indépendants parce qu'ils sont latinisés séparément ; *Piper pseudo-oblongum* McKown (dans *Bot. Gaz.* 85 : 57. 1928) ; *Ribes non-scriptum* (Berger) Standl. (dans *Publ. Field Mus. Nat. Hist., Bot. Ser.* 8 : 140. 1930) ; *Solanum fructu-tecto* Cav. (Icon. 4 : 5. 1797) ; *Vitis novae-angliae* Fernald (dans *Rhodora* 19 : 146. 1917).

Ex. 42. Trait d'union à insérer : *Arctostaphylos uva-ursi* (L.) Spreng. (Syst. Veg. 2 : 287. 1825, '*uva ursi*') ; *Aster novae-angliae* L. (Sp. Pl. : 875. 1753, '*novae angliae*') ; *Coix lacryma-jobi* L. (l.c. : 972. 1753, '*lacryma jobi*') ; *Marattia rolandi-principis* Rosenst. (dans *Repert. Spec. Nov. Regni Veg.* 10 : 162. 1911, '*rolandi principis*') ; *Veronica anagallis-aquatica* L. (Sp. Pl. : 12. 1753, '*anagallis* ▼'), (voir l'Art. 23.3) ; *Veronica argute-serrata* Regel & Schmalh. (dans *Trudy Imp. S.-Peterburgsk. Bot. Sada* 5 : 626. 1878, '*argute serrata*').

Ex. 43. Trait d'union à ne pas insérer : *Synsepalum letestui* Aubrév. & Pellegr. (dans *Notul. Syst.* (Paris) 16 : 263. 1961, '*Le Testui*'), non pas '*le-testui*'.

i Note 6. L'Art. 60.11 ne traite que des épithètes (dans les combinaisons), non des noms de genres (pour les noms des genres fossiles voir l'Art. 60.12) ou de taxons de rangs supérieurs ; un nom de genre non-fossile publié avec un trait d'union ne peut être modifié que par conservation (Art. 14.11 ; voir aussi l'Art 20.3, mais voir l'Art. H.6.2).

Ex. 44. *Pseudo-fumaria* Medik. (Philos. Bot. 1 : 110. 1789) ne peut pas être changé en '*Pseudofumaria*' ; alors que par conservation '*Pseudo-elephantopus*' a été changé en *Pseudelephantopus* Rohr (dans *Skr. Naturhist.-Selsk.* 2 : 214. 1792).

60.12. L'utilisation du trait d'union dans le nom d'un genre fossile est dans tous les cas traité comme une erreur à corriger par élimination du trait d'union.

Ex. 45. '*Cicatricosi-sporites*' R. Potonié & Gelletich (dans *Sitzungsber. Ges. Naturf. Freunde Berlin* 1932 : 522. 1932) et '*Pseudo-Araucaria*' Fliche (dans *Bull. Soc. Sci. Nancy* 14 : 181. 1896) sont des noms de genres fossiles. Ils sont traités comme des erreurs à corriger par élimination du trait d'union respectivement en *Cicatricosisporites* et *Pseudoaraucaria*.

60.13. L'usage d'une apostrophe ou de guillemets dans une épithète est traité comme une erreur à corriger par suppression de l'apostrophe ou des guillemets à moins qu'il suive un *m* afin de représenter le préfixe patronimique Mc (ou M^c), auquel cas il est remplacé par la lettre *c*. L'usage

d'un point dans une épithète qui est dérivée d'un nom de personne ou d'un nom géographique qui contient ce point est traité comme une erreur à corriger par expansion (écriture en toutes lettres) ou, lorsque la tradition nomenclaturale ne supporte pas l'expansion (Art. 60.14), par la suppression du point.

- Ex. 46.** Dans *Cymbidium 'i'ansoni'* Rolfe (dans *Orchid Rev.* 8 : 191. 1900), *Lycium 'o'donellii'* F. A. Barkley (dans *Lilloa* 26 : 202. 1953) et *Solanum tuberosum* var. *'muru'kewillu'* Ochoa (dans *Phytologia* 65 : 112. 1988), l'épithète finale doit être orthographiée respectivement *iansonii*, *odonellii* et *murukewillu*.
- Ex. 47.** Dans *Nesoluma 'St.-Johnianum'* Lam & Meeuse (dans *Occas. Pap. Bernice Pauahi Bishop Mus.* 14 : 153. 1938), dérivé de St. John, le nom de famille de l'un des collecteurs, l'épithète doit être orthographiée *st-johnianum*.
- Ex. 48.** Harvey (*Fl. Cap.* 3 : 494. 1865) publia *Stobaea 'M'Kenii'*. Le nom commémore l'un des collecteurs du spécimen type, Mark Johnston McKen (1823–1872). L'orthographe a été changée en *S. 'mkenii'*, mais doit être corrigée en *S. mckenii*.

60.14. Les noms et les épithètes abrégés doivent être écrits en toutes lettres (expansus) conformément à la tradition nomenclaturale (voir aussi l'Art. 23 *Ex. 23 et la Rec. 60C.4(d)).

- Ex. 49.** Dans *Allium 'a.-bolosii'* P. Palau (dans *Anales Inst. Bot. Cavanilles* 11 : 485. 1953), dédié à Antonio de Bolòs y Vayreda, l'épithète est orthographiée *antoni-bolosii*.

Recommandation 60A

60A.1. Quand le nom d'un nouveau nom ou d'un nom de remplacement, ou son épithète, doit être dérivé du grec, la translittération en latin devrait se conformer à l'usage classique.

- Ex. 1.** L'esprit rude grec ("Greek spiritus asper", un signe diacritique utilisé dans l'orthographe du grec ancien, soit une apostrophe inversée) dans des mots transcrits en latin devrait être remplacé par la lettre h, comme dans *Hyacinthus* (de ὑάκινθος) et *Rhododendron* (de ροδόδενδρον).

Recommandation 60B

60B.1. Quand un nouveau nom de genre, ou l'épithète d'un nouveau nom d'une subdivision d'un genre, est dérivé du nom d'une personne, il devrait être formé comme suit (voir la Rec. 20A.1 (i) ; mais voir la Rec. 21B.2) :

- (a) Quand le nom de la personne se termine avec une voyelle, la lettre -a est ajoutée (p. ex. *Ottoa* après Otto ; *Sloanea* après Sloane), sauf si le nom finit avec -a, auquel cas -ea est ajouté (p. ex. *Collaea* après Colla), ou avec -ea, auquel cas aucune lettre n'est ajoutée (p. ex. *Correa*).
- (b) Quand le nom de la personne se termine avec une consonne, les lettres -ia sont ajoutées, mais si le nom finit avec -er, chacune des terminaisons -ia et -a est appropriée (p. ex. *Sesleria* après Sesler et *Kerneria* après Kerner).
- (c) Dans les noms latinisés de personnes se terminant en -us cette terminaison est omise avant d'appliquer la procédure décrite sous (a) et (b) (p. ex. *Dillenia* après Dillenius).

Note 1. Les syllabes non modifiées par ces terminaisons ne sont pas touchées à moins qu'elles ne contiennent des lettres, des ligatures, ou des signes diacritiques qui doivent être transcrits selon les Art. 60.4 et 60.7.

i Note 2. Plusieurs noms génériques, ou épithètes d'une subdivision d'un genre, peuvent être basés sur le même nom de personne, p. ex. en ajoutant un préfixe ou un suffixe à ce nom de personne ou en employant une anagramme ou une abréviation de celui-ci (mais voir les Art. 53.2 et 53.3).

Ex. 1. *Bouchea* Cham. (dans *Linnaea* 7 : 252. 1832) et *Ubochea* Baill. (*Hist. Pl.* 11 : 103. 1891); *Engleria* O. Hoffm. (dans *Bot. Jahrb. Syst.* 10 : 273. 1888), *Englerella* Pierre (*Not. Bot.* : 46. 1891), et *Englerastrum* Briq. (dans *Bot. Jahrb. Syst.* 19 : 178. 1894); *Gerardia* L. (*Sp. Pl.* : 610. 1753) et *Graderia* Benth. (dans *Candolle, Prodr.* 10 : 521. 1846); *Lapeirousia* Pourr. (dans *Hist. & Mém. Acad. Roy. Sci. Toulouse* 3 : 79. 1788) et *Peyrousea* DC. (*Prodr.* 6 : 76. 1838); *Martia* Spreng. (*Anleit. Kenntn. Gew.*, ed. 2, 2 : 788. 1818) et *Martusia* Schult. (*Mant.* 1 : 69, 226. 1822); *Orcuttia* Vasey (dans *Bull. Torrey Bot. Club* 13 : 219. 1886) et *Tuctoria* Reeder (dans *Amer. J. Bot.* 69 : 1090. 1982); *Urvillea* Kunth (dans *Humboldt & al., Nov. Gen. Sp.* 5, ed. qu. : 105; ed. fol. : 81. 1821) et *Durvillaea* Bory (*Dict. Class. Hist. Nat.* 9 : 192. 1826) (see Art. 53 *Ex. 12).

Recommandation 60C

60C.1. En formant des épithètes spécifiques ou infraspécifiques à partir de noms de personne déjà en latin ou en grec, ou possédant une forme latinisée bien établie, les épithètes, lorsqu'elles sont substantives, devraient (Art. 60.8 néanmoins) recevoir la forme latine appropriée au génitif (p. ex. *alexandri* à partir d'Alexander ou Alexandre, *alberti* à partir d'Albert, *arnoldi* à partir d'Arnold, *augusti* à partir d'Augustus ou August ou Auguste, *ferdinandi* à partir de Ferdinand ou Fernando ou Fernand, *martini* à partir de Martinus ou Martin, *linnaei* à partir de Linnaeus, *martii* à partir de Martius, *wislizeni* à partir de Wislizenus, *edithae* à partir d'Editha ou Edith, *elisabethae* à partir d'Elisabetha ou Elisabeth, *murielae* à partir de Muriela ou Muriel, *conceptionis* à partir de Conceptio ou Concepción, *beatricis* à partir de Beatrix ou Béatrice, *hectoris* à partir d'Hector; mais pas '*cami*' à partir d'Edmond Gustave Camus ou Aimée Camus). On devrait éviter de traiter des noms modernes de famille, p. ex. ceux qui n'ont pas une forme latinisée bien établie, comme s'ils étaient à la troisième déclinaison (p. ex. *munronis* à partir de Munro, *richardsonis* à partir de Richardson).

60C.2. De nouvelles épithètes basées sur des noms de personne qui ont une forme latinisée bien établie devraient conserver l'utilisation traditionnelle de cette forme latinisée.

Ex. 1. En plus des épithètes de la Rec. 60C.1, les épithètes suivantes commémorent des noms de personne déjà en latin ou possédant une forme latinisée bien établie : (a) deuxième déclinaison : *afzelii* basé sur Afzelius; *allemanii* basé sur Allemanius (Freire Allemão); *bauhini* basé sur Bauhinus (Bauhin); *clusii* basé sur Clusius; *rumphii* basé sur Rumphius (Rumpf); *solandri* basé sur Solandrus (Solander); (b) troisième déclinaison (par ailleurs découragée, voir la Rec. 60C.1) : *bellonis* basé sur Bello; *brunonis* basé sur Bruno (Robert Brown); *chamissonis* basé sur Chamisso; (c) des adjectifs (voir l'Art. 23.5) : *afzelianus*, *clusianus*, *linnaeanus*, *martianus*, *rumphianus*, *brunonianus* et *chamissonianus*.

60C.3. En formant de nouvelles épithètes basées sur des noms de personne, l'orthographe usuelle du nom de personne ne devrait pas être modifiée, à moins qu'il ne contienne des lettres, des ligatures, ou des signes diacritiques qui doivent être transcrits selon les Art. 60.4 et 60.7.

60C.4. En formant de nouvelles épithètes basées sur des noms de personne les préfixes et les particules devraient être traités comme suit :

(a) Le préfixe patronimique écossais et irlandais Mac, Mc, M^c, ou M', qui signifie "le fils de", devrait soit pour tous être transcrits en *mac* soit pour les trois derniers en *mc* et uni au reste du mot (p. ex. *macfadyenii* d'après Macfadyen, *macgillivrayi* d'après MacGillivray, *macnabii* ou *mcnabii* d'après McNab, *macclellandii* ou *mccllellandii* d'après M'Clelland).

(b) Le préfixe patronimique irlandais O devrait être uni au reste du nom (Art. 60.13) ou omis (p. ex. *obrienii*, *brienianus* d'après O'Brien, *okellyi* d'après O'Kelly).

(c) Un préfixe consistant en un article (p. ex. le, la, l', les, el, il, lo), ou contenant un article (p. ex. du, de la, des, del, della), devrait être uni au nom (p. ex. *leclercii* d'après Le Clerc, *dubuyssonii* d'après

DuBuysson, *lafarinae* d'après La Farina, *logatoi* d'après Lo Gato). Voir l'Art. 23.1 et l'Art. 60 Ex. 43 pour les cas dans lesquels les épithètes étaient initialement orthographiées en deux mots.

- (d) Un préfixe d'un nom de famille de personne indiquant l'anoblissement ou la canonisation devrait être omis (p. ex. *candollei* d'après de Candolle, *jussieui* d'après de Jussieu, *hilairei* d'après Saint-Hilaire, *remyi* d'après St Rémy) ; pour des épithètes géographiques, cependant, "St" devrait être rendu en *sanctus* (m) ou *sancta* (f) (p. ex. *sancti-johannis*, d'après St John [St-Jean], *sanctae-helenae*, d'après St Helena [Sainte-Hélène]).
- (e) Un préfixe Hollandais ou Allemand devrait être omis (p. ex. *iheringii* d'après von Ihering, *martii* d'après von Martius, *steenii* d'après van Steenis, *strassenii* d'après zu Strassen, *vechtii* d'après van der Vecht), mais quand il est normalement traité comme faisant partie du nom de famille il devrait être inclus dans l'épithète (p. ex. *vonhausenii* d'après Vonhausen, *vanderhoekii* d'après Vanderhoek, *vanbruntiae* d'après Van Brunt).

Recommandation 60D

60D.1. Une épithète dérivée d'un nom géographique est de préférence un adjectif et prend généralement la terminaison *-ensis*, *-(a)nus*, *-inus*, ou *-icus*.

Ex. 1. *Rubus quebecensis* L. H. Bailey (du Québec), *Ostrya virginiana* (Mill.) K. Koch (de Virginie), *Eryngium amorginum* Rech. f. (d'Amorgos), *Fraxinus pennsylvanica* Marshall (de Pennsylvanie).

Recommandation 60E

60E.1. L'épithète du nom d'un nouveau taxon ou d'un nom de remplacement devrait être écrite conformément à l'orthographe usuelle du mot ou des mots dont elle est dérivée et en accord avec l'utilisation acceptée du latin et de la latinisation (voir aussi l'Art. 23.5).

Ex. 1. *sinensis* (pas *chinensis*).

Recommandation 60F

60F.1. Toutes les épithètes spécifiques et infraspécifiques devraient être écrites avec une lettre initiale en minuscule.

Recommandation 60G

60G.1. Un nom ou une épithète qui combine des éléments dérivés de deux ou plusieurs mots grecs ou latins devrait être formé en respectant, autant que possible, l'usage classique, soumis aux dispositions de l'Art. 60.10.

- (a) Les exceptions à la procédure décrites dans l'Art. 60.10 sont communes, et l'on devrait se référer à l'usage antérieur pour traiter d'une forme de composition particulière. En formant des composés apparemment irréguliers, l'usage classique est généralement suivi.

Ex. 1. Les formes composées *hydro-* et *hydr-* (*Hydro-phyllum*) prennent leur racine dans le mot eau (*hydor*, *hydatos*) ; *calli-* (*Calli-stemon*) dérive de l'adjectif superbe (*kalos*) ; et *meli-* (*Meli-osma*, *Meli-lotus*) prend sa racine dans le miel (*meli*, *melitos*).

- (1) Dans des pseudo-composés, un nom ou un adjectif qui ne se trouve pas en position terminale apparaît comme un mot pourvu d'une désinence, non pas comme un radical modifié. Exemples : *nidus-avis* (nid d'oiseau, nominatif), *Myos-otis* (oreille de souris, génitif), *albo-marginatus* (bordé de blanc, ablatif), etc. Dans les épithètes qui expriment une nuance de teinte, la couleur qui introduit la nuance est souvent à l'ablatif parce que la préposition *e* ou *ex* est implicite, p. ex. *atropurpureus* (pourpre noirâtre) de "ex atro purpureus" (pourpre teinté de noir). Les pseudo-composés, en particulier ceux utilisant le génitif

singulier des noms en latin de la première déclinaison, sont considérés comme des erreurs corrigéables en vertu de l'Art. 60.10, sauf s'ils servent à mettre en évidence des différences sémantiques entre des composés réguliers identiquement orthographiés formés à partir d'éléments différents.

- Ex. 2.** Les mots latins pour tube (*tubus*, *tubi*) et pour trompette (*tuba*, *tubae*) dans des composés réguliers aboutissent à des épithètes identiques (p. ex. *tubiformis*), tandis que le pseudo-composé *tubaeformis* ne peut signifier que en forme de trompette, comme dans *Cantharellus tubaeformis* Fr. (Syst. Mycol. 1 : 319. 1821) : Fr.
- Ex. 3.** Les composés réguliers dérivés de papaye (*Carica*, *Caricae*) et laîche (*Carex*, *Caricis*) sont identiques, tandis que le pseudo-composé *caricaefolius* ne peut signifier que à feuille de papaye, comme dans *Solanum caricaefolium* Rusby (dans Bull. New York Bot. Gard. 8 : 118. 1912).

i Note 1. Les traits d'union dans les exemples ci-dessus servent simplement à donner plus de clarté à l'explication. Pour l'emploi des traits d'union dans les noms génériques et dans les épithètes, voir les Art. 20.3, 23.1, 60.11 et 60.12.

Recommandation 60H

60H.1. En nommant de nouveaux genres ou des taxons de rang inférieur ou en fournissant des noms de remplacement, les auteurs devraient explicitement déclarer l'étymologie des noms et des épithètes, particulièrement lorsque leur signification n'est pas évidente.

ARTICLE 61

61.1. Une seule variante orthographique de n'importe quel nom est considérée comme valablement publiée : la forme qui apparaît dans la publication originale (mais voir l'Art. 6.10), sauf exceptions prévues aux Art. 60 et F.9 (erreurs typographiques ou orthographiques et standardisations), Art. 14.18 et 14.11 (orthographe des noms conservés), Art. F.3.2 (orthographe des noms sanctionnés), et aux Art. 18.4, 19.7 et 32.2 (terminaisons latines incorrectes).

61.2. Aux fins de ce *Code*, les variantes orthographiques sont les différentes orthographes, compositions, et déclinaisons d'un nom ou de son épithète finale (y compris les erreurs typographiques), lorsqu'un seul type nomenclatural est impliqué.

Ex. 1. *Nelumbo* Adans. (Fam. Pl. 2 : 76. 1763) et '*Nelumbium*' (Jussieu, Gen. Pl. : 68. 1789) sont des formes orthographiques d'un nom de genre basé sur *Nymphaea nelumbo* L., et sont traités comme des variantes orthographiques. De la même façon '*Musenium*' (Nuttall in Torrey & Gray, Fl. N. Amer. 1 : 642. 1840), pour lequel Pfeiffer (Nomencl. Bot. 2 : 377. 1873) désigna *Seseli divaricatum* Pursh comme type, est une variante orthographique de *Musineon* Raf. (dans J. Phys. Chim. Hist. Nat. Arts 91 : 71. 1820), duquel *S. divaricatum* est le type original.

Ex. 2. L'épithète de *Selaginella apus* Spring (dans Martius, Fl. Bras. 1(2) : 119. 1840) est un nom en apposition, pour qu'*apus* ne puisse pas être traité comme une variante orthographique de l'adjectif *apodus*, employé dans *Lycopodium apodum* L. (Sp. Pl. : 1105. 1753). Spring cita *L. apodum* comme un synonyme de *S. apus*, mais à la place il aurait dû adopter l'ancienne épithète et publier "*S. apoda*"; par conséquent *S. apus* était nomenclaturalement superflu au moment de sa publication et est illégitime selon l'Art. 52.1.

61.3. Si des variantes orthographiques du nom d'un nouveau taxon ou d'un nom de remplacement apparaissent dans la publication originale, celle qui est conforme aux règles et qui s'accorde le mieux aux recommandations de l'Art. 60 doit être retenue. Si les variantes sont conformes et s'accordent également, le premier auteur qui, dans un texte effectivement publié (Art. 29–31), adopte explicitement l'une des variantes et rejette le ou les autres doit être suivi (voir aussi la Rec. F.5A.2).

61.4. Les variantes orthographiques d'un nom doivent être corrigées à la forme validement publiée de ce nom. Chaque fois qu'une telle variante apparaît dans une publication, elle doit être considérée comme si elle apparaissait sous sa forme corrigée.

i Note 1. Dans les citations complètes il est souhaitable que la forme originale d'une variante orthographique corrigée d'un nom soit ajoutée (Rec. 50F).

61.5. Des noms semblables au point d'être confondus basés sur le même type sont considérés comme des variantes orthographiques. (Pour les noms semblables au point d'être confondus, basés sur des types différents, voir les Art. 53.2–53.4).

Ex. 3. '*Geaster*' (Fries, Syst. Mycol. 3 : 8. 1829) et *Geastrum* Pers. (dans Neues Mag. Bot. 1 : 85. 1794) : Pers. (Syn. Meth. Fung. : 131. 1801) sont des noms semblables ayant le même type (voir Taxon 33 : 498. 1984) ; ils sont traités comme des variantes orthographiques malgré le fait qu'ils dérivent de deux noms différents, aster (asteris) et astrum (astri).

SECTION 2

GENRE GRAMMATICAL

ARTICLE 62

62.1. Un nom de genre garde le genre grammatical que lui a fixé la tradition nomenclaturale, sans tenir compte de l'usage classique ou de l'usage original de l'auteur. Un nom de genre sans tradition nomenclaturale garde le genre grammatical que lui a fixé son auteur (mais voir l'Art. 62.4).

i Note 1. La tradition pour des noms génériques maintient habituellement le genre grammatical classique du mot correspondant grec ou latin, si un tel existe, mais peut différer.

***Ex. 1.** En accord avec la tradition, *Adonis* L., *Atriplex* L., *Diospyros* L., *Eucalyptus* L'Hér., *Hemerocallis* L., *Orchis* L., *Stachys* L., et *Strychnos* L. doivent être traités comme féminins tandis que *Lotus* L. et *Melilotus* Mill. doivent être traités comme masculins. Bien que leur terminaison suggère le genre masculin, *Cedrus* Trew et *Fagus* L., comme la plupart des noms d'arbres classiques, sont traditionnellement traités comme féminins et gardent donc ce genre grammatical ; de même, *Rhamnus* L. est féminin, malgré le fait que Linné lui ait affecté le genre masculin. *Erigeron* L. (m, pas n), *Phyteuma* L. (n, pas f) et *Sicyos* L. (m, pas f) sont d'autres noms pour lesquels la tradition botanique a rétabli les genres grammaticaux classiques malgré des choix différents de Linné.

62.2. Les noms génériques composés prennent le genre grammatical du dernier mot au nominatif dans le composé (mais voir l'Art. 14.11). Si, cependant, la terminaison est changée, le genre grammatical est modifié en conséquence.

Ex. 2. Indépendamment du fait que *Parasitaxus* de Laub. (Fl. Nouv.-Calédonie & Dépend. 4 : 44. 1972) était traité comme masculin quand il fut publié, son genre est féminin : il est un composé dont la dernière partie coïncide avec le nom de genre *Taxus* L., qui est féminin par tradition (Art. 62.1).

Ex. 3. Noms génériques composés dans lesquels la terminaison du dernier mot est changée : *Dipterocarpus* C. F. Gaertn., *Stenocarpus* R. Br., et tous les autres composés terminés par le grec masculin *-carpos* (ou *carpus*), p. ex. *Hymenocarpus* Savi, sont masculins ; ceux en *-carpa* ou *-carpaea* sont féminins, p. ex. *Callicarpa* L. et *Polycarpaea* Lam. ; et ceux en *-carpon*, *-carpum* ou *-carpium* sont neutres, p. ex. *Polycarpon* L., *Ormocarpum* P. Beauv. et *Pisocarpium* Link.

(a) Les noms composés terminant en *-botrys*, *-codon*, *-myces*, *-odon*, *-panax*, *-pogon*, *-stemon* et d'autres mots masculins, sont masculins.

Ex. 4. Indépendamment du fait que les noms de genres *Andropogon* L. et *Oplopanax* (Torr. & A. Gray) Miq. étaient traités à l'origine comme neutres par leurs auteurs, ce sont des masculins.

(b) Les noms composés se terminant par *-achne*, *-chlamys*, *-daphne*, *-glochis*, *-mecon*, *-osma* (la transcription moderne du mot féminin en grec οσμή, *osmē*), et d'autres mots féminins, sont féminins. Une exception est faite pour des noms se terminant en *-gaster*, qui strictement parlant devraient être féminins, mais qu'on doit traiter comme masculins conformément à la tradition.

Ex. 5. Indépendamment du fait que *Tetraglochis* Poepp., *Triglochis* L., *Dendromecon* Benth. et *Hesperomecon* Greene étaient traités à l'origine comme neutres, ce sont des féminins.

(c) Les noms composés se terminant par *-ceras*, *-dendron*, *-nema*, *-stigma*, *-stoma*, et d'autres mots neutres, sont neutres. Une exception est faite pour des noms se terminant en *-anthos* (ou *-anthus*), *-chilos* (*-chilus* ou *-cheilos*) et *-phykos* (*-phycos* ou *-phycus*), qui doivent être neutres, puisque c'est le genre des mots grecs άνθος, *anthos*, χείλος, *cheilos* et φύκος, *phykos*, mais ils sont considérés comme masculin en accord avec la tradition.

Ex. 6. Indépendamment du fait que *Aceras* R. Br. et *Xanthoceras* Bunge étaient considérés comme féminins à leur première publication, ce sont des neutres.

i Note 2. L'Art. 14.11 prévoit la conservation d'un nom de genre de manière à préserver un genre grammatical particulier.

Ex. 7. En tant qu'exception à l'Art. 62.2, le nom de genre *Bidens* L., formé à partir du nom latin masculin *dens* (dent), a été assigné au genre féminin par conservation (voir l'Annexe III).

62.3. Les noms génériques formés arbitrairement ou les noms vernaculaires ou les adjectifs utilisés comme noms génériques, dont le genre n'est pas évident, prennent le genre grammatical qui leur a été attribué par leurs auteurs. Si l'auteur original a négligé d'indiquer le genre grammatical, un auteur subséquent peut choisir un genre grammatical, et le premier effectuant un tel choix, s'il est effectivement publié (Art. 29–31), doit être accepté (voir aussi la Rec. F.5A.2).

Ex. 8. *Taonabo* Aubl. (Hist. Pl. Guiane 1 : 569. 1775) est féminin parce que les deux espèces d'Aublet étaient *T. dentata* et *T. punctata*.

Ex. 9. *Agati* Adans. (Fam. Pl. 2 : 326. 1763) a été publié sans indication du genre grammatical ; le genre féminin lui a été assigné par Desvoux (dans J. Bot. Agric. 1 : 120. 1813), qui était le premier auteur subséquent à adopter le nom dans un texte effectivement publié, et son choix doit être accepté.

Ex. 10. Le genre grammatical original de *Manihot* Mill. (Gard. Dict. Abr., ed. 4 : *Manihot*. 1754), à en juger par certains des polynômes spécifiques, était féminin, et *Manihot* doit donc être traité comme féminin.

62.4. Les noms génériques finissant en *-anthes*, *-oides* ou *-odes* sont traités comme féminin et ceux finissant en *-ites* comme masculin, quel que soit le genre grammatical qui leur avait été attribué par l'auteur original.

Recommandation 62A

62A.1. Si un genre est divisé en deux ou plusieurs genres, le genre grammatical du ou des nouveaux noms génériques devrait, si rien ne l'empêche en vertu des règles, être celui du nom de genre qui est retenu (voir aussi les Rec. 20A.1 (i) et 60B).

Ex. 1. Quand *Boletus* L. : Fr. (masculin) a été divisé, les nouveaux genres séparés ont reçu généralement des noms masculins : *Xerocomus* Qué. (dans Mougeot & Ferry, Fl. Vosges, Champ. : 477. 1887), *Boletellus* Murrill (dans Mycologia 1 : 9. 1909), etc.

CHAPITRE F

NOMS DES ORGANISMES TRAITÉS COMME DES CHAMPIGNONS

- Ex. 1.** Ce chapitre rassemble les dispositions de ce *Code* qui ne concernent que les noms des organismes traités comme des champignons.
- Ex. 1.** Le contenu de ce Chapitre peut être modifié par l'action de la Session de Nomenclature d'un Congrès International de Mycologie (International Mycological Congress, IMC) (voir la Div. III Disp. 8). Les résultats des Sessions de Nomenclature de l'IMC pour 2018 et 2022 ne seront pas disponibles avant la publication de ce *Code*, et en conséquence les **mycologues devraient toujours consulter la version en ligne en anglais de ce *Code*** en cas de modifications subséquentes (<http://www.iapt-taxon.org/nomen/main.php>).
- Ex. 1.** Les mycologues devraient noter que le contenu de ce *Code* en dehors du Chapitre F appartient à tous les organismes couverts par ce *Code*, incluant les champignons, à moins d'une limitation expresse. Cette partie inclut les règles concernant la publication effective, la publication valide, la typification, la légitimité et la priorité des noms ; la citation et l'orthographe ; et les noms des hybrides.
- Ex. 1.** Certaines dispositions dans le Préambule, les Principes, les Articles et les Recommandations partout dans ce *Code*, telles que celles répertoriées ci-dessous, si elles ne sont pas restreintes aux champignons, sont d'un intérêt particulier pour les mycologues. **Le texte complet de celles-ci ainsi que d'autres dispositions pertinentes de ce *Code* devraient être consultés en tout cas.**
- Pre. 8.** Les dispositions de ce *Code* s'appliquent à tous les organismes traditionnellement traités comme des champignons, que ce soient des fossiles ou non, en incluant les chytrides, les oomycètes, et les myxomycètes (mais excluant les *Microsporides*).
- Principe 1.** Ce *Code* s'applique aux noms des groupes taxonomiques traités comme des champignons, que ces groupes aient été traités ainsi ou non à l'origine.
- Art. 4 Note 4.** En classant les parasites, spécialement les champignons, les auteurs peuvent faire des distinctions à l'intérieur des formes spéciales des espèces (*formae speciales*) caractérisées par leur adaptation à différents hôtes, mais la nomenclature des formes spéciales n'est pas régie par les dispositions de ce *Code*.
- Art. 8.4 (voir aussi l'Art. 8 Ex. 12, la Rec. 8B, l'Art. 40 Note 3 et l'Art. 40.8).** Les cultures de champignons sont acceptables comme types, si elles sont préservées dans un état métabolique inactif, et ceci doit être mentionné dans le protologue.
- Art. 14.15 et Art. 14 Note 4(c)(2).** Avant le 1^{er} janvier 1954, les décisions sur la conservation des noms rendues par le Comité Spécial pour les Champignons devinrent effectives le 20 juillet 1950 au VII^e Congrès International de Botanique à Stockholm.
- Art. 16.3.** Les noms de champignons suprafamiliaux automatiquement typifiés se terminent comme suit : division ou phylum en *-mycota*, sous-division ou sous-phylum en *-mycotina*, classe en *-mycetes* et sous-classe en *-mycetidae*. Les noms automatiquement typifiés non conformes à ces terminaisons doivent être corrigés.
- Rec. 38E.1.** Les hôtes devraient être indiqués dans les descriptions ou les diagnoses des nouveaux taxons d'organismes parasites, spécialement les champignons.

Art. 40.5. Le type d'un nom d'un nouveau taxon ou d'un taxon infraspécifique d'un micro-champignon non fossile peut être une illustration effectivement publiée si la préservation du spécimen présente des difficultés techniques ou s'il est impossible de préserver le spécimen qui montrerait les caractères attribués au taxon par l'auteur du nom (mais voir l'Art. 40 Ex. 6, qui traite des représentations des séquences d'ADN tombant en dehors de la définition des illustrations dans l'Art. 6.1 note de bas de page).

Art. 41.8(b) (voir aussi Art. 41 Ex. 26). L'impossibilité de citer le lieu de publication valide du basionyme ou du synonyme remplacé, lorsqu'elle est expliquée par le décalage en remontant le temps de la date de départ pour certains champignons, est une erreur corrigable.

Art. 45.1 (voir aussi les Art. 45 Ex. 6 et 7 et la Note 1). Si un taxon initialement attribué à un groupe qui n'est pas couvert par ce *Code* est considéré comme appartenant aux algues ou aux champignons, tous ses noms doivent satisfaire uniquement aux exigences de l'autre *Code* approprié que l'auteur utilisait pour un statut équivalent à une publication valide selon ce *Code*. On notera spécialement que les noms de *Microsporidia* ne sont pas couverts par ce *Code* même si les *Microsporidia* sont considérées comme des champignons.

SECTION 1

LIMITATION DU PRINCIPE DE PRIORITÉ

ARTICLE F.1 point de départ nomenclatural

F.1.1. La publication valide des noms de champignons non fossiles (Pré. 8) est traitée comme débutant le 1^{er} mai 1753 (Linnaeus, *Species plantarum*, ed. 1, traité comme ayant été publié à cette date; voir l'Art. 13.1). A des fins nomenclaturales, les noms donnés aux lichens s'appliquent à leur composant fongique. Les noms de *Microsporidia* sont régis par l'*International Code of Zoological Nomenclature* [*Code International de Nomenclature Zoologique*] (voir Pré. 8).

i Note 1. Pour les champignons fossiles, voir l'Art. 13.1(f).

ARTICLE F.2 noms protégés

F.2.1. Dans l'intérêt de la stabilité nomenclaturale, pour des organismes considérés comme des champignons, les listes de noms proposés à la protection peuvent être soumises au Comité Général, qui les transmettront au Comité de Nomenclature des Champignons (voir la Div. III Disp. 2.2, 7.9 et 7.10) afin qu'elles soient examinées par les sous-comités établis par ce Comité en concertation avec le Comité Général et les organismes internationaux compétents. Les noms protégés sur ces listes, qui deviennent parties des Annexes au *Code* (voir les Annexes IIA, III et IV), une fois revus et approuvés par le Comité de Nomenclature pour les Champignons et le Comité Général (voir l'Art. 14.15 et la Rec 14A.1), doivent être répertoriés avec leurs types et sont traités comme conservés contre n'importe quels synonymes ou homonymes répertoriés ou non qui peuvent leur être opposés (incluant les noms sanctionnés), bien que la conservation selon l'Art. 14 surpasse cette protection. Les listes de noms protégés restent ouvertes à des révisions à travers les procédures décrites dans cet Article (voir aussi l'Art. F.7.1).

ARTICLE F.3 noms sanctionnés

F.3.1. Les noms dans les *Uredinales*, les *Ustilaginales*, et les *Gasteromycetes* (s. l.) adoptés par Persoon (*Synopsis methodica fungorum*, 1801) et les noms d'autres champignons (à l'exclusion des moules visqueuses) adoptés par Fries (*Systema mycologicum*, vol. 1–3. 1821–1832, avec un *Index* additionnel, 1832; et *Elenchus fungorum*, vol. 1–2. 1828), sont sanctionnés.

F.3.2. Les noms sanctionnés sont traités comme s'ils étaient conservés contre leurs homonymes antérieurs et contre les synonymes avec lesquels ils sont en compétition. De tels noms, une fois sanctionnés, restent sanctionnés même si, ailleurs dans les ouvrages de sanctionnement, l'auteur de sanctionnement ne les reconnaît pas. L'orthographe utilisée lorsque le nom a été sanctionné est considérée comme conservée, à l'exception des modifications rendues obligatoires par les Art. 60 et F.9.

Ex. 1. *Agaricus ericetorum* Pers. (Observ. Mycol. 1 : 50. 1796) était accepté par Fries dans *Systema mycologicum* (1 : 165. 1821), mais ultérieurement (Elench. Fung. 1 : 22. 1828) considéré par lui comme un synonyme de *A. umbelliferus* L. (Sp. Pl. : 1175. 1753) et non inclus dans son *Index* (p. 18. 1832) comme nom accepté. Néanmoins, *A. ericetorum* Pers. : Fr. est un nom sanctionné.

Ex. 2. L'orthographe utilisée lorsque le nom *Merulius lacrimans* (Wulfen : Fr.) Schumach. : Fr. a été sanctionné (Fries, Syst. Mycol. 1 : 328. 1821) doit être maintenue, même si l'épithète était orthographiée '*lacrymans*' par Schumacher (Enum. Pl. 2 : 371. 1803) et le basionyme a été initialement publié en tant que *Boletus 'lacrymans'* Wulfen (dans Jacquin, Misc. Austriac. 2 : 111. 1781).

F.3.3. Un nom sanctionné est illégitime s'il est l'homonyme postérieur d'un autre nom sanctionné (voir aussi l'Art. 53).

F.3.4. Un homonyme antérieur d'un nom sanctionné n'est pas rendu illégitime par ce sanctionnement mais il est indisponible pour une utilisation ; s'il n'est pas par ailleurs illégitime, il peut servir de basionyme d'un autre nom ou combinaison basé sur le même type (voir aussi l'Art. 55.3).

Ex. 3. *Patellaria* Hoffm. (Descr. Pl. Cl. Crypt. 1 : 33, 54, 55. 1789) est un homonyme antérieur du nom de genre sanctionné *Patellaria* Fr. (Syst. Mycol. 2 : 158. 1822) : Fr. Le nom d'Hoffmann est légitime mais indisponible pour une utilisation. *Lecanidion* Endl. (Fl. Poson. : 46. 1830), basé sur le même type que *Patellaria* Fr. : Fr., est illégitime selon l'Art. 52.1.

Ex. 4. *Agaricus cervinus* Schaeff. (Fung. Bavar. Palat. Nasc. 4 : 6. 1774) est un homonyme antérieur du nom sanctionné *A. cervinus* Hoffm. (Nomencl. Fung. 1 : t. 2, fig. 2. 1789) : Fr. ; le nom de Schaeffer est indisponible pour une utilisation, mais il est légitime et peut servir de basionyme pour des combinaisons dans d'autres genres. Dans *Pluteus* Fr. la combinaison est citée comme *P. cervinus* (Schaeff.) P. Kumm. et a la priorité sur le synonyme hétérotypique (taxonomique) *P. atricapillus* (Batsch) Fayod, basé sur *A. atricapillus* Batsch (Elench. Fung. : 77. 1786).

F.3.5. Si, pour un taxon aux rangs allant de la famille au genre, inclusivement, deux ou plusieurs noms sanctionnés sont en compétition, l'Art. 11.3 règle le choix du nom correct (voir aussi l'Art. F.3.7).

F.3.6. Si, pour un taxon d'un rang inférieur au genre, deux ou plusieurs noms sanctionnés et/ou deux ou plusieurs noms avec la même épithète finale et le même type qu'un nom sanctionné sont en compétition, l'Art. 11.4 règle le choix du nom correct.

i Note 1. La date de sanctionnement n'affecte pas la date de publication valide, et ainsi la priorité (Art. 11) d'un nom sanctionné. En particulier, lorsque deux ou plusieurs homonymes sont sanctionnés, seul le plus ancien parmi eux peut être utilisé, les suivants étant illégitimes en vertu de l'Art. 53.2.

Ex. 5. Fries (Syst. Mycol. 1 : 41. 1821) a accepté *Agaricus flavovirens* Pers. (dans Hoffmann, Abbild. Schwämme 3 : t. 24. 1793) : Fr. et traité *A. equestris* L. (Sp. Pl. : 1173. 1753) comme un synonyme. Plus tard, il (Elench. Fung. 1 : 6. 1828) a accepté *A. equestris*, déclarant "Nomen prius et aptius arte restituendum [Le premier nom et le plus pertinent doit certainement être rétabli]". Les deux noms sont sanctionnés, mais, lorsqu'ils sont considérés comme synonymes, *A. equestris* L. : Fr. doit être employé parce qu'il a la priorité.

F.3.7. Un nom qui n'est ni sanctionné ni ne possède le même type et la même épithète finale qu'un nom sanctionné du même rang ne peut pas être utilisé pour un taxon qui inclut le type du nom

sanctionné à ce rang avec une épithète finale qui est disponible pour la combinaison requise (voir l'Art. 11.4(c)).

F.3.8. La conservation (Art. 14), la protection (Art. F.2) et le rejet explicite (Art. 56 et F.7) priment sur le sanctionnement.

F.3.9. Le type du nom d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique adopté dans l'un des travaux spécifiés dans l'Art. F.3.1, et ainsi sanctionné, peut être choisi parmi les éléments associés au nom dans le protologue et/ou le traitement de sanctionnement.

i Note 2. Pour des noms tombant sous l'Art. F.3.9, les éléments du contexte du protologue constituent le matériel original et ceux du contexte de l'ouvrage de sanctionnement sont considérés comme équivalents au matériel original.

F.3.10. Quand un auteur de sanctionnement a accepté un nom antérieur, mais n'a pas inclus, même implicitement, quelque élément que ce soit associé à son protologue, ou quand le protologue n'incluait pas le type désigné subséquentement du nom sanctionné, l'auteur de sanctionnement est considéré avoir créé un homonyme postérieur, à traiter comme si conservé (voir aussi l'Art. 48).

i Note 3. Pour la typification des noms génériques sanctionnés, voir l'Art. 10.2. On notera que la typification automatique selon l'Art. 7.5 ne s'applique pas aux noms sanctionnés. Pour la légitimité des noms sanctionnés (ou des noms basés sur eux), voir aussi les Art. 6.4, 52.1, 53.1 et 55.3.

Recommandation F.3A

F.3A.1. Après un nom sanctionné (Art. F.3.1), soit " : Fr." ou " : Pers." (pour indiquer l'auteur du sanctionnement Fries ou Persoon) soit l'abréviation "nom. sanct." (nomen sanctionatum) devrait être ajouté dans la citation formelle, ensemble avec la citation du lieu de sanctionnement si on le considère comme souhaitable. Dans une citation formelle d'une nouvelle combinaison basée soit sur un nom sanctionné soit sur le basionyme d'un nom sanctionné, " : Fr." ou " : Pers." devrait être ajouté entre parenthèses après le ou les auteurs du basionyme (Art. 49.1).¹⁸

Ex. 1. *Boletus piperatus* Bull. (Herb. France : t. 451, f. 2. 1790) a été adopté dans Fries (Syst. Mycol. 1 : 388. 1821) et a été ainsi sanctionné. On peut donc le citer soit comme *B. piperatus* Bull. : Fr. soit comme *B. piperatus* Bull., nom. sanct.

Ex. 2. *Agaricus compactus* [unranked] *sarcocephalus* (Fr.) Fr. a été sanctionné lorsqu'il a été adopté par Fries (Syst. Mycol. 1 : 290. 1821). Ce statut peut être indiqué en le citant soit comme *A. compactus* [unranked] *sarcocephalus* (Fr. : Fr.) Fr. : Fr. soit comme *A. compactus* [unranked] *sarcocephalus* (Fr.) Fr., nom. sanct. La désignation " : Fr." ne doit pas être ajoutée en citant son basionyme *A. sarcocephalus* Fr. (Observ. Mycol. 1 : 51. 1815), mais peut être ajoutée en citant des combinaisons subséquentes telles que *Psathyrella sarcocephala* (Fr. : Fr.) Singer (dans Lilloa 22 : 468. 1949).

SECTION 2

PUBLICATION VALIDE ET TYPIFICATION DES NOMS

ARTICLE F.4 TERMES DÉSIGNANT UN RANG MAL PLACÉ

F.4.1. Un nom n'est pas validement publié s'il est donné à un taxon dont le rang est en même temps, contrairement à l'Art. 5, désigné par un terme mal placé (Art. 37.6), mais une exception est

18. Dans ce Code et ses Annexes, le sanctionnement est indiqué par " : Fr." ou " : Pers."

faite pour les noms de subdivisions de genres désignés comme tribus (tribus) dans le *Systema mycologicum* de Fries, qui sont traités comme des noms validement publiés de subdivisions de genres sans rang.

- Ex. 1.** *Agaricus* "tribus" [sans rang] *Pholiota* Fr. (Syst. Mycol. 1 : 240. 1821), sanctionné dans le même ouvrage, est le basionyme validement publié du nom de genre *Pholiota* (Fr. : Fr.) P. Kumm. (Führer Pilzk. : 22. 1871) (voir l'Art. 41 Ex. 9).

ARTICLE F.5 ENREGISTREMENT DES NOMS ET DES ACTES NOMENCLATURAUX

F.5.1. Afin d'être validement publiées, les nouveautés nomenclaturales (Art. 6 Note 4) appliquées aux organismes traités comme des champignons sous ce Code (Pré. 8; incluant les champignons et les champignons formant des lichens) et publiées dès le 1^{er} janvier 2013 inclus doivent, dans le protologue, inclure la citation de l'identifiant fourni pour le nom par un dépôt reconnu (Art. F.5.3).

- Ex. 1.** Le protologue d'*Albugo arenosa* Mirzaee & Thines (dans Mycol. Prog. 12 : 50. 2013) est conforme à l'Art. F.5.1 parce qu'il inclut la citation de "MB 564515", un identifiant émis par MycoBank, l'un des trois dépôts reconnus. La décision du Comité de Nomenclature pour les Champignons de nommer (Art. F.5.3) Fungal Names, Index Fungorum, et MycoBank en tant que dépôts (Redhead & Norvell in Taxon 62 : 173–174. 2013) a été ratifiée (Art. F.5.3) par le 10^e Congrès International de Mycologie (May in Taxon 66 : 484. 2017).

F.5.2. Pour un identifiant devant être délivré par un dépôt reconnu comme exigé par l'Art. F.5.1, les éléments d'information minimums qui doivent être enregistrés par le ou les auteurs de noms scientifiques sont le nom lui-même et les éléments exigés pour une publication valide selon les Art. 38.1(a) et 39.2 (description ou diagnose validantes) et les Art. 40.1 et 40.7 (type) ou l'Art. 41.5 (référence au basionyme ou au synonyme remplacé). Quand les informations enregistrées et publiées subséquemment pour un nom avec un identifiant donné différent, l'information publiée est considérée comme définitive.

i Note 1. L'émission d'un identifiant par un dépôt reconnu suppose la réalisation ultérieure des exigences en matière de publication valide du nom (Art. 32–45, F.5.1 et F.5.2) mais en soi ne constitue ni ne garantit une publication valide.

i Note 2. Les mots "nom" et "noms" sont utilisés dans les Art. F.5.1 et F.5.2 pour des noms qui peuvent encore ne pas être validement publiés, auquel cas la définition de l'Art. 6.3 ne s'applique pas.

F.5.3. Le Comité de Nomenclature des Champignons (voir la Div. III Disp. 7) a le pouvoir de (a) nommer un ou plusieurs dépôts électroniques localisés ou décentralisés, ouverts et accessibles afin d'y enregistrer l'information exigée par les Art. F.5.2 et F.5.5 et de délivrer les identifiants exigés par les Art. F.5.1 et F.5.4; (b) annuler un tel mandat à sa discrétion; et (c) passer outre à l'obligation de répondre aux exigences des Art. F.5.1, F.5.2, F.5.4 et F.5.5, au cas où le mécanisme du dépôt, ou des parties essentielles de celui-ci, devait cesser de fonctionner. Les décisions prises par ce Comité en fonction de ces pouvoirs sont soumises à ratification par un prochain Congrès International de Mycologie.

F.5.4. Aux fins de priorité (Art. 9.19, 9.20 et 10.5), la désignation du type, dès le 1^{er} janvier 2019 inclus, du nom d'un organisme traité comme un champignon selon ce Code (Pré. 8), est réalisée seulement si un identifiant délivré par un dépôt reconnu (voir l'Art. F.5.3) est cité.

i Note 3. L'Art. F.5.4 s'applique uniquement à la désignation de lectotypes (et de leurs équivalents selon l'Art. 10), de néotypes et d'épitypes; il ne s'applique pas à la désignation d'un holotype en

publiant le nom d'un nouveau taxon, pour cela voir l'Art. F.5.2.

F.5.5. Pour qu'un identifiant soit émis par un dépôt reconnu en respectant les exigences de l'Art. F.5.4, les éléments d'information minimums qui doivent être enregistrés par le ou les auteurs des désignations du type sont le nom en cours de typification, l'auteur désignant le type, et les éléments exigés par les Art. 9.21, 9.22 et 9.23.

i Note 4. L'émission d'un identifiant par un dépôt reconnu suppose l'accomplissement ultérieur des exigences pour la désignation effective du type (Art. 7.8–7.11 et F.5.4) mais en soi ne constitue pas une désignation de type.

Recommandation F.5A

F.5A.1. Les auteurs de noms d'organismes traités comme des champignons sont encouragés à (a) déposer les éléments d'information exigés pour n'importe quelle nouveauté nomenclaturale dans un dépôt reconnu aussitôt que possible après qu'un ouvrage ait été accepté pour publication, afin d'obtenir des identifiants d'enregistrement ; et (b) transmettre au dépôt reconnu les détails complets bibliographiques sur la publication du nom, incluant le volume et le numéro de partie, le numéro de page, la date de publication, et (pour des livres) l'éditeur et le lieu de publication.

F.5A.2. En plus de répondre aux exigences d'une publication effective de choix de noms (Art. 11.5 et 53.5), d'orthographe (Art. 61.3), ou de genre grammatical (Art. 62.3), ceux publiant de tels choix pour des noms d'organismes traités comme des champignons sont encouragés à enregistrer leur choix dans un dépôt reconnu (Art. F.5.3) et à citer l'identifiant d'enregistrement dans le lieu de publication.

SECTION 3

REJETS DE NOMS

ARTICLE F.6

F.6.1. Le nom d'un taxon traité comme un champignon publié dès le 1^{er} janvier 2019 inclus est illégitime s'il est un homonyme postérieur d'un nom de procaryote ou de protozoaire (voir aussi l'Art. 54 et la Rec. 54A).

ARTICLE F.7

F.7.1. Dans l'intérêt de la stabilité nomenclaturale, pour des organismes traités comme des champignons, les listes des noms proposés pour un rejet peuvent être soumises au Comité Général, qui les attribuera au Comité de Nomenclature pour les Champignons (voir les Div. III Disp. 2.2, 7.9 et 7.10) pour un examen par les sous-comités établis par ce Comité en consultation avec le Comité Général et les organismes internationaux appropriés. Les noms de ces listes, qui font partie des Annexes du *Code* une fois révisés et approuvés par le Comité de Nomenclature pour les Champignons et le Comité Général (voir l'Art. 56.3 et la Rec. 56A.1), doivent être traités comme rejetés selon l'Art. 56.1, à l'exception de ceux qui peuvent devenir éligibles pour une utilisation par conservation selon l'Art. 14 (voir aussi l'Art. 7.2.1).

SECTION 4

NOMS DES CHAMPIGNONS AVEC UN CYCLE DE VIE
PLEOMORPHIQUE

ARTICLE F.8

F.8.1. Un nom publié avant le 1^{er} janvier 2013 pour un taxon d'*Ascomycota* ou de *Basidiomycota* non lichénisé, avec l'intention, implicite ou non, de l'appliquer à ou de le typifier par un morphe particulier (p. ex. anamorphe ou téléomorphe; voir Note 2), peut être légitime même s'il était par ailleurs illégitime en vertu de l'Art. 52 à cause du protologue incluant un type (tel que défini dans l'Art. 52.2) faisant référence à un morphe différent. Si le nom est par ailleurs légitime, il est pris en considération pour la priorité (Art. 11.3 et 11.4).

Ex. 1. *Penicillium brefeldianum* B. O. Dodge (dans *Mycologia* 25 : 92. 1933) a été décrit et basé sur un type composé à la fois de matériel anamorphe et téléomorphe (et donc nécessairement typifié par l'élément téléomorphe seul selon les éditions du *Code* antérieures au *Code de Melbourne* de 2012). La combinaison *Eupenicillium brefeldianum* (B. O. Dodge) Stolk & D. B. Scott (dans *Persoonia* 4 : 400. 1967) pour le matériel téléomorphe est légitime. *Penicillium dodgei* Pitt (Gen. *Penicillium* : 117. 1980), typifié par le matériel anamorphe dans une culture séchée "dérivée du type de Dodge", ne comprenait pas le type du matériel téléomorphe de *P. brefeldianum* et donc lui aussi est légitime. Cependant, si on le considère comme une espèce de *Penicillium*, le nom correct pour tous ses états est *P. brefeldianum*.

i Note 1. Sauf dispositions de l'Art. F.8.1, les noms de champignons avec des morphes mitotiques asexués (anamorphes) ainsi qu'un morphe méiotique sexuel (téléomorphe) doivent se conformer aux mêmes dispositions de ce *Code* comme tous les autres champignons.

i Note 2. Les éditions de ce *Code* antérieures au *Code de Melbourne* de 2012 prévoyaient des noms distincts pour les morphes asexuels mitotiques (anamorphes) de certains champignons pléomorphiques et exigeaient que le nom applicable au champignon entier soit typifié par un morphe méiotique sexuel (téléomorphe). En vertu du présent *Code*, cependant, tous les noms fongiques légitimes sont traités également aux fins d'établir la priorité, quelque soit l'étape de l'histoire de vie du type (voir aussi l'Art. F.2.1).

Ex. 2. *Mycosphaerella aleuritidis* (Miyake) S. H. Ou (dans *Sinensia* 11 : 183. 1940), lors de sa publication en tant que nouvelle combinaison, était accompagné d'une diagnose latine du matériel téléomorphe nouvellement découvert correspondant au matériel anamorphe sur lequel le basionyme *Cercospora aleuritidis* Miyake (dans *Bot. Mag. (Tokyo)* 26 : 66. 1912) avait été typifié. Sous les éditions du *Code* antérieures au *Code de Melbourne* de 2012, *M. aleuritidis* était considéré être le nom d'une nouvelle espèce avec un type téléomorphe, datant de 1940, et avec l'autorité attribué seulement à Ou. Selon le présent *Code*, le nom est cité comme publié à l'origine, *M. aleuritidis* (Miyake) S. H. Ou, et est typifié par le type du basionyme.

Ex. 3. Dans le protologue de *Venturia acerina* Plakidas ex M. E. Barr (dans *Canad. J. Bot.* 46 : 814. 1968) typifié sur le téléomorphe, *Cladosporium humile* Davis (dans *Trans. Wisconsin Acad. Sci.* 19 : 702. 1919) typifié sur du matériel anamorphe, était inclus comme un synonyme. Parce qu'il a été publié avant le 1^{er} janvier 2013, le nom *V. acerina* n'est pas illégitime, mais *C. humile* est le plus ancien nom légitime au rang d'espèce.

i Note 3. Les noms proposés simultanément pour des morphes distincts (p. ex. un anamorphe et un téléomorphe) d'un taxon d'*Ascomycota* et de *Basidiomycota* non lichénisés sont nécessairement hétérotypiques et ne sont donc pas des noms alternatifs tels que définis par l'Art. 36.3.

Ex. 4. *Hypocrea dorotheae* Samuels & Dodd et *Trichoderma dorotheae* Samuels & Dodd ont été valablement publiés simultanément (dans *Stud. Mycol.* 56 : 112. 2006) pour ce que les auteurs ont considéré comme une espèce unique avec *Samuels & Dodd 8657* (PDD 83839) pour holotype.

Parce que ces noms ont été publiés avant le 1^{er} janvier 2013 (voir l'Art. F.8.1 et la Note 2), et que les auteurs ont explicitement indiqué que le nom *T. dorotheae* était typifié par l'élément anamorphique de PDD 83839, les deux noms sont valablement publiés et légitimes. Ce ne sont pas des noms alternatifs tels que définis dans l'Art. 36.3.

SECTION 5

ORTHOGRAPHE DES NOMS

ARTICLE F.9

F.9.1. Les épithètes de noms de champignons dérivées du nom de genre d'un organisme associé doivent être orthographiées conformément à l'orthographe acceptée du nom de cet organisme ; les autres orthographes sont considérées comme des variantes orthographiques à corriger (voir l'Art. 61).

Ex. 1. *Phyllachora 'anonicola'* Chardón (dans *Mycologia* 32 : 190. 1940) doit être corrigé en *P. annonicola* Chardón en accord avec l'orthographe acceptée d'*Annona* L. ; *Meliola 'albizziae'* Hansf. & Deighton (dans *Mycol. Pap.* 23 : 26. 1948) doit être corrigé en *M. albizziae* en accord avec l'orthographe acceptée d'*Albizia* Durazz.

Ex. 2. *Dimeromyces 'corynitis'* Thaxter (dans *Proc. Amer. Acad. Arts* 48 : 157. 1912) était déclaré apparaître "On the elytra of [sur les élytres de] *Corynites ruficollis* Fabr.", mais le nom de l'hôte, une espèce de coléoptère, est correctement orthographié *Corynetes ruficollis*. Le nom du champignon doit donc être orthographié *D. corynetis*.

CHAPITRE H

NOMS DES HYBRIDES

ARTICLE H.1

H.1.1. L'hybridité est indiquée en utilisant le signe de multiplication × ou en ajoutant le préfixe "notho-"¹⁹ au terme désignant le rang du taxon.

ARTICLE H.2

H.2.1. Un hybride entre deux taxons pourvus de noms peut être indiqué en plaçant le signe × entre les noms des taxons ; l'ensemble de l'expression est alors appelé une formule hybride.

Ex. 1. *Agrostis* L. × *Polypogon* Desf. ; *Agrostis stolonifera* L. × *Polypogon monspeliensis* (L.) Desf. ; *Melampsora medusae* Thüm. × *M. occidentalis* H. S. Jacks. ; *Mentha aquatica* L. × *M. arvensis* L. × *M. spicata* L. ; *Polypodium vulgare* subsp. *prionodes* (Asch.) Rothm. × *P. vulgare* L. subsp. *vulgare* ; *Salix aurita* L. × *S. caprea* L. ; *Tilletia caries* (DC.) Tul. & C. Tul. × *T. foetida* (Wallr.) Liro.

Ex. 2. *Kunzea linearis* (Kirk) de Lange × *Kunzea robusta* de Lange & Toelken ou *Kunzea linearis* (Kirk) de Lange × *K. robusta* de Lange & Toelken, mais pas "*Kunzea linearis* (Kirk) de Lange × *robusta* de Lange & Toelken", qui omet le nom de genre ou son abbréviation dans le second nom d'espèce en contradiction avec l'Art. 23.1.

¹⁹. Du grec νόθος, nothos, signifiant hybride.

Recommandation H.2A

H.2A.1. Il est habituellement préférable de placer les noms ou les épithètes dans une formule par ordre alphabétique. La direction d'un croisement peut être indiquée en incluant les symboles désignant le genre (♀ : femelle; ♂ : mâle) dans la formule, ou en plaçant le parent femelle en premier. Si l'ordre alphabétique n'est pas suivi, les raisons devraient en être clairement indiquées.

ARTICLE H.3

H.3.1. Les hybrides entre représentants de deux ou plusieurs taxons peuvent recevoir un nom. Aux fins de la nomenclature, la nature hybride d'un taxon est indiquée en plaçant le signe de multiplication × devant le nom d'un hybride intergénérique ou devant l'épithète dans le nom d'un hybride interspécifique, ou en ajoutant le préfixe "notho-" (éventuellement abrégé "n-") au terme désignant le rang du taxon (voir les Art. 3.2 et 4.4). De tels taxons sont appelés nothotaxons.

Ex. 1. ×*Agropogon* P. Fourn. (Quatre Fl. France : 50. 1934); ×*Agropogon littoralis* (Sm.) C. E. Hubb. (dans J. Ecol. 33 : 333. 1946); *Melampsora* ×*columbiana* G. Newc. (dans Mycol. Res. 104 : 271. 2000); *Mentha* ×*smithiana* R. A. Graham (dans Watsonia 1 : 89. 1949); *Polypodium vulgare* nothosubsp. [or nsubsp.] *mantoniae* (Rothm.) Schidlay (dans Futák, Fl. Slov. 2 : 225. 1966); *Salix* ×*capreola* Andersson (dans Kongl. Svenska Vetensk. Acad. Handl., n.s., 6(1) : 71. 1867). (Les parentés connues ou présumées de ces nothotaxons se trouvent dans l'Art. H.2 Ex. 1.)

H.3.2. Un nothotaxon ne peut être désigné à moins que l'un des parents au moins ne soit connu ou qu'il puisse être présumé.

H.3.3. Du point de vue de l'homonymie et de la synonymie le signe × et le préfixe "notho-" sont ignorés.

Ex. 2. ×*Hordelymus* Bachtcev & Darevsk. (dans Bot. Zhurn. (Moscow & Leningrad) 35 : 191. 1950) (*Elymus* L. × *Hordeum* L.) est un homonyme postérieur de *Hordelymus* (Jess.) Harz (Landw. Samenk. : 1147. 1885).

i Note 1. Il n'est pas nécessaire de désigner comme nothotaxons les taxons que l'on suppose d'origine hybride.

Ex. 3. Le tétraploïde fertile issu du croisement artificiel *Digitalis grandiflora* L. × *D. purpurea* L. peut, si on le souhaite, être désigné du nom de *D. mertonensis* B. H. Buxton & C. D. Darl. (dans Nature 77 : 94. 1931); *Triticum aestivum* L. (Sp. Pl. : 85. 1753), qui fournit le type de *Triticum* L., est traité comme une espèce, bien qu'il n'existe pas dans la nature et que l'on a démontré que son génome est composé de plusieurs espèces sauvages; le taxon connu sous le nom de *Phlox divaricata* subsp. *laphamii* (A. W. Wood) Wherry (dans Morris Arbor. Monogr. 3 : 41. 1955) serait selon Levin (dans Evolution 21 : 92–108. 1967) le produit stabilisé de l'hybridation entre *P. divaricata* L. subsp. *divaricata* et *P. pilosa* subsp. *ozarkana* Wherry; *Rosa canina* L. (Sp. Pl. : 492. 1753), un polyploïde considéré d'origine hybride ancienne, est traité comme une espèce.

Recommandation H.3A

H.3A.1. Chez les hybrides nommés, le signe de multiplication × appartient au nom ou à l'épithète mais n'en fait pas réellement partie, et sa position devrait refléter cette relation. La quantité exacte d'espace, le cas échéant, entre le signe de multiplication et la lettre initiale du nom ou de l'épithète devrait dépendre de ce qui permet une meilleure lisibilité.

i Note 1. Le signe de multiplication × dans une formule hybride est toujours placé entre les, et séparé des, noms des parents.

H.3A.2. Si le signe de multiplication × n'est pas disponible il devrait être proche de la lettre minuscule "x" (pas mise en italique).

ARTICLE H.4

H.4.1. Si tous les taxons parents peuvent être présumés ou sont connus, un nothotaxon est circonscrit de manière à inclure tous les individus reconnus dérivés du croisement entre les individus des taxons parents déclarés (c'est-à-dire non seulement la F_1 , mais aussi les générations subséquentes de filiation ainsi que les rétrocroisements (back crosses) et les combinaisons entre ceux-ci). Il ne peut donc y avoir qu'un seul nom correct correspondant à une formule hybride particulière ; il s'agit du nom légitime le plus ancien (6.5.) au rang approprié (Art. H.5), et les autres noms auxquels la même formule hybride s'applique sont des synonymes (mais voir l'Art. 52 Note 4).

Ex. 1. Les noms *Oenothera* × *drawertii* Renner ex Rostański (dans Acta Bot. Acad. Sci. Hung. 12 : 341. 1966) et *O.* × *wienii* Renner ex Rostanski (dans Fragm. Florist. Geobot. 23 : 289. 1977) s'appliquent tous deux à l'hybride *O. biennis* L. × *O. villosa* Thunb. ; les types de deux noms nothospécifiques sont connus pour différer par tout un complexe de gènes ; néanmoins, le nom le plus ancien est le nom correct et le nom le plus récent est traité comme son synonyme.

i Note 1. La variabilité à l'intérieur des nothoespèces et des nothotaxons infraspécifiques peut être traitée conformément à l'Art. H.12 ou, si cela est approprié, conformément à l'*International Code of Nomenclature for Cultivated Plants* [*Code International de Nomenclature des Plantes Cultivées*].

ARTICLE H.5

H.5.1. Le rang approprié d'un nothotaxon est celui de ses taxons parents connus ou présumés.

H.5.2. Si les taxons parents connus ou présumés sont de rangs différents, le rang approprié du nothotaxon est le plus bas de ces rangs.

i Note 1. Si un taxon est désigné par un nom à un rang inapproprié pour sa formule hybride, le nom est incorrect en relation avec cette formule hybride mais peut néanmoins être correct, ou le devenir plus tard (voir aussi l'Art. 52 Note 4).

Ex. 1. La combinaison *Elymus* × *laxus* (Fr.) Melderis & D. C. McClint. (dans Watsonia 14 : 394. 1983), basée sur *Triticum laxum* Fr. (Novit. Fl. Suec. Mant. 3 : 13. 1842), a été publiée pour des hybrides avec la formule *E. farctus* subsp. *boreoatlanticus* (Simonet & Guin.) Melderis × *E. repens* (L.) Gould, de sorte que cette combinaison est à un rang inapproprié pour la formule hybride. C'est cependant le nom correct applicable à tous les hybrides entre *E. farctus* (Viv.) Melderis et *E. repens*.

Ex. 2. Radcliffe-Smith publia le nom nothospécifique *Euphorbia* × *cornubiensis* Radcl.-Sm. (dans Kew Bull. 40 : 445. 1985) pour *E. amygdaloides* L. × *E. characias* subsp. *wulfenii* (W. D. J. Koch) Radcl.-Sm., alors que la désignation correcte pour tous les hybrides entre *E. amygdaloides* et *E. characias* L. est *E. × martini* Rouy (Ill. Pl. Eur. Rar. : 107. 1900) ; par la suite, il publia la combinaison appropriée *E. × martini* nothosubsp. *cornubiensis* (Radcl.-Sm.) Radcl.-Sm. (dans Taxon 35 : 349. 1986). Cependant, le nom *E. × cornubiensis* est potentiellement correct pour les hybrides avec la formule *E. amygdaloides* × *E. wulfenii* W. D. J. Koch.

Recommandation H.5A

H.5A.1. En publiant le nom d'un nouveau nothotaxon au rang d'espèce ou inférieur, les auteurs devraient fournir toute information disponible sur l'identité taxonomique, aux rangs inférieurs, des parents connus ou présumés du type du nom.

ARTICLE H.6

H.6.1. Un nom nothogénérique (c'est-à-dire le nom au rang générique d'un hybride entre des individus de deux ou plusieurs genres) est une formule condensée ou est équivalent à une formule condensée (mais voir les Art. 11.9 et 54.1(c)).

H.6.2. Le nom nothogénérique d'un hybride bigénérique est une formule condensée dans laquelle les noms adoptés des genres parents sont combinés en un seul mot, en utilisant la première partie ou la totalité de l'un, la dernière partie ou la totalité de l'autre (mais non la totalité des deux) et, si cela est souhaitable, une voyelle de liaison. L'utilisation d'un trait d'union à la place ou en plus d'une voyelle de liaison est traitée comme une erreur à corriger par suppression du trait d'union.

Ex. 1. × *Agropogon* P. Fourn. (Quatre Fl. France : 50. 1934) (*Agrostis* L. × *Polypogon* Desf.); × *Gymnanacamptis* Asch. & Graebn. (Syn. Mitteleur. Fl. 3 : 854. 1907) (*Anacamptis* Rich. × *Gymnadenia* R. Br.); × *Cupressocyparis* Dallim. (Hand-List Conif., Roy. Bot. Gard., Kew, ed. 4 : 37. 1938) (*Chamaecyparis* Spach × *Cupressus* L.); × *Seleniphyllosum* G. D. Rowley (dans Backeberg, Cactaceae 6 : 3557. 1962) (*Epiphyllum* Haw. × *Selenicereus* (A. Berger) Britton & Rose).

Ex. 2. × *Amarcrinum* Coutts (dans Gard. Chron., ser. 3, 78 : 411. 1925) est correct pour *Amaryllis* L. × *Crinum* L., et non pas "× *Crindonna*". Cette dernière formule fut proposée par Ragionieri (dans Gard. Chron., ser. 3, 69 : 32. 1921) pour le même nothogénère, mais était dérivée du nom de genre adopté pour l'un des parents (*Crinum*) et d'un synonyme (*Belladonna* Sweet) du nom de genre adopté pour l'autre (*Amaryllis*). Parce que cela est contraire à l'Art. H.6, il n'est pas valablement publié selon l'Art. 32.1(c).

Ex. 3. Le nom × *Leucadenia* Schltr. (dans Repert. Spec. Nov. Regni Veg. 16 : 290. 1919) est correct pour *Leucorchis* E. Mey. × *Gymnadenia* R. Br., mais si le nom de genre *Pseudorchis* Ség. est adopté à la place de *Leucorchis*, × *Pseudadenia* P. F. Hunt (dans Orchid Rev. 79 : 141. 1971) est correct.

Ex. 4. Boivin (dans Naturaliste Canad. 94 : 526. 1967) publia × *Maltea* pour ce qu'il pensait être l'hybride intergénéérique *Phippsia* (Trin.) R. Br. × *Puccinellia* Parl. Parce que ceci n'est pas une formule condensée, le nom ne peut être utilisé pour cet hybride intergénéérique, pour lequel le nom correct est × *Pucciphippisia* Tzvelev (dans Novosti Sist. Vyssh. Rast. 8 : 76. 1971). *Maltea* B. Boivin est néanmoins un nom de genre valablement publié, parce que Boivin fournit une description latine et désigne un type, et peut être correct si son type n'est pas traité comme appartenant à un nothogénère.

Ex. 5. Le nom nothogénérique × *Anthematricaria* Asch. (dans Ber. Deutsch. Bot. Ges. 9 : (99). 1892), proposé pour des hybrides dont les parents sont *Anthemis* L. × *Matricaria* L., était initialement publié en tant que '*Anthe-Matricaria*'; le nom nothogénérique × *Brassocattleya* Rolfe (dans Gard. Chron., ser. 3, 5 : 438. 1889), proposé pour des hybrides dont les parents sont *Brassavola* R. Br. × *Cattleya* Lindl., était initialement publié en tant que '*Brasso-Cattleya*'.

H.6.3. Le nom nothogénérique d'un hybride intergénéérique dérivé de quatre genres ou plus est formé du nom d'une personne auquel on ajoute la terminaison *-ara*; un tel nom ne peut excéder huit syllabes. Un tel nom est équivalent à une formule condensée.

Ex. 6. × *Beallara* Moir (dans Orchid Rev. 78(929) : New Orch. Hybr. [1, 3]. 1970) (*Brassia* R. Br. × *Cochlioda* Lindl. × *Miltonia* Lindl. × *Odontoglossum* Kunth); × *Cogniauxara* Garay & H. R. Sweet (see Art. H.8 Ex. 3) (*Arachnis* Blume × *Euanthe* Schltr. × *Renanthera* Lour. × *Vanda* W. Jones ex R. Br.).

H.6.4. Le nom nothogénérique d'un hybride trigénéérique est soit (a) une formule condensée dans laquelle les trois noms adoptés pour les genres des parents sont combinés en un seul mot ne dépassant pas huit syllabes, en utilisant la totalité ou la première partie de l'un, suivie de la totalité ou de n'importe quelle partie d'un autre, suivie de la totalité ou de la dernière partie du troisième (mais non de la totalité des trois) et, optionnellement, d'une ou de deux voyelles de liaison, soit (b) un nom formé comme celui d'un nothogénère dérivé de quatre genres ou plus,

c'est-à-dire un nom de personne auquel on ajoute la terminaison *-ara*.

- Ex. 7.** ×*Sophrolaeliocattleya* Hurst (dans J. Roy. Hort. Soc. 21 : 468. 1898) (*Cattleya* Lindl. × *Laelia* Lindl. × *Sophranitis* Lindl.); ×*Rodrettiopsis* Moir (dans Orchid Rev. 84 : ix. 1976) (*Comporettia* Poepp. & Endl. × *Ionopsis* Kunth × *Rodriguezia* Ruiz & Pav.); ×*Holtumara* Holtum (see Art. H.8 Ex. 3) (*Arachnis* Blume × *Renanthera* Lour. × *Vanda* W. Jones ex R. Br.).

Recommandation H.6A

- H.6A.1.** Si un nom nothogénérique est formé à partir du nom d'une personne par l'addition de la terminaison *-ara*, cette personne devrait préférablement être un collecteur, un producteur ou un spécialiste du groupe.

ARTICLE H.7

- H.7.1.** Le nom d'un nothotaxon qui est un hybride entre des subdivisions d'un genre est une combinaison d'une épithète, qui est une formule condensée formée de la même manière qu'un nom nothogénérique (Art. H.6.2–H.6.4), avec le nom du genre.

- Ex. 1.** *Ptilostemon* nothosect. *Platon* Greuter (dans Boissiera 22 : 159. 1973), comprenant les hybrides entre *P. sect. Platyrhaphium* Greuter et *P. Cass. sect. Ptilostemon*; *P. nothosect. Plinia* Greuter (dans Boissiera 22 : 158. 1973), comprenant les hybrides entre *P. sect. Cassinia* Greuter et *P. sect. Platyrhaphium*.

ARTICLE H.8

- H.8.1.** Si le nom ou l'épithète dans le nom d'un nothotaxon est une formule condensée (Art. H.6 et H.7), les noms des parents utilisés pour le former doivent être ceux qui sont corrects pour la circonscription particulière, la position et le rang adoptés pour les taxons parentaux.

- Ex. 1.** Si le genre *Triticum* L. est interprété sur le plan taxonomique comme incluant *Triticum* (s. str.) et *Agropyron* Gaertn., et le genre *Hordeum* L. comme incluant *Hordeum* (s. str.) et *Elymus* L., alors les hybrides entre *Agropyron* et *Elymus* aussi bien qu'entre *Triticum* (s. str.) et *Hordeum* (s. str.) sont placés dans le même nothogénère, ×*Tritordeum* Asch. & Graebn. (Syn. Mitteleur. Fl. 2(1) : 748. 1902). Si, cependant, *Agropyron* est traité comme un genre séparé de *Triticum*, les hybrides entre *Agropyron* et *Hordeum* (s. str. ou s. l.) sont placés dans le nothogénère ×*Agrohordeum* E. G. Camus ex A. Camus (dans Bull. Mus. Hist. Nat. (Paris) 33 : 537. 1927). De la même façon, si *Elymus* est traité comme un genre distinct d'*Hordeum*, les hybrides entre *Elymus* et *Triticum* (s. str. ou s. l.) sont placés dans le nothogénère ×*Elymotriticum* P. Fourn. (Quatre Fl. France : 88. 1935). Si à la fois *Agropyron* et *Elymus* reçoivent un rang générique, les hybrides entre eux sont placés dans le nothogénère ×*Agroelymus* E. G. Camus ex A. Camus (dans Bull. Mus. Hist. Nat. (Paris) 33 : 538. 1927); ×*Tritordeum* est alors limité aux hybrides entre *Hordeum* (s. str.) et *Triticum* (s. str.), et les hybrides entre *Elymus* et *Hordeum* sont placés dans ×*Elyhordeum* Mansf. ex Tsitsin & Petrova (dans Züchter 25 : 164. 1955), remplaçant ×*Hordelymus* Bachtcev & Darevsk. (dans Bot. Zhurn. (Moscow & Leningrad) 35 : 191. 1950) non *Hordelymus* (Jess). Harz (Landw. Samenk. : 1147. 1885).

- Ex. 2.** Lorsque *Orchis fuchsii* Druce fut renommé *Dactylorhiza fuchsii* (Druce) Soó, le nom de son hybride avec *Coeloglossum viride* (L.) Hartman, ×*Orchicoeloglossum mixtum* Asch. & Graebn. (Syn. Mitteleur. Fl. 3 : 847. 1907), dut être corrigé en ×*Dactyloglossum mixtum* (Asch. & Graebn.) Rauschert (dans Feddes Repert. 79 : 413. 1969).

- H.8.2.** Les noms de nothogénères se terminant en *-ara*, qui sont l'équivalent de formules condensées (Art. H.6.3 et H.6.4(b)), ne sont applicables qu'aux hybrides qui sont acceptés taxonomiquement comme dérivés des parents nommés.

- Ex. 3.** Si *Euanthe* Schltr. est reconnu comme un genre distinct, des hybrides impliquant simultanément son unique espèce, *E. sanderiana* (Rchb.) Schltr., et les trois genres *Arachnis* Blume, *Renanthera* Lour., et *Vanda* W. Jones ex R. Br. doivent être placés dans \times *Cogniauxara* Garay & H. R. Sweet (dans Bot. Mus. Leaflet. 21 : 156. 1966); si, d'autre part, *E. sanderiana* est inclus dans *Vanda*, les mêmes hybrides sont placés dans \times *Holttumara* Holttum (dans Malayan Orchid Rev. 5 : 75. 1958) (*Arachnis* \times *Renanthera* \times *Vanda*).

ARTICLE H.9

H.9.1. Afin d'être validement publié, le nom d'un nothogène ou d'un nothotaxon au rang d'une subdivision d'un genre (Art. H.6 et H.7) doit être effectivement publié (voir les Art. 29–31) avec une déclaration des noms des genres ou des subdivisions de genres des parents, mais aucune description ou diagnose n'est nécessaire, que ce soit en latin, en anglais, ou dans toute autre langue.

- Ex. 1.** Noms validement publiés : \times *Philageria* Mast. (dans Gard. Chron. 1872 : 358. 1872), publié avec une déclaration de filiation, *Lapageria* Ruiz & Pav. \times *Philesia* Comm. ex Juss.; *Eryngium* nothosect. *Alpestris* Burdet & Miège (pro sect.) (dans Candollea 23 : 116. 1968), publié avec une déclaration de filiation, *E.* sect. *Alpina* H. Wolff \times *E.* sect. *Campestris* H. Wolff; \times *Agrohordeum* E. G. Camus ex A. Camus (dans Bull. Mus. Hist. Nat. (Paris) 33 : 537. 1927), publié avec une déclaration de filiation, *Agropyron* Gaertn. \times *Hordeum* L., et son synonyme postérieur \times *Hordeopyron* Simonet (dans Compt. Rend. Hebd. Séances Acad. Sci. 201 : 1212. 1935, '*Hordeopyrum*'); voir l'Art. 32.2), publié avec une déclaration identique de filiation.

i Note 1. Parce que les noms de nothogènes et de nothotaxons au rang d'une subdivision d'un genre sont des formules condensées ou leur sont équivalentes, ils ne possèdent pas de type.

- Ex. 2.** Le nom \times *Ericalluna* Krüssm. (dans Deutsche Baumschule 12 : 154. 1960) fut publié pour des plantes qui étaient considérées comme issues du croisement *Calluna vulgaris* (L.) Hull \times *Erica cinerea* L. Si l'on considère que ces plantes ne sont pas des hybrides mais les variants d'*E. cinerea*, le nom \times *Ericalluna* Krüssm. reste disponible pour une utilisation si des plantes connues ou présumées de *Calluna* Salisb. \times *Erica* L. devaient être produites.

- Ex. 3.** \times *Arabidobrassica* Gleba & Fr. Hoffm. (dans Naturwissenschaften 66 : 548. 1979), un nom nothogénérique qui a été validement publié avec une déclaration de filiation pour le résultat de l'hybridation somatique par la fusion des protoplastes d'*Arabidopsis thaliana* (L.) Heynh. avec *Brassica campestris* L., est aussi disponible pour des hybrides intergénériques résultant de croisements normaux entre *Arabidopsis* Heynh. et *Brassica* L., pour autant que l'on arrive à en produire.

i Note 2. Les noms publiés simplement par anticipation de l'existence d'un hybride ne sont pas publiés validement selon l'Art. 36.1 (a).

ARTICLE H.10

H.10.1. Les noms de nothotaxons au rang de l'espèce ou inférieur doivent être conformes aux dispositions (a) de ce Code en dehors du Chapitre H applicables aux noms aux mêmes rangs (voir l'Art. 32.4) et (b) de l'Art. H.3. Les violations de l'Art. H.3.1 sont traitées comme des erreurs à corriger (voir aussi l'Art. 11.9).

- Ex. 1.** Le nom nothospécifique de *Melampsora* \times *columbiana* G. Newc. (dans Mycol. Res. 104 : 271. 2000) a été validement publié, avec une description latine et la désignation d'un holotype, pour l'hybride entre *M. medusae* Thüm. et *M. occidentalis* H. S. Jacks.

i Note 1. Les taxons d'abord publiés comme espèces ou taxons infraspécifiques qui sont ensuite considérés comme des nothotaxons peuvent se voir ainsi désignés comme tels, sans changement de rang, conformément aux Art. 3 et 4 et par l'application de l'Art. 50 (qui s'applique également dans

l'autre sens).

H.10.2. Les expressions suivantes sont considérées comme des formules et non de vraies épithètes : les dénominations consistant en une combinaison des épithètes des noms des parents sans modification formée par un trait d'union, ou avec uniquement la terminaison modifiée d'une épithète, ou consistant en l'épithète spécifique du nom d'un parent combinée avec le nom de genre de l'autre (avec ou sans modification de la terminaison).

- Ex. 2.** La désignation "*Potentilla atrosanguinea-pedata*" publiée par Maund (dans Bot. Gard. 5 : No. 385, t. 97. 1833) est considérée comme une formule ayant le sens de *P. atrosanguinea* Lodd. ex *D. Don* × *P. pedata* Nestl.
- Ex. 3.** "*Verbascum nigro-lychnitis*" (Schiede, Pl. Hybr. : 40. 1825) est considéré comme une formule signifiant *V. lychnitis* L. × *V. nigrum* L. ; le nom binomial correct pour cet hybride est *V. ×schiedeantum* W. D. J. Koch (Syn. Fl. Germ. Helv., ed. 2 : 592. 1844).
- Ex. 4.** Dans *Acaena* × *anserovina* Orchard (dans Trans. Roy. Soc. South Australia 93 : 104. 1969) (*A. anserinifolia* (J. R. Forst. & G. Forst.) J. Armstr. × *A. ovina* A. Cunn.) l'épithète (contrairement à la Rec. H.10A) combine la première partie de la première et le tout de la seconde épithète des noms d'espèce des parents ; parce que plus de la terminaison de la première épithète est omise, *anserovina* est une véritable épithète.
- Ex. 5.** Dans *Micromeria* × *benthamineolens* Svent. (Index Seminum Hortus Acclim. Pl. Araitap. : 48. 1969) (*M. benthamii* Webb & Berthel. × *M. pineolens* Svent.) l'épithète (contrairement à la Rec. H.10A) combine la première partie de la première et la deuxième partie de la seconde épithète des noms d'espèce des parents ; parce qu'aucune épithète n'est inchangée, *benthamineolens* est une véritable épithète.

i Note 2. Parce que le nom d'un nothotaxon au rang d'espèce ou inférieur a un type, les déclarations de filiation jouent un rôle secondaire dans la détermination de l'application du nom.

- Ex. 6.** *Quercus* × *deamii* Trel. (dans Mem. Natl. Acad. Sci. 20 : 14. 1924) était considéré à sa description comme le croisement *Q. alba* L. × *Q. muehlenbergii* Engelm. Cependant, au vu des descendants obtenus à partir de glands de l'arbre dont était issu le type, Bartlett fut amené à conclure que les parents étaient en fait *Q. macrocarpa* Michx. et *Q. muehlenbergii*. Si l'on accepte cette conclusion, le nom *Q. ×deamii* s'applique à *Q. macrocarpa* × *Q. muehlenbergii*, et non à *Q. alba* × *Q. muehlenbergii*.

Recommandation H.10A

H.10A.1. En formant les épithètes des noms de nothotaxons au rang d'espèce ou inférieur, les auteurs devraient éviter de combiner des parties des épithètes des noms des parents.

Recommandation H.10B

H.10B.1. En envisageant la publication de noms pour des hybrides entre des taxons intraspécifiques nommés, les auteurs devraient soigneusement évaluer si ces noms sont vraiment nécessaires, en gardant à l'esprit que les formules, quoique plus encombrantes, sont plus informatives.

ARTICLE H.11

H.11.1. Le nom d'une nothoespèce, dont les espèces parentes connues ou présumées appartiennent à des genres différents, est la combinaison d'un nom nothogénérique avec une épithète nothospécifique.

Ex. 1. \times *Heucherella tiarelloides* (Lemoine & É. Lemoine) H. R. Wehrh. est considéré être issu d'un croisement entre un hybride horticole d'*Heuchera* L. et *Tiarella cordifolia* L. (voir Stearn dans Bot. Mag. 165 : ad t. 31. 1948). Son basionyme, *Heuchera* \times *tiarelloides* Lemoine et É. Lemoine (dans Catalogue (Lemoine) 182 : 3. 1912), est donc incorrect.

H.11.2. L'épithète finale dans le nom d'un nothotaxon infraspécifique, dont les taxons parentaux présumés ou connus sont assignés à des espèces différentes, peut être placée sous le nom d'une nothoespèce correspondante (mais voir la Rec. H.10B).

Ex. 2. *Mentha* \times *piperita* L. nothosubsp. *piperita* (*M. aquatica* L. \times *M. spicata* L. subsp. *spicata*); *M.* \times *piperita* nothosubsp. *pyramidalis* (Ten.) Harley (dans Kew Bull. 37 : 604. 1983) (*M. aquatica* L. \times *M. spicata* subsp. *tomentosa* (Briq.) Harley).

ARTICLE H.12

H.12.1. Des taxons subordonnés à une nothoespèce peuvent être reconnus sans obligation de préciser les taxons parents au rang subordonné. Dans ce cas, des catégories infraspécifiques non-hybrides de rang approprié sont utilisées.

Ex. 1. *Mentha* \times *piperita* f. *hirsuta* Sole; *Populus* \times *canadensis* var. *serotina* (R. Hartig) Rehder et *P.* \times *canadensis* var. *marilandica* (Poir.) Rehder (voir aussi l'Art. H.4 Note 1).

i Note 1. Quand il n'y a aucune déclaration de filiation, les Art. H.4 et H.5, dirigeant la circonscription et le rang approprié des taxons hybrides, ne s'appliquent pas.

i Note 2. Les Art. H.11.2 et H.12.1 ne peuvent pas les deux être appliqués simultanément au même rang infraspécifique.

H.12.2. Les noms publiés au rang de nothomorphe²⁰ sont traités comme ayant été publiés comme des noms de variétés (voir l'Art. 50).

20. Les éditions de ce Code précédant celle du Code de Sydney de 1983 n'autorisaient qu'un rang de nothotaxons infraspécifiques en vertu des dispositions de l'Art. H.12. Ce rang était équivalent à la variété et la catégorie était nommée "nothomorphe".

DIVISION III

DISPOSITIONS POUR LA GOUVERNANCE DU CODE

DISPOSITION 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LA GOUVERNANCE DU CODE

- 1.1.** L'*International Code of Nomenclature for algae, fungi, and plants* [*Code International de Nomenclature pour les algues, les champignons et les plantes*] est gouverné par ses utilisateurs, qui sont représentés par les membres de la Section de Nomenclature d'un Congrès International de Botanique agissant sous l'autorité de ce Congrès et, entre de tels Congrès, par les Comités Permanents de Nomenclature et des Comités Spécialisés.
- 1.2.** Le *Code* ne peut être amendé que par décision d'une assemblée plénière d'un Congrès International de Botanique sur la base d'une résolution soumise par la Section de Nomenclature de ce Congrès.
- 1.3.** Au cas où il ne devrait plus y avoir de Congrès International de Botanique, l'autorité sur le *Code International de Nomenclature pour les Algues, les Champignons et les Plantes* devrait être transférée à l'Union Internationale de Sciences Biologiques ou à une organisation comparable à ce moment. Le Comité Général est habilité à définir le processus pour atteindre cet objectif.
- 1.4.** Le *Code* est soutenu logistiquement et financièrement par l'International Association for Plant Taxonomy (IAPT) [Association Internationale pour la Taxonomie des Plantes], qui est en liaison avec les Comités Permanents de Nomenclature et le Bureau de Nomenclature. Les publications nomenclaturales²¹ exigées par la Div. III sont publiées selon les directives du Comité Général (actuellement dans le périodique *Taxon* à l'exception des propositions d'amendement du *Code* relevant uniquement des noms des organismes traités comme des champignons et des propositions de protéger et de rejeter des noms en vertu des Art. F.2 ou F.7, soumises sous forme de listes, qui sont publiées dans le périodique *IMA Fungus*).

DISPOSITION 2 PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DU CODE

- 2.1.** Les propositions concernant le Préambule, les Division I–III, et le Glossaire sont soumises par publication (voir Disp. 1.4) à la Section de Nomenclature d'un Congrès International de Botanique.
- 2.2.** Les propositions concernant les Annexes I–VII, c'est-à-dire les propositions pour conserver, protéger ou rejeter des noms (Art. 14.12, F.2.1, 56.2 et F.7.1), les propositions pour retirer des ouvrages (Art. 34.1), et les demandes de décisions (Art. 38.4 et 53.4), sont soumises par publication (voir la Disp. 1.4) au Comité Général.

21. Les publications nomenclaturales exigées par la Div. III comprennent des propositions de conserver, protéger ou rejeter des noms ou des ouvrages retirés, des requêtes de décision, des rapports des Comités Permanents de Nomenclature et des Comités Spécialisés, des propositions d'amendement du *Code* et un synopsis de ces propositions, les préavis des votes institutionnels, et les résultats des votes préliminaires indicatifs et des décisions et des élections de la Session de Nomenclature ou de la Session de Nomenclature des Champignons du Congrès.

- 2.3.** Au moins trois ans avant un Congrès International de Botanique, le Rapporteur général publie l'annonce que les propositions d'amendement du *Code* peuvent être publiées entre des dates spécifiées.
- 2.4.** Approximativement 6 mois avant un Congrès International de Botanique, un synopsis des propositions d'amendement du *Code* est publié. Il est compilé par le Rapporteur général et le Vice-rapporteur, comprend leurs commentaires sur les propositions, et peut inclure des opinions des Comités Permanents de Nomenclature sur certaines propositions.
- 2.5.** Un vote indicatif sur les propositions d'amendement du *Code* est organisé par le Bureau de Nomenclature en concertation avec l'International Association for Plant Taxonomy (IAPT) afin qu'il coïncide avec la publication du synopsis des propositions. Aucun cumul ni transfert de votes n'est autorisé pour ce vote. Les personnes suivantes ont le droit de voter :
- (a) les membres individuels de l'IAPT ;
 - (b) les auteurs des propositions d'amendement du *Code* ;
 - (c) les membres des Comités Permanents de Nomenclature.
- 2.6.** L'objectif du vote indicatif est d'informer la Section de Nomenclature du Congrès International de Botanique du niveau de soutien des propositions d'amendement du *Code*. Les résultats du vote et les opinions de n'importe quel Comité Permanent de Nomenclature sont fournies à la Section de Nomenclature (voir aussi la Disp. 5.5).

DISPOSITION 3 VOTES INSTITUTIONNELS

- 3.1.** Avant un Congrès International de Botanique, le Comité sur les Votes Institutionnels met à jour la liste des institutions à partir de celle du précédent Congrès et distribue à chaque institution de un à sept votes (voir la Disp. 5.9(b)). La liste doit être approuvée par le Comité Général et publiée (voir la Disp. 1.4) avant le Congrès. Aucune institution simple, même au sens large du terme (p. ex. les divisions mycologiques et botaniques ensemble), n'a le droit à plus de sept votes.
- 3.2.** Avant un Congrès International de Botanique, toute institution souhaitant voter à la Section de Nomenclature et ne figurant pas sur la liste des votes de la précédente Section de Nomenclature doit notifier au Rapporteur général son souhait d'obtenir un ou plusieurs votes et fournir des informations pertinentes en ce qui concerne son niveau d'activité taxonomique (p. ex. nombre d'employés actifs, dimension des collections, publications actuelles). Une institution ayant obtenu un ou plusieurs votes dans la Section de Nomenclature précédente et désirant modifier son nombre de voix peut également en informer le Rapporteur général.
- 3.3.** Une institution désirant exercer son ou ses droits de vote, tels qu'alloués dans la liste publiée (Disp. 3.1), doit fournir son autorisation officielle à présenter à la Section de Nomenclature par son délégué (Disp. 5.9(b)).
- 3.4.** Un délégué qui est membre d'une institution qui n'a pas précédemment demandé, ou obtenu, de votes peut demander personnellement un vote institutionnel à la Section de Nomenclature.

DISPOSITION 4 SECTION DE NOMENCLATURE

- 4.1.** La Section de Nomenclature fait partie d'un Congrès International de Botanique et se réunit avant une session plénière du Congrès.

- 4.2.** L'inscription à la Section de Nomenclature se fait par l'intermédiaire du Congrès International de Botanique. Seuls les membres inscrits à la Section de Nomenclature ont le droit de vote à la Section de Nomenclature.
- 4.3.** La Section de Nomenclature a les fonctions suivantes :
- (a) approuve le précédent *Code* tel que publié comme base de discussion par la Session ;
 - (b) décide des propositions d'amendement du *Code* ;
 - (c) nomme des comités ad hoc pour examiner des questions spécifiques et faire rapport à la Session ;
 - (d) autorise les Comités Spécialisés, avec un mandat spécifique, à être nommés par le Comité Général et à faire rapport à la Section de Nomenclature du prochain Congrès ;
 - (e) élit les membres ordinaires des Comités Permanents de Nomenclature ;
 - (f) élit le Rapporteur général du prochain Congrès ;
 - (g) reçoit les rapports des Comités Permanents de Nomenclature et des Comités Spécialisés ;
 - (h) décide des recommandations du Comité Général.
- 4.4.** Les décisions et les nominations de la Section de Nomenclature deviennent contraignantes lorsqu'elles sont acceptées par une session plénière ultérieure du même Congrès International de Botanique, sur la base d'une résolution proposée par la Section de Nomenclature (voir la Disp. 1.2).
- 4.5.** Le Bureau de Nomenclature du Congrès International de Botanique comprend les membres suivants : Président de la Section de Nomenclature ; jusqu'à cinq Vice-présidents ; le Rapporteur général ; le Vice-rapporteur ; le Greffier. Le Bureau de Nomenclature définit la séquence et le minutage des débats ; nomme les Scrutateurs pour recueillir et compter les cartes de vote en cas de vote par carte (voir la Disp. 5.10) ; et conseille le Président sur les questions de procédure.
- 4.6.** Le Président de la Section de Nomenclature est élu par le Comité Général avant le congrès. Le Président préside les débats et est responsable de leur harmonie et de leur conclusion dans les délais ; il donne la parole et la retire aux conférenciers ; il peut mettre fin à un débat ; il décide des questions de procédure non couvertes par la Div. III ; et il est autorisé à proposer une résolution au nom de la Section de Nomenclature lors d'une session plénière du même Congrès International de Botanique pour que les décisions et les nominations de la Section de Nomenclature soient approuvées.
- 4.7.** Les Vice-présidents sont nommés par le Bureau de Nomenclature, soit avant le Congrès International de Botanique, soit auprès de ceux qui sont présents à la Section de Nomenclature. Un Vice-président sert à la place du président si et quand demandé.
- 4.8.** Le Rapporteur général est élu par le précédent Congrès International de Botanique. Le Rapporteur général est responsable de : la présentation des propositions de nomenclature au Congrès suivant ; des tâches générales liées à la rédaction du *Code* résultant de ce Congrès ; et du dépôt dans les archives de nomenclature de l'IAPT de documents pertinents non publiés.

- 4.9.** Le Vice-Rapporteur est nommé par le Rapporteur général et approuvé par le Comité général au plus tard trois ans avant le Congrès. Le Vice-rapporteur assiste et, si nécessaire, remplace le Rapporteur général.
- 4.10.** Le Greffier est nommé par le Comité d'organisation du Congrès International de Botanique en concertation avec le Rapporteur général. Le Greffier est responsable de toutes les infrastructures locales requises par la Section de Nomenclature, telles que le lieu et son équipement, et en particulier de l'enregistrement détaillé des travaux de la Session et du bon déroulement du vote.
- 4.11.** Le Comité de Nomination comprend des membres qui, de préférence, ne pourraient pas siéger aux Comités Permanents de Nomenclature ou en tant que Rapporteur général. Ils sont proposés par le Président de la Section de Nomenclature, en concertation avec les autres membres du Bureau de Nomenclature, et sont élus par la Section de Nomenclature.
- 4.12.** Le Comité de Nomination est chargé d'établir des listes de candidats pour siéger dans les Comités Permanents de Nomenclature (à l'exception du Comité de Nomenclature des Champignons, voir Disp. 4.13), en concertation avec les secrétaires actuels de ces comités, et de proposer le Rapporteur général pour le prochain Congrès International de Botanique. Les nominations du comité de Nomination sont soumises à l'approbation de la Section de Nomenclature.
- 4.13.** Le Comité de Nomination de la Session de Nomenclature des Champignons (Disp. 8.1) est chargé de préparer des listes de candidats pour siéger au Comité de Nomenclature des Champignons, en concertation avec l'actuel Secrétaire de ce Comité, et de proposer le Secrétaire du Bureau de Nomenclature des Champignons pour le prochain Congrès International de Mycologie. Les nominations du Comité de Nomination de la Session de Nomenclature des Champignons sont soumises à l'approbation de la Session de Nomenclature des Champignons.

Recommandation 1. Le Comité de Nomination de la Section de Nomenclature devrait représenter les différents groupes taxonomiques couverts par le *Code* et les deux Comités de Nomination, dans la mesure du possible, devraient être géographiquement équilibrés.

DISPOSITION 5 PROCÉDURES ET VOTES PENDANT LA SESSION DE NOMENCLATURE

- 5.1.** Une majorité qualifiée (au moins 60%) des votes exprimés est requise pour les décisions suivantes :
- (a) accepter une proposition d'amendement du *Code* ;
 - (b) renvoyer des sujets au Comité Editorial ;
 - (c) accepter une motion de fin de discussion et procéder au vote (pour "call the question [passer au vote]");
 - (d) accepter une motion définissant un temps limite pour un débat ;
 - (e) rejeter une recommandation particulière du Comité Général (voir la Disp. 5.3) ;
 - (f) rejeter une ou plusieurs recommandations du Comité Général sur la conservation, la protection, ou le rejet de noms, la suppression d'ouvrages, ou des décisions contraignantes.

- 5.2.** Une majorité simple (plus de 50%) des votes exprimés est requise pour toutes les autres décisions, incluant les suivantes :
- (a) élection du Comité de Nomination pour la Section de Nomenclature ;
 - (b) approbation du *Code* issu du précédent Congrès International de Botanique comme base de discussion de la Section de Nomenclature ;
 - (c) choix entre deux propositions alternatives ;
 - (d) approbation d'un amendement à une proposition ;
 - (e) constitution d'un comité ad hoc ;
 - (f) constitution et renvoi de sujets à un Comité Spécialisé ;
 - (g) approbation des recommandations du Comité Général non incluses dans les Disp. 5.1(e) ou (f) ;
 - (h) approbation des nominations prononcées par le Comité de Nomination.
- 5.3.** Lorsqu'un rapport du Comité Général contient plus d'une recommandation, la Section de Nomenclature peut voter séparément sur une recommandation individuelle si une telle procédure est proposée par un membre de la Session, soutenue ("seconded") par 5 autres membres (voir Disp. 5.7), et approuvée par une majorité simple (plus de 50%) de la Session.
- 5.4.** Lorsqu'un vote rejetant une recommandation du Comité Général atteint la majorité requise (Disp. 5.1(e) ou (f)), cette recommandation est annulée et son objet est renvoyé au Comité Général. Le maintien ou le rejet d'un nom ou la suppression d'un ouvrage n'est plus autorisé (Art. 14.15, 56.3 et 34.2).
- 5.5.** N'importe quelle proposition d'amendement du *Code* qui reçoit 75% ou plus de votes "no [non]" lors du vote indicatif préalable est automatiquement rejetée à la Section de Nomenclature à moins qu'une proposition de la discuter soit proposée par un membre de la Session et soutenue ("seconded") par cinq autres membres.
- 5.6.** N'importe quelle proposition d'amendement du *Code* qui ne concerne que des Exemples (à l'exclusion des Exemples votés) ou le Glossaire est automatiquement renvoyée au Comité Editorial à moins qu'une proposition de la discuter soit proposée par un membre de la Session et soutenue ("seconded") par cinq autres membres (mais voir la Prov. 5.5).
- 5.7.** Une nouvelle proposition d'amendement du *Code* (c'est-à-dire une proposition pas encore publiée) ou un amendement à une proposition d'amendement du *Code* peut être introduite pendant la Section de Nomenclature par un membre de la Session uniquement si elle est soutenue ("seconded") par cinq autres membres.
- 5.8.** Un membre de la Section de Nomenclature peut proposer un amendement amical ("friendly amendment") d'une proposition d'amendement du *Code* ; s'il est accepté par le ou les proposants initiaux, un tel amendement ne requiert pas le soutien d'autres membres ("seconders").
- 5.9.** Il y a deux sortes de vote à la Section de Nomenclature :

- (a) Les votes personnels. Chaque membre de la Session a un vote personnel. Le cumul ou le transfert de votes personnels n'est pas autorisé.
- (b) Les votes institutionnels (voir la Disp. 3). Une institution peut autoriser par écrit n'importe quel membre de la Session d'être son délégué pour exprimer ses votes.
- (b) Aucun individu n'est autorisé à avoir plus de 15 votes, vote personnel et votes institutionnels compris.

5.10. Un vote par carte [vote à bulletin secret] exige des membres de la Section de Nomenclature de déposer des cartes imprimées anonymes indiquant le type et le nombre de votes, qui sont comptées par les Scrutateurs (voir Disp. 4.5). Un vote par carte peut être effectué si la majorité requise ne peut être détectée par d'autres moyens ou peut être demandée avant le vote par au moins cinq membres.

DISPOSITION 6 APRÈS UN CONGRÈS INTERNATIONAL DE BOTANIQUE

6.1. Certaines publications, qui peuvent être électroniques ou imprimées ou les deux, paraissent aussi rapidement que possible après le Congrès International de Botanique, pas nécessairement dans cette séquence :

- (a) les décisions et les élections approuvées par le Congrès de la Section de Nomenclature, y compris les résultats (s'ils ne sont pas publiés avant le Congrès) du vote indicatif préalable ;
- (b) l'annonce des Comités Spécialisés et de leurs membres ;
- (c) la nouvelle édition du *Code*, y compris le Glossaire ;
- (d) les Annexes au *Code* (Annexes I–VII) ;
- (e) une transcription de la Section de Nomenclature.

DISPOSITION 7 COMITÉS PERMANENTS DE NOMENCLATURE

7.1. Il y a neuf Comités Permanents de Nomenclature, y compris les cinq comités d'experts (clauses (e)–(i)) :

- (a) le Comité Général ;
- (b) le Comité Editorial ;
- (c) le Comité sur les Votes Institutionnels ;
- (d) le Comité sur l'Enregistrement ;
- (e) le Comité de Nomenclature pour les Plantes Vasculaires ;
- (f) le Comité de Nomenclature pour les Bryophytes ;
- (g) le Comité de Nomenclature pour les Champignons ;

- (h) le Comité de Nomenclature pour les Algues ;
- (i) le Comité de Nomenclature pour les Fossiles.

MEMBRES

- 7.2.** Les membres des Comités Permanents de Nomenclature sont élus par un Congrès International de Botanique (sauf indication contraire). Les comités ont le pouvoir d'élire leurs dirigeants comme ils le souhaitent, de pourvoir les postes vacants et d'établir des sous-comités temporaires en concertation avec le Comité Général.
- 7.3.** Le Comité Général a, en plus de ses membres ordinaires (élus), les membres ex officio suivant : les secrétaires des cinq comités d'experts (Disp. 7.1(e)–(i)), le Rapporteur général, le Vice-rapporteur, et le Président et le Secrétaire général de l'International Association for Plant Taxonomy.
- 7.4.** Le Comité Editorial comprend des personnes qui, de préférence, ont été présentes à la Section de Nomenclature du Congrès International de Botanique concerné et compte au moins un spécialiste pour chacun des groupes plantes vasculaires, bryophytes, champignons, algues et fossiles et au moins une personne désignée par le Comité de Nomenclature pour les Champignons qui a assisté à la Session de Nomenclature des Champignons du Congrès International de Mycologie concerné ; le Rapporteur général et le Vice-rapporteur du Congrès International de Botanique compétent exercent respectivement les fonctions de Président et de Secrétaire du Comité Editorial.
- 7.5.** Le Comité sur les Votes Institutionnels comprend six membres, chacun représentant un continent différent, plus le Rapporteur général, qui sert de Président.
- 7.6.** Le Comité sur l'Enregistrement comprend au moins 5 membres nommés par la Section de Nomenclature sélectionnés, en partie, afin d'assurer un équilibre géographique, et des représentants désignés par :
- (a) les autres Comités Permanents de Nomenclature ;
 - (b) des dépôts nomenclaturaux potentiels ou fonctionnels ;
 - (c) l'International Association for Plant Taxonomy ;
 - (d) l'International Association of Bryologists ;
 - (e) l'International Federation of Palynological Societies ;
 - (f) l'International Mycological Association ;
 - (g) l'International Organisation of Palaeobotany ;
 - (h) l'International Phycological Society.
- 7.7.** Chaque comité d'experts comprend le Rapporteur général, le Vice-Rapporteur et le Secrétaire du Comité Général en tant que membres ex officio sans droit de vote.

- 7.8.** Le Comité de Nomenclature pour les Champignons est élu par un Congrès International de Mycologie et comprend le Secrétaire et le Secrétaire Adjoint du Bureau de Nomenclature des Champignons (Disp. 8.1) comme membres ex officio sans droit de vote s'ils ne sont pas déjà membres du Comité de Nomenclature pour les Champignons.

Recommandation 1 Chaque comité devrait, autant que possible, être équilibré géographiquement et par sexe.

FONCTIONS

- 7.9.** Le Comité Général est chargé de recevoir des propositions pour conserver, protéger ou rejeter des noms, des propositions pour supprimer des ouvrages et des demandes de décisions (Art.14.12, F.2.1, 56.2, F.7.1, 34.1, 38.4 et 53.4) et pour renvoyer ces propositions ou demandes à ou aux comités d'experts concernés (réception et renvoi des propositions et des demandes sont automatiques dès leur publication). Le Comité Général est également chargé d'examiner les recommandations des comités d'experts et, soit d'approuver soit de refuser ces recommandations, ou de les renvoyer aux comités d'experts pour un examen plus approfondi. Le Comité Général peut également communiquer un format standard international en plus, ou en remplacement, du Portable Document Format (PDF) pour une publication effective du matériel électronique (Art. 29.3) et est habilité à ratifier une liste de votes institutionnels établie par le Comité sur les Votes Institutionnels (voir la Disp. 3.1).
- 7.10.** Chacun des cinq comités d'experts examine les propositions de conserver ou de rejeter les noms, les propositions de suppression d'ouvrages et les demandes de décisions (articles 14.12, 56.2, 34.1, 38.4 et 53.4) qui leur ont été envoyées par le Comité Général, auquel ensuite ils soumettent leurs recommandations. Ils peuvent également soumettre des avis sur des propositions d'amendement du *Code* au Bureau de Nomenclature. Le Comité de Nomenclature pour les Champignons a un mandat en vertu des Art. F.2.1 et F.7.1 en ce qui concerne les listes de noms protégés ou rejetés proposés pour approbation et en vertu de l'Art. F.5.3 en ce qui concerne les dépôts de noms de champignons.
- 7.11.** Le Comité Editorial est responsable de la préparation et de la publication du *Code* conformément aux décisions adoptées par le Congrès International de Botanique. Il est habilité à apporter toute modification éditoriale qui n'affecte pas le sens des dispositions concernées, p. ex. modifier le libellé d'un Article, d'une Note ou d'une Recommandation et éviter les doublons, ajouter ou supprimer des Exemples non votés et placer les Articles, les Notes, les Recommandations et les Chapitres du *Code* aux endroits les plus pratiques, tout en conservant la numérotation précédente dans la mesure du possible.
- 7.12.** Le Comité sur les Votes Institutionnels tient à jour une liste des institutions et des votes qui leur sont attribués pour le prochain Congrès International de Botanique (voir la Disp. 3.1).
- 7.13.** Le Comité sur l'Enregistrement est chargé d'assister à la conception et à l'implémentation de dépôts pour les nouveautés nomenclaturales et/ou n'importe quel acte nomenclatural, de contrôler le fonctionnement de dépôts existants, et d'informer le Comité Général de tout sujet en lien avec ce thème.

RÈGLES DE PROCÉDURE

- 7.14.** Un comité d'experts, à condition qu'une majorité qualifiée (au moins 60%) de ses membres soutienne ou s'oppose à une proposition, peut faire l'une des recommandations suivantes au Comité Général : conserver ou ne pas conserver un nom ; rejeter ou ne pas rejeter un nom ; supprimer ou ne pas supprimer une publication ; et pour les noms d'organismes traités comme des champignons, protéger ou ne pas protéger les noms sur une liste. En cas de décisions contraignantes en matière de publication valide (Art. 38.4) et d'homonymie (Art. 53.4), la majorité qualifiée

décide si une décision contraignante doit ou non être recommandée, puis une majorité simple (plus de 50%) décide entre les deux alternatives : p. ex. traiter un nom comme étant valablement publié ou non ; traiter des noms comme homonymes ou non. Si un comité d'experts n'est pas en mesure de faire une recommandation après avoir voté au moins deux fois, la proposition est soumise au Comité Général sans recommandation du comité d'experts.

7.15. Le Comité Général peut approuver ou rejeter une recommandation d'un comité d'experts à condition qu'une majorité qualifiée (au moins 60%) des membres du Comité Général soutienne ou s'oppose à la recommandation. Dans les deux cas, le Comité Général fait sa propre recommandation, qui est soumise à la décision d'un Congrès International de Botanique ultérieur (voir aussi les Art. 14.15, 34.2 et 56.3). Si la majorité requise n'est pas atteinte après avoir voté au moins deux fois, le Comité Général est considéré avoir pris position contre la proposition ou contre une décision contraignante. Le Comité Général peut également décider de renvoyer le sujet au comité d'experts pour un examen plus approfondi.

Recommandation 2 Le Comité Général et les comités d'experts devraient publier leurs recommandations au moins annuellement.

DISPOSITION 8 PROPOSITIONS D'AMENDER LE *CODE* SE RAPPORTANT UNIQUEMENT AUX NOMS DES ORGANISMES TRAITÉS COMME DES CHAMPIGNONS

8.1. Pour des propositions se rapportant au contenu du Chapitre F, qui réunit les dispositions de ce *Code* qui ne traite que des noms d'organismes traités comme des champignons (mais excluant tout autre contenu), exactement les mêmes procédures décrites dans les Disp. 1–7 doivent être suivies excepté celles des Disp. 1, 2, 4 et 5 pour lesquelles les mentions du Congrès International de Botanique, Section de Nomenclature [de ce Congrès], Bureau de Nomenclature et Comité de Nomination doivent être remplacés respectivement par Congrès International de Mycologie, Session de Nomenclature des Champignons [de ce Congrès], Bureau de Nomenclature des Champignons et Comité de Nomination de la Session de Nomenclature des Champignons ; et les membres tels que Président, Rapporteur général et Vice-rapporteur (ceux-ci spécifiquement renommés respectivement Président [Chair], Secrétaire et Secrétaire Adjoint) doivent être compris comme des membres du Bureau de Nomenclature de Champignons plutôt que du Bureau de Nomenclature (spécifiquement dans les Disp. 1.1, 1.2, 1.4 note de bas de page, 2.1, 2.3, 2.4, 2.6, 4.2, 4.4, 4.5, 4.7, 4.8, 4.10, 4.11, 5.2, 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 ; mais pas dans les Disp. 5.3 et 5.4 ; et les clauses suivantes ne s'appliquent pas : Disp. 5.1(e) et (f) et Disp. 5.2(g)).

8.2. Le Comité Général en concertation avec le Comité de Nomenclature des Champignons est responsable de décider quelles propositions se rapportent uniquement aux noms d'organismes traités comme des champignons.

8.3. Un vote indicatif sur les propositions d'amender le *Code* se rapportant uniquement aux noms d'organismes traités comme des champignons est organisé par le Bureau de Nomenclature des Champignons en collaboration avec l'International Mycological Association (IMA) afin de coïncider avec la publication du synopsis des propositions. Aucun cumul ni transfert de votes n'est autorisé pour ce vote. Les personnes suivantes sont habilitées à voter :

- (a) les membres individuels de l'IMA ;
- (b) les membres individuels d'organisations affiliées à l'IMA ;
- (c) les membres individuels d'autres organisations approuvées par le Bureau de Nomenclature des Champignons ;

(d) les auteurs de propositions d'amendement du *Code* portant uniquement sur les noms d'organismes considérés comme des champignons ;

(e) les membres du Comité de Nomenclature pour les Champignons.

8.4. La Session de Nomenclature des Champignons fait partie d'un Congrès International de Mycologie et se réunit avant une session plénière du Congrès à un moment et pour une durée à déterminer en concertation entre l'International Mycological Association et le Bureau de Nomenclature des Champignons.

8.5. La Session de Nomenclature des Champignons a les fonctions suivantes :

(a) approuve le *Code* précédent s'il a été amendé lors du dernier Congrès International de Mycologie (dans le cas où il n'y aurait pas eu de Congrès International de Botanique depuis le dernier Congrès International de Mycologie) comme base de discussion pour la Session, et sinon utilise le *Code* publié le plus récent ;

(b) décide des propositions d'amendement du *Code* se rapportant uniquement aux organismes traités comme des champignons ;

(c) nomme des comités ad hoc pour examiner des questions spécifiques et faire rapport à la Session ;

(d) autorise les Comités spécialisés, dotés d'un mandat spécifique, à traiter des questions se rapportant uniquement aux noms d'organismes traités comme champignons, étant désignés par le Comité de Nomenclature pour les Champignons en concertation avec le Comité Général et faisant rapport à la Session de Nomenclature des Champignons du prochain Congrès International de Mycologie ;

(e) élit les membres ordinaires du Comité de Nomenclature pour les Champignons ;

(f) élit le Secrétaire du Bureau de Nomenclature des Champignons pour le prochain Congrès International de Mycologie ;

(g) reçoit les rapports des Comités Spécialisés traitant de questions se rapportant uniquement aux noms d'organismes traités comme des champignons.

8.6. Le Président de la Session de Nomenclature des Champignons est élu par le Comité de Nomenclature pour les Champignons en concertation avec le Comité Général avant le Congrès International de Mycologie. Le Président dirige les débats et est responsable de leur harmonie et de leur conclusion en temps opportun ; il donne la parole et la retire aux conférenciers ; il peut mettre fin à un débat ; il décide des questions de procédure non couvertes par la Div. III ; et il est autorisé à proposer une résolution au nom de la Session de Nomenclature des Champignons lors d'une session plénière du même Congrès International de Mycologie afin que les décisions et les nominations de la Session de Nomenclature de Champignons concernant les questions se rapportant uniquement aux noms d'organismes traités comme des champignons soient approuvées.

8.7. Au sein du Bureau de Nomenclature des Champignons, le Secrétaire Adjoint est nommé par le Secrétaire et approuvé par le Comité de Nomenclature pour les Champignons en concertation avec le Comité Général au plus tard trois ans avant le Congrès International de Mycologie. Le Secrétaire Adjoint assiste et, si nécessaire, remplace le Secrétaire.

- 8.8.** Le Rapporteur Général élu pour le Congrès International de Botanique qui suit le Congrès International de Mycologie, ou un suppléant désigné par ce Rapporteur Général, est invité à assister à la Session de Nomenclature des Champignons en tant que conseiller sans droit de vote à la Session.
- 8.9.** Lorsque les propositions se rapportant uniquement aux noms d'organismes traités comme des champignons sont traitées lors d'une Session de Nomenclature de Champignons, il n'y a pas de vote institutionnel, et donc les Disp. 3, 7.5 et 7.12 ne s'appliquent pas. Chaque membre de la Session a un vote personnel. Aucun cumul ou transfert de votes personnels n'est autorisé.
- 8.10.** Les décisions prises lors de la Session de Nomenclature des Champignons d'un Congrès International de Mycologie se rapportant uniquement aux noms d'organismes traités comme des champignons, une fois acceptées par une session plénière ultérieure du même Congrès, lient la Session de Nomenclature convoquée au Congrès International de Botanique suivant. De telles décisions pourront toutefois faire l'objet d'ajustements d'ordre rédactionnel jugé nécessaire par le Comité Editorial.
- 8.11.** Certaines publications, qui peuvent être électroniques ou imprimées ou les deux, paraissent aussi rapidement que possible après le Congrès International de Mycologie, pas nécessairement dans cette séquence :
- (a) les décisions et les élections approuvées par la Session de Nomenclature des Champignons, y compris les résultats du vote indicatif préalable;
 - (b) l'annonce des Comités Spécialisés et de leurs membres;
 - (c) une transcription de la Session de Nomenclature des Champignons.
- 8.12.** Lorsque des modifications du *Code* ont été autorisées par une session plénière d'un Congrès International Mycologique sur la base d'une résolution proposée par la Session de Nomenclature des Champignons de ce Congrès, ces modifications doivent être insérées dans quelque version en ligne de ce *Code* que ce soit de telle manière qu'il soit clair que ces modifications ont pour origine le Congrès International Mycologique.

GLOSSAIRE

DÉFINITIONS DES TERMES UTILISÉS DANS CE CODE

L'utilisation particulière de quelques autres mots, non définis dans le *Code*, est également indiquée ; ceux-ci sont mis en italique dans la liste ci-dessous et sont accompagnés par une explication de leur utilisation.

acte nomenclatural. Un acte exigeant la publication effective qui résulte d'une nouveauté nomenclaturale ou qui affecte les aspects des noms tels que la typification (Art. 7.10, 7.11 et F.5.4), la priorité (Art. 11.5 et 53.5), l'orthographe (Art. 61.3), ou le genre grammatical (Art. 62.3) (Art. 34.1 note de bas de page) (voir aussi ***nouveauté nomenclaturale***).

affirmation. L'adoption dans une publication qui n'utilise pas largement une méthode mécanique de sélection d'un choix de type qui avait été fait en utilisant une telle méthode et qui n'avait pas dans l'intervalle été remplacé (Art. 10.5). Les choix de type qui ont été ainsi affirmés ne peuvent plus être remplacés (voir aussi *remplacé*).

analyse. Une figure ou un groupe de figures, généralement séparé de l'illustration principale de l'organisme (mais le plus souvent sur la même page ou planche), montrant des détails facilitant l'identification, avec ou sans légende distincte (Art. 38.9 ; voir aussi l'Art. 38.10).

anamorphe. Un morphe mitotique asexuel chez les champignons pléomorphes (Art. F.8 Notes 1 et 2).

attribué. [Non défini] – considéré comme appartenant ou produit par une personne ou un taxon, p. ex. un nom attribué à son ou ses auteurs comme défini par l'Art. 46, un caractère attribué à un taxon (Art. 40.5), ou un spécimen attribué à un taxon (Art. 26 Ex. 3 et 6).

attribution. L'association directe du nom d'une ou plusieurs personnes avec un nouveau nom ou la description ou la diagnose d'un taxon (46.3).

autographe indélébile. Matériel écrit à la main reproduit par un processus mécanique ou graphique (tel que la lithographie, l'offset, ou la gravure sur métal) (Art. 30.6).

autonyme. Le nom automatiquement créé d'une subdivision d'un genre ou d'un taxon infraspécifique qui inclut le type du nom adopté et légitime, respectivement, du genre ou de l'espèce. Son épithète finale répète sans modification le nom de genre ou l'épithète spécifique et n'est pas suivie par une citation d'auteur (Art. 22.1 et 26.1). Les autonymes nécessitent de ne pas être effectivement publiés ou de respecter les dispositions pour une publication valide (Art. 32.1), ils sont automatiquement établis, à n'importe quel rang, par la première autorité d'une publication valide au rang du nom d'une subdivision d'un genre sous le nom générique légitime ou d'un nom d'un taxon infraspécifique sous un nom d'espèce légitime (rt. 22.3 et 26.3). [Les autonymes ne sont pas permis sous des noms illégitimes de genre ou d'espèce (Art. 22.5 et 27.2) ; ils n'existent pas non plus au-dessus du rang de genre.]

basionyme. Le nom légitime précédemment publié sur lequel repose une nouvelle combinaison ou un nom à un nouveau rang. Le basionyme ne possède pas lui-même un basionyme ; il fournit l'épithète finale, le nom, ou la racine de la nouvelle combinaison ou du nom au nouveau rang (Art. 6.10) (voir aussi ***nom à un nouveau rang***, ***nouvelle combinaison***).

binomial. Voir ***combinaison binaire***.

citation d'auteur. Une déclaration du ou des noms du ou des auteurs responsables de l'établissement ou de l'introduction d'un nom ; lorsqu'elle est utilisée, elle est ajoutée à ce nom (Art. 46–50).

combinaison. Un nom d'un taxon de rang inférieur au genre, composé du nom d'un genre combiné avec une ou deux épithètes (Art. 6.7).

combinaison binaire (binomiale). Un nom générique combiné avec une épithète spécifique pour former un nom d'espèce (Art. 23.1) (voir aussi ***combinaison***).

combinatio nova (comb. nov.). Voir ***nouvelle combinaison***.

composé. Un nom ou une épithète qui combine des éléments provenant de deux ou plusieurs mots grecs ou latins ; un composé régulier est celui dans lequel un nom ou un adjectif dans une position qui n'est pas terminale apparaît comme une racine modifiée (Art. 60.10) (voir aussi **pseudo-composé**).

cultivar. La catégorie indépendante de base employée pour des organismes en agriculture, en sylviculture et en horticulture et définie et réglementée dans l'*International Code of Nomenclature for Cultivated Plants* [*Code International de Nomenclature pour les Plantes Cultivées*] (Art. 28 Notes 2, 4 et 5).

date d'un nom. La date de publication valide d'un nom (Art. 33.1).

décision contraignante. Une recommandation faite par le Comité Général et ratifiée par un Congrès International de Botanique portant sur le fait de savoir (1) si un nom est valablement publié ou non (Art. 38.4) ou (2) si des noms doivent être traités ou non comme des homonymes (Art. 53.5). Des décisions contraignantes sont répertoriées dans (1) l'Annexe VI ou (2) l'Annexe VII.

descriptio generico-specifica. Une description unique validant simultanément les noms d'un genre et son unique espèce (Art. 38.5).

description. [Non défini] – l'énoncé publié d'un caractère ou des caractères d'un taxon individuel ; une description (ou une diagnose) est exigée pour la publication valide d'un nom d'un nouveau taxon (Art. 38.1 (a) et 38.3) ; une description validante n'a pas besoin d'être diagnostique (Art. 38 Note 2).

désignation. [Non défini] – le terme employé pour ce qui semble être un nom, mais qui (1) n'a pas été publié valablement et n'est donc pas un nom au sens du *Code* (Art. 6.3) ou (2) ne doit pas être considéré comme un nom (Art. 20.4 et 23.6) (voir aussi *désignation du type*).

désignation binaire. [Non défini] – une combinaison binaire apparente qui n'a pas été publiée valablement (voir aussi l'Art. 6.3) (voir aussi *désignation*).

désignation du type. [Non défini] – une déclaration explicite qui établit le type d'un nom ; soit (1) un holotype (Art. 9.1) soit un ou des syntypes (Art. 9.6) désignés dans le protologue ou (2) un lectotype, un néotype, ou un épitype désigné subséquentement selon les dispositions des Art. 9–10 et conformément aux Art. 7.8–7.11 et F.5.4.

désignation mal placée. Une désignation de rang employée contrairement à l'ordre relatif spécifié dans le *Code* (Art. 18.2, 19.2, 37.6 et 37 Note 1).

diagnose. L'énoncé de ce qui, dans l'esprit de son auteur, distingue un taxon d'autres taxons (Art. 38.2) ; une diagnose (ou une description) est exigée pour la publication valide d'un nom d'un nouveau taxon (Art. 38.1 (a)).

disponible. [Non défini] – appliqué à une épithète dans un nom (Art. 11.4, 11.5 et F.3.7), le type duquel relève la délimitation du taxon considéré et pour lequel l'utilisation de l'épithète ne serait pas contraire aux règles (voir aussi **nom disponible**).

double. Partie d'une récolte unique d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique (Art. 8.3 note de bas de page) (voir aussi **récolte**).

élément (tel qu'appliqué à la typification). [Non défini] – appliqué à un spécimen ou illustration admissible comme un type ; également appliqué à un nom d'espèce considéré comme le plein équivalent de son type aux fins de la désignation ou de la citation du type d'un nom d'un genre ou de la subdivision d'un genre (Art. 10.1).

épithète. [Non défini] – employé pour les mots dans une combinaison autres que le nom de genre et n'importe quel terme désignant un rang ; les mots munis d'un trait d'union sont équivalents à un seul mot (Art. 6.7, 11.4, 21.1, 23.1 et 24.1 ; voir aussi Art. H.10.2) (voir aussi **épithète finale**).

épithète finale. La dernière épithète dans la séquence de n'importe quelle combinaison particulière, que ce soit au rang d'une subdivision d'un genre, ou d'une espèce, ou d'un taxon infraspécifique (Art. 6.10 note

de bas de page).

épitype. Un spécimen ou une illustration choisi pour servir de type interprétatif lorsque l'holotype, le lectotype, ou le néotype précédemment désigné, ou tout le matériel original associé à un nom validement publié, ne peuvent être identifiés en vue de l'application précise du nom à un taxon (Art. 9.9).

exemple voté. Un Exemple, indiqué par un astérisque dans le *Code*, accepté par un Congrès International de Botanique dans le but de régir la pratique nomenclaturale lorsque l'Article correspondant est susceptible d'une interprétation divergente ou ne couvre pas de façon adéquate le sujet. Un Exemple voté est donc comparable à une règle, par opposition à d'autres Exemples fournis par le Comité Editorial uniquement à des fins d'illustration (Art. 7 *Ex. 16 note de bas de page).

ex-type (ex typo), ex-holotype (ex holotypo), ex-isotype (ex isotypo), etc. Un échantillon vivant obtenu du type d'un nom lorsque celui-ci est une culture préservée de façon permanente dans un état métaboliquement inactif (Rec. 8B.2).

forma specialis. Voir *forme spéciale*.

forme spéciale (forma specialis). Un taxon de parasites, particulièrement des champignons, caractérisé d'un point de vue physiologique mais à peine ou pas du tout d'un point de vue morphologique, dont la nomenclature n'est pas couverte par ce *Code* (Art. 4 Note 4).

formule hybride. Une expression composée des noms des taxons parents d'un hybride séparés par un signe de multiplication \times placé entre eux (Art. H.2.1).

genre monotypique. Un genre pour lequel un seul binôme est publié validement (Art. 38.6) (voir aussi *monospécifique*).

holotype. Le spécimen ou l'illustration unique signalé comme le type nomenclatural par le ou les auteurs du nom d'une nouvelle espèce ou d'un taxon infraspécifique ou, quand aucun type n'était indiqué, utilisé par le ou les auteurs au moment de la préparation de la description d'un nouveau taxon (Art. 9.1 et Note 1 ; voir aussi l'Art. 9.2).

homonyme. Un nom orthographié exactement comme un autre nom publié pour un taxon au même rang basé sur un type différent (Art. 53.1). Note : les noms des subdivisions du même genre ou de taxons infraspécifiques de la même espèce qui sont basés sur des types différents et ont la même épithète finale sont des homonymes, même s'ils appartiennent à des rangs différents (Art. 53.3), parce que le terme désignant le rang ne fait pas partie du nom (Art. 21 Note 1 et Art. 24 Note 2) (voir aussi *noms similaires prêtant à confusion*).

identifiant. [Non défini] – (1) un chiffre unique ou une chaîne de caractères délivrés par un dépôt nomenclatural reconnu tel qu'exigé par les Art. F.5.1 et F.5.4 pour les dispositions régissant l'enregistrement des nouveautés nomenclaturales et certains actes nomenclaturaux. (2) un chiffre unique ou une chaîne de caractères appliqué à un spécimen, p. ex. un numéro d'accession ou un code-barre.

illustration. Une œuvre d'art ou une photographie représentant un caractère ou des caractères d'un organisme, p. ex. un dessin, une image d'un spécimen d'herbier, ou d'un Microscope Electronique à Balayage (Art. 6.1 note de bas de page).

infraspécifique. [Non défini] - au-dessous du rang de l'espèce.

isoépitype. Un double de l'épitype (Art. 9.4 note de bas de page).

isolectotype. Un double du lectotype (Art. 9.4 note de bas de page).

isonéotype. Un double du néotype (Art. 9.4 note de bas de page).

isonyme. Le même nom basé sur le même type, publié indépendamment à différentes époques éventuellement par des auteurs différents. Note : seul le plus ancien isonyme a un statut nomenclatural (Art. 6 Note 2 ;

mais voir Art. 14.14).

isosytype. Un double d'un sytype (Art. 9.4 note de bas de page).

isotype. Un double de l'holotype (Art. 9.5).

lectotype. Un spécimen ou une illustration désigné du matériel original comme le type nomenclatural, conformément aux Art. 9.11 et 9.12, si le nom a été publié sans holotype, ou si l'holotype est perdu ou détruit, ou si un type est considéré appartenir à plus d'un taxon (Art. 9.3).

matériel original. Le jeu de spécimens et d'illustrations parmi lesquels un lectotype peut être choisi (voir l'Art. 9.4, les Notes 2 et 3, l'Art. F.3.9, et la Note 2 pour les détails), ou l'holotype (voir l'Art. 9.1).

mélange. [Non défini] – quelque chose de mélangé, particulièrement un ingrédient mineur, utilisé pour les composants d'une récolte qui représente un taxon ou des taxons autre que celui prévu par le collectionneur, et qui n'exclut pas la récolte, ou une partie de celle-ci, étant un spécimen de type, le mélange étant exclu (Art. 8.2).

monospécifique. [Non défini] – avec une seule espèce.

néotype. Un spécimen ou une illustration sélectionné pour servir comme type nomenclatural si aucun matériel original n'est existant ou tant qu'il est manquant (Art. 9.8 et 9.13 ; voir aussi Art. 9.16 et 9.19).

nom. Un nom qui a été publié valablement, qu'il soit légitime ou illégitime (Art. 6.3) (voir aussi *désignation*).

nom à un nouveau rang (status novus). Un nouveau nom basé sur un nom légitime précédemment publié à un rang différent, qui est son basionyme et qui fournit l'épithète finale, le nom, ou la racine du nom au nouveau rang (Art. 6.10 et 7.3) (voir aussi *basionyme*, *nouvelle combinaison*).

nom conservé (nomen conservandum). (1) Un nom d'une famille, d'un genre, ou d'une espèce, ou dans certains cas un nom d'une subdivision d'un genre ou d'un taxon infraspécifique, jugé comme légitime, même s'il peut avoir été illégitime lors de sa publication, et ayant préséance sur d'autres noms spécifiés même s'il perd la priorité (Art. 14.1–14.7, 14.10, Annexes II, III et IV). (2) Un nom pour lequel le type, l'orthographe, ou le genre grammatical a été fixé par le processus de conservation (Art. 14.8, 14.9, Annexes III, et IV).

nom correct. Le nom qui doit être adopté conformément aux règles pour un taxon avec une délimitation, une position et un rang caractéristiques (Art. 6.6, 11.1, 11.3 et 11.4).

nom d'un nouveau taxon. Un nom publié valablement comme une entité à part entière, c'est-à-dire un nom qui n'est pas fondé sur un nom valablement publié précédemment ; il n'est pas une nouvelle combinaison, un nom à un nouveau rang (status novus), ou un nom de remplacement (nomen novum) (Art. 6.9).

nom de remplacement (nomen novum). Un nouveau nom publié comme substitut explicite (substitut déclaré) pour un nom légitime ou illégitime, un nom précédemment publié, qui est son synonyme remplacé et qui, quand il est légitime, ne fournit pas l'épithète finale, le nom, ou la racine du nom de remplacement (Art. 6.11 et 7.4 ; pour les noms non explicitement proposés comme substituts voir les Art. 6.12 et 6.13).

nom descriptif. Un nom d'un taxon de rang supérieur à la famille qui n'est pas formé à partir d'un nom générique (Art. 16.1 (b)).

nom disponible. Un nom publié sous l'*International Code of Zoological Nomenclature* [*Code International de Nomenclature Zoologique*] avec un statut équivalent à celui d'un nom publié valablement sous l'*International Code of Nomenclature for algae, fungi, and plants* [*Code International de Nomenclature pour les algues, les champignons et les plantes*] (Art. 45 Ex. 1 note de bas de page).

nom illégitime. Un nom valablement publié qui n'est pas conforme aux règles spécifiées (Art. 6.4), principalement celles qui sont relatives aux noms superflus (Art. 52) et à l'homonymie (Art. 53 et 54).

nom légitime. Un nom publié valablement qui est conforme aux règles, c'est-à-dire un nom qui n'est pas illégitime (Art. 6.5) (voir aussi **nom illégitime**).

nom protégé. Le nom d'un organisme traité comme un champignon répertorié (dans les Annexes IIA, III et IV) avec son type et considéré comme conservé contre n'importe quel synonyme ou homonyme pouvant lui être opposé répertorié ou non (incluant les noms sanctionnés), bien que la conservation selon l'Art. 14 passe outre cette protection (Art. F.2.1).

nom provisoire. Une désignation proposée en prévision de l'acceptation future du taxon concerné, ou d'une délimitation, d'une position, ou du rang propre au taxon (Art. 36.1(a)).

nom rejeté. Un nom jugé comme ne devant pas être utilisé, soit par une action formelle selon les Art. 14, 56 ou F.7 primant d'autres dispositions du *Code* (voir **nomen rejiciendum**, **nomen utique rejiciendum**) ou parce qu'il était nomenclaturalement superflu lorsque publié (Art. 52) ou qu'il était un homonyme postérieur (Art. 53 et 54). Un nom considéré comme rejeté en vertu de l'Art. F.7 peut devenir éligible pour une utilisation par conservation selon l'Art. 14.

nom sanctionné (nomen sanctionatum). Le nom d'un champignon traité comme si conservé contre des homonymes antérieurs et des synonymes concurrents, par l'acceptation dans un ouvrage de sanctionnement (Art. F.3.1).

nom superflu. Un nom qui, lorsque publié, a été appliqué à un taxon qui, comme définit par son auteur, incluait certainement le type d'un nom qui devait avoir été adopté, ou dont l'épithète devait avoir été adoptée, suivant les règles (Art. 52.1). Un nom superflu est illégitime à l'exception des conditions de l'Art. 52.4 ou à moins qu'il soit conservé (Art. 14), protégé (Art. F.2) ou sanctionné (Art. F.3).

nom supprimé. Voir **nomen utique rejiciendum**.

nomen alternativum (nom. alt.). L'un des huit noms de famille, chacun formé régulièrement à partir d'un nom de genre en accord avec l'Art. 18.1, autorisé comme une alternative (Art. 18.6) à l'un des noms de famille de longue tradition traité comme valablement publié en vertu de l'Art. 18.5. De plus, une sous-famille de longue tradition, les *Papilionoideae*, peut être utilisée comme alternative aux *Faboideae* (Art. 19.8) (voir aussi **noms alternatifs**).

nomen conservandum (nom. cons.). Voir **nom conservé**.

nomen novum (nom. nov.). Voir **nom de remplacement**.

nomen nudum (nom. nud.). Une désignation d'un nouveau taxon publié sans description ou diagnose ou référence à une description ou une diagnose (Art. 38 Ex. 1, Rec. 50B).

nomen rejiciendum (nom. rej.). Un nom rejeté en faveur d'un nom conservé selon l'Art. 14 ou un nom jugé comme rejeté selon l'Art. 56.1 (Annexes IIA, III, IV et V) (voir aussi **nom rejeté**).

nomen sanctionatum (nom. sanct.). Voir **nom sanctionné**.

nomen utique rejiciendum (nom supprimé). Un nom jugé comme rejeté selon l'Art. 56. Note : ce nom et tous les noms pour lesquels il est un basionyme ne doivent pas être employés (voir Annexe V).

noms alternatifs. Deux ou plusieurs noms différents basés sur le même type proposés simultanément pour le même taxon par le même auteur et acceptés comme alternatifs par l'auteur de la même publication (Art. 36.3) (voir aussi **nomen alternativum**).

noms similaires prêtant à confusion. Des noms à l'orthographe similaire au rang de genre ou au-dessous qui sont susceptibles d'être confondus et sont à traiter comme des homonymes s'ils sont hétérotypiques (Art. 53.2 et 53.3) ou comme des variantes orthographiques s'ils sont homotypiques (Art. 61.5). Des décisions contraignantes peuvent être prises sur le fait que les premiers doivent être traités ou non comme des homonymes (Art. 53.4 et Annexe VII) (voir aussi **homonyme**).

nothoespèce. Une espèce hybride (Art. 3.2).

nothogénre. Un genre hybride (Art. 3.2).

nothomorphe. Un terme désignant formellement le rang seul des nothotaxons infraspécifiques, équivalent à la variété, qui était permis dans les éditions du *Code* précédant le *Code* de Sydney de 1983. Les noms publiés comme nothomorphes sont désormais traités comme ayant été publiés en tant que noms de variétés (Art. H.12.2 et note de bas de page).

nothotaxon. Un taxon hybride (Art. 3.2 et H.3.1).

nouveau nom. [Non défini] – un nom comme il apparaît à l'endroit de sa publication valide (voir aussi **nouveauté nomenclaturale**).

nouveauté nomenclaturale. N'importe laquelle ou toutes les catégories : nom d'un nouveau taxon, une nouvelle combinaison, un nom à un nouveau rang, et nom de remplacement (Art. 6 Note 4 ; voir aussi l'Art. 6 Note 5) (voir aussi *nouveau nom*).

nouvelle combinaison (combinatio nova). Un nouveau nom de rang inférieur au genre basé sur un nom légitime précédemment publié, dont il est le basionyme et qui fournit l'épithète finale de la nouvelle combinaison (Art. 6.10 et 7.3) (voir aussi **basionyme, nom à un nouveau rang**).

opera utique oppressa. Voir **ouvrages retirés**.

organisme. Dans ce *Code*, le terme est appliqué seulement aux organismes traditionnellement étudiés par des botanistes, des mycologues et phycologues (Pré. 2 note de bas de page, Pré. 8).

orthographe originale. L'orthographe employée quand un nom d'un nouveau taxon ou un nom de remplacement a été publié valablement (l'Art. 60.2).

ouvrage retiré (opera utique oppressa). Les ouvrages, déclarés retirés, dans lesquels les noms d'un rang spécifié ne sont pas valablement publiés et aucun acte nomenclatural à l'intérieur de l'ouvrage associé avec n'importe quel nom aux rangs spécifiés n'est effectif (Art. 34.1 et Annexe I).

paratype. N'importe quel spécimen cité dans le protologue qui n'est ni l'holotype, ni un isotype, ni l'un des syntypes si dans le protologue deux ou plusieurs spécimens ont été simultanément désignés comme des types (Art. 9.7).

position. [Non défini] – utilisé pour indiquer le positionnement d'un taxon relativement à d'autres taxons dans une classification, sans distinction de rang (Principe IV, Art. 6.6 et 11.1).

priorité. Un droit de préséance établi par la date de publication valide d'un nom légitime (Art. 11) ou d'un homonyme antérieur (Art. 53 Note 2), ou par la date de désignation d'un type (Art. 7.10, 7.11 et F.5.4).

pro synonymo (pro syn., comme synonyme). Une citation indiquant qu'une désignation n'est pas valide parce qu'elle était simplement citée en tant que synonyme (Art. 36.1(b) et Rec. 50A).

protologue. Tout élément associé à un nom au moment de sa publication valide, p. ex. la description, la diagnose, les illustrations, les références, la synonymie, les données géographiques, la citation de spécimens, la discussion et les commentaires (Art. 6.13 note de bas de page).

pseudo-composé. Un nom ou une épithète qui combine des éléments dérivés de deux ou plusieurs mots grecs ou latins et dans lequel un nom ou un adjectif dans une position qui n'est pas terminale apparaît comme un mot pourvu d'une désinence, et non comme une racine modifiée (Rec. 60G.1(b)) (voir aussi **composé**).

publication effective. Publication conforme aux Art. 29-31 (Art. 6.1).

rang. [Non défini] – utilisé pour la position relative d'un taxon dans la hiérarchie taxonomique (Art. 2.1). Pour les noms supra-génériques publiés dès le 1/textsuperscripter janvier 1887 inclus, le rang est indiqué par la terminaison du nom (voir l'Art. 37.2 et la note de bas de page). Pour les noms publiés dès le 1/textsuper-scripter janvier 1953 inclus, une indication claire du rang est exigée pour une publication valide (Art. 37.1).

récolte. Une collection présumée appartenir à un unique taxon effectuée par le ou les mêmes collecteurs au même moment dans une unique localité (Art. 8.2 note de bas de page; voir aussi l'Art. 8 Note 1).

référence de page. La citation de la page ou des pages à laquelle ou auxquelles le basionyme ou le synonyme remplacé a été validement publié ou sur laquelle ou lesquelles le protologue paraît (Art. 41 Note 1).

référence indirecte. Une indication claire (si cryptique), au moyen d'une citation d'auteur ou de quelle qu'autre façon, qu'une description ou une diagnose publiée précédemment et effectivement s'applique (Art. 38.14) ou qu'un basionyme ou un synonyme remplacé existe (Art. 41.3).

remplacé. [Non défini] – utilisé pour une désignation d'un type qui n'est pas suivie mais est remplacée par une désignation ultérieure d'un type différent selon les dispositions des Art. 9.15, 9.18, 9.19, 10.2 ou 10.5

spécimen. Une récolte, ou une partie d'une récolte, d'une seule espèce ou d'un seul taxon infraspécifique, sans tenir compte des mélanges, montée soit comme une unique préparation soit comme plus d'une préparation dont les éléments sont clairement étiquetés comme faisant partie du même spécimen ou portant une unique étiquette originale commune (Art. 8.2 et 8.3). Un spécimen peut ne pas être un organisme vivant ou une culture active (Art. 8.4).

status novus (stat. nov.). Voir **nom à un nouveau rang**.

statut. (1) Situation nomenclaturale concernant la publication effective, la publication valide, la légitimité, et l'exactitude (Art. 6 et 12.1). (2) Rang d'un taxon dans la hiérarchie taxonomique (voir **nom à un nouveau rang**). (3) Catégorie d'une nouveauté nomenclaturale (Art. 6.14).

subdivision d'un genre. N'importe quel taxon d'un rang entre le genre et l'espèce (Art. 4 Note 2).

subdivision d'une famille. N'importe quel taxon d'un rang entre la famille et le genre (Art. 4 Note 2).

substitut déclaré. Voir **nom de remplacement**.

synonyme. [Non défini] – un de deux ou plusieurs noms qui s'appliquent au même taxon (voir **synonyme hétérotypique**, **synonyme homotypique**).

synonyme hétérotypique (synonyme taxonomique). Un nom basé sur un type différent de celui d'un autre nom se référant au même taxon (Art. 14.4); signalé par le symbole "=" dans les Annexes du Code; appelé "subjective synonym [synonyme subjectif]" dans l'*International Code of Zoological Nomenclature* [*Code International de Nomenclature Zoologique*] (Art. 14.4 note de bas de page).

synonyme homotypique (synonyme nomenclatural). Un nom basé sur le même type que celui d'un autre nom (Art. 14.4); signalé par le symbole "≡" dans les Annexes du Code; appelé "objective synonym [synonyme objectif]" dans l'*International Code of Zoological Nomenclature* [*Code International de Nomenclature Zoologique*] (Art. 14.4 note de bas de page).

synonyme nomenclatural. Voir **synonyme homotypique**.

synonyme objectif. Voir **synonyme homotypique**.

synonyme remplacé. Le nom légitime ou illégitime, précédemment publié sur lequel un nom de remplacement (nomen novum) est basé. Le synonyme remplacé, quand légitime, ne fournit pas l'épithète finale, le nom, ou la racine du nom de remplacement (Art. 6.11).

synonyme subjectif. Voir **synonyme hétérotypique**.

synonyme taxonomique. Voir *synonyme hétérotypique*.

syntype. N'importe quel spécimen cité dans le protologue lorsqu'il n'y a aucun holotype, ou n'importe lequel de deux ou plusieurs spécimens simultanément désignés dans le protologue comme des types (Art. 9.6).

tautonyme. Une désignation binaire dans laquelle l'épithète spécifique répète exactement le nom générique (Art. 23.4).

taxon (taxons). Un groupe taxonomique à n'importe quel rang (Art. 1.1).

taxon fossile. Un taxon (taxons de diatomées exceptés) dont le nom est basé sur un type fossile (Art. 1.2 et 13.3).

taxon non-fossile. Un taxon dont le nom est basé sur un type qui n'est pas un fossile (Art. 13.3).

téléomorphe. Un morphe sexuel méiotique chez les champignons pléomorphiques (Art. F.8 Notes 1 et 2).

terminaison latine incorrecte. Une terminaison d'un nom ou d'une épithète qui n'est pas conforme à la terminaison prescrite par le *Code* (Art. 16.3, 18.4, 19.7 et 32.2).

type. Voir **type nomenclatural**.

type nomenclatural. L'élément auquel le nom d'un taxon est attaché d'une manière permanente (Art. 7.2).

typification automatique. (1) Typification d'un nom nomenclaturalement superflu et illégitime par le type du nom (le synonyme remplacé) que lui-même ou son épithète aurait dû être adopté en vertu des règles (Art. 7.5). (2) Typification du nom d'un taxon au-dessus du rang de genre par le type du nom générique sur lequel il est basé (Art. 10.9 et 10.10).

utilisation informelle. L'utilisation du même terme ou d'un terme équivalent désignant le rang à plus d'une position non consécutives dans la séquence taxonomique. Note : les noms impliqués dans une telle utilisation sont publiés valablement, mais sans rang (Art. 37.8).

validement publié. Effectivement publié et conformément aux conditions appropriées des 32–45, F.4, F.5.1, F.5.2, et H.9 (Art. 6.2) (voir *désignation*, **nom**).

valider. [Non défini] – rendre valablement publié ; employé dans le contexte d'une description ou d'une diagnose, ou d'une illustration, effectuant la publication valide d'un nom (p. ex. Art. 38 Ex. 21, 43.3 et 46 Ex. 7).

variantes orthographiques. Les variantes orthographiques, les compositions et les déclinaisons d'un nom ou de son épithète finale lorsqu'un seul type nomenclatural est impliqué (Art. 61.2).

INDEX DES NOMS SCIENTIFIQUES

Cet index comprend les noms scientifiques apparaissant dans le Préambule et la Division II du *Code*. Les références ne renvoient pas aux pages, mais aux Articles, Exemples, Notes, Préambule et Recommandations de la manière suivante : Ex. = Exemple ; *Ex. = Exemple voté ; F. = Chapitre F (champignons) ; H. = Chapitre H (hybrides) ; N. = Note ; Pre. = Préambule. Les chiffres arabes désignent un Article (p. ex. 60) ; les chiffres arabes immédiatement suivis d'une lettre majuscule désignent une Recommandation (p. ex. 19A). Si plus d'un Article ou d'une Recommandation sont cités, ceux-ci sont séparés par un point-virgule ; dans le peu de cas où un paragraphe principal dans un Article est cité en addition à une Note ou à un ou des Exemples, ceux-ci sont séparés par une virgule (p. ex. F.8.1, N.3 = Art. F.8.1 ajouté à l'Art. F.8 Note 3). Une suite de séquence est indiquée par un tiret (p. ex. H.6.Ex.6–7) ; une séquence interrompue est indiquée par un signe plus (p. ex. 23.Ex.5+7). Les guillemets doubles indiquent des désignations (c'est-à-dire des noms non valablement publiés, p. ex. "*Anthopogon*") ; des guillemets simples orthographes autres que l'orthographe d'un nom (p. ex. *Bougainvillea* Comm. ex Juss., '*Buginvillea*'). Les désignations pré-linnéennes sont exclues. Les auteurs sont cités après les noms valablement publiés dans le texte principal du *Code*.

Un sous-index des épithètes apparaissant dans le *Code* autrement qu'en combinaison est fourni dans l'Index des Sujets, sous Epithètes (see p. xxx).

<i>Abies alcoquiana</i> Veitch ex Lindl.	60.Ex.28	" <i>Acisanthera Acisanthera</i> "	10.Ex.10
– <i>balsamea</i> (L.) Mill.	23.Ex.5+7	<i>Acrospelion</i> Bess.	46.Ex.39
– " <i>koreana</i> var. <i>yuanbaoshanensis</i> "	30.Ex.10	<i>Adansonia grandidieri</i> Baill.	9.Ex.4
" <i>Abrus Abrus</i> "	10.Ex.10	<i>Adenantha bicolor</i> Moon	7.Ex.9
<i>Abutilon glaziovii</i> K. Schum.	60.Ex.29	<i>Adiantum capillus-veneris</i> L.	23.Ex.1
<i>Acacia bancroftiorum</i> Maiden,	60.Ex.25	<i>Adonis</i> L.	62.*Ex.1
' <i>Bancrofti</i> '		<i>Aesculus</i> L.	11.Ex.6
– <i>brandegeana</i> I. M. Johnst.,	60.Ex.31	<i>Aextoxicaceae</i>	18.Ex.1
' <i>brandegeana</i> '		<i>Aextoxicon</i> Ruiz & Pav.	18.Ex.1
– <i>nelsonii</i> Maslin	6.Ex.18	<i>Agaricaceae</i>	37.Ex.6
– <i>nelsonii</i> Saff.	6.Ex.18	<i>Agaricus</i> L.	41.Ex.9
<i>Acaena anserinifolia</i> (J. R. Forst.	H.10.Ex.4	– "tribus" [unranked] <i>Hypholoma</i>	41.Ex.9
& G. Forst.) J. Armstr.		Fr. : Fr.	
– × <i>anserovina</i> Orchard	H.10.Ex.4	– "tribus" [unranked] <i>Pholiota</i> Fr. :	F.4.Ex.1
– <i>ovina</i> A. Cunn.	H.10.Ex.4	Fr.	
<i>Acanthoeca</i> W. N. Ellis	53.*Ex.10	– <i>atricapillus</i> Batsch	F.3.Ex.4
<i>Acanthoica</i> Lohmann	53.*Ex.10	– <i>cervinus</i> Hoffm.	F.3.Ex.4
<i>Acanthopanax</i> (Decne. & Planch.)	23.Ex.8	– <i>cervinus</i> Schaeff.	F.3.Ex.4
Miq.		– <i>cinereus</i> Schaeff. : Fr.	23.Ex.17
– <i>trifoliatum</i> (L.) Voss, ' <i>trifoliatum</i> '	23.Ex.8	– <i>compactus</i> [unranked] <i>sarcocephalus</i> (Fr. : Fr.) Fr. : Fr.	F.3A.Ex.2
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., ' <i>pseudoplatanus</i> '	60.Ex.40	– <i>equestris</i> L. : Fr.	F.3.Ex.5
<i>Aceras</i> R. Br.	62.Ex.6	– <i>ericetorum</i> Pers.	F.3.Ex.1
<i>Achyranthes</i> L.	10.Ex.11	– <i>fascicularis</i> Huds. : Fr.	41.Ex.9
– <i>aspera</i> L.	10.Ex.11	– <i>flavovirens</i> Pers.	F.3.Ex.5
– <i>repens</i> L.	10.Ex.11	– <i>rhacodes</i> Vittad., ' <i>rachodes</i> '	60.*Ex.2
<i>Acidosasa</i> B. M. Yang	55.Ex.6	– <i>sarcocephalus</i> Fr.	F.3A.Ex.2
<i>Acidosasa</i> C. D. Chu & C. S. Chao	55.Ex.6	– <i>umbelliferus</i> L.	F.3.Ex.1

<i>Agathophyllum</i> Juss.	55.Ex.1	– <i>caudatus</i> L.	10.Ex.11
– <i>neesianum</i> Blume	55.Ex.1	× <i>Amarcrinum</i> Coutts	H.6.Ex.2
<i>Agati</i> Adans.	62.Ex.9	<i>Amaryllidaceae</i>	53.Ex.1
× <i>Agroelymus</i> E. G. Camus ex A. Camus	11.Ex.41 ; H.8.Ex.1	<i>Amaryllis</i> L.	H.6.Ex.2
× <i>Agrohordeum</i> E. G. Camus ex A. Camus	H.8.Ex.1 ; H.9.Ex.1	<i>Amblyanthera</i> Blume	53.Ex.7
× <i>Agropogon</i> P. Fourn.	H.3.Ex.1 ; H.6.Ex.1	<i>Amblyanthera</i> Müll. Arg.	53.Ex.7
– <i>littoralis</i> (Sm.) C. E. Hubb.	H.3.Ex.1	<i>Amerimnon browni</i> Jacq.	6.Ex.3
<i>Agropyron</i> Gaertn.	11.Ex.41 ; H.8.Ex.1 ; H.9.Ex.1	<i>Ammanthus</i> Boiss. & Heldr.	6.Ex.10
– <i>desertorum</i> f. <i>pilosiusculum</i> Melderis	41.Ex.18	<i>Amorphophallus campanulatus</i> Decne.	48.Ex.2
– – var. <i>pilosiusculum</i> (Melderis) H. L. Yang	41.Ex.18	<i>Ampelopsis cantoniensis</i> var. <i>grossedentata</i> Hand.-Mazz.	41.Ex.19
– <i>japonicum</i> Honda	27.Ex.1 ; 55.Ex.3	<i>Amphiprora</i> Ehrenb.	45.Ex.1
– <i>japonicum</i> (Miq.) P. Candargy ..	27.Ex.1 ; 55.Ex.3	<i>Amphitecna</i> Miers	14.Ex.7
– – var. <i>hackelianum</i> Honda	27.Ex.1 ; 55.Ex.3	<i>Amygdalaceae</i>	19.Ex.6
– <i>kamoji</i> Ohwi	60.Ex.21	<i>Amygdaloideae</i>	19.Ex.6
<i>Agrostis</i> L.	23.Ex.18 ; H.2.Ex.1 ; H.6.Ex.1	<i>Amygdalus</i> L.	19.Ex.6
– <i>alpina</i> Scop.	23.Ex.18	<i>Anacamptis</i> Rich.	H.6.Ex.1
– <i>radiata</i> L.	52.Ex.14	<i>Anacyclus</i> L.	10.Ex.1
– <i>stolonifera</i> L.	H.2.Ex.1	– <i>valentinus</i> L.	10.Ex.1
<i>Aikinia brunonis</i> Wall.	46.Ex.3	<i>Anaeromyces polycephalus</i> (Y. C. Chen & al.) Fliegerová & al.	29.Ex.1
<i>Albizia</i> Durazz.	F.9.Ex.1	<i>Anagallis arvensis</i> subsp. <i>caerulea</i> Hartm.	53.Ex.15
<i>Albugo arenosa</i> Mirzaee & Thines ..	F.5.Ex.1	– – var. <i>caerulea</i> (L.) Gouan.	53.Ex.15
<i>Alcicornopteris hallei</i> J. Walton ..	1.Ex.1	– <i>caerulea</i> L.	53.Ex.15
<i>Aletris punicea</i> Labill.	52.Ex.11	– <i>caerulea</i> Schreb.	53.Ex.15
<i>Alexitoxicon</i> St.-Lag.	51.Ex.1	“ <i>Ananas Ananas</i> ”	10.Ex.10
<i>Algae</i>	13.1(e)	<i>Anchusa lanata</i> L.	24.Ex.9
<i>Alkanna</i> Tausch	11.Ex.18	<i>Andraea angustata</i>	46.Ex.44
– <i>matthioli</i> Tausch	11.Ex.18	<i>Andromeda polifolia</i> L.	60.Ex.38
– <i>tinctoria</i> Tausch	11.Ex.18	<i>Andropogon</i> L.	62.Ex.4
<i>Allium antonii-bolosii</i> P. Palau, ‘a.-bolosii’	60.Ex.49	– <i>distachyos</i> L., ‘ <i>distachyon</i> ’	23.Ex.9
<i>Aloe perfoliata</i> L.	24.Ex.6	– <i>drummondii</i> Steud.	46.Ex.27
– – var. <i>vera</i> L.	6.Ex.12 ; 24.Ex.6	– <i>fasciculatus</i> L.	52.Ex.14
– <i>vera</i> (L.) Burm. f.	6.Ex.12	– <i>martini</i> Roxb.	41.Ex.5
<i>Alpinia</i> L.	55.Ex.4	– <i>sorghum</i> subsp. <i>halepensis</i> (L.) Hack.	53.Ex.14
<i>Alpinia</i> Roxb.	55.Ex.4	– – var. <i>halepensis</i> (L.) Hack.	53.Ex.14
– <i>galanga</i> (L.) Willd.	55.Ex.4	<i>Anemone alpina</i> L.	9.Ex.6
– <i>languas</i> J. F. Gmel.	55.Ex.4	– × <i>elegans</i> Decne.	11.Ex.40
<i>Alsophila kalbreyeri</i> Baker	6.Ex.1 ; 41.Ex.24	– <i>hupehensis</i> (Lemoine & É. Lemoine) Lemoine & É. Lemoine.	11.Ex.40
– <i>podophylla</i> Baker	6.Ex.1	– × <i>hybrida</i> Paxton	11.Ex.40
<i>Alternaria</i> Nees : Fr.	14.Ex.13	– <i>vitifolia</i> Buch.-Ham. ex DC.	11.Ex.40
<i>Alyssum flahaultianum</i> Emb.	39.Ex.3	<i>Angiospermae</i>	16.Ex.2
<i>Alyxia ceylanica</i> Wight	60.Ex.1	<i>Annona</i> L.	F.9.Ex.1
<i>Amaranthaceae</i>	10.Ex.11	“ <i>Anonymos</i> ”	20.Ex.9
<i>Amaranthus</i> L.	60.Ex.1	– “ <i>aquatica</i> ”	35.Ex.3
		<i>Anoplon</i> Rchb.	46.Ex.26
		× <i>Anthemataria</i> Asch., ‘ <i>Anthe-Matricaria</i> ’	H.6.Ex.5
		<i>Anthemis</i> L.	H.6.Ex.5
		– subg. <i>Ammanthus</i> (Boiss. & Heldr.) R. Fern.	6.Ex.10
		– <i>valentina</i> L.	10.Ex.1
		<i>Anthocerotae</i>	13.1(c)
		<i>Anthophyta</i>	16.Ex.2

"Anthopogon"	20.N.2		
<i>Anthyllis</i> sect. <i>Aspalathoides</i> DC.	41.Ex.1 ;		
	49.Ex.2		
– <i>barba-jovis</i> L., ' <i>Barba jovis</i> '	23.Ex.20		
<i>Antidesmatinae</i>	19A.Ex.1		
<i>Antidesmatoideae</i>	19A.Ex.1		
<i>Antirrhinum spurium</i> L.	11.Ex.8		
<i>Apiaceae</i>	18.5		
<i>Apios</i> Fabr.	52.Ex.9		
– <i>americana</i> Medik.	52.Ex.9		
– <i>tuberosa</i> Moench	52.Ex.9		
<i>Apium</i> L.	18.5		
<i>Apocynum androsaemifolium</i> L.,	23.Ex.22		
' <i>fol. [foliis] androsaemi</i> '			
× <i>Arabidobrossica</i> Gleba & Fr.	H.9.Ex.3		
Hoffm.			
<i>Arabidopsis</i> Heynh.	H.9.Ex.3		
– <i>thaliana</i> (L.) Heynh.	H.9.Ex.3		
<i>Arabis</i> "Sekt. <i>Brassicarabis</i> "	39.Ex.1		
– "Sekt. <i>Brassicoturritis</i> "	39.Ex.1		
– <i>beckwithii</i> S. Watson	47.Ex.1		
– <i>shockleyi</i> Munz	47.Ex.1		
<i>Arachnis</i> Blume	H.6.Ex.6-7 ;		
	H.8.Ex.3		
<i>Arctostaphylos uva-ursi</i> (L.)	60.Ex.42		
Spreng., ' <i>uva ursi</i> '			
<i>Ardisia pentagona</i> A. DC.	51.Ex.2		
– <i>quinquegona</i> Blume	51.Ex.2		
<i>Areca</i> L.	18.5		
<i>Arecaceae</i>	18.5		
<i>Arenaria</i> L.	11.Ex.12		
– ser. <i>Anomalae</i> McNeill	21.Ex.1		
– <i>stricta</i> Michx.	11.Ex.12		
– <i>uliginosa</i> Schleich. ex Schtdl. ...	11.Ex.12		
<i>Arnica chamissonis</i> Less.	60.Ex.30		
<i>Aronia arbutifolia</i> var. <i>nigra</i>	41.Ex.17		
(Willd.) F. Seym.			
<i>Artemisia nova</i> A. Nelson	23.Ex.15		
<i>Arum campanulatum</i> Roxb.	48.Ex.2		
– <i>dracunculus</i> L.	11.Ex.13		
<i>Arytera</i> sect. <i>Mischarytera</i> Radlk.	6.Ex.6		
<i>Ascomycetes</i>	16.Ex.2		
<i>Ascomycota</i>	16.Ex.2 ;		
	38.Ex.8 ;		
	F.8.1, N.3		
<i>Ascomycotina</i>	16.Ex.2		
<i>Aspalathoides</i> (DC.) K. Koch	41.Ex.1 ;		
	49.Ex.2		
<i>Asparagus kansuensis</i> F. T. Wang	8.Ex.1		
& Tang ex S. C. Chen			
– <i>tamaboki</i> Yatabe	60.Ex.21		
<i>Asperococcus castaneus</i> Hook. ...	46.Ex.24		
– <i>pusillus</i> Carmich.	46.Ex.24		
<i>Aspidium ciliatum</i> Wall. ex Benth.	11.Ex.17		
<i>Asplenium</i> L.	23.*Ex.23		
– <i>dentatum</i> L., ' <i>Trich. dentatum</i> '	23.*Ex.23		
<i>Aster</i> L.	11.Ex.39 ;		
	18.5		
– <i>novae-angliae</i> L., ' <i>novae angliae</i> '	60.Ex.42		
<i>Asteraceae</i>	18.5 ; 29.Ex.3		
× <i>Asterago</i> Everett	11.Ex.39		
<i>Asterostemma</i> Decne.	53.*Ex.8		
<i>Astragalus alpinus</i> L.	6.Ex.17		
– <i>cariensis</i> Boiss.	53.Ex.3		
– (<i>Cycloglottis</i>) <i>contortuplicatus</i>	21A.Ex.1		
L.			
– <i>matthewsiae</i> Podlech & Kirch-	60.Ex.23		
hoff, ' <i>matthewsii</i> '			
– <i>matthewsii</i> S. Watson	60.Ex.23		
– <i>penduliflorus</i> Lam.	6.Ex.17		
– <i>rhizanthus</i> Boiss.	53.Ex.3		
– <i>rhizanthus</i> Royle ex Benth.	53.Ex.3		
– <i>trimestris</i> L.	9.Ex.9		
– (<i>Phaca</i>) <i>umbellatus</i> Pers.	21A.Ex.1		
<i>Astrostemma</i> Benth.	53.*Ex.8		
<i>Atherospermataceae</i> , ' <i>Atherosper-</i>	18.Ex.9		
<i>meae</i> '			
<i>Athyrium austro-occidentale</i>	60.Ex.41		
Ching			
<i>Atriplex</i> L.	23.Ex.15 ;		
	62.*Ex.1		
– "nova"	23.Ex.15		
<i>Atropa bella-donna</i> L.	23.Ex.1		
– <i>sideroxyloides</i> Willd.	46.Ex.15		
<i>Avena</i> L.	46.Ex.39		
<i>Baloghia pininsularis</i> Guillaumin .	40.Ex.4 ;		
	46.Ex.22		
<i>Bartlingia</i> Brongn.	50C.Ex.3		
<i>Bartramia</i> L.	20.Ex.1		
<i>Basidiomycota</i>	F.8.1, N.3		
<i>Batodendron</i> Chachlov	43.Ex.2		
<i>Batodendron</i> Nutt.	43.Ex.2		
<i>Bauhinia emarginata</i> Roxb. ex G.	52.Ex.8		
Don			
– <i>retusa</i> Roxb.	7.Ex.5 ;		
	52.Ex.8		
– <i>roxburghiana</i> Voigt	7.Ex.5 ;		
	52.Ex.8		
– <i>semila</i> Wunderlin	7.Ex.5 ;		
	52.Ex.8		
× <i>Beallara</i> Moir	H.6.Ex.6		
<i>Behen</i> Moench	11.Ex.14		
– <i>vulgaris</i> Moench	11.Ex.14		
<i>Belladonna</i> Sweet	H.6.Ex.2		
<i>Berberis</i> L.	14.Ex.2		
<i>Besenna</i> A. Rich.	36.Ex.8		
– <i>anthelmintica</i> A. Rich.	36.Ex.8		
<i>Betula alba</i> L.	50E.Ex.4		
<i>Biatorina</i> A. Massal.	10.Ex.7		
– <i>atropurpurea</i> (Schaer.) A. Mas-	10.Ex.7		
sal.			
– <i>griffithii</i> (Ach.) A. Massal.	10.Ex.7		
<i>Blandfordia backhousei</i> Gunn &	60.Ex.31		
Lindl., ' <i>backhausii</i> '			
– <i>grandiflora</i> R. Br.	52.Ex.11		
<i>Blephilia</i> Raf.	35.Ex.6		

<i>Blumea</i> DC.....	14.Ex.11
<i>Blumea</i> Rchb.....	14.Ex.11
<i>Boletellus</i> Murrill.....	62A.Ex.1
<i>Boletus</i> L. : Fr.....	52.Ex.12 ; 62A.Ex.1
– <i>edulis</i> Bull. : Fr.....	52.Ex.12
– <i>lacrimans</i> Wulfen, ‘lacrymans’ ..	F.3.Ex.2
– <i>piperatus</i> Bull. : Fr.....	F.3A.Ex.1
– <i>ungulatus</i> Schaeff.....	23.Ex.17
<i>Bouchea</i> Cham.....	60B.Ex.2
<i>Bougainvillea</i> Comm. ex Juss., ‘Buginvillea’	60.Ex.8
<i>Bovista dermoxantha</i> Vitt.....	57.Ex.1
– <i>furfuracea</i> Pers. : Pers.....	57.Ex.1
– <i>limosa</i> Rostr.....	57.Ex.1
– <i>pusilla</i> (Batsch : Pers.) Pers.....	57.Ex.1
<i>Brachypodium</i> P. Beauv.....	23.Ex.9
– <i>distachyon</i> (L.) P. Beauv., ‘dis- tachyum’	23.Ex.6+9
– <i>japonicum</i> Miq., ‘japonicum’ ..	60.Ex.15
<i>Braddleya</i> Vell.....	53.*Ex.9
<i>Bradlea</i> Adans.....	53.*Ex.9
<i>Bradleja</i> Banks ex Gaertn.....	53.*Ex.9
<i>Brassavola</i> R. Br.....	H.6.Ex.5
<i>Brassia</i> R. Br.....	H.6.Ex.6
<i>Brassica</i> L.....	18.5 ; H.9.Ex.3
– <i>campestris</i> L.....	H.9.Ex.3
– <i>napus</i> L.....	53.*Ex.12
– <i>nigra</i> (L.) W. D. J. Koch.....	23.Ex.5
<i>Brassicaceae</i>	18.5
× <i>Brassocattleya</i> Rolfe, ‘Brasso- Cattleya’	H.6.Ex.5
<i>Brazzeia</i> Baill.....	36.Ex.9
<i>Bromelia</i> L.....	16.Ex.1
<i>Bromeliineae</i>	16.Ex.1
<i>Bromus distachyos</i> L.....	23.Ex.6+9
– <i>inermis</i> subsp. <i>pumpellianus</i> (Scribn.) Wagon.....	36.Ex.14
– – var. <i>pumpellianus</i> (Scribn.) C. L. Hitchc.....	36.Ex.14
– <i>mollis</i> L.....	23.Ex.5
– <i>pumpellianus</i> Scribn.....	36.Ex.14
– <i>sterilis</i> L.....	14.Ex.9
<i>Brosimum</i> Sw.....	36.Ex.11
<i>Brugmansia aurea</i> Harrison.....	38.Ex.9
’ L., ‘Brunselsia’	13.Ex.4
’ J. V. Lamour.....	30.Ex.15
<i>Bupleurum hamiltonii</i> var. <i>pauce- fulcrans</i> (C. Y. Wu ex R. H. Shan & Yin Li) M. L. Sheh & M. Wat- son.....	46.Ex.20
– <i>tenuis</i> var. <i>paucefulcrans</i> C. Y. Wu ex R. H. Shan & Yin Li.....	46.Ex.20
<i>Cacalia napaeifolia</i> DC., ‘napeae- folia’	60.Ex.37
<i>Cactaceae</i>	18.Ex.3
<i>Cactales</i>	16.Ex.4

<i>Cactus</i> L.....	16.Ex.4 ; 18.Ex.3 ; 22.Ex.5 ; 41.Ex.6
– [unranked] <i>Melocactus</i> L.....	22.Ex.5
– <i>ficus-indica</i> L.....	41.Ex.6
– <i>mammillaris</i> L.....	22.Ex.5
– <i>melocactus</i> L.....	22.Ex.5
– <i>opuntia</i> L.....	41.Ex.6
<i>Caenopteris</i> Bergius.....	10.Ex.8
– <i>furcata</i> Bergius.....	10.Ex.8
– <i>rutifolia</i> Bergius.....	10.Ex.8
<i>Cainito</i> Adans.....	52.Ex.1
<i>Calandrinia</i> Kunth.....	58.Ex.1
– <i>polyandra</i> Benth.....	58.Ex.1
<i>Callicarpa</i> L.....	62.Ex.3
<i>Callistemon</i> R. Br.....	60G.Ex.1
<i>Callixene</i> Comm. ex Juss.....	14.Ex.5
<i>Calluna</i> Salisb.....	H.9.Ex.2
– <i>vulgaris</i> (L.) Hull.....	H.9.Ex.2
<i>Calothyrsus</i> Spach.....	11.Ex.6
<i>Calycothrix</i> Meisn.....	55.Ex.2
– sect. <i>Brachychaetae</i> Nied.....	55.Ex.2
<i>Calyptridium</i> Nutt.....	46.Ex.6
– <i>monandrum</i> Nutt.....	46.Ex.6
<i>Calytrix</i> Labill.....	55.Ex.2
<i>Cambogia gummi-gutta</i> L., ‘G. gutta’	23.*Ex.23
<i>Camellia</i> L.....	13.Ex.3
<i>Campanopsis</i> (R. Br.) Kuntze ...	11.Ex.2
<i>Campanula</i> sect. <i>Campanopsis</i> R. Br.....	11.Ex.2
<i>Canarium pimela</i> K. D. Koenig... ..	6.Ex.2
<i>Candida populi</i> Hagler & al.....	8.Ex.12
<i>Canna</i> L.....	6.Ex.7
– <i>indica</i> L.....	6.Ex.7
<i>Cannaceae</i>	6.Ex.7
<i>Cantharellus tubaeformis</i> Fr.....	60G.Ex.2
<i>Capnoides</i> Mill.....	23.Ex.8
– <i>chaerophylla</i> (DC.) Kuntze, ‘chaerophyllum’	23.Ex.8
<i>Cardamine</i> L.....	11.Ex.20
<i>Cardaminum</i> Moench.....	14.Ex.3
<i>Caretta caretta</i> (Linnaeus, 1758) ..	8.Ex.2
<i>Carex</i> L.....	37.Ex.4 ; 60G.Ex.3
– sect. “ <i>Eucarex</i> ”	21.Ex.3
– [unranked] <i>Scirpinae</i> Tuck.....	37.Ex.4
– sect. <i>Scirpinae</i> (Tuck.) Kük....	37.Ex.4
– “ <i>bebbii</i> ”	50B.Ex.1
– <i>henryi</i> (C. B. Clarke) T. Koyama	41.Ex.30
– <i>longicuris</i> var. <i>henryi</i> C. B. Clarke.....	41.Ex.30
<i>Carica</i> L.....	60G.Ex.3
<i>Carpinaceae</i>	52.Ex.17
<i>Carpinus</i> L.....	52.Ex.17
<i>Caryophyllaceae</i>	18.Ex.6 ; 19.Ex.8

<i>Caryophyllales</i>	16.Ex.1	<i>Chamaecyparis</i> Spach	H.6.Ex.1
<i>Caryophyllidae</i>	16.Ex.1	<i>Chartolepis intermedia</i> Boiss.	6.Ex.16
<i>Caryophylloideae</i>	19.Ex.8	<i>Chenopodium</i> L.	10.Ex.11
<i>Caryophyllus</i> Mill.	16.Ex.1 ;	– <i>album</i> L.	10.Ex.11
	18.Ex.6 ;	– <i>loureiroi</i> Steud., ' <i>louirei</i> '	60.Ex.31
	19.Ex.8	– <i>rubrum</i> L.	10.Ex.11
<i>Cassia</i> [unranked] <i>Chamaecrista</i> L.	10.Ex.13 ;	<i>Chloris</i> Sw.	52.Ex.14
	32.Ex.1 ;	– <i>radiata</i> (L.) Sw.	52.Ex.14
	41.Ex.11	<i>Chlorophyta</i>	16.Ex.2
– <i>chamaecrista</i> L.	10.Ex.13 ;	<i>Chlorosarcina</i> Gerneck	7.Ex.15
	41.Ex.11	– <i>elegans</i> Gerneck	7.Ex.15
<i>Castanella</i> Spruce ex Benth. & Hook. f.	10.Ex.2	– <i>minor</i> Gerneck	7.Ex.15
– <i>granatensis</i> Planch. & Linden ..	10.Ex.2	<i>Chlorosphaera</i> G. A. Klebs.	7.Ex.15
<i>Cattleya</i> Lindl.	H.6.Ex.5+7	<i>Chrysophyllum</i> L.	52.Ex.1
<i>Caulerpa racemosa</i> (Forssk.) J. Agardh	7.Ex.8	<i>Cicatricosisporites</i> R. Potonié & Gelletich, ' <i>Cicatricosi-sporites</i> ' ...	60.Ex.45
– – var. <i>racemosa</i>	7.Ex.8	<i>Cineraria</i> sect. <i>Eriopappus</i> Dumort.	49.Ex.3
<i>Caulinia</i> Moench	22.Ex.7	<i>Cistus aegyptiacus</i> L.	49.Ex.4
<i>Caulinia</i> Willd.	22.Ex.7	<i>Cladium iridifolium</i> (Bory) Baker ..	41.Ex.25
– sect. <i>Hardenbergia</i> (Benth.) Kuntze	22.Ex.7	<i>Cladonia abbatiana</i> S. Stenroos ..	60.Ex.33
<i>Caulokaempferia dinabandhuana</i> Biseshwori & Bipin, ' <i>dinabandhuensis</i> '	60.Ex.19	– <i>ecmocyna</i> Leight.	58.Ex.6
<i>Cedrus</i> Trew.	62.*Ex.1	<i>Cladosporium humile</i> Davis.	F.8.Ex.3
<i>Celsia</i> sect. <i>Aulacospermae</i> Murb.	53.Ex.17	<i>Claudopus</i> Gillet	11.Ex.21
<i>Cenomyce ecmocyna</i> Ach.	58.Ex.6	<i>Cleistogenes</i> Keng	20.Ex.5
<i>Centaurea</i> L.	6.Ex.16	<i>Clematis</i> L.	30.Ex.14
– subg. <i>Crupina</i> Pers.	6.Ex.9	<i>Clianthus</i> Sol. ex Lindl.	11.Ex.25
– <i>amara</i> L.	47.Ex.3	– <i>dampieri</i> Lindl.	11.Ex.25
– – subsp. <i>weldeniana</i> (Rchb.) Kušan	6.Ex.13	– <i>formosus</i> (G. Don) Ford & Vickery	11.Ex.25
– <i>benedicta</i> (L.) L.	6.Ex.8	– <i>oxleyi</i> Lindl.	11.Ex.25
– <i>chartolepis</i> Greuter	6.Ex.16	– <i>speciosus</i> (G. Don) Asch. & Graebn.	11.Ex.25
– <i>crupina</i> L.	6.Ex.9	– <i>speciosus</i> (Endl.) Steud.	11.Ex.25
– <i>funkii</i> var. <i>xeranthemoides</i> Lange ex Willk.	46.Ex.37	<i>Climacioideae</i>	19.Ex.10
– <i>intermedia</i> Mutel	6.Ex.16	<i>Closterium diana</i> Ehrenb. ex Ralfs	46.Ex.42
– <i>jacea</i> L.	47.Ex.3	<i>Clusia</i> L.	18.5
– – subsp. <i>weldeniana</i> (Rchb.) Greuter	6.Ex.13	<i>Clusiaceae</i>	18.5
– – var. <i>weldeniana</i> (Rchb.) Briq.	6.Ex.13	<i>Clutia</i> L.	60.Ex.27
– <i>weldeniana</i> Rchb.	6.Ex.13	<i>Clypeola jonthlasi</i> L.	60.Ex.14
<i>Centrospermae</i>	16.Ex.2	– " <i>minor</i> "	33.Ex.1
<i>Cephaëlis</i> Sw.	60.7	<i>Cnicus benedictus</i> L.	6.Ex.8
– <i>acanthacea</i> Steyerem.	8.Ex.7	<i>Cocculus</i> DC.	58.Ex.5
<i>Cephalotaxus fortunei</i> Hook., ' <i>fortuni</i> '	60.Ex.31	– <i>villosus</i> DC.	58.Ex.5
<i>Cephalotos</i> Adans.	53.Ex.13	<i>Cochlioda</i> Lindl.	H.6.Ex.6
<i>Cephalotus</i> Labill.	53.Ex.13	<i>Codium geppiorum</i> O. C. Schmidt, ' <i>geppii</i> '	60.Ex.24
<i>Ceratocystis omanensis</i> Al-Subhi & al.	31.Ex.4	<i>Coeloglossum viride</i> (L.) Hartm. .	H.8.Ex.2
<i>Cercospora aleuritidis</i> Miyake	F.8.Ex.2	× <i>Cogniauxara</i> Garay & H. R. Sweet	H.6.Ex.6 ;
<i>Cereus jamacaru</i> DC.	60.*Ex.10	<i>Coix lacryma-jobi</i> L., ' <i>lacryma jobi</i> '	H.8.Ex.3
<i>Cervicina</i> Delile	11.Ex.2	<i>Collaea</i> DC.	60B.1(a)
<i>Chamaecrista</i> (L.) Moench	41.Ex.11	<i>Collema nummularium</i> Dufour ex Durieu & Mont.	38.Ex.10
– <i>leonardiae</i> Britton, ' <i>Leonardae</i> '	60.Ex.26	<i>Cololejeunea</i> (Spruce) Steph.	41.Ex.12
		– <i>elegans</i> Steph.	41.Ex.12

<i>Columella</i> Lour.....	53.Ex.13	– <i>ciliatoglandulifer</i> Ortega,	60.Ex.40
<i>Columellia</i> Ruiz & Pav.....	53.Ex.13	' <i>ciliato-glandulifer</i> '	
<i>Combretaceae</i>	14.Ex.4	– <i>glandulosus</i> L.....	58.Ex.4
<i>Combretum</i> Loefl.....	50E.Ex.2	– <i>nitidulus</i> var. <i>acuminatus</i>	40.Ex.3
<i>Comparettia</i> Poepp. & Endl.....	H.6.Ex.7	Radcl.-Sm.	
<i>Compositae</i>	18.5 ;	<i>Cruciferae</i>	18.5
	46.Ex.37 ;	<i>Crupina</i> (Pers.) DC.....	6.Ex.9
	53.Ex.4	<i>Cucubalus angustifolius</i> Mill.....	52.Ex.4
<i>Conferva ebenea</i> Dillwyn	7.Ex.3	– <i>behen</i> L.....	11.Ex.14 ;
<i>Coniferae</i>	16.Ex.2		52.Ex.4
" <i>Conophyton</i> "	36.Ex.4	– <i>latifolius</i> Mill.....	52.Ex.4
<i>Conophytum</i> N. E. Br.....	36.Ex.4	<i>Cucurbita</i> L.....	10.Ex.10
– <i>littlewoodii</i> L. Bolus.....	41.Ex.16	– <i>argyrosperma</i> C. Huber.....	26.Ex.6
– <i>marginatum</i> subsp. <i>littlewoodii</i>	41.Ex.16	– – var. <i>stenosperma</i> (Pangalo)	26.Ex.6
(L. Bolus) S. A. Hammer		Merrick & D. M. Bates.....	
<i>Convolvulus</i> L.....	20.Ex.1 ;	– <i>lagenaria</i> L.....	10.Ex.10
	37.Ex.3	– <i>mixta</i> Pangalo	26.Ex.6
– [unranked] <i>Soldanellae</i> House..	37.Ex.3	– – var. <i>cyanoperizona</i> Pangalo..	26.Ex.6
– <i>bicolor</i> Vahl	7.Ex.6	– – var. <i>mixta</i>	26.Ex.6
– <i>bracteatus</i> Vahl	7.Ex.6	– – var. <i>stenosperma</i> Pangalo ...	26.Ex.6
– <i>cantabrica</i> L.....	23.Ex.7	– <i>pepo</i> L.....	10.Ex.10
– <i>loureiroi</i> G. Don, ' <i>loureiri</i> '	60.Ex.31	× <i>Cupressocyparis</i> Dallim.....	H.6.Ex.1
<i>Coralloides gorgonina</i> Bory	36.Ex.3	<i>Cupressus</i> L.....	H.6.Ex.1
<i>Coriaria</i> L.....	16.Ex.4	<i>Curculigo</i> Gaertn., ' <i>Cvrcvligo</i> ' ...	60.Ex.11
<i>Coriariales</i>	16.Ex.4	<i>Cuscutales</i> , ' <i>Cuscuteae</i> '	41.Ex.2
<i>Coriolus</i> Quél.	10.Ex.9	" <i>Cuscuteae</i> "	41.Ex.2
– <i>lutescens</i> (Pers.) Quél.	10.Ex.9	<i>Cuviera</i> DC.	52.Ex.16
<i>Cornus</i> " <i>gharaf</i> "	23.Ex.16	<i>Cuviera</i> Koeler	52.Ex.16
– <i>paucinervis</i> Hance.....	11.Ex.37	<i>Cyanobacteria</i>	Pre.8
– <i>paucinervis</i> Heer	11.Ex.37	<i>Cybella mendosa</i> VanLand.....	58.Ex.2
– <i>sanguinea</i> L.....	23.Ex.1	<i>Cyclosorus</i> Link.....	11.Ex.17
<i>Coronilla argentea</i> L.....	9.Ex.2	– <i>ciliatus</i> (Wall. ex Benth.) Pani-	11.Ex.17
<i>Correa</i> Andrews.....	60B.1(a)	grahi	
<i>Cortinarius balteatotomentosus</i>	46.Ex.29	– <i>tener</i> (Fée) Christenh.....	11.Ex.17
Rob. Henry		<i>Cylindrocladiella infestans</i> Boe-	41.Ex.15
– <i>collinitus</i> var. <i>trivialis</i> (J. E.	41.Ex.8	sew.....	
Lange) A. H. Sm.		" <i>Cylindrocladium infestans</i> "	41.Ex.15
– <i>trivialis</i> J. E. Lange	41.Ex.8	<i>Cymbella subalpina</i> Hust.....	58.Ex.2
<i>Corydalis</i> DC.....	49.Ex.5	– <i>subalpina</i> F. Meister.....	58.Ex.2
– <i>chaerophylla</i> DC.....	23.Ex.8	<i>Cymbidium iansonii</i> Rolfe, 'i'anso-	60.Ex.46
– <i>solida</i> (L.) Clairv.....	49.Ex.5	ni'	
<i>Corynetes ruficollis</i> Fabr.....	F.9.Ex.2	<i>Cymbopogon martini</i> (Roxb.)	41.Ex.5
<i>Coscinodisceaceae</i> , ' <i>Coscinodis-</i>	18.Ex.8	Will. Watson	
<i>ceae</i> '		<i>Cynoglossum cheirifolium</i> var. <i>la-</i>	24.Ex.9
<i>Costus</i> subg. <i>Metacostus</i>	21.Ex.3	<i>natum</i> (L.) Lehm.....	
<i>Cotyledon sedoides</i> DC.....	11.Ex.19	<i>Cyperaceae</i>	18.Ex.4
<i>Crepis</i> L.....	46.Ex.12	<i>Cyrrilloideae</i>	19.Ex.1
– <i>lyrata</i> (L.) Froel.....	46.Ex.12	<i>Cystocoleus ebeneus</i> (Dillwyn)	7.Ex.3
– " <i>praemorsa</i> subsp. <i>tatrensis</i> " ...	38.Ex.4	Thwaites	
<i>Cribrosphaera</i> Arkhang.	54.Ex.1	<i>Cytisus</i> Desf.	11.Ex.11
<i>Cribrosphaera</i> Popofsky	54.Ex.1	– <i>biflorus</i> L'Hér.	11.Ex.11
<i>Cribrosphaerella</i> Deflandre ex	54.Ex.1	– <i>fontanesii</i> Spach ex Ball.....	11.Ex.11
Góka		<i>Daboecia cantabrica</i> (Huds.) K.	23.Ex.5
"× <i>Crindonna</i> "	H.6.Ex.2	Koch	
<i>Crinum</i> L.....	H.6.Ex.2	× <i>Dactyloglossum mixtum</i> (Asch.	H.8.Ex.2
<i>Crocus antalyensioides</i> Rukšāns..	41A.Ex.1	& Graebn.) Rauschert	
<i>Croton</i> subg. <i>Geiseleria</i> A. Gray..	58.Ex.4	<i>Dactylorhiza fuchsii</i> (Druce) Soó.	H.8.Ex.2
		<i>Dalbergia brownei</i> (Jacq.) Schinz	6.Ex.3

<i>Damapana</i> Adans.	14.Ex.11	<i>Donia formosa</i> G. Don	11.Ex.25
<i>Decarinium</i> Raf.	58.Ex.4	– <i>speciosa</i> G. Don	11.Ex.25
<i>Delesseria bonnemaisonii</i> C. Agardh	7.Ex.2	<i>Dracula trigonopetala</i> Gary Mey. & Baquero ex A. Doucette	29.Ex.5
– <i>gmelinii</i> J. V. Lamour.	7.Ex.2	<i>Dracunculus</i> Mill.	11.Ex.13
– <i>palmetta</i> (Stackh.) J. V. Lamour.	7.Ex.2	– <i>vulgaris</i> Schott.	11.Ex.13
<i>Delissea eleeleensis</i> H. St. John ..	8.Ex.5	<i>Drimys</i> J. R. Forst. & G. Forst. ...	18.Ex.6
<i>Delphinium</i> L.	10.Ex.6 ; 37.Ex.8	<i>Dryobalanops sumatrensis</i> (J. F. Gmel.) Kosterm.	50E.Ex.5
– “tribus <i>Brevipedunculata</i> ”	37.Ex.8	<i>Dryopteris hirsutosetosa</i> Hieron. .	7.Ex.13
– “tribus <i>Involuta</i> ”	37.Ex.8	<i>Drypeteae</i>	19A.Ex.1
– <i>consolida</i> L.	10.Ex.6	<i>Drypetinae</i>	19A.Ex.1
– <i>peregrinum</i> L.	10.Ex.6	<i>Durvillaea</i> Bory	53.*Ex.12 ; 60B.Ex.2
<i>Demidovia tetragonoides</i> Pall. ...	60.Ex.39	<i>Dussia</i> Krug & Urb. ex Taub.	6.Ex.5
“ <i>Dendrobium sibuyanense</i> ”	8.Ex.11 ; 40.Ex.5	– <i>martinicensis</i> Krug & Urb. ex Taub.	6.Ex.5
<i>Dendromecon</i> Benth.	62.Ex.5	<i>Eccilia</i> (Fr. : Fr.) P. Kumm.	11.Ex.21
<i>Dendrosicus</i> Raf.	14.Ex.7	“ <i>Echinocereus sanpedroensis</i> ”	8.Ex.3
<i>Dentaria</i> L.	11.Ex.20	<i>Echinops</i> L.	30.Ex.7
<i>Derbesia</i> Solier.	30.Ex.15	– <i>antalyensis</i> C. Vural	30.Ex.7
<i>Desmidiaceae</i>	13.1(e)	<i>Echium lycopsis</i> L.	7.Ex.10
<i>Desmodium bigelovii</i> A. Gray	60.Ex.29	<i>Eclipta erecta</i> L.	11.Ex.24
<i>Desmostachya</i> (Stapf) Stapf.	53.*Ex.12	– <i>prostrata</i> (L.) L.	11.Ex.24
<i>Desmostachys</i> Miers	53.*Ex.12	<i>Ectocarpus mucronatus</i> D. A. Saunders	41.Ex.14
<i>Dianthus monspessulanus</i> L.	23.Ex.1	“ <i>Egeria</i> ”	38.Ex.1
<i>Dichantheium hirstii</i> (Swallen) Kartesz in Kartesz & Meacham ..	30A.Ex.1	<i>Elaeocarpaceae</i> , ‘ <i>Elaeocarpeae</i> ’ ..	46.Ex.8
<i>Dichelodontium</i> Hook. f. & Wilson ex Broth.	46.Ex.19	<i>Elcaja “roka”</i>	23.Ex.16
<i>Didymopanax gleasonii</i> Britton & P. Wilson	46C.Ex.1	<i>Elodes</i> Adans.	10.Ex.3
<i>Digitalis grandiflora</i> L.	H.3.Ex.3	× <i>Elyhordeum</i> Mansf. ex Tsitsin & Petrova	H.8.Ex.1
– <i>mertonensis</i> B. H. Buxton & C. D. Darl.	H.3.Ex.3	× <i>Elymopyrum</i> Cugnac	11.Ex.41
– <i>purpurea</i> L.	H.3.Ex.3	× <i>Elymotriticum</i> P. Fourn.	H.8.Ex.1
<i>Dillenia</i> L.	60B.1(c)	<i>Elymus</i> L.	11.Ex.41 ; H.3.Ex.2 ; H.8.Ex.1
– <i>suffruticosa</i> (Griff. ex Hook. f. & Thomson) Martelli	52.Ex.18	– <i>europaeus</i> L.	52.Ex.16
<i>Dimeromyces corynetis</i> Thaxter, ‘ <i>corynitis</i> ’	F.9.Ex.2	– <i>farctus</i> (Viv.) Melderis	H.5.Ex.1
<i>Dionysia</i> Fenzl	11.Ex.7	– – subsp. <i>boreoatlanticus</i> (Simonet & Guin.) Melderis	H.5.Ex.1
– sect. <i>Ariadna</i> Wendelbo	11.Ex.7	– × <i>laxus</i> (Fr.) Melderis & D. C. McClint.	H.5.Ex.1
– sect. <i>Dionysiopsis</i> (Pax) Melch.	11.Ex.7	– <i>repens</i> (L.) Gould	H.5.Ex.1
<i>Dioscorea belophylla</i> (Prain) Haines.	41.Ex.7	<i>Embelia sarasiniorum</i> Mez	23.Ex.1
– <i>nummularia</i> var. <i>belophylla</i> Prain	41.Ex.7	<i>Enallagma</i> (Miers) Baill.	14.Ex.7
<i>Diospyros</i> L.	62.*Ex.1	<i>Enantioblastae</i>	16.Ex.2
– <i>elliptica</i> (J. R. Forst. & G. Forst.) P. S. Green	58.Ex.7	<i>Enargea</i> Banks ex Gaertn.	14.Ex.5
– <i>elliptica</i> Knowlt.	58.Ex.7	<i>Encyonema</i> Kütz.	58.Ex.2
– <i>ellipticifolia</i> Bakh.	58.Ex.7	– <i>subalpinum</i> D. G. Mann	58.Ex.2
<i>Dipterocarpus</i> C. F. Gaertn.	62.Ex.3	<i>Endolepis</i> Schleid.	11.Ex.36
× <i>Disophyllum</i>	28.Ex.2	<i>Endolepis</i> Torr.	11.Ex.36
<i>Dodecatheon</i> L.	22.Ex.4	<i>Englerastrum</i> Briq.	60B.Ex.2
– sect. “ <i>Etubulosa</i> ”	22.Ex.4	<i>Englerella</i> Pierre	60B.Ex.2
– <i>meadia</i> L.	22.Ex.4	<i>Engleria</i> O. Hoffm.	60B.Ex.2
		<i>Enteromorpha roberti-lamii</i> H. Parriaud	60.Ex.41

<i>Entoloma</i> (Fr. ex Rabenh.) P. Kumm.....	11.Ex.21	– sect. <i>Tithymalus</i> (Gaertn.) Roep.....	21.Ex.1
<i>Epidendrum triquetrum</i> Sw.....	46.Ex.25	– <i>amygdaloides</i> L.....	H.5.Ex.2
<i>Epilichen</i> Clem.....	38.Ex.5	– <i>characias</i> L.....	H.5.Ex.2
<i>Epiphyllum</i> Haw.....	H.6.Ex.1	– – subsp. <i>wulfenii</i> (W. D. J. Koch) Radcl.-Sm.....	H.5.Ex.2
<i>Equisetum palustre</i> var. <i>americanum</i> Vict.....	6.Ex.6	– × <i>cornubiensis</i> Radcl.-Sm.....	H.5.Ex.2
– – f. <i>fluitans</i> Vict.....	6.Ex.6	– <i>esula</i> L.....	10.Ex.12
<i>Eriastrum</i> Wooton & Standl.....	52.Ex.10	– “ <i>jaroslavii</i> ”.....	36.Ex.12
<i>Erica</i> L.....	19.Ex.4; H.9.Ex.2	– × <i>martini</i> Rouy.....	H.5.Ex.2
– <i>cinerea</i> L.....	H.9.Ex.2	– – nothosubsp. <i>cornubiensis</i> (Radcl.-Sm.) Radcl.-Sm.....	H.5.Ex.2
<i>Ericaceae</i>	19.Ex.4	– <i>peplis</i> L.....	53.*Ex.12
<i>Ericales</i>	3.Ex.2	– <i>peplus</i> L.....	10.Ex.12; 53.*Ex.12
× <i>Ericalluna</i> Krüssm.....	H.9.Ex.2	– <i>wulfenii</i> W. D. J. Koch.....	H.5.Ex.2
<i>Ericaceae</i>	19.Ex.4	– <i>jaroslavii</i> Poljak.....	36.Ex.12
<i>Ericoideae</i>	19.Ex.4	<i>Eurya hebeclados</i> Y. Ling.....	9.Ex.8
<i>Erigeron</i> L.....	62.*Ex.1	<i>Faba</i> Mill.....	18.5
– <i>plantagineus</i> Greene.....	9.Ex.14	<i>Fabaceae</i>	18.5; 19.8
<i>Eriobotrya japonica</i> (Thunb.) Lindl.....	28.Ex.2	<i>Faboideae</i>	19.8
<i>Erioderma chilense</i> Mont.....	35.Ex.8	<i>Fagus</i> L.....	62.*Ex.1
– – subsp. “ <i>velligerum</i> ”.....	35.Ex.8	– <i>sylvatica</i> L.....	60.Ex.1
– <i>polycarpum</i> subsp. <i>verruculosum</i> Vain.....	35.Ex.7	<i>Ferreola ellipticifolia</i> Stokes.....	58.Ex.7
<i>Eryngium</i> nothosect. <i>Alpestris</i> Burdet & Miège.....	H.9.Ex.1	<i>Festuca myuros</i> L.....	26.Ex.2
– sect. <i>Alpina</i> H. Wolff.....	H.9.Ex.1	<i>Ficus cooperi</i> Anon.....	46.Ex.45
– sect. <i>Campestris</i> H. Wolff.....	H.9.Ex.1	– <i>crassipes</i> F. M. Bailey.....	11.Ex.38
– <i>amarginum</i> Rech. f.....	60D.Ex.1	– <i>crassipes</i> (Heer) Heer.....	11.Ex.38
<i>Erysimum hieraciifolium</i> var. <i>longisiliquum</i> Rouy & Foucaud.....	53.Ex.20	– <i>exasperata</i> Vahl.....	50D.Ex.1
<i>Erythrina falcata</i> Benth.....	8.Ex.10	– <i>irumuensis</i> De Wild.....	50D.Ex.1
<i>Eschweilera</i> DC.....	53.*Ex.8	– <i>neoebudorum</i> Summerh., ‘ <i>neoebudorum</i> ’.....	60.Ex.40
<i>Eschweilera</i> Boerl.....	53.*Ex.8	– <i>stortophylla</i> Warb.....	50D.Ex.1
<i>Euanthe</i> Schltr.....	H.6.Ex.6; H.8.Ex.3	– <i>tiliifolia</i> Baker.....	11.Ex.38
– <i>sanderiana</i> (Rchb.) Schltr.....	H.8.Ex.3	– <i>tiliifolia</i> (A. Braun) Heer.....	11.Ex.38
“ <i>Euastrum pinnatifidum</i> ”.....	46.Ex.42	– <i>tremula</i> Heer.....	11.Ex.38
<i>Eucalyptus</i> L’Hér.....	62.*Ex.1	– <i>tremula</i> Warb.....	11.Ex.38
<i>Eucommia</i> Oliv.....	38.Ex.20	<i>Filago</i> Loeffl.....	20.Ex.1
<i>Eucommiales</i>	38.Ex.20	<i>Filicites</i> sect. <i>Neuropteris</i> Brongn., ‘ <i>Nevropteris</i> ’.....	60.Ex.13
<i>Eucryphiaceae</i>	46.Ex.7	<i>Frankenia leonardiorum</i> Alain, ‘ <i>leonardorum</i> ’.....	60.Ex.26
<i>Eugenia ceibensis</i> Standl.....	8.Ex.8	<i>Fraxinus pennsylvanica</i> Marshall.....	60D.Ex.1
– <i>costaricensis</i> O. Berg, ‘ <i>costaricensis</i> ’.....	60.Ex.40	<i>Fucales</i>	16.Ex.1
<i>Eulophus</i> Nutt. ex DC.....	35.Ex.6	<i>Fucus</i> L.....	16.Ex.1
<i>Eunotia gibbosa</i> Grunow.....	38.Ex.17	– <i>palmetta</i> S. G. Gmel.....	7.Ex.2
– <i>rolandschmidtii</i> Metzeltin & Lange-Bert., ‘ <i>roland-schmidtii</i> ’.....	60.Ex.40	– <i>racemosus</i> Forssk.....	7.Ex.8
<i>Euonymus</i> L., ‘ <i>Evonymus</i> ’.....	60.Ex.13	<i>Fuirena</i> Rottb.....	20.Ex.10
<i>Eupenicillium brefeldianum</i> (B. O. Dodge) Stolk & D. B. Scott.....	F.8.Ex.1	– <i>umbellata</i> Rottb.....	35.Ex.4
“ <i>Euphlebiium sibuyanense</i> ”.....	40.Ex.5	<i>Fumaria bulbosa</i> var. <i>solida</i> L.....	49.Ex.5
<i>Euphorbia</i> subg. <i>Esula</i> Pers.....	10.Ex.12	– <i>densiflora</i> DC.....	32.Ex.5
– subsect. <i>Tenellae</i> (Pax & K. Hoffm.) Pax & K. Hoffm.....	21.Ex.1	– <i>gussonei</i> Boiss.....	23.Ex.1
		– <i>officinalis</i> L.....	32.Ex.5
		– “× <i>salmonii</i> ”.....	32.Ex.5
		– <i>solida</i> (L.) Mill.....	49.Ex.5
		<i>Fungi</i>	13.1(d); 37.Ex.6
		<i>Galium tricornis</i> Stokes.....	52.Ex.5

– <i>tricornutum</i> Dandy	52.Ex.5	<i>Graphis meridionalis</i> M. Nakan...	33.Ex.2
– <i>verum</i> L. subsp. <i>verum</i>	24.Ex.5	<i>Grislea</i> L.	50E.Ex.2
– – var. <i>verum</i>	24.Ex.5	<i>Guttiferae</i>	18.5
“ <i>Ganymedes</i> ”	36.Ex.10	<i>Gyminda</i> Sarg.	48.Ex.3
<i>Gasteromycetes</i>	F.3.1	– <i>grisebachii</i> Sarg.	48.Ex.3
<i>Geastrum</i> Pers., ‘ <i>Geaster</i> ’	61.Ex.3	<i>Gymnadenia</i> R. Br.	H.6.Ex.1+3
– <i>hygrometricum</i> Pers. : Pers.,	60.Ex.12	– <i>rubra</i> Wettst.	9.Ex.12
‘ <i>Geastrum hygrometricum</i> ’		× <i>Gymnanacamptis</i> Asch. &	H.6.Ex.1
<i>Geiseleria</i> Klotzsch	58.Ex.4	Graebn.	
<i>Gentiana lutea</i> L.	6.Ex.6	<i>Gymnospermae</i>	16.Ex.2
– <i>pneumonanthe</i> L.	23.Ex.7	<i>Haplanthus</i> T. Anderson	55.Ex.5
– <i>tenella</i> var. <i>occidentalis</i> J. Rous-	6.Ex.6	<i>Haplanthus</i> Nees	55.Ex.5
seau & Raymond		– <i>hygrophiloides</i> T. Anderson	55.Ex.5
<i>Geranium andicola</i> [unranked] <i>lon-</i>	37.Ex.5	<i>Haptanthus</i> Goldberg & C. Nelson	3.Ex.1
<i>gipedicellatum</i> Loes.		<i>Hedysarum</i> L.	20.Ex.1
– <i>longipedicellatum</i> (Loes.) R.	37.Ex.5	– <i>ecastaphyllum</i> L.	6.Ex.3
Knuth		<i>Helianthemum</i> Mill.	49.Ex.4
– <i>molle</i> L.	23.Ex.5	– <i>aegyptiacum</i> (L.) Mill.	49.Ex.4
– <i>robertianum</i> L.	23.Ex.1	– <i>italicum</i> var. <i>micranthum</i> Gren.	11.Ex.15
<i>Gerardia</i> L.	60B.Ex.2	& Godr.	
<i>Gerardiina</i> Engl.	53.*Ex.12	– <i>penicillatum</i> Thibaud ex Dunal.	11.Ex.15
<i>Gerrardina</i> Oliv.	53.*Ex.12	– – var. <i>micranthum</i> (Gren. &	11.Ex.15
<i>Giffordia</i> Batters	41.Ex.14	Godr.) Grosser	
– <i>mucronata</i> (D. A. Saunders)	41.Ex.14	<i>Helichrysum angustifolium</i>	6.Ex.14
Kjeldsen & H. K. Phinney		– <i>barrelieri</i> (Ten.) Greuter	11.Ex.4
<i>Gilia grinnellii</i> Brand	7.Ex.7	– <i>conglobatum</i> (Viv.) Steud.	11.Ex.4
– <i>splendens</i> Mason & Grant	7.Ex.7	– <i>litoreum</i> Guss.	6.Ex.14
– – subsp. <i>grinnellii</i> Mason &	7.Ex.7	– <i>stoechas</i> subsp. <i>barrelieri</i> (Ten.)	11.Ex.4
Grant		Nyman	
<i>Gilmania</i> Coville	53.Ex.18	<i>Helictotrichon</i> Bess.	46.Ex.39
<i>Ginkgo</i> L.	18.Ex.2	<i>Helleborus niger</i> L.	23.Ex.5
<i>Ginkgoaceae</i>	18.Ex.2	<i>Hemerocallis</i> L.	62.*Ex.1
<i>Glechoma</i> L., ‘ <i>Glecoma</i> ’	50E.Ex.3	<i>Hemisphere</i> (Benth.) Opiz	41.Ex.4
<i>Gleditsia</i> J. Clayton	60.Ex.27	<i>Hepaticae</i>	13.1(c), Ex.1
<i>Globba trachycarpa</i> Baker, ‘ <i>bra-</i>	60.*Ex.3	<i>Heracleum sibiricum</i> L.	11.Ex.27
<i>chycarpa</i> ’		– – subsp. <i>lecokii</i> (Godr. & Gren.)	11.Ex.27
<i>Globularia cordifolia</i> L.	47A.Ex.1	Nyman	
<i>Glochidion melvilleorum</i> Airy	60.Ex.31	– – subsp. <i>sibiricum</i>	11.Ex.27
Shaw, ‘ <i>melvilliorum</i> ’		– <i>sphondylium</i> L.	11.Ex.27
<i>Gloeosporium balsameae</i> Davis	23.Ex.7	– – subsp. <i>sibiricum</i> (L.) Simonk.	11.Ex.27
<i>Gloriosa</i> L.	20.Ex.1	<i>Hesperomecon</i> Greene	62.Ex.5
<i>Gluta renghas</i> L., ‘ <i>benghas</i> ’	33.Ex.4 ;	<i>Hesperonia glutinosa</i> Standl.	41.Ex.28
	60.*Ex.6	<i>Hetaeria alta</i> Ridl., ‘ <i>alba</i> ’	60.*Ex.3
<i>Glycine apios</i> L.	52.Ex.9	<i>Heterochaeta</i> Bess.	46.Ex.39
<i>Gnaphalium angustifolium</i> Lam.	6.Ex.14	<i>Heterotrichum pulchellum</i> Fisch.	6.Ex.7
– <i>barrelieri</i> Ten.	11.Ex.4	<i>Heuchera</i> L.	H.11.Ex.1
– <i>conglobatum</i> Viv.	11.Ex.4	– × <i>tiarelloides</i> Lemoine & É. Lemoine	H.11.Ex.1
<i>Gnetidae</i>	16.Ex.3		
<i>Gnetophytina</i>	16.Ex.1	× <i>Heucherella tiarelloides</i> (Lemoine & É. Lemoine) H. R. Wehrh.	H.11.Ex.1
<i>Gnetopsida</i>	16.Ex.3		
<i>Gnetum</i> L.	16.Ex.1	<i>Hewittia</i> Wight & Arn.	7.Ex.6
– “ <i>cleistostachyum</i> ”	40.Ex.1	– <i>bicolor</i> Wight & Arn.	7.Ex.6
<i>Goniopteris tenera</i> Fée	11.Ex.17	<i>Hibiscus ricinifolius</i> E. Mey. ex Harv.	58.Ex.3
<i>Gonyaulax ellegaardiae</i> K. N. Mertens & al.	11.Ex.35	– <i>ricinoides</i> Garcke	58.Ex.3
<i>Gossypium tomentosum</i> Seem.	46.Ex.32	– <i>vitifolius</i> L.	58.Ex.3
<i>Graderia</i> Benth.	60B.Ex.2	– – var. <i>ricinifolius</i> Hochr.	58.Ex.3
<i>Gramineae</i>	18.5 ; 19.Ex.3		

<i>Hieracium</i> "armerioides var. <i>genuinum</i> "	24.Ex.3
– <i>oribates</i> Brenner	7.Ex.11
– <i>piliferum</i> Hoppe	24.Ex.3
– – subsp. <i>armerioides</i> (Arv.-Touv.) Rouy	24.Ex.3
– – var. "genuinum"	24.Ex.3
– <i>saxifragum</i> subsp. <i>oreinum</i> Dahlst. ex Brenner	7.Ex.11
× <i>Holttumara</i> Holttum	H.6.Ex.7 ; H.8.Ex.3
× <i>Hordelymus</i> Bachtcev & Davrevsk.	H.3.Ex.2 ; H.8.Ex.1
<i>Hordelymus</i> (Jess.) Harz	52.Ex.16 ; H.3.Ex.2 ; H.8.Ex.1
× <i>Hordeopyron</i> Simonet, 'Hordeopyrum'	H.9.Ex.1
<i>Hordeum</i> L.	H.3.Ex.2 ; H.8.Ex.1 ; H.9.Ex.1
– [unranked] <i>Hordelymus</i> Jess.	52.Ex.16
<i>Huegelia</i> Rchb.	52.Ex.10
<i>Hugelia</i> Benth.	52.Ex.10
<i>Hyacinthus</i> L.	60A.Ex.1
– <i>non-scriptus</i> L., 'non scriptus' ..	23.Ex.20
<i>Hyalodiscus</i> Ehrenb.	11.Ex.33
– <i>laevis</i> Ehrenb.	11.Ex.33
<i>Hydrocoleum glutinosum</i> Gomont	46.Ex.41
<i>Hydrophyllum</i> L.	60G.Ex.1
<i>Hymenocarpus</i> Savi	62.Ex.3
<i>Hypericum aegypticum</i> L.	10.Ex.3
– <i>buckleyi</i> M. A. Curtis, 'buckleii'	60.Ex.31
– <i>elodes</i> L.	10.Ex.3
<i>Hypholoma</i> (Fr. : Fr.) P. Kumm. ..	41.Ex.9
– <i>fasciculare</i> (Huds. : Fr.) P. Kumm.	41.Ex.9
<i>Hypocrea dorotheae</i> Samuels & Dodd	F.8.Ex.4
<i>Hystrichosphaeridium zoharyi</i> M. Rossignol	11.Ex.29
<i>Ifloga</i> Cass.	20.Ex.1
<i>Illiciaceae</i>	49.Ex.10
<i>Illicieae</i>	49.Ex.10
<i>Impatiens</i> L.	20.Ex.1
– <i>noli-tangere</i> L., 'noli tangere' ..	23.Ex.1+20
<i>Indigofera longipedunculata</i> Y. Y. Fang & C. Z. Zheng, 'longipedunculata'	60.Ex.5
<i>Ionopsidium</i> Rchb.	60.Ex.14
<i>Ionopsis</i> Kunth	H.6.Ex.7
<i>Ionthlaspi</i> Adans.	60.Ex.14
<i>Iresine borschii</i> Zumaya & Flores Olv.	38.Ex.6
<i>Iria</i> (Pers.) R. Hedw.	53.*Ex.12
<i>Iris</i> L.	53.*Ex.12
<i>Isoëtes</i> L.	60.7
<i>Jatropha</i> L.	60.Ex.14

<i>Johannesteijsmannia magnifica</i> J. Dransf.	8.Ex.6
<i>Jondraba</i> Medik.	60.Ex.14
<i>Juglans californica</i> S. Watson	52.Ex.15
– <i>major</i> (Torr.) A. Heller	52.Ex.15
– <i>rupestris</i> var. <i>major</i> Torr.	52.Ex.15
" <i>Juncus bufonius</i> var. <i>occidentalis</i> "	41.Ex.23
<i>Juniperus chinensis</i> L.	28.Ex.3
– × <i>pfitzeriana</i>	28.Ex.3
– <i>sabina</i> L.	28.Ex.3
<i>Karschia</i> Körb.	38.Ex.5
<i>Kedarnatha</i> P. K. Mukh. & Constance	38.Ex.11
– <i>sanctuarii</i> P. K. Mukh. & Constance	38.Ex.11
<i>Kengia</i> Packer	20.Ex.5
<i>Kerneria</i> Medik.	60B.1(b)
<i>Kratzmannia</i> Opiz	38.Ex.22
<i>Kunzea linearis</i> (Kirk) de Lange ..	H.2.Ex.2
– <i>robusta</i> de Lange & Toelken ...	H.2.Ex.2
<i>Kyllinga</i> Rottb.	20.Ex.10
<i>Labiatae</i>	18.5 ; 53.Ex.1
<i>Labyrinthodictyon</i> Valkanov, 'Labyrinthodiction'	45.Ex.4
" <i>Laconiella</i> "	43.Ex.1
– " <i>sardinica</i> "	43.Ex.1
<i>Laelia</i> Lindl.	H.6.Ex.7
<i>Lagenaria siceraria</i> (Molina) Standl.	10.Ex.10
<i>Lamiaceae</i>	18.5
<i>Lamium</i> L.	18.5
" <i>Lanceolatus</i> "	20.Ex.4
<i>Lapageria</i> Ruiz & Pav.	H.9.Ex.1
<i>Lapeirousia</i> Pourr.	60B.Ex.2
– <i>erythrantha</i> var. <i>welwitschii</i> (Baker) Geerinck & al.	46C.Ex.2
<i>Lasiobelonium corticale</i> (Pers. : Fr.) Raitv.	41.Ex.26
<i>Laurentia frontidentata</i> E. Wimm.	9.Ex.5 ; 40.Ex.2
" <i>Lawreymyces</i> "	40.Ex.6
<i>Lecanidion</i> Endl.	F.3.Ex.3
<i>Lecanora campestris</i> f. " <i>pseudistera</i> "	41.Ex.21
– <i>dissipata</i> Nyl.	34.Ex.1
– <i>pseudistera</i> Nyl.	41.Ex.21
– <i>saxicola</i> (Pollich) Ach.	41.Ex.13
<i>Leccinum</i> Gray	52.Ex.12
– <i>edule</i> (Bull. : Fr.) Gray	52.Ex.12
Leguminosae.	18.5 ; 19.8
<i>Lejeunea</i> subg. <i>Cololejeunea</i> Spruce	41.Ex.12
<i>Lemanea</i> Bory	46.Ex.21 ; 48.Ex.1
– <i>corallina</i> Bory.	48.Ex.1
<i>Lemanea</i> Sirodot	46.Ex.21 ; 48.Ex.1

<i>Leptonia</i> (Fr. : Fr.) P. Kumm.	11.Ex.21	– <i>clavatum</i> L.	13.Ex.2
“ <i>Leptosiphon croceus</i> ”	41.Ex.20	– <i>inundatum</i> L.	26.Ex.5
“ <i>Leptostachys</i> ”	20.N.2	– – var. <i>bigelovii</i> Tuck.	26.Ex.5
<i>Lespedeza</i> Michx.	60.*Ex.10	– – var. <i>inundatum</i>	26.Ex.5
<i>Leucadendron</i> L.	14.Ex.10	<i>Lyngbya</i> Gomont	53.Ex.13
× <i>Leucadenia</i> Schltr.	H.6.Ex.3	– “ <i>glutinosa</i> ”	46.Ex.41
<i>Leucodon nitidus</i> Hook. f. & Wil- son	46.Ex.19	<i>Lyngbyea</i> Sommerf.	53.Ex.13
<i>Leucorchis</i> E. Mey.	H.6.Ex.3	<i>Lysiloma</i> Benth.	23.Ex.8
<i>Lichen debilis</i> Sm.	46.Ex.17	– <i>latisiliquum</i> (L.) Benth., ‘ <i>latisili-</i> <i>qua</i> ’	23.Ex.8
– <i>gracilis</i> L.	58.Ex.6	<i>Lysimachia hemsleyana</i> Oliv.	23A.2 ; 53.*Ex.12
– <i>muralis</i> Schreb.	41.Ex.13	– <i>hemsleyi</i> Franch.	23A.2 ; 53.*Ex.12
– <i>saxicola</i> Pollich	41.Ex.13	<i>Lythrum salicaria</i> L.	23.Ex.7
<i>Liliales</i>	16.Ex.3	<i>Maba elliptica</i> J. R. Forst. & G. Forst.	58.Ex.7
<i>Liliineae</i>	16.Ex.3	<i>Machaerina</i> Vahl	41.Ex.25
<i>Lilium tianschanicum</i> Grubov	46.Ex.30	– “ <i>iridifolia</i> ”	41.Ex.25
<i>Linanthus croceus</i> Eastw.	41.Ex.20	<i>Macrosporium</i> Fr.	14.Ex.13
<i>Linaria</i> Mill.	11.Ex.8	<i>Macrothyrsus</i> Spach	11.Ex.6
– “ <i>linaria</i> ”	23.Ex.3	<i>Magnolia</i> L.	16.Ex.1
– <i>spuria</i> (L.) Mill.	11.Ex.8	– <i>foetida</i> (L.) Sarg.	11.Ex.5
“ <i>Lindenia</i> ”	30.Ex.11	– <i>grandiflora</i> L.	11.Ex.5
<i>Lindera</i> Thunb.	50C.Ex.2	– <i>virginiana</i> var. <i>foetida</i> L.	11.Ex.5
<i>Linum multiflorum</i> Lam.	23.Ex.4	<i>Magnoliophyta</i>	16.Ex.1
– <i>radiola</i> L.	23.Ex.4	<i>Mahonia</i> Nutt.	14.Ex.2
<i>Lippia</i> L.	19.Ex.5	– <i>japonica</i> DC.	28.Ex.1
<i>Lippieae</i>	19.Ex.5	<i>Mairia</i> Nees	30.Ex.19
<i>Liquidambar</i> L.	20.Ex.1	<i>Malaceae</i>	19.Ex.6
<i>Liriodendron tulipifera</i> L.	23.Ex.7	<i>Maloideae</i>	19.Ex.6
<i>Lithocarpus polystachyus</i>	49.Ex.8	<i>Malpighia</i> L.	22.Ex.2
<i>Lithospermum tinctorium</i> L.	11.Ex.18	– sect. <i>Apyrae</i> DC.	22.Ex.2
“ <i>Lobata</i> ”	20.Ex.4	– subg. <i>Homoistylis</i> Nied.	22.Ex.2
<i>Lobelia spicata</i> Lam.	26.Ex.1	– sect. <i>Malpighia</i>	22.Ex.2
– – var. “ <i>originalis</i> ”	24.Ex.5	– subg. <i>Malpighia</i>	22.Ex.2
– – var. <i>spicata</i>	26.Ex.1	– <i>emarginata</i> DC.	46.Ex.16
– <i>taccada</i> Gaertn.	41.Ex.10	– <i>glabra</i> L.	22.Ex.2
<i>Lobeliaceae</i>	18.Ex.4	<i>Malpighiaceae</i>	53.Ex.4
<i>Lophiolaceae</i>	37.Ex.2	<i>Maltea</i> B. Boivin	H.6.Ex.4
<i>Loranthus</i> (sect. <i>Ischnanthus</i>) <i>ga-</i> <i>bonensis</i> Engl.	21A.Ex.1	<i>Malus</i> Mill.	19.Ex.6
– <i>macrosolen</i> Steud. ex A. Rich. .	38.Ex.2	<i>Malvaceae</i>	41.Ex.27
<i>Lotus</i> L.	62.*Ex.1	<i>Malvidae</i>	41.Ex.27
<i>Luehea</i> Willd., ‘ <i>Lühea</i> ’	60.Ex.16	<i>Mammillaria</i> Haw.	18.Ex.3
<i>Lupinus</i> L.	46.Ex.40	<i>Manihot</i> Mill.	20.Ex.1 ; 62.Ex.10
<i>Luzuriaga</i> Ruiz & Pav.	14.Ex.5	<i>Marattia</i> L.	16.Ex.1
<i>Lycium odonellii</i> F. A. Barkley, ‘ <i>o’donellii</i> ’	60.Ex.46	– <i>rolandi-principis</i> Rosenst., ‘ <i>ro-</i> <i>landi principis</i> ’	60.Ex.42
<i>Lycoperdon</i> Pers.	30.Ex.17	<i>Marattiidae</i>	16.Ex.1
– <i>atropurpureum</i> Vittad., ‘ <i>atro-</i> <i>purpureum</i> ’	60.Ex.40	<i>Martia</i> Spreng.	60B.Ex.2
– <i>pusillum</i> Batsch	57.Ex.1	<i>Martusia</i> Schult.	60B.Ex.2
<i>Lycopersicon esculentum</i> Mill.	14.Ex.1	<i>Masdevallia echidna</i> Rchb. f.	23.Ex.10
– <i>lycopersicum</i> (L.) H. Karst.	14.Ex.1	<i>Matricaria</i> L.	H.6.Ex.5
<i>Lycophyta</i>	16.Ex.2	– <i>recutita</i> L.	52.Ex.13
<i>Lycopinae</i>	30.Ex.3	– <i>suaveolens</i> L.	52.Ex.13
<i>Lycopodiophyta</i>	16.Ex.1	<i>Maxillaria mombachoensis</i> J. T. Atwood	46.Ex.49
<i>Lycopodium</i> L.	13.Ex.2 ; 16.Ex.1		
– <i>apodum</i> L.	61.Ex.2		

<i>Mazocarpon</i> M. J. Benson	11.Ex.1	– <i>latisiliqua</i> L.	23.Ex.8
<i>Medicago orbicularis</i> (L.) Bartal.	49.Ex.1	<i>Minthe</i> St.-Lag.	51.Ex.1
– <i>polymorpha</i> L.	26.Ex.4	<i>Minuartia</i> L.	11.Ex.12
– – var. <i>orbicularis</i> L.	49.Ex.1	– <i>stricta</i>	11.Ex.12
<i>Meiandra major</i> Markgr., ‘ <i>maior</i> ’	60.Ex.15	<i>Mirabilis glutinosa</i> Kuntze	41.Ex.28
<i>Melampyrorum × columbiana</i> G. Newc.	H.3.Ex.1 ; H.10.Ex.1	– <i>glutinosa</i> A. Nels.	41.Ex.28
– <i>medusae</i> Thüm.	H.2.Ex.1 ; H.10.Ex.1	– <i>laevis</i> subsp. <i>glutinosa</i> (Standl.) A. E. Murray	41.Ex.28
– <i>occidentalis</i> H. S. Jacks.	H.2.Ex.1 ; H.10.Ex.1	<i>Molina racemosa</i> Cav.	53.Ex.4
<i>Melanthieae</i>	19.Ex.11	– <i>racemosa</i> Ruiz & Pav.	53.Ex.4
<i>Melilotus</i> Mill.	60G.Ex.1 ; 62.*Ex.1	<i>Monochaete</i> Döll	53.*Ex.12
<i>Meliola</i> Fr.	41.Ex.21	<i>Monochaetum</i> (DC.) Naudin	53.*Ex.12
– <i>albiziae</i> Hansf. & Deighton, ‘ <i>albizziae</i> ’	F.9.Ex.1	<i>Monotropa</i> L.	19.Ex.7
<i>Meliosma</i> Blume	60G.Ex.1	<i>Monotropaceae</i>	19.Ex.7
<i>Menispermum hirsutum</i> L.	58.Ex.5	<i>Montanoa imbricata</i> V. A. Funk	30.Ex.18
– <i>villosum</i> Lam.	58.Ex.5	<i>Montia parvifolia</i> (DC.) Greene	25.Ex.1
<i>Mentha</i> L.	51.Ex.1	– – subsp. <i>flagellaris</i> (Bong.) Ferris	25.Ex.1
– <i>aquatica</i> L.	H.2.Ex.1 ; H.11.Ex.2	– – subsp. <i>parvifolia</i>	25.Ex.1
– <i>arvensis</i> L.	H.2.Ex.1	<i>Mora</i> Benth.	53.Ex.5
– × <i>piperita</i> f. <i>hirsuta</i> Sole	H.12.Ex.1	<i>Moreae</i>	53.Ex.5
– – L. nothosubsp. <i>piperita</i>	H.11.Ex.2	<i>Morus</i> L.	53.Ex.5
– – nothosubsp. <i>pyramidalis</i> (Ten.) Harley	H.11.Ex.2	<i>Mouriri</i> subg. <i>Pericrene</i> Morley	6.Ex.6
– × <i>smithiana</i> R. A. Graham	H.3.Ex.1	<i>Musa basjoo</i> Siebold & Zucc. ex Linum	38.Ex.7
– <i>spicata</i> L.	H.2.Ex.1	<i>Musci</i>	13.1(b), Ex.1–2
– – subsp. <i>spicata</i>	H.11.Ex.2	<i>Musineon</i> Raf., ‘ <i>Musenium</i> ’	61.Ex.1
– – subsp. <i>tomentosa</i> (Briq.) Harley	H.11.Ex.2	<i>Mussaenda frondosa</i> L., ‘fr. [fructu] <i>frondoso</i> ’	23.Ex.22
<i>Merulius lacrimans</i> (Wulfen : Fr.) Schumach. : Fr., ‘ <i>lacrymans</i> ’	F.3.Ex.2	<i>Mycena</i> (Pers.) Roussel	30.Ex.16
<i>Mesembryanthemum</i> L.	60.Ex.1	– <i>coccinea</i> (Sowerby) Quél.	6.Ex.15
– sect. <i>Minima</i> Haw.	36.Ex.4	– <i>coccineoides</i> Grgur.	6.Ex.15 ; 49.Ex.9
<i>Mesospora vanbosseae</i> Børgesen, ‘ <i>van-bosseae</i> ’	60.Ex.40	– <i>seynii</i>	60.Ex.32
<i>Mespilodaphne mauritiana</i> Meisn.	55.Ex.1	– <i>taiwanensis</i> Rexer	30.Ex.16
<i>Mespilus</i> L.	41.Ex.17	<i>Mycosphaerella aleuritidis</i> (Miyake) S. H. Ou	F.8.Ex.2
<i>Metasequoia</i> Hu & W. C. Cheng.	11.Ex.32	<i>Myginda</i> sect. <i>Gyminda</i> Griseb.	48.Ex.3
<i>Metasequoia</i> Miki	11.Ex.32	– <i>integrifolia</i> Poir.	48.Ex.3
– <i>disticha</i> (Heer) Miki	11.Ex.32	<i>Myogalum boucheanum</i> Kunth	36.Ex.7
– <i>glyptostroboides</i> Hu & W. C. Cheng	11.Ex.32	<i>Myosotis</i> L.	47.Ex.2 ; 60G.1(b)
<i>Mezoneuron</i> Desf., ‘ <i>Mezonevron</i> ’	60.Ex.13	<i>Myrcia laevis</i> O. Berg	7.Ex.4
<i>Micrasterias pinnatifida</i> (Kütz.) ex Ralfs	46.Ex.42	– <i>laevis</i> G. Don	7.Ex.4
<i>Micromeria benthamii</i> Webb & Berthel.	H.10.Ex.5	– <i>lucida</i> McVaugh	7.Ex.4
– × <i>benthamineolens</i> Svent.	H.10.Ex.5	<i>Myrosma cannifolia</i> L. f., ‘ <i>cannae-folia</i> ’	60.Ex.36
– <i>pineolens</i> Svent.	H.10.Ex.5	<i>Nanobubon hypogaeum</i> J. Magee	30.Ex.4
<i>Microsporidia</i>	Pre.8 ; 45.N.1 ; F.1.1	<i>Napaea</i> L.	53.*Ex.12 ; 60.Ex.37
<i>Miltonia</i> Lindl.	H.6.Ex.6	<i>Narcissus bulbocodium</i> subsp. <i>albidus</i> (Emb. & Maire) Maire	24.Ex.4
<i>Mimosa cineraria</i> L.	53.Ex.19+21	– – var. ‘ <i>eu-albidus</i> ’	24.Ex.4
– <i>cinerea</i> L.	53.Ex.19+21	– – var. ‘ <i>eu-praecox</i> ’	24.Ex.4
		– – subsp. <i>praecox</i> Gattef. & Maire	24.Ex.4
		– <i>pseudonarcissus</i> L., ‘ <i>Pseudo Narcissus</i> ’	23.Ex.21
		<i>Nartheciaceae</i>	18.Ex.7

<i>Narthecium</i> Gérard	18.Ex.7	– <i>rapum-genistae</i> Thuill.	51.Ex.1
<i>Narthecium</i> Huds.	18.Ex.7	– <i>sarothamnophyta</i> St.-Lag.	51.Ex.1
<i>Nasturtium</i> W. T. Aiton	14.Ex.3	“ <i>Orontiaceae</i> ”	37.Ex.7
<i>Nasturtium</i> Mill.	14.Ex.3	<i>Osbeckia</i> L.	53.Ex.7
– “ <i>nasturtium-aquaticum</i> ”	23.Ex.3	<i>Ostrya virginiana</i> (Mill.) K. Koch	60D.Ex.1
<i>Nekemias grossedentata</i> (Hand.-	41.Ex.19	<i>Ottoa</i> Kunth.	60B.1(a)
Mazz.) J. Wen & Z. L. Nie		<i>Oxycoccus</i> Hill.	23.Ex.9
<i>Nelumbo</i> Adans., ‘ <i>Nelumbium</i> ’ ..	18.Ex.2 ;	– <i>macrocarpos</i> (Aiton) Pursh,	23.Ex.6+9
	61.Ex.1	‘ <i>macrocarpus</i> ’	
<i>Nelumbonaceae</i>	18.Ex.2	<i>Pachysphaera</i> Ostenf.	11.Ex.34
<i>Neoptilota</i> Kylin	44.Ex.1	<i>Palma elata</i> W. Bartram	14.Ex.6
<i>Neotysonia phyllostegia</i> (F.	46.Ex.9	<i>Palmae</i>	18.5
Muell.) Paul G. Wilson		<i>Panax nossibiensis</i> Drake	38.Ex.16
<i>Nepeta</i> × <i>faassenii</i> Bergmans ex	32.Ex.3	<i>Pancheria humboldtiana</i> Guillau-	46.Ex.23
Stearn		min	
<i>Nesoluma st-johnianum</i> Lam &	60.Ex.47	<i>Papaver rhoeas</i> L.	23.Ex.1
Meeuse, ‘ <i>St.-Johnianum</i> ’		<i>Papilionaceae</i>	18.5 ; 19.8
<i>Neuropteris</i> (Brongn.) Sternb.	60.Ex.13	<i>Papilionoideae</i>	19.8
<i>Neves-armondia</i> K. Schum.	20.Ex.8	<i>Paradinandra</i> Schönenberger & E.	3.Ex.2
<i>Nilssonia</i> Brongn., ‘ <i>Nilsonia</i> ’	60.Ex.7	M. Friis	
<i>Nolanea</i> (Fr. : Fr.) P. Kumm.	11.Ex.21	<i>Parasitaxus</i> de Laub.	62.Ex.2
<i>Nostocaceae</i>	13.1(e) ;	<i>Parietales</i>	16.Ex.2
	46.Ex.41	<i>Parnassiales</i>	37.Ex.2
<i>Nothotsuga</i> C. N. Page	46.Ex.48	<i>Partitatherca</i> D. Edwards & al. ...	30.Ex.5
<i>Nymphaea gigantea</i> f. <i>hudsonii</i>	46.Ex.45	<i>Passiflora salpoensis</i> S. Leiva &	33.Ex.3
(Anon.) K. C. Landon		Tantalean, ‘ <i>salpoense</i> ’	
– <i>nelumbo</i> L.	61.Ex.1	<i>Patellaria</i> Fr. : Fr.	F.3.Ex.3
<i>Ocimum gratissimum</i> L.	7.Ex.14	<i>Patellaria</i> Hoffm.	F.3.Ex.3
<i>Odontoglossum</i> Kunth	H.6.Ex.6	<i>Paullinia paullinioides</i> Radlk.	10.Ex.2
<i>Oedogoniaceae</i>	13.1(e)	<i>Pavia</i> Mill.	11.Ex.6
<i>Oenothera biennis</i> L.	H.4.Ex.1	<i>Peltophorum</i> (Vogel) Benth.	53.*Ex.12
– × <i>drawertii</i> Renner ex Rostański	H.4.Ex.1	<i>Peltophorus</i> Desv.	53.*Ex.12
– <i>macrocarpa</i> Nutt.	46.Ex.46	<i>Penicillium</i> Link.	F.8.Ex.1
– <i>villosa</i> Thunb.	H.4.Ex.1	– <i>brefeldianum</i> B. O. Dodge	F.8.Ex.1
– × <i>wienii</i> Renner ex Rostański ...	H.4.Ex.1	– <i>dodgei</i> Pitt	F.8.Ex.1
<i>Omphalina coccinea</i> Murrill	6.Ex.15 ;	<i>Peperomia lasierrana</i> Trel. &	60.Ex.40
	49.Ex.9	Yunck., ‘ <i>la-sierrana</i> ’	
<i>Oncidium</i> Sw.	46.Ex.25	<i>Peponia</i> Grev.	53.*Ex.12
– <i>triquetrum</i> (Sw.) R. Br.	46.Ex.25	<i>Peponium</i> Engl.	53.*Ex.12
<i>Opegrapha oulocheila</i> Tuck.	9.Ex.1	<i>Pereskia opuntiaeflora</i> DC., ‘ <i>opun-</i>	60.Ex.36
<i>Oplopanax</i> (Torr. & A. Gray) Miq.	62.Ex.4	<i>tiaeflora</i> ’	
<i>Opuntia</i> Mill.	41.Ex.6	<i>Peridermium balsameum</i> Peck ...	23.Ex.5
– <i>ficus-indica</i> (L.) Mill.	41.Ex.6	<i>Peridinium oblongum</i> (Auriv.)	11.Ex.30
– <i>vulgaris</i> Mill.	41.Ex.6	Cleve	
× <i>Orchicoeloglossum mixtum</i>	H.8.Ex.2	<i>Persicaria maculosa</i> Gray	52.Ex.7
Asch. & Graebn.		– <i>mitis</i> Delarbre.	52.Ex.7
<i>Orchis</i> L.	62.*Ex.1	– <i>runcinata</i> (Buch.-Ham. ex D.	41.Ex.3
– <i>fuchsii</i> Druce	H.8.Ex.2	Don) Masam.	
<i>Orcuttia</i> Vasey	60B.Ex.2	– <i>segetum</i> (Kunth) Small, ‘ <i>segeta</i> ’	23.Ex.10
<i>Oreodoxa regia</i> Kunth	14.Ex.6	<i>Petalodinium</i> Cachon & Cachon-	45.Ex.2
<i>Ormocarpum</i> P. Beauv.	62.Ex.3	Enj.	
<i>Ornithogalum</i> L.	36.Ex.7	<i>Petrophiloides</i> Bowerb.	11.Ex.31
– <i>boucheanum</i> (Kunth) Asch.	36.Ex.7	<i>Petrosimonia brachiata</i> (Pall.)	51.Ex.4
<i>Orobanche artemisiae</i> Gren.	51.Ex.1	Bunge	
– <i>artemisiephyta</i> St.-Lag.	51.Ex.1	– <i>oppositifolia</i> (Pall.) Litv.	51.Ex.4
– <i>columbariae</i> Gren. & Godr.	51.Ex.1	<i>Peyrousea</i> DC.	60B.Ex.2
– <i>columbarihaerens</i> St.-Lag.	51.Ex.1	<i>Peziza corticalis</i> Pers.	41.Ex.26
– <i>rapum</i> Wallr.	51.Ex.1	<i>Phaca alpina</i> L.	6.Ex.17

<i>Phaseolus leptostachyus</i> f. <i>purpureus</i> Freytag	36.Ex.13	<i>Pisocarpium</i> Link	62.Ex.3
– – var. “ <i>pinnatifolius</i> ”	36.Ex.13	<i>Pittosporaceae</i>	46.Ex.35
× <i>Philageria</i> Mast.	H.9.Ex.1	<i>Pittosporum buxifolium</i> W. Q. Yin	46.Ex.35
<i>Philesia</i> Comm. ex Juss.	H.9.Ex.1	<i>Planera aquatica</i> J. F. Gmel.	35.Ex.3
<i>Philgamia</i> Baill.	38.Ex.14	<i>Platycarya</i> Siebold & Zucc.	11.Ex.31
– <i>hibbertioides</i> Baill.	38.Ex.14	<i>Plectranthus</i> L'Hér.	14.Ex.8
<i>Phippsia</i> (Trin.) R. Br.	H.6.Ex.4	– <i>fruticosus</i> L'Hér.	14.Ex.8
<i>Phleum hirsutum</i> Honck.	46.Ex.47	– <i>punctatus</i> (L. f.) L'Hér.	14.Ex.8
<i>Phlox divaricata</i> L. subsp. <i>divaricata</i>	H.3.Ex.3	<i>Pleione</i> subg. <i>Scopulorum</i> Torelli & Riccab.	21.Ex.1
– – subsp. <i>laphamii</i> (A. W. Wood) Wherry	H.3.Ex.3	<i>Pleuripetalum</i> T. Durand	53.*Ex.8
– <i>drummondii</i>	28.Ex.2	<i>Pleuropetalum</i> Hook. f.	53.*Ex.8
– <i>pilosa</i> subsp. <i>ozarkana</i> Wherry	H.3.Ex.3	<i>Plumbaginaceae</i>	18.Ex.1
<i>Phlyctidia</i> Müll. Arg.	35.Ex.2	<i>Plumbago</i> L.	18.Ex.1
– <i>boliviensis</i> (Nyl.) Müll. Arg.	35.Ex.2	<i>Pluteus</i> Fr.	F.3.Ex.4
– <i>ludoviciensis</i> Müll. Arg.	35.Ex.2	– <i>atricapillus</i> (Batsch) Fayod	F.3.Ex.4
<i>Phlyctis andensis</i> Nyl.	35.Ex.2	– <i>cervinus</i> (Schaeff.) P. Kumm.	F.3.Ex.4
– <i>boliviensis</i> Nyl.	35.Ex.2	<i>Pneumocystis</i> P. Delanoë & Delanoë	45.Ex.6
– <i>brasiliensis</i> Nyl.	35.Ex.2	– <i>jirovecii</i> Frenkel, ‘ <i>jiroveci</i> ’	45.Ex.7
– <i>sorediiformis</i> Kremp.	35.Ex.2	<i>Poa</i> L.	18.5 ; 19.Ex.3
<i>Phoebe calcarea</i> S. Lee & F. N. Wei	9.Ex.3	– <i>sibirica</i> Roshev.	6.Ex.7
<i>Phoenix theophrasti</i> Greuter	60.Ex.17	– <i>vallesiana</i> Honck.	46.Ex.47
<i>Pholiota</i> (Fr. : Fr.) P. Kumm.	F.4.Ex.1	<i>Poaceae</i>	18.5 ; 19.Ex.3
<i>Phoradendron</i> Nutt.	60.Ex.1	<i>Poeae</i>	19.Ex.3
<i>Phyllachora anonicola</i> Chardón, ‘ <i>anonicola</i> ’	F.9.Ex.1	<i>Poinae</i>	19.Ex.3
<i>Phyllanthus</i> L.	47A.Ex.1	<i>Polycarpaea</i> Lam.	62.Ex.3
<i>Phyllerpa prolifera</i> var. <i>firma</i> Kütz.	24.Ex.8	<i>Polycarpon</i> L.	62.Ex.3
<i>Phyllogonium</i> Brid.	53.Ex.18	<i>Polycnemum oppositifolium</i> Pall.	51.Ex.4
<i>Phyllogonium</i> Coville	53.Ex.18	<i>Polygonum</i> L.	37.Ex.9
<i>Physconia</i> Poelt	10.Ex.4	– <i>persicaria</i> L.	52.Ex.7
– <i>pulverulacea</i> Moberg	10.Ex.4	– <i>runcinatum</i> D. Don	41.Ex.3
<i>Physma arnoldianum</i> Hepp	46.Ex.13	– <i>segetum</i> Kunth	23.Ex.10
<i>Physospermum</i> Cusson	30.Ex.1	<i>Polypodium australe</i> Fée	52.Ex.19
<i>Phyteuma</i> L.	62.*Ex.1	– <i>felix-femina</i> L., ‘ <i>F. femina</i> ’	23.*Ex.23
<i>Picea</i> L.	52.Ex.2 ; 60.Ex.28	– <i>felix-mas</i> L., ‘ <i>F. mas</i> ’	23.*Ex.23
– <i>abies</i> (L.) H. Karst.	52.Ex.2	– × <i>font-queri</i>	52.Ex.19
– <i>excelsa</i> Link.	52.Ex.2	– <i>fragile</i> L., ‘ <i>F. fragile</i> ’	23.*Ex.23
<i>Pinaceae</i> , ‘ <i>Pineae</i> ’	46.Ex.33	– × <i>shivasiae</i> Rothm.	52.Ex.19
<i>Pinopsida</i>	16.Ex.1	– <i>subulatum</i> Vell.	38.Ex.15
<i>Pinus</i> L.	16.Ex.1	– <i>tenerum</i> Roxb.	11.Ex.17
– <i>abies</i> L.	52.Ex.2	– <i>vulgare</i> nothosubsp. <i>mantoniae</i> (Rothm.) Schidlay	H.3.Ex.1
– <i>alcoquiana</i> (Veitch ex Lindl.) Carrière, ‘ <i>alcockiana</i> ’	60.Ex.28	– – subsp. <i>prionodes</i> (Asch.) Rothm.	52.Ex.19 ; H.2.Ex.1
– <i>excelsa</i> Lam.	52.Ex.2	– – L. subsp. <i>vulgare</i>	52.Ex.19 ; H.2.Ex.1
– <i>longaeva</i> D. K. Bailey	46.Ex.2	<i>Polypogon</i> Desf.	H.2.Ex.1 ; H.6.Ex.1
– <i>mairei</i> H. Lév., ‘ <i>Pirus</i> ’	50F.Ex.1	– <i>monspeliensis</i> (L.) Desf.	H.2.Ex.1
– <i>mertensiana</i> Bong.	7.Ex.1	<i>Polyporus versicolor</i> (L.) Fr.	10.Ex.9
<i>Piper pseudo-oblongum</i> McKown	60.Ex.41	– <i>zonatus</i>	10.Ex.9
<i>Piptolepis</i> Benth.	38.Ex.12	<i>Polysphaeridium zoharyi</i> (M. Rosignol) J. P. Bujak & al.	11.Ex.29
– <i>phillyreoides</i> Benth.	38.Ex.12	<i>Pooideae</i>	19.Ex.3
<i>Piratinera</i> Aubl.	36.Ex.11	<i>Populus</i> × <i>canadensis</i> var. <i>marilandica</i> (Poir.) Rehder	H.12.Ex.1
<i>Piromyces polycephalus</i> Y. C. Chen & al.	29.Ex.1		

– – var. <i>serotina</i> (R. Hartig) Rehder	H.12.Ex.1	– sect. <i>Platyrrhaphium</i> Greuter	H.7.Ex.1
<i>Porella</i> L.	13.Ex.1	– nothosect. <i>Plinia</i> Greuter	H.7.Ex.1
– <i>pinnata</i> L.	13.Ex.1	– sect. <i>Ptilostemon</i>	H.7.Ex.1
<i>Porroglossum echidna</i> (Rchb. f.) Garay, 'echidnum'	23.Ex.10	– <i>chamaepeuce</i> (L.) Less.	11.Ex.9
<i>Potamogeton</i> L.	18.Ex.1	– <i>muticus</i> Cass.	11.Ex.9
<i>Potamogetonaceae</i>	18.Ex.1	<i>Puccinellia</i> Parl.	H.6.Ex.4
<i>Potentilla atrosanguinea</i> Lodd. ex D. Don	H.10.Ex.2	× <i>Pucciphipsia</i> Tzvelev	H.6.Ex.4
– “ <i>atrosanguinea-pedata</i> ”	H.10.Ex.2	<i>Pulsatilla montana</i> subsp. <i>australis</i> (Heuff.) Zämelis	49.Ex.6
– <i>pedata</i> Nestl.	H.10.Ex.2	– – subsp. <i>dacica</i> Rummelsp.	49.Ex.6
<i>Primula</i> sect. <i>Dionysiopsis</i> Pax	11.Ex.7	– – var. <i>serbica</i> W. Zimm.	49.Ex.6
<i>Prochlorothrix hollandica</i> Burger-Wiersma & al.	45.Ex.3	<i>Pyraceae</i>	19.Ex.6
<i>Prosopis</i> L.	53.Ex.21	<i>Pyrodinium bahamense</i> L. Plate	11.Ex.29
– <i>cineraria</i> (L.) Druce	53.Ex.21	<i>Pyroideae</i>	19.Ex.6
<i>Protea</i> L.	14.Ex.10; 50E.Ex.1	<i>Pyrola</i> L.	19.Ex.7
– <i>cynaroides</i> (L.) L.	14.Ex.10	<i>Pyrolaceae</i>	19.Ex.7
<i>Protodiniferaceae</i> , ‘ <i>Protodiniferidae</i> ’	45.Ex.5	<i>Pyroloideae</i>	19.Ex.7
<i>Protofagacea allonensis</i> Herend. & al.	1.Ex.2	<i>Pyropia yezoensis</i> f. <i>narawaensis</i> N. Kikuchi & al.	46.Ex.28
<i>Psathyrella sarcocephala</i> (Fr. : Fr.) Singer	F.3A.Ex.2	<i>Pyrus</i> L.	19.Ex.6; 41.Ex.17
× <i>Pseudadenia</i> P. F. Hunt	H.6.Ex.3	– <i>calleryana</i> Decne.	50F.Ex.1
<i>Pseudelephantopus</i> Rohr, ‘ <i>Pseudo-elephantopus</i> ’	60.Ex.44	<i>Quercus</i> L.	10A.2
<i>Pseudoaraucaria</i> Fliche, ‘ <i>Pseudo-Araucaria</i> ’	60.Ex.45	– <i>acutifolia</i> Née	7.Ex.12
<i>Pseudoditrichaceae</i>	38.Ex.18	– <i>alba</i> L.	H.10.Ex.6
<i>Pseudoditrichum mirabile</i> Steere & Iwatsuki	38.Ex.18	– × <i>deamii</i> Trel.	H.10.Ex.6
<i>Pseudo-fumaria</i> Medik.	60.Ex.44	– <i>frainetto</i> Ten.	28.Ex.2
<i>Pseudolarix</i> Gordon	10.Ex.5	– <i>macrocarpa</i> Michx.	H.10.Ex.6
– <i>amabilis</i> (J. Nelson) Rehder	10.Ex.5	– <i>muehlenbergii</i> Engelm.	H.10.Ex.6
<i>Pseudorchis</i> Ség.	H.6.Ex.3	– <i>polystachya</i> A. DC.	49.Ex.8
<i>Pseudoyungia</i> D. Maity & Maiti	22.Ex.6	– <i>robur</i> L.	10A.2
sect. <i>Pseudoyungia</i>		<i>Quisqualis</i> L.	20.Ex.8
– sect. <i>Simulatrices</i> (Sennikov) D. Maity & Maiti	22.Ex.6	<i>Racodium rupestre</i> Pers.	7.Ex.3
<i>Psilotum truncatum</i> R. Br.	52.Ex.6	<i>Racosperma nelsonii</i> Pedley	6.Ex.18
<i>Psoroma murale</i> (Schreb.) Samp.	41.Ex.13	<i>Radicula</i> Moench	20.Ex.2
<i>Pteridales</i>	16.Ex.5	<i>Radiola</i> Hill	23.Ex.4
<i>Pteridium aquilinum</i> subsp. <i>caudatum</i> (L.) Bonap.	26A.Ex.2	– <i>linoides</i> Roth	23.Ex.4
– – var. <i>caudatum</i> (L.) Sadeb.	26A.Ex.2	– “ <i>radiola</i> ”	23.Ex.4
<i>Pteridophyta</i>	13.1(a); 16.Ex.3; 41.Ex.27	<i>Ranzanioideae</i>	37.Ex.2
<i>Pteridophytina</i>	16.Ex.3	<i>Raphidomonas</i> F. Stein	16.Ex.6
“ <i>Pteridospermaexylon</i> ”	36.Ex.5	<i>Raphidophyceae</i>	16.Ex.6
– “ <i>theresiae</i> ”	36.Ex.5	<i>Ravensara</i> Sonn.	55.Ex.1
<i>Pteris caudata</i> L.	26A.Ex.2	<i>Renanthera</i> Lour.	H.6.Ex.6–7; H.8.Ex.3
<i>Ptilostemon</i> Cass.	11.Ex.9	<i>Rhamnus</i> L.	62.*Ex.1
– sect. <i>Cassinia</i> Greuter	H.7.Ex.1	– sect. <i>Pseudofrangula</i> Grubov	22A.Ex.1
– nothosect. <i>Platon</i> Greuter	H.7.Ex.1	– subg. <i>Pseudofrangula</i> (Grubov)	22A.Ex.1
		Brizicky	
		– <i>vitis-idaea</i> Burm. f., ‘ <i>vitis idaea</i> ’	23.Ex.20
		“ <i>Rhaptopetalaceae</i> ”	36.Ex.9
		<i>Rhaptopetalum</i> Oliv.	36.Ex.9
		<i>Rheedia kappleri</i> Eyma	9.Ex.7
		“ <i>Rheum</i> × <i>cultorum</i> ”	32.Ex.4
		<i>Rhododendreae</i>	19.Ex.4
		<i>Rhododendroideae</i>	19.Ex.4

<i>Rhododendron</i> L.	19.Ex.4 ; 20.Ex.1 ; 22.Ex.1 ; 60A.Ex.1	– <i>taitoensis</i> Hayata 11.Ex.10	
– subg. <i>Rhododendron</i>	22.Ex.1	– – var. <i>taitoensis</i> 11.Ex.10	
– <i>aureodorsale</i> (W. P. Fang ex J. Q. Fu) Y. P. Ma & J. Nielsen	30.Ex.6	<i>Rumex cantabricus</i> Rech. f. 23.Ex.5	
– <i>bureavii</i> Franch.	60.Ex.29	<i>Saccharomyces</i> Meyen. 16.Ex.6	
– <i>potaninii</i> Batalin, ‘ <i>potanini</i> ’ ...	60.Ex.17	<i>Saccharomycetes</i> 16.Ex.6	
<i>Rhodophyllaceae</i>	18.Ex.1	<i>Sacheria</i> Sirodot 48.Ex.1	
<i>Rhodophyllidaceae</i>	18.Ex.1	<i>Sadleria hillebrandii</i> Rob. 41.Ex.22	
<i>Rhodophyllis</i> Kütz 18.Ex.1		– <i>pallida</i> Hook. & Arn. 41.Ex.22	
<i>Rhodophyllus</i> Quél. 18.Ex.1		<i>Salicaceae</i>	18.Ex.1 ; 52.Ex.17
<i>Rhodora</i> L. 19.Ex.4		<i>Salicornia europaea</i> L. 9.Ex.10 ; 26.Ex.3	
<i>Rhodoreae</i>	19.Ex.4	– – var. <i>herbacea</i> L. 26.Ex.3	
<i>Rhodymenia</i> Grev., ‘ <i>Rhodoménia</i> ’	14.Ex.12	<i>Salix</i> L. 18.Ex.1 ; 52.Ex.3+17	
<i>Rhynchospora</i> Vahl 37.Ex.10		– sect. <i>Argenteae</i> W. D. J. Koch 49.Ex.7	
<i>Ribes non-scriptum</i> (Berger)	60.Ex.41	– sect. <i>Glaucæ</i> Pax 49.Ex.7	
Standl.		– subsect. <i>Myrtilloides</i> C. K. Schneid. 49.Ex.7	
<i>Richardia</i> L. 51.Ex.5		– <i>aurita</i> L. H.2.Ex.1	
<i>Richardsonia</i> Kunth 51.Ex.5		– <i>caprea</i> L. H.2.Ex.1	
<i>Ricinocarpaceae</i>	6.Ex.11	– × <i>capreola</i> Andersson H.3.Ex.1	
<i>Ricinocarpeae</i>	6.Ex.11	– <i>glaucops</i> Andersson 50.Ex.2	
<i>Ricinocarpos</i> Desf. 6.Ex.11		– <i>humilis</i> Marshall 11.Ex.28	
– sect. <i>Anomodiscus</i> Müll. Arg. ... 21.Ex.1		– – var. <i>microphylla</i> (Andersson) Fernald 11.Ex.28	
<i>Rodaucea</i> W. Rossi & Santam. ... 30.Ex.2		– – var. <i>tristis</i> (Aiton) Griggs ... 11.Ex.28	
× <i>Rodrethiopsis</i>	H.6.Ex.7	– <i>myrsinifolia</i> Salisb. 52.Ex.3	
<i>Rodriguezia</i> Ruiz & Pav. H.6.Ex.7		– <i>myrsinites</i> L. 52.Ex.3	
<i>Roridomyces</i> Rexer 30.Ex.16		– <i>tristis</i> var. <i>microphylla</i> 11.Ex.28	
<i>Rorippa</i> Scop. 14.Ex.3		– – Aiton var. <i>tristis</i> 11.Ex.28	
<i>Rosa</i> L. 18.Ex.1 ; 19.Ex.2+6 ; 20.Ex.1 ; 46.Ex.1		<i>Salvia</i> sect. <i>Hemisphace</i> Benth. ... 41.Ex.4 ; 46.Ex.18	
– <i>canina</i> L. H.3.Ex.3		– <i>grandiflora</i> subsp. <i>willeana</i> Holmboe 24.Ex.7	
– <i>gallica</i> L. 46.Ex.1		<i>Sapium</i> subsect. <i>Patentinervia</i> Pax & K. Hoffm. 21.Ex.1	
– – var. <i>gallica</i>	46.Ex.1	<i>Saxifraga aizoon</i> subf. <i>surculosa</i> Engl. & Irmsch. 24.Ex.1	
– – var. <i>versicolor</i> L. 46.Ex.1		<i>Scaevola taccada</i> (Gaertn.) Roxb. 41.Ex.10	
– <i>glutinosa</i> var. <i>leioclada</i> H. Christ 24.Ex.10		<i>Scandix pecten-veneris</i> L., ‘ <i>pecten</i> ♀’ 23.Ex.2	
– <i>jundzillii</i> f. <i>leioclada</i> Borbás ... 24.Ex.10		<i>Scenedesmus armatus</i> f. <i>brevicaudatus</i> L. S. Péterfi 53.Ex.16	
– <i>pissardii</i> Carrière, ‘ <i>pissarti</i> ’ 60.Ex.18		– – var. <i>brevicaudatus</i> (Hortob.) Pankow 53.Ex.16	
– × <i>toddiae</i> Wolley-Dod, ‘ <i>toddii</i> ’ . 60.Ex.22		– – var. <i>brevicaudatus</i> (L. S. Péterfi) E. H. Hegew. 53.Ex.16	
<i>Rosaceae</i>	18.Ex.1 ; 19.Ex.2+6 ; 46.Ex.1	– <i>carinatus</i> var. <i>brevicaudatus</i> Hortob. 53.Ex.16	
<i>Roseae</i>	19.Ex.2	“ <i>Schaenoides</i> ” 20.Ex.10	
<i>Rosoideae</i>	19.Ex.2	<i>Schiedea kealiae</i> Caum & Hosaka 39.Ex.2	
<i>Roystonea elata</i> (W. Bartram) F. Harper 14.Ex.6		<i>Schinus molle</i> L. 23.Ex.7	
– <i>regia</i> (Kunth) O. F. Cook 14.Ex.6		<i>Schoenoxiphium</i> Nees 46.Ex.5	
<i>Rubia</i> L. 53.*Ex.12		– <i>altum</i> Kukkonen 46.Ex.5	
<i>Rubus</i> L. 53.*Ex.12		<i>Schoenus</i> L. 20.Ex.10	
– <i>aculeatiflorus</i> Hayata 11.Ex.10		<i>Schollera</i> Roth 23.Ex.9	
– – var. <i>taitoensis</i> (Hayata) T. S. Liu & T. Y. Yang 11.Ex.10			
– <i>amnicola</i> Blanch., ‘ <i>amnicolus</i> ’ . 23.Ex.11			
– <i>fanjingshanensis</i> Boufford & al. 46.Ex.31			
– <i>quebecensis</i> L. H. Bailey 60D.Ex.1			

– <i>macrocarpos</i> (Aiton) Steud., 'macrocarpa'	23.Ex.9	<i>Siphonia</i> Rich. ex Schreb.	30.Ex.11
<i>Scilla peruviana</i> L.	51.Ex.3	<i>Skeletonema</i> Grev.	6.Ex.4
" <i>Scirpoides</i> "	20.Ex.10	<i>Skeletonemopsis</i> P. A. Sims	6.Ex.4
– " <i>paradoxus</i> "	35.Ex.4	<i>Skytanthus</i> Meyen	53.*Ex.8
<i>Scirpoides</i> Ség.	35.Ex.4 ; 38.Ex.19	<i>Sladenia integrifolia</i> Y. M. Shui & W. H. Chen	40A.Ex.1
<i>Scirpus</i> L.	20.Ex.10	<i>Sloanea</i> L.	60B.1(a)
– sect. <i>Pseudoeriophorum</i> Jurtzev, ' <i>Pseudo-eriophorum</i> '	60.Ex.40	<i>Smithia</i> Aiton	14.Ex.11
– <i>cespitosus</i> L.	60.Ex.1	<i>Smithia</i> Scop.	14.Ex.11
– <i>iridifolius</i> Bory	41.Ex.25	<i>Solanaceae</i>	46.Ex.38
<i>Sclerocroton integerrimus</i> Hochst. – <i>reticulatus</i> Hochst.	11.Ex.23 11.Ex.23	<i>Solanum</i> L.	22.Ex.3
<i>Scleroderma</i> Pers.	18.Ex.1	– sect. <i>Acanthophora</i> Dunal	11.Ex.3
<i>Sclerodermataceae</i>	18.Ex.1	– sect. <i>Leptostemonum</i> Dunal ...	11.Ex.3
<i>Scolosanthus leonardii</i> Alain	60.Ex.26	– subg. <i>Leptostemonum</i> Bitter ...	11.Ex.3
<i>Scyphophorus ecmocynus</i> Gray ..	58.Ex.6	– subg. <i>Minon</i> Raf.	22.Ex.3
<i>Scytanthus</i> Hook.	53.*Ex.8	– sect. <i>Pseudocapsicum</i> (Medik.) Roem. & Schult.	22.Ex.3
<i>Scytopetalaceae</i>	36.Ex.9	– subg. <i>Solanum</i>	22.Ex.3
" <i>Scytopetalum</i> "	36.Ex.9	– <i>baretiae</i> Tepe	31.Ex.5
<i>Sebastiano-schaueria</i> Nees	20.Ex.8	– <i>caricaefolium</i> Rusby	60G.Ex.3
<i>Sebertia</i> Engl.	36.Ex.1	– <i>dasyopus</i> Dunal	46.Ex.38
<i>Sedum</i> L.	11.Ex.19	– <i>fructu-tecto</i> Cav.	60.Ex.41
– <i>candollei</i> Raym.-Hamet	11.Ex.19	– <i>lycopersicum</i> L.	14.Ex.1
– <i>eriocarpum</i> subsp. <i>spatulifo-</i> <i>lium</i> 't Hart.	40.Ex.9	– <i>mammosum</i> L.	11.Ex.3
– " <i>mucizonia</i> subsp. <i>urceolatum</i> ". – <i>sedoides</i> (Decne.) Raym.-Hamet	40.Ex.7 11.Ex.19	– <i>melongena</i> var. <i>insanum</i> (L.) Prain, ' <i>insana</i> '	24.Ex.2
<i>Selaginella</i> P. Beauv.	31.Ex.6	– <i>pseudocapsicum</i> L.	22.Ex.3
– <i>apus</i> Spring	61.Ex.2	– <i>rantonnetii</i> Carrière, ' <i>rantonnei</i> ' – <i>tuberosum</i> var. <i>murukewillu</i> Ochoa, ' <i>murukewillu</i> '	60.Ex.31 60.Ex.46
<i>Selenicereus</i> (A. Berger) Britton & Rose	H.6.Ex.1	– <i>umtuma</i> Voronts. & S. Knapp .	6.Ex.7
× <i>Seleniphyllo</i> G. D. Rowley ...	H.6.Ex.1	<i>Solidago</i> L.	11.Ex.39
<i>Sempervivum sedoides</i> Decne. ...	11.Ex.19	– × <i>snarskisii</i> Gudžinskas & Žalneravičius	8.Ex.4
<i>Senecio</i> sect. <i>Synotii</i> Benth.	32.Ex.2	× <i>Solidaster</i> H. R. Wehrh.	11.Ex.39
– <i>napaeifolius</i> (DC.) Sch. Bip., ' <i>napeaeifolius</i> '	53.*Ex.12 ; 60.Ex.37	<i>Solms-laubachia</i> Muschl. ex Diels	20.Ex.8
– <i>napifolius</i> MacOwan	53.*Ex.12	<i>Sophora tomentosa</i> subsp. <i>occidentalis</i> (L.) Brummitt	46.Ex.10
<i>Serratula chamaepeuce</i> L.	11.Ex.9	× <i>Sophrolaeliocattleya</i>	H.6.Ex.7
<i>Sersalisia</i> R. Br.	36.Ex.1	<i>Sophronitis</i> Lindl.	H.6.Ex.7
<i>Seseli divaricatum</i> Pursh	61.Ex.1	<i>Spartium biflorum</i> Desf.	11.Ex.11
<i>Sesleria</i> Scop.	60B.1(b)	<i>Spathiphyllum solomonense</i> Nicolson, ' <i>solomonensis</i> '	50F.Ex.3
<i>Setaria excurrens</i> var. <i>leviflora</i> Keng ex S. L. Chen	40.Ex.8	<i>Spergula stricta</i> Sw.	11.Ex.12
<i>Sicyos</i> L.	62.*Ex.1	<i>Spermatophyta</i>	13.1(a) ; 41.Ex.27
– <i>triqueter</i> Moc. & Sessé ex Ser.	46.Ex.16	<i>Sphagnaceae</i>	13.1(b)–c)
<i>Sida retusa</i> L.	9.Ex.11	<i>Sphagnum</i> [unranked] <i>Rigida</i> Lindb.	21.Ex.4
<i>Sideroxylon</i> L., ' <i>Sideroxylum</i> '	13.Ex.4	– sect. <i>Rigida</i> (Lindb.) Limpr.	21.Ex.4
<i>Sigillaria</i> Brongn.	11.Ex.1	<i>Sphenocleioideae</i>	19.Ex.1
<i>Sigillariostrobus</i> Schimp.	11.Ex.1	<i>Spiniferites pachydermus</i> (M. Rosignol) P. C. Reid	11.Ex.35
<i>Silene</i> L.	11.Ex.14	<i>Spiraea</i> L.	19.Ex.6
– <i>behen</i> L.	11.Ex.14	<i>Spiraeaceae</i>	19.Ex.6
– <i>cucubalus</i> Wibel	11.Ex.14	<i>Spiraeoideae</i>	19.Ex.6
– <i>vulgaris</i> (Moench) Garcke	11.Ex.14	<i>Spondias mombin</i> L.	23.Ex.1
<i>Simarouba</i> Aubl.	53.Ex.13	<i>Stachys</i> L.	62.*Ex.1
<i>Simaruba</i> Boehm.	53.Ex.13		
<i>Siphonia</i> Benth.	30.Ex.11		

– <i>ambigua</i> Sm.	50.Ex.1	<i>Thymus britannicus</i> Ronniger	11.Ex.16
– <i>palustris</i> subsp. <i>pilosa</i> (Nutt.) Epling	26A.Ex.1	– <i>praecox</i> subsp. <i>arcticus</i> (Durand) Jalas	11.Ex.16
– – var. <i>pilosa</i> (Nutt.) Fernald ...	26A.Ex.1	– – subsp. <i>britannicus</i> (Ronniger) Holub	11.Ex.16
<i>Stamnostoma</i> A. G. Long	1.Ex.3	– <i>serpyllum</i> subsp. <i>arcticus</i> (Durand) Hyl.	11.Ex.16
– <i>huttonense</i> A. G. Long	1.Ex.3	– – var. <i>arcticus</i> Durand	11.Ex.16
<i>Staphylea</i> L.	51.Ex.1	– – subsp. <i>britannicus</i> (Ronniger) P. Fourn.	11.Ex.16
<i>Staphylis</i> St.-Lag.	51.Ex.1	<i>Tiarella cordifolia</i> L.	H.11.Ex.1
<i>Stenocarpus</i> R. Br.	62.Ex.3	<i>Tibetoseris</i> sect. <i>Simulatricae</i> Sennikov	22.Ex.6
“ <i>Stereocaulon subdenudatum</i> ” ...	36.Ex.6	– <i>Sennikov</i> sect. <i>Tibetoseris</i>	22.Ex.6
<i>Stillingia integerrima</i> (Hochst.) Baill.	11.Ex.23	<i>Tillaea</i> L.	51.Ex.1
<i>Stobaea mckenii</i> Harv., ‘ <i>M’Kenii</i> ’	60.Ex.48	<i>Tillandsia barclayana</i> var. <i>minor</i> (Gilmartin) Butcher	41.Ex.29
<i>Streptophyta</i>	46.Ex.14	– <i>bryoides</i> Griseb. ex Baker	9.Ex.13
<i>Strychnos</i> L.	62.*Ex.1	– <i>lateritia</i> André	41.Ex.29
“ <i>Suaeda baccata</i> ”	35.Ex.1	<i>Tilletia caries</i> (DC.) Tul. & C. Tul.	H.2.Ex.1
– “ <i>vera</i> ”	35.Ex.1	– <i>foetida</i> (Wallr.) Liro	H.2.Ex.1
<i>Swainsona formosa</i> (G. Don) Joy Thomps.	11.Ex.25	<i>Tillia</i> St.-Lag.	51.Ex.1
<i>Symphostemon</i> Hiern	53.*Ex.12	<i>Tithymalus</i> Gaertn.	36.Ex.12
<i>Symphostemon</i> Miers	53.*Ex.12	– “ <i>jaroslavii</i> ”	36.Ex.12
<i>Synsepalum lesteui</i> Aubrév. & Pellegr., ‘ <i>Le Testui</i> ’	60.Ex.43	<i>Tmesipteris elongata</i> P. A. Dang.	52.Ex.6
<i>Synthyris</i> subg. <i>Plagiocarpus</i> Pennell	11.Ex.26	– <i>truncata</i> (R. Br.) Desv.	52.Ex.6
– Benth. subg. <i>Synthyris</i>	11.Ex.26	<i>Torreya</i> Arn.	53.Ex.2
<i>Talinum polyandrum</i> Hook.	58.Ex.1	<i>Torreya</i> Raf.	53.Ex.2
– <i>polyandrum</i> Ruiz & Pav.	58.Ex.1	<i>Trachynia</i> Link	23.Ex.9
<i>Tamnus</i> Mill.	51.Ex.1	– <i>distachyos</i> (L.) Link, ‘ <i>distachya</i> ’	23.Ex.9
<i>Tamus</i> L.	51.Ex.1	<i>Tragus berteronianus</i> Schult.	60.Ex.30
<i>Taonabo</i> Aubl.	62.Ex.8	<i>Tremellaceae</i>	37.Ex.6
– <i>dentata</i> Aubl.	62.Ex.8	<i>Triaspis mozambica</i> A. Juss.	60.Ex.1
– <i>punctata</i> Aubl.	62.Ex.8	<i>Trichipteris kalbreyeri</i> (Baker) R. M. Tryon	41.Ex.24
<i>Tapeinanthus</i> Boiss. ex Benth.	41.Ex.1 ; 53.Ex.1	<i>Trichoderma dorotheae</i> Samuels & Dodd	F.8.Ex.4
<i>Tapeinanthus</i> Herb.	53.Ex.1	<i>Tricholomataceae</i>	18.Ex.10
<i>Taraxacum</i> Zinn, ‘ <i>Taraxacvm</i> ’ ...	60.Ex.11	<i>Trifolium</i> L.	23.*Ex.23
<i>Tasmanites</i> E. J. Newton	11.Ex.34	– <i>indicum</i> L., ‘ <i>M. indica</i> ’	23.*Ex.23
<i>Taxus</i> L.	62.Ex.2	<i>Triglochin</i> L.	62.Ex.5
– <i>baccata</i> var. <i>variegata</i> Weston .	28.Ex.1	<i>Trilepisium</i> Thouars	38.Ex.21
<i>Tephroses</i> (Rchb.) Rchb.	49.Ex.3	– <i>madagascariense</i> DC.	38.Ex.21
– sect. <i>Eriopappus</i> (Dumort.) Holub	49.Ex.3	<i>Trimerophytina</i>	16.Ex.6
<i>Terminaliaceae</i>	14.Ex.4	<i>Trimerophyton</i> Hopping	16.Ex.6
<i>Tersonia cyathiflora</i> (Fenzl.) J. W. Green	46.Ex.34	<i>Trisetum</i> Pers.	46.Ex.39
<i>Tetraglochin</i> Poepp.	62.Ex.5	<i>Triticum</i> L.	H.3.Ex.3 ; H.8.Ex.1
<i>Tetragonia</i> L.	60.Ex.39	– <i>aestivum</i> L.	H.3.Ex.3
– <i>tetragonoides</i> (Pall.) Kuntze ...	60.Ex.39	– <i>laxum</i> Fr.	H.5.Ex.1
<i>Teucrium gnaphalodes</i> L’Hér.	9.Ex.15	× <i>Tritordeum</i> Asch. & Graebn. ...	H.8.Ex.1
<i>Thamnos</i> St.-Lag.	51.Ex.1	<i>Trollius taihasenzanensis</i> Masam.	60.Ex.4
<i>Thamnus</i> Link	51.Ex.1	<i>Tropaeolum majus</i> L.	23.Ex.5
<i>Thea</i> L.	13.Ex.3	<i>Tsuga</i> (Endl.) Carrière	7.Ex.1
<i>Thunbergia</i> Montin	19.Ex.9	– <i>heterophylla</i> (Raf.) Sarg.	7.Ex.1
<i>Thunbergia</i> Retz.	19.Ex.9	– <i>mertensiana</i> (Bong.) Carrière ..	7.Ex.1
<i>Thunbergioideae</i>	19.Ex.9	<i>Tuber</i> F. H. Wigg. : Fr.	20.Ex.3
<i>Thuspeinanta</i> T. Durand	41.Ex.1 ; 53.Ex.1	– <i>gulosorum</i> F. H. Wigg.	20.Ex.3

<i>Tuctoria</i> Reeder	60B.Ex.2	<i>Verrucaria aethiobola</i> Wahlenb...	46.Ex.11
<i>Tursiocola denysii</i> Frankovich & M. J. Sullivan	8.Ex.2	<i>Vexillifera</i> Ducke	6.Ex.5
– <i>podocnemicola</i> C. E. Wetzel ...	29.Ex.4	– <i>micranthera</i> Ducke	6.Ex.5
<i>Ubochea</i> Baill.	60B.Ex.2	<i>Viburnum ternatum</i> Rehder	46.Ex.4
<i>Uffenbachia</i> Fabr., ‘ <i>Vffenbachia</i> ’ ..	60.Ex.11	<i>Vicia</i> L.	18.5 ;
<i>Uladendron codesuri</i> Marc.-Berti ..	60.Ex.20	– <i>amurensis</i> f. <i>sanneensis</i> Y. C. Jiang & S. M. Fu	46.Ex.36
<i>Ulmus racemosa</i> Thomas	50C.Ex.1	<i>Vinca major</i> L.	23.Ex.5
<i>Umbelliferae</i>	18.5	<i>Vincetoxicum</i> Wolf	51.Ex.1
<i>Uredinales</i>	F.3.1	<i>Viola hirta</i> L.	24.Ex.10
<i>Uredo pustulata</i> Pers. : Pers., ‘ <i>Vredo pvstvlata</i> ’	60.Ex.12	– “ <i>qualis</i> ”	23.Ex.14
<i>Uromyces fabae</i> (Pers.) de Bary ..	23.Ex.1	– <i>tricolor</i> var. <i>hirta</i> Ging.	24.Ex.10
<i>Urosatheae</i>	37.Ex.2	<i>Vitis novae-angliae</i> Fernald	60.Ex.41
<i>Urtica</i> “ <i>dubia</i> ?”	23.Ex.14	<i>Vochysia kosnipatae</i> Huamantupa, ‘ <i>kosñipatae</i> ’	60.Ex.16
<i>Urvillea</i> Kunth	53.*Ex.12 ;	<i>Votadinium calvum</i> P. C. Reid ...	11.Ex.30
	60B.Ex.2	<i>Vriesea barclayana</i> var. <i>minor</i> Gilmartin	41.Ex.29
<i>Ustilaginales</i>	F.3.1	<i>Vulpia myuros</i> (L.) C. C. Gmel. ...	26.Ex.2
<i>Uva-ursi</i> Duhamel	20.Ex.7	<i>Wahlenbergia</i> Roth	11.Ex.2
<i>Vaccinium</i> sect. <i>Vitis-idaea</i> A. Gray	21.Ex.2	<i>Waltheria americana</i> L.	11.Ex.22
– sect. “ <i>Vitis idaea</i> ”	21.Ex.2	– <i>indica</i> L.	11.Ex.22
– <i>cantabricum</i> Huds.	23.Ex.5	<i>Welwitschia</i> Hook. f.	52.Ex.10
– <i>macrocarpon</i> Aiton	23.Ex.6+9	<i>Welwitschia</i> Rchb.	52.Ex.10
<i>Valantia</i> L.	60.Ex.27	<i>Wintera</i> Murray	18.Ex.6
<i>Valeriana</i> sect. <i>Valerianopsis</i>	21.Ex.3	<i>Winteraceae</i>	18.Ex.6
<i>Vanda</i> W. Jones ex R. Br.	H.6.Ex.6–7 ;	<i>Wisteria</i> Nutt.	60.Ex.9
	H.8.Ex.3	<i>Wollemia nobilis</i> W. G. Jones & al.	60.Ex.33
<i>Venturia acerina</i> Plakidas ex M. E. Barr	F.8.Ex.3	<i>Wormia subsessilis</i> Miq.	52.Ex.18
<i>Verbascum</i> sect. <i>Aulacosperma</i> Murb.	53.Ex.17	– <i>suffruticosa</i> Griff. ex Hook. f. & Thomson	52.Ex.18
– <i>lychnitis</i> L.	H.10.Ex.3	<i>Xanthoceras</i> Bunge	62.Ex.6
– “ <i>nigro-lychnitis</i> ”	H.10.Ex.3	<i>Xerocomus</i> Qué.	62A.Ex.1
– <i>nigrum</i> L.	23.Ex.5 ;	<i>Xylomataceae</i>	18.Ex.4
	H.10.Ex.3	<i>Zanthoxyleae</i>	37.Ex.1
– × <i>schiedeanum</i> W. D. J. Koch ..	H.10.Ex.3	<i>Zanthoxylum caribaeum</i> var. <i>floridanum</i> (Nutt.) A. Gray, ‘ <i>Xanthoxylum</i> ’	50F.Ex.2
<i>Verbena</i> L.	19.Ex.5	– <i>cribrosum</i> Spreng., ‘ <i>Xanthoxylon</i> ’	50F.Ex.2
<i>Verbenaceae</i>	19.Ex.5	– <i>trifoliatum</i> L.	23.Ex.8
<i>Verbesina alba</i> L.	11.Ex.24	<i>Zingiber neotruncatum</i> T. L. Wu & al.	53.Ex.6
– <i>prostrata</i> L.	11.Ex.24	– <i>truncatum</i> Stokes	53.Ex.6
<i>Veronica</i> L.	11.Ex.26	– <i>truncatum</i> S. Q. Tong	53.Ex.6
– subg. <i>Synthyris</i> (Benth.) M. M. Mart. Ort. & al.	11.Ex.26	<i>Zygophyllum billardierei</i> DC., ‘ <i>billardierii</i> ’	60.Ex.31
– <i>agrestis</i> L.	9.Ex.16	<i>Zyrphelis</i> Cass.	30.Ex.19
– <i>anagallis-aquatica</i> L., ‘ <i>anagallis</i> Δ’	23.Ex.2 ;		
– <i>argute-serrata</i> Regel & Schmalh., ‘ <i>argute serrata</i> ’	60.Ex.42		
	60.Ex.42		

INDEX DES SUJETS

Abréviation, noms d'auteur	46A	- nom. alt. (nomen alternativum)	18.5–6 ; 19.8 + Ex.3 ; Gl.
- nom de personne	60B.N.2	- nom. cons. (nomen conservan- dum)	50E.1 ; Gl.
- nom d'herbier	40.N.4	- nom. nov. (nomen novum)	6.11 ; 32A ; Gl.
- rangs	5A	- nom. nud. (nomen nudum)	50B ; Gl.
<i>Abréviations et acronymes</i> :		- nom. rej. (nomen rejiciendum)	50E.2 ; Gl.
- & (et)	46C.1	- nom. sanct. (nomen sanctiona- tum)	F.3A ; Gl.
- & al. (et alii, et aliorum)	46C.2	- nothosp. (nothospecies)	5A
- auct. (auctorum)	50D	- op. cit. (opere citato)	41A.1
- CD-ROM (Compact Disc Read- Only Memory)	30A.Ex.1	- ord. (ordo)	5A
- cl. (classis)	5A	- orth. cons. (orthographia conser- vanda)	50E.1
- comb. & stat. nov. (combinatio et status novi)	6.N.5	- p. p. (pro parte)	47A
- comb. in stat. nov. (combinatio in statu novo)	6.Ex.13	- PDF (Portable Document For- mat)	29.1
- comb. nov. (combinatio nova)	6.10 ; 32A ; Gl.	- pro hybr. (pro hybrida)	50.Ex.2
- emend. (emendavit)	47A	- pro sp. (pro specie)	11.Ex.39 ; 50.Ex.1
- excl. gen. (excluso genere, exclu- sis generibus)	47A	- pro syn. (pro synonymo)	50A ; Gl.
- excl. sp. (exclusa specie, exclusis speciebus)	47A	- s. ampl. (sensu amplo)	47A
- excl. var. (exclusa varietate, ex- clusis varietatibus)	47A	- s. l. (sensu lato)	47A
- f. (forma)	5A	- s. str. (sensu stricto)	47A
- fam. (famille, familia)	5A	- sect. (section, sectio)	5A
- gen. (genus)	5A	- ser. (séries)	5A
- gen. nov. (genus novum)	6.9 ; 32A	- sp. (species)	5A
- IAPT (International Association for Plant Taxonomy)	Disp.1.4 ; Disp.2.5 ; Disp.4.8 ; Disp.7.3 + 6(c)	- sp. nov. (species nova)	6.9 ; 32A
- ICNCP (<i>International Code of Nomenclature for Cultivated Plants</i>)	28.N.2	- St (Saint), dans une épithète	60C.4(d)
- ISBN (International Standard Book Number)	29.1	- stat. nov. (status novus)	6.10 ; 32A
- ISSN (International Standard Se- rial Number)	29.1	- subg. (subgenus)	5A
- loc. cit. (loco citato)	41A.1	- subsp. (subspecies)	5A
- m. (mihi)	46D	- tr. (tribu, tribus)	5A
- mut. char. (mutatis characteri- bus)	47A	- URL (Uniform Resource Locator)	30.3
- n- (notho-)	H.3.1	- var. (variété, varietas)	5A
- nob. (nobis)	46D	Absence de règle	Pre.13
		Acceptation d'un nom	33.1 ; 36.1
		Actes nomenclaturaux	34.1 + note de bas de page ; Gl.
		- enregistrement dans un dépôt re- connu	42.1 + 3 ; Disp.7.13

Adjectif, comme épithète	23.1 + 5 + 6(a + c); 23A.1–2; 24.2; 60.8(c–d) + 10; 60D	- III	6.Ex.4; 10.Ex.4–5; 13.Ex.4; 14.1, N.1, Ex.8 + 11 + 13; 18.Ex.7; 19.Ex.9; 50E.1; 53.Ex.13; 60.Ex.8–9; 62.Ex.7; F.2
- comme nom	20A.1(f)	- IV	7.Ex.7; 11.Ex.38; 14.1 + 3, N.1–2; 50E.1; 52.Ex.7; F.2
- comme nom générique	62.3	- V	10.Ex.13; 50E.2; 53.Ex.21; 56.1
- pluriel	21.2; 21B.2–3	- VI	38.4, Ex.8–9
- - comme nom	18.1; 19.1	- VII	53.4, Ex.18; 60.Ex.23
Agriculture, organismes utilisés dans l'	Pre.11; 4.N.3; 28	Annexes	Pre.9–10
Algue bleue	Pre.8	- base de données	14.15; 56.N.2
Algues		- propositions les concernant	Disp.2.2
- assignées initialement à un groupe non couvert par ce <i>Code</i>	45	- publication des	Disp.6.1(d)
- Comité de Nomenclature pour les	P.7.1(h)	<i>Anthocerotae</i> , date de départ	13.1(c)
- culture vivante d'un holotype	8B.1	Apostrophe, suppression	60.13
- dates de départ	13.1(e)	Archivage, matériel électronique d'	29A
- description ou diagnose latine	44.1	Archives, International Association for Plant Taxonomy	Disp.4.8
- homonymie avec un nom de pro-caryote	54.N.1	Article(s), dans un nom de per-sonne	60C.4(c)
- illustration	44.2; 44A	- de ce <i>Code</i>	Pre.4
- noms des classes et sous-classes	16.3	<i>Ascomycota</i> , pléomorphiques	F.8
Algues, champignons et plantes	Pre.2 + 8; Prin.1	Asexuée, forme, voir Anamorphe	
Alliance, à la place d'un ordre	17.2	Attribution, définition	46.3; Gl.
Ambiguïté, éviter	Pre.1	- effet sur la citation de l'auteur	46.2 + 5, N.5
- sur du matériel original ou des types	9.9; 9B.2	Augmentation de la racine d'un mot (voir aussi Mots, éléments des)	60C.4(b + d)
Amendement, voir Modification		Auteur, abréviation du nom	46.Ex.45; 46A
<i>American Code of Botanical No-menclature</i>	10.6–7, Ex.6 + 10–11	- anagramme	46B
Anagramme	20.Ex.1; 60B.N.2	- formes standards	46.Ex.45; 46A.N.1
Analyse	38.9; Gl.	- propre à être utilisé	46D
- équivalence pour des organismes autres que des plantes vasculaires	38.10	Auteur, citation (voir aussi Cita-tion)	46; Gl.
- pour une publication valide	38.7–8	- auteurs précédents la date d'ori-gine	46.7
Anamorphe	F.8; Gl.	- autonymes	22.1; 26.1
- noms non alternatifs	F.8.N.3	- avec "ex"	46.5–7 + 10
- priorité	F.8.N.2	- avec "&" ou "& al."	46C
- type	F.8.N.2		
Anglais, description ou diagnose	39.2; 39A; 43.1		
Annexe			
- I	20.N.2; 34.1		
- IIA	14.1, N.1; 18.Ex.10; 50E.1; F.2		
- IIB	14.1 + 5 + 14; 19.5, Ex.6–7; 46.Ex.8; 50E.1		

- basionyme	49	Binomiale (combinaison binaire) .	23.1 ; Gl.
- changement de rang	19A.Ex.1 ; 49	Bois, fossile	8A.3
- forme incorrecte	41.6	Bryophytes, Comité de Nomenclature pour les	Disp.7.1(f)
- homonymes	50C	Bureau de Nomenclature	Disp.1.4 ; Disp.2.5 ; Disp.4.5 + 7 + 11 ; Disp.7.10
- inchangée	16.3 ; 18.4 ; 19.7 ; 21.4 ; 24.4 ; 32.2 ; 47 ; 50 ; 55.3-4	- membres	Disp.4.5
- modification des caractères diagnostiques	47	Canonisation, préfixe indiquant la Catalogues	60C.4(d) 30.7
- nom de remplacement	49.N.1	Catalogues de vente	30.7
- noms d'hybrides	50	"Caulis", pas un nom générique ..	20.Ex.6
- noms repris de différentes désignations	46.4	Champignons (voir aussi Anamorphe, Téléomorphe)	
- noms supragénériques	49.2	- Assignées initialement à un groupe non couvert par ce Code	45
- omission	22.1 ; 26.1	- Comité de Nomenclature pour les	F.2 ; F.5.3 ; F.7 ; Disp.4.13 ; Disp.7.1(g) + 4 + 8 + 10 ; Disp.8.2 + 3(e) + 5(e) + 6-7
- parenthèses	46.7 ; 49	- culture vivante d'un holotype ...	8B
- preuve externe	46.9	- date de départ	F.1
- preuve interne	46.8, N.5	- épithète, dérivée du nom de l'organismes associé	F.9
- suivie par "in"	46.N.2, Ex.12 + 37	- formae speciales	4.N.4
Auteurs, méthode de travail	9A.1	- formant des lichens	42.N.1 ; F.5.1
- des propositions d'amendement de ce Code	Disp.2.5 ; Disp.8.1	- homonymie avec des noms de procaryotes	54.N.1 ; F.6
Autographe, indélébile	30.5-6 ; Gl.	- hôte	38E
Autonyme	6.8 ; Gl.	- indication de statut sanctionné .	F.3A
- conservation	14.10	- listes de noms à rejeter	F.7
- dans une nouvelle combinaison .	11.N.4	- listes de noms protégés	F.2
- établissement	22.3 ; 22B ; 26.3 ; 26B	- ne formant pas des lichens	F.8
- priorité	11.6	- noms de taxons de rang supérieur	16.3
- publication valide	22.3 ; 26.3 ; 32.3	- parasites	4.N.4 ; 38E
- sans nom d'auteur	22.1 ; 26.1	- pléomorphes	F.8
- subdivisions du genre	22.1	- - légitimité des noms	F.8
- taxons infraspécifiques	26.1	- - noms proposés simulatément pour des morphes séparés	F.8.N.3
- type d'un	7.7	- - priorité des noms	F.8.N.2
Bactéries, voir Procaryotes		Champignons lichénisés	42.N.1 ; F.5.1
Basidiomycota, pléomorphiques ..	F.8	Champignons, Bureau de Nomenclature des	Disp.4.13 ; Disp.7.8 ; Disp.8.1 + 3-4 + Disp.8.5(f) + 7
Basionyme	6.10 ; 52.4 ; Gl.	Changement de nom, raisons propres au	Pre.12
- citation de l'auteur	49	Changement désavantageux de nom	14.1 ; 56.1
- référence	41 ; 41A		
- - entière et directe	41.5 + 7 ; 41A		
- - indirecte	41.3		
- - non fournie	41.4		
- - référence croisée à la bibliographie	41A.1		
- restrictions	41.2		
- sans indication de rang	37.3		
- type	7.3		
Bibliographie, erreur de citation ..	41.6		
- usage de "in"	46.N.2		
Binaire, combinaison (binomiale ; voir aussi Combinaison)	23.1 ; Gl.		
- comme épithète	21.4 ; 24.4		

Chercheurs de bonne foi	7A
Choix d'un type, voir Lectotype et Désignation	
Choix parmi des noms, voir aussi Priorité	
Citation (voir aussi Auteur, citation d')	
- "loc. cit.", emploi à éviter	41A.1
- "op. cit.", emploi à éviter	41A.1
- basionyme	41.3 + 5-6
- date de publication	31B
- détail concret du type	40.N.2
- élément unique	40.3
- erreur bibliographique	41.6 + 8
- holotype	40.3
- homonyme	50C
- identifiant émis par une archive reconnue	F.5.1 + 4 ; F.5A.2
- lectotype	9C ; 40.2-3
- nom cité simplement comme un synonyme	50A
- nom mésappliqué	50D
- nomen conservandum	50E.1
- nomen nudum	50B
- nomen rejiciendum	50E.2
- nomen sanctionatum	F.3A
- nomen utique rejiciendum	50E.2
- orthographia conservanda	50E.1
- périmètre modifié	47A
- règles à suivre	46
- synonyme	36.1(b) ; 50A
- synonyme remplacé	6.13 ; 41.3 + 5-6
- variante orthographique	61.N.1
Classe (classis), abréviation	5A
- nom	16.3
- rang	3.1 ; 4.2
Code, rédaction	Disp.4.8 ; Disp.7.11
Code, rédaction	Pre.7 ; Disp.1
- modification	Disp.1.2 ; Disp.8.12
Cohors, à la place d'ordre	17.2
Collection, culture ou ressource génétique	8B.1
- public	7A
Combinaison (voir aussi Nouvelle combinaison)	6.7 ; Gl.
- basé sur un nom rejeté	14.4 + 7 + 10 ; 56.1
- binaire	21.4 ; 23.1 ; 24.4 ; Gl.
- publication valide	35.2
- sous un homonyme postérieur conservé	55.3
- ternaire (nom infraspécifique) ..	24.1
Combinatio nova, voir Nouvelle combinaison	

Comité	
- ad hoc	Disp.4.3(c) ; Disp.5.2(e) ; Disp.8.4(c)
- de Nomination	Disp.4.11-12, R.1 ; Disp.5.2(a + h)
- - pour la Session de Nomenclature des Champignons	Disp.4.13, R.1 ; Disp.8.1
- disposition spéciale	Disp.1.1 + 4. note de bas de page ; Disp.4.3(d + g) ; Disp.5.2(f) ; Disp.6.1(b) ; Disp.8.5(d + g) + 11(b)
- Editorial	7.*Ex.16.note de bas de page ; Disp.5.1(b) + 6 ; Disp.7.1(b) + 4 + 11 ; Disp.8.10
- Général	29.3 ; Disp.1.3-4 ; Disp.2.2 ; Disp.3.1 ; Disp.4.3(d + h) + 6 + 9 ; Disp.5.1(e-f) + 2(g) + 3-4 ; Disp.7.1(a) + 2-3 + 7 + 9-10 + 13-15, R.2 ; Disp.8.2 + 5(d) + 6-7
- - applications, propositions et demandes soumises au	14.12 + 14.15, N.4 ; 14A ; 34 ; 34A ; 38.4 ; 42.2 ; 53.4 ; 56.2-3, N.2 ; 56A ; F.2 ; F.7
- membres ex officio	Disp.7.3 + 7-8
- Nomenclature	
- - pour les Algues	Disp.7.1(h)
- - pour les Bryophytes	Disp.7.1(f)

- - pour les Champignons	F.2; F.5.3; F.7; Disp.4.13; Disp.7.1(g) + 4 + 8 + 10; Disp.8.2 + 3(e) + 5(d-e) + 6-7	- date, effet sur les noms en com- pétition	14.N.3
- - pour les Fossiles	Disp.7.1(i)	- - n'affectant pas la priorité	14.5-7
- - pour les Plantes Vasculaires ..	Disp.7.1(e)	- étendue	14.4-5 + 10
- Permanent de Nomenclature ...	42.2; Disp.1.1 + 4 + note de bas de page; Disp.2.4 + 5(c) + 6; Disp.4.3(e + g) + 11-12; Disp.7.1	- genre	14.11; 62.N.2
- - adhésion	Disp.7.2-8	- homonyme postérieur	14.6 + 10 + 13; 53.1
- - fonctions	Disp.7.9-13	- limitation de priorité	11.3-4
- - règles de procédure pour	Disp.7.14-15	- listes ouvertes en permance	14.12
- - sous-comités	Disp.7.2	- nom contre lui-même	14.N.1
- spécialisé	14.12 + 15; 14A; 34.1-2; 34A; 38.4; 53.4; 56.2-3; 56A; Disp.7.1(e-i) + 3 + 7 + 9-10 + 14-15, R.2	- nom de famille	14.1 + 4-5 + 10 40A.2
- sur l'Enregistrement	42.2; Disp.7.1(d) + 6 + 13	- - à former à partir d'un nom de genre effectivement typifié	18.3
- Votes institutionnels, pour les ..	Disp.3.1; Disp.7.1(c) + 5 + 9 + 12	- - formé à partir d'un nom de genre illégitime	14.14
Comité Editorial, voir Comité		- - lieux de publication	14.1 + 4
Comité Général, voir Comité		- nom de genre	14.1 + 4, N.2
Compact Disc	30A.Ex.1	- nom d'un taxon infraspécifique ..	14.1
Composants, fongiques, dans des lichens	F.1	- nom d'une subdivision d'un genre	14.1
Composé	60.10; Gl.	- nom illégitime	6.4; 14.1
- épithètes corrigéables	60.11 + 13	- objectifs	14.1-2
- noms et épithètes	60.10; 60G	- orthographe	14.8 + 11
- noms génériques, genre	62.2	- primauté sur le sanctionnement ..	F.3.8
Conflit avec le protologue	9.19(c), N.7; 9A.3-4; 10.2	- proposition	14.12 + 15, N.4; 14A
Conservation (voir aussi Matériel déposé, Préservation, Protection)	Pre.9; 14; 14A	- suppression impossible d'une liste	14.13
- approuvé par le Comité Général	14.15; P.5.1(f)	- type	14.3 + 8-9; 48.N.2
- citation	50E.1	Conservé, nom	Gl.
- combinaison sous l'homonyme conservé	55.3	Convention grammaticale, voir sous Genre	
		- dans un nombre	60.N.4
		Correcte, grammaire	Pre.1
		- nom	Prin.IV; 6.6; 11.1 + 3-4; Gl.
		- - choix	11.3-8, N.3; 14.5-7; F.3.5-7
		- - de nothotaxon	H.4-5; H.8
		- - d'un champignon pléomor- phique	F.8
		- - potentiellement	52.4; H.5.N.1
		- orthographe, voir Orthographe ..	
		Création, épithètes de cultivar ...	28.N.5
		Cultivar	28.N.2; Gl.
		- épithète	28.N.4-5
		Culture	8.4
		- collection	8B.1
		- du type	8B
		- état métaboliquement inactif ...	8.4; 8B.2; 40.8, N.3
		Date, d'autonyme	32.3

- de nom, définition	33.1 ; Gl.	- Double	8.3.note de bas de page ; Gl.
- - de genre linnéen	13.4 ; 38.N.1	- Élément	Gl.
- de publication	31 ; 31A–C	- En ligne	29.2
- - ouvrages de la date de départ	13.1, N.1	- Epithète	6.7 ; 21.2 ; 23.1–2 ; 24.2 ; Gl.
- inchangée	14.11 ; 16.3 ; 18.4 ; 19.7 ; 24.4 ; 32.2	- Epithète finale	6.10.note de bas de page ; Gl.
Dates de départ, nomenclaturales	13.1 ; F.1	- Epitype	9.9 ; Gl.
- position taxonomique du type ..	13.2	- Exemple voté	7.*Ex.16.note de bas de page ; Gl.
- publication valide des noms	13.1 ; 32.1(a) ; F.1	- Ex-type, ex-holotype, ex-isotype	8B.2 ; Gl.
Décision contraignante	Pre.9 ; Gl.	- Forma specialis, formae speciales	4.N.4
- demandes d'une	38.4 ; 53.4 ; Disp.1.4.note de bas de page ; Disp.2.2	- Forme spéciale (forma specialis)	4.N.4 ; Gl.
- - recommandation du Comité Général sur	Disp.5.1(f) ; Disp.7.9 + 15	- Formule hybride	H.2 ; Gl.
- - recommandation du Comité Spécialisé sur	Disp.7.10 + 14	- Genre monotypique	38.6 ; Gl.
- sur la description du matériel satisfaisant aux exigences d'une publication valide	38.4 ; Disp.7.14	- Holotype	9.1 ; Gl.
- sur un homonyme	53.4 ; Disp.7.14	- Homonyme	53.1 ; Gl.
Décision, demande de (voir aussi Décision contraignante)	38.4 ; 53.4	- Homonyme postérieur	53.1
<i>Définitions</i> :		- Identifiant	Gl.
Définitions :	Gl.	- Illustration	6.1.note de bas de page ; Gl.
- Affirmation	Gl.	- Illustration avec analyse	38.9–10
- Analyse	38.9 ; Gl.	- Infraspécifique	Gl.
- Anamorphe	F.8 ; Gl.	- Isoépitype	9.4.note de bas de page ; Gl.
- Attribué	Gl.	- Isolectotype	9.4.note de bas de page ; Gl.
- Attribution	46.3 ; Gl.	- Isonéotype	9.4.note de bas de page ; Gl.
- Autographe indélébile	30.6 ; Gl.	- Isonyme	6.N.2 ; Gl.
- Autonome	6.8 ; Gl.	- Isosyntype	9.4.note de bas de page ; Gl.
- Basionyme	6.10 ; Gl.	- Isotype	9.5, N.4 ; Gl.
- Binomiale, voir Combinaison binaire		- Lectotype	9.3 ; Gl.
- Citation d'auteur	Gl.	- Matériel fossile	13.3
- Combinaison	6.7 ; Gl.	- Matériel non-fossile	13.3
- Combinaison binaire (binomiale)	23.1 ; Gl.	- Matériel original	9.4, N.2–3 ; F.3.9 ; Gl.
- Combinatio nova (comb. nov.) .	6.10	- Mélange	Gl.
- Composé	60.10 ; Gl.	- Monospécifique	Gl.
- Cultivar	Gl.	- Néotype	9.8 ; Gl.
- Date d'un nom	33.1 ; Gl.	- Nom	6.3 ; Gl.
- Décision contraignante	38.4 ; 53.4 ; Gl.	- Nom à un nouveau rang (status novus)	6.10 ; Gl.
- Descriptio generico-specifica ...	38.5 ; Gl.	- Nom au dessous du rang de genre	11.4
- Description	Gl.	- Nom conservé (nomen conservandum)	14 ; Gl.
- Désignation	Gl.		
- Désignation binaire	Gl.		
- Désignation du type	Gl.		
- Désignation mal placée	Gl.		
- Diagnose	38.2 ; Gl.		
- Disponible	Gl.		

- Nom correct	6.6; 11.4; Gl.	- Priorité	7.10–11; 11; 53.N.2; F.5.4; Gl.
- Nom d'un nouveau taxon	6.9 + 13; Gl.	- pro synonymo (pro syn., comme synonyme)	Gl.
- Nom de remplacement (substitut déclaré, nomen novum)	6.11–13; Gl.	- Protologue	6.13.note de bas de page; Gl.
- Nom descriptif	Gl.	- Pseudo-composé	60G.1(b); Gl.
- Nom d'espèce	23.1	- Publication effective	6.1; Gl.
- Nom disponible	45.Ex.1.note de bas de page; Gl.	- Publication valide	6.2
- Nom d'un taxon infraspécifique.	24.1	- Rang	Gl.
- Nom illégitime	6.4; Gl.	- Récolte	8.2.note de bas de page; Gl.
- Nom légitime	6.5; Gl.	- Référence de page	41.N.1; Gl.
- Nom protégé	F.2; Gl.	- Référence indirecte	38.14; Gl.
- Nom provisoire	36.1(a); Gl.	- Remplacé	Gl.
- Nom rejeté	14.4; 56.1; F.7; Gl.	- Spécimen	8.2–4; Gl.
- Nom sanctionné (nomen sanctio- natum)	F.3.1–2; Gl.	- Status novus (stat. nov.)	6.10
- Nom superflu	52.1; Gl.	- Statut	6; 12; Gl.
- Nom supprimé	56.1; Gl.	- Subdivision d'un genre	4.N.2; Gl.
- Nomen alternativum (nom. alt.)	18.5–6; 19.8; Gl.	- Subdivision d'une famille	4.N.2; Gl.
- Nomen conservandum (nom. cons.)	14.1	- Substitut déclaré	6.11
- Nomen novum (nom. nov.)	6.11–13	- Synonyme	Gl.
- Nomen nudum (nom. nud.)	38.Ex.1; Gl.	- Synonyme hétérotypique	14.4; Gl.
- Nomen rejiciendum (nom. rej.)	Gl.	- Synonyme homotypique	14.4; Gl.
- Nomen sanctionatum (nom. sanct.)	F.3A	- Synonyme nomenclatural	14.4
- Nomen utique rejiciendum (nom supprimé)	56.1; Gl.	- Synonyme objectif	14.4.note de bas de page
- Noms alternatifs	36.3; Gl.	- Synonyme remplacé	6.11; Gl.
- noms alternatifs de famille	18.6	- Synonyme subjectif	14.4.note de bas de page
- Noms similaires prêtant à confu- sion	53.2 + 4; 61.5; Gl.	- Synonyme taxonomique	14.4
- Nothospèce	3.2; Gl.	- Syntype	9.6; Gl.
- Nothoggenre	3.2; Gl.	- Tautonyme	23.4; Gl.
- Nothomorphe	H.12.2.note de bas de page; Gl.	- Taxon (taxons)	1.1; Gl.
- Nothotaxon	3.2; H.3.1; Gl.	- Taxon fossile	1.2; Gl.
- Nouveau nom	Gl.	- Taxon non-fossile	13.3; Gl.
- Nouveauté nomenclaturale	6.N.4–5; Gl.	- Téléomorphe	F.8.N.1–2; Gl.
- Nouvelle combinaison (combina- tio nova)	6.10; Gl.	- Terminaison latine incorrecte ...	Gl.
- Opera utique oppressa	34.1	- Type (typus)	7.2
- Organisme	Pre.2.note de bas de page + 8; Gl.	- Type nomenclatural (typus)	7.2; Gl.
- Orthographe originale	60.2; Gl.	- Typification automatique	Gl.
- Ouvrage retiré (opera utique op- pressa)	34.1; Gl.	- Utilisation informelle	37.8; Gl.
- Paratype	9.7; Gl.	- Validement publié	32–45; F.4; F.5.1–2; H.9; Gl.
- Position	Gl.	- Valider	Gl.
		- Variantes orthographiques	61.2; Gl.
		Demande d'une décision (voir aussi Décision contraignante)	38.4; 53.4
		Dépôt numérique	29A.2
		Dépôt, numérique	29A.2
		- nomenclature	42.1–2; Disp.7.6(b) + 13

- - reconnu (pour des noms de champignon).....	F.5; F.5A; Disp.7.10	<i>Desmidiaceae</i> , point de départ ...	13.1(e)
- - - exigences pour l'enregistrement d'information.....	F.5.2	Diaeresis	60.7
- - - nomination et annulation d'un Descriptif, nom	F.5.3(a-b) 6.N.3; 16.1(b); 46.N.3; Gl.	Diagnose (voir aussi Description)	38.2, N.2; Gl.
- phrase	23.6(a-c) + 7	- définition	38.2-3
Descriptio generico-specifica	38.5; Gl.	- description d'accompagnement ..	38B.1; 39A
Description	Gl.	- douteuse	38.4
- ajoutée à la diagnose	39A	Diagnostiques, modification des caractères	47; 47A
- n'étant pas exigée pour être diagnostique	38.N.2	Diatomées	1.2; 11.7-8; 13.1(f) + 3; 38.Ex.17
- ou diagnose, attribution	46.2-3 + 5, N.5	Direction d'un croisement	H.2A
- - absente du protologue	38.1(a), N.1	Disponible, épithète	11.4-5; 58; F.3.8; Gl.
- - Anglais	39.2; 39A; 43.1	- matériel imprimé	31.1
- - association sans équivoque à un auteur	46.2 + 5, N.4-5	- nom	14.10
- - auteur de	46.N.4	- sous le Code zoologique	45.Ex.1.note de bas de page.
- - décision contraignante	38.4	Division (divisio) ou phylum, nom	16.1 + 3
- - disposition	38.1 + 5 + 11-12; 38B; 38E	- rang	3.1; 4.2; 16.N.1
- - douteuse	38.4	Double, définition	8.3.note de bas de page; Gl.
- - en combinaison générique et spécifique	38.5	Double-points, usage dans un nom sanctionné	F.3A
- - Latin	39; 39A; 43.1; 44.1	Doute	Pre.13; 13.3; 36.1; 38.4; 52.N.1; 53.4
- - n'importe quelle langue	43.N.1; 44.N.1	Echelle des figures	38D.3
- - pré-linnéenne	38A	Edition par l'auteur, voir Auteur ..	
- - publiée avant 1754	38A	Editions précédentes de ce <i>Code</i> ..	Pre.14; 20.N.2; F.8.N.2; H.12.2.note de bas de page
- - référence à	38.1(a) + 11-14; 39; 43.1-2; 44.1-2	Elément du mot, omis dans un nom suprafamilial	16.4
- - - d'un genre	38.12	Elément, citation d'un	40.3; 52.2
- - - entière et directe	38.13	- conflit avec la description	9A.4
- - - indirecte	38.14	- hétérogène	9.14; 9A.4
- - - non acceptable	38.5	- inclusion	52.2
- - - restreinte	38.11	- - avec une expression de doute ..	52.N.1
- - requise pour une publication valide	38.1(a)	En ligne, définition	29.2
Désignation (voir aussi Uninominales)	Gl.	- publication	29; 29A
Désignation du type (voir aussi Lectotype)	9.N.1; 9C; 10.1 + 5-6; 10A	- version de ce <i>Code</i>	Chap. F
- "désigné ici", "hic designatus" ...	7.11	Ennoblement, préfixe indiquant l'	46A.1; 60C.4(d-e)
- déclaration	7.11	Enregistrement des nouveautés nomenclaturales et/ou des actes (voir aussi Dépôt)	42
- effective, exigences	7.10-11, N.2		
- obligatoire	40; 40A		
- remplaçable	10.5-7, N.3		
Désignation provisoire	23.Ex.16		

Epithète (voir aussi Adjectif, Nom)	6.7; 21.2–4; 21A; 21B; 22; 22A; 23.1; 23A; 24; 24A; 24B; Gl.
- à éviter	23A.2–3; 60C.1; H.10A
- abrégé	60.14
- association définie avec nom du genre ou de l'espèce	35.2
- césure	23.1; 23A.3; 60.11, N.6
- composé	60.8 + 60.10–11; 60G
- considérée comme une formule hybride	H.10.2
- cultivar	28.N.2
- dérivée de, nom géographique	23A.1 + 3(j); 60.9 + 13; 60D
- - nom de personne	23A.1; 60.8–9 + 13, N.4–5; 60B; 60C; H.6.3–4; H.6A
- - nom d'un organisme associé	F.9
- - nom illégitime	58
- - nom vernaculaire	60.9
- étymologie	60H
- finale	6.10.note de bas de page; 11.4, N.2; 27; Gl.
- forme non latine	28.N.5
- inadmissible	21.3; 22.2 + 4–5; 23.4 + 6; 24.3–4
- indisponible pour une utilisation	58.N.1
- lettre initiale	60F
- nom de champignon	F.9
- nom de genre utilisé comme	60.N.3
- nothotaxon	H.10.2; H.10A; H.11.2
- orthographe recommandée	60E
- orthographe usuelle	60C.3; 60E
- séquence dans une formule hybride	H.2A
Epithète finale	6.10.note de bas de page; 11.4, N.2; 26.1–2; 27; Gl.

<i>Epithètes</i> (voir aussi Index des noms scientifiques)	:	60C.Ex.1(c)
<i>Epithètes</i> (voir aussi Index des noms scientifiques)	:	
- <i>afzelii</i>		60C.Ex.1(a)
- <i>alberti</i>		60C.1
- <i>albo-marginatus</i>		60G.1(b)
- <i>alexandri</i>		60C.1
- <i>allemanii</i>		60C.Ex.1(a)
- <i>apodus</i>		61.Ex.2
- <i>apus</i>		61.Ex.2
- <i>aquilegiifolia</i> , not ' <i>aquilegifolia</i> '		60.Ex.35
- <i>arnoldi</i>		60C.1
- <i>atropurpureus</i>		60G.1(b)
- <i>augusti</i>		60C.1
- <i>balansanus, a, um</i>		60.8(c)
- <i>bauhini</i>		60C.Ex.1(a)
- <i>beatricis</i>		60C.1
- <i>bellonis</i>		60C.Ex.1(b)
- <i>berteroanum</i>		60.8(c)
- <i>brauniarum</i>		60.8(b)
- <i>brienianus</i>		60C.4(b)
- <i>brunonianus</i>		60C.Ex.1(c)
- <i>brunonis</i>		60C.Ex.1(b)
- <i>candollei</i>		60C.4(d)
- <i>caricaefolius</i>		60G.Ex.3
- <i>ceylanicus</i>		53.*Ex.11
- <i>chamissonianus</i>		60C.Ex.1(c)
- <i>chamissonis</i>		60C.Ex.1(b)
- <i>chinensis</i>		53.*Ex.11; 60E.Ex.1
- <i>clusianus</i>		23A.1; 60C.Ex.1(c)
- <i>clusii</i>		23A.1; 60C.Ex.1(a)
- <i>conceptionis</i>		60C.1
- <i>dahuricus</i>		23A.1
- <i>dubuyssonii</i>		60C.4(c)
- <i>edithae</i>		60C.1
- <i>elisabethae</i>		60C.1
- <i>fedtschenkoae</i>		60.8(a)
- <i>fedtschenkoi</i>		60.8(a)
- <i>ferdinandi</i>		60C.1
- <i>genuinus</i>		9A.3; 24.3
- <i>glazioui</i>		60.8(a)
- <i>grayi</i>		60.8(a)
- <i>griffithianum</i>		60.8(d)
- <i>hassleriana</i>		60.8(d)
- <i>hectoris</i>		60C.1
- <i>heteropodus</i>		53.*Ex.11
- <i>heteropus</i>		53.*Ex.11
- <i>heyneanus</i>		60.8(c)
- <i>hilairei</i>		60C.4(d)
- <i>hookerorum</i>		60.8(a)
- <i>iheringii</i>		60C.4(e)
- <i>jussieui</i>		60C.4(d)
- <i>laceae</i>		60.8(a)
- <i>lafarinae</i>		60C.4(c)

- <i>lecardii</i>	60.8(b)	- <i>tibeticus</i>	53.*Ex.11
- <i>leclercii</i>	60C.4(c)	- <i>trachycaulon</i>	53.*Ex.11
- <i>lindleyana</i>	60.8(c)	- <i>trachycaulum</i>	53.*Ex.11
- <i>linnaeanus</i>	60C.Ex.1(c)	- <i>trianae</i>	60.8(a)
- <i>linnaei</i>	60C.1	- <i>trinervis</i>	53.*Ex.11
- <i>logatoi</i>	60C.4(c)	- <i>trinervius</i>	53.*Ex.11
- <i>maccllellandii</i>	60C.4(a)	- <i>tubaeformis</i>	60G.Ex.2
- <i>macfadyenii</i>	60C.4(a)	- <i>tubiformis</i>	60G.Ex.2
- <i>macgillivrayi</i>	60C.4(a)	- <i>typicus</i>	9A.3; 24.3
- <i>macnabii</i>	60C.4(a)	- <i>vanbruntiae</i>	60C.4(e)
- <i>macrocarpon</i>	53.*Ex.11	- <i>vanderhoekii</i>	60C.4(e)
- <i>macrocarpum</i>	53.*Ex.11	- <i>vechti</i>	60C.4(e)
- <i>macrostachys</i>	53.*Ex.11	- <i>veridicus</i>	24.3
- <i>macrostachyus</i>	53.*Ex.11	- <i>verlotiorum</i>	60.8(b)
- <i>martianus</i>	60C.Ex.1(c)	- <i>verus</i>	24.3
- <i>martii</i>	60C.1 + 4(e)	- <i>vonhausenii</i>	60C.4(e)
- <i>martini</i>	60C.1	- <i>webbiana</i>	60.8(d)
- <i>masoniorum</i>	60.8(b)	- <i>wilsoniae</i>	60.8(b)
- <i>mccllellandii</i>	60C.4(a)	- <i>wislizeni</i>	60C.1
- <i>mcnabii</i>	60C.4(a)	- <i>zeylanicus</i>	53.*Ex.11
- <i>munronis</i>	60C.1	Epitype (epitypus), définition	9.9; Gl.
- <i>murielae</i>	60C.1	- désignation	9.9; 9B.2
- <i>napaulensis</i>	53.*Ex.11	- - effectives, exigences	7.10–11; 9.9 + 21 + 23, N.8
- <i>nepalensis</i>	53.*Ex.11	- - première à suivre	9.20
- <i>nidus-avis</i>	60G.1(b)	- - subséquemment restreint	9.17
- <i>nipalensis</i>	53.*Ex.11	- détruit	9.20
- <i>obrienii</i>	60C.4(b)	- équivalent en langue moderne	9.23
- <i>okellyi</i>	60C.4(b)	- illustration	9.9
- <i>originalis</i>	24.3	- - référence bibliographique à fournir	9.21
- <i>originarius</i>	24.3	- location à spécifier	9.21; 9C
- <i>orlovskajae</i>	60.8(a)	Erreur typographique	60.1; 61.1–2
- <i>poikilantha</i>	53.*Ex.11	Erreur, application du nom lors d'un transfert	7.3
- <i>poikilanthos</i>	53.*Ex.11	- citation bibliographique	41.6 + 8
- <i>pojarkovae</i>	60.8(a)	- orthographe corrigeable	16.3; 18.4; 19.7; 23.5; 32.2, N.2; 33.2; 60.1 + 3 + 8–14, N.4; F.9
- <i>polyanthemos</i>	53.*Ex.11	Espèce (voir aussi Nothoespèce) ..	3; 23; 23A
- <i>polyanthemus</i>	53.*Ex.11	- abréviation	5A
- <i>porsildiorum</i>	23A.1	- attribution à un genre	3.1, N.1
- <i>pteroïdes</i>	53.*Ex.11	- désignation uninominale	20.4(b), N.2
- <i>pteroïdeus</i>	53.*Ex.11	- élevée d'un taxon infraspécifique ..	24B.2
- <i>quercifolia</i>	60.Ex.34	- épithète (voir aussi Epithète) ...	6.7; 23.1–2; 23A
- <i>remyi</i>	60C.4(d)	- - à adopter	23A.1 + 3(a)
- <i>richardsonis</i>	60C.1	- - à éviter	23A.2 + 3(b–j); 60C.1
- <i>rumphianus</i>	60C.Ex.1(c)	- - accord grammatical	23.5; 60.8(c–d)
- <i>rumphii</i>	60C.Ex.1(a)		
- <i>saharae</i>	23A.1		
- <i>sanctae-helenae</i>	60C.4(d)		
- <i>sancti-johannis</i>	60C.4(d)		
- <i>scopolii</i>	60.8(a)		
- <i>sinensis</i>	53.*Ex.11; 60E.Ex.1		
- <i>solandri</i>	60C.Ex.1(a)		
- <i>steenisii</i>	60C.4(e)		
- <i>strassenii</i>	60C.4(e)		
- <i>thibetanus</i>	53.*Ex.11		
- <i>thibetensis</i>	53.*Ex.11		
- <i>thibeticus</i>	53.*Ex.11		
- <i>tibetanus</i>	53.*Ex.11		
- <i>tibetensis</i>	53.*Ex.11		

-- adjectival	23.5 ; 60.8(c-d) + 10 ; 60D	"ex" dans la citation d'auteur	46.5-7
-- avec trait d'union	23.1 ; 23A.3(d) ; 60.11	Exclusion d'un type, voir sous Type	
-- avec un symbole	23.3	Exemples dans ce <i>Code</i>	7.*Ex.16.note de bas de page ; Gl. Pre.4 ; Disp.5.6 ; Disp.7.11 8B.2 ; Gl.
-- avec une apostrophe ou des guillemets	60.13 ; 60C.4(a-c)	-	
-- composé	60.10-11 ; 60G	ex-type (ex typo), ex-holotype (ex holotypo), ex-isotype (ex isotypo)	
-- de deux mots ou plus	23.1	Famille (familia), abréviation	5A
-- étymologie	60H	- nom	18
-- formation	23.1-3 + 5 ; 23A ; 60.10-11 + 13-14 ; 60C-H	-- alternatif	10.9 ; 11.1 ; 18.5-6 ; Gl. 14.1 + 4-5
-- inadmissible	23.4 + 6	-- conservation	14.1 + 4-5
-- lettre initiale	60F	-- forme	18.1, N.2
-- linnéenne	23.3 + 7-8, *Ex.23	-- formé à partir d'un nom de genre illégitime	18.3
-- orthographe correct, voir Or- thographe		-- publication valide	38.11(a)
-- sous un nom de genre illégitime	55.1, N.1	-- rectification de terminaison ...	18.4
-- terminaison	23.5 ; 23A.3(a) ; 32.2, N.2 ; 38.13 ; 60.8, N.4 ; 60D	-- type	10.9 ; 18.N.1
- nom	23	- rang	3.1
-- conservé	14.1 + 4, N.2	-- appelé ordre	18.2, N.3
-- équivalent au type	10.1	-- changement	19A.1
-- illégitime	52 ; 53.1 ; 55.2	- subdivision d'une, voir Subdivi- sion de famille	
-- légitime	55.1	Féminin, symbole (♀)	9.Ex.8 ; 23.Ex.2 ; 40.Ex.1 ; H.2A
-- pas considéré comme tel	23.6	Feuillet de correction	30A.4
-- publication valide	23.3-7 ; 35 ; 38.5 + 7-8 + 11(c) ; 40.2-5 + 7-8 ; 41.2(c)	Figure, voir Illustration	
-- type	8 ; 8A-B ; 9 ; 9A-C ; 10.N.2 ; 40.3-8 ; 40A ; F.3.9, N.2	Filigrane	30.Ex.7
-- typifier le nom d'un taxon su- praspécifique	10.1-4 + 8-9 ; 22.5	"Folium", pas un nom de genre ..	20.Ex.6
- rang	2 ; 3	Forma specialis, définition	4.N.4
- tautonyme	10.7(b) ; 23.4 ; Gl.	Formation arbitraire, épithète ...	23.2
Esperluette (&)	46C	- nom générique	20.1 ; 62.3
Esprit rude (<i>Spiritus asper</i>)	60A.Ex.1	Forme (forma) (voir aussi Infrac- pécifique), abréviation	5A
"et" (&)	46C	- rang	4.1-2
Ethymologie	60H	Forme spéciale (forma specialis) .	4.N.4 ; Gl.
Euphonie	Pre.1	Formule condensée	H.6.1-2 + 4(a) ; H.7
		- comme épithète	H.7 ; H.8.1
		- forme	H.6.2-4 ; H.7
		- nom équivalent à	H.6.3-4 ; H.6A ; H.8.2 ; H.9.N.1
		- nom nothogénérique	20.N.1 ; H.6 ; H.6A ; H.8-9
		-- conservé ou rejeté	14.3
		-- plus que deux genres parentaux	H.6.3-4
		-- publication valide	32.1(c), N.3 ; 40.1 ; H.9
		- noms des genres parentaux	H.8.1 ; H.9
		- pas de type	H.9.N.1

- Personne honorée.....	H.6.3–4; H.6A ; H.8.2 Pre.8 ; 13.3		
Fossiles (voir aussi Nodules intra- houille, Bois)			
- Comité de Nomenclature pour les	Disp.7.1(i)		
- cycle de vie	1.2 ; 11.1		
- date de départ.....	13.1(f)		
- description ou diagnose	43.1–2		
- état préservationnel	1.2 ; 11.1		
- nom, priorité	11.7		
- - publication valide d'un	43		
- - - illustration requise pour la ..	43.2–3		
- - type de.....	7.N.1 ; 8.5 ; 8A.3		
- spécimen type.....	9.15 ; 43.3		
- vs. non-fossile	11.8 ; 13.3		
<i>Gasteromycetes</i> , sanctionnement .	F.3.1		
Générique, voir Genre			
Génitif, voir sous Nom			
Genre (genres) (voir aussi Notho- genre)	3 ; 20 ; 20A		
- abréviation	5A		
- du nom, alternatif	22.5 ; 55.1		
- monotypique	38.5–6 + 12 ; 40.6 ; Gl.		
- nom	20 ; 20A		
- - adjectif utilisé comme un nom	20A.1(f) ; 62.3		
- - avec trait d'union	20.3 ; 60.12, N.6		
- - coïncidant avec un terme tech- nique.....	20.2		
- - comme épithète autonome....	22.1–4, Ex.1		
- - composé arbitrairement	20.1 ; 62.3		
- - conservation.....	10.4, N.2 ; 14.1 + 3–4 ; 60.N.6		
- - dans les ouvrages linnéens....	13.4 ; 38.N.1		
- - forme	20.1		
- - - conseillée	20A.1(a + e + i)		
- - - non conseillée	20A.1(b–d + f–h + j)		
- - genre (sexe), voir Genre.....			
- - honorant une personne	20A.1(i) ; 60B		
- - pas considéré comme tel.....	20.4		
- - première lettre en majuscule..	20.1		
- - publication valide	38.5–7 + 11(b), N.1 ; 40.3 + 6		
- - type.....	10.1–7, N.1–3		
- - - affirmation du choix	10.5 ; 10A.2 ; Gl.		
- - - désignation.....	10.1 + 5–9		
- - - inclusion	10.2–3		
- - - indication du	40.1–4 + 6, N.1–2 ; 40A.3		
- - - supplantable	10.5, N.3		
- - vernaculaire.....	62.3		
- rang	3.1		
- - élevé au rang de section ou de sous-genre	21B.4 ; 49		
- subdivision, voir Subdivision de genre			
Genre, accord du	21.2 ; 23.5 ; 24.2		
- nom de genre	62 ; 62A		
- - assigné par l'auteur	62.1 + 3		
- - au féminin en honneur à une personne	20A.1(i)		
- - composé.....	62.2		
- - conservation	14.11 ; 62.Ex.7		
- - de personnes.....	60.8(a–b), N.4		
- - lorsque le genre est divisé.....	62A		
- - nom formé arbitrairement	62.3		
- - non apparent	62.3		
- - quel que soit l'auteur original .	62.2 + 4, Ex.2 + 4–6		
- - rectification des épithètes.....	23.5 ; 60.N.4		
- - tradition nomenclaturale.....	62.1, N.1		
Genre, symboles le désignant	H.2A		
Graines, listes d'échanges de	30.7		
Grammaire, Exactitude grammati- cale	Pre.1		
Grecs, genre des noms.....	62.N.1		
- éléments du mot	60.10 ; 60G		
- noms de personnes	60C.1		
- transcription latine	18.1 ; 23.5, Ex.6 + 9 ; 32.2 ; 60.6 ; 60A		
Greffier, voir Section de Nomen- clature			
Guillemets	28.N.4 ; 50F		
- suppression ou remplacement...	60.13		
Habitudes (voir aussi Tradition), abréviation d'auteur.....	46A.2 + 4		
- établies	Pre.13 ; 23.8		
- répandues	Pre.1		
<i>Hepaticae</i> , date de départ	13.1(c)		
Herbier, abréviation	40.N.4 ; 40A.6		
- à spécifier.....	9.21–22 ; 9C ; 40.7, N.4 ; 40A.6		
- auteurs, d'	9A.1		
- échantillon	8.1 ; 9.14 ; 9A.3		
- politique d'accès.....	7A		
Hiéarchie des rangs.....	2–5		
- taxons subordonnés	25 ; 36.2		

Holotype (holotypus) (voir aussi Type)	9.1; 10.N.1; Gl.	- par exclusion du type	48
- automatique	7.3-5 + 7	- postérieur	11.N.5; 48.1; 53.1, N.2; F.3.3, N.1; Gl.
- désignation	7.5; 9.1-2	- priorité égale	53.5
- détruit	9.3 + 11 + 13 + 16	- publié simultanément	53.N.1
- donnée sur un spécimen	8A.2; 9.2; 40.3	- rejeté, antérieur	14.10
- données de la récolte	8A.2; 9.2; 40.3	- - postérieur	53.N.2
- double	9.5	- sanctionné	53.N.2; F.3.3
- durablement conservé	8.4, Ex.7; 8B.2	- sans rang	37.3
- - dans un herbier publique	7A	- subdivisions du même genre	21.N.1; 53.3
- emplacement	40.7	- taxons infraspécifiques, mêmes espèces	24.N.2; 53.3
- équivalent en langue moderne	40.6	- taxons non traités comme des algues, des champignons ou des plantes	54
- identification ambiguë	9.9; 9B.2	Homonyme postérieur, voir Homonyme	
- illustration	8.1; 8A.1-2; 9.1	Horticulture, organismes utilisés dans l'	Pre.11; 4.N.3; 28
- inclusion, dans un taxon subordonné	7.6; 22.1-2; 22A; 26.1-2; 26A	Hôte, adaptation à un, forme spéciale	4.N.4
- - dans un autre taxon	48; F.3.10	- nom scientifique d'un, à citer	38E
- - d'un élément unique	40.3	Hybridation bi-générique	H.6.2
- indication	9.11; 40.1-7; 40A	Hybride	Pre.8; 3.2; 4.4; 20.N.1; 28.N.1; 32.4; 50; H.1-12
- indication définie	7.5	- anticipation de l'existence	H.9.N.2
- manquant	9.3 + 8 + 11 + 13 + 16	- apparaissant en culture	28.N.1
- nom d'espèce incluse	10.2-3 + 8; 40.3; 52.2(e)	- changement vers un statut non-hybride	50
- nom d'espèce précédemment publié	40.3	- déclaration de filiation	14.3; 52.N.4; H.12.N.1
- perdu	9.3 + 8 + 11 + 13 + 16	- - d'importance secondaire	H.10.N.2
- plus d'un taxon	9.3 + 11-12	- espèce, voir sous Nothoespèce	
- redécouvert	9.19	- formule	23.6(d); H.2; H.2A; H.4; H.10.2; Gl.
- soutenant l'épitype	9.9, N.8	- - définition	H.2
- vivant	8.4; 8B	- - plus informative	H.10B
Homonyme (voir aussi Noms similaires prêtant à confusion)	14.10; 53.1; Gl.	- formule condensée, voir Formule condensée	
- antérieur	14.6 + 10; 53.N.2	- genre, voir Nothogénère et Formule condensée	
- choix entre homonymes simultanés	53.5	- nom, voir sous Nothotaxon	
- citation	46.3; 50C	- préfixe notho (n-)	3.2; 5A; H.1; H.3.1 + 3
- conservé postérieurement	14.9-10; 53.1, N.2; 55.3	- priorité	11.9
- d'un nom conservé	14.10	- rang, voir sous Nothotaxon	
- ignorer le statut d'hybride	H.3.3	- signe de multiplication (×)	H.1-2; H.3.1 + 3; H.3A
- illégitime	21.N.1; 24.N.2; 53.1, N.2; F.3.3, N.1	- statut, indication du	50; H.1-2
- noms risquant d'être confondus	53.2-4		
- non illégitime	53.N.1		
- par conservation	14.9		

- taxon, voir Nothotaxon			
- taxons parentaux, voir sous Nothotaxon			
- variété, voir Nothomorphe.....			
Hybride trigénérique, nom	H.6.4		
Identifiant pour un nom de champignon.....	F.5 ; F.5A		
- citation, comme condition pour une publication valide	F.5.1		
- - encouragée dans le choix du nom, de l'orthographe ou du genre (sexe)	F.5A.2		
-- pour obtenir la désignation d'un type.....	F.5.4		
- émission par un dépôt reconnu ..	F.5.2 + 5, N.4		
Illustration, recommandée	38D.1		
- algues	44.2 ; 44A		
- avec une analyse	38.7-10 ; Gl.		
- comme type	8.1 ; 8A.1-2 ; 9.1 + 3 + 8-9 ; 10.4 ; 40.3-5 + 7		
- du type	44A		
- échelle	38D.3		
- équivalente à la description	38.7		
- fossiles	9.15 ; 43.2-3		
- matériel original	9.3-4		
- publiée comme partie du protocole	9.4(b)		
- spécimen utilisé	8A.1-2 ; 38D.2 ; 44A		
Impropre, voir Incorrecte.....			
"in" dans une citation	46.N.2		
Inadmissible, voir sous Epithète..			
Inclusion du type.....	22.1-3 ; 22A ; 26 ; 26A ; 40.2 ; 52.1-2		
Incorrecte (voir aussi Orthographe, correction de l'), terminaison latine	16.3 ; 18.4 ; 19.7 ; 32.2, N.2 ; Gl.		
- nom	52.4 ; H.5.N.1		
Indélébile, autographe	30.5-6 ; Gl.		
<i>Index des Champignons</i>	41.7, Ex.21		
<i>Index fungorum</i>	46A.N.1 ; F.5.Ex.1		
<i>Index herbariorum</i>	40.N.4		
<i>Index kewensis</i>	41.7		
Indexation, centre d'	30A.5		
Indication, de rang, voir Rang....			
- du type, voir Type.....			
Inédit, document	30.1 ; Disp.4.8		
- noms	23A.3(i) ; 50G		
Infragénérique, voir Epithète, Infraspécifique, Espèce, Subdivision de genre.....			
Infraspécifique, autonome	26		
- épithète (voir aussi Epithète) ...	24 ; 24A-24B ; 26 ; 26A-B ; 27		
- - à conserver	24B.2 ; 26A.1-3		
- - à éviter	24B.1 ; 26A.3		
- - accord grammatical	24.2		
- - au lieu d'une combinaison binaire	24.4		
- - cultivar	28.N.2 + 4-5		
- - forme	24.2		
- - inadmissible	24.3-4		
- - nothotaxon	H.10.N.1 ; H.10A-B ; H.11.2		
- - sous un nom d'espèce illégitime ..	55.2		
- nom	24 ; 26-27		
- - forme	24.1		
- - homonyme à l'intérieur d'une espèce	53.3		
- - légitime	55.2		
- - publication valide	35.1, N.1 ; 38.8 + 38.11(c)		
- rang	4.1-2		
- - changement	24B.2		
- - pas clairement indiqués.....	37.1 + 3		
- - seulement un seul admis.....	37.4		
- taxon	24-27 ; H.10 ; H.11.2 ; H.12		
- - attribution à une espèce.....	3.N.1		
- - incluant le type du nom d'espèce.....	26.1-2 ; 26A ; 27		
Institution, voir Récolte et Herbar			
Intergénériques, hybrides, voir Nothogenus			
International, Association for Plant Taxonomy	Disp.1.4 ; Disp.2.5 ; Disp.4.8 ; Disp.7.3 + 6(c)		
- Association de Bryologues.....	Disp.7.6(d)		
- Association Mycologique.....	Disp.7.6(f) ; Disp.8.3-4		
- <i>Code de Nomenclature des Procarvates [Bactéries]</i>	Pre.8.note de bas de page ; 14.4.note de bas de page ; 45.Ex.3 ; 54.1(b)(1).note de bas de page, N.1		

- Code de Nomenclature pour les Plantes Cultivées	Pre.11 ; 28.N.2 + 4-5 ; 54.1(c) + note de bas de page ; H.4.N.1	- Congrès de Mycologie (voir aussi Session de Nomenclature)	F.5.3 ; Disp.4.13 ; Disp.7.4 + 8 ; Disp.8.1 + 4 + 5(a + d + f) + 6-8 + 10-12
- Code de Nomenclature Zoologique	14.4.note de bas de page ; 45.Ex.1-2 + 4-7, Ex.1.note de bas de page ; 54.1(b)(1).note de bas de page, Ex.1 ; F.1	- - Bureau de Nomenclature des champignons.....	Disp.4.13 ; Disp.7.8 ; Disp.8.1 + 3-4 + Disp.8.5(f) + 7
- Commission pour la Nomenclature des Plantes Cultivées	Pre.11	- - décisions	F.5.3 ; Disp.1.4.note de bas de page ; Disp.4.4 ; Disp.8.10 + 11(a)
- Congrès de botanique (voir aussi Section de Nomenclature)	14.15, N.4, Ex.8 ; 34.2 ; 38.4, Ex.8 ; 53.4, Ex.18 ; 56.3 ; Disp.1.1-3 ; Disp.2.6 ; Disp.3.1-2 ; Disp.4.1-8 + 12 ; Disp.5.2(b) ; Disp.7.2 + 4 + 11-12 + 15 ; Disp.8.5(a) + 8 + 10	- - publications à suivre un	Disp.8.11
- Congrès de botanique (voir aussi Session de Nomenclature)	Disp.1.4 ; Disp.2.5 ; Disp.4.5 + 7 + 11 ; Disp.7.10	- - publications précédant un.....	Disp.8.3
- - Comité d'organisation	Disp.4.10	- - session plénière	Disp.8.4 + 6 + 10 + 12 Disp.7.6(e)
- - décisions	14.15 ; 34.2 ; 38.4 ; 53.4 ; 56.3 ; Disp.1.4.note de bas de page ; Disp.4.4 ; Disp.6.1(a) ; Disp.7.11 + 15	- Fédération des sociétés palynologiques	46A.N.1
- - publications à suivre.....	Disp.6	- Index des Noms de Plantes.....	29.1 ; 30.N.3
- - publications précédant un.....	Disp.2.1-4	- Numéro de livre standard [ou série]	30.N.3
- - session plénière	Disp.1.2 ; Disp.4.1 + 4 + 6	- - comme évidence de l'intention de publier effectivement un travail	29.N.2
		- - inapproprié	Disp.7.6(g)
		- Organisation de Paléobotanique	Disp.7.3
		- Président	Disp.7.3
		- Secrétaire général.....	Disp.7.6(h)
		- Société Phycologique	Disp.1.3
		- Union des Sciences Biologiques.	9.4.note de bas de page ; Gl.
		Isoépitope	9.4.note de bas de page ; Gl.
		Isolectotype.....	9.4.note de bas de page ; Gl.
		Isonéotype.....	6.N.2 ; 14.14, N.1 ; 41.8(a) ; 52.N.3 ; Gl.
		Isonyme	9.4(d) + note de bas de page + 12 ; Gl.
		Iso syntype	9.4(d) + 5 + 12, N.4 ; Gl.
		Isotype.....	30A.4
		Journaux de résumés	30A.4
		Journaux populaires.....	

Journaux, non scientifiques	30.7	Lettres, étrangères au latin clas- sique	32.1(b); 60.4; 60B.N.1; 60C.3
Latin, et latinisation, usage ac- cepté	60E	- initiales	16.1; 20.1; 21.2; 60.3; 60F
- - noms de personnes	23A.1-2; 60.9, N.5; 60C	- utilisées indifféremment	60.5
- - noms géographiques	23A.1-2; 60.9, N.5; 60D	Lien hypertexte	30.3
- - noms vernaculaires	60.9, N.5; 62.3	Ligatures	60.4 + 7; 60B.N.1; 60C.3
- alphabet	32.1; 40A.4; 46B.2	Limitation de priorité, voir sous Priorité	
- description ou diagnose	39.1-2; 39A; 43.1; 44.1	Livraison, matériel imprimé à dis- tribuer	31A
- translitération en, voir Latinisa- tion		Lyophilisation	8.4
- usage accepté	60.10; 60G	Manuscrit	30.1 + 6
- - terminaison	16.3; 18.4; 19.7; 32.2, N.2; 60.8, N.4; 60B; 60D; Gl.	- noms	23A.3(i)
Latinisation des noms de per- sonnes	46B.2	- notes	9A.3
Latinisation intentionnelle	60.9	Masculin, symbole (σ)	9.Ex.8; 40.Ex.1; H.2A
Lectotype (lectotypus) (voir aussi Désignation du type)	9.3; 10.N.1; Gl.	Matériel déposé, politique d'accès - spécification de l'herbier	7A 9.21-22; 9C; 40.7, N.4; 40A.5-6
- désignation	9.11-12; 9A; 9C	Matériel imprimé (voir aussi Publi- cation), accompagné de spécimens	30.8, N.2
- - effectives, exigences	7.10-11; 9.22-23	- éphémères	30A.4
- - première à suivre	9.19	- livraison à un distributeur	31A
- - subséquemment restreinte	9.17	Matériel imprimé éphémère	30A.4
- détruit	9.11 + 16	Matériel manuscrit	30.1 + 6
- équivalent en langue moderne	9.23	Matériel original	9.3-4, N.2-3; F.3.N.2; Gl.
- identification ambiguë	9.9	- identification ambiguë	9.9
- illustration	8.1; 8A.1; 9.3 + 15	- non existant	9.8 + 13
- inclusion, dans le taxon nommé	26.2; 40.2; 52.2(b), N.1-2	- redécouvert	9.19(a)
- lieu à spécifier	9.22	Mécaniques, méthodes de typifica- tion	9A.2; 10.5-7; 10A.2
- nom d'espèce précédemment pu- blié	40.3	Mélange	8.2; Gl.
- noms d'espèces fossiles	9.15	Métaboliquement inactif, état	8.4; 8B.2; 40.8, N.3
- précédemment désigné	9.11 + 16-17; 26.2; 48.2(b); 52.2(b)	Microfilm	30.1
- préservant l'usage courant	9A.4	<i>Microsporidia</i>	Pre.8; 45.N.1; F.1
- priorité sur un néotype	9.13	"mihi", comme citation d'auteur	46D
- remplaçable	9.15 + 19, N.7	Modification de ce <i>Code</i>	Pre.7; Disp.1.2; Disp.2; Disp.5; Disp.7.11; Disp.8.12
- soutenant l'épitype	9.9	- Annexe I	34.1
Lettre initiale en majuscule	16.1; 20.1; 21.2; 60.2	- Annexe V	56.2

- Annexe VI	38.4	- <i>-e</i>	60.8(a)
- Annexe VII	53.4	- <i>-ea</i>	60B.1(a)
- Annexes II–IV	14.12 ; F.2	- <i>-eae</i>	19.3 + 7 ; 19A.1 ; 37.2.note de bas de page, 37.Ex.1
Modification de périmètre, cita- tion de l'auteur	47 ; 47A	- <i>-ensis</i>	60.Ex.19 ; 60D
- d'un rang, citation de l'auteur ..	49	- <i>-eos</i>	18.1 ; 60.10(a)
- rang, citation de l'auteur	11.2	- <i>-er</i>	60.8(a–b) ; 60B.1(b)
- statut, hybride/non-hybride	50	- <i>-es</i>	18.1 ; 60.10(a)
Monotypique, genre	38.5–6 + 12 ; 40.6 ; Gl.	- <i>-Eu-</i>	21.3
Morphe, voir Champignons, pléo- morphes		- <i>-folia</i>	60.Ex.34–35
Morphologie, terme technique ...	20.2	- <i>-gaster</i>	62.2(b)
Mot, grec ou latin	60.10 ; 60G	- <i>-glochis</i>	62.2(b)
- dernier du mot composé, genre [sexe]	62.2	- <i>-hydr-, hydro-</i>	60G.Ex.1
- habituellement séparés	60.11	- <i>-i</i>	18.1 ; 60.8(a) ; 60.10(a)
- pas une épithète ou un nom	20.4(a) ; 35.N.1	- <i>-i-</i>	60.8(b + d) + 10(b), Ex.34–35 + 37
<i>Mots, éléments des :</i>		- <i>-ia</i>	60B.1(b)
- <i>-a</i>	60.8(a + c) ; 60B.1(a–b)	- <i>-iae</i>	60.8(b)
- <i>-aceae</i>	18.1 ; 19.1 ; 19A.1 ; 37.2.note de bas de page 62.2(b)	- <i>-ianus, -iana, -ianum</i>	60.8(d)
- <i>-achne</i>	62.2(b)	- <i>-iarum</i>	60.8(b)
- <i>-ae</i>	18.1 ; 60.8(a) + 10(a)	- <i>-icus</i>	60D
- <i>-ae-</i>	60.Ex.37	- <i>-idae</i>	16.3 ; 37.2.note de bas de page
- <i>-ales</i>	17.1 ; 37.2.note de bas de page	- <i>-ii</i>	60.8(b)
- <i>-an-</i>	60.8(c–d)	- <i>-inae</i>	19.3 ; 19A.1 ; 37.2.note de bas de page
- <i>-ana</i>	60.8(c)	- <i>-ineae</i>	17.1 ; 37.2.note de bas de page
- <i>-anthes</i>	62.4	- <i>-inus</i>	60D
- <i>-anthos, -anthus</i>	62.2(c)	- <i>-iorum</i>	60.8(b)
- <i>-anum</i>	60.8(c)	- <i>-is</i>	18.1 ; 60.10(a)
- <i>-anus</i>	60.8(c) ; 60D	- <i>-ites</i>	62.4
- <i>-ara</i>	H.6.3–4 ; H.6A ; H.8.2	- <i>-lotus</i>	60G.Ex.1
- <i>-as</i>	18.1 ; 60.10(a)	- <i>-mecon</i>	62.2(b)
- <i>-aster (-asteris), -astrum (-astri)</i>	61.Ex.3	- <i>-meli-</i>	60G.Ex.1
- <i>-botrys</i>	62.2(a)	- <i>-monad-</i>	16.4
- <i>-calli-</i>	60G.Ex.1	- <i>-myces</i>	62.2(a)
- <i>-carpa, -aea, -ium, -on, -os, -um,</i> <i>-us</i>	62.Ex.3	- <i>-mycet-</i>	16.4
- <i>-ceras</i>	62.2(c)	- <i>-mycetes</i>	16.3 ; 37.2.note de bas de page
- <i>-cheilos, -chilos, -chilus</i>	62.2(c)		
- <i>-chlamys</i>	62.2(b)		
- <i>-clad-</i>	16.4		
- <i>-cocc-</i>	16.4		
- <i>-codon</i>	62.2(a)		
- <i>-cola</i>	23.5, Ex.11		
- <i>-cyst-</i>	16.4		
- <i>-daphne</i>	62.2(b)		
- <i>-dendron</i>	62.2(c)		

- <i>-mycetidae</i>	16.3 ; 37.2.note de bas de page	- <i>-stoma</i>	62.2(c)
- <i>-mycota</i>	16.3 ; 37.2.note de bas de page	- <i>-us</i>	18.1 ; 60.10(a), Ex.37 ; 60B.1(c)
- <i>-mycotina</i>	16.3 ; 37.2.note de bas de page	- <i>-virales</i>	17.1
- <i>-n-</i>	60.8(c)	- <i>-viridae</i>	16.3
- <i>-nema</i>	62.2(c)	- <i>-virinae</i>	19.3
- <i>-nemat-</i>	16.4	- <i>-virus</i>	20.1
- <i>-nus, -na, -num</i>	60.8(c) ; 60D	Multiplication, signe (×)	H.1–2 ; H.3.1 + 3 ; H.3A
- <i>-o-</i>	16.1 ; 60.10(b)	<i>Musci</i> , date de départ (voir aussi <i>Sphagnaceae</i>)	13.1(b)
- <i>-odes</i>	62.4	"nec", dans la citation d'homonyme	50C
- <i>-odon</i>	62.2(a)	Néotype (neotypus)	9.8 ; Gl.
- <i>-oideae</i>	19.1 + 7 ; 19A.1 ; 37.2.note de bas de page	- désignation	9.11 + 13 ; 9B.1 ; 9C
- <i>-oides</i>	60.Ex.39 ; 62.4	- - effective, exigences	7.10–11 ; 9.22–23
- <i>-opsida</i>	16.3 ; 37.2.note de bas de page	- - première à suivre	9.19
- <i>-opsidis</i>	18.1	- - subséquemment restreinte	9.17
- <i>-opsis</i>	18.1	- équivalent en langue moderne	9.23
- <i>-orum</i>	60.8(a)	- identification ambiguë	9.9
- <i>-os</i>	18.1 ; 60.10(a)	- illustration	8.1 ; 8A.1 ; 9.8 + 22
- <i>-osma</i>	60G.Ex.1 ; 62.2(b)	- inclusion, dans le taxon nommé	26.2 ; 52.2(b), N.1–2
- <i>-ou</i>	18.1 ; 60.10(a)	- lieu à spécifier	9.22 ; 9C
- <i>-ous</i>	18.1 ; 60.10(a)	- préservant l'usage	9.16
- <i>-panax</i>	62.2(a)	- précédemment désigné	9.9 + 17 ; 26.2 ; 52.2(b)
- <i>-phyceae</i>	16.3 ; 37.2.note de bas de page	- préséance du lectotype	9.13
- <i>-phycidae</i>	16.3 ; 37.2.note de bas de page	- remplaçable	9.18–19
- <i>-phycos, -phycus, -phykos</i>	62.2(c)	- soutenant l'épitype	9.9
- <i>-phyllum</i>	60G.Ex.1	Nixus, plutôt qu'ordre	17.2
- <i>-phyt-</i>	16.4	"nobis", comme citation d'auteur	46D
- <i>-phyta, -phyton</i>	16.3–4 ; 37.2.note de bas de page	Nodules intra-houille	8A.3
- <i>-phytina</i>	16.3 ; 37.2.note de bas de page	Nom (voir aussi Adjectif, Auteur, Nomenclature, Nom de personne, Nom dans une apposition)	Pre.6
- <i>-pogon</i>	62.2(a)	Nom (voir aussi Adjectif, Auteur, Nomenclature, Nom de personne, Nom dans une apposition)	6.3 ; 12 ; Gl.
- <i>-rum</i>	60.8(a)	Nom (voir aussi Adjectif, Auteur, Nomenclature, Nom de personne, Nom dans une apposition)	38C
- <i>-stemon</i>	60G.Ex.1 ; 62.2(a)	- à un nouveau rang (status novus)	6.10, N.4–5 ; 7.3 ; 32A ; 41 ; Gl.
- <i>-stigma</i>	62.2(c)	- - publication valide	41
		- - restrictions	41.2
		- - type	7.3
		- abrégé	60.14
		- alternatif	36.3 ; F.8.N.3 ; Gl.

- - de famille.....	10.9; 11.1; 18.5-6	- illégitime, voir Illégitime.....	
- - de sous-famille.....	10.9; 11.1; 19.8	- indisponible pour une utilisation	14.10; 18.N.2; 54.1(b)(1); 55.N.1; 56.N.1; F.3.4
- attribution.....	46.2 + 5, N.5	- lettre initiale.....	16.1; 20.1; 21.2; 60.3; 60F
- avec point d'interrogation.....	36.1; 52.N.1	- mésappliqué.....	7.3; 41.N.3; 48.N.1; 50D; 57
- classe ou sous-classe.....	16	- mots, noms non-génériques.....	20.4
- composé.....	60.10; 60G	- non publié.....	23A.1(i); 50G
- confus.....	57	- orthographe.....	13.4; 14.8 + 11; 33.2; 50E.1; 50F; 60; 60A-H; 61; F.3.2; F.9
- confusément semblable.....	53.2-4; 61.5; Gl.	- orthographe, erreurs.....	33.2; 50F; 60.1 + 3 + 6 + 8 + 10, N.4; 61.1, N.1; F.9
- conservé, voir Conservation.....		- - variantes.....	61
- contraire aux règles.....	Pre.5 + 12	- pas valablement publié.....	14.14; 34.1; 35; 36; 37.1 + 6; 41.4-5
- correct.....	Prin.IV; 6.6; 11.1 + 3-4; 14.5-7; F.3.5-6; H.4; Gl.	- première syllabe.....	60.3
- création inutile.....	Pre.1	- raisons pour changer.....	Pre.12
- dans une thèse.....	30.9, N.3, Ex.14-19	- rang, voir Rang.....	
- de division ou de phylum.....	16.3, N.1	- régularité.....	Pre.1
- de famille.....	10.9; 18; 19A.1	- rejeté, voir Rejet.....	
- de genre.....	10.1-5; 20; 20A; 21B.4	- remplacement.....	6.11-13; 7.4-5; 11.4; 32A; 41; 41A.1; 49.N.1; 58; Gl.
- dérivé, du grec.....	60A	- stabilité.....	Pre.1; 14.1-2; 53.2; 56.1; F.2; F.7
- - d'un nom de personne.....	60B	- substitut déclaré, voir Nom de remplacement.....	
- d'hybride, voir Hybride.....		- superflu.....	52.1 + 4
- d'un nouveau taxon.....	6.9	- type, voir Type.....	
- d'un ordre ou d'un sous-ordre..	17; 17A; 18.2; 19.2	- usage courant.....	57
- d'un taxon d'un rang inférieur à la variété.....	26A.3	Nom (voir aussi Genre) dans une apposition.....	23.1 + 5; 60.N.3
- d'un taxon infraspécifique.....	24; 24A-B; 25-26; 26A-B; 27	- comme épithète.....	21.2; 21B.2-3; 23.1 + 5 + 6(a); 60.N.3
- d'un taxon suprafamilial.....	10.10; 11.10; 16; 16A; 17; 17A		
- d'une espèce.....	23; 23A		
- d'une sous-famille, nommé sous- ordre.....	19.2, N.1		
- d'une subdivision de famille.....	10.9; 19; 19A		
- d'une subdivision de genre.....	10.1-2 + 5; 21; 21A-B; 22; 22A		
- d'une subdivision ou d'un sous- phylum.....	16.2-3		
- étymologie.....	60H		
- euphonie.....	Pre.1		
- formé à partir d'un nom de genre	7.1; 10.10; 16.1; 18.1 + 3; 19.4-6; 40A.2		

- - au génitif	23.1 + 5 ; 23A.1-2 ; 60C.1	Nom légitime	6.5 ; 51 ; 52.4, N.1-3 ; Gl.
- - au génitif pluriel	21.2	- épithète contenu sous nom illégitime ou rejeté	55.1-3
- - section	21B.2-3	- maintenance	51
- - sous-genre	21B.2-3	- nothotaxon	H.4
- comme nom	20.1	- par conservation	14.1
- - adjectif pluriel	18.1 ; 19.1	- priorité	11.3-5 ; 53.N.2
- composé	60.10 ; 60G	Nom mésappliqué	7.3 ; 41.N.3 ; 48.N.1 ; 50D ; 57
- descriptif	23.1 + 6(a)	Nom phrase	23.6-7
Nom de personne (voir aussi Auteur), anagramme	60B.N.2	Nom protégé	Gl.
- anagramme	H.6.3-4 ; H.6A	Nom provisoire	36.1(a), Ex.4-6 ; Gl.
- - dans les épithètes	23A.1-2 ; 60.8-9, N.4 ; 60B ; 60C	Nom rejeté	Gl.
- - forme latine largement utilisée	60C.1-2	- combinaison basée sur un	14.4 + 7, N.2
- - Grec ou latin	60C.1	Nom superflu	52.1 ; Gl.
- - latinisation	46B	- basionyme conservé ou protégé	6.4
- - latinisation intentionnelle	60.9	- basionyme légitime	52.4
- - signes diacritiques	46B.2 ; 60.7 ; 60B.N.1 ; 60C.3	- illégitime	52.1
- dans l'épithète composée	20A.1(i) ; 60B	- non illégitime	52.4, N.1-2
Nom de remplacement (nomen novum)	6.11-13 ; 7.4-5 ; 41 ; 41A.1 ; 58 ; Gl.	Nom supprimé (nomen utique rejiciendum)	50E.2, N.1 ; 56 ; 56A ; F.7 ; Gl.
- abréviation	32A	Nom vernaculaire	60.9 ; 62.3
- citation de l'auteur	49.N.1	Nomen conservandum (voir aussi Conservation)	14 ; 14A ; 50E.1
- publication valide	41	Nomen novum, voir Nom de remplacement	
- remplaçant un nom illégitime	58	Nomen nudum	50B ; Gl.
- restrictions	41.2	Nomen rejiciendum (voir aussi Nom rejeté)	Gl.
- s'il n'y a pas d'épithète finale antérieure disponible	11.4	Nomen specificum legitimum	23.6 ; 52.3
- type	7.4-5 ; 58	Nomen triviale	23.7
Nom illégitime	6.4 ; 52-54 ; F.3.3 ; Gl.	Nomen utique rejiciendum	50E.2, N.1 ; 56 ; 56A ; F.7 ; Gl.
- autonymes	22.5, Ex.7 ; 27.2, Ex.1	Nomenclature, biologique	Pre.1
- devenant légitime ultérieurement	6.4	- Comités, voir Comité	
- - par conservation	6.4 ; 14.1 ; 18.3 ; 19.6	- contraire aux règles	Pre.5 + 12
- - par protection	6.4 ; 18.3 ; 19.6 ; F.2	- des algues, des champignons et des plantes	Pre.2 + note de bas de page + 8
- - par sanctionnement	6.4 ; F.3.1-2	- indépendance	Prin.I
- espèce	55.2	- modification défavorable	14.1 ; 56.1
- famille	18.3	- principes	Prin.I-VI
- genre	18.3 ; 55.1		
- homonymes	21.N.1 ; 24.N.2 ; 53.1, N.2 ; 54 ; F.3.3, N.1		
- hybride	52.N.4		
- subdivision de famille	19.6		
- type	7.5-6		

- Section (voir aussi Congrès International de Botanique)	Disp.1.1-2 + 4.note de bas de page; Disp.2.1 + 6; Disp.3.2-4; Disp.4; Disp.6; Disp.7.4 + 6; Disp.8.1 + 10	- champignons pléomorphiques... - familles	F.8.N.3 10.9; 11.1; 18.5-6; Gl.
- - Bureau de Nomenclature	Disp.1.4; Disp.2.5; Disp.4.5 + 7 + 11; Disp.7.10	- publication valide..... - rangs différents	36.3 36.3
- - Greffier	Disp.4.5 + 10	- sous-familles	10.9; 11.1; 19.8
- - Président	Disp.4.5-7 + 11	Noms confus, à ne pas utiliser ...	57
- - procédure et vote	Disp.5	Noms géographiques, dans les épithètes	23A.1 + 3(j); 60.9 + 13; 60D
- - Rapporteur général.....	Disp.2.3-4; Disp.3.2; Disp.4.3(f) + 5 + 8-12; Disp.7.3-5 + 7; Disp.8.8	- dans l'épithète.....	60C.4(d)
- - Scrutateurs	Disp.4.5; Disp.5.10	Noms scientifiques en latin	Prin.V
- - Vice-présidents	Disp.4.5 + 7	Noms similaires prêtant à confusion	53.2-4; 61.5; Gl.
- - Vice-rapporteur	Disp.2.4; Disp.4.5 + 9; Disp.7.3-4 + 7	- décision contraignante sur des..	53.4; Disp.7.14
- Session, Champignons (voir aussi Congrès International de Mycologie)	Disp.1.4.note de bas de page; Disp.4.13; Disp.7.4; Disp.8.1 + 4-6 + 8-12	- traité comme des homonymes..	53.2-4
- - Bureau de Nomenclature des Champignons	Disp.4.13; Disp.7.8; Disp.8.1 + 3-4 + 5(f) + 7	Noms supragénériques.....	37.2
- - Président	Disp.8.1 + 6	- citation d'auteur entre parenthèses non utilisée.....	49.2
- - Secrétaire	Disp.4.13; Disp.7.8; Disp.8.1 + 5(f) + 7	- date de départ pour les <i>Spermatophyta</i> et les <i>Pteridophyta</i>	13.1(a)
- - Secrétaire adjoint	Disp.7.8; Disp.8.1 + 7	- date de départ pour les <i>Sphagnaceae</i> et les <i>Hepaticae</i>	13.1(c)
- stabilité	Pre.1; 14.1-2; 53.2; 56.1; F.2; F.7	"non", dans la citation d'homonyme	50C
Noms alternatifs	36.3; Gl.	Non-fossile, matériel.....	13.3
		- taxon	Pre.8; 13.3; Gl.
		- vs fossile.....	11.8, N.5; 13.3
		<i>Nostocaceae</i> , date de départ.....	13.1(e)
		"notho-", étymologie	H.1.note de bas de page 3.2; 5A; H.1; H.3.1 + 3
		- préfixe	
		Nothoespèce.....	3.2; Gl.
		- épithète	32.4; H.10A
		- nom	H.10.1, N.2; H.11.1
		- parents de genres différents	H.11.1
		- rang	3.2; 32.4; 50
		Nothogenre	3.2; H.9; Gl.
		- nom, voir Formule condensée...	
		- rang	3.2; 4.4; H.6.1
		Nothomorpe	H.12.2 + note de bas de page; Gl.
		Nothotaxon (voir aussi Hybride) .	H.3.1; Gl.
		- nom (voir aussi Formule condensée)	Pre.8; 28.N.1; 32.4; H.1-12
		- - citation d'auteur	50
		- - correct	H.4-5; H.8; H.11-12

- - légitime	52.N.4	- - nommé autrement	17.2
- - validement publié	32.4 ; 38.1 ; 40.1 ; H.9 ; H.10.1(a) ; H.12.2	- - voulu en tant que famille	18.2, N.3
- périmètre	H.4	- relatif, aux rangs	5 ; 37.6-8, N.1 ; F.4
- rang (voir aussi Nothoespèce, Nothogénre, Nothomorphe)	3.2 ; 4.4 ; 32.4 ; 50 ; H.1 ; H.3.1 ; H.4-5 ; H.12	Ordre naturel (<i>ordo naturalis</i>)	18.2, N.3
- rang (voir aussi Nothogénre, No- thomorphe)	H.5	Ordre relatif des rang	5 ; 37.6-8, N.1 ; F.4
- - inapproprié	H.5.N.1	Organisme(s), associés à des champignons	F.9
- - infraspécifique	4.4 ; H.3.1 ; H.4.N.1 ; H.10 ; H.10A-B ; H.11.2 ; H.12	- autres que des plantes vascu- laires, illustration	38.10
- - subdivision du genre	H.7 ; H.9	- catégories spéciales dans l'agri- culture, la foresterie, et l'horticole	Pre.11 ; 4.N.3 ; 28.N.2 + 4-5
- taxons parentaux	52.N.4 ; H.2 ; H.2A ; H.3.2 ; H.4-5 ; H.5A ; H.6.2 + 4 ; H.8-9 ; H.10.2, N.2 ; H.10A ; H.11 ; H.12.1, N.1	- couverts par ce <i>Code</i>	Pre.2 + note de bas de page + 8
- variation	H.4.N.1 ; H.12	- en culture	28
Nouveautés nomenclaturales	6.N.4-5 ; Gl.	- individuel(s), appartenant aux taxons	2
- auctorat, comme attribué	46.2	- parasites	4.N.4 ; 38E
- - cité par nom	46D	- parent(s), de taxon(s) fossile(s)	1.2
- - déterminé par une preuve ex- terne	46.9	- petit(s), comme type(s)	8.2
- - inclusion de "ex"	46.10	nomenclatural-aux	
- des champignons, dépôt d'infor- mation dans des dépôts reconnus	F.5A.1	- traité(s) comme des algues, des champignons, et des plantes	Pre.8
- éviter la publication de matériel éphémère	30A.4	- vivant(s), pas comme types	8.4
- garantir la disponibilité à travers le temps et l'espace	30A.5	Organismes cultivés	Pre.11 ; 28
- indiquées avec "novus" ou une abréviation	32A	- venant de nature	28
- mention dans le résumé ou l'abs- tract	30A.6	Orthographe	60-61
Nouvelle combinaison	6.10, N.5 ; 7.3 ; 41 ; 41A ; Gl.	- conservation	14.11 ; 50E ; F.3.2
- publication valide	41	- correction	23.7 ; 32.2, N.2 ; 33.2 ; 60.1 + 3 + 8-14, N.4 ; 61.4, N.1 ; F.9
- restrictions	41.2	- épithètes	60.8-11 + 13-14 ; 60A-H
- type	7.3	- erreur	60.1 + 8 + 10-11 + 13-14 ; 60G.1(b) ; 61.1
<i>Oedogoniaceae</i> , date de départ ..	13.1(e)	- linnéenne, noms de genre	23.7
Opera utique oppressa	34.1	- linnéenne, noms de genres	13.4
Ordre (<i>ordo</i>), abréviation	5A	- standardisation	60.4-14 ; F.9
- nom	17 ; 17A	- variante, voir Variante orthogra- phique	
- rang	3.1	Orthographe originale	60.2 ; 61.1 ; F.9 ; Gl.
		- correction	33.2 ; 60.1
		- indication de	50F
		- maintien	60.1 ; 60B.N.1 ; 61.1

- standardisation	60.4–14 ; F.9	Position	Prin.IV ; 6.6 ;
- variante	61.3		11.1 ; 13.2 ;
Orthographe, voir Orthographe			Gl.
originale		- anticipation	36.1(a)
Ouvrage, voir Publication		Pré-date de départ, auteur du	46.7
Ouvrages supprimés (opera utique	Pre.9 ; 34.1 ;	- publication	38A
oppressa)	Disp.5.1(f) ;	Préfixe (voir aussi Mots, éléments	5A
	Gl.	du)	
Pagination	30A.2–3 ;	- dans un nom de personne	46A.1 ;
	31C		60.13 ;
- citation lorsque pas incluse	41A.2		60B.N.2 ;
- ne fait pas partie du contenu	30.3		60C.4
Parasite	4.N.4	- <i>Eu-</i>	21.3 ; 24.3
- nom de l'hôte	38E ; F.9	- notho- (n-)	3.2 ; 5A ;
Paratype	9.4 + 7 +		H.1 ; H.3.1 +
	12, N.5 ; Gl.		4
Parenté, voir Nothotaxon, taxons		- sub-	4.2, N.1 ; 5A
parentaux		Préliminaire, vote indicatif, voir	
Parenthèses	10.N.1 ; 21A ;	Vote indicatif	
	46.7 ; 49 ;	Premier, voir Priorité	
	50 ; F.3A	Préparation	8.2–3 ; 8A.4 ;
Particules, dans des noms de per-	46A.1 ; 60C.4		9.14
sonnes		Préservation (voir aussi Matériel	
Patronymique, préfixe	60.13 ;	déposé)	
	60C.4(a–b)	- impossible	8.4 ; 8B.2 ;
Périmètre	Prin.IV ; 6.6 ;		40.5
	11.1	- permanente	8.4 ; 8B.2 ;
- anticipation	36.1(a) ;		40.N.3
	H.9.N.2	- place	7A ; 8B.1 ;
- causant une redondance nomen-	52.1		40.7 ;
claturale			40A.5–6
- modification, citation	47 ; 47A	Preuve externe dans une publica-	46.9
- nothotaxon	H.4	tion	
Périodique, date du	31C	Preuve interne dans la publication	30.9, N.3 ;
- populaire	30A.4		45 ; 46.8
- taxonomique	30A.5	- absence de	46.9
- tirés-à-part	31.3 ; 31C	Principes	Pre.3 ;
Petits organismes, type	8.2		Prin.I–VI
Phylum, voir Division		Priorité	Gl.
Plantes vasculaires, Comité de No-	Disp.7.1(e)	- de désignation du type	7.10–11 ;
menclature des			9.19 ; 10.5 ;
Plantes, voir Algues, Champignons			F.5.4
et Plantes, Cultivées, et Orga-		- des autonymes	11.6
nismes		- des homonymes	53.5, N.1–2
- assignées initialement à un	45.N.2	- des noms	11 ; 16A
groupe non couvert par ce <i>Code</i>		- - basée sur un type non-fossile vs	11.8
		fossile	
Pléomorphes, champignons, voir		- - de champignons pléomorphes .	F.8.N.1–2
Champignons pléomorphes		- - des hybrides	11.9
Pléonasmie	23A.3(e)	- - des taxons de rang supérieur ..	11.10 ; 16A
Point d'interrogation	36.1 ; 52.N.1	- - des taxons fossiles	11.7
Point, suppression	60.13	- - légitime	53.N.2
Point, suppression du	60.13	- - limitation	11.2–4 +
Polyploïde	H.3.Ex.3		6–7 ; 13–14 ;
Portable Document Format (PDF)	29.1		F.1–3
- norme archivistique	29A.1	- - - au rang	11.2
- successeur de	29.3 ;	- - non affecté par, date de la	14.N.3
	Disp.7.9	conservation	

- - - date de sanctionnement	F.3.N.1	- nom illégitime	6.4 ; 18.3 ; 52.1
- - sans rang	37.3	- primauté sur le sanctionnement .	F.3.8
- du choix	11.5, N.2 ; 53.5 ; 61.3 ; 62.3 ; F.5A.2	- proposition	14.15, N.4 ; 14A ; Disp.1.4 ; Disp.2.2
- égale	11.5 ; 53.5	- surpassée par la conservation . . .	F.2
- principes	Prin.III	Protologue	6.13.note de bas de page ; Gl.
Procarvates, noms des	54A	- conflit avec le	9.19(c) ; 9A.3–4 ; 10.2
- nomenclature, voir <i>Code Interna-</i>		- générique	10.2 + 4
<i>tional de Nomenclature des Proca-</i>		- guide pour la lectotypification . .	9A.2
<i>ryotes</i>		- référence bibliographique	46.1
- taxons	54A	- référence de page	41.N.1
Prononciation, difficulté en latin .	20A.1(c) ; 23A.3(b)	Pseudo-composé	60G.1(b) ; Gl.
Proposition(s)		<i>Pteridophyta</i> , date de départ	13.1(a)
- pour amender ce <i>Code</i>	Disp.1.4 + note de bas de page ; Disp.2 ; Disp.4.3(b) ; Disp.5.1(a) + 5–7 ; Disp.7.10	Publication (voir aussi Simultané)	37.5 ; 46.8, N.5
- - relatives aux noms d'organismes	F.2 ; F.7 ;	- Autographe indélébile	30.5–6 ; Gl.
traités comme des champignons . .	Disp.1.4 ; Disp.7.14 ; Disp.8	- catalogues de vente	30.7
- - synopsis des	Disp.1.4.note de bas de page ; Disp.2.4–2.5 ; Disp.8.3	- date	31 ; 31A ; 33
- pour conserver un nom	14.12 + 15 ; 14A ; Disp.2.2 ; Disp.7.10	- effective, voir Publication effec-	
- pour protéger un nom	14.15 ; 14A ; F.2 ; Disp.2.2 ; Disp.7.10	tive	
- pour rejeter un nom	14.15 ; 14A ; 56 ; 56A ; P.2.2 ; P.7.10	- électronique, voir Publication	
- pour supprimer un ouvrage	34 ; 34A ; P.2.2 ; P.5.1(f)	électronique	
Protection	Pre.9 ; F.2	- en ligne	29.1–2
- approbation par le Comité Géné-	Disp.5.1(f)	- étiquettes d'herbier imprimées . .	30.Ex.12–13
ral		- évidence externe d'autorat	46.9
- combinaison sous un homonyme	55.3	- indépendamment des spécimens	
protégé		annexés	30.N.2
- homonyme	53.1	- index	30A.6
- limitation de priorité	11.3–4	- journaux de résumés	30A.4
- nom de famille formé à partir	18.3	- journaux non-scientifiques	30.7
d'un nom de genre illégitime		- lieu de, correct en toutes circons-	
- nom d'une subdivision d'un genre	19.6	tances	14.14
formé à partir d'un nom de genre		- listes d'échanges de graines	30.7
illégitime		- matériel imprimé annexé aux spé-	
		cimens	30.8, N.2
		- matériel imprimé éphémère	30A.4
		- non paginée	41A.2
		- par parties	31B.1 ; 37.5
		- périodique populaire	30A.4
		- preuve interne	30.9, N.3 ; 37.5 ; 45 ; 46.8
		- - absence	46.9
		- taxonomique	46.1
		- thèses	30.9, N.3, Ex.14–19
		- tirés-à-part	31.3 ; 31C
		- valide, voir Publication valide . .	
		Publication effective, recomman-	
		dation pour une publication valide	32.1(a)
		- Autographe indélébile	30.5–6

- catalogue de vente.....	30.7	-- nothoespèce ou hybride de rang inférieur.....	H.10.1
- date.....	31 ; 31A–C	-- nothoggenre.....	H.9
- définition.....	6.1 ; Gl.	-- nouveau genre monotypique ..	38.5–7 ; 40.6
- journaux non-scientifiques.....	30.7	-- nouveau taxon.....	38
- listes d'échanges de graine.....	30.7	- - organismes autres que des plantes vasculaires.....	38.10
- matériel électronique.....	29 ; 29A ; 31B.2	- - subdivision du genre.....	35 ; 38.11(b) ; 41.2(b) ; H.9
- matériel imprimé annexé aux spécimens.....	30.8, N.2	- - subdivision de famille.....	38.11(a) ; 41.2(a)
- thèses.....	30.9, N.3, Ex.14–19	- - taxon fossile.....	43
Publication électronique.....	29 ; 29A ; 30.1–4, N.1 ; 30A.1–3 ; 31.1–2	- - taxon fossile de champignon ..	43.N.2
- archivage.....	29A	- - taxon infraspécifique.....	35.1, N.1 ; 38.8 + 11(c) ; 40.2–5 + 7–8
- contenu.....	30.3, N.1	- - taxon non couvert par ce <i>Code</i>	45
- date lorsqu'elle est issue en parallèle avec des sujets imprimés.....	31.2	- d'une combinaison.....	35
- modifications non effectivement publiées.....	30.4	- d'une nouvelle combinaison.....	41
- pagination.....	30.N.1 ; 41.N.2	- d'une variante orthographique..	61.1
- versions préliminaires et finales .	30.2 ; 30A.1	- exigences.....	32–45 ; F.4 ; F.5.1–2 ; H.9
Publication valide.....	6.2, N.1 ; 32–45 ; F.4 ; F.5.1–F.5.2, N.1–2 ; H.9	- - acceptation du nom.....	33.1 ; 36.1
- date.....	33.1 ; 45	- - association de l'épithète avec le nom.....	35.2
- - inchangée par conservation ...	14.N.3	- - citation de l'identifiant issu d'un dépôt reconnu.....	F.5.1
- - inchangée par sanctionnement	F.3.N.1	- - citation du basionyme ou du synonyme remplacé.....	41.1 + 3 + 5
- - non affectée par la correction de l'orthographe originale.....	33.2	- - - malgré une citation incorrecte de l'auteur.....	41.6
- - pour des noms de taxons non originellement couverts par ce <i>Code</i>	45	- - - malgré une erreur bibliographique.....	41.6
- dates de départ.....	13.1 ; F.1	- - déclaration de filiation.....	H.9
- de l'autonomie.....	22.3 ; 26.3 ; 32.3	- - description ou diagnose.....	38.1 + 4–5 + 11 + 13
- du nom de remplacement.....	41	- - - dans n'importe quelle langue	43.N.1 ; 44.N.1
- d'un basionyme.....	41.5 + 8, N.1 ; 41A.1	- - - décision contraignante sur l'adéquation de.....	38.4
- d'un nom, algues.....	13.1(e) ; 44 ; 45	- - en conformité avec les dispositions sur la formation d'un nom	32.1(c) + 2
- - à un nouveau rang.....	41	- - illustration.....	38.7 + 10–11 ; 43.2 ; 44.2
- - alternatif.....	36.3	- - - avec analyse.....	38.7–10 ; Gl.
- - champignons.....	45 ; F.5.1–2	- - indication du rang.....	37.1
- - espèce.....	23.3–7 ; 35 ; 38.5 + 7–8 + 11(c) ; 40.2–5 + 7–8 ; 41.2(c)	- - indication du type.....	40
- - famille.....	18 ; 38.11(a)	- - publication effective.....	32.1(a)
- - genre.....	38.5–7 + 11(b) ; 40.3	- - référence, au basionyme ou au synonyme remplacé.....	41
- - genre, linnéen.....	13.4 ; 38.N.1	- - - à la date.....	41.5
- - hybride.....	32.4 ; H.9 ; H.10.1		

- - - à la description ou à la diagnose.....	7.8; 38.1 + 11–14; 39.1–2; 43.1; 44.1	- Bornet & Flahault, Révision des Nostocacées hétérocystées, in Ann. Sci. Nat., Bot., ser. 7, 3 : 323–381; 4 : 343–373; 5 : 51–129; 7 : 177–262. 1886–1888.....	13.1(e)
- - - à la description ou à la diagnose - complète et directe.....	38.13	- Brummitt & Powell, <i>Authors of plant names</i> . 1992.....	46A.N.1
- - - à la description ou à la diagnose - d'un genre.....	38.12	- Bull. Misc. Inform. Kew 1940 : 81–134. 1940.....	14.N.4(c)(1)
- - - à la description ou à la diagnose - inacceptable.....	38.5	- Don, <i>Sweet's Hortus britannicus</i> , ed. 3. 1839.....	38.Ex.3
- - - à la description ou à la diagnose - indirecte.....	38.13–14	- Fries, <i>Elenchus fungorum</i> . 1828	F.3.1
- - - à la description ou à la diagnose - restreinte.....	38.11	- - <i>Systema mycologicum</i> . 1821–1832.....	F.3.1; F.4
- - - à la page ou à la planche...	41.5, N.1	- Gomont, Monographie des Oscillariées in Ann. Sci. Nat., Bot., ser. 7, 15 : 263–368; 16 : 91–264. 1892–1893.....	13.1(e)
- - - à l'illustration.....	43.2; 44.2	- Hedwig, <i>Species muscorum frondosorum</i> . 1801.....	13.1(b)
- - - au détail du type.....	40.N.2	- Hirn, Monographie und Iconographie der Oedogoniaceen, in Acta Soc. Sci. Fenn. 27(1). 1900.....	13.1(e)
- - - au(x) lieu(x) où les exigences ont été précédemment remplies..	33.1	- Hitchcock & Green in Sprague, Nom. Prop. Brit. Bot. : 110–199. 1929.....	7.*Ex.16
- - spécification du type d'herbier	40.7	- <i>IMA Fungus</i>	Disp.1.4
- - spécification que le type de culture est préservé dans un état métaboliquement inactif.....	40.8	- Index Fungorum.....	46A.N.1
- - toute langue, Anglais.....	39.2; 43.1	- Index Herbariorum.....	40.N.4
- - toute langue, Latin.....	39; 43.1; 44.1	- <i>Index kewensis</i>	41.7
- malgré un doute taxonomique..	36.1	- <i>Index of fungi</i>	41.7
- pas du nom, cité comme synonyme.....	36.1(b)	- <i>International Code of Botanical Nomenclature</i>	
- - proposé par anticipation.....	36.1(a); H.9.N.2	- International Code of Botanical Nomenclature.....	14.N.4(c)
- - provisoire.....	36.1(a)	- - Sydney Code. 1983.....	H.12.2.note de bas de page
- pas en référence aux index généraux.....	41.7, N.2	- - Tokyo Code. 1994.....	20.N.2
- pas lorsque le rang dénote un terme mal-placé.....	37.6	- <i>International Code of Nomenclature for algae, fungi, and plants</i> ..	54.1(c).note de bas de page;
- pas par le seul énoncé des taxons subordonnés.....	36.2	- - Base de donnée des Annexes..	Disp.1.1 + 3
<i>Publications</i> (mentionnées dans les règles et recommandations de ce Code, excluant les citations bibliographiques des noms) :.....		- - Melbourne Code. 2012.....	14.N.4; 56.N.2
- Actes Congr. Int. Bot. Bruxelles 1910 : 67–83. 1912.....	14.N.4(b)	- <i>International Code of Nomenclature for Cultivated Plants</i>	F.8.N.2
- Arthur & al., <i>American Code of Botanical Nomenclature</i> , in Bull. Torrey Bot. Club 34 : 167–178. 1907.....	10.6 + 7(a–d)		Pre.11; 28.N.2 + 4–5; 54.1(c)
- - "Philadelphia Code", in Bull. Torrey Bot. Club 31 : 249–261. 1904.....	10.6 + 7(a–b) + c + note de bas de page + d)		+ note de bas de page; H.4.N.1
- Berchtold & Presl, <i>O přirozenosti rostlin</i> ... 1820.....	18.*Ex.5	- <i>International Code of Nomenclature of Bacteria (Bacteriological Code)</i>	Pre.8.note de bas de page

- <i>International Code of Nomenclature of Prokaryotes. Code des Prokaryotes (Révision de 2008)</i>	Pre.8.note de bas de page; 54.1(b)(1).note de bas de page, N.1	- inapproprié, pour un hybride ...	H.5.N.1
- <i>International Code of Zoological Nomenclature</i>	14.4.note de bas de page; 45.Ex.1.note de bas de page; 54.1(b).note de bas de page; F.1	- indication	21.1; 21A; 24.1; 37.2 + 5
- International Plant Names Index	46A.N.1	- infraspécifique unique	37.4
- <i>International Rules of Botanical Nomenclature</i>	10.7(b)	- intercalé plus tard ou ajouté	4.3
- - Brussels. 1912	14.N.4(b)	- modification, citation de l'auteur	49
- - Vienna. 1906	14.N.4(a)	- non clairement indiqué	37.1 + 3
- Jussieu, <i>Genera plantarum</i> . 1789	13.1(a + c)	- nothotaxon	3.2; 4.4; 32.4; 50; H.1; H.3.1; H.4-5; H.12
- Linnaeus, <i>Genera plantarum</i> , ed. 5. 1754	13.4; 38.N.1	- ordre relatif	5; 37.6-8, N.1; F.4
- - <i>Genera plantarum</i> , ed. 6. 1764	13.4; 38.N.1	- particulier	Prin.IV
- - <i>Species plantarum</i> , ed. 1. 1753	13.1(a + c + e) + 4, N.1; 38.N.1; F.1	- préfixe sub-	4.2, N.1; 5A
- - <i>Species plantarum</i> , ed. 2. 1762-1763	13.4; 38.N.1	- principal	3
- McNeill & al., Report of the Special Committee on Publications Using a Largely Mechanical Method of Selection of Types ... , in <i>Taxon</i> 65 : 1443-1448. 2016	10.7(c).note de bas de page	- priorité en dehors du	11.2
- Persoon, <i>Synopsis methodica fungorum</i> . 1801	F.3.1	- secondaire	4.1, N.1
- Ralfs, <i>British Desmidiaceae</i> . 1848.	13.1(e)	- simultanément différent	36.3
- <i>Regnum Veg.</i> 1 : 549-550. 1953	14.N.4(c)(2)	- terme désignant le	3.1; 4.1-2; 21.1; 24.1; 32.N.1
- Schlotheim, <i>Petrefactenkunde</i> . 1820	13.1(f)	- - mal placé	37.6-8, N.1; F.4; Gl.
- Sternberg, <i>Flora der Vorwelt, Versuch 1</i> : 1-24, t. 1-13. 1820	13.1(f)	- - usage informel	37.8; Gl.
- <i>Taxon</i>	Disp.1.4	Rangs intercalés	4.3
- <i>Verh. Int. Bot. Kongr. Wien</i> 1905 : 135-137. 1906	14.N.4(a)	Rangs supplémentaires	4.3
- <i>World directory of collections of cultures of microorganisms</i>	40.N.4	Rapporteur général	Disp.2.3-4; Disp.3.2; Disp.4.3(f) + 5 + 8-12; Disp.7.3-5 + 7; Disp.8.8
Publications non-paginées	41A.2	Récolte	9.2 + note de bas de page, N.1; Gl.
"Radix", pas un nom de genre ...	20.Ex.6	- emplacement	40.N.2
Raison de donner un nom	Pre.1	- part	8.2
Rang	Pre.1; Prin.IV; 2-5; 6.6; 11.1; Gl.	- référence à	8.N.1; 9.6; 40.2-3, N.2
- anticipation	36.1(a); H.9.N.2	- unique	8.3; 9.17; 40.3
- approprié, pour un hybride	H.5	Récolte, citation des détails	40.N.2
- base	2	- matériel illustré	8A.2
- hiérarchie	2	Recommandations, dans ce <i>Code</i>	Pre.4 + 6
		Référence de page	41.5, N.1; Gl.
		Référence indirecte	38.13-14; Gl.
		Référence, page	41.5, N.1
		- à un basionyme ou un synonyme remplacé	41.1
		- à une description ou une diagnose précédente	38.1 + 11-14; 38A; 44.1
		- - d'un genre	38.12

- - entière et directe	38.13	Section (sectio) (voir aussi Subdivision d'un genre)	4.1 ; 21.1 ; 21B.2
- - inacceptable	38.5	- abréviation	5A
- - indirecte	38.14	- changement de rang	21B.4
- - restreinte	38.11	- épithète, à partir d'un nom de personne	60B
- à une illustration précédente ...	43.2 ; 44.2	- - pareil au sous-genre	22A
Règles, absence ou doute	Pre.13	- - préférable à un nom	21B.2
- dans ce Code	Pre.4-5	Sélection du type, voir Désignation et Lectotype	
- rétroactivité	Prin.VI	Series (voir aussi Subdivision d'un genre)	4.1 ; 21.1
Règne (regnum), rang	3.1 ; 4.2	- abréviation	5A
Regnum, voir Règne		- épithète, de préférence un adjectif au pluriel	21B.2
Reihe, à la place d'ordre	17.2	Sexuée, forme, voir Téléomorphe ..	
Rejet, d'un nom	Pre.9 ; 50E.2 ; 56 ; 56A ; F.7 ; Gl. 56.3 ;	Signes diacritiques	46B.2 ; 60.7 ; 60B.N.1 ; 60C.3
- - approbation par le Comité Général	Disp.5.1(f)	Signes, voir Symboles	
- - autorisé soumis à une décision ..	56.3 ; F.7	Simultanée, publication (voir aussi	11.5-6 ; 13.1(e), N.1 ; 36.3 ; 53.5 ; 61.3 ; F.8.N.2-3
- - comme illégitime	52-54 ; 58 ; F.3.3	Priorité des choix)	
- - en faveur d'un nom conservé ..	14.4 + 6-7 + 10	- d'un nom de genre ou d'espèce ..	38.5-7
- - n'affectant pas la légitimité ...	14.10 ; 56.N.1 ; F.3.4	Somme de taxons subordonnés ...	25
- - proposition	14.15 ; 14A ; 56 ; 56A	Sous-classe (subclassis), nom ...	16.2-3
- - refusé	51	- rang	4.2
- - surpassant le sanctionnement ..	F.3.8	Sous-espèce (voir aussi Subdivision du genre)	4.2
- d'une proposition	57	- abréviation	5A
Relations stratigraphiques	13.3	- épithète, semblable dans un rang variétal	26A.1-2
Restauration, d'un nom rejeté ...	14.6-7	- - maintien dans des rangs infravariétaux	26A.3
Résumé de nouveautés nomenclaturales	30A.6	Sous-famille (subfamilia) (voir aussi Subdivision de famille), nom	10.9 ; 11.1 ; 19.1 + 8
Résumé des nouveautés nomenclaturales	30A.6	- rang	4.2
Rétention de noms autorisés soumis à décision	14.15 ; Disp.5.4	- - rang, appelé sous-ordre	19.2, N.1
Rétroactivité des règles	Prin.VI	Sous-forme (voir aussi Infraspécifique, taxon)	4.2
Rétrocroisement	H.4	Sous-genre (voir aussi Subdivision d'un genre), abrégé en subg., non "subgen."	5A
Réunion publique	30.1	- changement de rang	21B.4
Sanctionnement	F.3 ; Gl. F.3.8	- épithète, à partir d'un nom de personne	60B
- annulé par conservation ou rejet ..	F.3.8	- - la même dans différents rangs ..	22A
- date n'affectant pas la priorité ..	F.3.N.1	- - préférablement un nom	21B.2
- deux-points pour l'indiquer	F.3A	- rang	4.2 ; 21.1, N.1
- homonyme	53.1 ; 55.3 ; F.3.2-4, N.1	Sous-ordre (subordo), nom	16.2 ; 17.1
- - antérieur non illégitime	F.3.4	- - terminaison latine inadéquate ..	32.2
- - création d'un	F.3.10	- rang	4.2
- indication par l'abréviation ou la citation d'auteur	F.3A	- - voulu comme une sous-famille ..	19.2, N.1
- nom illégitime	6.4 ; 52.1	Sous-règne	4.2
- noms concurrents	F.3.5-6		
- orthographe	F.3.2		
- ouvrages	F.3.1		
- typification des noms	7.5 ; 9.3 ; 10.2 ; F.3.9, N.2		
Sauvage, organisme sauvage en culture	28		

Sous-section (subsectio) (voir aussi Subdivision du genre)	4.2	-- terminaison	19.1 + 3 + 7; 19A.1; 32.2, N.2
- épithète, de préférence un adjectif au pluriel	21B.2	-- type	10.9
Sous-séries (voir aussi Subdivision du genre)	4.2	Subdivision du genre	4.N.2; Gl.
- épithète, de préférence un adjectif au pluriel	21B.2	- attribution à un genre	3.N.1
Sous-tribu (subtribus) (voir aussi Subdivision de famille), nom	19.3	- autonymes	22.1-4, N.1; 22B
- rang	4.2	-- type	7.7; 10A.1
Sous-variété (subvarietas) (voir aussi Infraspécifique, taxon)	4.2	- changement de rang	21B.4
Spécimen (voir aussi Récolte et Type)	8; 8A; Gl.	- épithète	21; 21A-B
- cité dans le protologue	9.1(a) + 2 + 4(c) + 6-7, N.1 + N.5	-- à adopter	21B.2 + 4; 22A; 60B
- fossile	8.5; 8A.3; 9.15; 13.3; 43.3	-- à éviter	21B.3
- illustré	8A.1-2; 38D.2-3; 43.3; 44A	-- à partir des espèces constituanes	10.8
- impossible à préserver	40.5	-- accord grammatical	21.2
- référence au détail	40.N.2	-- entre parenthèse, dans le nom d'espèce	21A
<i>Spermatophyta</i> , date de départ	13.1(a)	- - épithète, de préférence un même nom dans différents rangs	22A
<i>Sphagnaceae</i> , date de départ	13.1(c)	- - étymologie	60H
"Spina", pas un nom générique	20.Ex.6	- - finale	6.10.note de bas de page
"St" dans les épithètes	60.Ex.47; 60C.4(d)	- - forme	21.2-3; 21B; 60B
Stabilité des noms	Pre.1; 14.1-2; 53.2; 56.1; F.2; F.7	- - formule condensée	H.7; H.8.1
Standard species	7.*Ex.16; 10.Ex.1	- - inadmissible	21.3
Status novus, voir Nom, à un nouveau rang		- - première lettre en majuscule	21.2
Statut, hybride vs non-hybride	50	- - sous un nom générique illégitime	55.1, N.1
- du nom	6.1-6 + 9-11, N.2; 12; Gl.	- homonymes	21.N.1; 53.3
- - énoncé factuellement incorrect d'un	6.14	- hybride	H.7; H.8.1; H.9
sub-, dans la désignation d'un rang Subdivision (subdivisio) ou subphylum, nom de	4.2, N.1 16.2-3	- nom	21.1
- rang	4.2	-- illégitime	21.N.1; 53.3
Subdivision de famille	4.N.2; Gl.	-- légitime	55.1, N.1
- incluant le type du nom de famille	19.4-5, N.3	-- publication valide	35; 38.11(b); 41.2(b); H.9
- nom	19; 19A	- - type	10.1-3 + 5 + 8, N.1; 22A; 40A.3
- - à former à partir d'un nom de genre effectivement typifié	40A.2	- - - affirmation du choix	10.5; 10A.2; Gl.
- - illégitime	19.6	- - - remplaçable	10.5, N.3
- - publication valide	38.11(a); 41.2(a)	- nomenclaturalement typique	10A.1; 22.1-2, N.1
		Subphylum, voir Subivision	
		Substantif, voir Nom, en apposition	
		Substitut déclaré, voir nom de Remplacement	
		Suffixe, voir Mots, éléments des	
		Surgélation	8.4
		Sylviculture, organismes utilisés dans la	Pre.11; 4.N.3; 28

Symboles (voir aussi Multiplication, signe de)	23.3	Tautonyme	10.7(b); 23.4; Gl.
- féminins (♀)	9.Ex.8; 23.Ex.2; 40.Ex.1; H.2A	Taxon (taxons)	Pre.1; Prin.I–V; 1.1; Gl.
- linnéens	23.3, Ex.2	- changement de rang	19A; 21B.4; 24B.2; 49
- masculins (♂)	9.Ex.8; 40.Ex.1; H.2A	- fossile, voir Taxon fossile	
Synonyme	Gl.	- incertae sedis	3.N.1
- citation comme	36.1(b); 50A	- non traité comme des algues, des champignons ou des plantes	Prin.I; 54
- hétérotypique	14.4; Gl.	- nouveau	54A
- homotypique	14.4; Gl.	- pas initialement couvert par ce Code	32.N.4; 45
- indépendamment du préfixe "notho-"	H.3.3	- sans rang	37.1–3
- indépendamment du signe de multiplication	H.3.3	- subordonné	25; 36.2
- nomenclature	14.4	- tarentaux, voir sous Hybride	
- objectif	14.4.note de bas de page	- traité comme des algues, des champignons ou des plantes	Pre.8; Prin.I; 45; 54
- remplacé	41.5	- traité(s) comme des plantes	45.N.2
- subjectif	14.4.note de bas de page	- transféré	49; 50
- taxonomique	14.4	- un nom correct	Prin.IV; 11.1
Synonyme hétérotypique	14.4; Gl.	Taxon-fossile	1.2; Gl.
Synonyme homotypique	14.4; Gl.	Taxonomiques, articles	30A.5
Synonyme nomenclatural	14.4	- groupe, voir Taxon	
Synonyme objectif	14.4.note de bas de page	- position, voir Position	
Synonyme remplacé	6.11; Gl.	- publications	30A.5; 46.1
- référence	41.1–3; 41A.1	- rang, voir Rang	
- - corrigé	41.8	- synonyme	14.4
- - entière et directe	41.5 + 7; 41A.1	Taxons sans rang	37.1–3
- - indirecte	41.3	Taxons subordonnés	25; 36.2
- - renvoi simple à la bibliographie	41A.1	Téléomorphe	F.8; Gl.
- restrictions	41.2	- noms non alternatifs	F.8.N.3
- sans indication de rang	37.3	- priorité	F.8.N.2
- type	7.4–5	- type	F.8.N.2
Synonyme subjectif	14.4.note de bas de page	Terme mal placé	18.2; 19.2; 37.6; Gl.
Syntype(s)	9.6; 10.N.1; 40.N.1; Gl.	Terme technique, morphologie	20.2
- désigné(s) comme lectotype	9.12	Terminaison (voir aussi Mots, éléments des)	16.1 + 3–4; 17.1; 18.1; 19.1 + 3; 19A.1; 20A.1(a); 60.8; 60B; 60D; 62.2 + 4; H.6.3–4; H.6A; H.8.2; H.10.2
- double	9.4.note de bas de page + 12	- comme indication du rang	37.2
- exclusion de tous	48.2	- contraire aux règles	60.8
- inclusion de tous	52.2	- correction lorsqu'inadéquate	18.4; 19.7; 23.5; 32.2, N.2; 60.8–10, N.4
Système binaire	20.2	- épithète, à partir d'un nom géographique	60D
Système binaire Linnéen	20.2		
- symboles	23.3		
Transfert, hybride/non-hybride	50; H.10.N.1		
Tansfert, hybride/non-hybride	49		
Tapuscrits	30.1		

- d'un nom de personne	60.8, N.4 ; 60B ; 60C.1-2	Translittération en latin, voir Lati- nisation	34.2 ;
- incorrecte mais nom validement publié	32.2	Travaux supprimés (<i>opera utique oppressa</i>)	Disp.5.1(f)
- latine si possible	20A.1(a)	- proposition à l'étude	34A
Tétraploïdes	28.Ex.3 ; H.3.Ex.3	- suppression autorisée soumise à décision	34.2
Thèses	30.9, N.3, Ex.14-19	Tribu (<i>tribus</i>) (voir aussi Subdivi- sion de famille)	
Tirés-à-part	31.3 ; 31C	- abréviation	5A
Tradition, classique	60A ; 60C.2 ; 60E ; 60G ; 62.N.1	- nom	19.3
- nomenclature	60.14 ; 62.1-2	- rang	4.1
Trait d'union, dans une épithète composée	23.1 ; 23A.3(d) ; 60.11, N.6	- - in Fries's <i>Systema mycologicum</i>	F.4
- dans la désignation de l'hybride	H.10.2	Type (<i>typus</i>) (voir aussi <i>Holotype</i> , <i>Lectotype</i> , <i>Néotype</i> , etc.)	Prin.II ; 7 ; 8 ; 10
- dans le nom de genre	20.3 ; 60.12, N.6	- à partir contexte de la description	7.8-9 ; 9.N.1-3
<i>Transcriptions</i> (et sujets connexes) :		- adoption, par l'auteur effectuant la typification	7.11, N.2
- ae, pour ä ou æ	60.7	- anamorphe	F.8
- ao, pour å	60.7	- automatique	7.3-5 + 7 ; 10.8-10 ; 16.1(a) ; Gl.
- du grec au latin	18.1 ; 23.5, Ex.6 + 9 ; 32.2 ; 60.6 ; 60A	- conflit important avec le proto- logue	9.19(c), N.7 ; 9A.3-4 ; 10.2
- e, pour è, é, ou ê	60.7	- conservation	10.4, N.2 ; 14.9
- esprit rude [<i>spiritus asper</i>]	60A.Ex.1	- correction de citation	9.2, Ex.3
- eu, pour ευ	60.6	- correction de terme	9.10, N.6
- h, pour l'esprit rude [<i>spiritus as- per</i>]	60A.Ex.1	- culture	8.4 ; 8B ; 40.8
- i et j	60.5-6	- de la formule condensée	H.9.N.1
- j, pour i utilisé comme une demi- voyelle	60.6	- de l'autonyme	7.7
- k, acceptable dans les noms scientifiques	60.4	- de variantes orthographiques ...	61.2 + 5
- lettres étrangères au latin clas- sique	60.4 ; 60C.3	- définition	7.2
- ligature	60.4 + 7 ; 60B.N.1 ; 60C.3	- dépôt	7A ; 8.4 ; 40.7 ; 40A.5-6
- mc, pour M' ou m'	60.13	- désignation	Gl.
- n, pour ñ	60.7	- désignation mécanique	9A.2 ; 10.5-7, N.3 ; 10A.2
- oe, pour ö, ø, ou œ	60.7	- détail concret	40.N.2
- signes diacritiques	60.7 ; 60C.3	- données de la récolte	8A.2 ; 9.2 ; 40.3
- ss, pour ß ou ſs	60.4	- données du matériel illustré ...	8A.2
- symboles linnéens	23.3	- double	8.3 + note de bas de page ; 9.5
- u et v	60.5-6	- du nom de remplacement	7.4
- ue, pour ü	60.7	- du nom, alternatif	36.3
- w, acceptable dans des noms scientifiques	60.4	- - à un nouveau rang	7.3
- x, used for ×	H.3A.2	- - appliqué par erreur	7.3
- y, acceptable dans des noms scientifiques	60.4	- - avec une date de départ posté- rieure	7.9

- - conservé	9.N.4 ; 10.4, N.2 ; 14.3 + 8-9 ; 48.N.2	- manquant	9.3 + 8 + 11 + 13
- - de champignons pléomorphes .	F.8	- mauvais usage du terme	9.10, N.6
- - espèce ou taxon infraspécifique	8 ; 8A-B ; 9 ; 9A-C	- nomenclature	Gl.
- - famille	10.9 ; 18.N.1	- numéro identifiant	9C ; 40A.5
- - - alternatif	10.9 ; 18.5	- original	9.15 ; 14.Ex.10 ; 22.2 ; 48.2, N.2 ; 52.2
- - - inclus dans une subdivision de famille	19.4	- pas conspécifique avec le matériel associé au protologue	10.2
- - genre	10.1-5 ; 10A.1 ; 14.3	- pas conspécifique avec le matériel associé au traitement de sanction- nement	10.2
- - illégitime	7.5	- pas toujours typique du taxon ..	7.2
- - nothotaxon	40.1 ; H.9.N.1 ; H.10.N.2	- plus d'un individu	8.2-3
- - rejeté	14.3	- plus d'un taxon	9.3 + 11 + 14 ; 9A.4
- - sanctionné	7.5 ; 9.3 ; 10.2 ; F.3.9, N.2	- position taxonomique	13.2 ; H.10.N.2
- - sous-famille, alternative	10.9 ; 19.8	- précédemment désigné	9.9 + 11 + 16-17 ; 22.2 ; 26.2 ; 48.2(b) ; 52.2(b)
- - subdivision, de famille	7.1 ; 10.9	- préservation, impossible	40.5
- - - de genre	10.1-5 + 8 ; 10A.1	- - lieu	7A ; 8.1 ; 9.21-22 ; 9C ; 40.7, N.4 ; 40A.5-6
- - taxon fossile	8.5 ; 8A.3 ; 13.3	- - permanente	8.1-4 ; 8A.3-4 ; 8B.2 ; 40.8
- - taxon suprafamilial	7.1 ; 10.10 ; 16.1(a) ; 17.1	- redécouvert	9.19
- - validement publié par référence	7.8	- relations stratigraphiques	13.3
- d'un basionyme	7.3	- requis	40.2
- d'une nouvelle combinaison	7.3	- spécimen unique	8.1
- emplacement	7A ; 40.7, N.4 ; 40A.5-6	- téléomorphe	F.8
- espèce standard	7.*Ex.16	- terme équivalent	7.11, Ex.12-15 + *Ex.16 ; 40.6
- état métaboliquement inactif ...	8.4 ; 8B.2 ; 40.8	- vivant	8.4, Ex.11-12 ; 8B.2
- exclusion	47 ; 48 ; 52.2 ; 58.N.1 ; F.3.10	Type nomenclatural, voir Type ...	
- identification ambiguë	9.9 ; 9B.2	Typification automatique, voir	7.5-6 ;
- illustration	8.1 ; 8A.1-2 ; 9.1-3 + 8-9 + 12 + 21-22, N.1 ; 40.5	aussi Type	10.8-10 ; 16 ; 17 ; Gl.
- inclusion, dans le taxon nommé	10.2-3 ; 22.1-3, N.1 ; 22A ; 26 ; 26A ; 40.1 ; 52.1-2	Typification, voir Désignation, Lectotype, Néotype	
- - dans un autre taxon	48	- date	10.N.3
- - d'un élément unique	40.3	- principes	Prin.II ; 10.10
- indication	9.11 ; 24.3 ; 40 ; 40A	Typographie, matériel de	60.2
- indication définie	7.5	Typus, voir Type	
- interprétatif	9.9	Uninominale, désignation d'espèce	20.4(b)
		<i>Uredinales</i> , sanctionnement	F.3.1
		Usage classique, voir Tradition ...	
		Usage établi, voir Habitudes	

Usage, voir Habitudes et Tradition			
- courant, à suivre en attendant la recommandation du Comité Général	14A ; 34A ; 56A		
<i>Ustilaginales</i> , sanctionnement	F.3.1		
Variante orthographique	61.2 ; Gl.		
- citation	50F ; 61.N.1		
- confusément semblable	61.5 ; Gl.		
- correction	61.4 ; F.9		
- dans une publication originale	61.3		
- pas validement publiée	61.1		
Variante, voir sous Orthographe			
Variété (varietas) (voir aussi Infraspécifique, taxon et Nothomorphe)	H.12.2 + note de bas de page		
- abréviation	5A		
- épithète, différente d'une infravariétale	26A.3		
- - même qu'une sous-espèce	26A.1-2		
- rang	4.1		
- rang unique infraspécifique	37.4		
Version de l'éditeur	30.Ex.5-6 ; 30A.1		
Vice-rapporteur	Disp.2.4 ; Disp.4.5 + 9 ; Disp.7.3-4 + 7		
Vote (voir aussi Section de Nomenclature)			
- droit au	Disp.2.5(a-c) ; Disp.4.2		
- indicatif	Disp.1.4.note de bas de page ; Disp.2.5-6 ; Disp.5.5 ; Disp.6.1(a) ; Disp.8.3 + 11(a)		
- institutionnel	Disp.3 ; Disp.5.9(b) ; Disp.7.9 + 12		
		- personnel	Disp.5.9 ; Disp.8.9
		Vote indicatif	Disp.1.4.note de bas de page ; Disp.2.5-6 ; Disp.5.5 ; Disp.6.1(a) ; Disp.8.3 + 11(a)
		Vote par poste, voir Vote indicatif	
		Votes institutionnels (voir aussi Comité sur les votes institutionnels)	Disp.1.note de bas de page ; Disp.3 ; Disp.5.9 ; Disp.7.9 + 12
		- non disponibles dans la Session de Nomenclature des Champignons	Disp.8.9
		Voyelle de liaison	16.1 ; 60.10 ; H.6.2 + 4
		Voyelle, de connexion	16.1(a) ; 60.10, Ex.34-35 + 37 ; H.6.2 + 4(a)
		- finale	60.8(a + c) + 9(b)(2) ; 60B.1(a)
		- transcription	60.5 + 7
		<i>World directory of collections of cultures of microorganisms</i>	40.N.4
		World Wide Web	29.2
		Zoologiques, noms	54A
		- nomenclature, voir <i>International Code of Zoological Nomenclature</i>	
		- taxons	54A

Table des matières

PRÉFACE DE LA VERSION FRANÇAISE	i
PRÉFACE	iii
CORRESPONDANCES POUR LA RENUMÉROTATION DES ARTICLES, NOTES ET RECOM- MANDATIONS	xv
1. Du <i>Code de Melbourne</i> vers le <i>Code de Shenzhen</i>	xv
2. Du <i>Code de Shenzhen</i> vers le <i>Code de Melbourne</i>	xvii
DATES IMPORTANTES DANS LE CODE	xix
DATES POUR LESQUELLES DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU CODE DEVIENNENT OU CESSENT D'ÊTRE EFFECTIVES	xix
DISPOSITIONS CONCERNANT DES DATES APPLICABLES À DES GROUPES PARTICU- LIERS	xix
DISPOSITIONS DÉFINISSANT LES DATES DE CERTAINES PUBLICATIONS	xix
PRÉAMBULE	1
DIVISION I	3
PRINCIPES	3
Principe I	3
Principe II	3
Principe III	3
Principe IV	3
Principe V	3
Principe VI	3
DIVISION II	5
RÈGLES ET RECOMMANDATIONS	5
CHAPITRE I	7
LES TAXONS ET LEURS RANGS	7
ARTICLE 1	7
ARTICLE 2	7
ARTICLE 3	7
ARTICLE 4	8
ARTICLE 5	9
Recommandation 5A	9
CHAPITRE II	11
STATUT, TYPIFICATION ET PRIORITÉ DES NOMS	11
SECTION 1	11
DÉFINITIONS DES STATUTS	11
ARTICLE 6	11
SECTION 2	14

TYPIFICATION	14
ARTICLE 7	14
Recommandation 7A	18
ARTICLE 8	18
Recommandation 8A	20
Recommandation 8B	20
ARTICLE 9	20
Recommandation 9A	25
Recommandation 9B	26
Recommandation 9C	26
ARTICLE 10	26
Recommandation 10A	30
SECTION 3	30
PRIORITÉ	30
ARTICLE 11	30
ARTICLE 12	35
SECTION 4	36
LIMITATION DU PRINCIPE DE PRIORITÉ	36
ARTICLE 13	36
ARTICLE 14	37
Recommandation 14A	41
ARTICLE 15	41
(NOMS SANCTIONNÉS)	41
VOIR L'ART. F.3 DANS LE CHAPITRE F	41
CHAPITRE III	43
NOMENCLATURE DES TAXONS D'APRÈS LEUR RANG	43
SECTION 1	43
NOMS DES TAXONS DE RANG SUPÉRIEUR À LA FAMILLE	43
ARTICLE 16	43
Recommandation 16A	44
ARTICLE 17	44
Recommandation 17A	44
SECTION 2	45
NOMS DE FAMILLES, DE SOUS-FAMILLES, DE TRIBUS ET DE SOUS-TRIBUS	45
ARTICLE 18	45
ARTICLE 19	46
Recommandation 19A	48
SECTION 3	49
NOMS DE GENRES ET DE SUBDIVISIONS DE GENRES	49
ARTICLE 20	49
Recommandation 20A	50
ARTICLE 21	50
Recommandation 21A	51
Recommandation 21B	51
ARTICLE 22	52
Recommandation 22A	53
Recommandation 22B	53
SECTION 4	53
NOMS D'ESPÈCES	53
ARTICLE 23	53
Recommandation 23A	56
SECTION 5	57
NOMS DE TAXONS DE RANG INFÉRIEUR A L'ESPÈCE (TAXONS INFRASPÉCIFIQUES)	57
ARTICLE 24	57
Recommandation 24A	58
Recommandation 24B	58
ARTICLE 25	58

ARTICLE 26	59
Recommandation 26A	60
Recommandation 26B	60
ARTICLE 27	60
SECTION 6	61
NOMS DES ORGANISMES CULTIVÉS	61
ARTICLE 28	61
CHAPITRE IV	63
PUBLICATION EFFECTIVE	63
SECTION 1	63
CONDITIONS DE PUBLICATION EFFECTIVE	63
ARTICLE 29	63
Recommandation 29A	64
ARTICLE 30	64
Recommandation 30A	68
SECTION 2	68
DATES DE PUBLICATION EFFECTIVE	68
ARTICLE 31	68
Recommandation 31A	69
Recommandation 31B	69
Recommandation 31C	69
CHAPITRE V	71
PUBLICATION VALIDE DES NOMS	71
SECTION 1	71
DISPOSITIONS GÉNÉRALES	71
ARTICLE 32	71
Recommandation 32A	72
ARTICLE 33	72
ARTICLE 34	73
Recommandation 34A	73
ARTICLE 35	73
ARTICLE 36	75
ARTICLE 37	76
SECTION 2	78
LES NOMS DE NOUVEAUX TAXONS	78
ARTICLE 38	78
Recommandation 38A	82
Recommandation 38B	82
Recommandation 38C	82
Recommandation 38D	82
Recommandation 38E	83
ARTICLE 39	83
Recommandation 39A	83
ARTICLE 40	83
Recommandation 40A	85
SECTION 3	86
NOUVELLES COMBINAISONS, NOMS À DE NOUVEAUX RANGS, NOMS DE REMPLACEMENT	86
ARTICLE 41	86
Recommandation 41A	91
SECTION 4	91
NOMS DANS DES GROUPES PARTICULIERS	91
ARTICLE 42	91
Article 43	92
ARTICLE 44	93
Recommandation 44A	93
ARTICLE 45	93

CHAPITRE VI	95
CITATION	95
SECTION 1	95
CITATIONS D'AUTEUR	95
ARTICLE 46	95
Recommandation 46A	101
Recommandation 46B	102
Recommandation 46C	102
Recommandation 46D	102
ARTICLE 47	102
Recommandation 47A	103
ARTICLE 48	103
ARTICLE 49	104
ARTICLE 50	105
SECTION 2	105
RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CITATIONS	105
Recommandation 50A	105
Recommandation 50B	105
Recommandation 50C	105
Recommandation 50D	105
Recommandation 50E	106
Recommandation 50F	106
Recommandation 50G	106
CHAPITRE VII	107
REJET DE NOMS	107
ARTICLE 51	107
ARTICLE 52	107
ARTICLE 53	110
ARTICLE 54	113
Recommandation 54A	114
ARTICLE 55	114
ARTICLE 56	115
Recommandation 56A	116
ARTICLE 57	116
ARTICLE 58	116
ARTICLE 59	117
(NOMS DE CHAMPIGNONS À CYCLE DE VIE PLÉOMORPHE)	117
VOIR L'ART. F.8 DANS LE CHAPITRE F	117
CHAPITRE VIII	119
ORTHOGRAPHE ET GENRE GRAMMATICAL DES NOMS	119
SECTION 1	119
ORTHOGRAPHE	119
ARTICLE 60	119
Recommandation 60A	126
Recommandation 60B	126
Recommandation 60C	127
Recommandation 60D	128
Recommandation 60E	128
Recommandation 60F	128
Recommandation 60G	128
Recommandation 60H	129
ARTICLE 61	129
SECTION 2	130
GENRE GRAMMATICAL	130
ARTICLE 62	130
Recommandation 62A	131
CHAPITRE F	132

NOMS DES ORGANISMES TRAITÉS COMME DES CHAMPIGNONS	132
SECTION 1	133
LIMITATION DU PRINCIPE DE PRIORITÉ	133
ARTICLE F.1 point de départ nomenclatural	133
ARTICLE F.2 noms protégés	133
ARTICLE F.3 noms sanctionnés	133
Recommandation F.3A	135
SECTION 2	135
PUBLICATION VALIDE ET TYPIFICATION DES NOMS	135
ARTICLE F.4 TERMES DÉSIGNANT UN RANG MAL PLACÉ	135
ARTICLE F.5 ENREGISTREMENT DES NOMS ET DES ACTES NOMENCLATURAux	136
Recommandation F.5A	137
SECTION 3	137
REJETS DE NOMS	137
ARTICLE F.6	137
ARTICLE F.7	137
SECTION 4	138
NOMS DES CHAMPIGNONS AVEC UN CYCLE DE VIE PLEOMORPHIQUE	138
ARTICLE F.8	138
SECTION 5	139
ORTHOGRAPHE DES NOMS	139
ARTICLE F.9	139
CHAPITRE H	139
NOMS DES HYBRIDES	139
ARTICLE H.1	139
ARTICLE H.2	139
Recommandation H.2A	140
ARTICLE H.3	140
Recommandation H.3A	140
ARTICLE H.4	141
ARTICLE H.5	141
Recommandation H.5A	141
ARTICLE H.6	142
Recommandation H.6A	143
ARTICLE H.7	143
ARTICLE H.8	143
ARTICLE H.9	144
ARTICLE H.10	144
Recommandation H.10A	145
Recommandation H.10B	145
ARTICLE H.11	145
ARTICLE H.12	146
DIVISION III	147
DISPOSITIONS POUR LA GOUVERNANCE DU CODE	147
DISPOSITION 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LA GOUVERNANCE DU <i>CODE</i>	147
DISPOSITION 2 PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DU <i>CODE</i>	147
DISPOSITION 3 VOTES INSTITUTIONNELS	148
DISPOSITION 4 SECTION DE NOMENCLATURE	148
DISPOSITION 5 PROCÉDURES ET VOTES PENDANT LA SESSION DE NOMENCLATURE	150
DISPOSITION 6 APRÈS UN CONGRÈS INTERNATIONAL DE BOTANIQUE	152
DISPOSITION 7 COMITÉS PERMANENTS DE NOMENCLATURE	152
MEMBRES	153
FONCTIONS	154
RÈGLES DE PROCÉDURE	154
DISPOSITION 8 PROPOSITIONS D'AMENDER LE <i>CODE</i> SE RAPPORTANT UNIQUEMENT AUX NOMS DES ORGANISMES TRAITÉS COMME DES CHAMPIGNONS	155

GLOSSAIRE	161
DÉFINITIONS DES TERMES UTILISÉS DANS CE CODE	161
INDEX DES NOMS SCIENTIFIQUES	169
INDEX DES SUJETS	189